



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

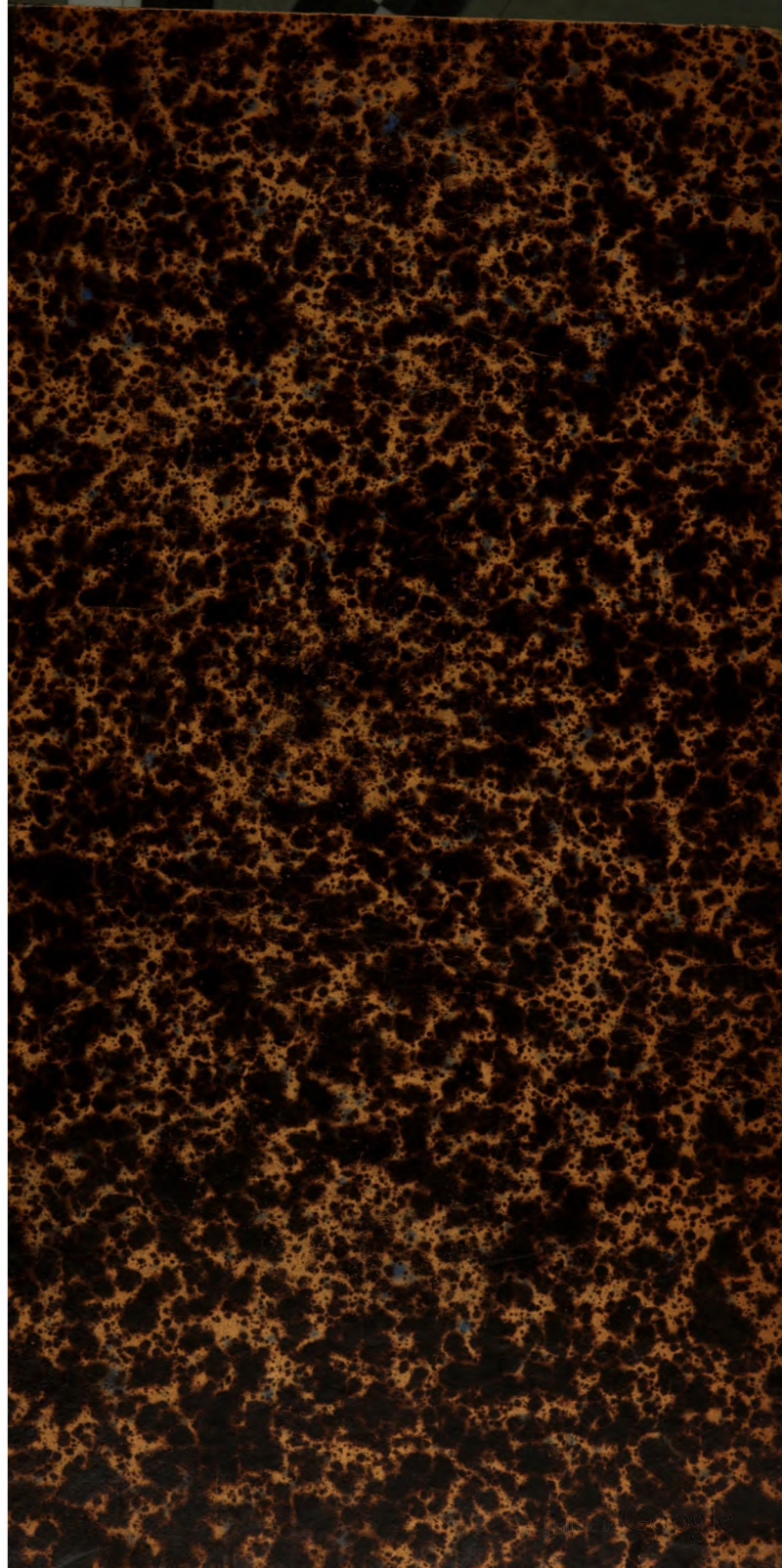
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

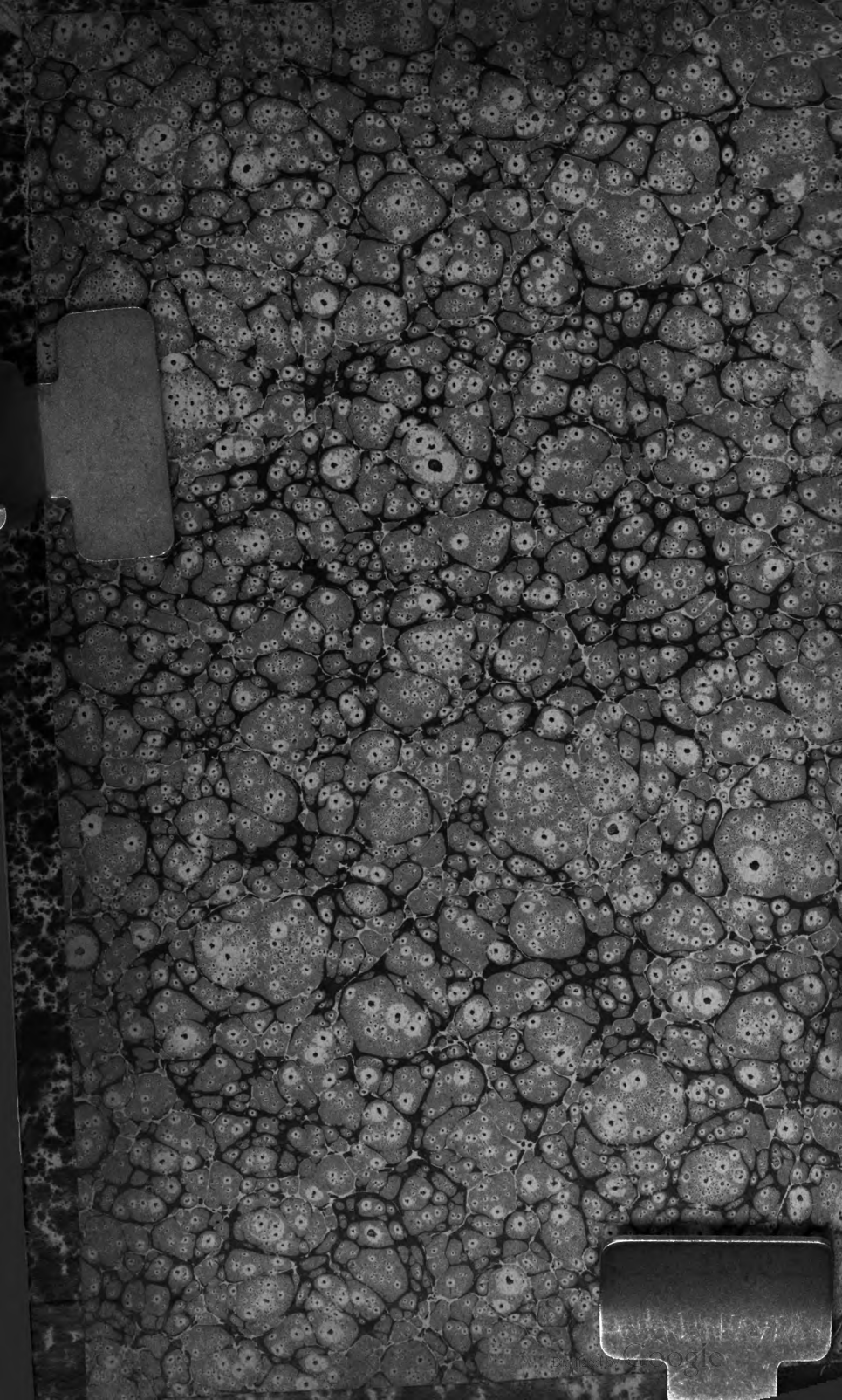
Nous vous demandons également de:

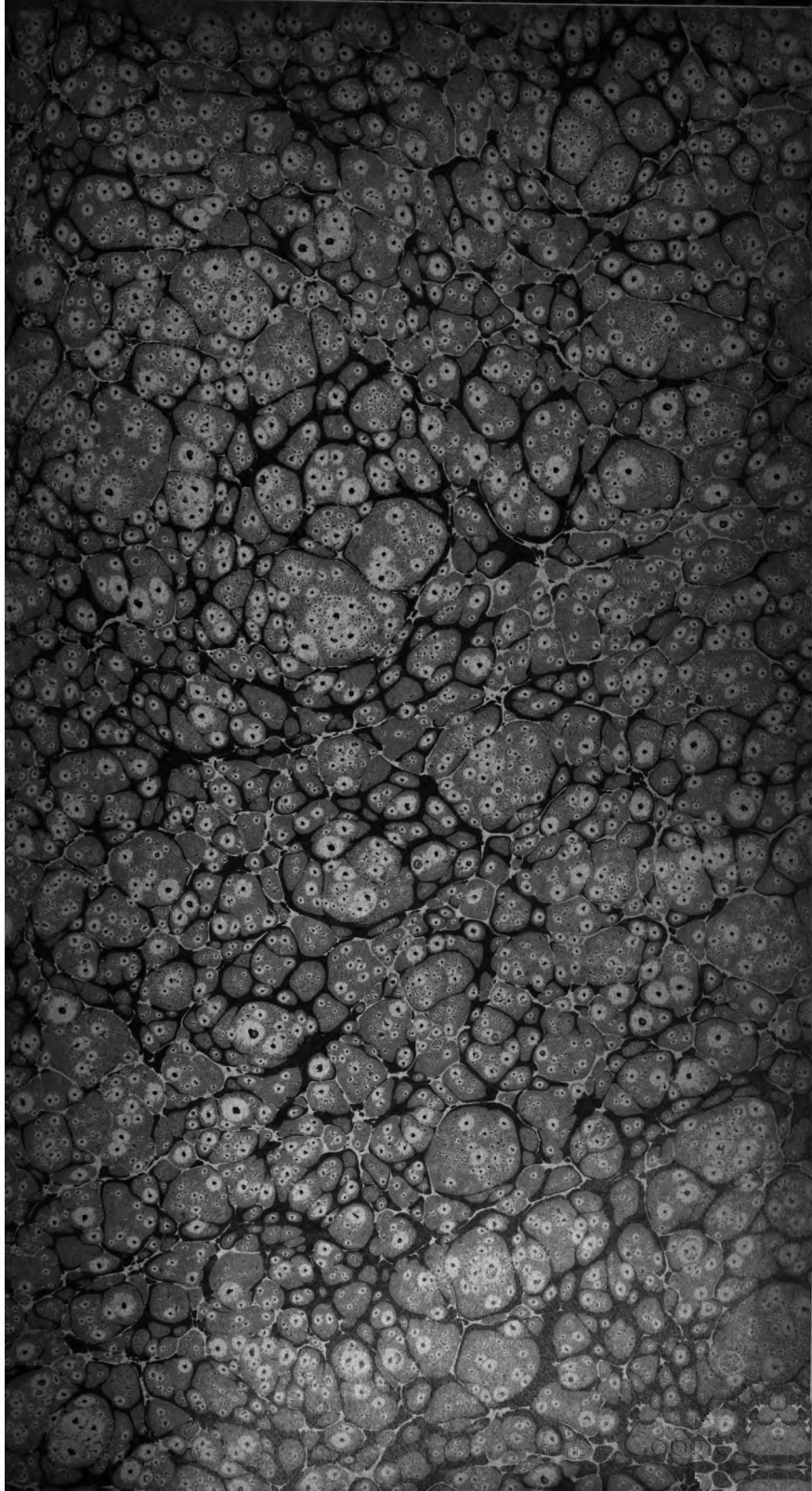
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







Ed - 1 - 348

4

93
1757

**CHEFS-D'ŒUVRE
DES PÈRES DE L'ÉGLISE.**



*

PARIS. — IMPRIMERIE DE V. DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

*

CHEFS-D'OEUVRE
DES
PÈRES DE L'ÉGLISE

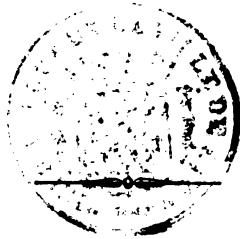
OU
CHOIX D'OUVRAGES COMPLETS

DES
DOCTEURS DE L'ÉGLISE GRECQUE ET LATINE,

TRADUCTION AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD.



TOME SEPTIÈME.



PARIS.

A LA BIBLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE,
RUE DE VAUGIRARD, 60.

—
1838

SANCTI JOANNIS CHRYSOSTOMI,

CONSTANTINOPOLITANI ARCHIEPISCOPI,

OPERÆ SELECTÆ.

PARS I.

TRACTATUS SELECTI.

DE SACERDOTIO LIBRI SEX,

QUOS IN GALLICUM SERMONEM VERTIT P. THOMAS LEFEBVRE

(NIVERNENSIS),

HUMANIORUM LITTERARUM PROFESSOR, QUONDAM GYMNASIARCHUS.



SAINT JEAN CHRYSOSTOME,

ARCHEVÊQUE DE CONSTANTINOPLÉ.

OEUVRES CHOISIES.

1^{re} PARTIE.

CHOIX DE TRAITÉS.



LES SIX LIVRES DU SACERDOCE.

TRADUCTION NOUVELLE,

PAR M. P. THOMAS LEFEBVRE (DE NEVERS),

PROFESSEUR DE BELLES-LETTRES, ANCIEN PRINCIPAL DE COLLÈGE.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME,

ARCHEVÊQUE DE CONSTANTINOPLE, DOCTEUR DE L'ÉGLISE ET CONFESSEUR.



L'an 347, sous le règne de Constance et de Constant, dans ce quatrième siècle où l'Église, dit l'abbé Auger, fut le plus fertile en hommes aussi recommandables par leur génie que par leurs vertus, naquit à Antioche, capitale de l'Orient, l'année même du concile de Sardique, de parens chrétiens et de noble condition, Jean, surnommé plus tard *Chrysostome* (bouche d'or). Son père, nommé *Second*, était maître de la cavalerie de la province de Syrie, et s'était distingué dans la carrière des armes; sa mère était *Anthusa*, qui resta veuve à l'âge de vingt ans, et ne voulut pas se remarier. C'était une pieuse dame, dont les hautes vertus arrachèrent au sophiste Libanius cet aveu qui dut lui coûter : « Quelles merveilleuses femmes se trouvent parmi les chrétiens ! » Elle se dévoua tout entière à l'éducation de son fils et de sa fille; car Jean avait une sœur dont le nom n'est pas connu. Pendant que les ariens, aux conciliabules d'Arles et de Milan (355), faisaient condamner de nouveau l'intrépide Athanase, qu'ils souscrivaient la seconde formule de Sirmium (357), et que dans l'ombre se formait, pour éclater plus tard, sous la conduite d'Eudoxius, patriarche intrus d'Antioche, et du diacre Aétius, la secte des anoméens, qui devait un jour se dissiper au souffle puissant de la bouche de Jean; lorsque Julien l'Apostat s'efforçait de replacer sur les autels les images des dieux du paganisme, et de donner un éclatant démenti aux saintes prophéties; lorsque après lui l'empereur Jovien, chrétien zélé, dont le règne fut, hélas! trop court, laissait à chacun le libre exercice de son culte; Jean, dirigé par son excellente mère, consacrait les premières années de sa vie aux plus saintes et aux plus sérieuses occupations. Il avait atteint sa dix-huitième année, lorsqu'elle se détermina enfin à l'envoyer dans les écoles publiques; il y étudia la rhétorique sous Libanius, et la philosophie sous Adragantius. Il suivit le barreau pendant quelque temps, non qu'il se destinât à cette carrière, mais à titre seulement d'exercice; il composa plusieurs discours qui le firent remarquer, et un entre autres en l'honneur des empereurs, qu'il envoya à Libanius.

Pendant le goût des spectacles, de la parure, de tout ce que Chrysostome appela plus tard la *bassesse du siècle*, et qu'il expia dans la pénitence et les larmes, s'insinuaient peu à peu dans cette ame ardente; mais les secrètes opérations de la grâce l'eurent bientôt arraché à ces funestes dis-

tractions. Il s'arrêta sur la pente qui l'entraînait, et renonça à ses premières études pour s'attacher à celle des saintes Écritures. Ce changement en appela un autre; simple et modeste dans ses habits, l'homme du monde devint grave et sérieux, et allait souvent à l'église pour prier.

Saint Méléce, alors évêque d'Antioche, ayant appris ce changement, admit Jean auprès de sa personne, par considération pour ses talens et l'excellence de son génie, jugeant sans doute de quelle utilité il serait un jour à l'Église. Après l'avoir instruit pendant trois ans des vérités de la religion, il lui conféra le baptême, et le fit lecteur. Chrysostome s'était fait des amis dans le cours de ses études, et de ses amis le plus cher était Basile. Après avoir délibéré long-temps sur le genre de vie qu'ils devaient suivre, il se déterminèrent pour la vie solitaire; mais Anthusa, ainsi qu'on le voit dans le premier livre du Traité du sacerdoce, s'opposa fortement à l'exécution de ce projet, et Jean, par respect pour la volonté d'une mère chérie, se contenta d'une retraite dans la maison maternelle. Ceci se passait vers l'an 372. C'est aussi vers cette époque que l'on peut fixer ses voyages à Jérusalem et dans les environs, chez les solitaires des bords de l'Euphrate, apparemment pour se dérober à la persécution de Valens, l'une des plus cruelles qui aient été exercées contre les chrétiens (de 370 à 378).

Après la mort de sa mère, dont on ne sait point précisément la date, il se livra à toutes les austérités d'une vie vraiment chrétienne; jeûnes, veilles, mortifications, rien ne lui coûta pour dompter ses passions. Le projet qu'il avait conçu de vivre dans une profonde retraite allait enfin se réaliser, lorsque le bruit se répandit que les évêques assemblés à Antioche pour remplir divers sièges vacans, songeaient à l'appeler, ainsi que son ami Basile, aux honneurs de l'épiscopat. Mais Chrysostome évita par la fuite de monter sur le siège où il devait un jour paraître avec tant d'éclat. Basile fut nommé à l'évêché de Raphanée en Syrie. Jean était allé chercher un asile dans les montagnes voisines d'Antioche. Ce fut là qu'il suivit pendant quatre ans les plus durs exercices de la vie ascétique. Ensuite il se renferma dans une affreuse caverne, qu'il fut obligé de quitter au bout de deux ans, tant ses forces étaient épuisées. Pallade affirme qu'il y passait presque toutes les nuits sans dormir, ce qui affaiblit tellement sa santé, qu'il ressemblait à un cadavre plutôt qu'à un homme vivant. C'est dans cette retraite qu'il composa les *Six livres du Traité du sacerdoce*, chef-d'œuvre de leur auteur; l'*Apologie de la vie religieuse et solitaire*; les *Consolations* à Théodore; deux traités de la *Componction*; la *Comparaison entre un solitaire et un roi*.

Jean fut donc contraint de renoncer à un genre de vie aussi austère; il revint à Antioche respirer l'air natal; mais il en porta jusqu'à la fin de ses jours les honorables cicatrices (Epist. LXXV, ad Cyriac.). Saint Méléce l'or-

Jonna diacre vers la fin de 380 ou au commencement de 381, à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans. Il remplit ces fonctions pendant cinq ans, et c'est alors qu'il écrivit, pour un religieux nommé Stagyre, son traité *De la Providence*, et d'autres ouvrages non moins remarquables. Flavien, qui avait succédé à Méléce (386), l'ordonna prêtre, et lui conféra, avec le sacerdoce, le ministère de la prédication. Il s'en acquitta pendant douze ans avec un tel succès que l'on accourait, dit Fleury, à ses homélies, comme les abeilles à un champ émaillé de fleurs. Qui aurait pu en effet ne pas être attiré aux pieds de la chaire du haut de laquelle il fit entendre ces célèbres discours sur la Genèse, sur les Psaumes, les Évangiles de saint Matthieu et de saint Jean, sur les Épîtres de saint Paul, et ce grand nombre de sermons sur le dogme et la morale chrétienne? On connaît assez, sans qu'il soit besoin de le rappeler, dans quelle mémorable occasion furent prononcées les vingt-deux homélies sur les statues, sept jours après la sédition qui avait éclaté à Antioche, et en l'absence de Flavien, qui était allé à Constantinople plaider la cause des révoltés (387).

La réputation de sa vertu et de son éloquence se répandit bientôt dans tout l'empire romain, et Eutrope, premier ministre d'Arcadius, Eutrope, qui l'avait connu dans un voyage à Antioche, le proposa pour l'évêché de Constantinople, à la place de Nectaire, mort le 27 septembre 397. Son élection se fit du consentement unanime du clergé et du peuple, avec l'agrément de l'empereur. Mais il fallait déterminer Jean Chrysostome à quitter Antioche, où il était extrêmement aimé. Astérius, comte d'Orient, fut chargé de cette mission délicate, s'en acquitta avec adresse, et le conduisit à Constantinople, où notre saint trouva plusieurs évêques réunis par l'ordre d'Arcadius, qui voulait rendre cette ordination tout-à-fait solennelle. Parmi ces évêques était Théophile d'Alexandrie, qui, ayant remarqué en lui l'empreinte d'une âme forte et vigoureuse, s'opposa à son ordination. Mais Eutrope lui enjoignit d'y procéder sans délai, sous peine d'avoir à se justifier des crimes dont on l'avait accusé dans plusieurs mémoires présentés aux évêques. L'ordination eut lieu le 26 février 398, trois ans après la mort du grand Théodose, la troisième année du règne d'Arcadius, et la cinquante-unième de Jean Chrysostome.

Sa conduite pendant son épiscopat fut digne de sa vie passée; ainsi qu'à Antioche, cette ville presque toute chrétienne, mais également voluptueuse et frivole, il réforma les mœurs du clergé, rétablit l'ordre parmi les veuves, et attaqua avec énergie et sans ménagement les vices des grands et du peuple. Il prêchait trois ou quatre fois par semaine, et, quand il le pouvait, sept jours de suite. Il menait une vie fort retirée, ne buvait point de vin, et joignait enfin l'exemple au précepte. Aussi ses auditeurs étaient en si grand nombre, qu'il quittait la place ordinaire, et s'asseyait au milieu

de l'église, sur la tribune des lecteurs, pour que les fidèles fussent plus à portée de l'entendre. Bientôt la ville changea de face, la piété refleurit, les spectacles furent abandonnés, et les païens et les hérétiques se convertirent. Constantinople n'était plus reconnaissable, et on lit dans Pallade, chap. v : « *Cum igitur res ita se haberent, Ecclesia in dies efflorescente in melius, tota civitate in pietatem transformata.* » Ce fut pendant ce temps-là qu'il réforma les églises de la Thrace et du Pont. Il eut une grande part dans la réconciliation de saint Flavian avec le pape Sirice, et les Églises d'Occident et d'Égypte. Il travailla à la conversion des Goths et des Scythes nomades, et maintint les immunités de l'Église contre les entreprises d'Eutrope et de Gaïnas. La disgrâce du premier fournit à son talent l'occasion de se montrer avec un nouvel éclat. L'ambition dévorait le ministre d'Arcadius ; mais la haine du commandant des Goths, la haine non moins ardente de l'impératrice Eudoxie, le précipitèrent dans l'abîme. Il vint chercher un asile dans cette même église dont il avait violé les privilèges ; il fut sauvé par l'éloquence de Jean, qu'il avait fait évêque de Constantinople ; mais il périt bientôt après, et perdit la tête comme coupable de trahison. Toujours altéré de sang, Gaïnas voulut encore qu'on lui livrât trois principaux de l'empire ; Jean Chrysostome accompagna ces malheureux, et son éloquence triompha de la férocité du barbare. Gaïnas était arien, il demanda une église en faveur de ceux de sa communion. La généreuse résistance du saint évêque empêcha ce scandale. Peu de jours après le barbare leva l'étendard de la révolte ; mais, déclaré traître, il s'enfuit dans la Thrace, qu'il mit à feu et à sang. Le trop faible Arcadius eut recours à la négociation ; Chrysostome se chargea d'aller trouver Gaïnas, qui vint au-devant de lui, le reçut dans sa tente, l'écouta en silence, et lui présenta ses enfans. Néanmoins il persista dans sa rébellion ; mais il fut défait par un général des Huns, qui envoya sa tête à Constantinople.

Jean Chrysostome, à son retour, quitta encore une fois sa ville épiscopale pour aller pacifier des églises d'Asie. Pendant son absence, Sévérien de Gabales dans la Cœlésyrie, à qui il avait confié le soin de son troupeau, se persuada, parce qu'il avait obtenu quelques succès par ses prédications, qu'il lui serait facile de renverser Chrysostome. Celui-ci, instruit par Sérapien, revint à Constantinople après trois mois d'absence (401), expulsa de la ville cet ingrat et perfide cabaleur, qui se retira à Chalcedoine, d'où il revint à la sollicitation d'Eudoxie. L'impératrice parvint à le réconcilier avec le patriarche. Ce n'était pas l'ennemi le plus redoutable de l'évêque de Constantinople. Le patriarche d'Alexandrie devait bientôt lui susciter de plus grands embarras. En effet, les solitaires d'Égypte, dont plusieurs avaient été disciples de saint Antoine et de saint Macaire, avaient été accusés d'origénisme par Théophile, qui les fit enlever à main armée

de leurs cellules. Ces solitaires, chassés de partout, vinrent trouver Chrysostome, qui leur promit sa médiation. Il écrivit en conséquence à Théophile; mais l'impérieux Égyptien lui répondit qu'aux termes des canons de Nicée, nul évêque ne devait s'ingérer dans les affaires qui ne sont pas de son ressort. Théophile, mandé par l'altière et vindicative Eudoxie, qui croyait avoir à se plaindre de la hardiesse des discours de Jean, vint à Constantinople dans l'intention d'attaquer l'évêque sur son propre siège. Il réussit dans sa conspiration, dont les détails dépasseraient les bornes d'une simple notice. Jean garda dans cette grave circonstance son noble caractère; il résista aux décrets du conciliabule tenu dans le bourg du Chêne. Cité de nouveau, il fut condamné par contumace. L'empereur le bannit (402); mais son exil ne dura qu'un jour. La nuit suivante on ressentit les secousses d'un tremblement de terre. L'impératrice épouvantée demanda le rappel du saint. Assurée du consentement de l'empereur, elle écrivit à Jean pour l'inviter à revenir à Constantinople. On avait fait partir en diligence un des chambellans, nommé Brisson, pour le ramener de Prénète à Constantinople. Son retour fut un véritable triomphe. Il ne voulut pas d'abord rentrer dans la ville avant de s'être justifié des accusations portées contre lui. En vain il demanda qu'on rassemblât un concile, il ne put l'obtenir (403), et tout ce qu'on lui accorda fut qu'un grand nombre d'évêques, qui se trouvaient à Constantinople, signeraient un acte par lequel ils déclareraient que, nonobstant ce qui s'était passé dans le conciliabule du Chêne, ils reconnaissaient saint Chrysostome pour légitime évêque de Constantinople.

L'église de la capitale ne jouit que deux mois du calme qu'avait procuré le rétablissement de son évêque. Une statue avait été élevée en l'honneur d'Eudoxie. On fit, comme à l'ordinaire, de grandes réjouissances; mais le tumulte et les cris troublèrent indignement le service divin. L'évêque se plaignit; Eudoxie se crut offensée, et l'on a prétendu que saint Jean Chrysostome prononça ces terribles paroles: « Hérodiade est encore furieuse: elle danse encore; elle demande encore la tête de Jean. » Mais ce n'est qu'une calomnie, et les critiques ont prouvé que le discours où elles se trouvent est manifestement supposé. Une nouvelle conspiration s'ourdit contre l'évêque; on lui oppose des canons faits par les ariens contre saint Athanase, par lesquels un évêque déposé ne pouvait se rétablir lui-même, ou être rétabli par l'autorité impériale, sous peine d'être déposé pour toujours, sans pouvoir être admis à se justifier. Jean offre hardiment de répondre à ses accusateurs; on ne le permet pas, et il est déclaré que, suivant le quatrième et le douzième canon d'Antioche, il n'était plus recevable à se justifier. La réponse était facile, puisque la première déposition n'avait point été légitime; mais le timide Arcadius s'empessa de

céder aux vœux des ennemis de Chrysostome, et lui ordonna de quitter son église avant la fête de Pâques (carême de 404). Les amis de Jean déployèrent dans cette circonstance le plus grand zèle; efforts inutiles! L'église fut ensanglantée, le sanctuaire profané; une partie des prêtres et des diacres furent jetés en prison; on chassa même de la ville les laïques constitués en dignité, qui proclamaient hautement l'innocence de Chrysostome.

Cependant l'évêque était encore à Constantinople et dans la maison épiscopale. Il écrivit au pape Innocent I. Ces lettres furent portées par quatre évêques accompagnés de deux diacres. Pendant ce temps on attenta plusieurs fois à sa vie. Cinq jours après la Pentecôte, quatre des ennemis les plus acharnés de l'évêque firent une dernière démarche auprès de l'empereur, et le 20 juin il fut enlevé de Constantinople. Le peuple fit grand bruit; le sang coula de nouveau, même dans l'église. Ce trouble durait encore, lorsque l'on vit le feu prendre à la grande église, qui fut réduite en cendres. De l'église, la flamme, poussée par le vent du nord, alla s'attacher au palais où s'assemblait le sénat. On ne put découvrir l'auteur de cet incendie; les catholiques le regardèrent comme l'effet de la vengeance céleste; la cour, au contraire, voulut en rendre responsables les amis du saint, et le saint lui-même. Saint Jean Chrysostome était retenu prisonnier en Bithynie; on l'accusait de l'embrasement de l'église; il demanda à être entendu sur ce chef; mais on ne voulut pas l'écouter, et il fut envoyé sous bonne garde à Cucuse en Arménie. Il partit, et arriva à Cucuse après soixante-dix jours de marche, comme il le dit lui-même, pendant lesquels il eut à lutter contre une fièvre violente. Il demeura un an à Cucuse. L'hiver, qui fut plus rude en Arménie qu'à l'ordinaire, l'incommoda extrêmement. Ses ennemis le firent transférer l'année suivante à Arabise; cependant il paraît, d'après ce qu'il dit lui-même, qu'il y alla de son propre mouvement pour se mettre à l'abri des incursions des Isaures, qui désolaient la contrée. Arabise était environ à vingt lieues de Cucuse; les désagrémens du logement qu'il y avait pris, joints à la rigueur de l'hiver (406), le firent retomber dans une maladie grave dont il ne se guérit qu'au commencement du printemps. Ce fut alors qu'il retourna à Cucuse.

Le pape Innocent, les évêques du concile d'Italie et l'empereur Honorius, qui, dès l'année 405, s'étaient intéressés au rétablissement de saint Chrysostome, firent de nouveaux efforts auprès d'Arcadius; mais celui-ci, dominé par la faction qui avait juré la perte du saint; se refusa aux nouvelles demandes qu'on lui adressa de rassembler un concile à Thessalonique.

Les ennemis de Jean obtinrent un ordre de l'empereur pour le transférer en grande hâte à Pityonte, sous prétexte qu'il pourrait encore être l'occasion de quelques troubles. Pityonte était la dernière ville de l'empire sur la côte orientale du Pont-Euxin. Deux officiers étaient chargés de le con-

duire : l'un lui témoigna quelque bienveillance ; mais l'autre était si cruel et si brutal, qu'il le faisait sortir par les plus grandes pluies, l'exposait aux plus ardentes chaleurs. Lorsqu'ils furent près de Comane dans le Pont, ils passèrent outre sans s'y arrêter, et allèrent à deux lieues plus loin loger dans les bâtimens d'une église. Le lendemain matin, saint Jean Chrysostome pria ses gardes de ne pas partir avant le milieu du jour ; ils ne l'écouterent point, et allèrent jusqu'à une lieue et demie au-delà ; mais une douleur de tête dont le saint souffrait cruellement les obligea de revenir sur leurs pas. Il changea d'habits, se vêtit de blanc, reçut la communion, fit sa prière avec ceux qui étaient présens, et rendit l'ame en prononçant le dernier *amen*. Sa mort arriva le 14 septembre 407, sous le septième consulat d'Honorius, à l'âge de soixante-trois ans ; il avait occupé le siège de Constantinople pendant neuf ans et sept mois, dont il passa plus de trois en exil.

Sa mort, dit Dom Ceillier, ne fit qu'augmenter sa gloire, qui brilla surtout de l'éclat des plus odieuses persécutions. Saint Jean Chrysostome est mis par saint Augustin au nombre des plus illustres docteurs de l'Église. Soleil de tout l'univers, selon saint Nil (liv. 3, ép. 199), honneur de l'épiscopat, il joignit à la foi la plus pure l'esprit le plus élevé et la science la plus profonde. Est-il besoin de parler de son éloquence ? Tous les avis ne sont-ils pas unanimes pour en reconnaître la sublimité ? N'a-t-elle pas produit les plus admirables effets ? N'est-il pas vrai que cent mille auditeurs se pressaient autour de la chaire d'où se précipitaient ces flots de doctrine, qui, dans leur cours rapide et non pas orageux, déracinaient les vices en même temps qu'ils fertilisaient l'arbre de la piété et de la vertu ?

Nous avons divisé en trois parties ceux de ses nombreux ouvrages que nous publions : la première contient le Traité du Sacerdoce, celui de la Virginité, etc. ; la seconde un choix d'Homélies ; la troisième des Discours choisis sur différens sujets, quelques Panégyriques et enfin trente-six Lettres qui, comme le dit l'abbé Auger, se font remarquer à la fois par le langage de la charité chrétienne, le bon ton d'un homme bien né et bien élevé, l'esprit mêlé au sentiment.



S. JOANNIS CHRYSOSTOMI,

CONSTANTINOPOLITANI ARCHIEPISCOPI,

DE SACERDOTIO LIBRI SEX.

LIBER PRIMUS.

1. Mihi quidem amici complures fuere ; iique germani et veri, qui amicitiae leges et probe intelligerent et diligenter observarent. Horum vero complurium unus, qui caeteros omnes amicitia longe superabat, tantum illos retro relinquere studebat, quantum illi reliquos medio-criter erga me affectos. Is ex eorum numero erat, qui lateri meo perpetuo haerent : etenim iisdem tum disciplinis, tum magistris operam dedimus. Unum utriusque erat circa litteras studium, una sollicitudo : par desiderium iisdem ex rebus natum. Neque enim solum cum ad magistros ventitarem ; sed etiam cum illinc egressos, consilium inire oporteret, quod praestantius vitae genus nobis capessendum esset, tunc etiam idem consensus apparebat.

2. Erant et alia quae hanc concordiam firmam inconcussamque servarent. Neque enim ob patriae amplitudinem alter adversus alterum se efferre poterat : mihi non opes summæ erant, ille extrema premebatur inopia. Imo et facultatum modum propositi paritas æmulabatur : par generis conditio erat, omniaque ad sententiam nostram concurrebant.

3. Cum autem proximum esset ut beatus ille vir monachorum vitam veramque philosophiam amplecteretur, jam non par erat statera ; sed ejus laus, ut pote levior, sublimis ferebatur ; ego vero mundi cupiditibus irretitus, lancem meam, juvenilibus onustam cogitationibus deprimebam. Hic demum amicitia quidem firma, ut ante, manebat, sed consuetudo dirimebatur : neque enim una versari poterant qui non iisdem studiis tenerentur. Caeterum ubi et ipse a vitae hujus fluctibus caput paululum erexi, me ille ambabus apprehendit manibus : at ne sic quidem potuimus æqualitatem pristinam retinere. Etenim cum ille

S. JEAN CHRYSOSTOME,

ARCHEVÊQUE DE CONSTANTINOPLE.

LES SIX LIVRES DU SACERDOCE.

LIVRE PREMIER.

1. J'ai eu plusieurs amis, mais des amis vrais et sincères, qui comprenaient les lois de l'amitié et les observaient fidèlement. Dans le nombre, il en est un dont la tendre affection laissait les autres aussi loin derrière lui que ceux-ci l'emportaient sur des amis vulgaires. Il ne me quittait jamais; occupés des mêmes études, nous avions les mêmes maîtres, même goût pour les lettres, même ardeur qu'avait fait naître le rapport des circonstances. Cette heureuse harmonie ne s'est pas bornée au temps où nous fréquentions les écoles. Quand nous en sortîmes, et qu'il fallut penser à choisir le genre de vie le plus convenable, il y eut en nous le même accord de sentimens.

2. Plus d'une cause concourait à maintenir cette douce union. En effet, la puissance de notre patrie ne donnait pas à l'un le droit de se croire au-dessus de l'autre; je n'étais pas fort riche, il n'était pas dans l'indigence. Il y avait parité de biens et d' inclination; il y avait parité de condition. Tout se réunissait donc pour nous attacher l'un à l'autre.

3. Mais lorsque le bienheureux Basile fut sur le point d'embrasser la vie solitaire, et d'entrer ainsi dans la véritable voie de la sagesse, la balance ne fut plus égale. L'un des plateaux s'éleva, c'était le plus léger, celui de Basile; l'autre s'abaissa, c'était le mien, où pesaient de tout leur poids les passions du monde et les vaines pensées de la jeunesse. L'amitié demeura ferme, mais la familiarité s'altéra; elle ne pouvait plus se maintenir sur le même pied avec des penchans si différens. Toutefois, quand je commençai à lever la tête au-dessus des eaux du siècle, il m'ouvrit tendrement ses bras, mais nous ne pûmes jamais rétablir l'équilibre qui s'était rompu. Il m'avait de-

nos tempore antevertisset, ardensque studium exhibuisset, rursus sublimior ferebatur, in altum valde sublatus.

4. Attamen bonus cum esset, amicitiamque nostram magni faceret, a cæterorum omnium contubernio se abducens, nobiscum omni tempore versabatur, quod antea ipsi in voto erat, sed ut dixi, a segnitie nostra prohibitus fuerat. Neque enim poterat is, qui iudiciis et foro hærebat, et scenæ oblectamenta sectabatur, cum eo sæpe versari, qui libris deditus, in forum nunquam ventitaret. Quamobrem cum antea repulsus, nos ad eandem vitæ societatem accepisset, quod jampridem desiderium parturiebat, confestim peperit, ac ne minimam quidem diei partem a nobis abesse patiebatur : sed assidue hortabatur, ut domo uterque sua relicta, commune domicilium incoleremus, quo impetrato, jam res in manibus erat.

5. Verum assiduæ matris ilficebræ obstiterunt, quominus hanc illi gratiam redderem ; imovero, quominus id beneficii ab eo acciperem. Enim vero ubi illa odorata est me id consilii ire, dextra apprehensum introduxit me in peculiare sibi domicilium, ac me prope lectum, ubi me enixa fuerat, assidere jusso, emissis lacrymarum fontibus, ipsis lacrymis miserabiliora verba proferebat ; his me gemebunda compellans : « Ego, inquit, fili, virtute patris tui non multo tempore ita providente Numine frui potui. Nam partus tui dolores excipiens illius obitus, te pupillum, me viduam præmature reliquit, additis viduitatis incommodis, quæ expertis solum probe nota sunt. Nullus enim sermo illam tempestatem ac procellam exprimere possit, quam puella subit, cum nuper e domo patris emissa, ac negotiorum imperita, repente luctu intolerabili percussa, sollicitudinem ætate ac sexu suo majorem suscipere cogitur. Opus enim est servorum ignaviam emendare, nequitiam observare, cognatorum insidias propulsare : publicanorum molestias, et in vectigalibus exigendis immanitatem fortiter ferre. Quod si is, qui mortem obit, prolem relinquat; si sit femina, magnam utique matri curam exhibet ; sed tamen sumptibus et metu vacantem. At filius sexcentis quotidie timoribus replet, multisque sollicitudinibus; mitto enim pecuniarum expensam, quam multam facere cogitur mater, si liberaliter illum educare cupiat. Me tamen horum nullum ad alteras nuptias vel ad alterum in patris tui ædes inducendum sponsum per-

vancé ; il avait fait éclater le zèle le plus ardent, et je ne pus l'atteindre dans son sublime essor.

4. Cependant, comme il était plein de bonté, et qu'il attachait du prix à notre amitié, il renonçait volontiers à toute autre société pour me consacrer ses journées ; cette idée lui avait toujours souri, comme je l'ai dit, mais j'y avais sans cesse fait obstacle par mon défaut de courage. Était-il possible, en effet, à un homme livré aux exercices du barreau, aux dissipations du théâtre, de vivre dans l'intimité de celui qui, tout entier à des études sérieuses, ne se montrait jamais dans la place publique ? C'est pourquoi, bien qu'il eût échoué d'abord, il s'empressa, quand enfin je voulus entrer dans la même carrière que lui, de manifester un désir qu'il avait conçu depuis long-temps, et, ne s'éloignant pas de moi d'un pas, il ne cessait de m'engager à ne plus vivre séparés, à prendre un domicile commun. Il vint à bout de me persuader, et l'affaire était sur le point de se terminer à son gré.

5. Mais la tendresse de ma mère m'empêcha de donner à Basile cette satisfaction, ou plutôt elle me priva du bienfait que m'offrait son amitié. Dès qu'elle soupçonna le parti auquel je m'étais arrêté, elle me prit affectueusement la main, me conduisit dans son appartement particulier, et m'ayant fait asseoir près du lit où elle m'avait donné le jour, elle m'adressa, les yeux baignés de pleurs, un discours plus touchant que ces pleurs mêmes, et me dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Dieu ne m'a pas permis, mon fils, de jouir long-temps des vertus de votre père ; car sa mort vint bientôt joindre son deuil aux douleurs de la maternité, et nous laissa, vous orphelin, moi veuve à la fleur de l'âge, au milieu d'embarras dont l'expérience seule nous fait connaître les amertumes. Il n'y a point de paroles qui puissent peindre les orages qui viennent assaillir une jeune femme nouvellement sortie de la maison paternelle, sans connaissance des affaires, et qui, tout-à-coup frappée au cœur, est obligée de se charger d'un fardeau trop lourd pour son âge et pour son sexe. Il lui faut, d'un côté, gourmander la négligence de ses domestiques, avoir l'œil toujours ouvert sur leur conduite, repousser les attaques de ses proches, et d'un autre, se défendre avec énergie contre les injustices et la brutalité des agens du fisc. Quand un père, en mourant, laisse des enfans, si c'est une fille, elle réclame sans doute beaucoup de vigilance, mais il n'y a ni grandes dépenses à faire, ni de bien vives inquiétudes à concevoir. Si c'est un fils, que de craintes ! quelle anxiété ! quels tourmens, sans parler des frais qu'exige de la mère la

movit. Sed in procella et turbine mansi, ferreamque viduitatis fornacem non evasi : primo quidem superno fulta subsidio ; deinde non modico mihi in calamitatibus solatio erat , quod vultum frequenter tuum aspicerem , ac vivam defuncti imaginem servarem , quæ illum accurate referret. Quapropter cum adhuc infans esses, necdum loqui valeres, cum maxime pueri parentes oblectare solent, magnæ mihi consolationi fuisti. Neque illud mihi vitio vertere possis, quod licet viduitatem fortiter tulerim, paternas tamen ob viduitatis incommodum tibi minuerim facultates, quod multis in orbitate infeliciter accidisse novi : nam illas tibi integras servavi, licet nihil eorum sumptuum prætermiserim, qui ad liberalem institutionem tuam necessarii erant; idque ex facultatibus meis, exque pecuniis, quas e domo paterna attuleram. Ne vero putes me tibi exprobrantem hæc dicere : sed pro his omnibus unam postulo gratiam, ne me altera viduitate involvas, neu sopitum jam luctum denuo excites; verum mortem exspectes meam; hinc fortasse brevi emigrandum mihi erit. Nam juvenes quidem ad provectam perducere senectutem sperare possunt; nos autem, qui consenuimus, nihil aliud, quam mortem præstolamur. Cum itaque me terræ tradideris, patrisque ossibus admiscueris, longas suscipito peregrinationes, et quodcumque volueris pelagus trajicito : nemo tunc prohibiturus est. Cæterum donec respiramus, contubernium meum ne respuas, neu in Dei offensionem temere incurras, dum nos, nihil tamen læsus a nobis, tot malis involves. Etenim si conqueri potes, quod te ad mundanas curas pertraham, ac negotiis prospicere tuis cogam, ne legas naturæ, ne educationem, ne consuetudinem, neu aliud quidpiam reverearis, sed nos tanquam insidiatores et inimicos fuge; sin vero nihil non agimus; ut tibi otium paremus ad vitam instituendam, si minus aliud vinculum certe hoc unum te apud nos detineat. Nam etiamsi te a sexcentis aliis amari dicas, nullus tibi tantam libertatem procurabit, quandoquidem nemo est, cui existimatio tua æque ac mihi chara sit. »

bonne éducation qu'elle veut lui donner. Cependant aucune de ces considérations n'a pu me déterminer à de secondes noces, et à introduire un autre époux dans la maison de votre père. Je suis restée exposée aux coups de la tempête ; j'ai lutté contre les écueils du veuvage. Le ciel est venu à mon secours, il m'a soutenue, il est vrai, dans ces rudes épreuves ; mais aussi il y avait pour mon cœur un charme consolant à vous voir sans cesse, à retrouver dans vos traits la vivante image et la ressemblance de l'époux que la mort m'a ravi. Cette consolation, vous me l'avez donnée dès votre plus tendre enfance, dans l'âge où vous ne pouviez articuler aucun de ces mots qui versent tant de joie dans le cœur des pères et des mères. Vous ne pouvez pas m'accuser d'avoir, tout en remplissant mes devoirs sans faiblesse, diminué le bien de votre père, d'avoir compromis votre héritage, ce qui n'arrive que trop souvent dans ces fâcheuses circonstances. Je vous l'ai conservé entier, sans avoir cependant rien négligé de ce que demandait votre éducation ; je l'ai même fait de mon bien et de ce que j'avais apporté de la maison de mon père. Ne croyez pas, mon fils, que je veuille ici vous reprocher ces sacrifices ; mais je ne vous demande pour prix de ma tendresse que de ne pas me rendre veuve une seconde fois, et de ne pas rouvrir une plaie qui commençait à se fermer. Ne le faites pas avant que la mort ne vienne me frapper ; bientôt peut-être il me faudra quitter cette terre. Les jeunes gens peuvent se promettre de longs jours ; mais cet espoir est interdit à la vieillesse, qui n'a plus que la mort à attendre. Quand vous m'aurez déposée dans le tombeau, quand vous aurez mêlé ma cendre à la cendre de votre père, voyagez alors, parcourez telle mer que vous voudrez, personne ne pourra plus enchaîner votre volonté ; mais tant que Dieu me laissera ici-bas, restez avec moi, et craignez d'offenser le Seigneur en appelant ainsi le malheur sur ma tête innocente. Si vous croyez pouvoir me reprocher de vous avoir entraîné dans les embarras du monde, en vous obligeant à vous occuper vous-même de vos intérêts, n'écoutez pas, j'y consens, la voix de la nature, oubliez les soins que je me suis plu à vous prodiguer, oubliez cette intimité de toutes les heures, foutez tout aux pieds, fuyez, mon fils, et ne voyez en moi qu'un ennemi semant les pièges sous vos pas. Mais s'il est vrai que j'ai tout fait pour vous ménager une vie douce et tranquille, que ce lien-là du moins, s'il n'y en a pas d'autre pour votre cœur, vous retienne près de votre mère. Quel que soit le nombre de ceux qui vous aiment, il n'y en a pas un qui puisse vous faire jouir d'autant de li-

6. Hæc et his plura matris verba erant : quæ cum generoso illi viro renuntiarem, ille nedum hujusmodi verbis moveretur, acrius etiam instabat, eadem ipsa, quæ prius, efflagitans. Hæc cum inter nos versarem, illo frequenter instante, me abnuente, exortus subito rumor utrumque turbavit, fama enim erat nos ad episcopalem dignitatem promovendos esse. Quibus auditis ego, timore simul et hæsitatione percussus sum; timore, ne invitus raperer; hæsitatione, cum identidem disquirerem, quo pacto viris illis in mentem venisset de nobis quidquam hujusmodi cogitare. Nam me ipsum inspicienti, nihil succurrebat illo dignum honore : generosus autem ille, me seorsim conveniens, cum famam quasi ignoranti aperisset rogabat, ut quemadmodum ante, hic etiam factorum consiliorumque consortes videremur : paratum se esse, ad utramvis viam amplecterer, sive fugiendum, sive consentiendum esset, persequendam. Ejus ego animum conspicatus, damnumque ratus me universæ Ecclesiæ illaturum, si tam probo, tam ad multorum præfecturam idoneo juvene gregem Christi ob infirmitatem meam privarem, quod in animo erat non detexi, etsi antea nullum consiliorum meorum ipsi occultassem. Sed cum respondissem ea de re consultationem aliud in tempus rejiciendam esse, neque enim, id in præsentia urgere, statim persuasi nihil propterea curandum esse, fiduciamque indidi, me ejusdem sententiæ consortem fore, si quando res hujusmodi contingeret. Haud ita multo elapso tempore, cum is qui nos ordinaturus erat advenisset, ac me ipse occultassem : horum ignarus ille, quasi ad aliud negotium ducitur, jugumque accipit, sperans me, ut promiseram, perinde secuturum esse; imo potius se, me præeunte, secuturum. Etenim nonnulli ex iis qui aderant, videntes eum, quod comprehensus esset, ægre ferentem, ei verba dederunt, clamantes absurdum esse eum qui omnibus ferocior videbatur, me designantes, cum magna modestia Patrum placito obtemperasse; illum autem multo prudentiorem et moderatiorem, ferocire, vanam gloriam appetere, subsultantem, resilientem, repugnantem. His ille verbis obsecutus, postquam audivit me aufugisse, tristis admodum me adit, assidetque mihi, verba facere cupiens; verum animi angustia detentus, cum eam,

berté que moi, parce qu'il n'y en a pas un à qui votre réputation soit aussi chère qu'à votre mère. »

6. Ainsi me parla ma mère, dont je rapportai le discours à Basile, qui, loin d'en être touché, me pressait avec plus d'instance d'accomplir notre projet. Cependant, au milieu de ces discussions où toujours il revenait à la charge, où toujours je refusais de suivre son plan, un bruit soudain se répandit qu'on pensait à nous élever aux honneurs de l'épiscopat. A cette nouvelle, je fus saisi de crainte et d'inquiétude; de crainte, car je redoutais qu'on ne me fit violence; d'inquiétude, car je cherchais en moi-même comment une pareille pensée avait pu venir dans l'esprit de saints personnages. En m'examinant avec attention, je ne trouvais en moi aucune des qualités qui pussent justifier un tel choix. Quant à Basile, il vint me trouver, et après m'avoir raconté ce qui se passait, comme si je l'eusse ignoré, il me pria de faire voir dans cette circonstance, ainsi qu'auparavant, la conformité de nos sentimens, et il ajouta qu'il était prêt à marcher sur mes traces, soit qu'il fallût fuir, soit qu'il fallût accepter la dignité qu'on allait nous offrir. Le voyant dans ces dispositions, et persuadé que ce serait faire un grand tort à l'Église que de la priver, parce que je n'étais pas en état de supporter un pareil fardeau, d'un jeune homme tout-à-fait propre, par ses vertus, au gouvernement du troupeau de Jésus-Christ, je ne lui dis point ce que j'avais intention de faire, quoique jusque là je ne lui eusse rien caché de mes pensées. Mais je lui répondis qu'il convenait d'attendre encore pour en délibérer entre nous, et qu'il n'y avait pas urgence. Je parvins à lui persuader que le moment n'était pas venu; je ranimai sa confiance, et il crut que nous suivrions la même voie, si la chose venait à se reproduire. Peu de temps après, lorsque celui qui était chargé de l'ordination fut arrivé, je me cachai; Basile, qui ne se doutait de rien, se laissa entraîner, sous un prétexte quelconque, et plia sa tête sous le joug, espérant que bientôt, ainsi que je l'avais promis, je m'empresserais de l'imiter, si déjà je ne l'avais prévenu. Quelques-uns de ceux qui se trouvaient là, le voyant chagrin d'avoir été surpris, abusèrent de sa bonne foi, en disant qu'il était étrange que celui qui paraissait devoir être le moins docile (c'était de moi qu'on parlait), se fût soumis avec modestie au jugement des pères, tandis que celui qui avait toujours fait preuve de sagesse et de modération cherchât, par une résistance inconsidérée, la vaine gloire de rester dans sa liberté. A ces mots il obéit; mais quand il sut ce qui s'était passé, il vint me

quam passus fuerat, vim declarare non posset, in ipso oris hiatus fari prohibebatur, merore orationem antequam dentes transiliret, interrumpente. Illum ego intuitus lacrymis perfusum, animoque turbatum, reicausam eductus, multa cum voluptate in risum prorupi, apprehensumque dextera deosculari conatus sum, Deoque gloriam referebam, quod machinamenta mihi recte ac pro voto cessissent. Ille ut me lætum hilaremque vidit, ubi primum se a nobis deceptum esse animadvertit, id longe gravius indigniusque ferebat.

7. Porro ab illa perturbatione sedato parumper animo : etsi, inquit, partes nostras respueris, ac nullam jam nostri rationem habeas, nec certe scio qua de causa, oportuit saltem te existimationis tuæ curam habere. Nunc vero omnium ora aperuisti, teque ex inanis gloriæ amore cuncti dicunt hoc ministerium recusasse, nec quisquam est qui te ab hac criminatione eximat. Mihi autem ne in forum quidem ventitare licet : tam multi nempe sunt qui nos conveniunt, ac quotidie incusant. Nam quoties me in quacumque urbis parte vident, seorsim adductum familiares nostri, me in maximam criminis partem vocant. Ejus consiliū gnarus, aiunt, nullam enim rerum ad eum pertinentium ignorabas, nihil oportuit dissimulare, sed rem nobiscum communicare, neque defuisset ars, qua illum in retia conjiceremus. Me vero fateri pudet dicere, me id consilium a te jam pridem initum ignorare, ne illi amicitiam nostram fictam esse putent. Nam si ita est, ut vere est, quod ne tu quidem post talia gesta inficiari possis, non e re fuerit externos homines, qui vel mediocrem de nobis opinionem habent, mala celare nostra. Rem itaque ut vere se habet illis aperire vereor, sed tacere cogor, oculosque in terram demittere, atque ab occurrentibus declinare et resilire. Etenim licet prius illud crimen effugiam, restat tamen ut mendacii necessario arguar. Neque enim credent unquam mihi dicenti te Basilium in eorum numero posuisse, quibus arcana scire tua non licet. Verum hæc non multum curo, quando ita tibi jucunda fuere; at reliquum dedecus qui ferre possimus? Nam alii te arrogantiae, alii vanæ gloriæ accusant; qui autem reis minus parcere volunt, et hæc utraque

trouver, et, tout accablé de tristesse, il s'assit à mes côtés et voulut parler; mais la profonde affliction dont il était pénétré ne lui permettant pas de me faire connaître la violence dont il avait été l'objet, les paroles s'arrêtaient dans sa bouche, et ne passaient point le bord de ses lèvres. A la vue des larmes qui coulaient de ses yeux et du trouble répandu dans toute sa personne, je ne pus, car je savais la cause de toute cette agitation, contenir le plaisir que j'éprouvais, je me mis à rire, je lui pris la main, que je couvris de baisers, et je remerciai Dieu du succès qui avait ainsi couronné l'artifice auquel j'avais eu recours. Mais dès qu'il eut remarqué la joie qui éclatait en moi, Basile comprit que je l'avais trompé, et il ne put me laisser ignorer son mécontentement et son chagrin.

7. Il se calma enfin, et me dit : Bien que mes intérêts ne vous touchent point, bien que vous n'en teniez aucun compte, et je ne sais pourquoi, vous devriez au moins penser aux vôtres, ainsi qu'à votre réputation. Votre nom est aujourd'hui dans toutes les bouches, et l'on dit que c'est un sentiment de vaine gloire qui vous a amené à refuser le ministère sacré; personne même ne cherche à vous justifier. Je n'ose moi-même paraître en public, tant il y a de gens qui m'abordent pour nous accuser tous les deux. Dès que l'on me voit en quelque endroit, nos amis même me tirent à l'écart pour m'accabler plus particulièrement de leurs plaintes. Vous étiez dans le secret, disent-ils, vous n'ignoriez rien de ce qui allait se faire; il ne fallait pas user envers nous de dissimulation, vous deviez tout nous dire, et votre ami ne nous aurait point échappé. Je rongis d'avouer que votre projet m'était tout-à-fait inconnu, parce que cet aveu jetterait un soupçon sur la sincérité de notre attachement. Car s'il en est ainsi, et après une telle action, vous ne pouvez le nier, il n'est pas bon que des étrangers, que ceux même qui ont quelque estime pour nous, soient dans la confiance de nos différends. Ainsi je crains de leur dire la vérité, je suis obligé de me taire, de baisser la tête et d'éviter ceux qui m'abordent. Toutefois, si j'échappe à ce premier reproche, je n'en reste pas moins convaincu de mensonge. Car jamais on ne croira, quand même je l'affirmerais, que vous ne voyez plus en Basile qu'un de ces hommes à qui il n'est pas permis de lire dans votre cœur. Au reste, cela maintenant m'importe peu, puisque vous l'avez jugé convenable; mais comment vous soustraire à la honte que le reste imprime sur nos fronts? Les uns vous taxent de fierté, les autres disent que vous ne cherchez que la vaine gloire; mais ceux qui ne sont pas en disposition

improperant, et præterea adjiciunt eam, quam iis qui nos honore affecerunt intulimus, contumeliam, quos etiam dicunt hæc jure passos esse, imo graviora promeruisse; utpote qui tot tantisque relictis viris, pueros heri ac nudistertius in sæcularibus curis volutatos, ut ad breve tempus supercilia contraherent, pullas vestes induerent, vultusque tristitiam simularent, derepente ad tantum honorem adduxerint, quantum ne in somnis quidem assequi speravissent. Atque ii quidem, aiunt, qui a prima ætate ad extremam usque senectutem, ascetim, sive exercitacionem sectati sunt, in subditorum numero sunt; imperant autem illis ipsorum filii, qui ne leges quidem noverunt, huic exercendo magistratui positas. Hæc et plura loquentes frequenter instant. Ego vero quid ad hæc respondeam ignoro: tu, quæso, mihi suppeditato. Neque enim puto temere te et sine causa fugisse, tantamque suscepisse adversus adeo præstantes viros inimicitiam; sed ponderatis rebus ad id venisse, unde et tibi paratam defensionem adesse arbitror. Dic ergo, num justam habeas excusationem, quam criminatōribus afferamus. Nam de injuria qua me affecisti non expostulo tecum, non quod deceperis, quod prodideris, non quod omni tempore amicitiaæ meæ fructum tuleris. Nos quippe animam nostram, ut ita dicam, tibi allatam, in manibus tuis reposuimus: tu vero tantam adversum nos calliditatem adhibuisti, quantam si ab inimicis tuis cavendum tibi fuisset. Atqui oportuit, si consilium hujusmodi utile esse putabas, illius lucrum non fugere; sin damnosum, nos quoque, quos omnibus semper præferre dicebas, damno eripere. Tu vero nihil non egisti ut eo incidere-mus; neque dolo vel simulatione opus erat adversus eum, qui sine dolo et simpliciter omnia dicere et agere apud te solebat. Attamen, ut dixi, nihil eorum crimini do, neque solitudinem exprobro in qua nos constituisti, cum colloquia illa abstulisti, ex quibus et voluptatem et utilitatem non minimam sæpe carpebamus. Verum hæc omnia mitto, hæc tacite et mansuete fero; non quod tu mansuete in nos deliqueris; sed quod eam mihi legem præscripserim ab illa die, qua amicitiam inii tuam, ut quamvis mihi molestiam afferres, nullam abs te apologiam exigerem. Etenim quod non mediocre mihi damnum intuleris, ipse nosti, si modo meminisse velis sermonum, tum quos exteri de nobis, tum quos nos de nobis ipsis perpetuo habuimus. Hi porro sermo-

de nous épargner, nous chargent à la fois de ces deux imputations, sans oublier l'injure dont nous nous sommes rendus coupables envers ceux qui nous faisaient un tel honneur, ajoutant qu'ils n'ont pas même ce qu'ils méritent en punition de la légèreté qu'ils ont mise à exclure des hommes pleins de vertus, pour choisir des jeunes gens à peine nés d'hier, encore tout chargés des liens du monde, à qui il a suffi de froncer les sourcils, de se couvrir de manteaux noirs, de composer leurs visages, et d'affecter un air sévère, pour se voir élever à un honneur qu'ils n'auraient pas même espéré d'obtenir dans le délire d'un songe. Ainsi donc, continuent-ils, ceux qui ont vieilli dans les exercices de la pénitence sont placés sous les ordres de leurs enfans, qui ne connaissent pas même les lois établies pour cette sorte de gouvernement. Voilà ce que l'on dit tous les jours; quant à moi, je ne sais que répondre, veuillez me l'apprendre, car je ne pense pas que vous ayez pris la fuite sans de graves motifs, et que vous vous soyez exposé inconsidérément au ressentiment de tant de hauts personnages. Je crois, au contraire, que vous ne vous êtes déterminé qu'après de mûres réflexions, et que vous avez de quoi repousser ces accusations. Ayez donc la bonté de me communiquer les raisons qui peuvent vous excuser; car je ne vous parlerai point de l'injustice que vous avez commise à mon égard; j'oublie que vous m'avez trompé, que vous m'avez trahi, que je vous ai aimé. J'avais, pour ainsi dire, remis mon ame entre vos mains; vous, cependant, vous avez usé de ruse envers moi, comme si j'eusse été votre plus mortel ennemi. Mais enfin, ou le parti que nous avons adopté était le plus sage, et vous deviez le suivre, ou il était dangereux, et il fallait alors m'en détourner, moi qui, disiez-vous, passait dans votre cœur avant tout le reste du monde. Et pourtant que n'avez-vous pas fait pour que je tombasse dans le piège? Deviez-vous employer la dissimulation contre un homme au cœur simple et naïf, qui vous mettait toujours de moitié dans ses pensées et dans ses actions? Quoi qu'il en soit, je ne vous en fais pas un crime, je vous le répète, je ne vous reproche pas même l'isolement où vous m'avez placé en brisant le lien de ces entretiens intimes où nous trouvions plaisir et avantage. C'en est fait, je me résigne, non pas que votre procédé soit généreux, mais par respect pour la loi que je me suis imposée, le jour même où commença notre union, de ne jamais vous demander d'explication, quelle que fût votre conduite envers moi. Vous pouvez juger d'ailleurs du préjudice que vous me faites, si vous voulez vous rappeler ce que disaient

nes erant, magnum nobis fore lucrum ex concordia, præsidiumque ex amicitia mutua. Aliique omnes dicebant, aliis etiam bene multis non modicæ utilitati fore concordiam nostram. Ego vero, quod ad me attinet, nunquam utilitatem cupiam posse me præstare putavi : dicebam tamen, hoc saltem nos lucrum non parvum ex amicitia decerpturos esse, quod iis qui nos oppugnare vellent, inexpugnabiles futuri essemus. Hæc tibi in mentem revocare nunquam cessabam : Difficile est tempus, insidiatores multi, germana charitas extincta, invidiæ perniciæ ejus locum subiit, « in medio laqueorum progredimur, in pinnis » urbium ambulamus ; » alii quidem ad gaudendum de malis nostris parati sunt, si quid forte sinistrum acciderit, multi undique instant, nemo est qui vicem nostram doleat, vel saltem pauci hujusmodi sunt. Vide ne si disjungamur, risum multum aliis moveamus, risuque graviolem jacturam : « Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas munita, et quasi regnum vectibus firmatum ¹. » Ne, quæso, hanc dissolvas necessitudinem, neque vectem dirumpas. Hæc et his plura sæpe dicebam, nihil unquam hujusmodi suspicans, sed te sano admodum animo erga nos esse putans, atque ex abundanti medelam sano adhibere curans : nec animadvertens, ut patet, me ægrotanti remedia apponere. At ne sic quidem infelix quidpiam lucratus sum, neque ex tanta illa cautela mihi quidquam accessit emolumenti. Omnia quippe illa conferim projiciens, neque id tecum reputans, me tanquam navem non saburram in pelagus immensum emisisti, nihil cogitans decumanos illos fluctus, quos me sustinere necesse est. Nam si contingat vel calumniam, vel cachinnum, vel aliam quamvis contumeliam et molestiam in nos inferri, sæpe autem multa hujusmodi necessario accidunt, ad quem confugiemus ? apud quem angustias nostras exonerabimus ? quis defensionem suscipiet nostram ? quis mœroris auctores retundet atque sedabit, nobisque dolorum finem faciet, et solatium afferet, paratosque nos reddet ad aliorum ferendas ineptias ? Nemo sane adest, te ab hoc gravissimo bello procul remoto, ut ne clamorem quidem meum audire valeas. An nosti quantum admiseris malum ? An vel nunc, postquam percussisti, agnoscis quam lethale mihi vulnus inflixeris ? Verum hæc missa faciamus, neque enim deinceps poterunt

¹ Prov. XVIII, 19.

les étrangers , ce que nous disions nous-mêmes. Nous aimions à répéter sans cesse que notre intelligence et notre mutuelle amitié seraient pour nous une source d'avantages , une sorte de rempart contre le malheur ; et la voix publique ajoutait que les autres même y trouveraient leur profit. Quant à moi , je n'ai jamais pensé que je pusse rendre quelque service , mais je me plaisais à proclamer que notre amitié nous donnerait bien certainement les moyens de repousser victorieusement les attaques qu'on serait tenté de diriger contre nous. Je ne cessais de vous dire : Les temps sont difficiles ; des pièges sont sous nos pas ; il n'y a plus d'amitiés sincères , elles ont fait place au démon de l'envie ; « Nous marchons au milieu des embûches , et » comme sur les créneaux de la ville. » Combien de gens se feront un bonheur de nos disgrâces , si le malheur vient fondre sur nous ! Personne ne nous plaindra , ou du moins il n'y en aura qu'un bien petit nombre. Gardons-nous de nous détacher l'un de l'autre ; on rirait à nos dépens , sans compter les traverses , pires que des railleries. « Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte , et » comme un palais défendu par des barres de fer. » Ne nous séparons pas , je vous en supplie , ne brisons pas la douce chaîne qui nous unit. Voilà quel était mon langage ; j'étais loin de prévoir l'avenir ; je vous croyais encore dans les meilleures dispositions ; tout cela n'était qu'un préservatif , je ne m'attendais pas que ce fût un remède que j'appliquais sur une plaie. Je n'y ai rien gagné , et mes précautions ont été en pure perte. Vous avez tout rejeté , sans réfléchir que vous me laissiez , comme un vaisseau sans lest , sur une mer immense , en butte à la tempête dont je devais soutenir seul toute la colère. Contre la calomnie , contre les sarcasmes , contre les accidens qui peuvent survenir , et qui n'affligent que trop souvent la triste humanité , quel sera mon refuge ? dans quel cœur verserai-je désormais mon chagrin ? qui me défendra ? qui , en imposant silence à mes ennemis , mettra un terme à mes peines , m'offrira des consolations et ranimera mon courage abattu ? Personne , puisque vous vous éloignez de moi , et que le cri de ma douleur vous importune. Connaissez-vous bien toute l'étendue du mal que vous avez fait ? toute la profondeur de la plaie qui saigne dans l'ame de votre ami ? Mais à quoi bon m'attacher à ces idées , le mal est irréparable , et nul ne peut sortir d'un défilé sans issue. Mais , je vous le demande encore , que répondrai-je aux étrangers ? comment me justifier à leurs yeux ?

ea dissolvi, quæ facta sunt, neque exitus reperiri in rebus exitu carentibus. Quid porro ad exteros dicemus? Quid eorum criminationibus respondebimus?

8. CHRYSOSTOMUS. Bono, inquam, animo esto; neque enim ad horum tantum rationem reddendam paratus sum, sed et in quibus nos culpa immunes dimisisti, in iis etiam pro virili mea defensionem parare conabor: ac si libet, ab iis ipsis ordiar. Siquidem absurdus admodumque ingratus essem, si exterorum opinionem curans, nihilque non agens ut ii accusandi finem faciant; virum mihi omnium amicissimum, qui tanta erga me usus sit verecundia, ut ne quidem de illata sibi, ut putat, injuria conqueri velit; imo etiam suis posthabitis, de nostris insuper satagat; non possim flectere, meque apud illum de illata injuria purgare, quin etiam majore erga illum segnitie uti videar, quam ille sollicitudine erga me utitur. Qua igitur in re te læsimus, quandoquidem hinc constituimus apologiæ pelagus ingredi? An quia te circumvenimus, nostramque tibi mentem celavimus? Atqui illud cum pro tui decepti, tum pro eorum etiam, quibus te fallendo prodidimus, utilitate fecimus. Si itaque astutia semper mala, neque illa unquam vel ad quodlibet commodum uti liceat, paratus sum pœnas dare quascumque volueris: seu potius quia nunquam ex me pœnas exigere sustinebis, eas ipsi nobismetipsis irrogabimus, quas solent iudices sententibus, cum ab actoribus suis rei peracti fuerint. Sin vero astutia non semper noxia est, sed pro eorum qui illa utuntur animo seu mala seu bona efficitur, missam faciens criminationem istam, qua te circumventum quereris, proba nos in malum astu usos esse: donec enim id adfuerit, non criminari, sed laudare decipientem æquum fuerit, apud eos saltem qui aliquam æqui bonique rationem habent. Tantum enim lucri habet opportuna bonoque animo parata fraus, ut multi sæpe, quod non ea usi sint, pœnas dederint. Ac si velis duces exercituum examinare ab orbe condito celebriores, illorum tropæa quam plurima dolo parta comperies, eosque majori laude celebratos, quam qui aperto Marte vicerunt. Nam hi quidem majori pecuniarum hominumque dispendio hostes superant; ita ut plerumque nihil commodi ex victoria referant, sed non minorem victores, quam victi, tum exercitus tum ærarii jacturam faciant. Ad hæc vero non sinunt eos victi

8. CHRYSOSTOME. Ayez bon courage, lui dis-je ; je puis non seulement répondre à ces accusations, mais je me justifierai encore, autant que cela peut dépendre d'un homme, sur les points auxquels vous ne vous êtes pas attaché, et c'est par là, si vous voulez bien le permettre, que je commencerai. Il y aurait folie et ingratitude à tenir compte de l'opinion des étrangers, à combattre leurs préventions, et à ne pas chercher à convaincre de mon innocence un ami dont la délicatesse va jusqu'à ne pas se plaindre de l'offense qu'il a reçue ; un ami qui s'oublie pour ne penser qu'à moi. Ne serait-ce pas lui montrer plus d'indifférence qu'il ne me témoigne d'intérêt ? Eh bien ! quel mal vous ai-je fait, puisque c'est par là qu'il faut commencer mon apologie ? Est-ce parce que j'ai usé de dissimulation, et que j'ai caché quel était mon projet ? Je ne l'ai fait que pour servir, et vous que je trompais, et ceux à qui je vous ai livré en vous trompant. Si la tromperie est toujours un mal, s'il est vrai qu'on doive se l'interdire même dans la vue du bien, me voilà prêt à subir toutes les peines qu'il vous plaira ; ou plutôt, comme votre amitié reculerait devant un châtement à m'infliger, je me condamnerai moi-même, ainsi que les juges condamnent un coupable convaincu. Mais si la tromperie n'est pas toujours criminelle, et si c'est d'après l'intention de ceux qui l'emploient qu'il convient de la déterminer soit en bien, soit en mal, prouvez donc, avant de prononcer, que la supercherie dont vous vous plaignez n'est pas innocente. Jusque là, mon ami, ceux qui ont quelque sentiment de justice me doivent des éloges, loin d'avoir le plus léger reproche à m'adresser. Car toute tromperie qui porte avec elle le caractère de l'innocence est une source de si grands biens, qu'on a souvent lieu de se repentir de n'y avoir pas eu recours. Lisez l'histoire des plus grands capitaines depuis l'origine du monde, vous y apprendrez qu'ils doivent leurs plus beaux succès à la ruse, et qu'ils sont couronnés de plus de gloire que ceux qui ont triomphé par la puissance des armes. Ceux-ci en effet ont acheté la victoire au prix du sang, ils ont épuisé le trésor public, en telle sorte que, loin d'en retirer quelque avantage, il arrive que, vainqueurs, ils n'ont pas moins à déplorer que les vaincus leurs pertes en hommes et en argent. Ces derniers même ne les laissent pas jouir de leur gloire tout entière ; ils en réclament une bonne part ; le cœur va-

tota victoriæ gloria frui : etenim ipsis ejus pars non minima cedit, ut pote qui animis victores, corporibus solum inferiores fuerint; ita ut si potuissent confossi non cadere, neque mors illos prostravisset, nunquam alacritatem animi amisissent. Qui vero fraude vincere potuit, non calamitosos solum, sed etiam risu dignos efficit hostes. Non enim, ut illic, parem utrique fortitudinis; ita et hic ambo prudentiæ laudem referunt; sed integrum victoribus victoriæ præmium cedit: quodque non minus est, victoriæ voluptatem civitati sinceram servant. Neque enim perinde se habent pecuniarum copia, hominumque multitudo, atque animi prudentia: siquidem illa in usu bellico frequenti consumi solent, atque possessores suos deserere; hæc vero quanto magis exerceas, tanto magis augetur. Neque solum in belli, sed etiam pacis tempore, magnum necessariumque fraudis usum esse comperias, nec tantum ad civitatis negotia, sed et ad domestica, viro adversus uxorem, uxori adversus virum, patri in filium, amico in amicum, imo etiam filio in patrem. Neque enim alio modo potuit filia Saulis virum suum e manibus ejus eruere, quam patrem decipiendo¹. Ejusque frater, jam ereptum a sorore, iterumque periclitantem servare cupiens iisdem, quibus uxor ejus, usus est telis².

9. Tum **BASILIVS**: Nihil hæc ad me, inquit, neque enim hostis sum vel inimicus, neque ex eorum numero, quibus lædendi animus est; contra vero tuæ semper sententiæ omnia mea commisi, cui semper, quando tu jussisti, obsecutus sum. **CHRYSOSTOMVS**. At, o vir admirande atque optime, ideo tibi jam antea dixi, non in bello tantum et contra hostes; sed etiam in pace et adversus amicissimos fraude uti interdum opus esse. Quod autem ea non modo decipientibus, sed etiam deceptis utilis sit, a quopiam medicorum sciscitare, quonam illi modo ægros a morbo liberent: audiesque ipsos non arte tantum uti, sed et fallaciam interdum adhibere, atque ejus auxilio adhibito, ægros sanitati restituere. Quando enim tum morbo laborantium morositas, tum morbi ipsius difficultas medicorum consilium non admittit, tunc fallaciæ personam induere coguntur, ut quemadmodum in scena, rei veritatem obtegere possint. Atque hic, si placet, unum tibi ex multis dolum enarrabo, quem a medicis concinnatum audiavi. Incidit

¹ 1 Reg. xix, 12. — ² Ibid. xx, 8.

lait mieux, disent-ils, le corps seul a failli, et si malgré leurs blessures ils avaient pu rester debout, si la mort ne les avait pas couchés sur la poussière, ils n'auraient point perdu leur belliqueuse énergie. Mais triompher par l'adresse, c'est avec le malheur d'une défaite faire tomber la honte sur le front de l'ennemi. Que le vaincu ne parle point ici de courage, la prudence seule a tout fait, l'honneur reste tout entier au vainqueur, et, ce qui n'est pas moins précieux, la joie entre sans mélange au cœur des citoyens. Il n'en est pas de la prudence comme de l'argent et des troupes ; la guerre qui les épuise ne fait que donner plus d'activité à l'autre. Ce n'est pas seulement à la guerre, c'est surtout dans la paix que la feinte est utile, je ne dis pas seulement dans la conduite des affaires publiques, mais encore dans les affaires privées, au mari contre sa femme, à la femme contre son mari, au père contre le fils, à l'ami contre son ami, et, s'il faut le dire, aux enfans contre leurs parens. La fille de Saül pouvait-elle arracher son mari aux mains du roi son père autrement que par la ruse ? Son frère n'a-t-il pas dû se servir des mêmes armes pour sauver celui qu'une épouse avait déjà soustrait à la mort ?

9. **BASILE.** Que m'importent ces exemples ? Je ne suis pour vous ni un ennemi public, ni un ennemi particulier, et je n'ai pas dans le cœur l'intention de vous nuire. Je me suis toujours réglé sur votre conduite, et ma volonté a été toujours subordonnée à la vôtre. **CHRYSOSTOME.** Mais, je vous le répète, mon excellent ami, ce n'est pas seulement dans la guerre contre les ennemis de l'état, c'est dans la paix à l'égard de ceux qui nous aiment le plus, qu'il est bon quelquefois d'user de stratagème. Pour vous convaincre que la ruse est utile à ceux qui sont trompés aussi bien qu'à ceux qui trompent, demandez à un médecin comment il est arrivé plus d'une fois à guérir un malade. Il vous dira que souvent l'art a eu besoin du concours de l'adresse pour rendre un malade à la santé. En effet, quand les dispositions chagrines de celui qui souffre, ou la force du mal, s'opposent au succès que l'on se promettait de l'emploi des remèdes, alors on est forcé de prendre un masque, pour ainsi dire, comme au théâtre, afin de déguiser la vérité. Et, si vous le trouvez bon, je vous raconterai, à ce propos, une des mille ruses dont les médecins ont fait usage. Un homme avait été surpris d'une fièvre ardente ; c'était un

quidam in febrim ardentem ac vehementissimam : æstus ingens erat, ac cuncta ea , quæ ignem extinguere poterant, respuebat æger. Cupiebat autem, et apud omnes se adeuntes instabat, sibi merum large porrigerent, et exitiosam illam cupidinem implere procurarent. Quod sane non febrim modo inflammasset, sed miserum in furorem conjecisset, si quis tamen talem ipsi gratiam exhibuisset. Cum hic ars nihil proficeret, nullamque machinam excogitare posset, imo prorsus ea rejicienda videretur, ejus vices fallacia suscipiens, vim tantam ostendit, quantam mox audies. Etenim medicus vas testaceum recens e fornace eductum, vino permulto immersit, abstractum hinc vacuum, cum aqua replevisset, jubet ægro tantis cubiculum velis multis obumbrari, ne lux dolum proderet; et ægro vas quasi mero plenum propinat : quo vix manibus apprehenso ægrotus vini odore statim deceptus, quod oblatum fuerat sine examine accepit : sed morem gerens, ac tenebris deceptus, urgente etiam cupidine, ac satius suffocationem statim excussit, atque imminens pericalum effugit. Videsne fallaciæ lucrum? Quod si quis omnes medicorum dolos recensere velit, oratio sane longior, quam par sit, evadet. Nec solum ii, qui corpora curant, sed etiam ii qui animæ morbis curandis vacant, hoc frequenter remedio uti comperiuntur. Sic beatus Paulus multas illas Judæorum myriadas attraxit¹ : hoc item consilio Timotheum circumcidit ille qui Galatis comminatur², nihil profuturum Christum iis qui circumciduntur. Ideo legi se subdidit is qui justitiam ex lege post fidem in Christum detrimentum putabat³. Fraudis quippe magna vis, dum ne doloso consilio offeratur. Imovero hæc minime fraus appellanda est, sed œconomia, sapientia et ars quædam, quæ possit multos exitus in rebus arduis reperire, animæque delicta emendare. Neque enim Phineem homicidam dixerim⁴, quod plaga una duos occiderit, quemadmodum neque Eliam ob illos centum milites eorumque duces⁵, ac magnam illum sanguinis torrentem, quem ex eorum⁶ qui dæmonum sacrificuli erant, cæde manare fecit. Nam si hoc concederemus, et si res ipsas nudas, non expenso auctorum consilio expendere quis voluerit, Abraham occisi nati damnare quivis poterit⁷, nepotem item et abnepotem ejus male-

¹ Act. XXI, 26, et XVI, 3. — ² Galat. 1, 2. — ³ Philip. III, 7. — ⁴ Nomb. XXV, 8. — ⁵ 4 Reg. 1, 20. — ⁶ 3 Reg. XVIII, 34. — ⁷ Gen. XII, 8.

feu qu'il fallait éteindre, mais le malade repoussait tout ce qui pouvait amener le résultat désiré. Ce qu'il voulait, ce qu'il demandait à tous ceux qui venaient le visiter, c'était du vin, dont l'effet, loin de calmer la fièvre, eût été, si l'on eût cédé à ce capricieux désir, de jeter le malheureux dans des transports de fureur. Comme l'art était impuissant, comme on devait renoncer aux moyens qu'il fournit, la ruse vint en aide au médecin, et obtint un succès dont vous allez vous étonner vous-même. Celui-ci trempa dans du vin un vase de terre récemment tiré du four, le remplit d'eau, tendit des toiles dans la chambre, dans la crainte que la lumière ne fit découvrir le stratagème, présenta le vase au malade, qui, trompé par l'odeur, le saisit avec empressement, sans rien examiner, et avala d'un trait tout ce qu'il contenait. Heureux d'avoir contenté le désir qui le tourmentait, grâce à l'obscurité complice du médecin, notre homme sentit s'alléger le poids qui l'étouffait, et fut guéri. Vous le voyez, la ruse a été ici fort utile. On ne finirait pas si l'on voulait rapporter tous les stratagèmes des médecins. Que parlé-je des médecins du corps ? Les médecins de l'ame ont souvent besoin d'y avoir recours. C'est par l'adresse que saint Paul a converti des milliers de Juifs ; c'est dans les mêmes vues qu'il a soumis à la circoncision son disciple Timothée, écrivait aux Galates qu'il ne servirait de rien aux circoncis de croire en Jésus-Christ ; et ainsi le même homme qui croyait que l'observation de la loi judaïque est contraire à la foi, pratiqua néanmoins cette loi, tant il est vrai que la ruse sans intention coupable est souvent fort utile. Il y a plus ; ce n'est pas fraude et tromperie, c'est adresse et prudence, c'est un moyen ingénieux de trouver un chemin où il n'y en a pas, et de guérir les maladies de l'ame. Je n'appellerai point homicide Phinée, qui d'un seul coup donna la mort à deux Juifs ; Élie ne sera pas non plus un meurtrier pour avoir tué cent soldats et leurs chefs, et avoir fait couler par torrens le sang de ceux qui sacrifiaient à de vaines images. En ne s'attachant qu'à la superficie des choses, sans descendre dans l'examen des intentions, Abraham sacrifiant son fils ne serait qu'un assassin ; Jacob et Moïse prendraient rang parmi les voleurs, l'un pour avoir dérobé le droit d'aînesse, l'autre pour avoir fait passer entre les mains des Israélites les richesses des Égyptiens. Non, non ; il y aurait témérité à en juger ainsi ; non seulement ils ne sont pas coupables, mais ils ont droit à notre admiration, car Dieu lui-même les a honorés de ses éloges. Nommez trompeur celui qui a recours à la ruse dans une intention criminelle, mais non pas certes celui dont les

ficii et doli accusare¹; sic enim ille primogenituram obtinuit; hic vero Ægyptiorum divitias in Israelitarum exercitus transtulit². At non ita se res habet, non ita sane. Apage tantam audaciam. Non modo enim illos culpa vacare dicimus, sed etiam eo nomine miramur: quandoquidem ipse Deus illos ideo laudavit. Namque ille fallax jure dicatur, qui id inique aggreditur, non autem qui sano id consilio facit. Sæpeque contingit ut fallere sit opus, ut per hujusmodi artem magna utilitas importetur. Qui autem recta via incedit, ei quem fallere noluit magna sæpe mala intalit.

LIBER II.

1. CHRYSOSTOMUS. Quod igitur ex æquo et bono fraudis vi uti liceat, imo potius quod eam non fraudem, sed admirandam œconomiam appellare oporteat, pluribus poterat comprobari. Quia vero quæ superius dicta sunt ad id demonstrandum sufficiunt, grave molestumque putarim supervacaneam prolixamque ea de re orationem texere. Tuum de reliquo erit ostendere, num ex commodo tuo fraus ea a nobis adhibita sit. Tum BASILIUS: Ecquod, inquit, nobis lucrum ex tali vel œconomia vel sapientia, et quomodo eam appellare libeat, at persuasum nobis sit nos a te non fuisse deceptos? JOANNES: Ecquid, inquam, hoc lucro majus fuerit, quam si hæc agamus, quæ dilectionis erga Christum argumenta esse dixit ipse Christus, qui apostolorum coryphæum sic alloquitur, « Petre, inquit, amas me? » Id illo confitente, adjungit: « Si amas me, pasce oves meas³. » Interrogat discipulum magister, num diligatur ab eo; non ut ediscat: quomodo enim ediscat cum omnium corda norit? sed ut nos doceret, quantum cordi sibi esset hujusmodi gregis præfectura. Id cum palam sit, illud item manifestum erit, magnam fore mercedem laboranti in iis, quæ magno apud Christum in pretio sunt. Nam si cum quosdam videmus famulorum vel pecorum nostrorum curam habere, sollicitudinem illam pro argumento amoris erga nos habemus, etiamsi illa omnia pecuniæ pretio emantur; qui non pecunia aut alio quopiam simili, sed propria morte hunc gregem emit, et pro ovilis pretio sanguinem dedit, quanto

1 Gen. xxvii, 12. — 2 Exod. xi, 2. — 3 Joan. xxi, 1.

vues sont honnêtes. Tromper est quelquefois nécessaire dans un intérêt véritable. Souvent, au contraire, en marchant droit et sans détour, on nuit beaucoup à la personne même qu'on n'a pas voulu tromper.

LIVRE II.

1. **CHRYSOSTOME.** Il serait facile de prouver plus au long que la ruse est permise, quand les intentions sont bonnes et justes; que ce n'est pas tromperie alors, mais prudence et sagesse. Comme ce que j'ai dit plus haut suffit pour démontrer cette vérité, tout ce que j'ajouterais ne serait qu'une prolixité fastidieuse; il ne s'agit plus que de faire voir si c'est dans votre intérêt bien entendu que j'ai tenu la conduite que vous me reprochez. **BASILE.** Quel avantage ai-je donc retiré de ce qu'il vous plait d'appeler sagesse et prudence, en telle sorte que je demeure convaincu que vous ne m'avez pas trompé? **JEAN.** Quel plus grand avantage que celui de remplir une charge que Jésus-Christ lui-même proclame comme une preuve d'amour pour sa personne, lorsqu'il dit au chef des apôtres: « Pierre, m'aimez-vous? » « Oui, » Seigneur, » lui répond Pierre. « Eh bien! si vous m'aimez, païssez » mes brebis, » ajoute le Fils de Dieu. Le maître demande à son disciple s'il l'aime, non qu'il ait besoin de l'apprendre, car que peut ignorer celui qui lit dans le secret des cœurs? mais c'est pour nous instruire de la tendre sollicitude que réclame le gouvernement de son troupeau. Cela est évident; il ne l'est pas moins que la plus belle récompense est réservée à quiconque exerce une fonction si chère à Jésus-Christ. En effet si les soins, même intéressés, que l'on donne à nos serviteurs, à nos troupeaux, sont à nos yeux des témoignages de l'attachement que l'on nous porte, quel prix le Sauveur n'accordera-t-il pas à celui qui paît le troupeau qu'il a acheté, non par argent, ou avec autre chose semblable, mais par sa propre mort, et par l'effusion de tout son sang? Le disciple ayant répondu: « Vous savez, Seigneur, » que je vous aime, » prenant ainsi à témoin de son amour celui-là

præmio pastores ejus remunerabit? Quamobrem cum dixisset discipulus : « Tu scis, Domine, quia amo te, » et dilectum ipsum in dilectionis testem vocasset : non hic stetit servator, sed dilectionis argumentum adjecit. Non enim quantum Petrus se diligeret ostendere tunc volebat : nam id nobis ex multis argumentis jam palam erat; sed quantum ipse Ecclesiam diligeret suam, et Petrum et nos omnes edoceri voluit, ut magnam et nos hac in re sollicitudinem exhiberemus. Cur enim Deus Filio suo unigenito non pepercit¹, sed quem unicum habebat tradidit²? ut eos qui inimico erga se animo essent sibi reconciliaret, et peculiarem sibi populum faceret. Cur sanguinem effudit³? ut has emeret oves, quas Petro et successoribus ejus tradidit. Jure ergo dicebat Christus, « quisnam est fidelis servus et prudens, » quem constituit Dominus ejus super domum suam⁴? » Rursum verba dubitantis sunt, etsi qui loquitur nihil dubitans ea proferat. Sed quemadmodum cum Petrum interrogaret num se diligeret, non ideo sciscitabatur quod vellet discipuli amorem explorare; sed ut proprii amoris magnitudinem declararet; ita et nunc cum dicit : « Quisnam » est fidelis servus et prudens? » non hoc ait, quod ei ignotus sit fidelis ac prudens servus : sed quod ostendere velit, quam rari sint hujusmodi servi, et quanta sit illius magistratus amplitudo. Vide itaque quantum sit præmium : « Super omnia, inquit, bona sua constituet » eum. »

2. Etiamne igitur nunc nobiscum contendes, quasi te male in fraudem injecerimus : cum omnibus Dei bonis præficiendus sis, illa agens, quæ agenti Petro potentiam indidit, cæterisque apostolis longe anteposuit. Nam, « Petre, inquit, amas me plus his? pasce oves meas. » Atqui poterat sic eum alloqui : Si amas me, jejunia exerce, humi cuba, vigiliis cole, injuria affectis patrocinare, esto pupillis quasi pater, et matri eorum quasi maritus. Nunc vero his prætermisiss omnibus, quid ait? « Pasce oves meas. » Illa enim quæ supra dixi ex subditis multi facile præstare possint, non viri solum, sed etiam mulieres. At cum de Ecclesiæ præfectura, deque concedenda tot animarum cura agitur, recedat a magnitudine tanti negotii totus femininus sexus, imo etiam virorum pars maxima. Agantur in medium, qui magno in-

¹ Rom. VIII, 32. — ² Joan. III, 16. — ³ Tit. II, 14. — ⁴ Matth. XXIV, 45.

même qui en est l'objet, le Sauveur ne s'en tint pas là ; mais il demanda des preuves. Il ne voulait pas faire voir combien Pierre lui était attaché, c'était un fait connu ; mais il voulait nous apprendre, ainsi qu'à Pierre, combien lui-même aimait son Église, afin de réveiller notre zèle. Pourquoi Dieu n'a-t-il pas épargné son Fils unique ? Pourquoi l'a-t-il livré à la mort ? Pour réconcilier avec sa puissance les hommes devenus ses ennemis, et pour se faire un peuple particulier. Pourquoi ce sang répandu ? Pour racheter le troupeau dont il laissa le gouvernement à Pierre et à ses successeurs. Jésus avait donc raison de dire : « Quel est le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi pour gouverner sa maison ? » Ces paroles expriment un doute ; et cependant il n'y en a pas dans l'esprit de celui qui les profère. Mais comme, en demandant à Pierre s'il l'aimait, il cherchait moins à s'assurer de son amour qu'à manifester le sien, de même ici, en disant : « Quel est le serviteur fidèle et prudent ? » ce n'est point qu'il l'ignore, mais il veut nous faire connaître combien sont rares ces sortes de serviteurs, et quelle est l'importance de leur ministère. Voyez quelle est en effet la récompense qu'il leur destine : « Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous ses biens. »

2. Soutiendrez-vous encore que j'ai eu, en vous trompant, une mauvaise intention, puisque vous allez être chargé de l'administration de tous les biens de Dieu, administration qui a valu à Pierre la prééminence sur tous les autres apôtres ? Jésus-Christ lui dit : « Pierre, m'aimez-vous » plus que ne font ceux-ci ? Paissez mes brebis. » Il aurait pu lui dire : Si vous avez de l'amour pour moi, jeûnez, n'ayez d'autre lit que la terre, veillez, défendez les faibles qu'on opprime, soyez le père des orphelins, et comme l'époux de leurs mères. Mais non, il lui dit seulement : « Paissez, » mes brebis. » Les œuvres dont j'ai parlé tout-à-l'heure peuvent être facilement pratiquées, non pas seulement par les hommes, mais encore par de simples femmes. Quand il s'agit de l'administration de l'Église et du soin de tant d'ames, ces hautes fonctions emportent avec elles l'exclusion des personnes du sexe, et même d'un grand nombre d'hommes. N'y admettons que ceux qui laissent les autres à une

tervallo cæteris omnibus antecellunt, et qui secundam animi virtutem cæteris tanto sublimiores sunt, quanto universa Hebræorum gente Saul secundum corporis proceritatem ¹; imo et longe majori spatio. Ne mihi enim hic humerorum proceritatis mensura quærat: sed quanta est inter bruta et rationabiles homines differentia, tantum inter pastorem et eos qui pascuntur sit intervallum, ne quid amplius dicam: nam de multo majoribus periculum est. Siquidem qui oves perdidit, aut lupis rapientibus, aut furibus instantibus, aut peste quadam, aut alio contingente casu, aliquam fortasse veniam a domino gregis impetraverit; sin pœnas ille exigat, pecunia tantum mulctabitur. At ille cui homines, rationabilis Christi grex, concrediti sunt, primo quidem pro ovium pernicie non pecuniarum, sed animæ suæ jacturam facit. Deinde multo majus graviusque certamen habet. Non cum lupis ipsi pugna est, nec de furibus metuit, neque ut pestem abigat a grege sollicitus est. Sed quibuscum bellum sit, et adversum quos lucta ineunda? audi beatum Paulum dicentem: « Non est nobis » lucta adversus sanguinem et carnem, sed adversus principatus, ad- » versus potestates, adversus mundi rectores tenebrarum sæculi hu- » jus, adversus spiritualia nequitiae in cœlestibus². » Vidistine inimicorum multitudinem ingentem, phalanges feroces, non ferro munitas, sed quibus sufficit ad omnigenam armaturam ipsa natura? Vis et alium exercitum videre trucem et immanem huic gregi insidiantem? Ipsum quoque ex eadem specula conspicias. Nam qui de supra dictis verba fecit, is ipse et hos nobis hostes indicat, his verbis: « Manifesta sunt » opera carnis: quæ sunt, fornicatio, adulterium, immunditia, impu- » dicitia, idolorum servitus, veneficium, inimicitiae, contentiones, » æmulationes, iræ, rixæ, detractiones, susurri, animi tumores, dis- » sensiones, et alia his plura³. » Neque enim omnia enumeravit, sed ex his nobis cætera reliquit intelligenda. Porro quod ad brutorum pastorem pertinet, qui gregem perdere volunt, ubi vident præfectum fugientem, non illum oppugnant, sed satis habent si pecora rapiant: hic vero etsi totum gregem abripuerint, ne sic quidem a pastore absint, sed magis instant, magisque ferociunt, nec prius finem faciunt, quam vel illum prostraverint, vel ipsi profligati fuerint. Ad

¹ 1 Reg. x, 23. — ² Ephes. vi, 12. — ³ Galat. v, 19, et 2 Cor. xii, 20.

grande distance derrière eux et qui s'élèvent par leurs vertus autant au-dessus du reste des fidèles que Saül s'élevait au-dessus des Hébreux par sa grande taille, et même bien au-delà. En effet qu'importe ici la hauteur de la taille? Il y a entre le pasteur et les brebis toute la différence qui existe entre les bêtes et les hommes éclairés du flambeau de la raison, pour ne pas dire plus, car la matière est grave et le péril plus grand. Qu'un berger perde quelques brebis, emportées par les loups ou par les voleurs, ou victimes de la contagion et de quelque autre accident, il trouvera peut-être grâce auprès de son maître, ou du moins celui-ci ne lui infligera qu'une peine pécuniaire; mais l'imprudent à qui ont été confiés des hommes, ce troupeau raisonnable de Jésus-Christ, ne paiera pas de son bien, mais au prix de son âme, ceux qu'il aura laissés s'égarer. D'ailleurs il y a de plus rudes combats à soutenir. Ce n'est point à des loups qu'on a affaire, ce ne sont point des voleurs, ce n'est point un mal contagieux qu'il faut repousser et prévenir. Quels sont donc ces ennemis contre lesquels le prêtre doit s'armer? Écoutez saint Paul : « Nous avons à combattre, non contre la » chair et le sang, mais contre les principautés, contre les princes du » monde, de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air. » La voyez-vous, cette armée innombrable d'ennemis, ces phalanges cruelles, qui ne sont point armées de fer, mais qui n'ont besoin pour nous combattre que de leur propre nature? Voulez-vous que je vous montre une autre armée aussi redoutable, et qui tend mille pièges au troupeau? Placez-vous à la même hauteur que l'Apôtre, et vous allez la découvrir. Il nous a signalé les premiers, écoutez-le parler des seconds : « Les œuvres de la chair sont manifestes; ce sont la fornication, l'adultère, l'impureté, l'idolâtrie, les empoisonnemens, les animosités, les querelles, les divisions, les médisances, les murmures, les mouvemens orgueilleux du cœur, les révoltes, » et tant d'autres désordres de même nature; car il n'a pas voulu tout nous dire, il a abandonné le reste à notre intelligence. Quant aux troupeaux irraisonnables, les voleurs qui les attaquent ne perdent point le temps à poursuivre le berger qui fuit, ils se contentent d'emporter les brebis. Mais ici les ennemis de nos âmes, après avoir enlevé le troupeau tout entier, loin de laisser le pasteur en repos, le pressent, l'assaillent avec fureur, et ne mettent fin au combat que vainqueurs ou vaincus. Les maladies des animaux sont faciles à connaître; qu'ils souffrent de la faim, de la contagion, de quelques blessures, ou d'autres accidens, on peut donc aisément les guérir. Il y a encore une autre ressource. Quelle est-elle? C'est que le

hæc autem, pecudum morbi manifesti sunt, sives fames sit, sive pestis, sive vulnus, sive aliud quidpiam dolorem pariens : id autem non modico adjumento est ad ægritudinis curationem. Est et aliud hoc commodius ad quemvis morbum cito abigendum. Quid illud? Magna cum potestate pastores pecudes suas porrectam medicinam capere cogunt, etiamsi obsistant. Nam facile ligare possunt, si adustione, si sectione opus sit, si diu inclusas servare oporteat, et aliud pro alio pabulum offerre, si abigere a rivis aquarum. Cæteraque omnia, quæ censuerint ad illarum incolumitatem conferre, nullo negotio admovent.

3. At hominum infirmitates haud facile homo noverit, « Nullus enim » hominum novit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui est in » illo¹. » Qui igitur possit quispiam remedium admovere morbo, cujus modum non novit; cum etiam persæpe nescire possit an ægrotet, necne? Cum porro notus morbus est, tunc majus negotium facessit. Neque enim possunt quilibet homines pari facilitate curari, ac pastor curat ovem. Hic enim opus perinde est ligare, ab alimento abigere, urere, secare; sed potestas medicinæ accipiendæ, non penes illum est, qui remedium admovet, sed penes illum qui morbo laborat. Hoc enim cum nosset admirandus ille vir Corinthiis dicebat : « Non enim do- » minamur fidei vestræ, sed adjutores sumus gaudii vestri². » Christianis enim minime omnium licet delicta peccantium vi emendare. Exteri quidem iudices facinorosos homines qui secundum leges capti sunt, magna cum auctoritate cohibent, ac vel invites a moribus pristinis arcent. Hic autem non vi adactum, sed persuasum hujusmodi hominem oportet ad meliorem frugem revocare. Non enim tanta nobis facultas a legibus datur, ad delinquentes coercendos; imo etiam si dedissent, non possemus illa uti, quandoquidem Deus non eos coronat, qui vi abacti a nequitia abstinent; sed eos, qui ex libero proposito ab ea declinant. Quamobrem multa quidem arte opus est, ut ægri sacerdotum remediis libenter se subicere suadeantur : neque id solum, sed ut etiam illis medelæ gratiam habeant. Nam si quis vinctus resiliat, id enim penes ipsum est, gravius sibi malum efficit; si momentis verba, ferri more secantia, respuerit, contemptu suo aliud sibi vulnus adjicit : ac medelæ occasione, vehementioris morbi

¹ 1 Cor. II, 11. — ² 1 Cor. I, 23.

berger, ayant sur eux l'empire de la force, peut les contraindre à prendre les remèdes. Faut-il employer le fer ou le feu, il peut les lier, il peut les tenir enfermés, les faire changer de pâturage, les éloigner des ruisseaux. Enfin quel que soit le mode de guérison, il ne lui en coûte pas beaucoup de peine.

3. Mais il n'est pas aisé de démêler les symptômes des maladies chez les hommes ; « car nul ne connaît ce qui est en l'homme, sinon » l'esprit de l'homme qui est en lui. » Or comment guérir une maladie dont la nature nous échappe, puisque le malade lui-même peut ne pas savoir déterminer dans quel état il se trouve ? Quand enfin le caractère de la maladie est connu, c'est alors que les difficultés commencent. Vous ne pouvez pas appeler à votre aide la puissance que le berger exerce sur la brebis. Il serait peut-être nécessaire de lier le malade, de le soumettre au régime, d'employer le fer ou le feu ; mais si présenter le remède dépend du médecin, l'accepter dépend du malade. L'admirable Paul le savait bien, lui qui disait aux Corinthiens : « Nous ne prétendons point dominer sur votre foi ; nous ne faisons » que coopérer à votre joie. » Car la chose la moins permise aux chrétiens, c'est de corriger par la violence les vices des pécheurs. Les juges ordinaires usent de toute l'autorité que la loi leur a remise, pour punir les criminels tombés sous leurs mains, et les arracher, bon gré malgré, à leurs coupables habitudes. Ici, dans les affaires de l'âme, ce n'est pas la contrainte, c'est la persuasion qui doit seule opérer la guérison. Nous n'avons point d'autorité coactive contre les transgresseurs ; la loi nous l'a refusée, et, quand même elle nous l'accorderait, ce serait une arme inutile entre nos mains, puisque Dieu ne couronne que ceux qui renoncent aux vices par une volonté libre, et sans y être contraints par la force. Le prêtre doit donc déployer une grande habileté pour déterminer le malade, par la persuasion seule, à prendre le remède qu'on lui présente, et même à en témoigner sa reconnaissance. L'homme que vous avez chargé de liens peut les rompre, et alors il aggrave son mal ; s'il rejette vos conseils, qui, comme un fer tranchant, s'enfoncent dans la plaie de son cœur, il l'envenime, et ce qui devait le sauver le tue, en donnant une nouvelle

causa nascitur, neque enim est qui vim afferat, nec qui curare invitum possit.

4. Quid igitur agendum? Etenim si mitius agas cum eo, qui magna sectione opus habet, neque profundam opus habenti plagam infligas, partem vulneris abstulisti, partem reliquisti; sin requisitam sectionem prorsus adhibueris, sæpe ille doloris impatientia animum despondens, omnibus confertim rejectis, tum medicina, tum ligamine, se ipsum præcipitem dabit, contrito jugo, ac confRACTO vinculo. Equidem multos recensere possem, in extrema mala deductos, quod ab iis pœna peccatis par exposceretur. Neque enim temere ad peccatorum modum oportet et pœnam adhibere; sed peccantium propositum explorandum est, ne dum quod scissum est consuere vis, deteriorem scissuram facias, neu dum lapsum emendare studes, majorem ruinam pares. Nam qui infirmi sunt ac remissi, magisque mundi deliciis irretiti, quique ex genere et potentia altum sapere possunt, ii sensim paulatimque a peccandi consuetudine retrahi, ac si non penitus, partim saltem ab iis, quibus detinentur, malis liberari possint: quibus si statim correptionem inducas, a minore illa emendatione privabis. Anima quippe confestim in ruborem acta, in iadolentiam labitur, neque blandis postea verbis paret, neque minis flectitur, nec beneficiis movetur; sed multo deterior efficitur illa civitate, quam propheta vituperans dicebat: « Facta est tibi frons meretricis, apud omnes inverecunde egisti ¹. » Quocirca multa opus est pastori prudentia, ac sexcentis oculis, ut undique animæ statum circumspiciat. Quemadmodum enim multi in arrogantiam extolluntur, et in salutis suæ desperationem incidunt, quod acerbiora remedia pati nequeant: ita sunt et alii, qui quod pares peccatis suis pœnas luere nolint, in neglectum vertuntur, multo deteriores evadunt, majoremque peccandi licentiam usurpant. Nihil itaque horum sine examine relinquendum est, sed omnibus rite exploratis episcopus congruenter, quæ ad se pertinent, proferat oportet; ne vanam sollicitudinem adhibeat. Neque hac in re tantum, sed etiam in abscissis Ecclesiæ membris conjungendis, multis illum negotiis distendi videas. Nam ovium quidem pastor gregem habet sequentem quocumque duxerit: quod si

¹ Jerem. III, 8.

énergie à la maladie, car on ne guérit pas celui qui ne veut pas être guéri.

4. Que faut-il faire? En effet, si vous traitez avec ménagement le malade dont l'état exige la plus grande sévérité, si vous craignez de trancher dans le vif quand il le faut, vous enlevez une partie du mal, mais vous laissez l'autre. D'un autre côté, si vous faites une large incision, il peut arriver que la douleur triomphant de la patience du malade, il repousse brusquement et tout à la fois remèdes et appareils, et qu'il se précipite lui-même, en brisant son joug et en rompant ses liens. Il en est plus d'un que je pourrais citer, qui se sont perdus parce qu'on leur avait infligé une peine égale d'ailleurs à la faute qu'ils avaient commise. Il ne faut donc pas frapper sans discrétion et sans réserve; il faut auparavant examiner les dispositions d'un pécheur, dans la crainte qu'en voulant réunir ce qui est déchiré, vous ne fassiez une rupture plus dangereuse, et qu'avec le désir de relever celui qui est tombé, vous ne lui causiez un plus grand mal. Car les âmes faibles et languissantes, qui sont chargées des liens du siècle, et à qui la naissance ou le pouvoir inspire des sentimens d'orgueil, peuvent être détournées, par la douceur et la patience, de leurs mauvaises voies; elles peuvent même se corriger, sinon totalement, du moins en partie; mais si vous les traitez avec rigueur, vous détruisez même ce commencement de conversion. L'homme que vous faites rougir de lui-même, sans l'y avoir préparé, tombe dans l'insensibilité, n'est plus touché de vos exhortations ni de vos menaces; il ferme son cœur à la reconnaissance, et il devient pire que cette ville maudite en ces termes par le prophète : « Vous avez pris le front d'une femme débauchée, vous » avez perdu toute honte. » Le prêtre a donc besoin d'être aussi prudent qu'attentif et vigilant pour pénétrer les âmes, et y découvrir les traces du vice. Il y en a qui, blessés dans leur amour-propre, tombent dans le découragement, parce qu'ils ne peuvent supporter l'amertume des remèdes; d'autres, se refusant à un châtiment en proportion avec leurs fautes, se laissent aller à une coupable indifférence, se corrompent de plus en plus, et s'ouvrent un plus large chemin dans le mal. Il faut tout examiner avec la plus scrupuleuse attention, et, après avoir bien reconnu l'état de chaque pécheur, l'évêque, dans l'exercice de ses droits, doit appliquer le remède convenable, s'il ne veut pas perdre le fruit de ses soins. Ce n'est pas là que git toute la difficulté; il y en a une bien grande encore dans le devoir qui lui est imposé de réunir les membres séparés de l'Église. Les brebis suivent

quæ oves de recta via deflectant, salubrique relicto pabulo, sterilia atque abrupta loca depascant, satis est si altius clamet, ut eas repetat et ad gregem reducat. At si quis a recta fide aberraverit, magnum pastori opus incumbit, magna eget perseverantia atque patientia. Neque enim potest vel vi retrahere, vel metu cogere; sed suasionem oportet ad veritatem reducere, unde initio excidit. Generoso itaque indiget animo, ne viribus deficiat, neu de errantium salute desperet, huc frequenter hæc cogitet et loquatur: « Nequando Deus det illis patientiam ad cognoscendam veritatem, et respiscant a diaboli laqueo quæo¹. » Propterea Dominus discipulos sic alloquebatur: « Quisnam fidelis servus et prudens²? » Nam qui se ipsum exercet, in se solum utilitatem circumscribit: pastoralis autem officii lucrum ad universum populum manat. Sane qui pecunias egenis distribuit, aut alias læsis patrocinator, in aliquo proximis prodest, tanto minus tamen quam sacerdos, quanto intervallo anima corpori præstat. Jure itaque Dominus curam gregis, amoris erga se argumentum esse dixit.

5. BASILIUS. Tu vero, inquit, Christum non amas? CHRYSOSTOMUS. Et amo, et amandi finem nunquam faciam: at vereor ne quem amo, eum irriterem. BASILIUS. Ecquod ænigma, inquit, obscurius fuerit? Si Christus illum qui se amet, oves suas pascere jubeat: tu vero dicas ideo nolle pascere, quia hoc præcipientem amas. CHRYSOSTOMUS. Non est, inquam, ænigma, imo res admodum clara et simplex. Nam si idoneus essem administrando muneri juxta Christi placitum, et tamen effugerem, argute posses dicta mea refellere: quia vero animi imbecillitas huic me officio inutilem constituit, cur objectione opus erit? Etenim vereor ne si gregem Christi bene valentem ac vegetum accipiam, deindeque ipsum incuria perdam, Deum adversum me irriterem, qui ita ipsum amat, ut ad ejus salutem in pretium sese tradiderit. BASILIUS. Ludens, inquit, hæc dicis: nam si serio, non video quomodo melius demonstrare volueris nos jure dolere, quam hisce verbis tuis, quibus mœrorem depellere curabas. Ego enim licet prius noverim me per te deceptum ac proditum fuisse; nunc sane

¹ 2 Tim. II, 25. — ² Math. xxiv, 45.

le berger partout où il les mène ; si quelques-unes se détournent du bon chemin et s'égarant, loin des bons pâturages, dans des endroits stériles et sauvages, il n'a besoin, pour rendre les fugitives au troupeau, que d'élever la voix. Mais qu'un chrétien vienne à s'engager dans la route de l'erreur, c'est une tâche bien laborieuse que celle de le ramener ; il faut ici un grand effort de persévérance. La force et la crainte sont impuissantes ; ce n'est qu'au souffle de la persuasion que le flambeau de la vérité peut se rallumer. Il faut pour cela un courage de tous les instans, et se garder surtout de désespérer du salut de ceux qui sont dans l'erreur, en répétant sans cesse ces mots de l'Apôtre : « Peut-être que Dieu leur fera connaître un jour la vérité et les » délivrera de la captivité du démon. » Aussi le Seigneur disait-il à ses disciples : « Quel est le serviteur prudent et fidèle ? » Ne travailler qu'à sa propre perfection, c'est renfermer le bien dans les bornes de l'individualité. Les services d'un pasteur doivent s'étendre à tout le peuple. Celui qui distribue son argent aux pauvres, qui secourt les opprimés, se rend utile à son prochain ; mais il y a autant de différence entre cette sorte de services et ceux du prêtre, qu'entre le corps et l'âme. C'est donc avec raison que le Seigneur regarde les soins donnés à son troupeau comme une preuve de l'amour qu'on a pour lui.

5. **BASILE.** Vous n'aimez donc pas Jésus-Christ ? **CHRYSOSTOME.** Je l'aime, et je ne cesserai jamais de l'aimer ; mais je crains d'offenser celui que j'aime. **BASILE.** Ce que vous dites là est une véritable énigme. Jésus-Christ veut que celui qui l'aime païsse ses brebis, et vous, vous refusez de le faire, parce que, dites-vous, vous aimez l'auteur de ce saint commandement ! **CHRYSOSTOME.** Il n'y a point d'énigme, la chose est fort claire et fort simple. Sans doute que si j'étais propre à l'administration du troupeau, et que je ne voulusse point m'en charger, vous auriez raison de m'accuser de subtilité et de retourner contre moi mes paroles ; mais du moment que je ne suis pas homme à porter un pareil fardeau, que devient votre objection ? Je crains en effet qu'en acceptant le soin d'un troupeau aujourd'hui plein de force et de santé, il ne dépérisse par ma négligence, et que je n'irrite le Seigneur, qui l'a assez aimé pour le racheter au prix de tout son sang. **BASILE.** Vous ne parlez pas sérieusement ; autrement, comment pourriez-vous mieux justifier mes plaintes, tout en prétendant les calmer ? Je savais bien déjà que vous m'avez trompé, trahi ; mais cette vérité me frappe encore plus à présent que vous cherchez à vous disculper, et je comprends surtout dans quel abîme

multo magis, quando objecta tibi crimina diluere conatus es, id edisco, et probe intelligo, quo me tandem malorum induxeris. Nam si te ideo ab hoc ministerio subduxisti, qui animum tuum tantæ nobis rei parem non esse sciebas, me prius ereptum oportuit, etiam si id summo studio ambivissem, ne dicam me tibi horum consilium penitus commisisse. Nunc vero rem solum tuam ob oculos habens, meam neglexisti. Atque utinam neglexisses, id sane optandum esset. Verum tu, ut facilius a quærentibus caperer, insidias struxisti. Neque enim illud effugii tibi relinquatur, quod videlicet vulgi opinio te deceperit, teque ad magna mirabiliaque de me existimanda deduxerit. Non enim inter admirandos et conspicuos censemur: neque, etiamsi res ita se habuisset, multorum opinio veritati anteponebenda fuisset. Nam si tibi nunquam per nos antea licuisset, ut consuetudinis nostræ periculum faceres color aliquis adesse tibi videretur, cum ex vulgi fama sententiam ferres; sin autem nullus perinde atque tu nostra novit, imo nostrum animum melius quam ipsi parentes et eductores perspectum habes, qua tam probabili oratione utaris, ut possis auditoribus persuadere, te nos in tantum periculi non ultro coniecisse? Verum hæc nunc missa faciamus: non enim te cogimus his de causis jus dicere: qua defensione contra accusatores utemur? Dic sodes. CHRYSOSTOMUS. Certe non prius, inquam, ad illa me vertam, quam ea diluero, quæ ad te spectant, etiamsi sexcenties instes ut crimina depellam. Ignorantiam enim dixisti veniam nobis afferre, et omni nos criminatione liberos fore, si rerum tuarum ignari, te in præsentem statum deduxerimus; quia vero te non ignorantes prodidimus, res tuas apprime callentes, ideo omnem nobis auferri excusationis, et congruentis apologiæ ansam. At ego contra censeo: hæc enim multo egent examine. Sane eum qui ad sacerdotium quempiam tradere velit, non oportet sola vulgi opinione contentum esse, sed ut cum illa suam præ omnibus addat opus est, utque imprimis illius facultates exploret. Nam beatus ille Paulus cum dicit: « Oportet autem illum et testimonium habere bonum » ab iis qui foris sunt¹, » nequaquam tollit accuratum probatumque examen, neque in præcipuum ejus probationis signum id proponit. Etenim multis antea præmissis, tandem hoc addidit, ut ostenderet

¹ 1 Tim. III, 7.

vous m'avez jeté. En effet, si c'est le peu de confiance dans votre capacité qui vous a empêché d'entrer dans le saint ministère, il aurait fallu d'abord m'en détourner, en supposant que je l'eusse ardemment désiré, pour ne pas dire avant même que je vous en eusse fait la confiance. Vous m'avez oublié pour ne penser qu'à vous. Plût à Dieu que vous m'eussiez complètement oublié ! ce serait un grand bonheur pour moi. Mais non, c'est vous qui avez tendu le piège où m'ont surpris ceux qui me cherchaient. Vous ne pouvez pas alléguer pour prétexte que, séduit, entraîné par la voix publique, vous avez conçu de moi l'opinion la plus favorable. Je ne suis pas un de ces hommes qui provoquent les hommages de l'admiration ; quand bien même un faux jugement eût égaré à ce point l'esprit de la multitude, vous deviez faire plus de cas de la vérité que de cette opinion aveugle. Si notre intimité ne vous avait pas mis en position de savoir à quoi vous en tenir, vous pourriez dire, avec quelque apparence de raison, que vous avez cédé au torrent ; mais quand il n'y a personne au monde, sans excepter ceux à qui je dois le double bienfait de la naissance et de l'éducation, quand il n'y a personne qui me connaisse plus à fond, par quelle raison plausible essaieriez-vous de persuader à ceux qui voudront bien vous écouter, que c'est contre votre gré que vous m'avez exposé à de si grands dangers ? Mais laissons ce point ; je ne veux pas vous presser jusqu'au bout ; dites-moi seulement, je vous en prie, comment nous pourrions répondre à nos accusateurs. CHRYSOSTOME. Je n'entrerai point dans cette discussion avant d'avoir examiné ce qui vous est personnel, quand vous me diriez cent fois que vous ne m'en voulez pas, et que vous me pardonnez. L'ignorance, dites-vous, m'excuserait peut-être, et je serais même sans reproche, si, vous connaissant moins, je vous avais fait ce que vous êtes aujourd'hui ; mais que ne pouvant m'autoriser de cette ignorance, puisque nul ne vous connaît mieux que moi, je reste tout à fait sans excuse. Je ne suis pas de cet avis, et la matière a besoin d'être sérieusement examinée. En élevant une personne au sacerdoce, il ne faut pas se contenter du jugement de l'opinion publique, il faut s'en faire une à soi-même, et surtout s'assurer des qualités de celui qu'on présente. Quand le bienheureux Paul écrit à Timothée : « Il faut encore qu'il ait bon témoignage de » la part de ceux qui sont hors de l'Église, » il ne prétend pas exclure un examen sévère, et il ne veut pas que la réputation soit la marque essentielle du mérite ; car ce n'est qu'après être entré dans de longs détails qu'il ajoute ce point, afin de montrer que ce n'est pas ce seul

non suum tantum calculum sufficere ad tales electiones, sed cum a'iis tamen requiri. Sæpe namque evenit ut vulgi opinio falsa sit: præeunte autem accurato examine, nihil postea periculi ex ea suspicari licet: ideoque post alia, exterorum etiam testimonium requirit: neque enim solum dixit: « Oportet autem illum et testimonium habere bonum; » sed addidit, « ab iis qui foris sunt ¹, » ut palam faceret exterorum opinioni et famæ præire debere accuratum examen. Quoniam igitur ego quæ te spectabant p'us, quam parentes tui, ut ipse fateris, noveram, ideo dignus sum qui ab omni crimine liber dimittar.

6. BASILIUS. Non ideo effugeris, inquit, si te quispiam accusare velit. Annon meministi te a nobis sæpe audisse, atque ab ipsis operibus edidisse, quam parum generosi sim animi? Annon mihi sæpe ridendo pusillanimitatem exprobrabas, quod vel levissimis curis facile dejicerer. CHRYSOSTOMUS. Memini sane me sæpe hoc abs te audire, neque inficias eo. Ego vero si quando cavillabar, joco, non serio, id agebam. Attamen non ea de re nunc contendam: rogo te autem eamdem mihi præstes ingenuitatem, ubi virtutum tuarum mentionem faciam; etenim si coneris nos mendacii arguere, non tibi parcemus; sed ostendemus te modestiæ potius quam veritatis causa hæc verba fecisse, non aliis, quam verbis et factis tuis, usurpatis ad rem confirmandam testibus. Atque primum abs te quærere volo: Nostine quanta sit vis charitatis? Etenim Christus missis prodigiis omnibus, quæ ab apostolis edenda erant: « In hoc, inquit, cognoscent homines, » quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem ². » Paulus vero ait illam esse legis plenitudinem, sine qua charismata nihil prosunt ³. Illud sane eximium bonum, discipulorum Christi signum, quod ipsis charismatibus superius est, vidi in animo tuo genereose insitum, copiosumque fructum emittere.

7. Tum BASILIUS. Mihi hanc rem summopere curæ esse, maximamque me sollicitudinem in hoc implendo præcepto ponere fateor: quod autem ne dimidium quidem ejus assecutus sim, tu mihi testis eris, si non ad gratiam, sed secundum rei veritatem loqui volueris. CHRYS-

¹ 1 Tim. III, 7. — ² Joan. XIII, 35. — ³ *Ibid.* 10.

témoignage qui doit déterminer les suffrages dans ces sortes d'élections, mais qu'il doit être compté avec les autres. Il n'arrive que trop souvent en effet que l'opinion publique se trompe ; mais quand un examen préalable a eu lieu, il n'y a plus de danger à craindre. C'est pour cela que l'Apôtre veut qu'aux autres qualités se joigne l'estime générale. Car il ne se borne pas à dire : « Il faut encore qu'il ait bon » témoignage ; » il ajoute : « de ceux qui sont hors de l'Église, » pour qu'on soit bien convaincu qu'un examen sévère doit précéder le jugement du public. Or, puisque, selon vous-même, je vous connaissais mieux que les auteurs de vos jours, je suis pleinement justifié.

6. BASILE. Eh bien ! vous ne pouvez pas encore échapper aux accusations qu'on est en droit de porter contre vous. Ne vous souvenez-vous pas de m'avoir souvent entendu dire, ce que d'ailleurs les faits ont prouvé, combien je suis faible et timide ? Vous-même, ne n'avez-vous pas raillé souvent de ma pusillanimité, et de ce que les plus légers embarras me jettent dans l'abattement ? CHRYSOSTOME. Je me le rappelle fort bien ; je ne le nie pas, et si quelquefois je vous ai raillé à cet égard, ce n'était qu'un badinage ; il n'y avait rien de sérieux. Je ne veux point disputer là-dessus ; je me rends ; je vous demande seulement la même franchise quand je dirai du bien de vous ; car si vous cherchez à me démentir, je ne vous épargnerai pas, et je prouverai que c'est la modestie plutôt que la vérité qui vous inspirait un pareil langage, et je n'irai pas prendre mes preuves ailleurs que dans ce que vous avez fait et dit vous-même. Et d'abord je vous demanderai : Savez-vous quelle est la force de la charité ? En effet notre Sauveur, sans parler des miracles que ses apôtres devaient opérer, dit : « La marque à laquelle on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, ce » se : a si vous vous aimez les uns les autres. » Saint Paul affirme de même que la charité est le complément de la loi, que sans elle les dons de Dieu ne servent à rien. Or, ce bien si précieux, cette marque distinctive des disciples de Jésus-Christ, cette vertu supérieure à tous les dons de l'Esprit saint, je l'ai vue fortement enracinée dans votre ame, et y produire les fruits les plus abondans.

7. BASILE. Cette vertu, je l'avoue, m'a toujours été chère, et j'ai mis tous mes soins à accomplir le précepte qui la commande ; mais vous m'êtes témoin, si vous voulez écouter moins votre attachement que la vérité, que je n'ai pas encore fait la moitié du chemin pour y arriver. CHRYSOSTOME. Eh bien ! je vais donc recourir aux faits, je serai fidèle en mes menaces, et je démontrerai que vous êtes encore

SOSTOMUS. Igitur ad argumenta me vertam, et quod comminatus sum nunc præstabo, ut ostendam te modestiam, quam veritatem magis curare. Remque narrabo nuper gestam, ne quis, si vetera recenseam, suspicetur me temporis diuturnitate veritatem obtegere, cum veritas ipsa non permittat nos quidquam affingere vel iis quæ ad gratiam dicuntur. Cum enim quidam ex familiaribus nostris contumeliæ et arrogantiae per calumniam accusatus, in extremo periculo esset : tunc nemine te incusante, nec rogante illo qui periclitabatur, in medium te periculum coniecisti. Hoc tu factum edidisti. Ut autem te ex verbis tuis arguamus, tibi que verba tua in mentem revocemus, cum hanc animi tui generositatem alii non approbarent, alii laudarent ac mirarentur, accusatoribus tuis dixisti : Ecquid agam? Aliter amare non didici, nisi ut vitam meam exponam, cum periclitantem amicum servare opus est : aliis quidem verbis, sed eodem sensu, Christi dicta locutus, quibus ille discipulis perfectæ charitatis terminos posuit : « Nam » majorem hac, inquit, charitatem nemo habet, quam ut animam » suam quis ponat pro amicis suis ¹. » Igitur si major hac inveniri non potest, ad finem ejus pervenisti, ac gestis dictisque tuis ipsius culmen attigisti. Ideo te prodidimus, ideo dolum hujusmodi concinnavimus. Non tibi persuadebimus nos non ex malevolentia, non ut te in periculum conjiceremus, sed quod id utile fore sciremus, te in hoc stadium pertraxisse? **BASILIIUS.** An ad proximorum emendationem, vim charitatis satis esse putas? **CHRYSOSTOMUS.** Maxime quidem, et magna ex parte ad id conferre charitas possit. Quod si velis ut prudentiæ quoque tuæ specimina proferamus, ad id quoque me conferam, ostendamque te magis prudentia valere.

8. Ad hæc ille pudore ruboreque affectus **BASILIIUS** : Quæ me, inquit, expectant nunc missa faciamus. Neque enim ab initio horum abs te rationem exigebam. Si quid porro habes quod exteris congruenter opponere possis, id vero libenter audiam. Quapropter missa hac umbratili pugna, dic quam excusationem cæteris asseremus, scilicet iis qui nos honore affecerunt, necnon aliis qui illorum tanquam injuria affectorum vicem dolent. **CHRYSOSTOMUS.** Equidem ad id, inquam, jam propero ; quandoquidem enim rationis apud te reddendæ finem feci, ad

¹ Joan. xv, 13.

plus modeste que véridique. Je rapporterai un fait tout récent, de peur qu'on ne m'accuse de vouloir cacher la vérité sous les voiles épais du temps, en ne rappelant que de vieilles histoires; car la vérité ne permet pas d'en imposer même en citant une action honorable. Un de nos amis fut injustement accusé de s'être abandonné aux emportemens de l'orgueil et de la colère; il allait succomber aux coups qu'on lui portait: alors, sans qu'on vous y engageât, pas même celui qui avait tout à craindre pour lui, vous vous êtes jeté, pour le sauver, au milieu du danger. Voilà ce que vous avez fait; et, pour vous convaincre par vos propres paroles, je vous rappellerai ce que vous avez dit, lorsque les uns blâmaient votre générosité, et que les autres, au contraire, lui donnaient les plus grandes louanges. N'avez-vous pas répondu à vos censeurs: Que devais-je faire? je ne sais pas aimer autrement que d'exposer ma vie quand il faut sauver un ami dans le danger. C'est ainsi que Jésus-Christ disait, en d'autres termes, mais dans le même sens, à ses disciples, pour leur faire voir jusqu'où peut aller la charité parfaite: « Il n'y a point de plus grande preuve » de la charité que de donner sa vie pour ses amis. » S'il en est ainsi, n'est-il pas vrai, à en juger par vos paroles et par vos actions, que vous possédez cette vertu au plus haut degré? Voilà donc le but de cette tromperie, de cette grande trahison qu'on me reproche. N'êtes-vous pas persuadé maintenant que mes intentions étaient bonnes? n'est-ce pas la pensée du bien qui m'a fait vous ouvrir cette sainte carrière? **BASILE.** Croyez-vous que la charité suffise pour réussir à réformer le prochain? **CHRYSOSTOME.** Oui, sans doute; et la charité peut en grande partie opérer ce bien-là. Mais, si vous le permettez, je rappellerai encore quelques preuves de la prudence qui vous distingue, et je montrerai que cette vertu ne vous manque pas plus que l'autre.

8. Rougissant à ce mot, **BASILE** s'écrie: Ne nous occupons pas de moi; ce n'est pas là ce que je vous ai demandé dès le début de cet entretien. Si donc vous avez quelque raison solide à donner à ceux qui nous attaquent, je serai charmé de vous entendre. Ainsi, plus de ces vains débats, et voyons comment nous pourrions repousser les accusations, et des personnes qui ont pour nous quelque estime, et de celles qui se plaignent que nous les avons outragées par notre conduite. **CHRYSOSTOME.** C'est bien, et j'aborde cette question. Maintenant que j'ai complété d'un côté ma justification, le reste n'a plus rien qui m'embarrasse. De quoi nous accuse-t-on? que nous reproche-

hanc apologiæ partem facile me vertam. Quænam igitur horum accusatio? quæ crimina? se contumelia affectos et gravia passos quæruntur, quia honorem, quo nos ornare volebant, non accepimus. Ego vero primum dicam, nos de contumeliis hominibus illatis nihil curare debere, cum per eis illatum honorem in Dei offensionem incurrere cogimur. Neque enim puto eos ipsos, qui indignantur, cum eam rem moleste ferunt, periculo vacare, imo magnum accipere detrimentum dixerim. Illos quippe, qui Deo addicti sunt, et ad ipsum solam respiciunt, ita p'ie affectos esse debere censeo, ut id non pro contumelia habeant, etiamsi sexcenties sic inhonorentur. Quod vero similis ausus ne in mentem quidem mihi unquam venerit, hinc liquidum erit. Nam si fastu vel vanæ gloriæ cupidine, ut sæpe dixisti nonnullos calumniari, ad id deductus sum, ut accusatoribus adstipuler, maximam sane injuriam intulerim, qui admirandos et conspicuos illos, etiamque mihi beneficos, contempserim. Etenim si nihil lædentes injurii afficere, supplicio dignum est, quanto in honore sunt habendi illi, qui honorem nobis ultro conferre volunt? Neque enim dicere quis possit, ipsos vel parvo vel magno beneficio affectos, vicem rependere voluisse. Quanto igitur supplicio dignus esset qui adversa rependeret? Sin autem id ne cogitavimus quidem, sed alio longe consilio ab onere declinavimus; quorsum illos, quibus, si non approbationem, saltem veniam dare debuissent, criminantur quod animæ pepercerimus nostræ? Tantum enim abest ut ipsis contumeliam irrogaverim, ut etiam recusando ipsos honore affecisse me putem.

9. Neque vero paradoxum me dixisse putaveris; etenim mox hujus explicationem proferam. Tunc enim, si minus omnes, saltem ii, qui maledictis delectantur, multa cum de me ordinato, tum de iis, qui me elegrant suspicari potuissent; verbi gratia, quod ad divitias respicerent, quod generis splendorem mirarentur, quod adulatione nostra moti ad id nos cooptarint. Quod autem pecunia adducti id egerint, dicere non possum an quis suspicaturus fuisset. Christus quidem, dixissent, piscatores, tabernaculorum opifices et publicanos ad hujusmodi magistratum vocavit¹: hi eos qui sibi quotidiano opere victum parant, respuunt²; si quis autem exterorum litteris operam det,

¹ Matth. iv, 19, et Act. xviii, 3. — ² Luc. v, 27.

t-on ? Que nous leur avons manqué en n'acceptant pas l'honneur qu'on voulait nous faire ! Je réponds d'abord qu'on ne doit pas craindre d'offenser les hommes quand, en souscrivant à leurs désirs, nous courons le risque d'offenser Dieu. D'ailleurs je ne pense pas que ceux-là mêmes qui semblent le plus piqués de ce refus doivent se croire à l'abri de tout danger ; je soutiens même qu'ils se font un tort notable. En effet les personnes sincèrement dévouées à Dieu, et qui n'ont que lui en vue, doivent avoir assez de piété dans le cœur pour ne pas s'en blesser, quand on leur en donnerait mille occasions. Une telle pensée ne m'est jamais venue, et ce qui le prouve, c'est que si, comme l'on m'en accuse, dites-vous, c'étaient l'orgueil et l'amour de la vaine gloire qui m'eussent déterminé à un refus, j'aurais bien certainement fait une grave injure à mes juges, en dédaignant le suffrage de ces hommes respectables qui me témoignaient tant d'intérêt. Si c'est un acte punissable que de nuire à qui ne nous a fait aucun mal, dans quelle estime ne doit-on pas tenir ceux qui de leur propre mouvement ont voulu nous obliger ? Car je ne sache pas qu'un homme qui a été l'objet de la bienveillance d'autrui (je n'en mesure pas l'étendue) ose dire qu'il n'en veut pas être reconnaissant. Quelle peine ne faudra-t-il donc pas infliger à celui qui fait le mal pour le bien ? Si je suis à l'abri d'un tel reproche, si c'est par un tout autre motif que je me suis dérobé au joug, pourquoi, quand ils devraient, sinon me louer, du moins me pardonner, me font-ils un crime de n'avoir pas compromis le salut de mon âme ? Tant s'en faut que je leur aie fait injure, que je suis persuadé que mon refus est la plus grande marque de mon estime pour eux.

9. Ce n'est point un paradoxe ; je vais expliquer ma pensée. Les soupçons les plus injurieux, sinon de la part de tous, du moins de la part de ceux qui trouvent un charme dans la médisance, n'auraient pas manqué de flétrir non seulement votre ami, mais ceux qui lui auraient donné leurs suffrages. On aurait dit, par exemple, qu'ils n'avaient plus d'yeux que pour la richesse, pour l'éclat de la naissance, et qu'ils avaient payé mes flatteries par l'élection. Je ne sais pas même si l'on n'aurait pas osé dire qu'ils s'étaient vendus à beaux deniers comptans. Le Christ, aurait-on ajouté, n'a appelé à cette sorte de magistrature que des pécheurs, des faiseurs de tentes, des publicains ; aujourd'hui on repousse ceux qui se nourrissent du travail de leurs mains ; les choix ne tombent que sur des gens versés dans les

otioseque vivat, hunc approbant et admirantur. Nam cur tandem eos, qui in Ecclesiæ negotiis mille sudores pertulerant, contempserunt, cumque, qui hos nunquam expertus labores, totam ætatem in vanis exterorum disciplinis contriverat, statim in tantum honorem pertraxere? Hæc et similia dicere poterant, si hanc dignitatem accepissent. Nunc vero secus; omnis enim illis maledicendi occasio resecta est, nec mihi adulationem, nec illis accepta munera exprobrare possunt, nisi fortasse sint, qui ultro insanire velint. Quo pacto enim adulatione et largitione usus quispiam ad honorem adipiscendum, mox adepturus eum, aliis relinquat? Perinde enim illud esset ac si quis post infinitos in excolenda terra labores, ut uberes fructus segetesque colligeret, et vino torcularia redundarent, post mille sudores, et multam pecuniarum expensam, cum messis et vindemiæ tempus adveniret, aliis fructuum proventum traderet. Videsne etiamsi quæ tunc jactabantur procul a veritate essent, magnam calumniandi ansam habituros adversarios fuisse, quod scilicet non recto judicio electio facta fuisset. Nunc autem ne hiscere quidem vel os aperire mea opera possunt. Et hæc quidem multoque his plura initio dixissent. Postquam autem ministerium attigissemus, nunquam potuissemus quotidianas accusatorum calumnias refellere, etiamsi inculpate omnia egissemus: ne dicam nos, hac ætate rerumque imperitia in multis necessario aberraturos fuisse. At nuæ illi criminationis hujusmodi occasionem sustulimus. Tunc autem probris eos innumeris obnoxios reddidissimus. Quis enim non dicturus erat: Res tantas tamque admirandas pueris insipientibus commiserunt, Dei gregem pessumdederunt, res Christianorum jam risui ac ludibrio expositæ sunt. At vero nunc « omnis iniquitas oppilabit os suum. » Si enim tui causa ista protulerint statim illos ex ipsa re docebis, non oportere prudentiam ætate metiri, neque senem ex canitie probatum habere, neque juvenem a tali ministerio prorsus arcere, sed neophytum. Multum est autem inter utrumque discrimen.

lettres humaines et accoutumés à une vie oisive. Car pourquoi exclure ceux qui, dans les affaires de l'Église, ont supporté le poids du jour, et élever à la dignité du saint ministère des hommes qui, restés étrangers à ces laborieuses occupations, ont usé leur vie dans la vaine étude des sciences profanes? Voilà ce qu'on aurait dit, et bien d'autres choses, si j'avais accepté. Aujourd'hui il n'en est pas ainsi. J'ai coupé court à toutes ces odieuses calomnies, et, à moins d'avoir perdu la raison, on ne peut reprocher ni à moi mes adulations, ni à nos juges leur faiblesse. Comment concevoir en effet que celui qui ne s'est abstenu ni de flatteries ni de largesses pour s'élever à quelque dignité, laisse à d'autres ce qu'il était sur le point d'obtenir? Ce serait absolument comme si, après avoir essayé mille fatigues dans l'espérance d'une riche moisson, et de remplir de vin ses tonneaux, un homme, sans plus se soucier de ses travaux et de ses dépenses, allait abandonner, au moment de la récolte et de la vendange, ce qui lui aurait tant coûté. Vous voyez bien que, malgré la fausseté de tous ces propos, la calomnie n'aurait pas moins eu son cours, et qu'on n'aurait pas manqué d'attaquer l'élection des évêques. Ma fuite ne leur permet pas d'ouvrir la bouche. Mais d'ailleurs la méchanceté serait allée plus loin. Une fois assis sur le siège épiscopal, nous n'aurions jamais pu, quelque régulière qu'eût été notre conduite, répondre aux accusations chaque jour renouvelées; car à notre âge, par le défaut d'expérience, nous aurions nécessairement commis un grand nombre de fautes. Maintenant ils n'auront pas l'occasion d'exercer contre nous leur malice. Joignez à cela que les reproches auraient atteint ceux qui m'auraient nommé. On aurait dit : Confier à des enfans inexpérimentés des fonctions aussi importantes, aussi augustes, c'est perdre le troupeau de Jésus-Christ, c'est exposer l'Église à d'insultantes railleries. Mais aujourd'hui, « l'iniquité, quelle qu'elle soit, » aura la bouche fermée. » En effet, si jamais on porte sur vous un pareil jugement, vos œuvres auront bientôt appris aux méchants que la prudence ne se mesure point à l'âge, qu'un vieillard ne tire pas tout son lustre de ses cheveux blancs, que ce n'est pas aux jeunes gens, mais aux néophytes qu'il faut interdire les fonctions sacerdotales, parce qu'il y a entre eux une immense différence.

LIBER III.

1. CHRYSOSTOMUS. Quod spectat eam contumeliam nos honorantibus illatam, quodque non eos dehonoreandi animo honori nos subdixerimus, ex jam dictis sat comprobari posset. Quod vero nulla inflati superbia id egerimus, jam pro viribus palam facere conabor. Nam si vel militaris legationis vel imperii nobis optio proponeretur, eique proposito insisterem, jure posset quispiam id de me suspicari; imo non jam superbiæ, sed amentię me omnes damnarent. At sacerdotio proposito, quod tantum imperio sublimius est, quantum inter spiritum et carnem est intervallum, audebitne quispiam me superbiæ accusare? Qui porro non absurdum fuerit, eos qui minora respuunt insanię accusare, eos autem, qui in longe sublimioribus idipsum faciunt, non jam in amentię, sed in superbiæ crimen vocare? Haud secus ac si quis eum, qui boum armentum despiceret, ac bubulcus esse nollet, non superbiæ, sed amentię accusans, eum qui totius orbis imperium, et omnium ubique terrarum exercituum dominatum non acciperet, non insanire diceret, sed superbia inflari. Sed non ita est, non ita sane, neque nos magis, quam se ipsos, criminantur qui hæc jactitant. Nam vel cogitasse tantum, quod possit humana natura tantam despiciere dignitatem, satis indicat quid opinionis circa illam habeant, qui id protulerunt: nisi enim putarent esse rem levem ac parvi pretii, nunquam ipsis talis suspicio in mentem venisset. Cur enim de angelica dignitate nullus unquam quid simile suspicari vel discere ausus est, nempe humanum esse animum, qui præ superbia nolit ad illius naturæ dignitatem pervenire? Magna quippe concipimus de potestatibus illis, idque impedit quominus credamus posse hominem quidpiam majus honore illo sapere. Quo fit ut jure quis illos potius superbiæ accuset, qui hac de re nos criminantur. Neque enim id de aliis suspicati fuissent, nisi prius rem ipsam, quasi nullius pretii æstimassent. Porro si id me gloriæ causa fecisse dicant, secum dissentiri ac pugnare palam reprehenduntur: nescio enim quam aliam orationem quæsiuissent, si nos ab inanis gloriæ crimine liberare voluissent.

2. Nam si hujusmodi me unquam amor invasit, accipere potius,

LIVRE III.

1. **CHRYSOSTOME.** Je n'ai donc point fait injure à nos dignes évêques, et ce n'est pas dans cette coupable intention que je me suis dérobé à l'honneur qu'on voulait me faire; ce qui précède a dû vous en convaincre. Je vais essayer de vous prouver que je n'ai point obéi non plus à un sentiment d'orgueil et de vanité. Si l'on m'avait proposé une lieutenance dans l'armée, ou un grand commandement, et que je persistasse dans ma résolution, l'accusation ne serait peut-être pas sans quelque vraisemblance, ou plutôt ce serait folie, et non pas vaine présomption. Mais quand il s'agit du sacerdoce qui s'élève autant au-dessus d'un emploi civil que l'esprit l'emporte sur la chair, osera-t-on me taxer d'orgueil? or, comment ne voir que de la démence dans le refus d'un poste inférieur, et flétrir du nom d'orgueil ce même refus d'une fonction beaucoup plus relevée? c'est comme si, tout en accusant, non d'orgueil, mais de folie, celui qui ne voudrait ni d'un troupeau de bœufs, ni du titre de bouvier, on ne verrait pas moins de folie que d'orgueil dans l'homme qui n'accepterait pas l'empire du monde ou une armée qui lui soumettrait toute la terre. Mais les choses ne vont pas ainsi; non, et ceux qui soutiennent ces propositions se discréditent plus que moi. La seule pensée qu'il y a des hommes qui méprisent une si haute dignité montre assez quel cas font du sacerdoce ceux qui la manifestent; car s'ils ne le regardaient pas comme chose légère et de peu de prix, jamais pareille idée ne leur serait venue à l'esprit. Pourquoi, en parlant des anges, personne n'a-t-il jamais osé dire qu'il ne voudrait point, au prix de son humanité, s'élever à la dignité de leur nature céleste? parce que nous nous faisons une grande idée de leur puissance, dont l'étendue et l'éclat s'opposent à ce que l'imagination puisse rien concevoir de plus élevé. Voilà pourquoi l'on serait en droit d'adresser à mes accusateurs plutôt qu'à moi-même ce reproche d'orgueil, qui leur convient d'autant mieux qu'on peut croire qu'ils ne tiennent pas assez au sacerdoce et qu'ils n'en connaissent pas le prix; que s'ils disent que c'est dans la vanité qu'il faut chercher l'explication de ma conduite, ils seront en contradiction avec eux-mêmes, et je ne vois pas ce qu'ils auraient pu trouver de plus fort, s'ils avaient voulu me justifier.

2. Si cet amour de gloire m'avait saisi au cœur, je devais accepter

quam fugere oportuit. Quare? Quia magnam id nobis gloriam attulisset. Siquidem virum hac ætate, qui nuper a sæcularibus curis se abdicaverit, usque adeo admirandum apud omnes derepente videri, ut iis etiam, qui in hujusmodi laboribus totam ætatem contrivissent anteferretur, et plura his omnibus suffragia acciperet; id certe magnam et admirabilem de nobis opinionem omnibus indidisset, nosque conspicuos et illustres exhibuisset. Nunc vero, paucis exceptis, maxima pars Ecclesiæ nos ne nomine quidem norunt; adeo ut ne omnibus quidem notum sit quod abnuerimus, sed paucis tantum, quos tamen omnes non puto probe nosse quid gestum sit: verisimile autem est eorum multos aut nullatenus nos electos fuisse censere, aut post electionem depulsos fuisse, ut non sat idoneos visos, neque sponte aufugisse.

3. BASILIUS. At qui rem vere sciunt, mirabuntur. CHRYSOSTOMUS. Atqui hos ipsos dixisti nobis vanæ gloriæ ac superbiæ crimen offerre. Undenam igitur laus speranda est? A multitudine? at rem, ut peracta est, nesciunt. A paucis? Sed hic quoque nobis res in contrarium cecidit. Neque alio nomine huc ingressus es, quam ut edisceres, quæ adversus eos defensio paranda sit. Quid vero hac de re accurate nunc proferam? Quod enim etiamsi omnibus rei veritas nota esset, ne sic quidem superbiæ aut vanæ gloriæ accusare oporteret, si paulum expectes, id planum tibi erit, atque insuper illud, nempe non iis modo qui id ausi fuerint, si tamen quis reperiatur, non enim facile credam; sed etiam iis, qui de aliis suspicantur, periculum non modicum imminere.

4. Sacerdotium enim in terra peragitur, sed cœlestium ordinum classem obtinet: et jure quidem merito. Non enim homo, non angelus, non archangelus, non alia quæpiam creata potestas; sed ipse Paracletus hoc officium ordinavit, qui manentibus in carne auctor fuit ut angelorum ministerium animo conciperent. Idcirco sacerdotium obeuntem ita purum esse decet, ac si in cœlis inter potestates illas collocatus esset. Terribilia namque erant quæ gratiam præcesserunt; qualia erant tintinnabula, mala punica, lapides in pectore positi, et alii in superhumerali, mitra, cidaris, poderes, lamina aurea, sancta sanctorum, ingens intus quies¹. At si quis ea, quæ ad gratiam spectant, con-

¹ Exod. xxviii.

au lieu de fuir. Pourquoi? parce qu'il y avait pour moi, dans l'épiscopat, une source où j'aurais pu étancher ma soif. Eh quoi! à mon âge, à peine débarrassé des liens du siècle, éveiller tout-à-coup dans les esprits un sentiment assez vif d'admiration pour qu'on me préférât à ceux mêmes qui avaient usé leur vie dans les pénibles fonctions du sacerdoce, et voir tomber sur moi tous les suffrages; c'était donner de moi la plus haute opinion et attirer toutes les gloires sur ma tête. Aujourd'hui, au contraire, si vous en exceptez quelques personnes, la plupart des fidèles ne savent même mon nom; en telle sorte que ceux mêmes qui connaissent mon refus ignorent comment la chose s'est passée; mais ce qu'il y a de vraisemblable, c'est que plus d'un parmi eux présumera qu'on n'a pas songé à moi, ou qu'après y avoir songé, on a renoncé à l'élection, vu mon incapacité, et que c'est malgré moi que j'ai pris la fuite.

3. BASILE. Mais ceux qui savent la vérité vous rendront la justice qui vous est due. — CHRYSOSTOME. Vous m'avez dit qu'ils m'accusaient de vanité et d'arrogance; de qui donc faut-il attendre l'approbation? du peuple tout entier? il ne sait pas comment les choses se sont passées. D'un petit nombre d'individus seulement? Le contraire arrivera, puisque vous n'êtes venu ici que pour apprendre de moi ce qu'il faut répondre aux reproches dont ils m'accablent. Mais pourquoi prendre tant de peine? quand bien même la vérité serait connue de tout le monde, cet injurieux soupçon ne devrait pas m'atteindre. Si vous voulez me prêter quelque attention, je vais vous le démontrer; et en même temps, à quel danger s'exposent, non seulement les imprudens, s'il y en a, ce que je ne crois pas, qui méconnaissent à ce point la dignité du sacerdoce, mais encore ceux qui ne craignent pas d'en soupçonner autrui.

4. Le sacerdoce s'exerce sur la terre, mais on le range avec raison dans l'ordre des choses célestes; car ce n'est ni un homme, ni un ange, ni un archange, ni aucune puissance créée qui l'a institué; c'est au Saint-Esprit lui-même que nous devons de remplir une fonction toute angélique avec un corps mortel. Le prêtre qui en est chargé doit donc être aussi pur que s'il était déjà placé dans le ciel parmi les esprits bienheureux. Avant la loi de grâce, l'appareil du ministère sacré était redoutable et magnifique; ces sonnettes, ces grenades, ces pierreries qui brillaient sur le rational et l'éphod, la mitre, la tiare, cette robe longue et traînante, cette lame d'or où se lisait le nom ineffable de Jehova, le Saint des saints, où régnait un silence auguste,

sideret, terribilia illa atque horrida, parva esse comperiet, ac quod de lege dictum est, hic quoque verum deprehendet, nempe : « Non » glorificatum est quod claruit in hac parte, propter excellentem gloriam¹. » Cum enim videris Dominum immolatum, et jacentem, et sacerdotem sacrificio incumbentem, ac precantem, omnesque pretioso illo sanguine rubentes; an putas te adhuc cum hominibus et in terra esse? annon potius in cœlos translatus, omnique carnali cogitatione eliminata, nudo animo menteque pura, quæ in cœlis sunt circumspicis? O miraculum! o Dei benignitatem! Qui cum Patre sursum sedet, illa hora omnium manibus tenetur, seseque volentibus dat complectendum et accipiendum. Illud autem omnes faciunt oculis fidei. Num tibi hæc contemptu digna videntur? an hujusmodi esse, ut possit quispian adversus ea extolli? Visne et sanctimoniam illius excellentiam ex alio miraculo perspicere? Eliam mihi ob oculos depinge², immensamque circumfusam turbam, et hostiam lapidibus impositam: atque omnes alios, in quiete et magno silentio stantes, solum vero prophetam precantem; tum repente flammam ex cœlis in sacrificium injectam. Admiranda sunt hæc, omnique stupore plena. Illinc te transfer ad ea quæ nunc peraguntur, ac non mira tantum videbis, sed omnem stuporem superantia. Stat enim sacerdos, non ignem gestans sed Spiritum sanctum, preces multo tempore fundit, non ut fax demissa cœlitis apposita consumat; sed ut gratia in sacrificium delapsa, per illud omnium animos inflammet, et argento igne purgato splendidiore exhibeat. Hoc itaque terribilissimum mysterium, quis tandem nisi admodum insaniat, vel mente captus sit, despiciere queat? An ignoras humanam animam ignem sacrificii hujusmodi nunquam gestare potuisse, sed omnes funditus perituros fuisse, nisi magnum adesset gratiæ Dei auxilium?

5. Si quis enim secum reputet quantum illud sit, nempe hominem carne et sanguine involutum, prope beatam illam et immortalem naturam constitui, tunc probe intelliget, quanto honore Spiritus gratia sacerdotes ornaverit. Nam per eos hæc peraguntur, aliaque his nihilo

¹ 2 Cor. III, 10. — ² 3 Reg. XVII.

tout inspirait un sentiment de terreur religieuse. Mais combien ces objets du culte extérieur sont effacés maintenant par la sublimité des mystères de la loi nouvelle, et combien l'Apôtre avait raison de dire que « cette gloire même de la loi mosaïque n'est point une véritable » gloire, si on la compare avec la grandeur de celle de l'Évangile ! » Au spectacle d'un Dieu immolé sur l'autel où il s'anéantit, d'un prêtre incliné sur la victime et qui prie, de ce sang précieux dont les flots baignent les assistans, pouvez-vous croire que vous êtes sur la terre et parmi les hommes ? Ne vous imaginez-vous pas, au contraire, que vous êtes transporté dans les cieux, libre de toute pensée charnelle, et que votre ame, dégagée des sens, contemple toute la magnificence du séjour éternel ? O miracle ! ô bonté inépuisable de Dieu ! celui qui est assis à la droite de Dieu son père repose, à cette heure solennelle, dans les mains de tous, se livre aux embrassemens de qui veut le recevoir, et se découvre aux yeux de la foi ! Est-ce qu'il y a à quelque chose qui vous paraisse digne de mépris ? quelque chose qu'un homme puisse croire au-dessous de soi ? Voulez-vous connaître par une autre merveille toute l'excellence de ce sacrifice ? représentez-vous Élie, la foule immense qui l'environne, la victime étendue sur la pierre, tout Israël, attentif dans un profond silence ; le prophète seul est en prière ; soudain la flamme descend du ciel et dévore la victime. Cela est beau, cela est grand et propre à remplir l'ame de frayeur. Mais jetez les yeux maintenant sur nos autels, les merveilles dont ils sont le théâtre surpassent toute admiration. Le prêtre est debout, ce n'est pas le feu qui brille dans ses mains, ce sont les rayons de l'Esprit saint ; il prie long-temps, non pour qu'une flamme en sillons lumineux tombe du ciel sur les choses qui sont préparées et les consume, mais pour que la grâce vienne, en pénétrant la victime, enflammer les cœurs des fidèles, et les rendre plus brillans que l'or épuré dans le feu. Quel homme, à moins que sa raison éteinte se soit changée en un délire furieux, osera mépriser un mystère aussi redoutable ? et qui donc ignore que l'ame humaine n'aurait jamais pu supporter l'ardeur de ce feu spirituel, et qu'il nous aurait donné la mort, sans l'assistance de la grâce de Dieu ?

5. Si l'on réfléchit que c'est un homme enveloppé de chair et de sang qui se rapproche ainsi d'une nature sainte et immortelle, on concevra toute l'excellence des dons que la grâce de l'Esprit répand sur les prêtres, car c'est par eux que s'opèrent ces grandes choses, et d'autres non moins précieuses, dans l'intérêt de la gloire et du salut

inferiora, quæ ad dignitatis salutisque nostræ rationem spectant. Etenim qui terram incolunt in eaque commorantur, ad ea quæ in cœlis sunt dispensanda commissi sunt, potestatemque acceperunt, quam neque angelis, neque archangelis dedit Deus. Neque enim illis dictum est : « Quæcumque ligaveritis in terra, erunt ligata et in cœlo : et quæcumque solveritis in terra, erunt soluta et in cœlo ¹. » Habent quidem ii, qui in terra imperant, potestatem ligandi, verum corpora solum : hoc autem vinculum ipsam attingit animam, cœlosque transcendit ; ac quæcumque inferne sacerdotes faciunt, eadem Deus superne confirmat ; servorumque sententiam ipse Dominus ratam facit. Quid enim aliud illis dedit, quam omnem cœlestium potestatem ? Nam « quorum, » inquit, remiseritis peccata, remittuntur ; et quorum retinueritis, retenta sunt ². » Quæ major hac potestas fuerit ? Omne iudicium dedit Pater Filio ³ : videoque ipsum omne ipsis traditum a Filio esse. Ac si enim jam in cœlos translati essent, atque humanam naturam exsuperassent, a nostris affectibus liberati, ita in tantum imperium evecti sunt. Ad hæc, si imperator subditorum cuiquam, hunc honorem contulerit, ut quos libuerit possit in carcerem conjicere, indeque eruere, ille admirandus et conspicuus apud omnes habetur ; at is, qui a Deo tanto majorem potestatem accepit, quanto cœlum terra pretiosius est, et quanto animæ corporibus, ita exiguum nonnullis videtur honorem accepisse, ut cogitari possit, quempiam hoc sibi concreditum donum despiciere. Apage insaniam. Insania namque manifesta est, tantum principatum despiciere, sine quo neque salutem, neque promissa bona consequi possumus. Nam si non potest quis intrare in regnum cœlorum, nisi per aquam et Spiritum regeneratus fuerit ⁴ : et, qui non manducat carnem Domini, nec bibit ejus sanguinem, æterna vita privatur ⁵ : hæc autem omnia non aliter, quam per sanctas illas manus, sacerdotum nempe, perficiuntur : quis sine illarum opera, aut gehennæ ignem effugere, aut repositas assequi coronas poterit ? Hi namque sunt, hi sunt, quibus concrediti sunt spirituales partus, et generatio per baptismum.

6. Per hos Christum induimus, et cum Filio Dei sepelimur, membra

¹ Matth. XVIII, 18. — ² Joan. xv, 23. — ³ *Ibid.* v, 42. — ⁴ *Ibid.* III, 5. — ⁵ *Ibid.* VI, 53.

des hommes. Eh quoi ! des êtres nés sur la terre où ils sont attachés sont les dispensateurs des trésors du ciel, et ont reçu une puissance que Dieu a refusée aux anges et aux archanges ! car ce n'est pas à eux qu'il a été dit : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » Ce pouvoir de lier, les princes de la terre l'exercent aussi, sans doute, mais sur les corps seulement ; le lien spirituel, au contraire, s'étend à l'âme qu'il rattache au ciel ; l'acte du prêtre sur la terre, Dieu le confirme dans le séjour de sa gloire, et le maître ratifie la sentence qu'a rendue le serviteur. C'est de la puissance des êtres supérieurs que Dieu a revêtu ses ministres ici-bas ; car « tous ceux, dit-il, de qui vous remettrez les péchés, leurs péchés leur seront remis ; tous ceux de qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » Y a-t-il un pouvoir plus grand que celui-là ? Le Père a donné au Fils tout pouvoir de juger ; ce pouvoir, le Fils l'a transmis aux prêtres ; ce grand empire, qu'ils doivent à sa libéralité, semble en faire des habitans du ciel, supérieurs à toutes les faiblesses de la nature humaine, et affranchis du joug des passions terrestres. Si jamais un roi venait à accorder à un de ses sujets le droit de jeter dans les fers et d'en retirer qui bon lui semblerait, cet heureux favori serait l'objet des respects publics, et tous les regards seraient tournés sur lui ; quel homme donc chargé d'un pouvoir aussi supérieur à celui-ci que le ciel est au-dessus de la terre, et l'âme au-dessus du corps, pourra s'imaginer que le présent qu'on a daigné lui faire ait assez peu de valeur pour qu'il ne mérite que ses mépris ? Erreur et folie ! folie manifeste de repousser avec dédain une puissance qui seule nous ouvre la route du salut et donne les biens qui nous ont été promis ? Car, s'il est impossible d'entrer dans le royaume des cieux à moins d'avoir été régénéré par l'eau et par l'esprit, et si celui qui ne mange pas la chair, qui ne boit pas le sang du Seigneur, est privé de la vie éternelle, bienfaits qui ne peuvent nous arriver que par des mains sanctifiées, c'est-à-dire, par les mains des prêtres, qui donc, je vous le demande, échappera, sans leur ministère, aux feux de l'enfer, ou ceindra la couronne d'immortalité ? c'est le prêtre ; oui, c'est lui seul qui peut nous enfanter à la vie spirituelle, et nous régénérer par le baptême.

6. Les prêtres nous revêtent de Jésus-Christ, nous ensevelissent avec le Fils de Dieu, et nous font les membres de ce chef divin. C'est pourquoi nous devons non seulement respecter leur pouvoir plus que

beati illius capitis effficimur ; ita non modo principibus ac regibus formidabiliores, sed patribus etiam venerabiliores nobis jure fuerint. Illi enim ex sanguinibus exque voluntate carnis nos genuerunt ; hi vero illius, quæ ex Deo est generationis, nobis auctores sunt, beatæ nempe illius regenerationis, veræ libertatis, et illius, quæ secundum gratiam est, adoptionis. Corporis lepram purgare ; imo potius nullatenus purgare, sed purgatos probare tantum, Judæorum sacerdotibus licebat ¹ : et tamen nosti quanta tunc esset pro sacerdotali dignitate concertatio. Hi vero non lepram corporis, sed immunditiam animæ, non purgatam probandi, sed prorsus purgandi potestatem acceperunt ; ita ut qui ipsos contemnunt longe sceleratiores et graviore supplicio digniores sint ipso Dathan et sociis ejus ². Illi enim etsi principatum ad se non spectantem sibi vindicarent, attamen miram quamdam de illo opinionem habebant, ut ex magno illius desiderio palam faciebant : hi vero postquam sacerdotium tantopere ornatum est, tantumque accepit incrementum ; contra quam illi, sed tamen longe graviora ausi sunt. Neque enim par est contempus, non competentem sibi honorem ambire, et tanta bona despiciere. Sed tanto gravius hoc illo est, quantum est inter fastidium et admirationem intervallum. Quis ita miser fuerit, ut tot bona despiciat ? Neminem dixerim, nisi quis diabolico stimulo concitetur. Verum eo jam redibo, unde digressus sum. Neque enim in puniendo solum, sed etiam in benefaciendo, majorem sacerdotibus, quam parentibus, potestatem dedit Deus : tantaque est inter utrosque differentia, quanta inter præsentem et futuram vitam. Nam illi quidem in hanc vitam, hi in futuram gignunt. Atque illi ne corporalem quidem interitum a liberis amoliri possunt, non ingruentem morbum depellere ; hi vero ægram et mox interituram animam, sæpe servarunt ; aliis remissionem pœnam reddentes ; alios prorsus labi non sinentes ; idque non doctrinæ tantum atque monitionum, sed etiam orationum auxilio. Neque enim tantum cum nos regenerant ; sed etiam post regenerationem admissa peccata condonare possunt. Nam « infirmatur, » inquit, quis in vobis ? advocet presbyteros Ecclesiæ, et orent super » eo, ungentes eum oleo in nomine Domini. Et oratio fidei salvabit » infirmum : et excitabit eum Dominus ; et si peccata fecerit, remit-

¹ Levit. xiv, 4. — ² Num. xvi.

celui des rois et des princes, mais les révéler plus que les auteurs mêmes de nos jours. Nos pères nous ont engendrés par le sang et la chair, au lieu que les prêtres nous ont engendrés de Dieu ; c'est à eux que nous devons notre régénération bienheureuse, la véritable liberté et notre adoption selon la grâce. Guérir la lèpre du corps, ou plutôt juger seulement de la guérison, tel était le privilège des prêtres dans la loi de Moïse ; et cependant vous savez avec quel empressement on se disputait la dignité sacerdotale. Ce n'est pas la lèpre du corps, c'est l'impureté de l'ame que guérissent les prêtres de la loi nouvelle ; ce n'est pas le droit de juger de la guérison, c'est le droit de guérir qu'ils exercent ; d'où il suit que ceux qui les méprisent sont plus coupables, encourent des peines plus rigoureuses que Dathan et ses complices. Ceux-ci, tout en affectant une dignité qui ne leur appartenait pas, témoignaient du moins du respect dont ils l'entouraient, par l'ambition même qui les tourmentait. Mais maintenant que la dignité du sacerdoce a été entourée de tant d'éclat et de tant de force, nos superbes contempteurs poussent l'audace bien au delà des limites où s'étaient arrêtés les Israélites murmureurs ; car il n'y a point de parité entre l'ambitieux qui aspire à un honneur qui n'est pas fait pour lui, et l'insensé qui méprise la source des plus grands biens. Ils sont séparés l'un de l'autre de tout l'intervalle qui s'étend entre le mépris et l'admiration. Quel homme peut être assez malheureux pour s'égarer en ces odieuses pensées ? personne, sans doute, si ce n'est pourtant le furieux possédé par l'esprit des démons. Mais je reviens à mon sujet, d'où je me suis éloigné. Ce n'est pas seulement le droit de punir, c'est surtout celui de faire du bien qui constitue, en faveur des prêtres, un privilège supérieur à celui des parens. Il y a entre le pouvoir des uns et des autres la même différence qu'entre la vie présente et la vie future. Les uns nous engendrent dans le temps, les autres pour l'éternité. Les pères, dans l'ordre de la nature, ne sauraient préserver leurs fils de la maladie ou de la mort ; les pères spirituels ont sauvé plus d'une fois des ames malades et près de périr, en accordant aux unes la rémission des peines qu'elles avaient méritées, en prévenant la chute des autres, non par l'effet seulement de l'instruction et des remontrances, mais encore par le secours de la prière ; car ce n'est pas seulement en nous engendrant à Jésus-Christ, c'est encore après notre régénération qu'ils peuvent nous remettre nos péchés. « Quelqu'un parmi vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de

» tentur ei ¹. » Insuper naturales parentes, si viros quosdam principes et potentes eorum liberi offenderint, opem ipsis nullam afferre possunt. Sacerdotes vero non principes, non reges, sed ipsum Deum iratum illis sæpe reconciliarunt. An postea quispiam ausit nos superbiam accusare? Ego enim ex jam dictis, tantam puto religionem auditorum animos occupasse, ut non ultra eos, qui fugiunt; sed eos qui suo proptere motu accedunt, et tantum sibi ambiunt honorem, arrogantiam et audaciam damnent. Nam si ii quibus civitatum magistratus concediti sunt, nisi admodum prudentes ac vigilantes fuerint, sæpe rempublicam se ipsosque simul in perniciem dederunt: qui Christi sponsam ornandam suscipit, quanta tibi videtur potestate indigere tum sua, tum superne data, ut non peccet?

7. Nemo Christum magis, quam Paulus, dilexit; nemo majus, quam ille, studium exhibuit; nemo majore gratia dignatus est. Attamen tot fultus præclaris dotibus, adhuc timebat, tremebatque, tum principatus hujusmodi, tum subditorum causa: «Timeo enim, inquit, » ne sicut serpens Evam seduxit astutia sua; ita corrumpantur sensus » vestri a simplicitate, quæ est in Christo ²: » ac rursus: «In timore » et tremore multo factus sum ad vos ³: » homo in tertium cælum raptus ⁴, atque arcanis Dei communicans, totque perpersus mortes, quot dies post susceptam fidem vixerat: homo qui data per Christum potestate uti noluit, ne quis credentium scandalizaretur. Si igitur ille, qui majora, quam præcepta Dei ferrent, præstaret, et nusquam quæ sua erant quæreret, sed quæ subditorum; ita formidolosus erat, cum ad principatus magnitudinem respiceret, quid faciemus nos, qui sæpe nostra quærimus, qui Christi mandata non solum non superamus, sed majori ex parte transgredimur? «Quis infirmatur, inquit, et ego non » infirmor? Quis scandalizatur, et ego non uror ⁵? » Talem esse oportet sacerdotem; imo non talem solummodo: parva enim hæc sunt,

¹ Jacob, v, 14, 15. — ² 2 Cor. xi, 3. — ³ 1 Cor. ii, 3. — ⁴ 2 Cor. xii, 2. — ⁵ *Ibid.* xi, 29.

» l'Église, et qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. » Qu'un enfant offense un prince, un grand de l'état, son père selon la nature ne pourra lui prêter aucun secours; que si, au contraire, nous nous emportons jusqu'à offenser, je ne dis pas un grand de la terre, un roi, mais Dieu lui-même, nos pères selon la loi de grâce désarment sa colère, et nous réconcilient avec lui. Qui donc maintenant osera nous accuser d'orgueil ? D'après toutes ces raisons, je suis convaincu que ceux qui les entendront de votre bouche ont assez de piété pour faire tomber ces reproches moins sur les hommes qui fuient le saint ministère, que sur ceux qui s'en approchent d'eux-mêmes, et qui les recherchent par une téméraire confiance. Les magistrats chargés de l'administration d'une ville la précipitent souvent avec eux-mêmes dans l'abîme, s'ils manquent de vigilance et de sagesse; quelles vertus, quelle force d'en-haut n'exige pas, pour être irréprochable, l'exercice d'une fonction dont l'objet est de conserver sa gloire et sa beauté à l'épouse de Jésus-Christ ?

7. Personne n'aima jamais Jésus-Christ plus que l'apôtre saint Paul; personne ne fit jamais éclater plus de zèle; personne ne reçut plus de grâces. Et cependant, riche de tous ces avantages, il craignait encore, il tremblait en réfléchissant à ce gouvernement d'une nouvelle espèce et aux dangers de ceux dont le salut lui était confié : « Je crains, dit-il, que comme Ève fut séduite par les artifices » du démon, vous ne vous laissiez corrompre et ne dégénériez de la » simplicité chrétienne. » Et ailleurs : « J'ai été parmi vous dans la » crainte et dans l'angoisse. » Voilà l'homme qui fut ravi au troisième ciel, que Dieu admit dans le secret de ses desseins, qui souffrit autant de morts qu'il passa de jours sur la terre, depuis qu'il eut reçu la foi; l'homme qui ne voulait point user du pouvoir que le Christ lui avait donné, dans la crainte de scandaliser les fidèles. Si donc celui-là même qui allait souvent au-delà des commandemens, et sans cesse oubliait ses intérêts pour ne s'occuper que des intérêts des autres, s'alarmait à ce point, quand il jetait les yeux sur la sublimité de son ministère, que ferons-nous donc, nous qui, rapportant tout à nous-mêmes, transgressons la plupart du temps les saints commandemens, loin d'imiter l'Apôtre ? « Qui donc souffre, » dit-il, sans que je souffre avec lui ? qui est scandalisé, sans que je » brûle ? » Voilà quel doit être le prêtre; que dis-je ? ce n'est encore

imo nihil, his comparata, quæ jam dicturus sum; quænam hæc? «Optabam, ait, anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt » cognati mei secundum carnem¹.» Si quis possit hanc emittere vocem; si quis ea præditus sit anima, quæ ad hujusmodi votum accedere possit; is jure possit argui si fugiat. At si quis tantum ab hac virtute remotus sit, quantum nos sumus; non cum fugerit, sed cum munus susceperit, odio dignus est. Neque enim si qua militaris dignitatis electio proponeretur; et ii quibus tale munus deferendi potestas incumberet, fabrum ærarium, aut coriarum, aut similem artificem in medium pertractum exercitui præficerent; miser ille laudaretur si non fugeret, nec omnia ageret, ut non se in malum imminens conjiceret. Nam si satis est pastorem vocari, et munus utcumque accipere, nullumque adsit periculum, quivis pro lubito nos inanis gloriæ accuset; sin magna prudentia, si ante prudentiam magna Dei gratia, morum probitas, vitæ puritas, et major humana virtus requiritur in illo, qui talem curam suscipit; ne me venia privatam velis, si frustra ac temere me in perniciem dare nolim. Etenim si quis navem ducens innumeris onustam mercibus, remigibusque plenam, me ad gubernacula constitutum juberet Ægæum, Tyrrhenumve mare trajicere ad primum rei auditum resilirem: ac si quis causam rogaret, me navem submersurum responderem.

8. Ita ne ubi pecuniæ tantum jactura timetur, nec nisi corporeæ mortis periculum est, nemo arguet si quis magna cautione utatur; ubi autem naufragis non in hoc pelagus corruendum, sed in abyssum ignis cadendum est, et mors expectanda, non quæ animam a corpore, sed quæ hanc cum illo in supplicium æternum conjiciat, jam quia non temere in tantum nos malum præcipitavimus, irascemini nosque odio habebitis? Absit, quæso et obsecro. Novi animam meam, infirmam illam exiguam, necnon ingentem rei difficultatem. Majores sane fluctus iis, quos in mari excitant venti, sacerdotis animum concutiunt.

9. Primus autem omnium est teterrimus ille vanæ gloriæ spiritus, longe infestior illo sirenarum portento, quod poetæ confingunt. Illum

¹ Rom. xii, 3.

qu'une faible partie de nos devoirs : ce n'est rien même si vous considérez ce qu'il dit ailleurs : « Je souhaitais d'être anathème pour mes » frères, qui sont mes proches selon la chair. » Si ce langage peut être permis à un homme, s'il a dans le cœur assez de courage pour proférer un tel vœu, on aura raison de le blâmer de refuser l'épiscopat ; mais s'il est aussi éloigné que moi des vertus du grand apôtre, ce n'est pas quand il recule devant cette dignité qu'il faut lui adresser des reproches, mais bien quand il l'accepte. Qu'il s'agisse de nommer à un poste militaire, et que ceux qui seront chargés de faire ce choix aient l'imprudence d'appeler au commandement de l'armée un artisan qui ne s'est jamais exercé que sur le fer ou sur le cuir, pardonnerait-on à ce malheureux de ne s'être pas soustrait à ce dangereux honneur ? Si le nom d'évêque suffit, si c'est une charge qui rentre dans la classe ordinaire, s'il n'y a aucun risque à courir, qu'on me taxe, j'y consens, de vanité et de présomption. Mais si elle exige de la part de celui qui l'accepte une grande prudence, et avant tout la grâce de Dieu, des mœurs, une vie pure et une vertu plus qu'humaine, vous serez assez généreux, je l'espère, pour ne pas me reprocher de ne m'être pas jeté témérairement dans le précipice ; en effet, si le pilote d'un vaisseau chargé de marchandises précieuses et d'un nombreux équipage me remettait entre les mains le gouvernail, en me priant de diriger sa course à travers la mer Égée ou la mer de Tyrrhène, je repousserais avec effroi cette proposition, et à qui me demanderait pourquoi, je répondrais soudain que mon inexpérience perdrait le vaisseau.

8. Eh quoi ! quand il ne s'agit que d'une perte d'argent, que de la mort du corps, on ne me blâmera point d'user des plus grandes précautions ; mais quand j'ai à redouter non pas une mer qui m'engloutisse dans ses flots, mais un abîme de flammes ; quand j'ai à redouter une mort qui atteint l'âme et le corps, et les jette l'un et l'autre dans les tourmens d'un supplice éternel, on s'emportera contre moi jusqu'à la haine ! non, à Dieu ne plaise ! je connais toute ma faiblesse, mon incapacité, et j'ai mesuré toute l'étendue de la tâche difficile qu'on m'aurait imposée. Le prêtre assis sur le trône épiscopal est exposé à des tempêtes plus affreuses que celles que les vents soulèvent sur les flots des mers.

9. Le premier écueil où il peut se briser est ce détestable esprit de vaine gloire, plus redoutable que celui des sirènes dont les poètes font mention. Plus d'un navigateur eut l'adresse d'échapper à ce gouffre ;

enim multi præternavigantes effugere sine damno poterant; mihi ita molestus hic scopulus est, ut ne nunc quidem, ubi nulla me in hoc barathrum compellit necessitas, a malo hujusmodi evadere possim. Si quis autem hanc mihi præfecturam tradat, perinde faciat ac si ligatis a tergo manibus, me feris hujus scopuli incolis, quotidie lace-randum tradat. Quænam illæ feræ? Ira, tristitia, invidia, contentio, calumniæ, criminationes, mendacium, hypocrisis, insidiæ, iræ contra nihil lædentes, voluptates de ministrorum turpitudine, luctus de prosperitate, laudem cupido, honoris desiderium: hoc enim maxime omnium humanum perimit animam; doctrinæ ad voluptatem, illiberales adulationes, palpationes sordidæ, despectus pauperum, cultus divitum, honores indebiti et damnosi, gratiarum largitiones periculum creantes tam largientibus quam accipientibus, timor servilis, vilissimisque tantum mancipiis congruens, fiduciæ eliminatio, humilitatis species quidem multa, veritatis nulla, arguendi et increpandi facultas sublata; imo potius contra inopes ultra mensuram, adversus autem optimates, ne hiscere quidem quisquam audet. Hæc quippe omnia et horum plura alit scopulus ille ferarum genera, quibus semel capti, in tantam necessario servitutem rediguntur, ut et in mulierum gratiam, multa sæpe facere cogantur, quæ ne fari quidem decet. Nam lex divina illas ab hoc ministerio repulit: illæ vero se intromittere conantur: et quia nihil per se possunt, per alios omnia agunt, tantamque obtinent potestatem, ut quos velint episcopos vel cooptent, vel ejiciant, ac quæ sursum deorsum faciant: hoc sane in proverbio vulgatum, ipsis oculis videre licet: «Principes suos agunt subditi¹:» atque utinam viri: non illæ etiam quibus ne quidem docere permittitur. Quid dico docere? ne quidem loqui in Ecclesia beatus Paulus concessit². Audiavi tamen quemdam dicentem, quod tantam ipsis impertisset libertatem, ut etiam Ecclesiarum antistites objurgarent, illosque acerbius, quam servos domini, incesserent.

10. Cæteram ne quispiam existimet me omnes simul de memorati criminibus reos agere. Sunt enim, sunt, inquam, multi, his reibus

¹ 1 Tim. II, 12. — ² 1 Cor. XIV, 34.

quant à moi, il m'inspire un tel effroi, que, dans ce moment même où aucune violence ne m'y pousse, je ne serais pas aussi heureux. Me confier l'épiscopat, ce serait me lier les mains derrière le dos pour me jeter en proie à la dent cruelle de ses féroces habitans. Quels sont-ils? la colère, l'abattement d'esprit, l'envie, la discorde, la calomnie, la médisance, le mensonge, l'hypocrisie, la perfidie, les emportemens sans objet, la joie coupable que nous ressentons des fautes des ministres de la religion, les chagrins que nous cause la prospérité d'autrui, le désir de la louange, l'ambition des honneurs, ce poison qui ronge si cruellement les cœurs, le talent qui ne cherche qu'à plaire, les basses adulations, les complaisances avilissantes, le mépris du pauvre, cette cour assidue faite aux grands du siècle, les honneurs prodigués à des hommes qui en sont indignes, les faveurs qui ne sont pas moins funestes à ceux qui les accordent qu'à ceux qui les reçoivent, ces craintes serviles qui ne devraient souiller que les cœurs les moins généreux, le défaut de confiance, le masque de l'humilité, le manque de franchise, la faiblesse à reprendre les vices, ou plutôt la censure la plus amère des fautes des faibles et des petits, et une criminelle indulgence pour celles des grands, contre lesquels on craint d'élever la voix. Voilà les monstres, et je ne les ai pas tous nommés, qui se dressent contre le prêtre au fond de l'écueil, et une fois qu'il s'est laissé investir de leurs liens, il est réduit à un esclavage si dur que souvent, pour plaire à des femmes, il s'abaisse à commettre des actions que l'on rougit de qualifier. La loi divine exclut les personnes du sexe des fonctions du sacerdoce; mais elles font mille efforts pour y pénétrer, et comme elles ne peuvent rien par elles-mêmes, elles obtiennent tout par leurs agens, et bientôt leur crédit devient si grand, qu'elles disposent à leur gré de l'épiscopat, elles y appellent celui-ci, en précipitent celui-là, semant partout le désordre et la confusion. Nous voyons aujourd'hui le proverbe justifié : « Ceux qui devraient commander obéissent. » Plût au ciel du moins qu'on ne fût esclave que des hommes; mais non, le pouvoir est aux mains de celles à qui saint Paul ne permet pas d'enseigner; que parlé-je d'enseigner? il ne veut pas même qu'elles parlent dans l'Église. N'ai-je pas d'ailleurs entendu dire que certaines ont poussé l'audace jusqu'à gourmander des évêques plus durement qu'un maître son esclave.

10. Ne croyez pas cependant que j'accuse ici tout le corps des évêques, il en est plus d'un, c'est même le plus grand nombre, qui ne se sont point laissé prendre à ces pièges, et qui ont été fidèles à leur

superiores, imo plures, iis, qui capti sunt. Neque tamen sacerdotium tanquam horum causam malorum culpaverim, absit ut eo usque insaniam. Neque enim ferrum cædium, neque vinum ebrietatis, neque fortitudinem contumeliæ, neque robur inconsideratæ audaciæ; sed eos qui Dei donis illicite utuntur, omnes sanæ mentis homines, causam esse dicunt, illosque puniunt. Quandoquidem et sacerdotium nos jure culpares possit, si non recte ipsum tractemus: neque enim in causa est eorum, quæ supra diximus, malorum; sed nos ipsum tantis, quantum facultas tulit, polluimus sordibus, cum quibuslibet ipsum tradimus, qui cum ne animi quidem sui vim edidicerint, neque rei molem considerent, oblatum munus avide suscipiunt; cum autem manus operi admovenda est, imperitia sua obtenebrati, commissos sibi populos malis replent innumeris. Hoc sane, hoc ipsum pene in nobis futurum erat, nisi nos Deus subito ex tantis periculis eruisset, et Ecclesiæ suæ, et animæ nostræ consulens. Siquidem dic mihi, unde putas tantos in Ecclesiis oriri tumultus? Ego sane non aliunde existimo, quam quia præsulum electiones temere et inconsulto fiunt. Nam caput oportebat firmissimum esse, ut pravas exhalationes ex imo corpore emissas dispensare, et ad congruentem statum reducere posset. Cum autem per se caput infirmum est, nec morbosos illos vapores depellere potest; tunc ipsum infirmius in dies redditur, et reliquum corpus secum in perniciem trahit. Quod ne nunc etiam fiat, in pedum ordine nos Deus servavit, quo in statu ab initio fuimus. Multa enim, Basili, multa sane sunt, præter ea quæ diximus, sacerdoti necessaria, quæ nos non habemus. Illud vero præ omnibus, nempe illius muneris concupiscentia animus ejus omnino vacuus sit oportet; nam si ad eum principatum nimio affectu propendeat, eo adepto vehementiorem accendit flammam: ac vi captus, ut eum sibi firmiorem statuatur, innumera sustinet mala; sive adulandum sit, sive quidpiam servile atque indignum sustinendum, sive pecuniæ multæ absumendæ. Nam quod multi ejus dignitatis gratia pugnantes Ecclesias cædibus repleverint, civitatesque devastaverint; id jam missum facio, ne quibusdam incredibilia narrare videar. Oportere autem puto tanta circa rem hanc pietate teneri, ut illius molem onusque declines; adeptus, non aliorum judicia exspectes, si quando in delictum incidas depositione dignum;

noble caractère. Loin de moi la folle pensée de rejeter sur le sacerdoce les fautes de l'homme, comme si l'on s'en prenait du meurtre à l'épée, de l'ivresse au vin, de l'outrage insultant à la force, de l'indiscrète audace au véritable courage, tandis que les hommes d'un esprit droit n'accusent et ne punissent que les imprudens qui font un mauvais usage des dons de Dieu. L'épiscopat, au contraire, quand nous ne savons nous élever à sa sainteté, peut se plaindre de nous, car il n'est pas la source d'où dérivent les maux que je viens de dire; nous l'avilissons autant qu'il est en nous, en le confiant témérairement à des hommes qui, sans consulter leurs forces et sans réfléchir à l'importance du ministère sacré, s'y jettent comme sur une proie qui leur est offerte; mais quand ils se mettent à l'œuvre, aveuglés qu'ils sont par leur ignorance, i's sèment autour d'eux le deuil et la misère sur les peuples qu'ils sont chargés de conduire. Voilà, mon cher Basile, voilà le sort qui m'attendait, si Dieu, dans sa bonté pour son Église et sa prévoyance pour mon ame, ne m'eût point arraché au danger. D'où naissent, dites-moi, tous ces troubles qui désolent l'Église? je ne puis leur assigner d'autre cause que le défaut de prudence et de réserve dans les élections épiscopales. Il faut une tête forte pour dissiper les exhalaisons pernicieuses qui s'échappent des parties inférieures, et ramener le corps à son état normal. Mais quand la tête est faible, elle est hors d'état de détruire ces malignes influences, elle s'affaiblit elle-même de jour en jour, et elle périt avec le reste. C'est pour prévenir une telle calamité que Dieu m'a laissé dans l'obscurité du rang où il m'avait placé. En effet, combien y a-t-il de qualités qu'exige le sacerdoce et que je n'ai pas! La première, c'est cette abnégation de ses intérêts qui ne permet pas même au désir de se glisser dans notre cœur; car il est à craindre, si l'on a trop vivement souhaité d'être appelé à l'épiscopat, que l'ambition une fois satisfaite n'allume en nous une flamme ardente, et que pour nous y maintenir, tant la puissance a de charmes! nous ne reculions devant aucune action honteuse, ni devant les flatteries, ni devant une misérable servilité, ni même devant les plus coûteux sacrifices. Que pour se conserver dans leur poste, certains hommes n'aient pas craint de remplir l'Église de meurtres et les cités de carnage, je n'en parlerai pas, dans la crainte qu'on n'accuse mon récit d'invraisemblance. Je suis convaincu qu'il faut avoir dans le cœur un tel fonds de respect pour l'épiscopat qu'on évite d'en prendre la pénible charge; mais qu'y étant arrivé une fois, on ne doit pas attendre le jugement d'autrui pour y renoncer, si l'on

sed antevertens, te ipsum ab illo munere exturbes. Sic enim par est ut divinam misericordiam impetres : quod si præter decorum obsistas, te indignum venia constituis, magisque Dei iram accendis, dum secundam addis deterius facinus.

11. Sed nemo unquam hoc dedecus sustineat. Grave quippe est, grave admodum hunc honorem appetere. Id vero dico, non cum beato Paulo decertans, sed verbis ejus maxime consentiens. Quid enim ait ille? « Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat¹. » Ego vero non opus, sed auctoritatem et potentiam desiderare grave dico esse. Hancque concupiscentiam toto studio ab animo deturbandam, neque vel initio retinendam censeo, ut cum libertate omnia facere possit. Nam qui non concupiscit in hac potestate splendere, his sane deturbari non formidat. Si non formidet, cum ea quæ christianos decet, libertate omnia facere poterit. Itaque qui inde deturbari metuunt ac formidant, duram multisque incommodis refertam sustinent servitutem, atque in hominum ipsiusque Dei offensionem incurrere sæpe coguntur. Non sic autem anima affecta esse debet. Sed quemadmodum in præliis strenuos milites videmus alacriter pugnare, fortiterque cadere; ita et eos qui ad hoc ministerium accedunt, par est et sacerdotio fungi, et a principatu dejici, eo modo, quo christianos viros decet; cum sciant talem depositionem, non minorem, quam ipsum principatum, referre coronam. Quando enim quis, ut nihil indecorum, vel dignitati non consentaneum sustineat simile quidpiam patitur, et se injuste deponentibus supplicium, et majorem sibi mercedem procurat: Nam « beati, inquit, estis, cum exprobraverint vos, et persecuti fuerint, et dixerint omne malum verbum adversum vos mentientes, » propter me : gaudete et exultate, quia multa est merces vestra in » cælis². » Et hæc cum a comministris, vel per invidiam, vel ad aliorum gratiam, vel per inimicitiam, vel alia quadam non recta ratione, quis ex loco suo movetur. Cum autem ab adversariis id patitur, nulla puto esse oratione opus, ad lucrum demonstrandum, quod malitia sua ipsi colligunt. Id ergo undique circumspiciendum, et accurate explorandum est, ne qua desiderii illius scintilla ardens lateat. Optandum quippe est eos, qui initio hoc morbo liberi fuere, ubi ad hujusmodi

¹ 1 Tim. iv, 1. — ² Matth. v, 11, 12.

s'est rendu coupable d'une faute considérable. Il n'y a que ce moyen d'obtenir la miséricorde de Dieu. Si, foulant aux pieds toute considérations, on résiste, on s'obstine à le conserver, on n'est plus digne de pardon, et l'on irrite d'autant plus la majesté divine qu'on ajoute un second crime au premier.

11. Puisse un tel déshonneur ne jamais flétrir le front d'un évêque ! Car c'est quelque chose de bien grave que de souhaiter une aussi auguste fonction. Ce n'est pas que je veuille ici contredire l'Apôtre ; je ne fais au contraire qu'abonder dans son sens ; que dit-il en effet ? « Celui qui désire l'épiscopat désire une bonne œuvre. » Quant à moi, je ne parle pas de l'œuvre, je n'entends que l'autorité et la puissance qui en sont la conséquence, et c'est ce désir qu'il faut, selon moi, expulser de son cœur, si l'on veut conserver son indépendance. Celui qui n'a point soupiré après l'éclat de cette haute mission ne craint pas d'en être dépouillé, et du moment qu'il est affranchi de cette crainte, son esprit agit dans toute la liberté qui convient à un chrétien. Voilà pourquoi la plus dure servitude pèse sur les malheureux qui sont sans cesse poursuivis de la peur de perdre le pouvoir, et qu'ils s'exposent au risque de manquer tout à la fois à Dieu et aux hommes. Une pareille disposition de l'âme est funeste : les braves soldats combattent avec ardeur et meurent avec courage ; c'est ainsi que les prêtres qu'on élève à la dignité épiscopale doivent y monter et en descendre avec les sentimens de véritables chrétiens, assurés qu'ils sont qu'il n'est pas moins honorable d'y renoncer de cette manière que d'y être appelé. En effet, quand c'est par respect pour l'épiscopat, quand c'est pour ne pas l'avilir, qu'on ne craint pas d'en être dépouillé, on prépare à d'injustes ennemis un rigoureux supplice et à soi-même une grande récompense. « Vous êtes » heureux, dit Jésus-Christ, lorsque les hommes vous chargeront » de malédictions et qu'ils vous persécuteront, et qu'ils diront » faussement toute sorte de mal contre vous à cause de moi. Réjouissez-vous, tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous » est réservée dans les cieux. » Oui, sans doute, quand l'évêque tombe victime de la perfidie de ceux qui partageaient ses travaux, de l'envie, de l'intrigue, de la haine, ou enfin de tout autre trame odieuse ; mais quand c'est de la part d'ennemis étrangers que les coups lui sont portés, il n'est pas besoin, je crois, de dire combien leur persécution lui est profitable. Ainsi nous devons nous examiner avec la plus scrupuleuse attention, et voir s'il n'y a pas une étincelle de ce désir qui se

dignitatem pervenerint, illum effugere posse. Quod si quis antequam honorem illum assequatur, hanc sævam immanemque feram penes se nutriat, dici nequit in quantam fornacem illum nactus se conjiciat. Nos autem; ne vero putes modestiæ causa ullatenus apud te mentiri velle; magna hujusmodi cupidine tenemur: quæ res una cum aliis omnibus non parum nos exterruit, et in hanc fugam vertit. Quemadmodum enim corporum amatores, quamdiu licet cum amatis versari, graviores morbi cruciatum habent, cum autem procul illis abducuntur, tunc insaniam excutiunt; sic et qui principatus istius cupidine tenentur, cum penes illum sunt, malo ferendo sunt impares; ubi vero spem amittunt, cum expectatione ipsam cupidinem extinguunt.

12. Hæc una causa est non mediocris: quæ licet sola esset, nos ab hac dignitate arcere posset. Verum et alia additur hac non minor. Quæ illa? Vigilantem oportet episcopum esse¹, perspicacem et innumeris undique præditum oculis, utpote qui non sibi solum, sed tantæ multitudini vivat. Nos vero segnes sumus et remissi, et nostræ saluti vix sufficientes. Hoc vel tute fateare, qui maxime omnium, amicitiae causa, mala nostra obtegere conaris. Ne mihi enim hic jejunium alleges, vel vigiliis, vel humi cubationem, et reliquam corporis mæcerationem: nam quantum ab his virtutibus absimus non ignoras. Etiam si vero a nobis accurate excolerentur, nihil hæc nos tanta animi segnitie præditos, ad hanc præfecturam juvent. Homini quippe in domuncula quadam incluso, et sua solum curanti hæc magnam afferent utilitatem; sed in tantam multitudinem scisso, et cujusque subditorum peculiarem sollicitudinem gerenti, quid id lucri afferat ad illorum profectum, nisi animum virilem ac fortissimum obtineat?

13. Neque mireris si cum tanta tolerantia alterum postulo fortis animi experimentum? Nam delicatum cibum, potum, lectum despiciere, multis facile esse videmus; maxime vero iis, qui natura agresiores, et a teneris sic educati sunt, ac multis item aliis, corporis temperamento atque consuetudine laborum hujusmodi asperitatem

¹ 1 Tim. III, 2.

cache dans notre cœur, et l'on doit souhaiter que ceux qui d'abord ont été purs de toute ambition puissent y rester inaccessibles, lorsqu'ils auront été placés sur le trône épiscopal. Que si le prêtre, avant de s'y asseoir, nourrit déjà dans son ame cette bête cruelle, dans quelle ardente fournaise ne s'est-il pas jeté ! quant à moi, et pour que vous ne pensiez pas que je cherche à me couvrir du manteau d'une fausse modestie, je vous l'avoue, ce désir a toujours été dans mon ame, et c'est une des mille considérations qui m'ont déterminé à fuir. Comme l'amour charnel n'est jamais plus violent qu'auprès des objets qui l'ont inspiré, et que l'absence en éteint les feux impurs; de même ceux que dévore l'ambition résistent avec peine à ses furieux emportemens, tant que l'espoir leur sourit; vient-il à s'évanouir, ils trouvent alors quelque adoucissement à leurs maux, dont le sentiment s'efface avec l'espérance qui meurt.

12. Ce motif était puissant, et seul il était de nature à m'éloigner de l'épiscopat; mais une autre considération non moins forte vint encore s'y joindre: quelle est-elle? écoutez. L'évêque a besoin de la plus grande vigilance, il doit avoir cent yeux sans cesse ouverts, non pas sur lui seulement, mais sur tout un peuple. Moi, je suis faible et sans énergie, à peine je puis m'occuper utilement de mon salut; convenez-en vous-même, vous dont la tendre amitié s'efforce de jeter un voile sur mes défauts; ne me parlez ni des jeûnes, ni des veilles auxquels je m'exerce, ne me dites pas que je n'ai point d'autre lit que la terre; oubliez les macérations auxquelles je me condamne; car vous n'ignorez pas combien je suis loin de la perfection. Quand bien même je me livrerais exactement à toutes ces pratiques, elles ne me serviraient de rien dans le gouvernement des fidèles, avec cette indolence qui pèse sur moi de tout son poids. Qu'elles soient utiles, je vous l'accorde, à l'homme qui vit seul, enfermé dans la retraite, et qui ne songe qu'à son propre salut; mais que pourrait y gagner, s'il n'a pas un courage à toute épreuve, celui qui doit se partager entre tant de peuples, et dont les soins s'étendent à chacun de ceux qui lui sont confiés?

13. Ne vous étonnez pas si je veux qu'à l'abstinence un évêque joigne encore un grand courage. Ne voit-on pas, en effet, une foule de gens ne faire aucun cas d'une nourriture délicate, se contenter d'une boisson commune et d'une couche dure, ceux-là surtout qui, endurcis à la peine dès leur enfance, trouvent dans leur tempérament et l'habitude un soulagement à cette pénible vie ! mais les outrages, mais la

mitigantibus. At contumeliam, damnum, molestum verbum, dictoria ab inferioribus, tum temere, tum in ipso iudicio prolata, querimonias frustra et temere tum a principibus, tum a subditis oblatas; non multi ferre possunt, sed unus fortasse vel alter. Videreque est etiam viros fortes adhuc ita ceu vertigine captos, ut velimmanissimis bellis ferius exasperentur: hos vero maxime a sacerdotii septis arcemus. Antistitem quippe nec inedia afflicti, nec nudis pedibus incedere, id sane Ecclesiae cœtui nihil afferet detrimenti: furor autem animi, et illi et proximo magnas parit calamitates. Atque iis quidem, qui supra dicta non præstant, nulla adeo comminatio: at temere excandescunt et gehennam et gehennæ ignem Deus comminatus est¹. Quemadmodum igitur vanæ gloriæ cupidus, cum multorum præfecturam adit, majorem igni præbet materiam; sic et qui nec apud se, nec in familiaribus paucorum colloquiis iram continere nequit, sed facile excandescit, huic si popularis magistratus tradatur, ceu fera quædam a multis undique exstimulata, nec quieto unquam animo esse potest, insuperque commisso sibi populo innumera procurat mala.

14. Nihil enim sic ingenii puritatem, mentisque aciem obturbat, ut ira in ordinata, quæ multo fertur impetu. « Ira enim, inquit ille, etiam » prudentes perdit². » Nam quemadmodum in nocturno prælio obtenebratus mentis oculus, amicos ab adversariis discernere nequit, nec nobiles ab ignobilibus; sed cum omnibus eodem se gerit modo, et si quid mali subeundum sit, omnia facile patitur, ut animi voluptatem impleat; nam certe voluptas quædam est animi excandescencia, et voluptate majorem in animum exercet tyrannidem, tranquillum ejus statum susdeque revolvens: nam in arrogantiam facile impellit, et simultates intempestivas, et odium sine ulla causa, et offensiones temere natas frequenter parat, multaque his similia et dicere et facere cogit, animo multo cum stridore morbi molestia ultro citroque tracto, ita ut nullo modo stare, et tanto impetui obsistere queat.

BASILIIUS. Ego vero te sic dissimulantem non ulterius patiar. Quis enim ignorat, quantum hoc morbo sis alienus? CHRYSOSTOMUS. Quid igitur, tanquam, o vir beate, vis me huic rogo admoveere, ac feram

¹ Matth. v, 22. — ² Prov. xv, 1.

persécution, mais un mot offensant, mais un trait mordant, à dessein ou non, de la part d'un inférieur, mais les plaintes portées contre nous avec ou sans fondement par ceux qui commandent ou par ceux qui obéissent : voilà ce que bien peu savent supporter avec fermeté ; vous n'en citerez qu'un ou deux peut-être. Combien d'hommes, pleins de force d'ailleurs, y sont tellement sensibles que, dans l'égarement de leur raison, ils se livrent à des emportemens furieux. Il faut les exclure sans pitié du sanctuaire : en effet, qu'un évêque ne jeûne point, qu'il ne marche pas les pieds nus, l'Église n'en souffrira pas ; mais qu'il s'abandonne à la violence, voilà ce qui le perd, et avec lui les fidèles. Il n'y a pas de menace écrite contre ceux qui s'abstiennent des austérités dont j'ai parlé ; mais Dieu condamne à la gêhenne et à ses feux éternels ceux qui s'abandonnent imprudemment à la colère. Comme l'homme avide d'une vaine gloire attire sur sa tête de plus grands châtimens, en se chargeant d'une vaste administration ; de même celui qui, dans son intérieur, ou dans un petit cercle, ne peut contenir son humeur, s'irrite pour une cause légère, est-il revêtu d'une charge publique, que soudain, comme une bête féroce qu'excitent les coups qu'elle reçoit, il s'enflamme, s'agite, se tourmente sans cesse, et fait pleuvoir sur son peuple un déluge de calamités.

14. Il n'y a rien qui altère plus le jugement, qui trouble plus la vue de l'esprit qu'une colère désordonnée et sans frein. « La colère, dit-on, perd même les sages. » En effet, comme dans un combat de nuit, son œil obscurci ne peut distinguer ses amis de ses ennemis, l'homme de mérite de celui qui n'en a point ; il confond tout ; il met tout au même niveau, et peu lui importe le tort qu'il se fait à lui-même, pourvu qu'il assouvisse sa passion ; car la colère est une passion qu'il aime à satisfaire, une passion tyrannique, qui l'arrache à son état naturel, pour le jeter dans le trouble le plus violent. A la suite marchent l'arrogance, les querelles hors de saison, les haines sans motif, des attaques qui ne sont point mesurées ; la colère lui inspire des paroles qui répondent à ses actions, bouleverse son esprit, l'entraîne sans règle dans tous les excès ; en telle sorte que, loin de pouvoir se contenir, il ne peut lui-même que céder à ses impétueux mouvemens.

BASILE. Je ne permettrai pas que vous vous cachiez plus long-temps sous ce masque. Qui ne sait en effet que vous êtes tout-à-fait étranger à cette maladie de l'ame ? **CHRYSOSTOME.** Pourquoi donc, mon cher ami, m'approcher de ce brasier ardent, et réveiller la bête éroce

quiescentem irritare? An ignoras id nobis non nostra virtute successisse, sed ex quietæ vitæ amore; cum vero qui sic affectus est, seorsum degentem et uno alterove utentem amico, hujusmodi incendium effugere posse; secus vero si in tot curarum abyssum incidat? Tunc enim non se solum, sed et alios permultos ad interitus præcipitium secum trahit, et ad probitatis curam segniores efficit. Solet enim subditorum turba præfectorum sibi mores ceu archetypum et quamdam imaginem spectare, seque ad illorum formam effingere. Qui ergo possit ille eorum tumores sedare, si ipse tumeat? Quis plebeius moderatus statim fieri cupiat, si principem iracundum videat? Neutiquam enim possunt sacerdotum vitia latere, sed etiam exigua cito conspicua sunt. Siquidem athleta quamdiu domi manet, et cum nullo congregitur, licet infirmior sit, occultare se potest; cum autem nudatus in arenam descendit, statim qui sit evincitur. Homines itaque qui seorsim et in otio vitam agunt, vitiorum suorum tegmen habent solitudinem; in medium adducti, sicut vestimentum solitudinem exuere coguntur, exque externis motibus nudum omnibus animum exhibere. Quemadmodum ergo ipsorum præclara gesta multis prosunt, ad simile studium evocantia, sic et eorum vitia alios ad virtutis exercitium segniores efficiunt, et ad bonorum operum laborem torpere faciunt. Quamobrem animæ ejus pulchritudinem splendere oportet, ut spectatorum animos oblectare simul et illustrare possit. Nam vulgarium hominum peccata, quasi in tenebris perpetrata, peccantes solos perdunt: viri autem illustri et multis cogniti scelus, commune omnibus affert detrimentum, dum remissos ad sudores pro bonis operibus capessendos supiniores efficit; eos autem qui sibi attendere cupiunt, ad superbiam excitat. Ad hæc vero, vulgarium delicta, vel in medium adducta, nemini ita profundam infligunt plagam: qui autem in hoc honoris fastigio sedent, primo omnibus sunt conspicui, deinde, licet in minimis labantur, quæ minora sunt aliis magna videntur. Non enim facti magnitudine, sed peccantis dignitate peccatum omnes metiuntur. Sane sacerdotem oportet ceu quibusdam adamantinis armis undequaque muniri assiduo nempe studio, et perenni circa vitam vigilantia; undique circumspiciendo, ne quis nudo ac neglecto loco reperto, lethale infligat vulnus. Omnes enim circumstant parati, ut vulnerent ac deji-

qui dort ? vous le savez, ce n'est point à ma vertu que je dois cette modération, mais à mon amour d'une vie paisible, et celui qui se sent quelque disposition à la colère ne peut y échapper que dans la solitude ou dans la société d'un ou de deux amis ; mais adieu la paix et le repos, s'il affronte l'abîme ; alors il n'y tombera pas seul, il y entraînera les autres avec lui, en étouffant leur zèle pour le bien. Ceux qui obéissent cherchent à prendre les mœurs de celui qui commande, ils l'imitent, et se transforment pour lui ressembler davantage. Et comment alors éteindre dans les autres le feu qui nous consume nous-même ? Quel homme du peuple cherchera à calmer ses emportemens s'il voit son évêque sous l'empire de la colère ? Car ce serait en vain qu'un prêtre voudrait cacher ses vices, quand ses plus légers défauts éclatent bientôt à tous les yeux. L'athlète qui reste enfermé dans sa maison sans combattre peut cacher sa faiblesse ; mais quand il se dépouille de ses vêtemens et descend dans l'arène, on voit facilement ce qu'il est. C'est par la même raison que les hommes qui vivent dans le calme de la retraite peuvent étendre sur leurs vices le voile de la solitude ; mais viennent-ils à paraître en public, ils sont forcés de quitter le vêtement qui les couvrait et de montrer leur ame à nu dans les agitations du monde. S'il est vrai que les bons exemples des prêtres sont utiles au prochain, dont ils éveillent l'émulation, il est vrai aussi que leurs vices enchainent l'ardeur qui excitait les autres à la pratique de la vertu, et jettent dans les cœurs l'indifférence pour les bonnes œuvres. Ils doivent donc travailler à faire briller partout la beauté de leur ame, afin que les rayons de cette douce lumière charment les yeux, et guident en même temps les pas des fidèles. Les vices d'un homme vulgaire, perdus dans l'ombre, ne font tort qu'à lui-même ; mais ceux d'un homme haut placé dans le monde, et sur qui les regards sont sans cesse attachés, sont une sorte de fléau public, parce que d'un côté ils font naître la tiédeur, et que d'un autre ils égarent même ceux qui veulent régler leur vie et leurs mœurs. Ajoutez à cela que les fautes d'un homme obscur, même en se produisant au grand jour, n'ont pas pour autrui des suites bien funestes ; mais qu'il n'en est pas de même à l'égard des prêtres, qui d'abord sont sans cesse l'objet de la curiosité, et qui ensuite ne peuvent commettre le plus léger péché, sans qu'il ne prenne tout de suite un caractère de gravité que l'on n'admet pas chez les autres. Ce n'est pas à la gran-

ciant, non modo ex inimicis multi, sed etiam ex iis qui amicitiam simulant.

15. Tales igitur eligi oportet, qualia sanctorum olim illorum corpora in babylonica fornace Dei gratia exhibuit. Neque enim ignis hujus esca sunt sarmentum, pix et stupa; sed his multo graviora, quandoquidem non sensibilis ille ignis subjacet, sed omnia devorans invidiæ flamma ipsum circumssistit, undique se attollens, ipsi ingruens, accuratiusque ipsum examinans, quam tunc ignis puerorum illorum corpora. Cum igitur vel tenuæ quodpiam stipulæ vestigium invenerit, statim inhærens vitiatam illam partem exurit; reliquam vero structuram, etiamsi solaribus radiis splendidior fuerit, fumo illo adurit et obscurat totam. Donec enim sacerdotis vita probe undique concinnata fuerit, insidiis ille nullis pervius est; sin vel tantillum quid prætermittat; quod sane facile contingere potest, homo cum sit, et erroribus plenum vitæ hujus pelagus trajiciat, nihil reliqua illi bona opera prosunt, ut accusatorum voces effugiat; sed parvum delictum, reliquum omne obumbrat et obscurat: et de sacerdote omnes non quasi carne induto, et humana natura prædito, sed quasi de angelo, omni reliqua infirmitate libero, judicium ferre volunt. Ac sicut tyrannum, dum imperio potitur, omnes reformidant ipsique adulantur, quod eum deturbare non possint; cum autem rem ejus inclinatam vident, simulatum illum honorem abjicientes; qui paulo ante amici erant derepente inimici et adversarii evadunt: et debilia quæque explorantes irrumpunt, imperiumque illius solvunt; sic et sacerdotibus contingit: qui paulo ante, dum munere potiretur, ipsum colebant ac reverebantur, parvam occasionem nacti, statim se fortiter comparant, ut eum non quasi tyrannum solum, sed quasi tyranno deteriore deponant. Ac quemadmodum ille corporis sui satellites metuit; ita et hic proximos comministrosque suos, maxime omnium reformidat. Nulli quippe alii perinde ejus dignitatem affectant, ejusdemque res notas habent,

deur du mal, c'est à la dignité de celui qui cause le scandale qu'on mesure la faute; d'où il suit que le prêtre doit se couvrir d'une armure de diamant, du zèle le plus ardent, d'une vigilance infatigable; il doit porter ses regards de tous les côtés, de peur que, venant à laisser à découvert le côté faible, il ne soit blessé mortellement. Car on l'attaque de toutes parts, on brûle de le frapper, de l'abattre, non pas seulement ses ennemis déclarés, mais ceux qui se cachent sous le masque de l'amitié.

15. Il ne faut donc appeler à l'épiscopat que des hommes qui se rapprochent des saints personnages que la grâce divine fit briller dans la fournaise allumée par le roi de Babylone. Ce n'est pas de bois ou de poix, c'est de matières plus actives que s'alimente le feu qui les menace; ce feu n'éclate pas au dehors, il est insensible et caché; mais cette flamme de l'envie, qui les investit de toutes parts, se dresse, s'étend, et jette sur toute la vie une lumière plus vive que celle qui éclairait les corps des trois jeunes hommes. Dès qu'elle a saisi une partie combustible, elle s'y attache, la dévore, et obscurcit encore, par la fumée qu'elle répand, le reste de l'édifice, quand même il serait plus éclatant que les rayons du soleil; car à moins que toutes les actions d'un évêque ne soient dans la plus parfaite harmonie, la méchanceté ne manquera point de l'attaquer, et s'il se rend coupable de la plus légère négligence, ce qui peut arriver puisqu'il est homme, et que la mer sur laquelle flotte son vaisseau est remplie d'écueils, ses bonnes œuvres ne désarmeront pas les envieux. La plus petite tache semble ternir toute la beauté de l'ensemble, et tous jugent le prêtre comme s'il n'était pas pétri du même limon, placé dans les conditions de la nature humaine, mais dans la sphère des anges, et affranchi de toute sorte de faiblesse. Un roi, tant qu'il tient en main les rênes de l'état, est l'objet des respects et de l'adulation de ses sujets, tant qu'ils ne peuvent les lui arracher; mais les voient-ils flotter un instant, ils ont bientôt quitté le masque; d'amis qu'ils étaient, les voilà ennemis; et, cherchant avec empressement tous les points vulnérables, ils se jettent sur lui et le précipitent du trône aux pieds duquel ils l'adoraient naguère. Il en est de même d'un évêque; ceux qui rendaient hommage à sa puissance quand il exerçait le saint ministère, à la première occasion qui vient s'offrir se déchainent violemment contre lui, s'agitent de cent façons pour le faire descendre de son siège plus cruellement que le plus odieux tyran.

atque illi propinqui enim cum sint, si quid hujusmodi contingat, ante omnes id sentiunt, facileque etiam calumniantes credi, et dum parva magna faciunt eum sycophantia circumvenire possunt. Nam apostolicum illud dictum inversum est : « Et sive patitur unum membrum , » compatiuntur omnia membra : sive glorificatur unum membrum , » congaudent omnia membra ¹. » Nisi forte tanta sit pietas, ut adversus omnia stare possit. Ad tantum itaque bellum nos emittis ? et ad pugnam tam variam tamque multiformem animum nostrum sufficere posse putas ? Undenam, quæso, et a quo id edoctus es ? Nam si id tibi Deus indicavit, exhibe oraculum et morem geram. Si non potes, sed ex humana opinione calculum ducis ; ab isto tandem errore te libera. Nam circa ea, quæ ad nos spectant, nobis magis credendum, quam aliis : quandoquidem « quæ sunt hominis nemo novit, nisi spiritus » hominis, qui in ipso est ². » Quod enim et nos ipsos, et eos, qui nos elegerant, ridiculos reddiduri essemus, hoc suscepto munere quodque magno dispendio nostro, in eum, in quo nunc versamur, vitæ statum reversuri fuisset ; si non antehac, his saltem verbis tibi persuasisse puto. Non enim invidia solum, sed quæ multo invidia vehementior est hujus principatus cupido, multos solet contra ipsum occupantem armare. Ac quemadmodum filii, qui principatum affectant, longam patrum senectutem moleste ferunt ; sic et quidam eorum, cum vident sacerdotium in diuturnum produci tempus, quoniam interficere nefas, ipsum a dignitate deturbare satagunt, omnes illius constitui loco cupientes, ac singuli ad se deferri principatum expectantes.

16. Visne tibi aliam hujus pugnæ speciem ostendam, innumeris plenam periculis ? Ito jam, ac publica festa spectato, ubi maxime ad dignitates ecclesiasticas electiones fieri mos est : ac tam multis sacerdotem criminationibus impeti videbis, quanta est subditorum turba. Omnes enim penes quos est hunc honorem conferre, in multas tunc scinduntur partes, ac neque mutuo, neque cum eo qui episcopatum

¹ 1 Cor. xii, 26. — ² *Ibid.* ii, 11.

Celui-ci a ses propres gardes à craindre ; celui-là doit de même se mettre en garde contre ceux qui l'approchent de plus près, et contre ses collaborateurs ; car nul n'ambitionne plus qu'eux la dignité dont il est revêtu ; nul ne connaît mieux tout ce qu'il fait ; et, par suite de leur position, ils savent avant tous les autres quelle faute il a commise, s'ingèrent habilement, sèment la calomnie sous ses pas, et sont crus sur parole. Car de nos jours la parole de l'Apôtre est bien changée : « Si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent » avec lui ; ou, si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous s'en réjouissent avec lui. » Il faut, pour résister à d'aussi violens orages, une piété à toute épreuve. Voilà dans quelle guerre vous vouliez m'engager ? voilà le combat de tous les jours, et sans cesse renouvelé, que vous me croyez en état de soutenir ? Qui vous l'a dit ? si c'est Dieu, donnez-m'en la preuve, et j'obéirai. Mais si vous ne pouvez la fournir, et si vous me jugez seulement d'après l'opinion publique, il est temps de renoncer à cette erreur. Dans une chose qui me regarde si particulièrement, c'est moi, plus que les autres, qu'il faut en croire, car « personne ne connaît mieux ce qui est dans l'homme, que l'esprit de » l'homme. » Quant au ridicule que j'aurais déversé sur moi et sur ceux qui m'avaient élu, en acceptant à mes risques et périls un ministère que j'aurais dû bientôt abandonner pour retourner à mon premier état, vous devez le reconnaître, si jamais vous en avez douté. Au reste, ce n'est pas l'envie seulement, mais c'est l'ambition surtout, qui arme les compétiteurs contre l'évêque ; car, s'il est vrai que des fils, égarés par cette funeste passion, n'avaient pas vu sans douleur se prolonger la vie du roi leur père, il faut reconnaître aussi que d'avides personnages, qui aspiraient à l'épiscopat, à l'aspect d'un prêtre que le temps respecte sur son siège, cherchent tous les moyens, parce qu'ils ne pourraient sans crime lui ôter la vie, de l'en chasser, dans la ferme persuasion qu'ils sont capables de l'y remplacer, et que les suffrages ne leur manqueront pas.

16. Voulez-vous que je vous présente sous une autre face cette lutte si féconde en dangers de toute sorte ? eh bien ! venez assister avec moi à l'une de ces grandes fêtes où se fait ordinairement l'élection des évêques, et préparez-vous à voir autant d'attaques dirigées contre le prêtre qu'il y a d'individus qui s'y trouvent réunis. Ceux à qui appartient le droit de choisir se divisent en plusieurs partis, et l'assemblée, qui n'a pas eu un centre commun d'opinions, ne marche point avec celui qui a été nommé. Chacun reste dans son propre

sortitus est, presbyterorum cœtum consentire videas : sed unusquisque a suis partibus stat, alius hunc, alius illum eligens. Cujus rei causa hæc est, quod non idem omnes respiciant, quod respicere debebant, nempe animi virtutem ; sed aliæ sunt hujus conciliandi honoris causæ, nimirum alius dicit : Hic eligatur, quia claro genere ortus ; alius : Quod opibus abundet, nec egeat alimentis ex Ecclesiæ proventu quæsitis ; alius : Quod ab adversariis ad nos transfugerit : ille sibi genere propinquum cooptat ; hic adulantem sibi aliis vult anteponi ; in eum vero, qui sit idoneus, nemo vult respicere, neque animi dotes explorare. At ego, tantum abest, ut ad sacerdotum probationem causas hujusmodi consentaneas esse putem, ut etiamsi quis multam pietatem exhibeat, quæ tamen non parum nobis ad hanc dignitatem confert, non ideo statim eum eligere ausim, nisi cum pietate magna sit prudentia præditus. Novi quippe multos, qui perpetuo sese coercebant, ac jejuniis macerabant, quique dum soli degere et sua tantum curare poterant, Deo accepti erant, ac singulis diebus philosophiæ suæ incrementum non minimum addebant : at ubi in turbam prodire atque vulgi imperitiam emendare coacti sunt, alii ne principio quidem tanto negotio pares fuere ; alii vi coacti, ut in munere perseverarent, missa pristina diligentia, et magnam ipsi jacturam fecerunt, et aliis nihil profuerunt. Sed neque si quis totum vitæ tempus in ultimo ministerii ordine transegerit, ad extremamque pervenerit senectutem, hunc statim propter ætatis reverentiam ad summum principatum evehemus. Cur enim, si decursa jam ætate, minus tamen idoneus maneat ? Non quo velim canitiem dehonestare, nec legem constituere, ut qui ex choro monachorum veniunt, ab hac præfectura omnino arceantur. Contigit enim multos ex illo grege profectos, in hac dignitate claruisse ; sed hoc probare contendo ; si neque pietas sola, neque longæva senectus, satis sunt, ut quis sacerdotio digne fungatur, vix sane causas supra memoratas hoc ipsum præstare posse. Alii vero alias addunt etiam absurdiores ; hi nimirum, ne se in adversariorum partes transferant, in cleri ordinem adleguntur ; illi propter nequitiam, ne contempti magna inferant mala. An possit iniquius quidpiam excogitari, quod homines improbi, innumeris repleti malis, inde colantur unde supplicio digni erant ; et qua de causa ne limen quidem Ecclesiæ

sentiment, chacun veut sa propre créature. Tout cela vient de ce que personne ne pense au véritable objet qu'on devrait se proposer, je veux dire les qualités nécessaires à ce haut emploi. Tous sont dirigés par des considérations particulières : l'un se détermine par la naissance du candidat, l'autre par ses richesses, qui lui rendront superflus les revenus de l'Église; celui-ci parce qu'il a passé d'un camp dans un autre, celui-là parce qu'il est son parent. On en voit même qui appellent à cet honneur des gens qui n'ont pas rougi de leur faire la cour; mais jamais l'attention ne se porte sur les qualités ou sur la capacité. Pour moi, je suis si éloigné de penser que ce soient là des titres de recommandation, que je serais tenté de croire que la piété, ce qui est pourtant ici un grand point, ne suffit pas pour déterminer seule l'élection d'un évêque, si à la piété il ne joint pas la prudence la plus consommée. J'en ai connu plus d'un qui, s'exerçant continuellement à la pénitence, aux jeûnes, aux macérations, dans la solitude, occupés uniquement du soin de leur salut, se rendaient agréables à Dieu, et faisaient tous les jours de nouveaux progrès dans la sainteté, mais qui, transportés sur le théâtre du monde, et forcés de s'opposer aux débordemens publics, se sont montrés au-dessous de leurs fonctions dès leur début dans la carrière, et ont dû y renoncer; d'autres, obligés d'y rester, se sont écartés de leur premier genre de vie, se sont perdus eux-mêmes, sans utilité pour les autres. Mais il ne faut pas croire non plus qu'on doive, par respect pour l'âge, s'empressez d'élever aux honneurs de l'épiscopat quiconque aura blanchi dans l'exercice des fonctions subalternes du ministère. Pourquoi le ferait-on, si en vieillissant on ne s'en est pas rendu plus digne? Loin de moi la pensée de jeter quelque défaveur sur les cheveux blancs, et de poser en principe qu'il faille écarter absolument ceux qu'on irait prendre parmi les solitaires. N'est-il pas arrivé, au contraire, plus d'une fois que des hommes sortis de leur rang ont illustré l'épiscopat? Je veux dire et prouver seulement que, si la piété seule, si un grand âge ne sont pas suffisans, doit-on moins encore admettre ceux dont j'ai parlé plus haut. Mais c'est peu, et l'on s'autorise de motifs plus absurdes encore. Pour les uns, on craint, en les rejetant, de les engager dans un parti contraire; pour les autres, on se fait une arme de leur perversité, qu'on irriterait peut-être davantage, s'ils essayaient un refus. Peut-on rien imaginer de plus déplorable? Quoi! des hommes souillés de crimes et de vices seront élevés aux honneurs pour les mêmes motifs qui de-

prætergredi licebat illis, eadem illi ad sacerdotalem ascendant dignitatem? Etiamne, dic mihi, quæremus divinæ in nos iræ causam, dum res tam sacras, adeo tremendas, hominibus, tum improbis, tum indignis labefactandas tradimus? quando enim alii rerum sibi minime convenientium; alii multo majorum, quam vires ferant, præfecturam accipiunt; ii certe efficiunt, ut Ecclesia nihil ab Euripo differat.

17. Equidem prius exteros principes deridebam, quod in honorum dispensatione, non animi virtutem, sed pecunias, annorum numerum, et humanum patrocinium spectarent: ubi autem audiivi hanc absurditatem in nostras etiam res debacchari, facinus hujusmodi non perinde grave visum est. Quid enim mirum si sæculares homines, popularem auram venantes, pecuniæ causa nihil non agentes, in hujusmodi vitia prorumpant, quando ii, qui se ab iis omnibus liberos esse simulant, nihilo melius, quam illi, sunt affecti: sed ubi de cœlestibus certamen est, perinde atque si de terræ jugeribus aut alio quopiam simili deliberaretur, gregarios homines talibus præficiunt rebus, quarum causa unigenitus Dei Filius gloriam evacuare suam¹, homo fieri, servi formam accipere, conspui, colaphis cædi, mortem turpissimam obire non recusavit². Neque hic tamen consistunt, sed alia addunt absurdiora. Non enim indignos solum deligunt, sed etiam idoneos dejiciunt. Nam quasi opus esset Ecclesiæ securitatem utrinque labefactari, ac causa illa prior non sufficeret ad iram Dei accendendam; ita alteram addiderunt non minus perniciosum. Etenim perinde perniciosum esse puto utiles arcere, atque inutiles introducere. Id autem ideo agitur, ut Christi ovile nulla ex parte consolationem invenire aut respirare valeat. Hæc nonne millibus digna fulminibus! Hæc nonne vehementiori etiam gehenna, quam sacræ Litteræ comminentur? At tamen hæc mala sustinet patiturque qui non vult mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat³. Quis non ejus clementiam admiretur? Quis non ejus misericordiam stupeat? Ipsi christiani ea, quæ Christi sunt, plus quam hostes et inimici pessumdant: at ille bonus adhuc benignitatem præfert, et ad pœnitentiam vocat. Gloria tibi, Domine,

¹ Philip. II, 7. — ² Matth. XXVI, 67. — ³ Ezech. XVIII, 23, et XXIII, 33.

vraient les faire condamner aux plus grands supplices, et ce qui devait leur interdire de franchir le seuil même de l'Église les portera jusqu'au fond du sanctuaire? Faut-il encore, dites-moi, chercher les causes de la colère de Dieu contre nous, quand nous ne craignons pas de confier des fonctions si saintes, si redoutables, à des hommes coupables et indignes? Consentir à se charger des soins d'une administration qui ne convient point aux uns, et qui est au-dessus des forces des autres, n'est-ce pas vouloir que l'Église soit plus agitée que les flots de l'Éuripe?

17. Autrefois je me riais des princes séculiers qui, dans la distribution des charges publiques, consultent moins le mérite des personnes que leurs richesses, leur âge et leur crédit; mais j'ai cessé de m'étonner de ce désordre, quand je l'ai vu se jeter dans nos rangs. Qu'y a-t-il de surprenant, en effet, que des hommes vivant dans le siècle, toujours à la piste de la faveur populaire, que l'argent seul détermine et entraîne, ne reculent pas devant une telle dégradation, quand d'autres, affectant d'être affranchis de ces liens honteux, agissent d'après les mêmes principes, traitent les choses du ciel comme s'il était question de quelques arpens de terre, ou de tout autre marché, et mettent des hommes sans valeur personnelle à la tête du gouvernement des âmes, pour lesquelles le Fils unique de Dieu s'est dépouillé de sa gloire, s'est fait homme, a pris la forme d'esclave, a exposé sa face aux crachats, aux soufflets, et a souffert la mort la plus ignominieuse? Ils ne s'arrêtent pas là, ils vont plus loin; ils ne se contentent pas d'appeler à l'épiscopat des sujets qui en sont indignes, ils écartent les hommes capables. Comme s'il fallait à tout prix troubler la paix de l'Église, et comme si le premier motif ne suffisait pas pour allumer la colère divine, ils s'empressent d'y en ajouter un second, qui n'est pas moins dangereux. En effet, je crois qu'il est aussi funeste d'éloigner les sujets utiles, que d'appeler les hommes inutiles : d'où il arrive qu'il n'y a plus ni repos ni paix pour le troupeau de Jésus-Christ. N'y a-t-il pas là de quoi faire pleuvoir sur nous un déluge de feu? n'y a-t-il pas là un enfer cent fois plus dévorant que l'enfer dont nous menace l'Écriture? Cependant il le voit et il le souffre, ce Dieu plein de bonté, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qui veut seulement qu'il se convertisse et qu'il vive. Comment ne pas tomber en admiration devant une clémence aussi grande, devant une miséricorde aussi inépuisable? Des chrétiens, oui, des chrétiens ruinent l'héritage du Christ plus cruellement que ses ennemis les plus acharnés; mais lui, toujours bon,

gloria tibi : quanta apud te clementiæ abyssus ! quantus tolerantiae thesaurus ! qui per nomen tuum ex ignobilibus et obscuris, clari et conspicui evadunt, honore illo contra honorantem se utuntur, et non audenda audent, sancta contumeliis afficiunt, probos repellunt et eji-
 ciunt, ut quiete et cum summa licentia nequissimi omnia pro libito subvertere possint. Cujus mali causas si ediscere velis, illas prioribus similes reperies : radicem enim, sive, ut ita dicam, matrem unam habent, invidiam. Earum autem non una tantum species est, sed diversæ. Hic enim aiunt, quia juvenis est, ejiciatur ; ille, quia adulari nescit ; alius, quia in illius cujuspiam offensionem incurrit ; alius ne ille quispiam doleat, si eo, quem ipse obtulerat, ejecto, hunc electum videat ; ille, quia mitis et probus est ; ille, quia peccantibus terribilis ; ille ob aliam similem causam : neque enim desunt obtentus, quos pro libito offerant ; imo et facultatum copiam crimini dant, si nihil aliud proferendum habeant : Quinetiam illud, non oportere statim in hunc honorem assumi, sed sensim et paulatim ; aliasque similes pro voluntate causas comminisci possunt. Ego vero hic libens sciscitarer. Quid episcopum tot ventis agitatum facere opus est ; quomodo adversus tantos fluctus stare poterit ? quomodo tot impetus repellat ? Nam si recta ratione rem gerat, adsunt omnes, et ipsi et electis, inimici et hostes, et per contentionem omnia cum illo agunt, quotidianas seditiones movent, sexcenta item scommata in electos jaculantur, donec aut illos ejecerint, aut suos instruserint. Perinde atque si gubernator in navi piratas secum navigantes habeat, qui et ipsi, et nautis et vectoribus assidue horisque singulis insidientur. Quod si illorum gratiam saluti suæ præponat, admissis non admittendis, illorum loco Deum ipsum inimicum habebit ; quo quid deterius esse possit ? et cum illis ipsis negotium difficilior, quam antea erit ; omnibus simul consentientibus, ac fortioribus per concordiam effectis. Quemadmodum enim sævis ex adverso pugnantis ventis, mare antea tranquillum, repente furit atque intumescit, vectoresque perdit ; sic et Ecclesiæ tranquillitas, corruptoribus admissis, tempestate et naufragiis infestatur multis.

toujours généreux, les invite à la pénitence. Gloire à vous, Seigneur ! gloire à vous ! Quel abîme de clémence ! quel trésor de charité ! Des hommes qui, à l'ombre de votre nom, d'obscurs qu'ils étaient, sont devenus illustres, abusent des honneurs contre celui-là même à qui ils les doivent, franchissent toutes les limites, outragent les choses saintes, repoussent la vertu qu'ils dédaignent, pour que des scélérats puissent, sans crainte comme sans frein, tout bouleverser à leur gré. Voulez-vous pénétrer ce mystère d'iniquité ? il a la même source que je vous ai montrée plus haut, la même racine et la même mère, si je puis le dire, l'envie ; car elle s'offre à nos yeux sous mille aspects différens. Je ne veux pas de celui-ci, disent les uns, parce qu'il est jeune ; de celui-là, disent les autres, parce qu'il est trop fier ; tantôt parce qu'il a encouru la haine de tel grand personnage, tantôt pour ne pas faire de la peine à un électeur dont le candidat serait repoussé en faveur d'un autre qu'il voulait exclure ; l'un est indulgent et vertueux, l'autre est sans pitié pour les pécheurs ; ce dernier enfin par des motifs de même force, car les prétextes ne manquent pas. A défaut de toute autre accusation, ils font même un crime de la richesse ; ils ajoutent que tel ne doit pas être promu tout d'un coup à l'épiscopat : qu'il attende, il y arrivera par degrés ; et cent autres raisons qu'ils font valoir, et qu'ils ont toujours à vous opposer. Pour moi, je serais tenté de demander ce que doit faire un évêque contre lequel soufflent tant de vents contraires ? Comment lutter contre tant de flots qui l'assailent ? comment repousser tous les assauts qu'on lui livre ? S'il veut se régler par la raison, soudain, contre lui et contre ceux qu'il se propose d'élire, se dressent mille ennemis, des discussions éclatent, de nouveaux combats s'engagent tous les jours ; les sarcasmes, les injures ne sont point épargnés aux candidats, jusqu'à ce qu'enfin ils les forcent à céder la place à ceux qu'ils proposent eux-mêmes. On dirait de l'évêque, comme d'un pilote qui, ayant reçu des pirates à son bord, se verrait sans cesse, ainsi que les matelots et les passagers, en butte à leur méchanceté. Que s'il ne craint pas d'acheter leurs bonnes grâces au prix de son salut, en admettant ceux qu'il aurait dû repousser, il s'expose à l'inimitié de Dieu : quel plus grand malheur ? Il se place même avec eux dans une situation plus difficile qu'auparavant ; car l'unanimité de sentimens leur donne plus de forces contre lui. De même que la mer tranquille et calme se sou-

18. Cogita ergo qualem oporteat eum esse cui tantæ tempestati resistere necesse sit, et tot impedimenta rerum communi utilitati conducentium probe temperare. Nam et gravem illum, sed minime fastuosum, et formidabilem, sed humanum; et imperiosum, sed comem omnibus; sed minime servilem; et vehementem, sed mansuetum esse oportet, et personam non accipientem, sed officiosum; et humilem, ut contra illa omnia pugnare facile possit: atque eum qui idoneus sit, omnibus licet obsistentibus, cum magna potestate promovere; huic vero dissimilem cum eadem auctoritate, omnibus etiam conspirantibus, non admittere: sed unum tantum ob oculos habere, Ecclesiæ nempe structuram, nihilque vel ad inimicitiam vel ad gratiam facere. Num tibi videmur rei hujusmodi ministerium merito recusasse? atqui nondum omnia recensui, suppetunt et alia dicenda. Verum ne defatigeris dum amici ac vere germani viri, sese apud te excusantis, orationem toleras. Hæc porro non ad apologiam modo nostram tibi erunt utilia, sed ad ipsam fortasse muneris, de quo agitur, functionem, non parum afferent lucri. Eum namque, qui vitæ hujusmodi semitam ingressurus est, omnia prius perscrutatum, sic ministerio manum admovere oportet. Quare? Quia etsi nulla alia subesset causa, omnium probe gnaro id lucri accedet, ut non rei insolentia turbetur, cum hæc contingent. Vis igitur ut prius ad viduarum patrocinium veniamus, an ad virginum curam, an ad judicialis partis difficultatem. Nam in horum singulis varia est sollicitudo, et sollicitudine major metus. Ac primum, ut ab eo, quod aliis facilius esse videtur ordiamur, viduarum cura, ipsam suscipientibus solam sumptuum sollicitudinem afferre videtur¹; at non ita se res habet. Sed hic quoque multo opus examine, ubi illas deligere oportet: quandoquidem cum temere, et ut casus tulit, in album relatæ sunt, id innumera peperit mala. Etenim familias pessumdederunt, conjugia diremerunt, et in furtis, cauponis, aliisque similibus turpiter se agentes sæpe deprehensæ sunt. Porro tales viduas sumptibus Ecclesiæ ali, id

¹ 1 Tim. v, 16.

lève tout-à-coup, et engloutit le vaisseau qu'elle porte, si les vents viennent à souffler de différens points opposés, de même admettez dans l'Église quelques ministres indignes, et bientôt à la tranquillité succèdent les plus violens orages.

18. Réfléchissez donc à ce que doit être l'évêque chargé de lutter contre cette effroyable tempête, et de triompher des obstacles qui s'opposent à la félicité commune. Grave, mais non hautain ; imposant le respect et la crainte, mais plein d'humanité ; sachant se faire obéir, mais affable et poli envers tout le monde ; sans partialité, mais prompt à obliger ; humble, mais point bas et rampant ; alliant la douceur à l'énergie : voilà les qualités qui doivent briller en lui, s'il veut sortir avec honneur des difficultés dont sa carrière est semée. Ajoutez encore qu'il doit, en dépit des résistances qui combattent contre lui, ne choisir que le sujet qu'il a jugé digne de l'épiscopat, et s'armer de la même autorité pour écarter le sujet indigne, quand bien même toutes les voix se réuniraient en sa faveur ; qu'il ne doit se déterminer que par sa conscience, n'avoir en vue que le bien de l'Église, et n'écouter ni une injuste inimitié ni une prévention favorable. Eh bien ! ai-je eu tort, dites-moi, de refuser un tel ministère ? Je ne vous ai pas encore tout dit ; combien de réflexions je dois ajouter à tout ce qui précède ! Je ne vous demande qu'une grâce, c'est de ne pas vous lasser d'écouter un ami, un frère qui veut se justifier à vos yeux. Ce discours d'ailleurs aura pour effet, non pas seulement de me disculper, mais encore de vous offrir quelques secours pour l'administration dont vous êtes chargé. Le prêtre, comme tout homme qui s'engage dans une route, doit d'abord reconnaître les lieux et les interroger de la main. Pourquoi ? parce qu'avec cette connaissance du terrain, il gagnera du moins, s'il n'en retire pas d'autre avantage, de ne point être troublé par les accidens qui peuvent survenir. Faut-il d'abord vous parler des soins que réclament les veuves, ou bien des vierges, ou enfin des embarras que fait naître l'exercice de la juridiction ? Car votre sollicitude doit s'étendre à chacun de ces objets, qui sont en même temps une source de craintes plus vives que votre vigilance ne peut être grande. Mais abordons avant tout le sujet qui semble présenter le moins de difficultés ; parlons des veuves, qui n'embarrassent, dit-on, que ceux qui ont le mauvement de l'argent. Mais il n'en est point ainsi. Quelle attention demande, au contraire, le choix des personnes, puisque les plus grands désordres sont une suite de leur inscription peu réfléchie sur les registres de l'Église ! Plus d'une fois,

et a Deo supplicium et apud homines infamiam summamque damnationem parit, beneficorumque animam segniores efficit. Nam quis unquam velit pecunias, quas Christo dare jussus est, iis largiri, qui Christi nomini calumniam pariunt? Ideoque multo et accurato scrutinio est opus, ut neque illæ, neque alia quibus res familiaris sufficere potest, tenuiorum mensam absument. Hanc perquisitionem alia non parva cura excipit, ut ipsa alimenta confertim quasi ex fontibus affluant, nec unquam desint. Siquidem insatiabile malum est invita paupertas, querelas, ingratumque animum præ se ferens. Multa prudentia diligentiaque est opus ut eorum obstruantur ora, quæ quamlibet criminationis occasionem abripiunt. Sane multi ubi quempiam vident pecuniis non deditum, statim ipsum ad hanc functionem idoneum pronuntiant. Ego vero non existimo hanc illi animi magnitudinem satis esse, sed oportere tamen illam cæteris præire, nam illius expertus, vastator potius quam patronus, et pro pastore lupo, fuerit. Verum cum illa, aliam in eo requirere oportet. Ea autem est, bonorum omnium hominibus conciliatrix, patientia, quæ quasi in tranquillum quemdam portum animam deducit. Nam viduarum genus, tum paupertatis, tum ætatis, tum sexus nomine, immoderata quadam loquendi libertate utitur: sic enim congruentius loquemur; importune clamant, abs re queruntur et lamentantur, ubi gratiæ erant habendæ; incusant ubi laudandum erat: præfectumque oportet omnia fortiter ferre, neque ob importunas irixas, vel absurdas querelas ira commoveri. Illarum enim infelicitas misericordiam potius quam contumeliam meretur; ipsarum autem ærumnis insultare, et paupertatis dolori contumeliam addere, extremæ crudelitatis fuerit. Quamobrem vir quidam sapientissimus, avaritiam superbiamque humanæ naturæ considerans, gnarus paupertatem hujusmodi esse, ut possit vel generosissimum animum dejicere, eoque deducere, ut iisdem in rebus sæpius impudenter agat; ne quis petentibus illis irascatur, neu frequentibus eorum precibus exasperatus, infestus evadat ille qui opem ferre debet; ut sese mitem et aditu facilem exhibeat hortatur his verbis: « Inclinata aurem tuam, et responde illi in mansuetudine pacifica ¹; » ac missum faciens eum, qui exasperat, quin enim jacenti dixeris?

¹ Eccli. iv, 8.

en effet, on a vu des veuves ruiner des familles, bouleverser des ménages, s'abandonner au vol, à la débauche, et à mille autres désordres honteux. Nourrir de telles femmes aux dépens du trésor de l'Église, c'est attirer sur sa tête la vengeance de Dieu, la honte et les reproches des hommes, et ralentir le zèle de la bienfaisance. Qui verra sans peine les dons sollicités au nom de Jésus-Christ passer aux mains de celles qui le déshonorent? Il faut donc ici le plus sévère examen pour que ces sortes de veuves et celles qui ont assez de ressources par elles-mêmes ne consomment point la part des pauvres. A cette première attention doit se joindre le soin également important de ne pas laisser tarir la source où elles puisent, de manière qu'elles ne manquent de rien. La pauvreté involontaire n'est jamais satisfaite; elle se plaint sans cesse, et est souvent ingrate. On a besoin de beaucoup de prudence pour lui fermer la bouche, toujours prête à s'ouvrir aux murmures. Beaucoup de gens, en voyant un prêtre désintéressé, le proclament soudain apte à l'épiscopat. Pour moi, je ne crois pas que ces sentimens de générosité soient suffisans; on doit cependant les prendre en sérieuse considération, car le prêtre qui ne les a pas sera plutôt un ennemi qu'un père; ce sera un loup plutôt que le pasteur du troupeau. Avec cette qualité, j'en demande une autre, la patience, qui est à mes yeux la source de tous les biens parmi les hommes, et conduit l'ame comme dans un port tranquille, à l'abri des orages. Car il est des veuves qui, sous le prétexte de leur pauvreté, de leur âge, de leur sexe, se permettent une liberté excessive de langage, pour ne rien dire de plus; elles crient hors de saison, se plaignent sans motif, se lamentent quand elles devraient vous exprimer leur reconnaissance. L'évêque doit tout endurer avec courage; ni leurs clameurs importunes, ni leurs plaintes indiscrètes, rien ne doit exciter sa colère. Leur malheur, en effet, est plus digne de pitié que de blâme, et ce serait le comble de la cruauté que d'insulter à leur misère et d'ajouter à la douleur de l'indigence. C'est pourquoi le sage, considérant en même temps l'avarice et l'orgueil, qui se partagent le cœur de l'homme, bien convaincu que l'effet ordinaire de la pauvreté est d'altérer le naturel le plus généreux, et de le pousser jusqu'à l'insolence et à la grossièreté, a-t-il soin, pour prévenir les emportemens que provoquent des demandes et des sollicitations sans cesse renouvelées, pour empêcher que le protecteur ne se change en ennemi, de nous engager à la douceur et à l'affabilité par ces paroles : « Prêtez l'oreille » au pauvre sans chagrin, et répondez-lui favorablement et avec dou-

Eum alloquitur, qui ejus infirmitatem ferre possit, monens, ut vultus blanditiæ ac verborum mansuetudine, etiam ante oblatum donum ipsum erigat. Quod si quis illarum quidem bona non usurpet, sed innumeris ipsas conviciis et contumeliis oneret, et adversus eas irritetur, non modo paupertatem largitione non sublevat, sed calamitatem ipsam conviciis auget. Etiam si enim ob ventris necessitatem admodum impudentes esse cogantur, attamen de hujusmodi violentia dolent. Cum itaque famis ingruentis metu mendicare coguntur, et mendicando impudentes esse; ac rursus impudentia illa contumeliam pati, multiformis quædam, et mentem caligine offundens doloris vis earum animos occupat: oportet vero curatorem earum tanta esse æquanimitate, ut non modo indignatione sua dolorem non augeat; sed etiam cohortatione sua mærorem mitiget. Nam quemadmodum qui contumelia afficitur, etsi facultatibus abundet, pecuniarum commodum non senti ob inflictam contumeliæ plagam; ita qui blandet et leniter compellatur, et cum consolatione donum accipit, gaudet et lætatur: duplexque munus ex largiendi modo consequitur. Hæc porro non a me ipso, sed ob illo qui paulo ante hortabatur, loquor. Nam: «Fili, in-»
 » quit, in bonis ne des vituperium, et in omni dono dolorem verbo-»
 » rum. Nonne æstum ros sedabit? Ita melius est verbum dono. Ecce»
 » enim verbum bonum est plus quam donum, et utrumque est apud»
 » virum gratiosum¹. » Illarum item præfectum, non mitem tantum et patientem, sed perinde œconomicum esse oportet. Id vero si abfuerit, rursus pauperum facultates in idem damnum recidunt. Nuper enim quis huic ministerio adscitus, multa auri vi collecta, ipse nec consumpsit, neque egentibus, paucis exceptis, distribuit, maximam vero partem terra obruit, donec superveniente tumultus tempore, hostium manibus illam tradidit. Magna itaque providentia est opus, ut Ecclesiæ facultates nec redundant, nec deficient: sed quæ erogantur omnia statim sunt egenis distribuenda, atque in subditorum pio proposito Ecclesiæ thesauri colligendi sunt. In hospitibus autem excipiendis, et in curandis ægrotis, quanto putas opus esse pecuniarum sumptu, quanta præfectorum diligentia prudentiaque? Hanc enim expensam illa non minorem, imo sæpe majorem esse necesse est præfectumque

¹ Eccli. xviii, 16, 17.

ceur. » Pardonnez à celui qui vous blesse ; car que pouvez-vous dire à l'homme prosterné à vos pieds ? Ce discours s'adresse au riche qui peut soulager la misère du pauvre, et l'invite à relever son courage par un regard bienveillant, par une parole consolante, avant même de lui faire l'aumône. Celui qui, à la vérité, ne prive pas les veuves du secours qu'elles attendent, mais les accable d'injures et de mauvais traitemens, non seulement n'allège pas leur situation par ses largesses, mais la rend encore plus pénible. Bien que la nécessité qui les presse les emporte souvent au-delà des bornes de la modération, elles ne se plaignent pas moins des violences dont elles sont la cause et l'objet. Mais puisque la faim les oblige de mendier, et que la mendicité use chez elles le sentiment de la honte ; puisqu'en même temps cette hardiesse les expose à mille affronts, dont l'amertume jette un sombre nuage sur leur esprit et l'aveugle, il est de toute nécessité que l'évêque qui prend soin d'elles montre assez de résignation et de patience pour ne point accroître par la violence l'affliction de ces infortunées, mais encore pour adoucir par de douces paroles leur pénible situation. En effet, outragez l'homme riche, la douleur qu'il éprouve du coup que vous lui avez porté le rend insensible aux avantages dont il jouit : de même, parlez avec bonté au pauvre qui demande, il est plein d'allégresse, la consolation a pénétré dans son cœur avec la reconnaissance pour le don que vous lui avez fait. Cette manière de donner a doublé l'offrande. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'apôtre dont je rappelais tout à l'heure les paroles : « Mon fils, ne mêlez point les » reproches au bien que vous faites, n'accompagnez point votre don » de paroles affligeantes : la rosée ne rafraîchit-elle point la trop » grande chaleur ? Une douce parole vaut mieux que le don. La dou- » ceur des paroles ne surpasse-t-elle pas le don même ? et tous les deux » se trouvent dans l'homme juste. » Celui qui prend soin des veuves doit être doux et patient, mais il doit aussi être économe, sans quoi le bien des pauvres courra de grands risques. N'est-il pas arrivé dernièrement qu'un homme qui était chargé de cette partie de l'administration, ayant amassé une grande somme d'argent, ne la dépensa point, il est vrai, mais n'en distribua qu'une faible partie, et cacha le reste sous terre ; mais, une guerre étant venue à éclater, l'ennemi s'empara du trésor. Il faut ici un sage tempérament ; l'Église ne doit être ni riche ni pauvre, mais on doit distribuer aux pauvres les dons au fur et à mesure qu'ils ont été recueillis, et c'est dans la bonne disposition des fidèles que se trouvent les trésors de l'Église. Mais

ipsum in largitione decet reverentiam et prudentiam adhibere; quo iis, qui re familiari abundant, suadeat, ut certatim et hilariter sua dona erogent, ne, dum infirmorum commodo prospicit, beneficorum animos exasperet. Hic porro majorem alacritatem et diligentiam exhibere convenit: sunt enim ægri, morosi, et segnes, ac nisi summam undique diligentiam curamque adhibeas, vel tantilla quidem negligentia potest magna ægotanti mala importare.

19. Quod ad virginum curam attinet, tanto major adest metus, quanto depositum pretiosius, et quanto rege dignior hic grex est, quam alii. Nuper enim innumeræ in sanctarum hujusmodi chorum ingressæ, vitiisque multis refertæ, debacchatae sunt. Hic vero luctus major fuit: ac quemadmodum non perinde est puellane libera, an ejus ancilla peccet; ita non id ipsum est si virgo an vidua. His enim et nugari, et mutuis conviciis litigare, et adulari et impudenter agere, et nusquam non apparere et in foro sæpe ambulare, in usu frequenti est. Virgo autem majus certamen adiit, et supremam philosophiam sectatur, profiteturque se angelicam vitam in terra ducere, ac cum hac carne quæ incorporate sunt potestatum sibi præstanda proponit. Nec licet ei frequenter et inutiliter foras progredi, nec verba futilia vanaque proferre: convicii et adulationis ne nomen quidem norit oportet. Quapropter firmissima custodia et majori præsidio opus habet: nam sanctitatis hostis ipsas magis observat insidiisque appetit ad devorandum paratus, si quam labentem cadentemque videat: hominum item multi ipsis insidiantur, cum iisque omnibus naturæ petulantia; in summa duplex bellum ab ea geritur, aliud extrinsecus incumbens, aliud intrinsecus obturbans. Ideo magnus instat curatorum timor, majus periculum, dolor ingens, si quid contra animi sententiam, quod absit, accidat. Nam si patri filia « occulta¹ » vigilandi causa est, et sollicitudo ejus somnum ab eo depellit, timente ne aut sterilis sit, vel nubilem transgrediatur ætatem, vel perosa sit conjugii, quid patietur is, qui horum quidem nihil, sed alia iis longe graviora metuit? Neque hic vir contemni potest, sed ipse Christus: neque sterilitas in ignominiam tantum, sed

¹ Eccli. XLII, 9. — ² Matth. III, 10.

quelles dépenses, quelle activité, quelle prudence réclament de l'évêque les étrangers et les malades ! La dépense, elle égale, souvent même elle dépasse celle dont je viens de parler. Il faut ici du zèle et de la discrétion ; il faut que les riches donnent beaucoup et sans regret, qu'ils se laissent doucement persuader, et que votre empressement à soulager l'infortune ne les rebute ni ne les fatigue. Il convient donc de montrer ici autant d'activité que de circonspection : les malades, en effet, sont moroses, leur cœur est sans énergie, et, à moins de précautions infinies, la plus légère négligence peut leur être extrêmement préjudiciable.

19. Quant aux vierges, les soins qu'elles réclament sont d'autant plus grands, que c'est le dépôt le plus précieux, que c'est le troupeau vraiment royal. De nos jours une infinité de sujets tout chargés de souillures sont entrés dans cette sainte compagnie, et y ont porté le trouble et le désordre. Ces égaremens ont été pour l'Église une source d'amertumes ; car, s'il est vrai que la faute d'une jeune personne libre n'est pas de même nature que celle que commet son esclave, il y a aussi une grande différence entre les fautes des vierges et celles des veuves. Celles-ci peuvent ou s'attaquer réciproquement par des propos indiscrets, se faire la cour ou se maltraiter, se montrer partout, et même affronter les regards sur la place publique. La vierge a plus de combats à soutenir ; elle professe une philosophie toute céleste, elle mène sur la terre la vie des anges, et elle se propose de faire, dans les liens d'une chair mortelle, ce qui n'appartient qu'à des puissances incorporelles ? Les sorties fréquentes et inutiles lui sont interdites, ainsi que les entretiens futiles et sans objet sérieux. Les paroles blessantes, les mots de la flatterie, elle ne doit pas même les connaître de nom. Elle exige donc la surveillance la plus attentive et la garde la plus sévère. L'ennemi de la sainteté les observe avec plus de soin, leur tend mille pièges ; c'est une bête féroce prête à dévorer celle qui fléchit un instant et va s'égarer. Les hommes aussi cherchent à les séduire, outre qu'elles ont à se défendre des attaques de leurs sens : ainsi deux assauts également redoutables à repousser ; combats au dehors, combats au dedans. Celui qui en a la conduite peut trembler sans cesse ; il marche environné de dangers ; et quelle ne sera pas sa douleur si quelque désordre, contre son attente, éclate, à Dieu ne plaise, parmi son troupeau ! Car, si un père doit veiller sur sa fille même dans l'intérieur de sa maison, si cette vigilance lui ôte le sommeil, s'il craint qu'elle demeure stérile, qu'elle ne passe l'âge convenable pour se

malum in perniciem animæ desinit. Nam : « Omnis arbor, ait, quæ non » facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur ¹. » Ei vero quæ in sponsi odium incurrit, non satis est accepto repudii libello abire ; sed odii illius pœnas luit, supplicium æternum. Certe pater carnalis multa habet, quæ facilem ipsi filiæ custodiam reddant ; nam et mater et nutrix et famularum turba, et domus firmitas parentem ad virginem servandam juvant. Neque enim in forum eam frequenter prodire sinit ; neque si prodeat, cuiquam occurrentium apparere cogitur, cum vespertinæ tenebræ conspici nolenti non minorem obicem obtendant, quam parietes domus. Præter hæc vero, nulla subest causa, quæ illam unquam ad virorum conspectum adigat : neque enim rerum necessariorum cura, neque lædentium molestiæ, neque simile quidpiam illam in talis congressus necessitatem impellit : cum illi pater vice omnium sit, ipsa vero unam habeat curam, ut nihil vel agat vel loquatur, quod honestatem dedeceat. At hic multa sunt quæ custodiam patri difficilem, imo arte superiorem reddant. Neque enim potest eam intus secum habere : hoc quippe contubernium, nec honestum esset, nec periculo vacaret. Licet enim hinc illis nihil damni adesset ; sed veram sanctitatem servare pergerent, non minorem reddituri essent rationem pro iis animabus, quibus offendiculo fuissent, quam si ambo peccassent. Cum autem id fieri nequeat, non facile ipsi est animæ motus odiscere, et eos qui inordinati sunt resecare, qui vero debito ordine et modo procedunt, excolere, et in melius deducere : neque exitus in publicum curiose indagare in promptu est ; nam quod illa inops sit et patrocínio destituta, non potest ipse tam accuratus decori et honesti explorator esse. Etenim cum ipsa sibi omnia administrare cogatur, si temperanter vivere nolit, exeundi occasiones comminisci potest. Oportetque aliquem jubentem domi manare, qui tales occasiones præscindat, ac necessaria suppeditet, necnon feminam rem illius curantem : arcenda item est a funeribus ac pervigiliis. Novit enim, novit callidissimus ille serpens per bona etiam opera virus spargere suum ; opusque est virginem undequaque muniri, et raro per annum domo egredi, nempe cum indeclinabiles ac necessariae urgent causæ. Si quis vero dicat non opus esse ut res hujusmodi episcopo committatur, no-

¹ Math. III, 10.

marier, et qu'elle ne soit point aimée de son mari, que n'aura donc pas à redouter l'évêque, qui n'a rien de ces soucis, il est vrai, mais dont la situation est mille fois plus pénible? Ce n'est point d'un mari, c'est de Jésus-Christ lui-même qu'il faut craindre les dédains; ce n'est point la honte de la stérilité, c'est la perte de l'ame qui doit faire trembler; car « tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera » coupé et jeté au feu. » Il ne suffit point à celle qui s'est exposée à la haine du céleste époux de plaider en séparation, et de s'éloigner de lui; mais la peine qui l'attend, c'est un supplice éternel. Un père selon la chair a plus d'un moyen de surveiller plus facilement sa fille; il est secondé par la mère, par la nourrice et par ses serviteurs, et encore par sa propre maison, où il est difficile de pénétrer. D'ailleurs il ne lui accorde point de fréquentes permissions de sortir, ou bien, si elle sort, elle n'est point obligée de se faire voir, puisque, le soir, l'obscurité dérobe celle qui ne veut pas être vue à la curiosité des regards tout aussi bien que les murailles de sa chambre. Au reste, elle n'a point de motif qui l'appelle en présence des hommes, ni l'obligation de se procurer les objets nécessaires à la vie, ni le besoin de repousser d'injustes attaques; rien enfin ne la contraint à des rapports extérieurs, puisque son père lui en épargne la peine, et qu'elle n'est chargée elle-même que du soin de se maintenir chaste dans ses paroles et dans ses actions. Mais les embarras du père spirituel sont plus nombreux et plus grands. L'évêque ne peut loger la jeune vierge dans sa maison, car cette communauté d'habitation ne serait ni décente ni sans danger; et quand même ils se conserveraient purs l'un et l'autre, et ne s'écarteraient point de la voie de la véritable sainteté, ils n'auraient pas moins à rendre compte du scandale qu'ils donneraient aux ames faibles, que s'ils tombaient tous deux dans le crime. La cohabitation n'est donc pas possible, et par conséquent il est difficile à l'évêque de lire dans le cœur des jeunes vierges, de réprimer des élans qui peuvent y jeter le désordre, et même d'en temperer les mouvemens réguliers et de les amener à la perfection. Quels moyens a-t-il de connaître avec exactitude les sorties de l'asile où elles abritent leur innocence? quelle action lui reste-t-il sur leurs mœurs? quelle vigilance peut-il exercer sur des filles pauvres pour la plupart et privées de tout appui? En effet, forcées qu'elles sont de pourvoir à tous leurs besoins, ne peuvent-elles trouver mille prétextes de sortir, si quelque passion les entraîne? Il est donc de toute nécessité qu'elles soient placées sous la direction d'une personne qui leur ordonne de rester à

verit is singularum rerum gestarum occasiones et causas ad ipsum referendas esse; ita ut multo utilius, si omnia ipse administret, iis criminibus liber futurus sit, quæ propter aliorum peccata subire debet; quam si dimissa huiusmodi administratione, pro aliorum gestis de ratione reddenda tremere cogatur. Ad hæc, qui per se id agit, admodum facile omnia percurrit; qui vero omnibus aliis ad suam sententiam pertractis id agere cogitur, non tantam habet laboris remissionem ex eo quod non sui solius arbitrio agat, quanta negotia et tumultus, per eos qui adversantur et pro suo pugnant iudicio. Verum non omnes de virginibus sollicitudines recensendi facultas esset. Etenim cum in album referendæ sunt, non parum negotii facessunt ei cui hæc administratio concredita est.

20. Judiciorum officium innumeras parit molestias, multum negotii tot difficultates, quot ne forenses quidem iudices subeunt. Siquidem jus ipsum reperire labor est, repertum non violare difficile. Non modo autem negotium et difficultas adest, sed etiam periculum non parvum. Jam enim quidam ex infirmioribus in negotia delapsi, quia patrocinium non invenerunt, circa fidem naufragati sunt. Multi enim ex læsorum numero non minus, quam ipsos lædentes, eos qui sibi non ferunt opem, odio habent: ac neque negotiorum distractionis, neque temporum iniquitatis, neque sacerdotalis potentiae mediocritatis, neque alius cujuscumque rationem habere volunt; sed sunt inexorabiles iudices, hanc unam scientes apologiam, malorum se prementium exitum. Qui hunc præbere nequit, quamvis innumeras causas proferat, nunquam eorum condemnationem effugiet. Quia vero patrocinii mentionem feci, age etiam tibi querelæ causam declarabo. Nam nisi quotidie episcopus plus, quam ipsi forenses, domos circumeat, hinc offensiones innumerae. Non enim ægri solum, sed etiam qui bene valent, invisum se volunt; non pietatis religionisve causa, sed honoris dignitatisque id multi exigunt.

la maison, qui écarte tous les prétextes, qui prend soin de leur entretien; et c'est à une femme qu'il doit être confié. Elles ne doivent pas non plus aller ni aux funérailles, ni aux veilles de nuit; le rusé serpent sait, à la faveur des bonnes œuvres, répandre son odieux venin, et les vierges doivent être entourées de tous côtés d'une sorte de rempart, et ne sortir, pendant l'année, que pour des motifs indispensables. Pourquoi, dira-t-on, charger l'évêque de ces détails? parce que c'est à lui qu'on s'en prend de toutes les plaintes qui s'élèvent à ce sujet, et qu'il vaut cent fois mieux, en voyant tout par ses propres yeux, se mettre en garde contre les accusations auxquelles l'exposeraient les fautes d'autrui que de rendre compte, en négligeant une partie quelconque de son administration, de faits qui lui seraient étrangers. C'est d'ailleurs un moyen d'alléger son fardeau; car celui qui ne peut agir sans prendre conseil des autres, loin de trouver des secours dans cette sorte de dépendance, est jeté, par la diversité des opinions qui se combattent entre elles, dans de plus grands embarras que s'il était libre. D'ailleurs il ne serait pas possible de dire tous les soins que demande la conduite des vierges. En effet, le choix qu'il faut faire est déjà par lui-même un travail assez pénible pour celui qui en est chargé.

20. Quant à l'exercice de la juridiction, il entraîne après lui des difficultés si nombreuses, que la justice séculière ne saurait en présenter autant. Trouver le droit n'est pas chose facile, et le maintenir, quand on l'a trouvé, est moins facile encore. Il n'y a pas difficulté seulement, il y a de grands risques à courir. Plus d'un chrétien faible dans sa foi a fait un triste naufrage parce que, dans les procès où il était engagé, il n'a pas trouvé de défenseur. Ceux qui ont été lésés dans leurs intérêts se plaignent tout autant de celui qui n'est pas venu à leur secours, que de celui qui les a attaqués. Ils ne vous tiennent compte ni de vos propres affaires, ni de la rigueur du temps, ni de l'impuissance de l'autorité sacerdotale; ce sont des juges inexorables, qui trouvent dans le mauvais état de leurs affaires une justification facile de leurs exigences. Faites valoir mille raisons qui prouvent que vous n'avez pu vous en occuper, ils ne vous condamneront pas moins. Mais, puisque j'ai parlé de protection, je vais vous faire connaître un autre sujet de plainte à quoi l'évêque ne peut échapper; car on ne lui pardonnera pas de ne point aller tous les jours de maison en maison, comme s'il n'avait rien de mieux à faire. Ce ne sont pas seulement les malades, ce sont encore ceux qui se portent bien, qui veulent qu'on les



Quod si forte contingat ut aliquem ex ditioribus potentioribusque, urgente casu, in Ecclesiæ lucrum frequentius visitet, statim palpatoris atque adulatoris notam sibi inurit. Sed quid patrocina et aditus memoro, quando ex compellationibus solum, tantam criminationum molem afferunt, ut ex animi mœrore sæpe illi graventur et decident? Jamvero vel oculorum contuitus explorantur: nam ejus vel simpliciora gesta ad trutinam vocant bene multi, vocis modum, aspiciendi, videntique rationem. Illi cuiquam, aiunt, effuse arrisit, hilari ipsum vultu et magna voce salutavit: me vero longe parcius et perfunctorie. Quod si multis assidentibus, non undique oculos circumferat inter loquendum tam multis id pro contumelia multi habent. Quis igitur nisi admodum fortis accusatoribus sufficere poterit, ut vel ab illis nullatenus in crimen vocetur, vel accusatus sese expediat? Oportet enim accusatorem esse neminem; si id minus fieri possit, oblata saltem crimina abluere. Quod si ne hoc quidem facile est, sed quidam in temere et frustra culpando gaudent; fortiter ferenda est querimoniarum hujusmodi mœstitia. Etenim qui jure accusatur, facile accusantem tulerit: quandoquidem enim nullus accusator acerbior est ipsa conscientia; ab illo actore omnium molestissimo capti, externos accusatores, utpote mitiores facile patimur. Qui autem nullius sibi culpæ conscius est, falso accusatus, continuo in iram vertitur, et in mœrorem facile decedit, nisi prius ad multorum ferendas insanias exercitatus fuerit. Neque enim fieri potest, calumniis impetum, et inique damnatum non turbari, et de tanta iniquitate nihil pati. Quid memorem tristitiam, tum subeundam, cum quempiam ex cœtu Ecclesiæ amovere opus est? Utinam vero malum totum in tristitia consisteret: certe hinc perniciēs non modice. Metuendum quippe est, ne ultra modum pœnis affectus ille, id patiat, quod a beato Paulo dictum est: « Ne abundantiori tristitia absorbeatur¹. » Maxima ergo diligentia hic opus est, ne quod prodesse illi debuerat, majoris ipsi damni sit occasio: nam quæcumque ille post hujusmodi curationem peccata admiserit, communem tam ipsi quam medico iram accendunt, si hic non recte vulnus inciderit. Quot autem supplicia expectanda sunt, cum quis non ex peccatis modo suis, sed e aliorum quoque delictis in extremum periculum adducitur? Nam si

¹ 2 Cor. 11, 7.

visite, et c'est moins par un sentiment de piété ou de religion que pour la satisfaction de leur amour-propre. Va-t-il, dans un besoin pressant, pour le bien de l'Église, visiter souvent quelque personne riche et puissante, c'est un courtisan, c'est un flatteur. Mais que parlé-je de protection et de visites? un acte de politesse et de civilité peut exposer l'évêque à des plaintes si fortes qu'elles lui causent les plus vifs chagrins. On épie ses regards; un geste, un mot, tout est examiné, pesé, jugé. Il a, dit-on, souri avec complaisance à un tel, il l'a salué à haute voix et avec un visage ouvert; il a été avec moi moins prodigue de ses bonnes grâces; c'était un devoir qu'il acquittait. Que dans une grande assemblée il ne promène pas ses regards à la ronde, chacun se trouvera blessé de son défaut d'urbanité. Quel homme, à moins que vous ne le supposiez doué d'une extrême prudence, pourra échapper par sa conduite à toutes ces accusations ou les souffrir avec patience? Il faudrait se tenir à l'abri de tout reproche, et, si cela n'est pas possible, pouvoir répondre à tout, ce qui n'est pas moins embarrassant; car il y a tant de gens qui se font un cruel plaisir de donner carrière à leur mauvais esprit! Je n'y vois qu'un remède, la patience, qui nous donne la force de résister. Est-on coupable? on supporte plus facilement le reproche; car il n'y a pas d'accusateur plus sévère que la conscience, et les plaintes qui viennent du dehors sont moins amères que celles de ce juge inexorable. Mais est-on innocent? est-on victime d'une calomnie? on s'irrite, on se laisse abattre, à moins que l'expérience n'ait aguerri notre courage contre ces égaremens de l'opinion. Parlerai-je de la douleur qui saisit le cœur d'un évêque, quand il se voit forcé de retrancher quelqu'un de la communion de l'Église? Plût à Dieu que tout le mal se bornât à la peine qu'il éprouve! mais il y a là une source d'afflictions plus grandes encore. Il est à craindre, en effet, que celui que frappe une pareille sentence ne tombe dans le découragement dont parle saint Paul: « Qu'il ne soit accablé par un excès » de tristesse. » Il faut user de la plus grande circonspection, de peur que le bien que vous vous étiez promis ne devienne l'occasion d'un plus grand mal. Toutes les fautes que le coupable pourra commettre après l'application de ce grand remède ne retomberont pas moins sur lui que sur le médecin dont la main n'aura pas adroitement coupé les chairs malades. Quels supplices menacent la tête de l'évêque qui sera puni non seulement pour ses fautes personnelles, mais encore pour celles d'autrui! Car si le compte que nous avons à rendre pour nous-mêmes nous fait trembler, et si nous n'avons pas l'espoir d'échapper

de propriis sceleribus rationem reddituri exhorrescimus, ac si non valeamus ignem illum effugere, quid illi expectandum est, qui tam multorum nomine causam sit dicturus? Quod autem hoc verum sit, audi beatum Paulum dicentem; imo potius non illum, sed in ipso loquentem Christum: « Obedite præpositis vestris, et subjacete eis. Ipsi » enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri¹. » Num exiguus videtur hic comminationis terror? Is quantus sit dici nequit. Verum hæc satis sunt, quæ vel pertinacioribus fidem faciant, nos non superbia vel vana gloria captos, sed nobis tantum metuentes, et rei mo'em considerantes, hujusmodi fugam fecisse.

LIBER IV.

1. His auditis, Basilius, paulum cunctatus¹: Atsi tu quidem, inquit, hanc dignitatem affectasses, hunc jure timorem admittere posses. Nam qui ad rei cujuspiam administrationem se idoneum esse professus est, quod eam arripere studuerit; illa sibi concredita, si labatur, non potest ad imperitiæ excusationem confugere; utpote qui antevertens hanc sibi ipse defensionem ademerit; quod accurrerit, eamque sibi administrationem rapuerit, neque dicere potest is, qui lubens et sponte huc accessit; invitus hac in re peccavi, invitus illum quempiam perdidit. Respondebit illi, qui tum hac in re judex futurus est; et cur tantæ tibi conscius imperitiæ, cum mens ad talem inculpate tractandam artem tibi non adesset, involasti, aususque es majora, quam vires ferrent, negotia suscipere? Quis te coegit? quis reluctantem et fugientem vi pertraxit? At tu nihil unquam simile audies, neque possis unquam hujusmodi dilecti te ipsum damnare, omnibusque planum est te ne tantillum quidem ad hunc suscipiendum honorem laborasse, sed id aliorum opera factum esse. Atque adeo quod illis nullam peccatorum veniam relinquit, hoc tibi magnam defensionis materiam suppeditabit. CHRYSOSTOMUS. Ad hæc ego caput cum movissem, sensimque arrissem, hominis simplicitatem miratus, hæc locutus sum. Equidem optarim rem ita se habere, ut dicis, vir omnium optime, non ut id suscipere possem, quod nunc refugi. Etiam si enim mihi nullum suppli-

¹ 2 Cor. 11, 7. — ² Hebr. XII, 17.

au feu éternel, que doit-il attendre, celui qui aura à se défendre sur tant de chefs d'accusation? Pour vous en convaincre, écoutez saint Paul, ou plutôt Jésus-Christ parlant par la bouche de l'Apôtre : « Obéissez à vos conducteurs, et soyez soumis à leur autorité; car ce » sont eux qui veillent pour le bien de vos âmes, comme devant en » rendre compte. » Cette menace vous paraît-elle ne devoir inspirer qu'une frayeur légère? Pour moi, je ne puis dire l'effroi qu'elle me cause. Mais je m'arrête; il n'y a personne d'assez difficile à persuader pour ne pas voir que ce n'est ni l'orgueil ni l'amour d'une vaine gloire, mais que c'est, au contraire, la crainte et l'importance d'un si grand ministère, qui ont déterminé mon refus.

LIVRE IV.

1. Après m'avoir entendu, Basile garda le silence pendant quelques instans, puis il prit la parole : Si vous aviez recherché cette dignité, vous auriez peut-être quelque raison de craindre; car celui qui intrigue pour obtenir une place semble faire profession ouverte de capacité, et quand, après l'avoir obtenue, il vient à faire quelques fautes, il ne peut plus les rejeter sur son ignorance; il s'est privé à l'avance de cette ressource par ses premières démarches que le succès a couronnées. Il y a eu volonté de sa part, c'est de son plein gré qu'il l'a acceptée, et il ne peut pas dire : C'est involontairement que j'ai fait cette faute, c'est involontairement que j'ai causé la perte du prochain. Le juge qui doit en connaître lui répondra : Pourquoi, avec la conscience de votre incapacité, quand vous saviez que le fardeau était trop lourd pour vos faibles épaules, avez-vous osé vous en charger? qui vous y a forcé? quelle violence vous a-t-on faite pour triompher de vos refus? Vous, mon ami, vous n'avez pas à craindre un pareil reproche, vous n'avez pas à craindre que votre cœur porte contre vous une pareille sentence, et tout le monde sait que vous n'avez pas tenté le plus léger effort pour obtenir l'épiscopat, et que ce sont d'autres suffrages qui vous y appelaient. Ainsi ce qui laisse les autres sans excuse est pour vous une arme à repousser de vaines attaques. CHRYSOSTOME. Ma tête s'inclina, je souris, et, plein d'admiration pour sa naïve simplicité, je continuai en ces mots : « Je voudrais bien qu'il en fût ainsi, mon excellent ami; non pas que je consentisse à accepter ce que j'ai refusé; car, quoique je n'eusse

cium propositum esset, si perfunctorie et imperite Christi gregem curassem : at illud mihi omni supplicio gravius foret, si post tantas mihi concreditas res, erga eum, qui concredidisset, ita ingratus viderer. Quare igitur optarim illam tuam opinionem non falsam esse? ut misereris et infelicibus, sic enim vocandi ii qui hoc negotium probe tractare nesciunt, quamvis sexcenties ipsos vi adactos, et ignorantes peccare dicas; ut illis, inquam, effugere liceat ignem illum inexstinguibilem, et tenebras exteriores, vermemque nunquam morientem, ne dissecentur et cum hypocritis pereant. Verum quid tibi faciam? Non ita se res habet, non ita sane. Ac si vis, ut a regno primum quod apud Deum tanti non est, quanti sacerdotium, eorum quæ dixi, fidem faciam. Saul ille, filius Cis¹, non suoapte motu et cura rex factus est: sed abiit, ut quæreret asinas, et super iis prophetam interrogare cœpit; ille vero de regno ipsum allocutus est. Neque tamen ille statim regnum adiit, licet id a propheta audisset, sed deprecabatur, renuebatque dicens: « Quis sum ego, et quæ domus patris mei? » Quid ergo? An cum honore sibi per Deum tradito male usus esset, potuit his verbis eximi ab ira ejus, qui se in regem constituerat? Atqui poterat ad Samuelem increpantem dicere: Num ego regnum invasi? Num insilivi in hanc potentiam? Vitam privatam, otiosam et quietam ducere volebam: tu vero me in hanc dignitatem pertraxisti. Si in illa humilitate permansissem, hæc offendicula facile declinasset: nam cum ex vulgarium et ignobilium essem numero, ad hoc opus missus nunquam fuisset; neque mihi bellum contra Amalecitas Deus commisisset; quo mihi non commisso, in peccatum hujusmodi nunquam incidissem. Verum hæc omnia ad defensionem infirma sunt; nec infirma modo, sed periculosa, quæ Dei magis iram accendant. Eum enim, qui meritis majorem dignitatem accepit, non oportet ad peccatorum excusationem honoris magnitudinem ostendere; sed ad majorem in virtute profectum uti magno illo Dei erga se studio. Ille vero quia meliorem nactus dignitatem, ideo peccare sibi licitum esse existimabat, nihil aliud, quam Dei clementiam peccatorum suorum causam facere conatus est. Quod sane impiis, et iis qui vitam ignave ducunt, mos est dicere. Nos autem non sic affectos esse, nec in similem decidere insaniam decet; sed ubique

¹ 1 Reg. ix.

à redouter peut-être aucun châtement, si j'avais le malheur de commettre quelque faute dans mon administration, par négligence ou incapacité, ce serait pour moi une peine extrême de témoigner ainsi de mon ingratitude envers celui qui m'aurait confié de si hautes fonctions. Pourquoi donc mon cœur pourrait-il souhaiter que ce que vous venez de dire ne fût pas une illusion de votre amitié ? pour que les malheureux, car je ne peux pas les appeler autrement, qui ne sont pas à la hauteur de leur tâche, quand vous diriez cent et cent fois qu'on les y a contraints, et qu'ils pèchent par ignorance, pour que ces malheureux, dis-je, pussent échapper à ce feu inextinguible, à ces ténèbres extérieures qui les attendent, à ce ver immortel qui ronge les cœurs, et qu'ils ne périssent pas de la mort des hypocrites ? Mais que voulez-vous ? les choses ne sont pas telles que vous le dites, non ; et si vous le permettez, je trouverai, par une comparaison empruntée à la royauté, bien inférieure, selon le jugement de Dieu, à la dignité sacerdotale, la vérité de ce que j'ai avancé. Saül, fils de Cis, ne dut point à ses intrigues de monter sur le trône ; il était allé chercher ses ânesses égarées, il s'en informait auprès du prophète, quand celui-ci lui parla de l'empire. Saül ne savait point avec avidité cette espérance qu'on faisait briller à ses yeux, malgré sa confiance dans les paroles du prophète ; il s'écarte, au contraire, il cherche à s'y soustraire en disant : « Qui suis-je, et quelle est la maison de mon père ? » Eh bien ! put-il cependant, quand il eût mal usé de l'autorité que Dieu lui avait remise, opposer, pour sa défense, à la colère de celui qui l'avait fait roi, ses paroles et son hésitation ? Toutefois ne pouvait-il pas répondre aux reproches de Samuel : Ai-je donc aspiré à la royauté ? me suis-je jeté sur le trône ? Je voulais, simple citoyen, vivre dans le repos et la paix ; c'est vous qui m'avez forcé d'accepter cette dignité. Si vous m'aviez laissé dans l'obscurité de la vie privée, je n'aurais pas commis cette faute ; perdu dans la foule, jamais pareille charge ne m'eût été imposée ; Dieu ne m'aurait point envoyé contre les Amalécites, et alors je n'aurais pas à me reprocher les torts dont on m'accuse. Mais ces excuses sont faibles, et, outre ce défaut, elles ne sont pas sans danger, car elles ne font qu'allumer davantage la colère de Dieu. Il ne convient pas que celui qui était indigné du poste où il a été élevé cherche à se justifier de ses fautes par la grandeur de la charge ; il doit, au contraire, travailler à se montrer reconnaissant de la faveur que Dieu lui a faite. Croire que la place donne une sorte d'autorisation à mal faire, c'est rejeter sur Dieu

curare ut quæ facultatis nostræ sunt adhibeamus, ac bene de Deo cogitemus et loquamur. Neque enim Heli, ut misso regno ad sacerdotium, de quo nunc agitur, transeamus, principatum studio acquisierat¹. Quid igitur id illi profuit, cum peccasset? quid dico, acquisierat? Ne quidem si voluisset, lege ita cogente, poterat affugere: nam ex tribu Levi erat, et principatum ex generis retro successione accipere illum oportebat. Attamen et hic non minimas filiorum petulantiae poenas luit. Quid autem ille qui primus Judæorum sacerdos fuit, de quo tam multa cum Moysse Deus verba fecit? Quia non petuit solus tantæ multitudinis furori obsistere, annon parum abfuit, quin periret, nisi fratris patrocinium Dei iram avertisset²? Quia vero Moysis mentionem fecimus, e re fuerit etiam ex iis quæ ipsi contigerunt, rei veritatem probare. Hic quippe beatus Moyses, tantum abfuit, ut præfecturam Judæorum invaderet, ut oblatam recusaret³, Deoque jubente renueret, atque ipsum irritaret. Neque tunc tantum, sed etiam postea cum principatum obtineret, lubens mortem subiisset, ut eum exueret: « Occide » me, inquit, si ita mecum facturus es⁴. » Quid igitur? postquam peccavit ad aquam, potuerene assiduæ illæ recusationes ipsum defendere, et a Deo veniam impetrare⁵? Ecquanam alia de causa a terra illa promissionis privatus est? Certe non alia, ut omnes scimus quam propter hoc peccatum, cujus causa admirandus ille vir, non eadem, quæ subditi, consequi potuit. Sed post multa tempora multasque miserias, post evagationem illam inenarrabilem, post bella et tropæa, extra terram illam obiit, pro qua tot susceperat labores, marisque incommoda passus, portus commoda non assecutus est. Vides non modo raptoribus, sed etiam iis, qui aliorum studio huc evehuntur, nullam relinqui peccatorum excusationem. Quando enim ii, qui Deo se ordinante recusaverant, tantas poenas luerunt: nihilque potuit ab hoc periculo eximere Aaron⁶, non Heli, non beatum illum virum, sanctum, prophetam, mirabilem, mitissimum omnium qui erant super terram⁷, quasi amicum cum Deo colloquentem; vix nobis, qui ab illius virtute tantum absumus, satis ad defensionem esse poterit, quod nobis conscii simus, nos hujusmodi munus nullo studio consecutos esse.

¹ 1 Reg. iv, 18. — ² Exod. xxxii, 10. — ³ *Ibid.* iv, 13. — ⁴ Num. xi, 15. — ⁵ *Ibid.* xx, 12. — ⁶ *Ibid.* xxii, 3. — ⁷ Exod. xxxiii, 11.

même les péchés que l'on commet. Les impies et les hommes sans courage font-ils autre chose ? Ce n'est pas chez nous que doivent se trouver de telles dispositions ; c'est une démence indigne d'un véritable chrétien ; mais c'est à nous de déployer toute l'énergie dont nous sommes capables pour les œuvres de Dieu , et à régler nos pensées et nos paroles sur sa divine majesté. Héli , car je reviens au sacerdoce , qui nous occupe , n'avait point ambitionné la charge de grand-prêtre. A quoi lui servit cette modération après ses fautes ? Mais que parle-je d'ambition ? il n'aurait pas pu se soustraire à l'obligation que lui imposait la loi , car il était de la tribu de Lévi , et cette dignité lui revenait par droit d'héritage. Cependant il fut puni pour les égaremens de ses fils. Mais quoi ! celui qui , le premier chez les Juifs , fut revêtu du sacerdoce , et qui fut si souvent l'objet des entretiens de Dieu avec Moïse , n'aurait-il pas péri , sans l'intercession de son frère , parce qu'il ne put , réduit à ses propres forces , s'opposer à la fureur de la multitude ? J'ai parlé de Moïse ; il peut encore me fournir une preuve à l'appui de ce que j'ai dit. Ce saint patriarche avait été si éloigné de désirer le commandement , qu'il le refusa , et résista même aux ordres de Dieu , et s'exposa ainsi à sa colère. Alors , et même après en avoir été revêtu , il aurait volontiers souffert la mort à condition d'en être délivré : « Tuez-moi , dit-il , si » je dois rester dans cet état. » Cependant , lorsqu'il eut péché auprès du rocher , ces refus continuels eurent-ils assez de pouvoir pour lui obtenir son pardon ? est-ce pour un autre motif qu'il ne put entrer dans la terre promise ? Non , sans doute , et nous savons que c'est pour cela que ce grand homme ne jouit point de la même grâce que le peuple. Mais , après tant de fatigues , après avoir si long-temps erré dans le désert , après avoir soutenu tant de guerres , remporté tant de victoires , il mourut hors de cette terre pour laquelle il avait couru tant de dangers , et celui qui avait lutté contre la tempête ne se reposa point dans le port. Vous le voyez , et ceux qui recherchent l'épiscopat , et ceux qui y sont élevés par le suffrage des autres , restent sans excuse , puisque les hommes qui le refusaient , même de la main de Dieu , ont été si fortement punis ; puisque rien ne put sauver ni Aaron , ni Héli , ni cet admirable prophète , le plus doux des hommes , l'ami avec lequel Dieu ne dédaignait pas de s'entretenir. Croira-t-on qu'il suffira pour nous excuser , nous qui sommes si loin de ce saint personnage , d'avoir la conscience de ne nous être point souillés d'odieuses pratiques , aujourd'hui que les élections se font moins par la grâce de

Cum maxime multæ ex hujusmodi ordinationibus, non divina gratia fiant, sed hominum studio. Judam Deus elegit, et in sanctum illum chorum cooptavit, atque ipsi apostolicam dignitatem ut reliquis tradidit; imo quidpiam plus dedit, quam aliis, pecuniarum nempe dispensationem¹. Quid igitur? An quia utroque munere contra quam debuit usus est, cum eum, quem prædicandum susceperat, prodidit, et creditas pecunias male impendit, supplicium effugit? Certe hoc potissimum nomine, gravius inde sibi supplicium attraxit; idque jure merito. Non enim a Deo acceptis honoribus ad ejus offensionem utendum est, sed ad ei magis placendum. Ille vero, quia majore dignatus honore, dum rogat, debitum sibi supplicium effugere posse liceat, perinde agit, ac si quis ex incredulis Judæis Christum audiens dicentem: « Nisi venissem, et locutus fuisset eis, peccatum non haberent, » et nisi signa fecissem eis, quæ nullus alius fecerat, peccatum non » haberent²; » servatorem ac beneficum incusaret his verbis: Cur venisti, ac locutus est? Cur signa fecisti, ut majore nos supplicio afficeret? Sed furoris ac summæ insaniam sunt hæc verba. Medicus enim non ut te damnaret venit, sed ut curaret; non ut te ægrotantem despiceret, sed ut a morbo penitus liberaret. Te autem ultro ejus manibus summovisti. Gravius igitur supplicium subeas. Quemadmodum enim si curationi te subdidisses, a pristinis malis liberareris; sic quia præsentem effugisti, non ultra poteris illa abstergere, cumque non possis, horum poenas dabis. Et quia vanam, quantum penes te fuit, ejus sollicitudinem fecisti, ideo non parem, quam ante collatum a Deo honorem, sed longe graviorem cruciatum sustinebis. Etenim is, quem beneficia accepta meliorem non reddunt, jure acerbius plecti meretur. Quia igitur hujusmodi defensio infirma esse demonstratur, nec solum non tutatur eos qui ad illam confugiunt; sed magis etiam prodit; aliud nobis præsidium querendum.

2. Quodnam illud, inquit BASILIUS, quandoquidem ego in me ipso esse non possum, tantum mihi terroris ac formidinis verba tua incusserunt. CHRYSOSTOMUS. Ne, quæso et obsecro, te eo usque dejicias. Est enim, est sane præsidium nobis infirmis, ut nunquam eo incidamus; vobis autem fortibus, ut spem salutis post Dei gratiam non alibi

¹ Joan. xii, 6. — ² *Ibid.* xv, 22.

Dieu que par la voix des hommes? Jésus-Christ choisit Judas, l'admit dans sa sainte compagnie au même rang que les apôtres ; il fit plus, il lui confia le maniement de l'argent. Quoi donc? est-ce qu'après avoir abusé de cette double distinction, trahi celui qu'il devait protéger, dissipé les deniers qui lui avaient été remis, il évita la punition qu'il avait méritée? Au contraire, elle n'en fut que plus terrible, et c'était justice. Ce n'est pas pour l'offenser que Dieu nous comble de ses dons, c'est, au contraire, pour que nous cherchions à lui plaire davantage. Tout homme qui demande qu'on lui pardonne, en considération du poste élevé qu'on lui a donné, ressemble à ces Juifs incrédules de qui Jésus-Christ disait : « Si je n'étais pas venu, si je ne leur » avais pas parlé, ils n'auraient point le péché qu'ils ont ; si je n'avais » point fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils ne » seraient point coupables. » Il oserait sans doute accuser son sauveur et son bienfaiteur en disant : Pourquoi êtes-vous venu? pourquoi avez-vous parlé? pourquoi ces prodiges? ne voulez-vous que nous frapper plus cruellement? Mais ce langage est celui d'un insensé et d'un furieux. Le médecin n'est pas venu pour vous perdre, mais pour vous sauver ; non pour négliger le malade, mais pour lui prodiguer tous ses soins. C'est vous qui l'avez repoussé. Soumettez-vous donc à un plus rigoureux traitement. En effet, si vous aviez suivi ses ordonnances, vous seriez débarrassé de vos anciennes maladies ; et maintenant que vous les avez rejetées, vous n'avez plus de guérison à espérer, et dès lors votre supplice commence. Vous avez rendu vaine, autant que vous l'avez pu, la sollicitude dont il vous entourait ; c'est pourquoi le châtement sera plus sévère après qu'avant le bienfait. La peine ne doit-elle pas être plus grande pour celui que les dons qu'il reçoit ne rendent pas meilleur? Or, puisque ces moyens de défense sont sans aucune valeur et qu'ils nuisent plus qu'ils ne sont utiles à l'homme qui les emploie, il nous faut chercher ailleurs des armes plus solides.

2. BASILE. Où sont-elles? je ne sais plus où j'en suis, tant vos paroles ont jeté d'effroi dans mon ame! CHRYSOSTOME. Gardez-vous, je vous en prie, de vous laisser aller à un tel découragement ; ces armes, nous les trouverons, moi, si je n'entre pas dans cette sainte carrière, faible comme je le suis ; vous, qui êtes plein de force et de courage, si vous mettez, par la grâce de Dieu, l'espérance de votre salut à ne

ponatis, quam ut nihil indignum faciatis illo dono, et ipso largitore Deo. Maximo quippe supplicio digni erunt ii qui postquam studio suo dignitatem hujusmodi sunt adepti, vel ex ignavia, vel ex improbitate, vel ex imperitia; non recte illa utuntur. Neque tamen ideo iis qui nullo studio ipsam assecuti sunt, venia relinquitur: sed ne ipsis quidem ulla superest excusatio. Oportet enim, arbitror, quamvis sexcenti advocent et cogant, non illos respicere; sed primo animum explorare suum, et omnia accurate scrutatum, ita vim inferentibus cedere. Jam nullus se domum ædificaturum polliceri audeat, nisi sit architectus, neque ægrotantia corpora curare, nisi medicinam calleat. Sed etiamsi vim inferant, semper obsistet, nec pudebit eum ignorantia. Cui autem tam multarum animarum cura concredenda est, is nonne prius se ipsam explorabit; sed etiamsi omnium imperitissimus sit, ministerium suscipiet, quia alius quispiam id jubet, aliusque cogit, et ne in cuiuspiam offensionem incurrat? Annon se ipse sponte cum illis in præcipitium conjicit? cum liceret sibi saluti suæ consulere, alios secum in perniciem trahit. Undenam salutem sperare possit? unde veniam consequi? Quinam tunc nobis patrocinabuntur? An ii, qui nobis vim nunc inferunt, et ad necessitatem adigunt? At hos ipsos quis illo tempore servabit? Nam et ipsi deprecatoribus indigebunt, ut ignem effugiant. Quod autem hæc dicam non ut tibi terrorem incutiam, sed ut veritas postulat, audi quid Paulus dicat Timotheo discipulo, germano filio atque dilecto: « Manus cito nemini imposueris, neque communi- » caveris peccatis alienis¹. »

3. Videsne quanta eos qui nos ad eam dignitatem perducturi erant, non reprehensione modo, sed etiam pœna quantum in nobis fuit eripuerimus? Sicut enim iis qui electi fuere non satis est ad defensionem dicere: Non sponte accessi, nec rem prospiciens effugi; ita nec eos qui elegerunt iurabit, si dicant se ordinatum non novisse. Sed ideo majus crimen efficitur, quia quem non noverant produxerunt, et quæ videtur esse defensio, crimen auget. Quomodo enim non absurdum fuerit eos qui mancipium emere volunt, et medicis ostendere, et

¹ 1 Tim. v, 22.

rien faire qui soit indigne du noble don que vous avez reçu, et du Dieu qui l'a accordé. Oui, sans doute, ils méritent les plus grands supplices, ceux qui, ne devant qu'à l'intrigue les dignités ecclésiastiques, en font un coupable usage, soit par lâcheté, soit par malice, soit par ignorance. Mais ce n'est pas une raison pour que ceux qui ne les sont pas sollicités puissent faire valoir aucun de ces motifs. Quant à moi, je pense qu'il ne faut pas tenir compte de l'empressement d'autrui, des violences mêmes qui pourraient nous être faites; ce qu'il faut avant tout, c'est s'examiner sévèrement soi-même; après quoi, mais seulement après, céder enfin aux exigences de l'importunité. Nul homme, s'il n'est architecte, n'oserait se charger de bâtir une maison; de guérir les malades, s'il n'est pas médecin. Si l'on voulait l'y contraindre, il ne refuserait pas moins, et avouerait sans honte toute son ignorance. Eh quoi! lorsqu'il s'agit du salut de tant d'âmes, il ne voudrait pas se soumettre à cet examen préalable! et, tout incapable qu'il est, il ne reculera pas devant ce saint ministère, pour se montrer docile au désir de celui-ci, à la volonté impérieuse de celui-là, ou pour ne pas déplaire à tel autre! Mais n'est-ce pas s'exposer volontairement soi-même et les autres à tomber dans le précipice? Il pouvait y échapper tout seul, il les y entraîne avec lui. D'où peut-il espérer quelque moyen de salut? à qui demander grâce? qui prendra sa défense? ceux peut-être qui, par leurs exigences, lui ont fait courber la tête sous le joug de la nécessité? Mais qui, plus tard, les sauvera eux-mêmes? car de quels puissans intercesseurs n'auront-ils pas besoin pour n'être pas jetés aux flammes éternelles? Ce que je dis là n'est point pour vous effrayer, je ne veux que vous faire voir la vérité. Écoutez donc ce que saint Paul dit à Timothée, son disciple et son fils bien-aimé : « N'imposez légèrement les mains à personne, et ne participez pas aux péchés d'autrui. »

3. Vous le voyez, ce n'est pas d'une réprimande seulement, c'est d'un horrible châtement que j'ai sauvé, autant qu'il était en moi, les téméraires qui m'appelaient à l'épiscopat. S'il ne suffit pas à l'élu de dire pour s'excuser : Je n'ai rien demandé, je n'ai pas fui parce que je ne pouvais pas prévoir que l'on penserait à moi; il ne suffira pas non plus aux électeurs de se rejeter sur ce qu'ils ne connaissaient point le candidat; leur faute n'en est que plus grave, puisqu'ils ont proposé un sujet qui leur était inconnu, et leur défense ajoute ainsi à la grandeur de leur faute. Quand un homme veut acheter un esclave, il le fait visiter par un médecin, il demande des sûretés, il prend des informa-

emptionis sponsores postulare, et vicinos interrogare, nec tamen postea confidere, sed diuturnum ad probationem tempus postulare; in tantum vero ministerium inscribere quempiam volentes, temere et ut fors ferat, sive ad gratiam, sive ad invidiam testimonium iudiciumque ferre, nullo alio habito examine? Quis ergo pro nobis tunc deprecabitur, cum ipsi qui patrocinari debebunt patrocinio egeant? Proinde oportet eum qui ordinaturus est multa prius perquisitione uti; sed multo majore eum qui ordinandus est. Etiam si enim peccatorum supplicii consortes habiturus sit eos qui elegerunt; attamen non ipse quidem hac ratione supplicium evadit, imo gravius sustinet; nisi fortasse illi humana aliqua ratione ducti, contra quam consentaneum sibi videbatur, electionem fecerint. Nam si in ejusmodi delicto deprehensi fuerint, et quem indignum certo scirent, quadam de causa cooptarint paria luent supplicia: fortasse vero majores pœnas dabit qui non idoneum constituit. Nam qui potestatem dat volenti Ecclesiam corrumpere, is facinorum ejus auctor fuerit. Quod si nulli eorum obnoxius ipse fuerit, sed vulgi opinione se deceptum dicat; ne sic quidem impune fuerit, sed paulo minores, quam qui ordinatus est, dabit pœnas. Quare? Quia verisimile videtur eos, qui elegere, falsa vulgi opinione deceptos, eo animum appulisse; sed qui electus fuit non perinde dicere potest: Me ipsum ignorabam; ut alii ipsum ignorasse dicunt. Sicut igitur gravius plectendus est, quam ii qui ipsum cooptarunt, ita accuratius sui ipsius examen, quam illi, facere debet: ac si ipsum illi ignorantes pertrahant, obviam ire debet, docereque causas eas per quas ab errore desistant, seque vel probatione indignum ostendens, a tantarum rerum mole eximat. Cur enim cum de re militari, de mercatura, de agricultura, deque aliis sæcularibus rebus deliberatur; non agricola navigationem, nec miles agriculturam, nec gubernator militiam suscipiat, etiam si mortem illis sexcenties commineris? Nempe quia periculum ex imperitia emergens singuli prospiciunt. Ita ne ergo ubi de modicis rebus periclitamur, tanta utemur providentia, neque cogentium violentiæ cedemus: ubi autem æternum supplicium paratur, iis quos non norunt sacerdotium tradunt, an temere et inconsulto, vim ab aliis illatam obtendentes, in tantum nos periculum conjiciemus? At hæc non tolerabit qui tunc nos judicaturus est. Oportebat enim majore

tions auprès de ses voisins, il ne s'en rapporte pas tout de suite à ce qu'on lui dit, il demande à l'essayer pendant un certain temps ; n'est-il pas absurde que des gens qui veulent élever un homme, quel qu'il soit, à un poste aussi important, s'abandonnent au hasard, à ses chances, sans examen, et ne consultent que le crédit et le témoignage d'un tiers ? qui donc nous défendra quand nos protecteurs eux-mêmes ont besoin d'un avocat ? La plus scrupuleuse attention est nécessaire à l'électeur ; il en faut plus encore au candidat ; car, s'il est vrai que ceux qui l'auront nommé porteront avec lui la peine de ses fautes, il est vrai aussi qu'il sera puni lui-même, et plus sévèrement encore, à moins toutefois qu'entraînés par quelque raison humaine, ceux-là, contre le cri de leur conscience, n'aient donné leurs suffrages ; car dans le cas où ils auraient nommé un sujet qu'ils en savaient indigne, la peine sera la même pour les uns et pour les autres, et peut-être plus sévère pour ceux qui choisissent une personne incapable. En effet, mettre le pouvoir entre des mains ennemies de l'Église, c'est se rendre responsable de tout le mal qui peut en résulter. Que s'ils prétendent que, sans connaître le candidat, ils se sont laissé entraîner par l'opinion publique, ils seront coupables encore, mais moins que l'élu. Pourquoi ? parce que cette détermination inspirée par la voix publique a quelque chose de vraisemblable ; mais celui-ci ne peut pas dire : Je ne me connaissais pas plus que les autres ne me connaissaient ; or, s'il doit être plus puni que les électeurs, il doit donc s'examiner plus scrupuleusement que qui que ce soit. Si même les personnes qui ne le connaissent pas veulent lui faire violence, il doit les combattre, leur faire voir qu'ils se trompent, en dévoilant ses propres défauts, et, à force de montrer toute son indignité, se dérober au fardeau qui l'écraserait. S'agit-il de l'art militaire, du commerce, de l'agriculture et des autres carrières civiles, l'agriculteur ne se fera pas matelot, le soldat laboureur, ni le pilote soldat, quand même vous les menaceriez de leur faire subir mille morts ! pourquoi ? parce que les uns et les autres sentent fort bien tout le danger auquel leur incapacité les exposerait. Si donc nous nous défions à ce point de nous-mêmes dans des choses d'une si faible importance, si nous ne croyons pas même devoir céder à la force, irons-nous, quand le feu éternel s'allume pour ceux qui ont choisi un évêque sans le connaître, nous jeter dans cet effroyable abîme, sous le vain prétexte qu'on nous a fait violence ? Mais cette excuse, le juge qui nous attend ne l'admettra pas, car nous devons songer aux choses du ciel avant de penser aux

rem circa spiritualia cautionem, quam circa carnalia exhibere: jam vero ne parem quidem exhibere deprehendimur. Dic enim mihi, si quem suspicati fabrum esse, qui tamen faber non esset, ad opus vocaremus, sequereturque ipse, qui manus ad materiam ædificio paratam admovens, ligna, lapidesque labefactaret, sicque domum construeret, ut statim collaberetur, num ad illius defensionem satis esset, quod coactus nec suoapte motu venisset? Nequaquam, idque jure ac merito: oportebat enim etiam aliis vocantibus resilire. Ita ne qui ligna et lapides labefactavit, debitas pœnas nullo modo effugiat, qui autem animas perdidit, ac negligenter ædificaverit, vim sibi illatam ad supplicium declinandum sibi satis esse putabit? Quomodo id non-admodum ineptum fuerit? Nondum enim adjicio, nolentem a nemine compelli posse. Sed esto, ingentem vim passus sit, machinisque variis impetitus deciderit; an hoc illum supplicio eximet? Ne, obsecro, ne eo usque nos ipsos decipiamus; ne nos ignorare simulemus ea quæ vel puerulis nota sunt. Neque enim, ubi rationes reddendæ erunt, ignorantia simulatio nobis prodesse poterit. Principatum hujusmodi non ipse ambivisti imbecillitatis tuæ conscius? Probe et optime illud. Oportebat ergo cum id esset animi, etiam aliis vocantibus resilire. An cum nemo vocaret, infirmus et non idoneus eras, statim vero atque reperti sunt qui hunc tibi honorem conferrent, statim fortis effectus es? Hæc risu digna et nugæ sunt, extremoque supplicio digna. Nam propterea monet Dominus, ne qui turrim vult ædificare prius jaciatur fundamentum¹, quam vires suas explorarevit, ne prætereuntibus sexcentas ridendi ansas præbeat. At illius quidem jactura sola derisione terminatur; hic vero supplicium est « ignis inexstinguibilis²; » vermibus qui non moritur, stridor dentium, tenebræ exteriores, dissecari in hypocritarum numero constitui. Horum tamen omnium nihil perpendere volunt accusatores nostri³: alioquin finem culpandi ejus facerent, qui non frustra perire velit. Non agitur nunc de dispensatione frumenti et hordei, boum et ovium, aliorumque similium, sed de ipso Jesu corpore. Nam Ecclesia Christi secundum beatum Paulum, corpus Christi est⁴: parque est eum, cui corpus illud creditum est, ejus

¹ Luc. xiv, 28. — ² Matth. iii, 12, et Isai. lxxvi, 24. — ³ Matth. xxv, 30. — ⁴ Coloss. i, 18, et Ephes. v, 27.

choses de la terre. Que dis-je ? celles-ci mêmes nous occupent davantage. Mais dites-moi : si dans la persuasion que tel homme est architecte, quoiqu'il n'en fût rien, vous le chargiez de la construction d'une maison, et si, mettant la main à l'œuvre, cet homme employait les bois et les pierres avec une telle maladresse que la maison dût bientôt s'écrouler, vous contenteriez-vous de l'excuse qu'il en donnerait, en disant qu'on l'a forcé de travailler ? non sans doute, et vous auriez raison, car il était de son devoir de ne pas céder. Ainsi, le malheureux qui n'a fait qu'un dégât de bois et de pierres sera nécessairement puni, et celui qui aura perdu des âmes, travaillé sans ardeur à l'édifice spirituel, pourra prétendre à l'impunité, parce que, dit-il, on l'a contrainct à prendre le gouvernement de l'Église ? N'est-ce pas le comble de la déraison ? Remarquez que je n'examine pas encore la question de savoir si la violence est possible à l'égard de celui qui a pris la résolution de ne pas accepter l'épiscopat. J'admets que l'on a fait jouer contre lui mille machines, qu'on l'a véritablement contraint : cette considération le sauvera-t-elle ? ne nous faisons pas illusion jusqu'à ce point-là ; ne feignons pas d'ignorer ce que savent même les enfans, car cette feinte ignorance ne nous servira de rien, lorsque nous aurons à rendre compte. Convaincu de votre faiblesse, vous n'avez pas fait un pas pour obtenir la dignité épiscopale : c'est bien, mais il fallait, puisque telles étaient vos dispositions, ne pas vous rendre à la voix de ceux qui vous y ont appelé. Quand personne ne jetait les yeux sur vous, vous étiez faible et sans talents, et dès qu'il s'est trouvé des gens qui vous ont cru digne de ce saint ministère, voilà que la force et les talens vous sont venus ? vraiment le ridicule se joint ici à la folie, et l'un et l'autre sont également punissables. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit que celui qui veut bâtir une tour ne doit pas en jeter les fondemens avant d'avoir consulté ses forces, pour ne point s'exposer aux railleries amères des passans ? Le plus grand mal, ce sont les plaisanteries, et tout est fini ; mais ici il s'agit d'un horrible supplice, « d'un feu inextinguible, » d'un ver qui ne meurt pas, de grincemens de dents, de ténèbres extérieures, d'être séparé des brebis et chassé dans le troupeau des boucs. Toutefois, ceux qui nous accusent semblent ne rien voir de tout cela ; autrement ils cesseraient de blâmer un homme qui n'a pas voulu se perdre inconsidérément. Il n'est pas question de distribution de blé ou d'orge, de soins à donner aux bœufs et aux brebis ; il s'agit du corps même de Jésus-Christ, car l'Église, selon saint Paul, c'est le corps de Notre-Seigneur, et il convient

habitu optimum, et ingentem pulchritudinem summe curare, et undique circumspicere, ne macula, vel ruga, vel labes similis, ejus speciem ac decorem dehonestet. Et quid aliud præstet, quam ut illud capite immortalis ac beato dignum exhibeat. Nam qui athleticæ habitudini dant operam, opus habent medicis, pædotribis, diæta temperata, exercitatione frequenti, infinitaque observatione : etenim si quid vel minimum negligatur, id omnia evertit ac dejicit ; ii quibus corporis Christi cura incumbit, cui corpori certamen est, non contra corpora, sed contra invisibiles potestates : quomodo illud integrum et sanum servare poterunt, nisi humanam virtutem multum transcendant, et omnem animæ utilem curandi modum probe norint ?

4. An ignoras hoc corpus pluribus et morbis et insidiis obnoxium esse, quam carnem nostram, itemque citius corrumpi tardiusque sanari? Humana certe corpora curantibus, varia inventa sunt medicamina, diversorum instrumentorum apparatus, alimenta ægris congruentia, aeris quoque natura sæpe sufficit ad ægri valetudinem; est etiam cum somnus opportune cadens, omnem medico laborem aufert. Hic vero nihil simile excogitari potest; sed una post operum exemplum datur machina viaque ad curationem, nempe verbi doctrina. Hoc est instrumentum, hoc esca, hoc aeris temperies optima; hoc vice medicamenti, hoc vice ignis ac vice ferri, sive urendum, sive secandum sit, illo uti necesse est : si illud nihil possit, reliqua omnia incassum abeunt. Hoc et jacentem animam excitamus, et tumentem compescimus, et redundantia præscindimus, et deficientia supplementus, et reliqua omnia facimus, quæ ad animæ conferunt incolumitatem. Nam ad vitæ optimam constitutionem, alterius vita ad simile studium et æmulationem revocare possit. Cum autem anima circa spuria dogmata ægrotat, tunc verbi usus maxime necessarius est, non ad domesticorum securitatem tantum, verumetiam ad externa bella. Nam si quis frameam spiritus habeat, clypeumque fidei talem, ut possit miracula edere, et portentis impudenter ora obstruere, nihil opus fuerit verbo; imo ne tunc quidem inutilis esset ejus natura, sed etiam admodum necessaria. Etenim beatus Paulus ipsum adhibuit, etiamsi signorum gratia ubique admirationi esset. Et alius quidam ex eodem

que celui aux mains duquel ce corps a été confié en prenne le plus grand soin, ne souffre pas que rien en altère la beauté; ses yeux doivent tout voir, dans la crainte qu'une tache, une souillure, n'en ternisse l'éclat; il ne doit penser qu'à le rendre digne de son chef immortel et bienheureux. Ceux qui aspirent à être mis au rang des athlètes ont besoin de médecins, de maîtres, d'un régime sévère, d'exercices fréquens et de mille autres précautions à prendre. La plus petite négligence peut avoir des conséquences funestes. Comment celui qui est chargé de gouverner le corps de Jésus-Christ, qui doit le défendre, non pas contre des puissances corporelles, mais contre des puissances invisibles, pourra-t-il le conserver sain et entier, s'il ne déploie pas une vertu plus qu'humaine, et s'il n'est pas tout-à-fait habile dans l'art de guérir les maladies de l'ame?

4. Ignorez-vous que ce corps spirituel est sujet à plus de maladies que le corps matériel; qu'il se corrompt plus vite, et se guérit plus lentement? Plus d'un remède, plus d'un instrument, sont à la disposition du médecin ordinaire; la diète, la qualité de l'air suffisent souvent pour rétablir le malade, et le sommeil est venu plus d'une fois le tirer d'embarras. Il ne faut penser à aucune de ces ressources dans les maladies de l'ame, et, après l'exemple des bonnes œuvres, il n'y a qu'un moyen à employer, l'instruction de la parole; c'est le seul instrument dont nous puissions faire usage; avec lui, qu'importent le régime, la température? il tient lieu de remèdes, de fer, de feu; avec lui, on brûle, on coupe; s'il est impuissant, tout le reste est inutile. Par la prédication, nous relevons l'ame abattue, nous réprimons l'orgueil, nous retranchons le superflu, nous réparons ce qui manque, et nous faisons enfin tout ce qui peut contribuer à sauver les malades. Dans le cours de la vie, l'exemple peut nous rappeler au bien, en éveillant en nous le sentiment d'une généreuse émulation; mais quand l'ame est infectée du venin d'une mauvaise doctrine, c'est à la parole qu'il faut emprunter des armes, non pas seulement pour défendre ceux qui partagent nos opinions, mais encore pour combattre nos adversaires. Avec le glaive de l'esprit, avec le bouclier de la foi, si nous avons encore assez de puissance pour faire des miracles de manière à fermer la bouche aux incrédules, nous n'aurions pas besoin de l'éloquence; je me trompe: elle serait encore utile et nécessaire. En effet, le bienheureux saint Paul n'a pas craint d'y recourir, bien que la grandeur de ses miracles excitât partout l'admiration. Un autre apôtre même nous donne le conseil de ne pas dédaigner ce moyen:

choro, ut verbi virtutis curam habeamus monet his verbis : « Parati » estote ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea quæ in » vobis est spe ¹. » Et quidem nulla alia de causa tunc omnes Stephano viduarum œconomiam commiserunt², quam ut ipsi verbi ministerio vacarent. Verumtamen non perinde verbum requireremus, si virtutem signorum haberemus. Sin virtutis illius ne vestigium quidem relinquitur, multi vero undique instant inimici; sermone muniamur necesse est, ne inimicorum telis confodiamur, imo potius ut ipsos feriamus.

5. Quapropter ingens adhibere studium oportet, ut Christi verbum affatim in nobis habitet³. Neque enim ad unum pugnæ genus apparatus noster est, sed multiplex hoc bellum est, ex variisque constans inimicis. Neque ipsi iisdem utuntur armis, neque uno tantum modo nobiscum congregi meditantur : opusque est eum qui cum omnibus pugnam commissurus est omnium technas notas habere, ac eundem esse, sagittarium et funditorem, tribunum, et manipuli ductorem, militem et ducem, peditem et equitem, navalis et muralis pugnæ peritum. Etenim in militaribus præliis, quod quisque opus peragendum suscipit, hoc irruentes propulsat. Hic vero non ita se res habet; nisi enim qui victoriam reportaturus est, omnes dimicandi artes noverit; novit diabolus, vel per unam partem, si ea negligatur, prædonibus suis immisis, oves diripere. At non item cum pastorem senserit omni scientia præditum esse, omnesque ipsius insidias probe callere. Quamobrem oportet nos omnibus ex partibus munitos esse. Etenim urbs donec undique circummunita est, obsidentes se irridet, ac secure admodum agit, si quis vero murum diruerit ad januæ solum magnitudinem, tunc nihil illi prodest septum, licet reliquum omne munitum sit. Eodem modo et Dei civitas, dum eam undique pro muro ambit pastoris solertia atque prudentia; adversariis suæ omnes machinæ in opprobrium risumque cedunt, eamque incolentes illæsi evadunt; ubi autem quispiam eam ex parte demoliri possit, etiamsi non totam destruxerit, a parte totum, ut ita dicam, deinceps labefactatur. Quid enim cuiquam profuerit adversus gentiles fortiter pugnare, si illum populentur Judæi? Quid si utrisque devictis, a Manichæis diripiatur? vel si his etiam

¹ 1 Petr. 111, 15. — ² Act. vi, 2. — ³ Coloss. 111, 16.

« Soyez toujours prêts, dit saint Pierre, à répondre pour votre défense » à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez. » Et les apôtres ne donnèrent à saint Étienne le soin des veuves, que pour se ménager le temps de vaquer au ministère de la prédication. Peut-être serions-nous moins empressés de remplir ce devoir si nous avions le don des miracles; mais comme il ne reste pas même aujourd'hui une trace de ce don merveilleux, et que nous sommes environnés d'ennemis, il est nécessaire de chercher dans l'éloquence des ressources qui nous mettent à même, non pas seulement de repousser les attaques, mais de frapper nos adversaires.

5. C'est pourquoi nous devons nous appliquer surtout à nous remplir de la parole de Jésus-Christ; car il ne faut pas nous disposer à un seul genre de combat, la guerre que nous avons à soutenir est de plus d'une sorte, et les ennemis nous provoquent de plusieurs côtés à la fois; leurs armes sont différentes, et leur plan d'attaque n'est pas le même. Celui qui veut en venir aux mains avec eux doit être prêt à tout, et il doit être en même temps archer, frondeur, tribun, chef de cohorte, soldat et capitaine, fantassin et cavalier, habile dans l'art de la navigation, et dans celui d'attaquer les places fortes. Dans les guerres ordinaires, le soldat n'a qu'à garder le poste qui lui a été confié, et à en repousser l'ennemi; il n'en est pas ainsi dans les combats spirituels, car celui qui veut remporter la victoire doit connaître toutes les ruses de cet art; elle n'est qu'à ce prix. Le démon les connaît toutes, et si vous en négligez une seule, il saura bien en profiter pour introduire ses satellites dans la bergerie et emporter les brebis; mais s'il s'aperçoit que la garde en est confiée à un pasteur habile, qui évente tous ses pièges, il n'a garde de s'y montrer. Il est donc vrai qu'il faut nous fortifier de toutes parts. Tant qu'une ville est bien défendue, elle se rit des efforts des assaillans et ne s'en trouble pas; mais si les murailles présentent la plus petite brèche, qu'importe le reste du retranchement, quelque solide qu'il soit? Il en est de même de la cité de Dieu: tant que la prudence et l'habileté du pasteur s'étendent autour d'elle comme un rempart, les entreprises de l'ennemi tournent à sa honte, et les habitans n'ont rien à craindre; mais quand elle est entamée, sans être renversée tout entière, la partie faible entraîne bientôt le tout dans sa ruine. A quoi sert d'avoir combattu vaillamment les Gentils, si les Juifs désolent encore la campagne? à quoi sert d'avoir écrasé ces deux ennemis si les Manichéens ont encore les armes à la main? à quoi sert d'avoir triomphé des uns et

prostratis, qui fatum inducunt intus positas oves jugulent? Ecquid opus est omnes diaboli hæreses recensere? quas omnes nisi pastor sciat probe refellere, vel per unam possit lupus maximam ovium partem devorare. Sane cum de militibus agitur, ab iis qui stant et dimittant, sive victoria, sive clades expectanda est: hic vero longe secus: sæpe namque aliorum pugna, eos qui ne ab initio quidem congressi sunt, quique nullum susceperere laborem, quiescentes sedentesque victores constituit: tum is qui non magnopere exercitatus est proprio confossus gladio, et amicis et inimicis se deridendum propinat. Verbi gratia, nam tibi dicta mea exemplo palam facere conabor; legem a Deo Moysi datam tum Valentini et Marcionis insaniam sequaces, tum alii quotquot eodem morbo contacti sunt ex divinarum scripturarum catalogo expungunt. Judæi vero tanto illam in honore habent, ut etiam vetante tempore omnia contentiose, vel præter Dei placitum observent. At Ecclesia Dei amborum immoderatam sententiam devitans, media incedit via, ut nec illius iugo se subjiciat, nec eam improbari patiat. Imo illam vel cessantem laudat, quia olim in tempore suo utilis fuit. Oportet autem eum qui adversus utroslibet debellaturus sit hunc modum callere. Nam si Judæos docere volens, quod intempestive legi veteri hæreant, acriter illam incusare aggrediatur, hæreticis ipsam vituperare volentibus non parvam dederit ansam; sin hæreticorum ora obturare volens, illam immodice extulerit, et quasi in præsentem necessariam commendaverit; Judæorum ora aperiet. Rursus qui cum Sabellio insaniunt, et quos Arii rabies invasisit, ambo ultra modum progressi, a sana fide lapsi sunt; ac nomen quidem Christianorum utrique obtinent: si quis vero eorum dogmata expenderit, alios haud melius, quam Judæos, affectos esse deprehendet, uno tantum excepto nominum discrimine; alios vero magnam affinitatem cum Pauli Samosatani hæresi habere: sed utrosque procul a veritate esse. Magnum igitur hic periculum, arcta et angusta via est, præcipitii utrinque intercepta: metusque est non modicus, ne quis alium ferire studens, ab alio confodiatur. Nam si quis unam dicat deitatem, hanc statim vocem Sabellius ad suam pertrahet insaniam; sin distinxerit, et alium dicat esse Patrem, alium Filium, alium Spiritum sanctum, instat Arius in diversitatem substantiæ personarum distinc-

des autres, si les fatalistes égorgent encore les brebis? est-il besoin de parler des diverses hérésies? Que l'évêque ne soit point en état de les convaincre toutes d'imposture, une seule, comme un loup affamé, peut dévorer le troupeau. Dans les guerres de peuple à peuple, il n'y a de vainqueurs et de vaincus que ceux qui ont pris part à l'action. Il en est tout autrement ici; il arrive souvent que la victoire vient couronner ceux qui, sans avoir engagé le combat, sans en avoir essuyé les fatigues, ont laissé les autres se battre, et sont restés spectateurs tranquilles de la querelle. D'autres fois, le soldat mal exercé se blesse avec ses propres armes, et apprête à rire à ses amis et à ses ennemis. Un exemple éclaircira ma pensée : les sectateurs insensés de Valentin et de Marcion, ainsi que d'autres dont l'esprit n'est pas plus sain, rejettent des divines Écritures la loi donnée à Moïse par le Seigneur; les Juifs, au contraire, en font un si grand cas, qu'ils l'observent, contre l'ordre de Dieu, maintenant qu'elle est abrogée. L'Église, s'écartant de l'un et de l'autre excès, prend le juste milieu, en ne se courbant point sous le joug qu'elle impose, et en ne souffrant pas non plus qu'on la calomnie; elle va plus loin, elle fait l'éloge de cette loi abolie, parce qu'elle a été utile dans le temps qu'elle était en vigueur. Il est donc nécessaire, quand on veut combattre les uns et les autres, de garder ce sage tempérament. Car si, avec la prétention de montrer aux Juifs qu'ils ont tort de suivre l'ancienne loi, vous l'attaquez avec force, vous seconderez les entreprises des hérétiques qui la rejettent; si, d'un autre côté, dans votre ardeur de fermer la bouche à ceux-ci, vous la préconisez exclusivement, comme s'il fallait encore l'observer, vous fournissez des armes aux Juifs. Ajoutez que les partisans de Sabellius, ceux qui se sont rangés sous les drapeaux d'Arius, ont franchi les limites qu'ils devaient respecter, et sont tombés en de funestes erreurs contre la véritable foi. Tous portent le nom de Chrétiens; mais, à bien examiner leurs doctrines, on trouve que les uns ne valent pas mieux que les Juifs, et qu'il n'y a entre eux que la différence du nom, que les autres se rapprochent beaucoup de l'hérésie de Paul de Samosate, et que d'ailleurs les deux partis sont loin de la vérité. Eh bien! il y a ici plus d'un danger à courir; la route à suivre est étroite, bordée de précipices, et il est à craindre qu'en voulant frapper les premiers, vous ne présentiez le flanc aux seconds. Reconnaissez-vous en effet l'unité de Dieu, Sabellius s'empare du mot en sa faveur; établissez-vous une distinction, et venez-vous à dire qu'autre est le Père, autre est le Fils, autre le Saint-Esprit, vous avez alors

tionem trahens. Oportet autem et impiam illius confusionem, et furiosam hujus divisionem aversari et fugere, divinitatem Patris, Filii et Spiritus sancti unam confitentes, tres autem hypostases adjicientes: hac quippe ratione utrorumque incursus arcere poterimus. Multos item alios congressus enarrare tibi possemus, in quibus nisi fortiter diligenterque pugnaveris, plurima ex certamine vulnera referes.

6. Jam quis recensere possit domesticorum rixas? Non enim illæ minores sunt externis insultibus, imo majores pariunt docenti sudores. Alii namque præ curiositate temere omnia indagare volunt, ex quorum notitia nihil eveniat lucri, imo quæ edisci neutiquam possunt. Alii rursus Dei judiciorum rationes ab eo postulant, et abyssum illam multam dimetiri conantur: «Judicia namque tua, inquit, abyssus» multa¹.» De fide autem et de vitæ institutione paucos curare deprehendas: sed multo plures hæc curiose scrutantes perquirentesque, quæ nec inveniri possint, ac quorum exquisitio Deum irritet. Nam ubi ea ediscere conamur, quæ ille nos scire non velit, nec sciemus unquam; qui enim nolente Deo? id unum reportabimus, ut quærendo periclitemur. Attamen, hæc cum ita se habeant, cum quis auctoritate interposita curiosorum hominum ora obstruxerit, arrogantiae et imperitiæ notam sibi inurit. Quamobrem hic multa opus antistiti prudentia, ut possit eos a quæstionibus tam absurdis abducere, et supra memoratas criminationes declinare. Adversus hæc omnia nihil aliud quam verbi auxilium datum est, qua facultate si antistes careat, subditorum animi nihilo melius quam naviculæ procellis agitatae affecti erunt; de iis loquor, qui infirmiores et curiosiores sunt. Quamobrem par est sacerdotem nihil non agere, ut sibi facultatem hanc comparet.

7. Tum BASILIUS: Cur ergo Paulus, inquit, hanc sibi facultatem comparare non curavit², neque de eloquentiæ inopia erubuit, imo palam fatetur se idiotam esse; idque ad Corinthios scribens, qui eloquentiæ laude florebant, de qua summe gloriabantur? CHRYSOSTOMUS. Hoc est, inquam, hoc est, quod plerosque perdidit, et circa veram

¹ Psal. xxxv, 6. — ² 2 Cor. xi, 6.

Arius sur les bras, et de la distinction des personnes il conclut la diversité de substance. Il faut rejeter également la confusion impie de l'un, la division insensée de l'autre, et confesser une seule et unique divinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais reconnaître trois hypostases ou distinction en trois personnes. C'est ainsi que nous pourrions repousser leurs folles attaques. Il me serait facile de vous citer beaucoup d'autres rencontres, d'où vous ne sauriez vous retirer sans blessure, si vous ne joigniez dans la lutte la force à la prudence.

6. Qui pourrait compter les divisions qui éclatent sans cesse au sein de la famille? elles ne sont pas moins funestes que les coups qui partent du dehors, et causent même à l'évêque plus d'embarras que les autres. Les uns, entraînés par une indiscrete curiosité, s'attachent à la recherche de choses dont la connaissance ne saurait leur faire aucun bien, et que d'ailleurs ils ne peuvent pénétrer. Les autres demandent compte à Dieu de ses desseins, et s'efforcent de mesurer cet abîme sans fond : « Vos jugemens sont un abîme, » dit le Psalmiste. Mais vous en trouverez bien peu qui s'appliquent à s'instruire des dogmes de la foi et des règles des mœurs, tandis que le plus grand nombre s'occupent de ce qu'ils ne connaîtront jamais, et dont les vaines études irritent le Seigneur. En effet, dès que nous tentons de franchir les limites que Dieu a posées et que nous ne franchirons jamais, car quel homme y parviendrait contre la volonté du souverain Être? nous ne faisons que nous exposer au danger de nous perdre. Toutefois, dans cet état de choses, si l'évêque entreprend, dans l'exercice de ses droits et de son autorité, de réprimer cette ardeur téméraire, on ne manque pas de l'accuser d'orgueil et d'ignorance. Il a donc besoin d'user de la plus grande prudence, afin de détourner les esprits de ces questions sans réponse, et de ne pas encourir de reproches. Il n'a pas d'autres ressources que le talent de la parole; en est-il dépourvu, les ames qu'il doit diriger (je parle ici de ces esprits qui sont aussi faibles que follement curieux) ne seront pas moins agitées qu'un vaisseau battu par la tempête. L'évêque doit donc travailler sans cesse à acquérir l'éloquence.

7. BASILE. Pourquoi saint Paul, il le dit lui-même, ne s'est-il point exercé à l'acquérir? Il ne rougit pas même de son peu de talent, et il ne craint pas d'avouer son ignorance, surtout dans une épître aux Corinthiens, qui faisaient tant de cas de l'éloquence, et qui avaient la prétention d'y exceller. CHRYSOSTOME. Voilà ce qui a égaré plusieurs de ces Corinthiens, et ce qui a servi de voile et de prétexte à leur paresse. Comme

doctrinam segniores effecit. Cum enim apostolicæ mentis altitudinem exacte scrutari non possent, neque verborum sensum capere, omne tempus somnolentiæ et oscitantæ dederunt, inscitiam illam amplexati, non qua Paulus se inscium esse dicit, sed a qua tanto ille abfuit intervallo, quanto nullus hominum, qui sub cælo sunt. Cæterum hoc pertractandum aliud in tempus reservamus : interim illud dicam : Ponamus Paulum esse idiotam, etiam in illa, qua ipsi volunt, parte : Quid hoc ad nostræ ætatis homines ? Ille quippe multo majorem verbo virtutem habuit, quæ longe plura præstare posset ; nam ostendens se tantum ac tacens¹, dæmonibus formidabilis erat. Hodierni autem homines omnes simul coacti, infinitis tum precibus², tum lacrymis, nunquam tantum possint, quantum olim Pauli semicinctia potuere. Paulus quidem precibus mortuos suscitabat³, et alia insuper miracula ejusmodi edebat, ut ab externis Deus esse putaretur, ac prius, quam ex hac vita transferretur, dignus habitus est, qui raperetur usque ad tertium cælum, verborumque particeps fieret ; quæ humanam audire naturam non licet. At qui nunc vivunt (nihil ego eloqui possum, quod molestum vel grave esse videatur : hæc quippe non insultans eis dico, sed admiratione captus), quomodo non perhorrescunt, dum se tali viro comparant ? Nam si miraculis emissis, ad vitam beati illius viri accedamus, ejusque mores angelicos disquiramus, in hac re magis, quam in signis, Christi athletam superantem videbis⁴. Quid enim memores, studium, probitatem, frequentia pericula, continuas sollicitudines, indesinentem pro Ecclesiis mœrorum⁵, erga infirmos commiserationem, multas ærumnas, novas persecutiones, quotidianas mortes ? Quis orbis locus, quæ continens, quod mare justî hujus certamina ignoravit ? Illum inculta quoque terra noverat, dum illum sæpe periclitantem excipiebat. Omne quippe genus insidiarum tulit, et omnem victoriæ modum expertus est, ac neque certaminum neque coronarum finem invenit. Verum nescio quo pacto eo animum appuli, ut virum contumelia afficerem. Gesta quippe ejus omnem sermonem superant ; meum vero tantum, quantum nos superant dicendi periti. Attamen ne sic quidem ; neque enim ab exitu, sed a voluntate beatus

¹ Act. XIX, 11. — ² *Ibid.* XIV, 11. — ³ 2 Cor. XII, 2. — ⁴ *Ibid.* XI, 26. — ⁵ 1 Cor. IX, 22.

ils ne pouvaient pénétrer la profondeur des pensées de l'Apôtre, ni saisir le sens de ses paroles, ils s'endormirent dans une coupable oisiveté, affectant de se complaire dans l'ignorance, non pas celle que s'appliquait saint Paul, mais une autre dont il était aussi éloigné que qui que ce soit au monde. C'est ce que j'examinerai ailleurs avec vous. Pour le moment, je me bornerai à dire : Admettons que saint Paul ait été inhabile dans l'art de parler, ainsi qu'on le prétend, qu'importe cette ignorance au temps où nous vivons ? Il était doué d'une vertu bien supérieure à l'éloquence, et qui produisait des fruits bien plus abondans, puisque sa présence, sans le secours de la parole, mettait les démons en fuite. Réunissez tous nos savans d'aujourd'hui, qu'aux prières ils ajoutent des torrens de larmes, ils ne pourront pas obtenir ce que Dieu daignait accorder à la simple ceinture de Paul. Les prières de Paul ressuscitaient les morts, et ce grand apôtre opérait de si grands miracles, que les étrangers le regardaient comme un Dieu, et qu'avant de sortir des liens de cette vie mortelle, il fut ravi jusqu'au troisième ciel, et qu'il y entendit des choses qu'il n'est pas permis à l'homme de comprendre. Ces hommes, nous les voyons tous les jours..... Je ne veux rien dire qui puisse les blesser, je ne voudrais pas qu'ils vissent une insulte dans mes paroles ; mais je ne puis cacher mon étonnement de ce qu'ils ne tremblent pas de se comparer à ce grand homme. Sans parler de ses miracles, si nous jetons les yeux sur la vie de ce saint personnage, si nous considérons ses mœurs évangéliques, nous verrons que ce digne athlète de Jésus-Christ a fait par cela seul plus que par ses miracles. Est-il besoin de rappeler l'ardeur de son zèle, ses hautes vertus, les dangers qu'il a courus, son active sollicitude, les soins qu'il prodiguait aux églises, sa charité envers les faibles, les maux, les persécutions qui se renouvaient sans cesse, ses angoisses de tous les jours ? Quelle terre dans le monde, quelle partie de la mer a ignoré les combats de ce juste ? Les déserts mêmes l'ont vu venir leur demander un asile dans les jours d'orage. Il eut à lutter contre mille ennemis, partout les pièges étaient sous ses pas, partout il fut vainqueur ; toujours les armes à la main, toujours triomphant. Mais par quel égarement d'esprit n'ai-je pas craint de faire injure à la gloire de l'illustre apôtre ? Ses actions sont au-dessus de tout éloge, ou du moins elles sont autant supérieures à mes discours que le talent des grands orateurs l'emporte sur le mien. Mais je me trompe, et saint Paul, à défaut de succès, me sait gré de l'intention, et je ne quitterai point ce sujet que je n'aie cité un de ses actes qui surpasse autant ce que j'ai dit, qu'il surpasse lui-même tous

ille nos metitur; non cessabo donec hoc addiderim, quod tanto præstantius est supra dictis, quanto ille præstantior omnibus hominibus. Quid illud est? Post tam multa egregia facinora, post innumeras coronas, in gehennam abire, et æterno tradi supplicio optavit¹, ut Judæi, qui ipsum sæpe lapidaverant, imo, quantum in ipsis erat, occiderant, salvi essent et ad Christum accederent. Quis ita Christum amavit? Si tamen id amor dicendum est, et non quippiam amore præstantius. Etiamne igitur nos ipsos cum illo conferemus, post tantam, quam cœlitus accepit, gratiam, post tantam virtutem, quam ex se ipso exhibuit? Ecquid illo audacius? Quod autem non adeo idiota fuerit, ut ipsi arbitrantur, id jam commonstrare aggrediar. Hi enim non modo idiotam vocant eum, qui in externarum litterarum præstigiis non exercitatus fuerit; sed etiam eum, qui pro veris dogmatibus pugnare nesciat: ac recte quidem. At Paulus non utrobique se idiotam profitetur, sed in horum altero tantum. Et ut id confirmaret, distinctionem accurate posuit, cum diceret, sermone se idiotam esse², sed non cognitione. Sane si Isocratis leporem exigerem, si Demosthenis acumen, si Thucydidis gravitatem, si Platonis sublimitatem, hoc Pauli testimonium in medium afferendum esset. Nunc autem illa omnia missa facio, necnon curiosum illum exterorum ornatum, nihilque curo dictionem enuntiationemque. Sed esto illum dictione inopem esse, et compositionem nominum simplicem ac remissam; dum ne cognitione, et dogmatum accuratatione idiota sit; ne ideo, ut ignaviam tegat suam beato illi quod maximum in bonis est laudemque præcipuam auferat.

8. Undenam, obsecro, Judæos Damascum incolentes confudit³, cum nondum miracula edere cœpisset? Unde Hellenistas item prostravit? Quare Tarsum missus est? Nonne quia vi verbi superabat, et in tantum ipsos premebat, ut se victos esse non ferentes, ad illius necem inflammarentur? Nondum enim miracula edere cœperat: neque possit quispian dicere, multos ipsum ob miraculorum gloriam admirandum habuisse, eosque qui cum eo pugnabant, viri existimatione fuisse prostratos⁴. Nam ad id usque tempus sermonis vi superabat. Adversus

¹ Rom. ix, 3. — ² 2 Cor. xi, 6. — ³ Act. ix, 22, et ix, 29. — ⁴ Galat. ii, 11.

les autres hommes. Quel est cet acte? Après tant de belles actions, après tant de victoires, il a poussé le zèle jusqu'à souhaiter d'être précipité dans les enfers, d'y souffrir la peine éternelle, afin de sauver, de rattacher à la foi de Jésus-Christ ces mêmes Juifs qui l'avaient lapidé plus d'une fois, et qui avaient cherché, par tous les moyens en leur pouvoir, à lui donner la mort. Jamais personne a-t-il aimé Jésus-Christ jusqu'à ce point, si cependant on peut appeler amour quelque chose de plus grand que l'amour même? Après les grâces qu'il a reçues du ciel, après les grandes vertus qu'il ne doit qu'à lui-même, aurons-nous le courage de nous comparer avec saint Paul? Ne serait-ce pas le comble de l'audace? Maintenant je vais prouver qu'il n'a pas été un ignorant, comme on affecte de le croire. Nos adversaires appellent ignorant non seulement celui qui ne s'est point exercé dans l'art d'une éloquence mondaine, mais encore celui qui ne sait point défendre les véritables principes de la foi; j'accorde ce point. Mais saint Paul ne confesse point son ignorance sous ce double point de vue, il ne l'avoue que sous le rapport du premier; et pour qu'on ne s'y trompât point, il a fort bien établi une distinction, en disant que s'il est peu instruit pour la parole, il n'en est pas de même pour la science. Il est hors de doute que, si j'exigeais de l'orateur sacré les grâces d'Isocrate, le grand sens de Démosthène, la gravité de Thucydide, la sublimité de Platon, on m'opposerait avec raison le témoignage de saint Paul lui-même. Mais ce n'est pas la question, je ne demande pas qu'on se pare de tous ces ornemens étrangers et ambitieux, et je ne m'occupe ni de style ni d'élocution. Que notre orateur soit simple et sans art, je le veux bien, pourvu qu'il ne soit pas ignorant dans ce qui regarde la science et l'explication des dogmes, et qu'il ne s'avise point, pour justifier son peu de courage, d'enlever au bienheureux Paul le plus précieux de ses avantages et sa gloire la plus belle.

8. Comment, je vous prie, quand il n'avait encore fait aucun miracle, a-t-il confondu les Juifs de Damas, triomphé des Hellènes? Pourquoi l'a-t-on relégué à Tarse? N'est-ce pas que vaincus par la force de ses argumens, les païens, dans la douleur de leur défaite, ne cherchaient qu'à le faire mourir? Il n'avait point encore fait de miracles, et l'on ne peut pas dire que les œuvres surnaturelles de l'Apôtre avaient excité l'admiration de ses adversaires, qu'ils n'avaient cédé qu'à la haute opinion qu'ils avaient conçue de lui, car, encore une fois, ce ne fut jusque là qu'un triomphe de la parole. Mais à Antioche, comment a-t-il attaqué, combattu ceux qui voulaient se ranger

eos autem qui Antiochiæ judaizare aggrediebantur¹, quomodo dimicabat, disputabatque? Areopagita vero ille, supersticiosissimæ urbis illius civis, nonne ex sola ejus concione cum uxore secutus eum est? Eutychus autem quomodo de fenestra delapsus est²? nonne quia usque ad multam noctem ejus audiendæ doctrinæ vacabat? Quid vero Thessalonicæ et Corinthi? Quid Ephesi, et in ipsa Roma? nonne dies noctesque insumebat in exponendis Scripturis? Jam quid dixeris de illius disputationibus cum Epicureis et Stoicis³? Nam si omnia recensere velimus, longius excurret oratio. Cum itaque et ante signa, et in mediis signis, ipsum multa dicendi vi usum esse palam sit, quomodo adhuc audeant idiotam dicere eum, qui disputationibus et concionibus magnam sibi apud omnes admirationem conciliavit? Cur Lycaones ipsum Mercurium esse suspicati sunt⁴? Nam quod dii esse putarentur, id ex signis efficiebatur, quod vero Paulum Mercurium esse putarent, id non signorum sed eloquentiæ causa evenit. Quare beatus ille vir prærogativam inter cæteros apostolos habuit? Unde per totum orbem multus in omnium ore versatur? Quare non apud nos modo, sed et apud Judæos et Græcos maxime omnium admirationi habetur? Nonne ex epistolarum virtute, qua non iis solum qui tunc erant fidelibus, sed etiam iis qui ab illo tempore in hunc usque diem fuere, et iis qui post futuri sunt usque ad novissimum Christi adventum, profuit profuturusque est, nec juvandi finem faciet, donec humanum genus permanserit? Quemadmodum enim murus ex adamante constructus, si scripta ejus universas orbis Ecclesias circummuniunt. Ipseque instar fortissimi athletæ stat etiamnum medius, captivam ducens omnem cogitationem in obedientiam Christi, et destruens omnem celsitudinem elevantem se contra cognitionem Dei⁵. Hæc porro omnia operatur per admirandas illas Epistolas divina plenas sapientia, quas reliquit nobis. Neque solum ad dogmata spuria confutanda, germanaque tutanda, idonea sunt ejus scripta; sed etiam ad bonam vitam instituendam non minimæ utilitatis sunt. Horum enim subsidio hodieque ecclesiarum præfecti utentes virginem castam⁶, quam ille Christo adaptavit; concinnant efformantque, et ad spiritualem pulchritudinem

¹ Act. xvii, 34. — ² *Ibid.* xx, 9-15. — ³ Act. xvii, 18. — ⁴ *Ibid.* xiv, 12. — ⁵ 2 Cor. i, 5. — ⁶ *Ibid.* xi, 2.

dans le parti des Juifs? Ce citoyen de la ville la plus superstitieuse du monde, cet aréopagite qui le suivit, ainsi que sa femme, n'a-t-il pas été entraîné par un seul de ses discours? Pourquoi Eutyque s'est-il laissé tomber du haut d'une fenêtre? n'est-ce pas parce qu'il se plaisait à entendre l'explication de sa doctrine jusque fort avant dans la nuit? A Thessalonique, à Corinthe, à Éphèse, à Rome même, ne passait-il point les jours et les nuits à prêcher les saintes Écritures? Que dirai-je enfin de ses discussions avec les épicuriens et les stoïciens? Le détail de tout ce qu'il a fait donnerait trop d'étendue à ce discours. Mais puisqu'il est évident qu'avant ses miracles, et dans le temps qu'il en opérait, saint Paul a fait éclater la force de sa parole, comment peut-on accuser d'ignorance un homme que ses prédications et ses controverses ont fait admirer chez tous les peuples? Les Lycaoniens n'ont-ils pas cru qu'il était Mercure? Pourquoi, si ce n'est sous le rapport de l'éloquence, puisque ces peuples pouvaient, à en juger par ses miracles, le prendre pour un Dieu? Pourquoi encore ce bienheureux apôtre a-t-il été distingué des autres qu'il effaçait? D'où lui venait cette réputation répandue dans le monde entier? Pourquoi, non seulement les chrétiens, mais les Juifs et les Grecs ont-ils professé pour lui la plus haute admiration? n'est-ce pas l'effet de ces épîtres si utiles aux fidèles de son temps, à ceux qui ont vécu après lui, et à ceux qui viendront après nous, jusqu'au dernier avènement de notre Seigneur Jésus-Christ, et qui seront une source d'instruction jusqu'à la consommation des siècles? Semblables à un mur de diamant, ses écrits sont le boulevard qui défend toutes les églises de la terre. Tel qu'un athlète généreux, il se pose au milieu de l'arène, abattant sous ses pieds les pensées des hommes qu'il soumet à la loi de Jésus, et renversant toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu. Voilà les fruits des admirables épîtres qu'il nous a laissées, et qui sont toutes pleines de la sagesse divine. Non seulement ses écrits sont l'arsenal qui nous fournit des armes contre les mauvaises doctrines, et pour la défense des opinions saines; mais ils servent encore infiniment au règlement des mœurs. C'est par eux que les évêques, aujourd'hui, parent et ornent cette chaste vierge que saint Paul a consacrée à Jésus-Christ, et qu'ils embellissent de toutes les grâces spirituelles; c'est par eux qu'ils guérissent les maladies qui l'attaquent; c'est par eux qu'ils lui conservent une santé florissante. Voilà les remèdes que nous a laissés cet ignorant, les remèdes dont l'expérience révèle toute l'énergie et l'efficacité à ceux qui les emploient. Tout ceci démontre suffisamment que

deducunt. His item irruentes in illam morbos depellunt, partaque sanitatem conservant. Talia nobis idiota ille remedia reliquit, tanta virtute prædita, quorum experientiam habent, qui illis frequenter utuntur. Quod autem ille hac in parte magnam sollicitudinem posuerit, hinc palam est.

9. Audi vero quid in Epistola sua discipulo dicat : « Attende lectioni, exhortationi, doctrinæ¹ ; » cujus rei fructum adjicit, dicens : « Hoc enim faciens, et te ipsum salvum facies, et eos qui te audiunt. » Ac rursus, « Servum Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse » ad omnes, docibilem, patientem. » Ac progressus ait : « Tu vero » permane in iis, quæ didicisti et credita sunt tibi, sciens a quo didiceris, et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possint instruere ad salutem. » Ac rursus, « Omnis Scriptura divinitus inspirata, inquit, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, » ad erudiendum in justitia, ut perfectus sit homo Dei². » Audi item quid Tito dicat, de episcoporum constitutione disserens : « Oportet » enim, inquit, episcopum amplecti eum, qui secundum doctrinam » est, fidelem sermonem, ut possit eos, qui contradicunt, arguere³. » Qui ergo idiota, ut hi dicunt, contradicentes arguere et refrenare poterit? Quorsum attendere lectioni et Scripturis, si ea nobis ignorantia amplectendâ est? Hæc obtentus sunt et prætextus, ac segnitiei ignaviaque excusationes. Verum, inquires, hæc episcopis præcipiuntur : nam de episcopis nobis jam est sermo : quod autem et subditis idipsum conveniat, audi quid in alia epistola aliis dicat : « Verbum Christi » habitet in vobis abundanter in omni sapientia ; » ac rursus : « Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo » oporteat vos unicuique respondere⁴. » Jam quod velit ad respondendum esse paratos⁵, in omnibus dicitur. Ad Thessalonicenses vero : « Ædificate, inquit, alterutrum, sicut et facitis⁶. » Cum autem de sacerdotibus verba facit : « Qui bene præsunt presbyteri, inquit, duplici » honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina⁷. » Etenim hic est perfectissimus doctrinæ terminus, cum et operibus et dictis suis discipulos in beatam a Christo institutam vitam deducunt.

¹ 1 Tim. iv, 13. — ² 2 Tim. ii, 24; iii, 14 et 16. — ³ Tit. i, 17. — ⁴ Coloss. iii, 16, et iv, 6. — ⁵ 1 Petr. iii, 15. — ⁶ 1 Thess. v, 11. — ⁷ 1 Tim. v, 17.

L'Apôtre n'a pas dédaigné de s'occuper d'un point aussi important.

9. Mais écoutez ce qu'il dit dans son épître à son disciple Timothée : « Appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation, à l'instruction, » dont il lui fait connaître tout le prix, en ajoutant : « car en agissant » de la sorte, vous vous sauverez vous-même et tous ceux qui vous » écoutent. » Ailleurs il lui dit : « Il ne faut point que le serviteur de » Dieu s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le » monde, capable d'instruire, et patient. » Il ajoute plus loin : « Quant » à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises et qui » vous ont été confiées, sachant de qui vous les tenez, et parce que » vous avez été nourri dès votre enfance dans les lettres saintes, qui » peuvent vous instruire pour le salut. » Il dit encore : « Toute écriture qui est inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la piété et à la justice, afin que » l'homme de Dieu soit parfait. » Rappelez-vous ce qu'il a dit à Tite, de l'ordination des évêques : « Il faut que l'évêque soit fortement attaché » aux maximes conformes à la doctrine de Jésus-Christ, afin de vaincre ceux qui le contredisent. » Comment donc un ignorant pourra-t-il convaincre ceux qui le contredisent, et enchaîner leurs coupables élans ? Qu'importent la lecture et l'étude de l'Écriture sainte, si c'est au parti de l'ignorance qu'il faut se rallier ? Ce ne sont que des excuses ; des prétextes que l'on donne à sa lâcheté et à sa paresse. Mais, direz-vous peut-être, ce précepte ne s'adresse qu'aux évêques. C'est des évêques que nous parlons, et quant aux fidèles, écoutez comment saint Paul s'exprime dans une autre épître : « Que la parole de Jésus-Christ » habite en vous abondamment avec toute la sagesse. » Ailleurs : « Que » votre discours soit accompagné de grâce, assaisonné de sel, afin que » vous sachiez comment il convient de répondre à chaque personne, » Ce précepte d'être prêts à répondre concerne tous les chrétiens. Saint Paul écrit aux Thessaloniens : « Édifiez-vous les uns les autres, » comme vous le faites. » Mais lorsqu'il parle des prêtres, il dit : « Que » les prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, et à l'instruction des peuples. » En effet, c'est le dernier terme de la perfec-

Neque enim facta sufficiunt ad docendum. Non meus est sermo, sed ipsius servatoris. « Qui enim, ait, fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur¹. » Nam si facere idem esset quod docere, superflue secundum illud adderetur; satis enim fuisset dixisse tantum, « qui fecerit. » Nunc vero quod inter utrumque distinguat, ostendit alias esse operum partes, alias sermonis, adque perfectam ædificationem unum altero indigere. Annon audis quid Ephesiorum presbyteris dicat vas illud electum Christi? « Propter quod, inquit, vigilate memoria retinentes, » quoniam per triennium non cessavi cum lacrymis monens unumquemque vestrum². » Nam quid opus lacrymis, vel verbis comminatoriis, vita in illo apostolica ita fulgente? Sed ad præceptorum observationem id nobis admodum conferre possit, neque enim ipsum solum omnia præstare posse dixerim.

10. Cum autem de dogmatibus certamen fuerit, omnesque ab iisdem Scripturis dimicaverint, quam vim hic vitæ institutum exhibere possit? Quid utilitatis sudores multi afferant, cum post tantos illos labores, ex magna sua imperitia quis in hæresim lapsus, ab Ecclesiæ corpore abscissus fuerit? quod quidem scio multis accidisse. Quod lucrum ipsi ex tolerantia? Nullum: sicut nec ex sana fide, si vita corrupta fuerit. His sane de causis, harum concertationum maxime omnium peritum esse oportet eum, qui aliorum docendorum munus sortitus est. Nam etiamsi tutus ipse perstet, nihil ab adversariis læsus; at subditorum simpliciorum multitudo, cum viderit ducem superatum nihil posse adversariis opponere, non infirmitatem ejus, sed dogmatis imbecillitatem prostratam esse putabunt. Atque ob unius imperitiam multus populus in extremam perniciem dejicitur. Etiamsi enim se non adversariorum in partes recipiant, attamen, de quibus confidere poterant, de iisdem dubitare coguntur: et iis, quæ cum inconcussa fide adierant, cum eadem jam firmitate adhærere non possunt. Sed tanta tempestas eorum inest animis, idque ex doctoris sui clade, ut in naufragium tandem pessimum desinant. Quanta vero pernicietas, quantusque ignis, in miserum caput illius pro singulis pereuntibus coacervetur, non opus est ut a me discas, cum omnia accurate scias. Hocce

¹ Math. v, 19. — ² Act. xx, 31.

tion que de conduire leurs disciples, par les œuvres et les paroles, à la vie bienheureuse que Jésus-Christ nous a promise. L'instruction n'est pas toute dans les œuvres ; ce n'est pas moi qui le dis ; c'est notre Sauveur lui-même. « Quiconque, dit-il, fera et enseignera, sera appelé » grand. » Si *faire* et *parler* étaient la même chose, il n'aurait pas ajouté le second terme, il se serait contenté de dire : « quiconque fera. » Mais puisqu'il établit une distinction, il montre assez que les œuvres ne sont pas la parole, et que les deux sont nécessaires pour que l'édification soit complète. Écoutons encore cette leçon que donne aux prêtres d'Éphèse le vase d'élection du Sauveur : « C'est pourquoi » veillez, en vous souvenant que, durant trois ans, je n'ai cessé ni jour » ni nuit d'avertir chacun de vous avec larmes. » Pourquoi ces larmes, pourquoi ces exhortations si pressantes d'un homme en qui se réfléchissait la véritable vie apostolique ? Sans nul doute le bon exemple contribue beaucoup à l'observation des préceptes, mais il ne suffit pas.

10. Par exemple, à quoi pourra-t-il servir, s'il vient à s'élever une question de dogme où chacun des partis s'appuie sur les saintes Écritures ? Quel avantage retirera-t-on de ses sueurs, si, après tant de travaux et de peines, le prêtre, par son ignorance, tombe dans l'hérésie et se sépare du corps de l'Église, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs ? Qu'importe ici cette longue patience dans la douleur ? on n'y gagne pas plus que si, en conservant la foi, on altère la pureté de ses mœurs. D'après toutes ces considérations, il faut établir que celui qui est chargé du soin d'instruire les autres, est tenu de s'exercer dans toutes ces sortes de combats. En effet, quand bien même on se retirerait de la lutte sans avoir été blessé, la troupe des fidèles, troupe d'esprits simples, à la vue de son chef vaincu et mis hors d'état de répondre à ses adversaires, s'en prendra non pas à la faiblesse de leur guide, mais à l'impuissance du dogme, et c'est ainsi que l'ignorance d'un seul homme peut perdre tout un peuple. J'accorde qu'ils ne se rangeront pas dans le parti des vainqueurs, ils n'en seront pas moins amenés à douter des principes sur lesquels leur foi s'appuyait, et ils ne seront plus aussi fermement attachés à des vérités qui leur avaient paru jusque là inébranlables. Le trouble se jette dans les esprits à la suite de cet échec, et l'on ne peut échapper au naufrage. Vous savez très-bien, et il n'est pas besoin que je vous dise quels charbons ardents entasse sur sa tête le malheureux qui a causé tant de pertes. Est-ce là le crime d'arrogance et de vaine gloire que l'on m'impute, parce

igitur est arrogantiae, hocine vanæ gloriæ, quod noluerim tot hominum perniciæ causam esse, et mihi majus attrahere supplicium, quam id quod repositum est? Ecquis hæc dixerit? Nemo, nisi frustra criminari, et in alienis calamitatibus philosophari velit.

LIBER V.

1. Quanta sit doctori experientia opus ad certamina pro veritate suscipienda, sat a nobis demonstratum esse puto. Aliud præterea dicendum restat, quod est infinitorum causa periculorum; imovero non illud esse causam dixerim, sed eos qui illo probe uti nesciunt: quandoquidem res ipsa et salutis et multorum bonorum conciliatrix est, dum a viris probis et diligentibus administratur. Quid illud est? Labor multus in disputationibus publice ad populum habendis insumptus. Primum enim magna subditorum pars nolunt eos, qui loquuntur, in præceptorum habere loco; sed discipulorum ordinem supergressi, eorum conditionem usurpant, qui in externorum theatris certamina spectaturi sedent. Ac quemadmodum ibi multitudo in contraria studia scinditur; aliis huic, aliis illi faventibus: ita et hic divisi, alii ad hujus, alii ad illius partes transeunt, vel ad gratiam vel ad odium aures dicentibus accommodantes. Neque id solum molestum est, sed et aliud quiddam non levius. Nam si quem contingat partem aliquam eorum, quæ ab aliis elaborata sunt, concioni suæ intexere, pluribus, quam qui pecunias suffurantur, opprobriis oneratur. Sæpe vero nihil ab aliis mutuatus, sed in ejus rei tantum suspicionem veniens, paria patitur ac si deprehensus fuisset. Ecquid dico eorum, quæ ab aliis elaborata fuerint? Certe ne illi quidem licet inventis suis assidue uti: non enim ad utilitatem, sed ad voluptatem plurimi audire solent: quemadmodum qui de tragædis vel de citharædis judicaturi sedent.

2. Atque adeo dicendi vis illa quam nuper explodebamus; ita desi-

que je n'ai pas voulu entraîner tant d'ames dans une ruine certaine, m'exposer moi-même aux plus horribles supplices ! Qui donc osera le soutenir maintenant ? personne, à moins qu'on ne se fasse un jeu de lancer contre les autres des accusations sans fondement et de chercher dans leurs infortunes la matière d'une discussion philosophique.

LIVRE V.

1. Je crois avoir suffisamment démontré quelle expérience exige de l'évêque la défense de la vérité. Il me reste à traiter un point hérissé d'écueils, moins par lui-même que par l'impéritie de l'homme qui ne s'est point exercé à l'art de la parole ; car la chose est, par sa nature, la source des biens les plus précieux, quand elle est remise aux mains de ceux qui ne manquent ni de vertu ni de zèle. Quel est-il ? c'est le soin que le prédicateur doit mettre à travailler les discours qu'il se propose d'adresser publiquement au peuple. La première difficulté vient de ce que la plupart des fidèles refusent de voir, dans l'orateur, l'homme qui a mission de les instruire, et franchissant la limite qui les retient dans le rang de disciples, ils se placent dans les mêmes conditions que ceux qui, spectateurs oisifs, vont s'asseoir sur les bancs d'un théâtre. Mais au théâtre la multitude se partage et s'échauffe en longs débats ; les uns tiennent pour celui-ci, les autres pour celui-là ; de même, au pied de la chaire évangélique, on se divise, on se prononce soit pour l'un soit pour l'autre, et l'on n'écoute qu'en restant sous l'influence des sentimens qu'on éprouve, favorables ou contraires. Cet inconvénient est grave, mais il y en a un autre qui ne l'est pas moins. En effet, s'il arrive au prédicateur de mêler à ses discours quelques pensées que d'autres ont déjà mises au jour, on l'en accuse plus vivement que s'il eût dérobé quelque argent. Souvent même, sans avoir rien emprunté d'ailleurs, s'il en est seulement soupçonné, on se récrie comme s'il était pris sur le fait. Que serait-ce donc s'il était véritablement plagiaire ? On va plus loin, on ne lui permet pas même de recourir à son propre fonds ; car ce n'est pas pour s'instruire qu'on vient l'entendre, on ne cherche qu'un délassement agréable ; on vient là comme au théâtre, pour y juger le poète ou le musicien.

2. Ce qu'on demande, ce sont des effets d'éloquence, que je cen-

derabilem nunc se præbet, ut ne in *sophistis* quidem cum mutuo alterari coguntur, tanta requiratur. Generoso itaque hic opus est animo, qui nostram exiguitatem longe superet; ut inordinatam illam infructuosamque vulgi voluptatem compescat, et auditum eorum ad utiliora transferat; ita ut populus ipsum sequatur, ipsique morem gerat; sed non ille secundum vulgi cupidinem feratur. Id vero nullo modo consequi possis, nisi hoc utrumque affuerit, laudum contemptus et vis dicendi. Nam si alterum absit, aliud ab altero disjunctum inutile efficitur. Etenim si laudes adspernans non proferat doctrinam gratia et sale conditam¹, despicabilis apud multos evadit nihil lucri ex illa animi magnitudine referens; sin hac parte strenue se gerens a populari aura vincatur, tum ipsi, tum populo idipsum accidit detrimenti, cum ex laudum cupidine eo ducatur, cum ad gratiam magis, quam ad utilitatem auditorum concionari studeat. Ac quemadmodum, qui nec laudibus movetur, nec dicendi vi præditus est, is neque vulgi voluptatibus cedere neque tantillam utilitatem ob imperitiam loquendi afferre potest; ita qui laudum amore capitur, nactus eam facultatem, qua multos ad meliorem frugem reducere possit; mavult tamen delectabilia proferre, dum populares in plaudendo tumultus lucretur.

3. Is itaque qui optimus populi ductor futurus sit, utrumque fortiter teneat oportet, ut ne alterum altero evertatur. Cum enim in medio surgens ea dixerit, quæ ignavos perstringere possint; si deinde labatur et decidat, ac præ dicendi inopia erubescere cogatur, jam dictorum lucrum statim effluit. Nam qui corripuntur, dum de dictis dolent, nec se alio modo ulcisci possunt, ignorantiam ipsi exprobrant, ac putantes se ratione opprobria tegere sua. Quamobrem oportet eum, ceu aurigam optimum, inter has virtutes accurate procedere, ut utramque rite tractare possit. Etenim cum ille se apud omnes inculpatum præstiterit, tunc quanta potestate voluerit, subditos suos omnes pro lubito vel castigare, vel remissius tractare poterit. Hoc nisi prius agatur, haud factu id facile fuerit. Animi porro magnitudinem non in laudum contemptu tantum exhibere par est; sed ulterius progrediendum, ne imperfectum lucrum accedat.

¹ Coloss. iv, 6.

damnais plus haut, et on les demande avec plus d'exigence qu'on n'en manifesterait pour ces sophistes que la fureur des disputes met souvent aux prises. Mais il faut ici une grande force, plus d'énergie et de talent que je n'en possède, pour réprimer ces désirs déréglés de la multitude, lui ravir un amusement sans fruit, et l'amener à entendre des instructions solides, de manière qu'elle s'y porte d'elle-même, et témoigne de sa docilité, mais sans que le prédicateur se laisse entraîner aux caprices de son auditoire. Ce but ne sera jamais atteint, si l'évêque ne joint à une grande éloquence cette élévation d'esprit qui le place au-dessus des louanges. L'un de ces avantages est inutile sans l'autre. En effet si, dédaignant un vain triomphe, il ne sait point assaisonner ses discours du sel de la grâce, il rebutera et perdra tout le fruit de sa grandeur d'ame; mais, d'un autre côté, si, en prodiguant tous les trésors de la parole, il se montre sensible aux applaudissemens du peuple, il se nuit d'abord à lui-même, ensuite aux fidèles, puisque, cédant au besoin qui le tourmente de conquérir des suffrages, il ne parle que pour plaire, sans s'occuper des intérêts du troupeau. Ainsi, de même que s'il n'a ni soif des louanges, ni talent, il déplaira, et son défaut d'habileté le rendra tout à fait inutile, de même celui que ses succès enivrent, avec tous ses moyens de ramener ses auditeurs dans le sentier du bien, s'attache plutôt à mériter leurs applaudissemens, qu'il veut acheter à tout prix.

3. Que l'évêque qui s'est proposé de travailler au salut des fidèles sache allier ces deux avantages, dans la crainte qu'ils ne se détruisent l'un l'autre. En effet, quand il s'est avancé au milieu du peuple et qu'il a lancé toutes ses foudres contre l'indifférence et la tiédeur, si son feu s'éteint bientôt, si, faute d'avoir travaillé son discours, il se voit forcé à rougir, tout le bien qu'il avait produit d'abord s'évanouit aussitôt. L'auditoire, qu'il avait si violemment attaqué, ne pouvant se venger autrement, proclame l'ignorance du prédicateur, comme pour effacer la honte de ses propres dérèglemens. C'est pourquoi il est de toute nécessité que l'évêque, comme un habile conducteur de chars, suive exactement la double ligne que j'ai tracée, sans s'écarter de l'une plus que de l'autre. Dès qu'il se sera mis à l'abri de toute atteinte, il aura assez d'autorité pour reprendre ou pardonner à son gré les fautes des fidèles. Sans ces précautions, la tâche sera pénible à remplir. D'ailleurs je ne borne pas au mépris des louanges cette grandeur d'ame que je recommande; elle doit s'élever plus haut, si l'on ne veut pas en perdre le fruit.

4. Quodnam igitur aliud contemnendum est? Livor et invidia. Intempestivas autem accusationes (necesse quippe est antistitem absurdas etiam reprehensiones sustinere), neque admodum timere, formidareque, neque prorsus negligere convenit. Sed etiamsi illæ falsæ sint, etiamsi a plebeiis offerantur, statim eas extinguere conandum est. Nihil enim ita famam seu bonam, seu malam auget, ut incompositum vulgus: cum enim sine examine et audire et garrere soleat, temere quidquid occurrit loquitur, nulla prorsus veri ratione habita. Quamobrem non oportet vulgus contemnere, sed pravæ suspiciones statim ab initio excindere, accusatores de contrario persuadendo, etiamsi illi a ratione alienissimi sint: demum nihil retro relinquere convenit, quod pravam opinionem delere possit. Sin vero postquam omnia præstiterimus, nolint accusatores morem gerere, tunc contemptu opus erit. Quandoquidem si quis casibus hujusmodi animo dejiciatur, is nunquam poterit quidpiam generosi vel admirandi præstare. Nam mœror animi assiduæque sollicitudines, animi vim prosternere possunt, et in extremam imbecillitatem deducere. Sic igitur oportet sacerdotem erga subditos affectum esse ut pater est erga tenerrimos filios: ac quemadmodum illis nec insolescentibus, nec percutientibus, nec flentibus commovemur; sed neque cum nos effusis cachinnis irriserint, admodum curamus: ita nec horum vel laudibus intumescere, vel vituperiis dejici oportet, cum hæc illi intempestive faciunt. Grave illud est, o vir beate, imo tale fortasse puto, quod præstari non possit. Siquidem laudatum hominem non gaudere, nescio an cuiquam vel magna virtute prædito acciderit. Gaudentem vero necesse videtur id desiderare unde gaudio fruitur, desiderantem porro gaudio frui, prorsus necesse est, si id non consequatur, dolere, torqueri, cruciari, ac mœrore affici. Quemadmodum enim ii qui in divitiis lætantur, si quando in paupertatem decidant, ægre ferunt: et qui delicatis cibis assueverunt, nunquam patientur tenui uti victus ratione: sic et laudis amatores: non modo eum temere vituperantur; sed etiam cum non assidue laudantur, ceu fame quadam contabescunt, maxime si in ipsis laudibus educati fuerint, aut si alios laudari audierint. Qui vero cum tali cupidine in doctrinæ certamen descenderit, quam multis illum negotiis, quam multis doloribus obnoxium fore putas? Neque mare

4. Qu'est-ce donc qu'il lui faut également fouler aux pieds? La malignité et l'envie. Les accusations mal fondées (car l'évêque, je l'avoue, a plus d'une fois à repousser d'injustes attaques), les accusations mal fondées ne doivent lui inspirer ni crainte ni effroi; mais il ne doit pas non plus s'y montrer indifférent. Quelque fausses qu'elles soient, quelque indigne que soit la main qui frappe, il faut les combattre sur le champ. En effet, rien n'est plus propre à relever ou à abaisser la réputation, que les discours peu réfléchis du peuple, qui écoute, parle sans examen, au hasard, sans s'inquiéter que la chose soit vraie. C'est pourquoi l'évêque ne dédaignera pas les bruits populaires, il devra dissiper dès le commencement tout fâcheux soupçon, convaincre d'imposture ses accusateurs, quoique la raison répugne à leurs injustices; en un mot il ne doit rien négliger pour détruire toute mauvaise impression. Si pourtant, après avoir fait tout ce qu'il était possible de faire, elle résiste à vos efforts, c'est alors qu'il faut y opposer le mépris. Qu'un homme, au contraire, s'y montre trop sensible, qu'il se laisse abattre, n'attendez plus de lui rien de grand ni de beau; car cette sensibilité extrême, ce chagrin qu'il conçoit, brisent toute son énergie et le réduisent à une indigne faiblesse. L'évêque doit être pour le troupeau qui lui a été confié dans les mêmes dispositions qu'un père envers les enfans qu'il aime. Que ceux-ci s'écartent de la règle, qu'ils se querellent, qu'ils pleurent, il ne s'en affecte pas plus que des railleries qu'ils peuvent se permettre; que de même l'évêque ne s'enfle pas des éloges, ne s'afflige pas trop des reproches qu'on lui adresse, car il n'y a le plus souvent que de l'irréflexion. La chose est difficile, je l'avoue, mon ami; peut-être est-elle impossible, car je ne sais pas si l'homme même le plus vertueux peut se défendre du plaisir de s'entendre louer. Le plaisir qu'on y trouve provoque le désir, et le désir ne va pas sans douleur, sans amertume chagrine, dès qu'il n'est pas satisfait. L'homme qui met son bonheur dans sa richesse s'afflige de tomber dans la pauvreté; la vie frugale est un supplice pour celui qui est accoutumé à une chère délicate; il en est de même de ceux qui aiment la louange; non seulement un reproche non mérité les blesse, mais ils se tourmentent, comme dans les horreurs de la disette, si les éloges ne sont pas continuels, surtout s'ils en ont fait leur nourriture habituelle, ou si ces éloges s'adressent à d'autres. Or, je vous le demande, à quels embarras, à quels chagrins se condamne celui qui descend dans l'arène évangélique avec de semblables dispositions! il ne peut pas plus vivre sans trouble et

unquam potest fluctibus carere, neque illius animus sollicitudine et mœstitia.

5. Nam si is fuerit magna dicendi vi præditus; hoc autem in paucis invenitur; ne sic quidem ab assiduo enim mœrore vacuus erit. Etenim cum eloquentiam non natura, sed disciplina pariat, licet ad summum ejus apicem quis pervenerit, ab illa certe destituetur, nisi assidue studio et exercitatione illam excoluerit; ita ut magis peritioribus quam imperitioribus sit laborandum. Neque enim par jactura utrosque, si negligentes fuerint, manet; sed tanto major hæc, quantum est inter peritiam et imperitiam intervallum. Atque illos quidem nemo culpaverit, si nihil eximium attulerint; hic vero nisi quidpiam majus existimatione, qua valet apud omnes, semper protulerit, in omnium reprehensionem incurrit. Ad hæc, illi pro modicis concionibus, magnam consequuntur laudem; hi vero, nisi mirabilia et stupenda proferant, non modo laudibus privantur, sed etiam a multis redarguuntur. Auditores quippe non tam de concione quam de concionantis existimatione sedent judices. Quapropter ubi quispiam universos vi dicendi superat, tum illi plus, quam cæteris, studio laboreque opus est. Neque enim licet illi id perpeti, quod toti humanæ naturæ commune est, ut scilicet non semper in omnibus probe rem gerat: sed si illa, quæ concionando dicit, cum famæ magnitudine non consentiant, scommata dicteriaque a multitudine refert. Nemo secum reputat, aut incidentem mœrorem, aut angustiam animi, vel sollicitudinem, vel persæpe iram, mentis aciem tenebris offudisse, neque sivilisse sensa ejus pura sinceraque prodire: atque homo cum sit, non posse semper eum ipsum esse, neque in omnibus, prospere agere, sed quod fieri solet, accidere ut nonnunquam labatur, ac minora, quam pro solita virtute, exhibeat. Nihil horum, ut dixi, cogitare volunt: sed ac si de angelo judicium ferrent ita ipsum redarguunt. Alioquin vero solet homo præclara proximi sui gesta, quantumvis multa et magna despiciere: si autem vitii quidpiam appareat, quantumvis leve sit, quamvis jamdiu acciderit; statim dignoscitur, confestim arripitur, et nunquam e memoria excidit: atque illud perquam tenuè exiguumque, multorum magnorumque virorum sæpe famam immittit.

sans orage, que la mer garde toujours une surface unie et calme.

5. S'il est habile dans l'art de parler, ce qui n'est pas commun, il n'est pas pour cela à l'abri de toute inquiétude. En effet, comme l'éloquence est plutôt un fruit de l'art qu'un don de la nature, quand il serait arrivé au faite de la perfection, il se verra forcé d'en descendre, s'il n'appelle à son aide l'étude et un travail continu, en telle sorte que l'exercice est plus nécessaire aux gens habiles qu'à ceux qui ne le sont pas. La perte n'est pas égale des deux côtés; elle est d'autant plus sensible qu'ils sont à une plus grande distance l'un de l'autre. On ne reproche point à un homme d'un talent médiocre de ne pas produire quelque chose de remarquable; mais on ne pardonne point à celui qui s'est fait une grande réputation de ne pas se surpasser lui-même. D'un autre côté, le premier recueille souvent de grands applaudissemens pour des œuvres qui ne sortent pas de la ligne commune; tandis que le second, à moins de produire quelque chose de grand et de beau, non seulement n'est pas applaudi, mais encore est vivement critiqué. L'auditoire, en effet, est composé de juges qui prononcent moins d'après le discours de l'orateur que d'après sa réputation. Il est donc vrai que plus il surpasse les autres par le talent, plus il lui faut de travail et d'étude. On ne veut pas qu'il jouisse du bénéfice de la loi qui régit tous les êtres, de ne pas se maintenir sans cesse à la même hauteur; bien loin de là, pour peu qu'il reste au-dessous de lui-même, il devient l'objet de censures piquantes et de railleries amères. On ne réfléchit pas qu'un accident imprévu, qu'un chagrin subit, qu'une disposition fâcheuse, et quelquefois une passion violente peuvent affaiblir la vue de l'esprit et l'obscurcir, et par conséquent le mettent hors d'état de se montrer sous les mêmes avantages; on ne veut pas même qu'étant homme il ne soit pas toujours semblable à lui-même, qu'il soit quelquefois en défaut, et que, malgré le cours ordinaire des choses, il laisse paraître quelque faiblesse, ou qu'il ne soit pas toujours au niveau de son talent. On n'admet rien de tout cela en sa faveur; on le juge aussi sévèrement que s'il avait les perfections d'un ange. D'ailleurs l'homme est naturellement porté à ne pas rendre justice entière à ce que les autres font de bien, quel que soit le degré auquel ils s'élèvent; mais qu'une faute, même légère, soit commise, bien que le temps eût dû en effacer le souvenir, il aime à la reproduire, il s'en empare, il la rappelle sans cesse, et cette faute, quelque mince qu'elle soit, cette tache imperceptible vient souvent ternir l'éclat des plus belles choses.

6. Vides, o vir *generose*, eum qui vi dicendi præditus sit, majore sollicitudine opus habere : ac præter studium tanta tolerantia indigere, quanta non omnes, quorum prius memini, opus habuere. Nam multi sæpe illum temere adoriuntur, et cum nihil criminis offerri possit, non aliam odii causam habent, quam quia apud omnes bene audit. Horum invidiam fortiter ferre par est : nam execrandum hujusmodi odium, quod temere conceperunt, cum tegere non valéant, clam conviciantur, incusant, calumniantur, palamque malitiam exercent. Animus autem qui ad illa singula dolere atque irritari cœperit, non ultra progredi potest, sed dolore contabescit. Etenim non per se tantum se ipsi ulciscuntur, sed etiam aliorum utuntur opera : ac sæpe unum quempiam dicendi imperitum cooptantes, laudibus celebrant, ac supra meritum admirantur : alii furore ducti, alii imperitia simul et livore impulsî ; non ut mirabilem exhibeant eum, qui talis non est, sed ut hujus gloriam de medio tollant. Neque adversus istos tantum athletæ illi certamen est ; sed plerumque adversus totius populi imperitiam. Quia enim fieri nequit, ut totus cœtus ex litteratis viris coaluerit, sed magna Ecclesiæ pars ex idiotis constat : reliqui vero illis sagaciores quidem sunt, sed ab iis, qui de dicendi facultate judicium ferre valent, tantum numero distant quantum iidem a reliquis omnibus ; unus scilicet vel alter sedet hac præditus facultate, necesseque est ut qui eloquentius dixerit, minorem sibi plausum conciliet, et aliquando sine laude discedat. Sine contra hujusmodi inequabilitatem animum *generose* preparare decet, iisque parcere qui per ignorantiam illud agunt, eos autem, qui per invidiam, ut miseros infelicesque deplorare, a neutroque horum quidpiam putare a sua vi dicendi esse detractum. Neque enim si optimus pictor, qui omnes in hac arte præcellat, per quam diligenter a se depictam imaginem, ab imperitis derideri videat, ideo debet animo concidere, nec imperitorum judicio *picturam parvi* ducere ; quemadmodum neque *picturam* quæ nihili sit ; ex imperitorum admiratione magni facere. Nam optimus artifex, ipse suorum opificiorum judex esto, et pulchra fœdave illa existimet, cum mens eadem, quæ illa edidit, hunc calculum feret : aliorum autem opinionem erroneam et artis imperitam, ne quidem in mente reponat.

6. Vous voyez, mon généreux ami, que l'homme de talent doit apporter plus de soin qu'un autre à ses compositions, et, outre cette attention de toutes les heures, il a, plus que tous ceux dont j'ai parlé en commençant, besoin d'une patience invincible. Plus d'une fois, en effet, il est l'objet d'injustes attaques, et, tout irréprochable qu'il est, l'estime dont il est honoré l'expose seule aux coups de l'envie. C'est un malheur qu'il doit supporter avec courage. Cette haine affreuse, qui n'a pas le moindre fondement, couve dans le secret des cœurs; mais bientôt elle renverse d'impuissantes barrières, elle se fait jour, elle éclate en propos outrageans, en lâches calomnies, et la méchanceté se montre à front découvert. Que l'évêque s'en plaigne, que, trop sensible à ces injures, il s'irrite et s'indigne, bientôt accablé sous le poids qui l'accable, il tombe dans le désespoir et l'abattement. En effet, ses ennemis ne le frappent pas seulement par eux-mêmes, souvent ils ont recours à des mains étrangères, et même il leur arrive de lui opposer un homme sans talent qu'ils prônent, qu'ils exaltent au-dessus de son mérite; entraînés, les uns par jalousie, les autres par ignorance, ils cherchent moins à élever l'idole de leurs passions qu'à rabaisser la gloire de son rival. Ce n'est pas seulement contre ses détracteurs, c'est plus d'une fois contre l'ignorance de tout un peuple que ce brave athlète devra lutter. Comme il n'est pas possible que l'auditoire ne soit formé que de gens éclairés, et qu'au contraire il est composé en grande partie d'hommes sans instruction; comme en même temps ceux qui sont plus instruits que les autres sont aussi loin des bons juges que la partie la plus grossière l'est d'eux-mêmes, il n'en reste donc qu'un ou deux à l'opinion desquels on puisse attacher quelque prix, et il en résulte que l'orateur qui a le mieux parlé reçoit peu ou même point d'applaudissemens. Il faut à cette injustice opposer un généreux courage, pardonner à l'ignorance ses faux jugemens, plaindre le malheur de ceux que l'envie égare, et croire qu'on n'a rien perdu pour cela de son talent. Un excellent peintre, que sa supériorité laisse sans rivaux, doit-il, parce qu'un tableau qu'il a travaillé avec soin est critiqué par des ignorans, se décourager? doit-il faire moins de cas de son ouvrage? Non, sans doute; pas plus qu'il ne devrait estimer un tableau que les sots auraient admiré. L'homme de talent est le juge de son ouvrage, et il en apprécie les beautés et les défauts sous l'influence de l'esprit qui les a fait naître. Quant à l'opinion erronée de ceux qui ne sont pas initiés aux secrets de l'art, il n'en tient pas compte.

7. Ne itaque is qui doctrinæ laborem suscepit, aliorum laudes attendat, neque his deficientibus animum despondeat. Verum sermonem suum ad Dei placitum concinnans (hæc enim ejus norma, hic terminus artificii debet esse, non plausus vel laudes); siquidem ab hominibus etiam laudetur, laudes ne rejiciat; sin laudes ab auditoribus non referat, ne quærat illas, nec ideo doleat. Laborum quippe solatium illud satis erit, omniumque maximum, si conscius sibi fuerit, se ad Dei placitum doctrinam concinasse suam. Nam si contingat eum laudis cupidine abripi, nihil juvabunt ingentes illi labores, nihil dicendi facultas. Animus enim, qui stultas multorum reprehensiones ferre nequit, dissolvitur, ac dicendi studium abjicit.

8. Quamobrem hac primum disciplina imbuï par est, nempe contemnendas esse laudes. Neque enim satis est dicendi vi præditum esse ad eam facultatem conservandam, nisi hoc etiam adsit. Quod si quis eum accurate examinare velit qui facultate ista caret, comperiet non minus illum, quam hunc laudum contemptu egere; nam si a popularis auræ cupidine vinci se patiatur, multis, in rebus necessario delinquet. Cum enim eo pervenire nequeat, ut dicendi laude florentibus æqualis sit; ipsis tum insidiari, tum invidere, tum crimem offerre, tum alias turpiter injurias inferre non dubitabit; sed nihil non audebit, etiamsi animam perdere opus sit; ut ejus gloriam in suæ tenuitatis conditionem deducat. Ad hæc, a sudoribus laboribusque abstinebit, ceu quadam torpedine ejus animo circumfusa. Nam multum laborantem modicam referre laudem, id sane in altum somnum conjiciat et vertat eum, qui laudes contemnere nequit. Quandoquidem et agricola, cum in sterili agro laborat, et petrosa arare cogitur, cito absistit ab opere, nisi magna laborandi alacritas et famis timor urgeat. Etenim si ii quibus magna inest dicendi facultas, tanta exercitatione opus habent ut illam conservent; qui nihil omnino collegit, sed ipso certaminis tempore meditari cogitur, quantam difficultatem, quantum tumultum, quantam perturbationem patietur, ut multo labore tantillum quidpiam congregare possit? Si quis vero inferioris dignitatis et ordinis, hac in parte plus, quam ille, clarescere possit, divino quodam hic opus est animo, ut ne livore capiat, neu in mœrorem decidat. Nam ab inferioribus

7. Quiconque se dévoue à l'enseignement doit dédaigner les éloges, et ne pas s'affliger si on les refuse à ses efforts. C'est à Dieu qu'il doit chercher à plaire : voilà sa règle , voilà le but qu'il doit se proposer d'atteindre, sans penser aux applaudissemens et aux éloges de la terre. S'il les obtient, qu'il ne les repousse pas avec fierté ; dans le cas contraire , qu'il ne courre pas après, et qu'il ne s'en afflige pas. Ce sera pour lui une consolation suffisante, et même la plus précieuse, de pouvoir se rendre à lui-même ce témoignage , qu'il n'a parlé que dans le désir de plaire à Dieu. Si par malheur il se laisse séduire par l'appât des louanges mondaines , ses profondes études , ses talens même ne lui seront d'aucun secours , et l'esprit assez faible pour être sensible aux stupides critiques de la multitude n'a plus de ressort qui le soutienne, se dégoûte, et cesse de travailler.

8. Il suit de là que le mépris de la louange est la première chose qu'il doit apprendre. Sans cela , ce n'est pas assez pour conserver son talent que d'en avoir. Examinez avec attention l'homme d'un médiocre talent, vous verrez que ce mépris des louanges ne lui est pas moins nécessaire qu'à l'autre, car cette soif de la faveur populaire qui le tourmente l'expose à commettre bien des fautes. Dans l'impuissance de se placer au niveau de ceux dont on proclame les succès, il cherche à leur nuire, il devient jaloux, il sème la calomnie, et ne rougit pas des plus honteuses manœuvres ; il ne recule devant aucune bassesse, au risque de perdre son ame, pour les dégrader et les faire descendre jusqu'à lui. Ajoutez à cela qu'il interrompt ses études, et que son esprit s'engourdit dans une langueur funeste. Beaucoup travailler pour n'en retirer que quelques maigres éloges abatet plonge dans une sorte de léthargie quiconque ne peut parvenir à dédaigner un vain triomphe. Ainsi le laboureur forcé de cultiver un champ stérile, une terre pierreuse, renonce à un travail ingrat, à moins qu'il n'ait reçu de la nature un courage à toute épreuve, ou qu'il ne redoute la famine. Si l'homme qui a du talent a besoin de si pénibles études pour ne pas le perdre, combien celui qui n'a fait aucune provision, qui se voit obligé de méditer au moment même qu'il parle, n'éprouverait-il pas de difficultés ! quel embarras, quelle agitation, quel trouble, pour arriver à grand'peine à rassembler quelques pauvres idées ! Mais s'il arrive qu'un prêtre caché dans les derniers rangs ait plus de talent que son évêque, il faut à celui-ci un courage plus que divin pour ne pas ouvrir son cœur à la jalousie, et n'en pas ressentir un dépit secret. Car voir sans douleur qu'un inférieur

superari eum, qui majoris sit dignitatis, illudque fortiter ferre, non exigui, nec nostri, sed adamantini fuerit animi. Ac si quidem is, qui præcellit, probus admodumque modestus fuerit; malum utcumque tolerari potest; sin audax, arrogans et vanæ gloriæ cupidus, mors illi quotidie optanda est, ita nempe ipsi vitam amaram reddet; dum palam antecellit, clam irridet, ac quotidie quidpiam ex ejus auctoritate divellit, omniaque ipse esse cupit. Maximumque in his omnibus præsidium habet, libertatem in dicendo, et multitudinis in se studium, subditorumque omnium erga se amorem. An ignoras quantum animis christianorum concionum desideriam; atque eos qui illam exercent artem, non apud exteros modo, sed etiam apud domesticos fidei in honore haberi? Quis igitur tantum dedecus ferat, cum nempe ipso loquente taceant omnes, et molestiam sibi inferri putent, orationisque finem quasi a laboribus requiem expectent; altero autem prolixius orante, alacriter auscultent, ac finem dicendi faciente, ægre ferant, tacere volente indignentur? Hæc licet nunc parva tibi videantur ac despicabilia, utpote inexperto: tamen satis sunt ut et animi studium extinguant, mentisque vim enervent, nisi quis humanis omnibus se morbis eximens, perinde atque incorporæ potestates affectus esse studeat, quæ nec invidia, neque gloriæ amore, neque alio quopiam simili morbo rapiuntur. Si quis igitur hominum talis est, ut possit hanc captu difficilem, inexpugnabilem et indomitam feram, popularem scilicet auram, conculcare, ac multiplicia illius capita præcidere, imo ne nasci quidem sinere, is facile poterit permultos illos insultus depellere, et tranquillo quodam portu frui. At si ab illa liber non fuerit, sane multiplex bellum, frequentem tumultum, animi molestiam, cæterarumque ægritudinum turbam, contra animam ipse suam præparabit. Quorsum attinet reliquas enumerare difficultates, quas nec docere, neque ediscere quisquam possit, nisi in rebus ipsis fuerit?

vous efface, c'est faire preuve d'une ame peu commune, au-dessus de l'humanité, d'une ame de diamant. Si celui qui nous éclipse a de la douceur et de la modestie, on le supporte patiemment; mais s'il est arrogant, audacieux, plein de présomption, il nous rend la vie amère, et l'on se surprend quelquefois à lui souhaiter la mort. Il n'en triomphe pas moins en public, se rit de vous en particulier, et vous enlève tous les jours quelque portion d'autorité qu'il s'arrogé. Il trouve le plus grand appui dans son talent, dans la faveur de la multitude, et dans l'affection de tous ceux qui se sont attachés à son char. Ne savez-vous pas combien les chrétiens sont passionnés pour l'éloquence, et de quel crédit jouissent les prédicateurs habiles, non seulement auprès des païens, mais encore auprès des fidèles? quel évêque acceptera sans rougir l'affront d'un silence général, s'il lui arrive de parler, et de l'ennui, du dégoût qui saisira ses auditeurs, dont la tenue témoignera de la fatigue qu'ils éprouvent à l'entendre, tandis qu'ils écouteront avec le plus vif empressement le discours beaucoup plus long de son rival, et qu'ils ne le verront finir qu'avec regret? ces disgrâces dont vous n'avez pas eu encore à gémir vous paraissent légères, et cependant elles suffisent pour éteindre toute ardeur, glacer l'esprit, à moins que, se dépouillant de toute affection terrestre, on ne s'élève jusqu'à la pureté des êtres incorporels, qui ne sont accessibles ni à l'envie, ni à la gloire, ni aux différentes maladies de l'ame. Si donc il est un homme qui ait assez de force pour fouler aux pieds ce monstre indomptable et indompté, je veux dire la gloire humaine, pour couper les cent têtes de l'hydre, ou plutôt pour les empêcher de naître, il pourra facilement repousser les assauts que lui livrera le monde, et se reposer comme dans un port à l'abri de la tempête. Mais s'il en est qui ne sachent point en triompher, ils auront des guerres nombreuses à soutenir; leur ame sera sans cesse dans le trouble, dans l'affliction; ils seront en butte à mille passions, et il leur faudra combattre contre eux-mêmes. Mais à quoi bon entrer dans le détail de ces difficultés, qu'on ne peut savoir et faire connaître aux autres qu'après les avoir éprouvées soi-même?

LIBER VI.

1. Res quidem hujus mundi tales sunt, quales audisti : illius autem vitæ (futuræ) res quomodo feremus, cum de singulis nobis commissis hominibus rationem reddere cogemur ? Non enim in pudore sistit damnum, sed æternum expectatur supplicium. Illud enim : « Obedite præpositis » vestris, et subjacete eis ; quia ipsi vigilant pro animabus vestris, ut » rationem reddituri ¹ ; » etiamsi prius dixeram, tamen ne nunc quidem tacebo. Nam tantæ comminationis metus frequenter animum concutit meum : « si enim ei, qui vel minimum unum scandalizaverit, ex- » pedit ut mola asinaria suspendatur in collo ejus, et demergatur in » mare ² ; » et omnes qui conscientiam fratrum suorum percutiunt, in ipsum Christum peccant ; qui non unum modo vel duos, vel tres, sed tantam multitudinem perdunt, quid passuri sunt ³ ; et quas pœnas daturi ? Neque enim imperitia in causam afferenda est, neque ad ignorantiam confugiendum, neque necessitas aut vis obtendi potest ; sed potius subditus, si quidem liceret, hoc id propriis peccatis effugio uti posset quam in aliorum delictis antistites. Quare ? Quia is, qui ad hoc deputatus est, ut aliorum ignorantiam emendet, et diabolicum bellum instans prænuntiet, nequit ignorantiam obtendere, nec dicere : Non audiui tubam, bellum non prævidi. Ad hoc quippe sedebat, ut Ezechiel ait, ut aliis tuba caneret, et futuras ærumnas prænuntiaret ⁴. Ideoque supplicium nulla excusatione vitari potest, etiamsi unus tantum periisset. « Nam si accedente framea, populo non tuba cecinerit, » ait, nec speculator signum dederit, adveniensque framea animam » invaserit ; ipsa quidem propter iniquitatem suam capta est, sanguis » nem vero ejus de manu speculatoris requiram. » Desine ergo nos in tam inevitabile judicium impellere, neque enim de ducendo exercitu, neque de regno sermonem habemus, sed de negotio, quod angelica virtute opus habeat.

2. Etenim solaribus radiis puriorem esse oportet sacerdotis animam, nequando Spiritus sanctus illum desertum relinquat ; ut possit dicere : « Vivo autem jam non ego : vivit vero in me Christus ⁵. » Nam

¹ Hebr. XIII, 17. — ² Matth. XVIII, 5. — ³ 1 Cor. VIII, 12. — ⁴ Ezech. XXXIII, 3. — ⁵ Galat. II, 20.

LIVRE VI.

1. Voilà, mon ami, le tableau véritable des choses de ce monde ; mais comment soutiendrons-nous les dangers qui nous attendent dans l'autre vie, lorsqu'il nous faudra rendre compte des ames qui nous auront été confiées ? ce ne sera pas assez de la honte d'avoir mal fait, d'éternels supplices nous sont réservés. Ce précepte des apôtres : « Obéissez à vos conducteurs, et soyez soumis à leur autorité ; car ils » veillent pour le bien de vos ames, comme devant en rendre compte, » je vous l'ai déjà cité, et je vous le rappelle de nouveau. En effet, cette menace me fait trembler : « S'il vaut mieux pour celui qui scandalise » le plus petit de ses frères, qu'on lui suspende au cou une de ces » meules qu'un âne tourne, et qu'on le jette au fond de la mer ; » si tous ceux qui blessent la conscience des fidèles pèchent contre Jésus-Christ lui-même, quel sera le châtiment de ceux qui perdent, non pas une, deux, trois ames, mais celles de tout un peuple ? Il ne faudra point chercher sa justification dans l'impéritie, l'ignorance, la nécessité ou la violence ; si ces excuses étaient admises, les simples fidèles pourraient y avoir recours plutôt que les évêques, pour les péchés qu'ils ont fait commettre à d'autres. Pourquoi ? parce que celui qui a mission de corriger l'ignorance des autres, et de leur annoncer la guerre que le démon se dispose à leur faire, ne peut point prétexter de son ignorance, ni dire : Je n'ai point entendu la trompette, je n'ai pas prévu cette guerre, puisqu'il est établi, comme le dit Ézéchiël, pour sonner de la trompette et donner l'alarme. N'y eût-il qu'une ame de perdue, son châtiment est inévitable, car « si à l'approche de l'épée, la senti- » nelle ne sonne pas de la trompette, si elle ne donne pas le signal au » peuple, et que l'épée emporte une ame, elle sera surprise dans son » iniquité, et je redemanderai son sang à la sentinelle. » Cessez donc de m'exposer aux effets redoutables de ce terrible jugement, car il ne s'agit point ici d'une armée à conduire, d'un état à gouverner ; il s'agit d'un ministère qui demande toutes les vertus des anges.

2. En effet, l'ame du prêtre doit être plus pure que les rayons du soleil, et elle doit être la demeure constante de l'Esprit saint ; il faut enfin que le prêtre puisse dire : « Je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui » vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi. » Si les solitaires qui vivent au désert, loin de la ville et de ses bruits, loin des clameurs de

si ii, qui eremum incolunt, et urbe et foro et tumultibus procul, semper portu et tranquillo cœlo fruentes, nolunt tamen ejusmodi vitæ instituto confidere; verum sexcentas alias custodias adhibent, undique se circummunientes, et cum magna accuratione omnia et dicere et facere satagentes, ut cum fiducia et puritate sincera, quantum humanæ vires patiuntur, accedere ad eum possint, quanta putas oportere sacerdotem uti vi atque violentia, ut possit animam ab omni inquinamento eripere, et spiritualem pulchritudinem illæsam servare? Etenim multo majore, quam illi, eget puritate: ac qui majore indiget, ille pluribus necessitatibus subjacet, quæ possint illum inquinare, nisi assidua vigilantia, multaque animi attentione usus, inaccessum illis animum reddat suum. Nam et oris venustas, et motuum mollities, et incessus affectata ratio, et vocis confractio, oculorum et malarum stigmata, cincinnorum compositiones, capillitii tinctura, vestium sumptiositas, auri varius ornatus, gemmarum pulchritudo, unguentorum fragrantia, aliaque omnia, quæ muliebri genus affectare solet; animum turbare possunt, nisi temperantiæ austeritate se munierit. Sed ab iis turbari mirum non est; at per res iis contrarias posse diabolum humanas animas confodere, id sane stupore et dubitatione plenum. Jam enim nonnulli, qui hæc venabula effugerant, a longe diversis capti sunt: etenim neglecta facies, squallida coma, sordida vestis, habitus incompositus, morum verborumque simplicitas, incessus non affectatus, vox inconcinna, victas paupertas, contemptus ac præsidii penuria, itemque solitudo, spectatorem primum ad misericordiam, deinde in extremam perniciem pertraxerunt. Multique ex prioribus elapsi retibus, nempe aureis ornatibus, unguentis, vestimentis cæterisque supra memoratis, in hæc adeo ab illis diversa ceciderunt, perieruntque.

3. Cum ergo per paupertatem, et divitias, per ornatum et habitum neglectum; per compositos mores et incompositos, atque uno verbo per omnia alia supra enumerata, bellum in spectantis animo accendatur, et machinamenta illum undique circumstant, undenam respirare poterit tot illi circumpositis laqueis? Quas inveniat latebras, non dico, ne vi capiatur, id quippe non admodum difficile est; sed ut animum suum a fœdis cogitationibus imperturbatum custodiat? Mitto

la place publique, assis dans le port et sous un ciel sans orages, doivent trembler et se tenir sur leurs gardes; si, les yeux toujours ouverts sur le danger, ils s'entourent de remparts, s'ils parlent et agissent avec la réserve la plus attentive, afin de pouvoir s'approcher de Dieu avec confiance et a plus parfaite innocence, autant qu'il est permis à l'homme de le faire, quel courage ne devra pas déployer le prêtre qui a fermement résolu de ne pas souiller son ame par l'iniquité, et de conserver sans tache sa beauté spirituelle? il a besoin d'une sainteté supérieure à celle des solitaires, car il est exposé à un plus grand nombre de dangers, qui lui font perdre sa pureté, s'il ne sait point y échapper par une vigilance assidue et la plus grande attention. En effet, les grâces de la figure, des mouvemens pleins de mollesse, une démarche étudiée avec art, une voix mélodieuse, l'artifice d'un visage que seconde la vivacité des regards, des cheveux arrangés pour plaire, la richesse des vêtemens, l'éclat d'une parure où brillent l'or et les pierreries, le parfum des essences, le manège enfin auquel les femmes ont recours; tout peut jeter le désordre dans son ame, s'il ne l'a pas endurcie par la tempérance et les austérités. Il n'y a rien là qui doive nous étonner; mais ce qui est surprenant et ce qui doit confondre, c'est que le démon blesse l'ame par des moyens contraires à ceux-là. On a vu des hommes échapper aux séductions dont je viens de parler, et se laisser prendre à des pièges bien différens. Un extérieur négligé, des cheveux en désordre, des vêtemens malpropres, une tenue sans grâce, des habitudes peu relevées, un langage commun, une démarche sans bienséance, une voix sans règle ni mesure, l'abjection de la pauvreté et de l'indigence abandonnée, ont d'abord excité dans le cœur le sentiment de la pitié, et de la pitié on a passé aux désordres les plus funestes. Plus d'un homme qui avait résisté aux premiers pièges, à l'éclat de l'or, à l'enivrement des parfums, à tout le luxe des habillemens, a trouvé son écueil dans les choses les plus contraires.

3. Puisque la pauvreté et la richesse, la parure et un extérieur négligé, la politesse et la grossièreté des manières, puisqu'enfin tout ce que j'ai rapporté plus haut peut allumer un feu violent dans le cœur de ceux qui y attachent leurs regards, puisque partout des embûches sont dressées sous leurs pas, comment respirer en paix au milieu de tant de dangers? où nous retirer, dans quelle retraite pourrions-nous, je ne dis pas nous soustraire à la violence, ce qui n'est pas

honores, innumerorum causas malorum. Etenim qui a mulieribus deferuntur, temperantiæ assiduitate enervantur; attamen ii sæpe deiciunt eum, qui contra tales insidias perpetuo vigilare nescit. Honores autem a viris delatos, nisi quis magna cum animi conscientia exceperit, a duobus contrariis morbis corripitur, a servitute scilicet quæ ex adulatione nascitur, et ab arrogantia insania, dum adulatoribus suis se subjicere cogitur, et ex honoribus per eos delatis adversus tenuiores inflatur, et in amentia barathrum deicitur. Hæc quidem a nobis dicta sunt: quam vero damnosa sint, non nisi expertus probe discere potest. Neque enim hæc tantum, sed longe his plura et periculosiora in medio versanti accidere necesse fuerit. Qui vero solitudinem colit, horum omnium immunitatem consequitur: si quando absurda cogitatio, quid simile ipsi repræsentaverit, imbecilla tamen est phantasia, quæ cito possit extinguï, quia nulla extrinsecus flammæ materia ex oculorum aspectu suppeditatur. Ac monachus quidem sibi soli timet; si vero de aliis quandoque curare cogatur, certe paucissimi illi sunt; sin plures fuerint, at multo minores numero, quam ii qui in ecclesiis versantur, atque ii multo leviozem præfecto suo sollicitudinem exhibent, non ob paucitatem tantum, sed quoniam omnes a sæcularibus rebus vacui degunt, nec liberos, nec uxorem, neque ullam hujusmodi curam susceperunt. Id porro illos admodum præfectis morigeros efficit, et quod communi domicilio utantur, facile possunt eorum delicta et cognosci et emendari, quod non modicum confert ad virtutis incrementum, cum scilicet magister perpetuam gerat sollicitudinem.

4. Eorum vero, qui sacerdoti subsunt, maxima pars sæcularibus curis sunt addicti, quod illos ad spiritualia opera peragenda segniores reddit. Unde et doctorem necesse est singulis, ut ita dicam, diebus sementem jacere, ut assiduitate illa possit doctrinæ verbum ab auditoribus retineri. Etenim divitiæ ingentes, potentia magnitudo, segnities ex voluptate nata, multaque alia, jactum semen suffocant. Sæpe vero spinarum frequentia, ne ad superficiem quidem terræ semen cadere sinit. Hinc vero ærumnarum magnitudo, vis paupertatis, molestia assidua, aliaque hujusmodi, prioribus contraria, a divinorum studio abducunt. Peccatorum autem ne tantilla quidem pars potest

difficile, mais sauver notre ame des pensées impures qui la troublent? je ne parle pas des honneurs et des distinctions flatteuses qui sont une source de maux. En effet, l'habitude de la tempérance rend moins actif le poison que, sous ce rapport, les femmes nous présentent; cependant plus d'une fois il a triomphé de ceux qui ne savent se tenir sans cesse sur leurs gardes. Mais les honneurs que nous rendent les hommes nous exposent, à moins qu'on ne soit doué d'une véritable grandeur d'ame, à deux maladies contraires, à l'esprit de servilité, qui naît de l'adulation, et à la sottise arrogance; car, d'un côté, on rampe aux pieds du flatteur, d'un autre, les déférences dont il nous accable nous inspirent envers nos inférieurs un orgueil qui nous précipite dans l'abîme. C'est en avoir assez dit, l'expérience seule peut apprendre les inconvéniens qui en sont la suite. En effet, il y a bien d'autres dangers, et de plus sérieux, qui menacent ceux qui vivent dans le monde. Le solitaire n'a rien à craindre de tout cela; qu'une pensée mauvaise vienne se présenter à son esprit, ce n'est qu'une étincelle qui s'éteint d'autant plus promptement que l'aspect des objets extérieurs ne peut ici lui servir d'aliment. Le solitaire ne craint que pour lui; si quelquefois il étend ses soins à d'autres personnes, elles sont en petit nombre; ou du moins, quel que soit ce nombre, il est bien inférieur à celui des personnes qui composent l'Église; ajoutez que ce petit gouvernement lui donne moins d'inquiétudes, non pas seulement sous le rapport de l'étendue, mais encore parce que tous ceux qui sont placés sous sa garde sont hors du siècle, et n'ont à s'occuper ni de femmes, ni d'enfans. Cet état les tient dans une dépendance absolue de leur chef, et la vie commune lui permet de connaître et de corriger leurs défauts, ce qui contribue beaucoup à la perfection où sa voix les appelle sans cesse.

4. La plupart de ceux qui sont soumis à l'évêque sont dans les liens du siècle, lesquels entravent leur marche dans le sentier des œuvres spirituelles; d'où il suit que le maître est dans l'obligation de répandre chaque jour, pour ainsi dire, la semence de la parole, afin qu'elle puisse germer dans l'ame de ses auditeurs. En effet, elle y périt souvent étouffée par les richesses, la puissance, cet engourdissement qui naît d'une vie molle et délicate, et par mille autres circonstances de ce genre. Souvent même la grande quantité d'épines dont elle est hérissée ne permettent pas à la semence de tomber sur la bonne terre. D'un autre côté, une situation fâcheuse, la pauvreté, des soucis continuels, une foule d'autres désordres détournent de

in eorum notitiam venire. Quomodo enim, cum maximam eorum partem ne de facie quidem norit? Ac quæ ad populum quidem spectant, his sunt perplexa difficultatibus. Quod si quis ea, quæ ad Deum pertinent, exploraverit; priora nihil prorsus esse videbuntur, ita majorem hæc diligentiorque curam postulant. Nam qui pro tota civitate, et quid dico civitate? imo pro universa terra oratorem agit, Deoque supplicans, ut omnium peccatis sit propitius non virorum tantum, sed etiam eorum qui obierunt, qualem, quæso, oportet esse? Equidem neque Moysis, neque Eliæ fiduciam, ad hujusmodi supplicationem sufficere posse putaverim: etenim ac si mundus totus sibi concreditus sit, ac si omnium pater ipse sit, sic ad Deum accedit, rogans omnia mundi bella exstingui, tumultus sedari, pacem, prosperitatem, omnium singulis imminentium, qua privatim, qua publice malorum celerem depulsionem. Oportet autem illum singulos, pro quibus precatur, adeo in omnibus antecellere, ut præfectus subditis præcellere debet. Cum autem Spiritum sanctum invocaverit, et horrendum illud sacrificium obtulerit, et communem omnium Dominum assidue tractaverit, quo illum, quæso, in ordine constituemus? Quamnam ab illo puritatem, quam pietatem exigemus? Cogita quales oporteat esse manus illas, qualem eam linguam, quæ illa verba effundat, qua denique non puriorem sanctioremque illam animam, quæ tantum Spiritum suscipiat? Tunc angeli sacerdoti adsunt, totusque cælestium Virtutum ordo clamat, ac vicinus altari locus, in illius, qui ibidem jacet honorem, iis repletus est: idque vel ex iis, quæ tunc peraguntur, credibile est. Ego vero aliquem olim narrantem audivi, quemdam senem, virum admirabilem, ac revelationibus assuetum, dixisse, visione hujusmodi se quodam tempore dignum habitum fuisse, scilicet multitudinem angelorum derepente vidisse, quantum ejus facultas ferebat, splendidis vestibus indutorum, et altare circumdantium, inclinato capite; ac si quis milites præsentem imperatorem stantes videret: quod et ipse mihi persuadeo. Alius item narravit mihi, non ab alio edoctus, sed cum ipse vidisset et audisset, scilicet eos qui ex hac vita migraturi sunt, si mysteriis pura conscientia participaverint, animam efflaturos, ab angelis satellitum more ipsos, ob illud quod acceperunt, stipantibus illuc abduci. Tu vero nondum exhorrescis, hujusmodi animam in tam sa-

l'application aux choses du ciel. L'évêque ne peut pas même connaître la plus petite partie des péchés qui en sont la conséquence. Comment en effet le pourrait-il, lui qui ne connaît pas même de vue la majeure partie de ses sujets? Voilà les difficultés que présente à son zèle l'administration du peuple qui lui est confié; mais si l'on jette les yeux sur ses obligations par rapport à Dieu, le reste n'est rien auprès de celles-ci, qui exigent de sa part mille fois plus de soin et de vigilance; car quel doit être le prêtre qui a mission de prier Dieu pour toute une ville; que dis-je? pour le monde entier, et de le conjurer d'être indulgent pour les péchés des vivans et des morts? quel doit être, je vous le demande, un évêque à qui la sainte assurance de Moïse et d'Élie ne suffirait pas, selon moi, pour adresser au Seigneur de semblables prières? En effet, comme si le monde tout entier eut été remis à sa garde, comme s'il était le père commun de tous les hommes, il s'approche de la majesté souveraine pour la supplier d'éteindre le feu de la guerre qui dévore la terre, d'apaiser les troubles qui l'agitent, pour y faire régner la paix et le bonheur, et d'arrêter le cours de ces fléaux qui désolent les citoyens et les empires. Il faut en conséquence que celui qui prie pour tous l'emporte autant sur chacun d'eux, qu'il est juste que le protecteur l'emporte sur le protégé! Mais quand sa voix invoque l'Esprit saint, quand il offre le redoutable sacrifice, quand dans ses mains repose le maître de la nature, à quel rang, dites-moi, nous convient-il de le placer? quelle pureté, quelle piété n'exigerons-nous pas de lui? quelles doivent être ses mains? quelle doit être cette langue qui prononce de telles paroles? y a-t-il une chose qui doive être plus pure, plus sainte qu'une ame où l'Esprit saint se plaît à habiter? voyez alors, voyez les anges se presser autour de lui; le chœur des célestes vertus descendu dans le sanctuaire qu'il remplit, chanter des hymnes saintes en l'honneur du grand Roi qui est assis sur l'autel! Ce qui s'y passe en ce moment suffit pour y faire croire; quant à moi, je me souviens d'avoir entendu un vieillard, homme d'une autorité respectable, et qui plus d'une fois avait été honoré de ces sortes de révélations, raconter que dans une vision il avait vu, autant qu'il est possible à un simple mortel, les anges, revêtus de robes éclatantes, descendre du haut des cieux, entourer l'autel, la tête baissée, comme des soldats en présence de leur général. Je le crois fermement. Une autre personne, qui ne l'avait point appris par ouï dire, mais qui l'avait vu de ses yeux et entendu de ses oreilles, m'a raconté que ceux qui, sur le point de sortir de cette vie, ont participé

crum mysterium introducens, et sordidis indutum vestibus in sacerdotum dignitatem illum promovens, quem a reliquo convivarum choro Christus expulit ¹. Animam quippe sacerdotis, instar lucis totum orbem illustrantis splendere oportet. Nōstra autem anima, ob pravā conscientiam tantas habet circumfusas tenebras, ut semper se abdat, nec possit unquam cum fiducia Dominum suum obtueri. Sacerdotes sal sunt mundi : nostram vero insipientiam, et in omnibus imperitiam, quis facile tulerit, nisi vos qui nos ultra modum amare consuevistis? Neque enim purum duntaxat esse oportet, utpote qui tanto ministerio dignatus sit; sed etiam prudentem et rerum peritum multarum : multa quoque sæcularia nosse debet, non minus quam ii qui in medio rerum versantur, omnibusque tamen exutum magis, quam monachi, qui montes occuparunt. Nac cum necesse sit eum cum viris versari, qui et uxores habent, et liberos alunt, et servos possident, qui divitiis circumfluunt, res publicas agunt, et in magistratibus versantur, multiformem illum esse par est. Multiformem dico, non subdolum, non adulatorem, non hypocritam; sed multa libertate ac fiducia plenum, qui sese utiliter attemperare sciat, cum id negotiorum conditio postulat : mansuetum item et austerum. Non enim uno uti oportet modo erga subditos omnes, quandoquidem nec medicis una erga ægrotos omnes lege uti convenit; neque gubernatori, unam tantum cum ventis pugnandi artem callere : etenim hanc quoque navem assiduæ tempestates jactant undique. Hujusmodi autem procellæ non extrinsecus tantum adoriuntur, sed etiam intrinsecus nascuntur, multaque opus est tum attemperazione, tum diligentia.

5. Hæc porro omnia, diversa licet, finem respiciunt unum, nempe Dei gloriam atque Ecclesiæ ædificationem. Magnum est monachorum certamen, eorumque labor multus : sed si quis probe administratum sacerdotium cum illorum laboribus conferat, tantum reperiet discrimen, quantum est inter idiotam et regem intervallum. Illic enim

¹ Math. xxii, 13.

avec une conscience pure aux saints mystères, sont, au moment où ils expirent, entourés des anges, qui, par respect pour celui qu'ils ont reçu, les accompagnent dans ce passage. Et vous, mon ami, vous n'êtes pas saisi d'effroi lorsque vous voulez engager dans ce redoutable ministère, et élever à la dignité de prêtre une ame comme la mienne, toute couverte d'habits souillés, et que le Christ a chassée du nombre des convives! l'ame du prêtre ne doit-elle pas être aussi resplendissante que le flambeau qui éclaire le monde? la mienne, hélas! enveloppée des ténèbres que répand autour d'elle une mauvaise conscience, se cache sans cesse dans sa propre obscurité, et n'ose jamais lever avec confiance les yeux sur son Seigneur. Les prêtres sont le sel de la terre. Qui donc pourrait supporter ma tiédeur et mon inexpérience en toutes choses? vous seul, qui faites profession de m'aimer tendrement. Pour exercer un si grand ministère, il ne suffit pas même d'être pur, il faut y joindre la prudence et la connaissance des affaires. L'évêque doit être aussi versé dans les choses du siècle que ceux qui vivent dans le monde; et cependant il doit en être aussi détaché que les solitaires relégués dans les montagnes. En effet, puisqu'il est obligé d'avoir des rapports fréquens avec des personnes qui ont des femmes et des enfans, des esclaves, qui possèdent des richesses, remplissent des fonctions publiques, exercent des magistratures, il doit se multiplier et se replier de mille manières. N'allez pas croire que j'attache à ces mots une idée de ruse, de mensonge et de dissimulation; mais je veux qu'agissant avec indépendance et franchise, il sache, dans un but utile, user de condescendance. Plein de douceur en même temps que de fermeté, aura-t-il pour tous ses sujets une règle uniforme et constante, quand on sait que les médecins n'appliquent pas le même remède à tous les malades; que le pilote ne s'avise pas de combattre les vents par la même manœuvre? L'Eglise est un vaisseau sans cesse battu par les orages, qui ne viennent pas toujours du dehors, qui éclatent souvent dans son propre sein, et qui demandent de la part de l'évêque douceur et vigilance.

5. Ces qualités, quoique diverses, n'ont qu'un but, la gloire de Dieu et l'édification de l'Eglise. La vie du solitaire est une vie de combat et de travail; mais si on la compare au ministère du prêtre, on y trouvera autant de différence qu'entre la vie des sujets et celle du monarque qui les commande. Les travaux du solitaire sont nombreux, mais ils regardent l'ame et le corps, et même les exercices du corps y ont la plus grande part; mais si le corps est faible et mal constitué, l'es-

etiãsi multas adsit labor, at communis animæ corporisque concertatio; imo potius ex corporis exercitatione magna laboris pars perficitur; ac si illud robustum non fuerit, sola et otiosa manet alacritas animi, cum non possit in opus exire; siquidem assiduum jejunium, humi cubatio, vigiliæ, balnei privatio, sudor ingens, cæteraque omnia ad corpus macerandum idonea, statim de medio tolluntur, cum id quod castigandum erat robore careat: hic vero sola puraque ars animi requiritur, neque corporis habitudine est opus, ut animi virtus exhibeatur. Quid enim nobis confert corporis robur, ut ne arrogantes simus, neque iracundi, neque petulantes; sed vigilantes, temperantes, ornati, cæterisque omnibus præditi quibus beatus Paulus optimi sacerdotis imaginem nobis depinxit¹. Verum id de monachi virtute dici nequit: sed quemadmodum iis, qui res stupendas exhibent, instrumentis multis est opus, itemque rotis, funiculis et gladiis; philosophus vero totam in mente artem reconditam habet, externisque rebus non indiget; ita et hoc loco se res habet. Nam monachus quidem corporis incolumitate opus habet, itemque locis ad vitam hanc instituendam idoneis; ut neque nimis ab hominum consortio remotus, tamen solitudinis quietem nanciscatur; insuperque temperatis anni tempestatibus non careat: nihil quippe sic intolerabile ei, qui jejuniis maceratur, quam aeris intemperies. Non loquor hic de vestium et victus apparatu, quem ut sibi monachi suppeditent, magnopere laborant, suis ipsi manibus omnia conferre studentes.

6. Sacerdos autem nullius eorum in usum suum opus habebit; utpote qui non peculiarem sibi, sed communem vitam ducat, in his rebus quæ damnum non afferant; totamque scientiam in animæ thesauris reconditam habeat. Quod si quis vitam illam admiretur, qua quis intra se ipsum manens, hominum consortium aversatur, ego quoque illud sapientiæ specimen esse fatear: non tamen idoneum argumentum virtutis animi. Nam qui in portu ad gubernacula sedet, nondum idoneum artis suæ periculum fecit: eum vero qui in medio pelago, sæviante tempestate, navem eripere potuit, nemo est quin gubernatorem optimam dicat. Proinde nec monachus admodum laudandus, quod

¹1^o Tim. III, 7.

prit, qui n'a rien à produire, reste inactif et languit. N'est-il pas vrai qu'il ne faut plus penser à jeûner sans cesse, à coucher sur la dure, à veiller, à s'interdire le bain, à travailler toujours et à se livrer aux austérités de la mortification, quand le corps que l'on se proposait par là de corriger n'a pas la force nécessaire. Mais dans l'administration de l'Église, tout est du ressort de l'esprit, qui n'a pas besoin de la santé du corps pour se montrer au dehors. Qu'importe en effet la santé du corps pour contenir les élans de l'orgueil, les emportemens de la colère et de la violence; pour acquérir; d'un autre côté, la vigilance, la modération, l'affabilité et toutes les autres vertus dont saint Paul embellit le portrait qu'il nous fait d'un prêtre? On ne peut pas en dire autant du solitaire. Les baladins qui veulent captiver notre attention par le merveilleux ont besoin d'instrumens de toute sorte, de roues, de cordes et d'épées; le philosophe, au contraire, qui a toutes ses ressources en lui-même, se passe d'agens extérieurs. Il en est de même dans le sujet qui nous occupe. Il faut donc au solitaire, avec une santé robuste, une demeure appropriée à son genre de vie, pour que, sans être trop éloigné des hommes, il y trouve cependant la paix de la solitude; il faut encore qu'il respire un air pur, car rien n'est plus contraire à ceux qui s'exercent aux macérations du jeûne que l'intempérie du ciel. Je ne parle point des habillemens et de la nourriture, qu'ils ne se procurent qu'avec beaucoup de peine, et qui exigent le travail des mains.

6. Le prêtre n'a point à s'occuper de tous ces détails; il n'a pas un genre de vie qui sorte de la règle commune; il vit, comme tous les autres hommes, dans ce qui ne peut porter préjudice à son salut. Toute sa science est renfermée dans les trésors de son ame. Qu'on admire, j'y consens, ceux qui se concentrent en eux-mêmes, loin du commerce de la société; je vois même en cela une preuve de sagesse, mais je ne pense pas que ce soit un témoignage d'une grande force d'esprit. Le pilote assis dans le port, près du gouvernail, n'a pas encore fait l'essai de son habileté; mais celui qui, surpris au milieu des flots par une horrible tempête, a sauvé le navire, peut être cité pour sa capacité. Ainsi donc il ne faut pas trop admirer le solitaire qui, toujours à lui-même, échappe au trouble du monde, et ne commet ni de grands ni

apud se vivens, neque turbetur, neque in multa magnaque peccata labatur; neque enim adsunt quæ animum lacesant et incitent.

7. Sed si quis sese in turbas conjecerit, et multorum ferre peccata coactus, immotus firmusque manserit, in tempestate quasi tranquillo tempore animum gubernans suum, hic apud omnes plausu et admiratione dignus, idoneum quippe virtutis suæ experimentum dedit. Ne itaque mireris, si forum, multorumque consortium fugientes, accusatores multos non habeamus: neque enim si dormiens non peccarem, aut non colluctans non caderem, aut non pugnans non ferirer, ideo mirari oporteret. Quis, quæso, quis improbitatem meam revelare poterit? an tectum, an ædes? at ne vocem quidem emittere possint. An mater potius, cui res omnes meæ notæ sunt? At ne cum illa quidem mihi consortium est, neque inter nos ulla unquam rixa suborta est: quod etiamsi accidisset, nulla mater sic amoris et affectus erga prolem expers fuerit, ut quem parturivit, peperit, educavit, nulla impellente causa, nulloque cogente, accuset atque criminetur apud omnes. Nam si quis alioquin hanc animam nostram diligentes explorare voluerit, mala multa reperiet, ipseque non ignoras, qui maxime omnium nos laudibus apud universos efferre soles. Quod autem non modestiæ causa sic loquar, recordare quoties tibi dixerim, cum idem sermo sæpe inter nos incideret, si optio mihi daretur, ubinam magis splendescere vellem in Ecclesiæ ne præfectura, an in monastica vita, me prius illud vitæ genus mille calculis antepositurum: neque enim finem faciebam unquam, eos apud te suspiciendi, qui illo ministerio probe fungi possent. Quod autem illud quod tanti faciebam, non declinaturus fuisset, si modo rite administrando par fuisset, nemo negaverit. Verum quid faciam? Nihil enim minus aptum ad Ecclesiæ præfecturam, quam socordia et incuria, quam alii exercitationem quamdam admirabilem esse putant: ego vero illam ceu velamen ignaviæ meæ habeo, qua defectuum meorum partem maximam obtego, neque sese prodere patior. Nam qui tanto est otio et tantæ quieti assuetus, quantumvis magna sit præditi indole, peritiæ defectu statim perturbatur et angitur, ac non minimam virtutis ejus partem resecat exercitationis inopia. Cum autem simul et tardioris ingenii, et verborum certaminumque hujusmodi expers fuerit, quæ sane nostra conditio

de fréquens péchés, puisqu'il est à l'abri de tout ce qui peut réveiller et enflammer ses passions.

7. Mais qu'un homme jeté au milieu des agitations de la terre, obligé de supporter les péchés d'un peuple, reste ferme et inébranlable dans la tempête, gouvernant son ame comme s'il était dans un port tranquille, c'est alors qu'il est vraiment digne des applaudissemens et des admirations, car c'est alors aussi qu'il fait éclater toute sa grandeur d'ame. Faut-il donc s'étonner qu'après nous être dérobés aux affaires publiques et à la société de nos concitoyens, nous ne voyions pas s'élever contre nous un grand nombre d'accusateurs? Est-il donc si merveilleux de ne pas pécher quand on dort, de ne pas être renversé quand on ne lutte pas, ni blessé quand on se tient loin du combat? Qui donc, je vous en prie, pourrait révéler mes fautes? est-ce le toit? est-ce ma chambre? ce sont des témoins muets. Est-ce ma mère, qui connaît toutes mes actions? Mais je n'ai avec elle aucune sorte de rapport; jamais le plus léger différend ne s'est élevé entre nous; et si ce malheur était arrivé, il n'y a point de mère qui pût oublier sa tendresse au point d'aller, sans motif, sans y être forcée, accuser et rendre odieux l'être auquel elle a donné la vie, qu'elle a nourri, et qui lui doit le bienfait de l'éducation. Toutefois, si l'on voulait examiner ma vie avec attention, on y trouverait beaucoup à reprendre, et vous le savez bien, vous, mon ami, qui cependant ne parlez jamais de moi qu'avec éloge. Ce n'est pas modestie de ma part; rappelez-vous combien de fois je vous ai dit, dans nos entretiens à ce sujet, que dans le cas où le choix me serait donné entre l'éclat d'un poste éminent dans l'Église et l'obscurité de la vie monastique, c'est cette dernière que je préférerais de beaucoup, et que je ne cessais d'admirer ceux qui pouvaient s'acquitter dignement de ce saint ministère. Certes on devra convenir que je n'aurais pas refusé une chose dont je faisais tant de cas, si j'avais été en disposition de remplir tous les devoirs qu'elle impose. Mais que faire? Rien n'est moins propre à l'administration de l'Église que l'inaction et l'incurie, que d'autres regardent comme des qualités, mais qui ne sont à mes yeux qu'un voile jeté sur mon incapacité, afin de ne pas découvrir à d'autres tout ce qui me manque. Quel que soit d'ailleurs le caractère de l'homme ami des loisirs et de la tranquillité, son défaut d'habileté le trouble, le jette dans de grands embarras, et l'inexpérience lui ravit une partie de ses forces. Que si, comme moi, il joint à ce défaut la médiocrité du génie, il n'y aura pas de grande différence entre une statue et l'im-

est, a lapidibus nihil differet, si hanc suscipiat administrationem. Quamobrem pauci admodum sunt, qui ex palæstra illa in hæc certamina descendant: ex iis vero complures sese quales sint produnt, animo concidunt, resque et ingratas et acerbis ferre coguntur. Neque id mirum insolensve est. Cum enim certamina exercitationesque non circa res solitas versantur, tum is qui decertat ab inexercitatis nihil differt. Gloriam imprimis contemnat oportet is qui in hoc stadium descendit, ira superior sit, prudentia plenus multa; huic autem qui monasticam amplectitur vitam, nulla exercitationis occasio proponitur: neque enim adsunt multi qui illum ad iram concitent, ut iræ vim coercere studeat; neque qui illum mirentur, ipsique plaudant, ut popularem auram respicere discat: prudentiæ, autem quæ in Ecclesia administranda requiritur, non magna apud illos cura habetur. Cum igitur ad certamina descenderint, quorum nullum antea periculum fecerunt, hærent, vertigine et consilii inopia laborant: ac præterquam quod ad virtutem nullum progressum faciunt, etiam eorum quæ prius habebant, plerumque jacturam faciunt.

8. Tum BASILIUS: Quid igitur? An eos, qui in medio rerum versantur, qui de sæcularibus negotiis curam gerunt, qui in rixis et conviciis ætatem contriverunt, qui ingenti dexteritate pleni sunt, qui deliciis assuevere, Ecclesiæ regimini præficiemus? CHRYSOSTOMUS. Bona verba, quæso, o vir beate. Hi quippe ne in mentem quidem venire debent, cum de sacerdotum delectu agitur. Sed si quis in omnium consortio et contubernio possit puritatem, tranquillitatem, sanctitatem, patientiam et sobrietatem, necnon alia quæ monachis insunt bona, intemperate et inconcussa magis, quam monachi ipsi servare. Quandoquidem is qui vitiis multis laborat, cum possit illa in solitudine tegere, curaque ne in opus erumpant, si cum nullo consortium habeat; is, inquam, si in medium prodeat, nihil aliud lucrabitur, nisi ut deridendum se propinet, magisque periclitabitur, quod nobis propemodum accidisset, nisi Dei providentia ignem a capite nostro citius abegisset. Neque enim qui sic affectus est latere potest, palam constitutus, sed qui sit statim deprehenditur. Ac quemadmodum metallicas materias ignis probat, sic cleri probatio humanos discernit animos. Ac si quis ira-

prudent qui se charge d'un tel gouvernement. C'est pourquoi il y en a fort peu qui des exercices de la solitude descendent avec succès dans cette redoutable lice, et ceux qui l'ont fait n'ont pas tardé à se signaler par la faiblesse de leur esprit, et à s'attirer mille chagrins amers. Il n'y a rien là de surprenant et d'extraordinaire. Sortir du cercle de ses travaux accoutumés pour se livrer à d'autres qui nous sont étrangers, c'est comme si l'on n'était point exercé. Il faut surtout que celui qui entre dans cette carrière méprise la vaine gloire, soit supérieur aux entraînemens de la colère, et ait une grande prudence. Le solitaire n'a point d'occasions de s'exercer à la pratique de ces vertus; il n'a point autour de lui, pour qu'il s'applique à se contenir, une foule de gens qui provoquent son ressentiment, et comme personne ne l'admire et ne l'enivre d'éloges, il n'apprend pas à se mettre au-dessus des louanges populaires, et, dans la retraite, on peut se passer à certains égards de cette prudence consommée que demande l'administration des églises. Aussi, du moment qu'ils se hasardent à combattre des choses qui ne s'étaient point présentées à eux auparavant, leurs attaques sont indécises, ils hésitent, se troublent, leur tête s'égaré, et, avec la douleur de ne faire aucun progrès dans la vertu, ils ont encore à pleurer la perte des qualités qu'ils avaient avant ce fatal moment.

8. BASILE. Quoi donc! mettrons-nous à la tête des églises des hommes vivant dans le siècle, embarrassés dans ses liens, dont les jours s'usent dans les querelles et les procès, fourbes et adroits, et accoutumés aux délices de la vie? CHRYSOSTOME. Que me dites-vous là? Vous n'y pensez pas, mon ami; car il ne faut pas même penser à ces sortes de gens quand il s'agit d'une élection ecclésiastique. Mais si dans cette classe d'hommes livrés au commerce du monde il s'en trouve un qui ait su garder, même à un plus haut degré que les solitaires, la pureté, la paix de l'ame, la sainteté, la patience, la sobriété et toutes les autres vertus qui brillent dans ceux-ci, voilà l'homme qu'il faut élire. N'est-il pas vrai que la solitude favorise singulièrement les hommes vicieux, les empêche de se montrer au dehors, puisqu'ils ne sont en contact avec qui que ce soit? Eh bien! qu'un homme de cette sorte paraisse au grand jour, il n'y gagnera que de s'exposer à la risée publique, et aux plus grands dangers, ce qui a été sur le point de m'arriver, si Dieu, dans sa bonté, n'avait écarté les charbons ardens qu'on voulait amasser sur ma tête. L'homme élevé en dignités ne se dérobe pas long-temps aux regards; il est bientôt mis à découvert, et comme le feu éprouve les matières métalliques, de même

cundus, si ignavus, si vanæ gloriæ cupidus, si arrogans, sive alio quopiam morbo sit affectus, omnia reteggit, vitiaque sua revelat: nec revelat tantum, sed graviora, et valentiora efficit. Etenim corporis vulnera, attrita, curatu difficiliora evadunt: itemque animi morbi, si perfrices irritesque, exasperari consueverunt, illisque correptos plura peccare cogunt. Nam ad gloriæ cupidinem efferunt eum qui sibi non attendit, necnon ad arrogantiam et pecuniarum cupiditatem, in deliciis quoque pertrahunt, in ignaviam, in segnitiam, paulatimque ad ulteriora, quæ ab illis gignuntur, mala. Multa quippe in medio sunt quæ possint animæ diligentiam solvere, ipsumque ad Deum cursum sistere: atque imprimis colloquia cum mulieribus. Neque potest antistes, qui totius gregis curam suscipit, viris tantum curandis operam dare, mulieres vero negligere: qua in re maxima opus est providentia, quod ad peccandum quisque proclivis sit. Sed oportet eum qui episcopatum sortitus sit, earum curandæ incolumitati, si non majorem, certe parem sollicitudinem impendere. Necesse quippe est illas invisere ægrotantes, consolari lugentes, increpare socordes, juvare laborantes. Dum hæc vero fiunt, multos adrepenti aditus inveniet malignus ille, nisi quis accurata se custodia muniat. Etenim non impudicæ solum, sed pudicæ etiam mulieris oculus animum ferit, adulationes emolliunt, honores in servitum redigunt: charitasque fervens, bonorum causa omnium, non recte illa utentibus malorum omnium causa efficitur. Aliquando etiam sollicitudines frequentes mentis acumen hebetant, volucremque plumbo graviorem reddunt. Denique ira quæ animum invaserit, fumi instar interiora obtinet omnia. Quis tandem reliqua recenseat damna, contumelias, molestias, querimonias, tum digniorum, tum vulgariarum; tum prudentium, tum imprudentiarum. Hoc enim maxime genus eorum, qui recto animi iudicio carent, querelis deditum est, nec facile excusationem admittit.

9. Probum vero antistitem, ne hos quidem contemnere par est; sed apud omnes, de oblati criminationibus sese purgare; idque multa cum comitate, et mansuetudine, iniquas potius criminationes condonantem, quam indigne et ægre ferentem. Si enim beatus Paulus ne in

l'exercice des fonctions cléricales révèle soudain ce qu'il y a en nous. La colère, la lâcheté, l'amour de la vaine gloire, la fierté et les autres maladies de l'ame apparaissent bientôt, se manifestent; que dis-je? elles prennent plus de force et de gravité. En effet, les blessures du corps deviennent, par le frottement, plus difficiles à guérir; celles de l'ame s'enveniment de même, et font commettre plus de fautes à ceux qu'elles tourmentent; car elles inspirent à l'homme inattentif la présomption, la fierté, l'amour de l'or, le poussent dans l'abîme des voluptés, de la paresse, de la négligence, et insensiblement dans tous les désordres qui viennent à leur suite. Il y a mille choses dans le monde qui brisent les ressorts de l'ame, et lui font obstacle dans la route qui conduit vers Dieu, et c'est surtout la conversation avec les femmes. Il n'est pas possible, en effet, que l'évêque, négligeant le salut des femmes, ne s'occupe que de celui des hommes; mais c'est alors qu'il a besoin de la plus haute sagesse pour marcher dans un chemin dont la pente nous entraîne si facilement au péché. Et cependant l'évêque doit aux femmes des soins sinon plus grands, du moins égaux. Il faut qu'il aille les visiter quand elles sont malades, les consoler dans leurs afflictions, reprendre celles qui manquent de zèle, aider celles qui souffrent. Dans l'accomplissement de ces devoirs, le démon, à moins que le prêtre ne veille exactement sur lui, trouvera plus d'une occasion de répandre son venin. Le coup d'œil d'une femme, je ne dis pas seulement de celle qui n'a point de mœurs, mais de celle qui est chaste, blesse l'ame et la trouble; ses flatteries l'amollissent, ses prévenances nous en font esclave, et une charité ardente, source de tous les biens, cause une infinité de maux à ceux qui ne savent pas l'appliquer convenablement. Souvent aussi une sollicitude inquiète, qui s'étend à tout, émousse la vigueur de l'esprit, et semble attacher du plomb aux ailes de l'oiseau le plus agile. Enfin la colère qui brûle le cœur y répand souvent une épaisse fumée. Qui pourrait compter les autres maux qui affligent l'épiscopat, les outrages, les violences, les plaintes des grands et des petits, des sages et des insensés, de ces derniers surtout, qui, privés des lumières d'un esprit droit, semblent voués à la mauvaise humeur, et n'admettent que difficilement une excuse?

9. Toutefois l'évêque digne de ce nom ne doit pas même les repousser par le dédain; il doit, au contraire, se justifier auprès de tous avec une extrême affabilité, avec une grande douceur, et pardonner plutôt une accusation injuste que de la combattre avec l'expression de

furti apud discipulos suspicionem veniret, timuit; ideoque et alios in pecuniarum administrationem secum assumpsit: « Ne quis, inquit, » nos vituperet in hac plenitudine, quæ ministratur a nobis¹; » quomodo non omnia a nobis agenda sunt, ut pravas suspiciones de medio tollamus, etsi falsæ illæ, etsi absurdæ fuerint, etiamsi ab existimatione nostra longe sint alienæ? A nullo quippe nos peccato tantum absumus, quantum Paulus a furto: attamen cum a pravo hujusmodi facinore adeo remotus esset, ne sic quidem multorum suspicionem neglexit, etiamsi admodum iniquam atque insanam. Insania enim fuisset tale quidpiam suspicari de beato illo et admirando capite: nihilominus tamen ille suspicionis tam absurdæ, quæ nonnisi in furiosi cujuspiam mentem venire poterat, occasiones diu ante tollit: neque vero vulgi contempsit insaniam, neque dixit: Cui unquam in mentem veniat talia de nobis suspicari, quando universi nos tum a signis miraculisque, tum a probitate vitæ honori et admirationi habent? Sed contra ille et suspicatus est et expectavit hanc fore malam suspicionem, et radicatus illam avulsit; imo potius illam ne exoriri quidem passus est. Quare? « Providemus, inquit, bona, non tantum coram Domino, sed » etiam coram hominibus². » Tantum scilicet, imo majus oportet studium adhibere, ut non modo malam subortam famam arceamus; sed etiam ut procul prospiciamus, unde ea oriri possit; et occasiones præscindere, unde ea nascitur, neque expectare dum percrebrescat et in vulgi ore versetur. Tunc enim non facile est eam delere, imo admodum difficile, forteque nulla arte fieri possit; neque periculo vacat, ne multorum damno tunc fiat. Sed quousque tan' em immorabor in persecutandis iis, quæ assequi minime possim? Nam omnes, quæ illic occurrunt, difficultates recensere, nihil aliud fuerit, quam pelagus ipsum dimetiri. Nam etiamsi quis ab omni animi ægritudine purus esset, quod minime fieri potest, ut aliorum delicta corrigat, innumera pati cogitur mala. Quibus si addas proprias ægritudines, vide mihi laborum sollicitudinumque abyssum ingentem, et quanta ferenda sint in superandis propriis alienisque vitiis.

¹ 2 Cor. VIII, 20. — ² Rom. XII, 17.

la colère et du ressentiment. Si saint Paul lui-même a pu craindre que ses disciples ne le soupçonnassent d'infidélité, s'il a confié à d'autres l'administration de l'argent des pauvres, « pour éviter que personne » ne puisse rien nous reprocher, dit-il, sur le sujet de cette aumône » abondante dont nous sommes les dispensateurs ; » comment ne pas tout mettre en œuvre pour écarter un mauvais soupçon, quelque injuste, quelque absurde qu'il soit, quelque contraire qu'il puisse être à l'opinion qu'on a de nous ? Certes nous ne sommes pas autant éloignés du péché que saint Paul l'était du vol ; cependant, quoiqu'on ne pût l'accuser, sans rougir, d'une telle infamie, il n'a pas dédaigné cette attaque injuste et folle. Oui, il y avait de la folie à flétrir d'un pareil soupçon cet admirable et vertueux apôtre ; néanmoins il voulut tarir la source de ces bruits odieux qui ne pouvaient sortir que d'esprits en démençe ; c'est pourquoi il y porta toute son attention, et ne se contenta pas de dire : A qui cette pensée viendra-t-elle jamais dans l'esprit ? qui pourra me soupçonner, moi que le monde honore et admire pour les miracles que j'opère, et la pureté de ma vie ? Il crut, au contraire, à la possibilité de cette accusation, il s'y attendait, et il l'a déracinée, ou plutôt il n'a pas voulu en laisser développer le germe. Pourquoi ? « Ayons soin, répond-il, de faire le bien non seulement » devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes. » Il ne faut pas seulement, il faut surtout nous appliquer à détruire les mauvais bruits, à voir quelle peut en être la source, à en effacer les occasions, sans attendre qu'ils se fortifient et qu'ils se répandent dans le public, parce qu'alors il n'est pas facile, parce qu'il est difficile et même impossible de les faire cesser, et que d'ailleurs il est à craindre qu'ils n'entraînent la perte de plusieurs âmes. Mais à quoi bon m'attacher à la poursuite de détails que l'esprit ne peut pas même saisir ? Vouloir compter tous les embarras attachés à l'épiscopat, c'est vouloir mesurer la mer elle-même. En effet, quand l'évêque, ce qui n'est pas possible, serait pur de toute passion, du moment qu'il est chargé du soin de corriger les autres, il doit s'attendre à mille dégoûts et à mille embarras dans sa carrière. Si vous ajoutez à cela ses propres ennemis, dites-moi quel abîme de maux est ouvert sous ses pas, et quels tourmens lui sont réservés dans cette lutte à soutenir contre ses fautes et celles d'autrui ?

10. Tum **BASILIVS**: Nunc vero, inquit, nullum ne tibi certamen hujusmodi? An curis vacas, dum solitarius vivis? **CHRYSOSTOMVS**. Adsunt et nunc curæ, inquam. Qui enim fieri potest hominem hanc ærumnosam vitam ducentem, curis angustiisque vacare? Verum non idem labor est, immensum in pelagus incidere, et flumen trajicere: par quippe est inter has et illas curas intervallum. Equidem si possem aliorum servire commodis, id vellem ac multis votis exoptarem: sin alios juvare non possim, at mihi certe satis esse putabo, si me servare et ex fluctibus eruere possim. Putasne, inquit **BASILIVS**, te salutem consequi posse, qui aliorum neminem ulla in re juveris? **CHRYSOSTOMVS**. Optime, inquam, dixisti: neque enim id credere valeam, posse quempiam salutem consequi, qui ad proximi sui salutem nihil unquam egerit. Non enim miserum illum juvit, quod talentum non minuisset¹; imo et perdidit illud, quod non auxisset, ac duplum reportasset. Verumtamen mihi levius fore supplicium existimo, cum accusabor, cur non aliorum salutem procurarim, quam si et alios et me ipsum perdidissem multo deterior effectus post tantum susceptum honorem. Nunc enim tantum mihi credo fore supplicium, quantum peccatorum magnitudo postulat; postquam autem præfecturam hanc suscepissem, non duplum modo triplumve, sed multiplex, quod pluribus offendiculo fuissem, quodque majorem adeptus dignitatem Deum me honorantem offendissem.

11. Quapropter Israelitas vehementius accusans, eo illos majore dignos supplicio exhibet, quod post multos ab se susceptos honores peccassent: modo dicens: « Verumtamen vos novi ex omnibus tribus terræ: propterea vindicabo super vos impietates vestras²; » modo autem: « Accepi ex filiis vestris in prophetas, et ex juvenibus vestris in sanctificationem³. » Et ante prophetarum tempora cum de sacrificiis ageretur, ostendere volens peccata longe majori supplicio expiari cum a sacerdotibus⁴, quam cum a privatis perpetrantur, præcipit tantum pro sacerdotibus offerri sacrificium, quantum pro universo populo. Quod nihil significat aliud, quam sacerdotis vulnera majore auxilio indigere, atque tanto quanto conjuncta simul

¹ Matth. xxv, 24. — ² Amos, iiii, 2. — ³ *Ibid.* ii, 11. — ⁴ Levit. iv, 3, 14.

10. **BASILE.** Mais, vous qui parlez, n'avez-vous pas à rendre de combats? êtes-vous sans inquiétude parce que vous vivez dans la retraite? **CHRYSOSTÔME.** Non, sans doute. Est-il possible à un homme, tant qu'il porte le poids des misères de cette vie, d'être libre de soins et d'inquiétudes? Autre chose est de traverser l'Océan, autre chose de passer une rivière : il y a la même différence entre la vie du monde et la vie dans la solitude. Si je le pouvais, je voudrais être utile aux autres; c'est mon vœu le plus ardent; mais si cette espérance m'est interdite, il me suffit, je le pense, de m'arracher à la tempête et de me sauver moi-même. **BASILE.** Croyez-vous faire votre salut en ne rendant aucun service à votre prochain? **CHRYSOSTÔME.** Vous avez raison; je ne crois pas que celui qui ne fait rien pour les autres puisse être sauvé. Il ne sert de rien au serviteur dont parle l'Évangile de n'avoir point dissipé le talent de son maître; on le lui ôta parce qu'il ne l'avait pas fait profiter jusqu'au double. Toutefois je pense qu'au jour du jugement je serai condamné moins rigoureusement, pour n'avoir pas travaillé au salut des autres, que si, après m'être chargé d'une administration si importante, j'étais devenu pire, et si je m'étais perdu avec eux. Dans la position que je me suis faite, la peine qui me sera infligée sera proportionnée à la grandeur de mes fautes; mais si j'avais accepté l'épiscopat, je serais forcé à rendre le double et le triple, parce que j'aurais été un objet de scandale pour le prochain, et que, revêtu de plus nobles fonctions, j'aurais offensé Dieu bien davantage.

11. C'est pour cela que Dieu, dans les reproches qu'il adressait autrefois aux Israélites, déclare qu'ils sont d'autant plus coupables qu'ils ont été comblés de plus grandes faveurs. Tantôt il leur dit : « Je n'ai connu que vous de toutes les nations de la terre; c'est pour- » quoi je vous punirai de toutes vos iniquités; » tantôt : « De vos » enfans je me suis fait des prophètes, et de vos jeunes hommes des » nazaréens. » Avant le temps des prophètes, Dieu, quand il s'agissait de déterminer les sacrifices, voulant montrer que les péchés des prêtres méritent un châtement plus rigoureux que ceux des particuliers, ordonna que l'on offrît, pour les fautes des prêtres, un sacrifice aussi grand que pour les péchés du peuple entier; ce qui veut dire que les blessures du prêtre réclament des remèdes plus énergiques et aussi actifs que ceux qu'il faut employer pour guérir tout le peuple. Or il est évident que, si les péchés des prêtres n'étaient

universi populi vulaera indigent : porro majori nequaquam indigerent, nisi graviora essent. Graviora autem sunt non natura sua, sed dignitate sacerdotis illa admittere audentis¹. Et quid loquor de viris hoc ministerium pertractantibus? Nam et sacerdotum filia², quibus nihil cum sacerdotio commune, propter paternam tamen dignitatem peccatorum suorum multo acerbiores poenam subeunt. Ac peccatum quidem earum, peccatis aliarum ex privatis parentibus prognatarum par et æquale est : nam fornicatio utrinque est ; sed supplicium longe gravius.

12. Videsne quam abunde declaret Deus, longe majorem se poenam a principe, quam a subditis exposcere? Neque enim qui in sacerdotis filiam, patris causa, gravius, quam in alias animadvertit, eum qui illi additamentum poenæ procurat, pari cum aliis poena plectet, sed multo graviore : idque jure ac merito. Non enim damnum in ipso solo consistit, sed etiam infirmiorum, qui in ipsum respiciunt, animos dejicit. Hoc ipsum docere cum vellet Ezechiel, arietes ab ovibus discernit in judicio³. An tibi nunc videmur jure timuisse? Nam præter illa, quæ dicta sunt, quamquam multum nunc laborem subire oportet, ne ab animi affectibus omnino prosternar ; attamen laborem suscipio. nec certamen subterfugio. Etenim a vana quidem gloria nunc capior ; attamen sæpe resipisco, et me captum fuisse video : interdum vero in servitutum redactum animum increpo. Absurdæ cupidines me etiam nunc incessunt, sed quæ remissiorem flammam accendant, quod externis oculis materia nulla igni apta suppetat. A maledictorum probro et auditu prorsus vaco, cum nulli, qui me alloquantur, adsint : neque enim hi parietes emittere vocem queant. Sed nec ab ira temperare possum, etiamsi nullus adsit qui exasperet : iniquorum quippe virorum ipsorumque factorum memoria, animum mihi intumescere facit ; verum id non usque in finem : statim enim ipsum ardentem compescimus, et ad quiescendum deducimus in nobis ipsis dicentes admodum insulsum extremæque miseriæ esse, dum nostra omittimus mala, de alienis tam curiosos esse. Verum si ad turbam me conferam, innanisque tumultibus occuper, jam non hujusmodi admonitione perfrui potero, neque cogitationes illa me probe instituentes reperire.

¹ Levit. xxi, 9. — ² Deut. xii. — ³ Ezech. xxxiv, 17.

pas plus considérables, ils n'auraient pas besoin d'une expiation plus forte. Ce degré de gravité ne vient pas de la nature du péché, mais de la dignité dont est revêtu le prêtre qui n'a pas craint de le commettre. Et que parlé-je seulement des hommes chargés du saint ministère? Les filles même des prêtres, qui n'avaient rien de commun avec le sacerdoce, étaient punies plus sévèrement en raison des fonctions de leurs pères. Cependant leurs fautes ne différaient pas de celles que commettaient les filles des simples particuliers, c'était, de la part des unes et des autres, le même dérèglement de mœurs; mais la peine était plus grave pour les premières.

12. Vous le voyez, et Dieu le fait assez connaître, le châtement du chef est plus rigoureux que la peine infligée à ceux qui sont placés sous ses ordres. En effet, si Dieu frappa plus rudement la fille du prêtre à cause de l'iniquité du père, n'infligera-t-il à l'auteur de ce surcroît de peine qu'un châtement égal à celui des particuliers? Non, sa peine sera plus forte, et certes ce sera justice. Le péché que commet le prêtre ne se borne pas à sa personne, il porte le trouble dans l'ame des faibles dont il est le point de mire. C'est là ce que voulait nous apprendre Ézéchiël quand il sépara, dans le jugement, les béliers des brebis. Vous semble-t-il maintenant que j'ai eu raison de m'alarmer? Quoique, d'après tout ce que je vous ai dit, j'aie encore besoin aujourd'hui de combattre avec courage pour n'être pas vaincu par les passions qui m'obsèdent, cependant je ne recule pas devant la fatigue, et je ne désertai pas le champ de bataille. Dans ce moment, la vaine gloire, je le sens, a encore pour moi bien des charmes; cependant je rentre souvent en moi-même, je vois les liens qui m'enchaînent, et plus d'une fois je m'indigne contre la servitude où je suis réduit. De folles pensées m'agitent aussi par intervalles, mais le feu qu'elles allument est d'autant moins vif que la vue des objets extérieurs ne vient pas lui fournir d'aliment. Je m'abstiens de médire du prochain, et je n'entends personne en médire non plus, car je vis seul, et les murs ne sauraient parler; mais je ne sais pas aussi bien contenir ma colère, quoique je n'aie personne autour de moi qui puisse l'exciter. En effet, que ma mémoire me rappelle les traits du visage ou les actions d'un méchant homme, mon cœur se gonfle; je ne m'emporte pas, il est vrai, jusqu'aux derniers excès; je me calme bientôt, et ma colère tombe devant cette réflexion que c'est folie et misère de ne pas penser à ses propres faiblesses, pour s'occuper si activement de celles des autres. Si j'allais dans le monde, si je me

Sed quemadmodum ii, qui per præcipitia vel fluentis aliquibus, vel alio quodam modo ducuntur, proximam quidem perniciem prævidere possunt, auxilium vero nullum sibi excogitare valent; sic et ego si in tantum ægritudinum tumultum incidam, supplicium quidem quotidie mihi augeri cernere potero; in me ipso autem cogitare ut nunc cogito, ac furentes animi impetus frenare non ita facile erit mihi, ut prius erat. Mihi quippe anima est infirma, pusilla, captuque facilis, non his solum affectibus, sed et omnium acerbissimo, nempe invidiæ: neque illa contumelias, neque honores moderate ferre novit; sed et illis admodum extollitur, et his valde deprimitur. Quemadmodum ergo ferae immanes, dum corpore bene valent ac gestiunt, se adorientes facile vincunt, si maxime ii infirmi sint et imperiti; si quis vero illas fame macerarit, hinc evenit ut illarum furor sopiatur, viriumque magna pars exstinguatur; sic et animi affectus, qui imbecillos reddit, eosdem rectæ rationi subjicit; si quis contra diligenter aluerit, graviores sibi adversus eos pugnam parat, et ita terribiles reddit, ut in servitute ac metu totam vitam ducat. Quænam igitur belluarum harum alimenta? vanæ gloriæ quidem, honores et laudes; arrogantia vero, potentia et dignitatis magnitudo; livoris, aliorum celebritas; avaritiæ, largientium liberalitas; luxuriæ, deliciæ, et frequens mulierum consuetudo: et sic aliud ab alio fovetur. Hæ porro omnes belluæ me in rerum medium accedentem invadent, animam meam dilaniabunt, terrorem incutient, et gravius mihi adversus illa bellum parabunt; hic vero sedenti mihi, magna tamen adhibita violentia subjicientur. Subjicientur tamen per Dei gratiam, ita ut præter latratum nihil plus habeant. Ideo hanc domunculam incolo, nemini aditum do, cum nemine consortium, colloquiumque misceo, similesque alias criminationes innumeras audiens facile fero, quas libenter quidem abstergerem; cum vero non possim, excrucior doleoque. Neque enim mihi facile est simul hominum consuetudine uti, atque in præsentī securitate manere: quamobrem te rogo mei potius tanta intercepti difficultate miserearis, quam me calumnieris: at nondum id tibi persuadere potui. Tempus itaque est, ut quod unum mihi superest arcanum, id in te tandem effundam; quod fortasse multis incredibile videatur; neque tamen in medium proferre pudebit. Etiam si enim quod dicturus sum et malæ

jétais dans ce bruyant tourbillon , ces sages avis que je me donne à moi-même, ces bonnes réflexions ne se présenteraient plus à mon esprit ; mais , semblable à ceux qui , entraînés vers le précipice par la violence du torrent ou par une autre cause puissante , ne peuvent , avec le sentiment de leur perte prochaine , sans doute , rien imaginer pour se sauver , je verrais , si j'étais lancé dans cette tumultueuse arène , s'augmenter tous les jours le poids de mon châtement futur , et il me serait impossible de réfléchir comme je le fais aujourd'hui , et de mettre un frein à l'impétuosité de mes passions. En effet , mon ami , j'ai l'ame faible , étroite , hors d'état de lutter , non seulement contre les maux dont je viens de parler , mais contre le plus cruel de tous , contre l'envie. Une injure , une distinction me blessent également ; celle-ci m'enivre d'orgueil , celle-là m'humilie. Comme parmi les bêtes féroces , celles qui sont plus fortes et mieux nourries triomphent facilement de leurs agresseurs quand ils sont faibles et peu exercés , mais comme aussi leur vigueur s'éteint promptement , et leurs forces s'évanouissent , si on les amaigrit ; de même les passions de l'ame , quand on les affaiblit , reconnaissent enfin l'empire de la raison ; mais si vous travaillez à satisfaire leurs appétits , vous rendez la lutte plus difficile , et vos adversaires si redoutables , qu'il vous faut vivre à jamais dans la servitude et la crainte. Mais de quoi se nourrissent ces monstres dangereux ? la vaine gloire des honneurs et des louanges , l'orgueil de l'autorité et de la puissance , l'envie de la célébrité d'autrui , l'avarice de l'argent et des tributs , la volupté de toutes les délices et du commerce des femmes. C'est ainsi que chaque passion a son aliment. Ces cruels ennemis se jetteront sur moi si je rentre dans le monde ; ils déchireront mon ame , la glaceront d'effroi , et me feront une guerre acharnée. Que je reste , au contraire , dans la solitude , mes efforts triompheront de leur violence , je parviendrai , avec la grâce de Dieu , à les dompter , et à n'avoir plus à entendre que leurs impuissantes clameurs. Voilà pourquoi je reste dans cette cellule dont la porte ne s'ouvre à personne ; je n'ai de rapport ni d'entretien avec qui que ce soit ; je souffre avec résignation tous les reproches qu'on m'adresse à cet égard , et d'autres encore ; je voudrais les faire cesser , et , comme la chose est impossible , je ne puis que m'en affliger. Il n'est pas facile de vivre avec les hommes , et de conserver la paix dont je jouis maintenant ; c'est pourquoi je vous prie d'avoir plutôt quelque pitié pour les difficultés que j'éprouve que de me blâmer. Je n'ai pas encore eu le bonheur de vous persuader , je le

conscientiæ, et innumerorum delictorum argumentum sit; cum is qui nos judicaturus est Deus omnia accurate noverit, quid ultra nobis ex hominum ignorantia conferri poterit? Quid est igitur illud arcanum? Ab eo ipso die quo mihi hanc suspicionem injecisti, sæpe fuit periculum ut hoc corpus mihi penitus dissolveretur; tantus timor, tantusque mœror animum meum occupavit. Mecum enim reputans Christi sponsæ gloriam, sanctitatem, spiritualem pulchritudinem, prudentiam, ornatum; meaque considerans mala, non cessabam illam deflere, meque miserum dicere, ac frequenter gemens, hærensque, talia mecum loquebar: Quis consilii hujus auctor fuit? Quid tantum peccavit Ecclesia Dei? Quæ tanta res Dominum ejus exacerbavit, ut omnium ignominiosissimo mihi traderetur, et tantam pateretur infamiam? Hæc frequenter mecum revolvens, cum indignitatis tantæ ne cogitationem quidem ferre possem, quasi attonitus et stupore percussus, nec videre nec audire quidpiam poteram. Cum me hoc animi deliquium desereret, interdum quippe desistebat, succedebant lacrymæ et mœstitia: tum post lacrymarum satietatem, iterum adventabat timor, mentem turbans, tumultu replens ac concutiens. In æstu tanto præteritum transegi tempus. Tu vero ignorabas, et in tranquillitate me versari arbitrabare. At nunc tibi animæ meæ procellam revelare tentabo: hinc fortasse mihi, positis criminationibus, veniam concedes. Qui illam tibi, qui detegere possim? Si quidem clare videre velles, non alio modo possem quam cor detegendo meum. Cum autem id fieri nequeat, per obscuram quamdam imaginem, pro facultate mea, mœstitiæ meæ interim fumum tibi depingere conabor. Tu vero ex ipsa imagine mœstitiam solum colligas oportet. Supponamus esse puellam cuidam desponsam, regis, qui universo orbi dominetur, filiam, inenarrabili pulchritudine, ita ut humanam transcendat naturam, et hac in re totum muliebre genus magno admodum discrimine superet: ad hæc animi virtute tanta, ut virorum genus, eorum qui vel ante fuerunt, vel post futuri sunt, longo post se intervallo relinquat; morumque honestate omnes philosophiæ terminos excedat, faciei que venustate corporeum omnem decorem obscuret: procumque ejus non ob ea tantum, quæ diximus, virginis amore ardere; sed præterea alio nescio quo erga illam furore affici, ita ut insanissimos, qui unquam fuerint, amatores

vois. Il est temps de vous mettre dans la confiance de l'unique secret qui me reste. La chose paraîtra peut-être incroyable à bien des gens ; je ne rougirai pas cependant de la dire. En effet, bien que cet aveu témoigne contre ma mauvaise conscience, et soit la preuve des péchés infinis dont je l'ai souillée, comme Dieu, qui doit me juger, connaît tout, à quoi me servirait de rester inconnu aux hommes ? quel est donc ce secret ? Depuis le jour où vous avez fait passer vos soupçons dans mon cœur, j'ai craint plus d'une fois que mon âme ne se séparât de mon corps ; tant était grande la frayeur, tant était vive la douleur que j'en ressentis ! En réfléchissant à la gloire dont est entourée l'épouse du Christ, à sa sainteté, à sa beauté spirituelle, à sa prudence, et enfin à toutes les grâces dont elle brille embellie ; en même temps que je songeais aux infirmités qui m'accablent, je ne cessais de gémir sur elle et sur moi ; mes larmes coulaient, et je me disais : Qui donc a pu concevoir un pareil projet ? quelle faute a faite l'Église de Dieu ? quelle offense a irrité le Seigneur au point de la livrer aux mains du plus grand pécheur, et de flétrir par là tous ses charmes ? Occupé de ces tristes pensées, hors d'état de soutenir l'idée d'une telle indignité, je ne pouvais, dans l'abattement et la stupeur où j'étais plongé, ni voir ni entendre personne. A cette faiblesse de l'âme qui passait par intervalles, succédaient des larmes abondantes ; j'étais triste ; et puis, quand mes larmes cessaient de couler, la crainte me saisissait de nouveau, et j'étais en proie au trouble et aux plus mortelles inquiétudes. C'est dans ces agitations que mes jours se sont passés ; vous l'ignoriez, mon ami, et vous pensiez que j'étais dans une profonde paix. Je veux enfin essayer de vous peindre la tempête qui bouleversait mon âme ; vous cesserez peut-être alors de m'accuser, et vous me pardonnerez, je l'espère. Mais comment porter le jour dans cette obscurité ? je n'y parviendrais qu'en vous dévoilant tout ce qu'il y a dans mon cœur ; mais comme cela n'est pas possible, j'essaierai de vous retracer, autant qu'il est en moi, une image imparfaite, qui du moins vous aidera à percer ce nuage ténébreux, et à comprendre les peines qui m'accablent. Supposons qu'on ait promis à quelqu'un la main de la fille d'un roi puissant, dont l'empire s'étend sur le monde entier ; supposons qu'elle soit d'une beauté ravissante, d'une beauté surhumaine, et qui efface les attraits de toutes les personnes de son sexe ; ajoutons-y les vertus les plus éclatantes, en telle sorte qu'elle laisse loin derrière elle les grands hommes des temps passés, présents et à venir ; que la pureté de ses mœurs aille bien

longe retro relinquat : hinc ponamus illum , sic amore flagrantem , alicunde audivisse , futurum ut puellam illam a se adamatam , vilissimæ conditionis vir , ignobilis , corpore mutilus , omniumque mortaliū nequissimus , in uxorem ducat . An tibi exiguam doloris nostri imaginem repræsentavimus ? Satisne erit imaginem huc usque deduxisse ? Meæ declarandæ mœstitiæ satis esse puto , cujus unius causa exemplum hoc adhibuimus . Ut autem metus stuporisque mei magnitudinem tibi oculis subjiciam , ad aliud me confero exemplum . Ponamus exercitum peditibus , equitibus nauticisque viris instructum : ac mare quidem operiat triremium numerus ; rursumque camporum planities , montiumque vertices occupent peditum equitumque phalanges : æs armorum solis splendore reluceat , atque hinc emissis radiis galearum clypeorumque coruscatio vibretur : hastarum fragor , equorumque hinnitus ad ipsum cælum ferratur : neque mare , neque terra appareat , sed æs et ferrum undique . Ipsisque bellatoribus adversi acie instructa stent hostes , feri quidam trucesque viri . Instet jam conflictus tempus : hinc raptum quispiam adolescentem , in agro educatum , qui præter pastoritiam lyram et pedum nihil prorsus sciat : ipsumque armatura ærea induat , ac per totum exercitum circumducat , ostendat manipulos manipulorumque ductores , sagittarios , funditores , ordinum præfectos , duces , cataphractus , equites , jaculatores , triremes , triremium præfectos , munitos ibidem milites , machinarum navalium copiam : ostendat item hostium aciem universam , formidolosos aspectus , armorum apparatus diversum , immensam multitudinem , valles , alta præcipitia , montium scabrosa : ostendat item apud adversarios , equites quibusdam præstigiis volantes , et cataphractus per aerem delatos , omnisque incantationis vim speciemque : recenseat ipsi bellorum calamitates , missilium nubem , telorum imbrem , hinc magnam caliginem , et tenebras , obscurissimam noctem , quam sagittarum vis efficiat , ita ut illa tanta frequentia so'ares radios avertat : pulverem non minus , quam tenebras , oculos obscurantem , sanguinis rivos , cadentium gemitus , stantium clamores , prostratorum acervos , rotas sanguine tinctas , equos cum sessoribus præcipites actos a multitudine cadaverum , terram mixtim hæc omnia tenentem , sanguinem , arcus , tela , equorum ungulas , hominumque capita simul jacentia , et

au-delà des bornes assignées par la philosophie, et que ses charmes les plus séduisants pâlisent devant les siens; que celui qu'elle doit épouser soit non seulement épris des perfections que nous avons dites, mais que son amour soit supérieur à celui des amans les plus passionnés; supposons, d'un autre côté, qu'il apprenne, dans le paroxysme de sa passion, que l'objet de ses brûlantes affections va donner sa main à un homme d'obscur condition, contrefait et méprisable. Ai-je pu vous donner ainsi une idée de ma douleur? faut-il me borner à cette esquisse? je crois que vous pourrez y voir l'excès de mon chagrin, car je n'avais pas d'autre but. Mais une autre comparaison vous fera connaître toute la grandeur de mes craintes et de mes alarmes. Représentez-vous une armée composée d'infanterie, de cavalerie et de troupes de mer; les flots couverts de vaisseaux, les plaines, les montagnes, de bataillons à pied et d'escadrons à cheval; représentez-vous l'acier s'allumant aux rayons du soleil, le feu qui jaillit en étincelles des casques et des boucliers; le bruit des armes, les hennissemens des chevaux s'élevant jusqu'au ciel; ne voyez plus ni terre ni mer, mais partout le fer, partout l'airain; sur une ligne opposée, voyez encore s'étendre les troupes des ennemis, ne respirant que le carnage; écoutez le signal de la bataille; la mêlée va s'engager. Que dans ce redoutable moment on prenne un jeune berger, élevé dans les champs et qui ne connaît encore que sa flûte champêtre et sa houlette; qu'on le revête d'une armure, qu'on le conduise dans tous les rangs, pour lui faire passer en revue les bataillons et leurs chefs, les archers, les frondeurs, les commandans des cohortes, les officiers, les soldats armés de toutes pièces, les cavaliers, les arbalétriers, les vaisseaux et ceux qui les dirigent, les soldats qui les défendent, toutes les machines destinées à la marine; qu'il aperçoive, se développant devant lui, l'armée ennemie, ses dispositions formidables, l'appareil terrible de ses armes, son immense multitude couvrant les vallées, les précipices, les pentes des hauteurs; qu'il y voie encore des chevaux volant dans les airs, des cavaliers qui les montent, enfin tous les prodiges de l'art magique; que devant ses yeux on déroule tous les malheurs de la guerre, une nuée de projectiles, une pluie de traits, l'obscurité, les ténèbres, une nuit profonde causée par les flèches, dont l'innombrable quantité intercepte les rayons de l'astre du jour; qu'on lui peigne cette poussière n'obscurcissant pas moins les yeux que les ténèbres, les ruisseaux de sang, les gémissemens des mourans, les cris de ceux qui combat-

brachia, collum, tibiam, pectus dissectum, cerebella gladiis hærentia, teli cuspidem effractam, oculumque ceu infibulatum habentem : enaret item nautici belli mala, triremes alias mediis in fluctibus confluentes, alias cum militibus ipsis demersas, fluctuum fragorem, nautarum tumultum, militum clamorem, unda sanguineque mixtam spumam, eandemque in navibus simul omnibus irrumpentem, in tabulatis cadavera, alia item demersa, alia supernatantia, alia æstu maris ad littus appulsa, alia in ipsis fluctibus obrata, quæ navibus iter claudant : omnibusque belli tragœdiis accurate exhibitis ; addat et captivitatis calamitates, et omni morte duriorem servitutem. His porro dictis, jubeas equum statim conscendere, universique illius exercitus ducem agere. An putas adolescentulum illum vel solam horum narrationem ferre posse, ac non potius vel a primo rei aspectu animo defecturum esse ?

13. Ac ne putes me rem oratione amplificare, neve quia hoc corpore ceu quodam carcere inclusi, invisibilem nihil prorsus cernere possumus, magna esse ducas ea, quæ a me dicta sunt. Multo hac majorem et horribiliorem pugnam videres, si caliginosissimam diaboli aciem, furiosumque conflictum oculis istis cernere posses. Non enim illic ferrum aut æs, non equi, currus et rotæ, non ignis et telæ, non hæc visibilia ; sed alia multo his terribiliora machinamenta. Adversariis istis nihil opus est thorace, non clypeo, non ensibus et hastis ; sed vel solus execrandæ aciei aspectus animam dissolvere possit, nisi admodum generosa fuerit, et præ virtute propria, multa fruatur a Deo providentia. Ac si fieri posset ut hoc exuto corpore, vel cum ipso corpore conspicue ac sine timore totam ejus aciem, et bellum contra nos instructum ipsis oculis cerneres, videres atique, non sanguinis torrentes, non cadavera, sed animarum ruinas tantas, adeoque gravia vulnera, ut tota illa belli descriptio, quam modo expressi, puerorum oblectamenta et ludi esse videantur potius quam bellum : tam multi

tent encore, les monceaux de cadavres, les roues teintes de sang, les chevaux et les cavaliers abattus sur une multitude de corps morts, des arcs, des traits, des fers de chevaux, des têtes roulant sur la pousière, des bras, des jambes semés çà et là, des poitrines entr'ouvertes, des cervelles percées par le fer, des yeux attachés à des bouts de flèches brisées ; qu'il jette ses regards sur la mer et les horreurs dont elle est le théâtre, sur ces vaisseaux, les uns dévorés par les flammes au milieu des flots, les autres s'abîmant sous les eaux avec leurs défenseurs ; qu'il entende le bruissement des vagues, le tumulte des matelots, les cris des combattans ; qu'il voie l'écume sanglante se précipiter dans tous les vaisseaux à la fois ; les cadavres sur les ponts des navires, les uns submergés, les autres flottans sur la mer, ceux-ci entraînés vers le rivage par la violence des vagues, ceux-là s'abîmant sous les ondes, et empêchant la marche des vaisseaux ; qu'après toutes ces scènes tragiques, sa pensée se reporte sur les malheurs de la captivité et de la servitude, plus affreuses que la mort même ; puis, quand tous ces tableaux auront passé sous ses yeux, ordonnez à ce jeune homme de monter à cheval, et de diriger les mouvemens de l'armée, croyez-vous que le malheureux pourra entendre seulement le récit de toutes ces horreurs, et que son cœur ne faillira pas plutôt à la vue de ces terribles images ?

13. N'allez pas vous imaginer que ce n'est de ma part qu'une amplification, et gardez-vous, parce que, renfermés dans la prison matérielle du corps, nous ne pouvons apercevoir les choses spirituelles, gardez-vous de croire qu'il n'y a rien au-dessus des scènes que je viens de peindre. Un combat plus acharné, plus terrible, épouvanterait vos yeux, s'ils pouvaient voir l'armée ténébreuse du démon et les furieux assauts qu'elle nous livre. En effet, il n'y a là ni fer, ni acier, ni chevaux, ni chars, ni feu, ni traits, mais il y a des armes et des machines bien plus dangereuses. A ces ennemis d'une autre sorte, il n'est pas besoin de cuirasse, de bouclier, de glaives et de lances. Leur seul aspect est assez effrayant pour briser les forces de l'ame, à moins qu'elle ne soit armée d'un grand courage, et qu'elle ne soit soutenue par la bonté de Dieu. Si nous pouvions nous dépouiller de notre corps, ou si nous pouvions, sous son enveloppe, considérer sans trembler cette redoutable armée, et la guerre que nous fait l'ennemi de notre salut, alors nous verrions, non pas des ruisseaux de sang, des monceaux de cadavres, mais des ames perdues à jamais, et si profondément blessées, que ces combats dont je vous ai

scilicet ii sunt qui quotidie feriuntur. Vulnera autem non eandem inferunt necem, sed quantum est inter animam et corpus discrimen, tanta est inter hanc et illam differentia. Nam cum anima plagam accipit et cadit, non sine sensu jacet ut corpus; sed jam inde ex mala conscientia contabescit, post obitum vero iudicii tempore, æterno traditur supplicio. Quod si quis de vulneribus a diabolo inflictis nihil doleat, majus ipsi damnum ex indolentia illa infligitur: quem enim prior plaga non mordet, is secundam et subinde aliam facile recipit. Siquidem nefarius ille usque ad extremum halitum nunquam finem ferendi facit, si supinam inveniatur animam, prioresque plagas contemnentem: etenim si conflictus modum expendere velis, hunc vehementiorem callidioremque reperiatur. Neque enim quisquam est, qui fraudis et doli tantas species norit, quantas ille scelestus: neque inimicitias quis tam implacabiles exercere possit contra sibi infensissimos hostes, quantas malignus ille dæmon contra humanam naturam. Animum autem si quis examinaverit, quo pugnam committit, certe ridiculum putabit homines ipsi hac in parte conferri. Sin iracundissimas, truculentissimasque feras quispiam diligens, eas illius insanæ comparare voluerit, mansuetissimas illas humanissimasque cum illo comparatas esse inveniet: tantum ille furorem spirat, cum animas nostras adoritur. Pugnae porro hominum breve tempus est; imo in hac brevitate temporis multæ dantur induciæ. Nox quippe superveniens, et occidendi labor, et cibi capiendi tempus, aliaque multa, militi quiescendi potestatem faciunt; ita ut armaturam omnem exuat, parumque respiret, seque cibo potuque reficiat, ac multis aliis rebus pristinas vires recuperet. In bello autem contra malignum illum, nunquam licet arma ponere, nec somnum capere eum, qui velit semper invulneratus esse. Ex duobus enim unum necessario eligat oportet, ut aut cadat et pereat armis nudatus, aut armatus stet vigiletque semper. Nam ille stat perpetuo cum acie sua, nostram segnitiam observans, majusque studium ad nostram perniciem adhibens, quam nos ad salutem nostram. Ac quod a nobis non videatur, quodque derepente irrumpat, quæ maxime in causa sunt innumerabilium malorum, id certe iis, qui non semper vigilant, magis dubium hujus quam illius belli eventum faciunt. Hic igitur nos volebas milites Christi ducere? At hoc fuisset

fait tout-à-l'heure la description vous sembleraient un jeu, un amusement, plutôt qu'une guerre ; tant est grand le nombre de ceux qui succombent tous les jours ! Les blessures qu'il fait ne causent pas le même genre de mort ; il y a autant de différence entre les unes et les autres qu'entre l'ame et le corps. L'ame qui est blessée et tombe sous le coup ne devient pas insensible comme le corps ; mais, au sortir de cette vie, déchirée par les remords, elle paraît devant son juge et est condamnée à d'éternels supplices. Que si l'on ne sent aucune douleur des blessures du démon, cette insensibilité est la source d'un mal encore plus grand ; car si le premier coup ne vous afflige pas, vous en recevrez facilement un second et un troisième. Il ne cesse de frapper jusqu'à notre dernier soupir, s'il trouve en nous une ame sans énergie, que n'ont point émue les premières atteintes. Pour peu que nous considérons la manière dont il nous attaque, nous verrons qu'il y a en lui plus de violence et de ruses que dans les combats ordinaires. Il n'y a personne qui fasse mouvoir plus de machines et qui ait recours à plus de stratagèmes que lui, personne qui puisse exercer contre ses ennemis plus de vengeances implacables que cet esprit de malice contre la nature humaine. Qu'on examine la fureur avec laquelle il nous livre bataille, on sera tenté d'accuser d'extravagance toute autre comparaison. Choisissez les bêtes les plus féroces, rapprochez ensuite leurs actes les plus furieux des actes du démon, vous les trouverez auprès de lui pleines de douceur et de bonté, tant est grande la rage qui l'anime contre nos ames. Chez nous les combats sont de peu de durée, et, dans ce court intervalle, plus d'une trêve est conclue. La nuit, la fatigue, le temps de prendre ses repas, sans parler de plusieurs autres circonstances, permettent au soldat quelques instans de repos. Il peut alors déposer son armure, respirer, rétablir, au moyen des alimens, ses forces épuisées. Mais dans la guerre contre le démon il ne faut pas penser à poser un instant les armes, à goûter quelques heures de sommeil, si l'on veut ne pas être blessé : De deux choses l'une, ou il nous faut périr désarmés, ou veiller toujours les armes à la main. En effet, toujours à la tête de ses troupes, il nous observe, et il déploie plus de vigilance pour nous perdre que nous n'en mettons pour nous sauver. Ajoutez qu'il n'est pas visible à nos yeux, qu'il s'élance sur nous à l'improviste, ce qui est une source d'une infinité de maux, surtout pour ceux qui ne se tiennent pas sans cesse sur leurs gardes, et rend cette guerre plus dangereuse que toutes les autres. C'est contre cet ennemi que

diabolo ducem esse : nam cum is, qui debet alios ad bellum instruere, ipsisque imperare, omnium imperitissimus infirmissimusque est, imperitia sua concreditos sibi milites prodens, diabolo magis quam Christo ducem agit. Tu vero quid ingemiscis? quid lacrymaris? Non enim quæ ad me pertinent nunc lacrymis digna sunt, sed gaudio et lætitia. **BASILIVS.** At non item mea, inquit, sed potius sexcentis sunt digna planctibus. Vix enim hactenus animadvertere potui in quantum malorum me conjeceris. Siquidem ideo te adieram, ut quid criminatōribus tuis mihi respondendum esset ediscerem : tu vero me dimittis curam aliam pro alia injiciens. Non enim jam mihi curæ est quid illis pro te respondeam ; sed quam ad Deum parabo pro me proque malis meis defensionem. Cæterum te rogo et obsecro, si qua tibi est rerum mearum cura, si qua in Christo consolatio, si qua viscera et commiserationes¹, etenim nosti me tua potissimum opera in hoc periculum conjectum fuisse : manum mihi porrigas, illa dicens faciensque, quæ nos emendare possint. Ne animum inducas, ut ad brevissimum nos tempus deseras ; sed nunc magis, quam prius, commune sit nobis contubernium. **CHRYSOSTOMVS.** Ego autem ad hæc verba subridens : Et qua in re, inquam, tibi usui esse possim in tanta illa negotiorum mole? Cæterum, quia id tibi in voto est, bono animo esto, o dilectum mihi caput! Quo enim tempore a curis hujusmodi tibi respicere licebit, adero tibi, teque consolabor, quantum in me erit nulla tibi in re defuturus. Ad hæc ille magis illacrymans surgit. Ego vero virum complexus, caputque deosculatus, ipsum deduxi, hortatus, ut quod acciderat fortiter ferret, his verbis : Fiduciam in Christo habeo, qui te vocavit, suisque præfecit ovibus, te tantam ex hoc ministerio acquisiturum fiduciam, ut nos illa die periclitantes in æterna tabernacula recipias.

¹ Philip. 1, 1.

vous m'engagiez à conduire les soldats de Jésus-Christ? mais c'eût été me constituer chef de la milice du démon. Tout homme qui, chargé du soin de préparer les autres au combat et de les commander, est en même temps le moins habile et le plus faible, non seulement compromet par son ignorance le salut de ceux qu'on lui avait confiés, mais arbore et défend plutôt le drapeau du démon que celui de Notre-Seigneur. Mais pourquoi ces gémissemens? pourquoi ces pleurs? La situation dans laquelle je me trouve maintenant placé n'est pas à plaindre; elle mérite, au contraire, que vous vous en réjouissiez avec moi. **BASILE.** Ce n'est pas la vôtre, c'est la mienne que je ne puis assez déplorer. Jusqu'ici je n'avais pas bien compris dans quel abîme de maux vous m'avez fait tomber. Je suis venu vous trouver pour savoir de vous ce que je devais répondre à ceux qui vous accusent; et voilà qu'en me délivrant d'une inquiétude vous m'en inspirez une autre. Que m'importe maintenant de repousser leurs attaques? Mais comment me justifier devant Dieu? voilà ce qui m'inquiète. Je vous prie donc, et je vous conjure, si vous prenez quelque intérêt à ma personne, si je puis trouver quelque consolation dans votre piété, s'il y a dans votre cœur quelque tendresse et quelque pitié, car vous savez bien que c'est vous qui m'avez exposé au danger, tendez-moi, mon ami, une main secourable, et que vos discours et vos actions m'enseignent à marcher dans la bonne voie. Ne pensez pas à vous éloigner de moi un seul instant, et restons plus souvent qu'auparavant l'un auprès de l'autre. **CHRYSOSTOME**, souriant. A quoi puis-je vous servir dans ces graves circonstances? Mais, puisque vous le désirez, ayez bon courage, mon cher ami! Toutes les fois que, libre des soins que réclament vos fonctions, vous pourrez respirer en paix, je viendrai près de vous, je vous consolerais, et vous me trouverez toujours prêt à vous aider, autant que je le pourrai. Il se leva alors en versant un torrent de larmes. Moi, je me jetai dans ses bras, je l'embrassai tendrement; je l'accompagnai en l'exhortant à supporter avec fermeté ce qui lui était arrivé : J'ai confiance, lui disais-je, dans le Seigneur, qui vous a appelé, qui vous a mis à la tête de son troupeau, et je suis convaincu que vous acquerrez, dans l'exercice du saint ministère, tant de crédit auprès de lui, qu'au jour du redoutable jugement vous m'introduirez dans les tabernacles éternels.



LIBER DE VIRGINITATE.

CAPUT I. Virginitatis laudem Judæi aversantur : neque mirum, qui ipsum quoque natum ex virgine Christum ignominiis affecerint : admirantur ac suspiciunt exteri; sola autem colit Ecclesia Dei. Nam hæreticorum virgines ego virgines esse minime dixerim : primum quod castæ non sint, neque enim uni viro desponsæ sunt, ut vult beatus ille Christi pronubus : « Despondi, inquit, vos uni viro virginem castam Christo » tradendam ¹. » Nam id etsi de toto Ecclesiæ cœtu dictum est, tamen illas quoque hæc complectitur oratio. Quomodo igitur quæ viro uno non contentæ, alterum, qui non est Deum, superinducunt, castæ esse possunt? Itaque primum eam ob rem virgines non sunt. Deinde quod matrimonium damnando ad declinandas nuptias sunt progressæ: nam cum eas vitiosas esse sanxerint, præmia sibi virginitatis præriperunt.

Non enim qui vitia cavent corona donari, sed non plecti duntaxat par est. Atque id quidem videre est non solum nostris, sed externis etiam legibus ita constitutum. Qui cædem fecerit, inquit, necator : at non etiam additur : Qui cædem non fecerit, honore affictor : fur plectitor, at non eum quoque qui aliena non rapuerit donum capere jusserunt : neque adulterum occidentes, ei qui alterius cubile non effringat honorem sciverunt. Et merito sane : nam laudem et admirationem habere eorum est qui virtute perfungantur, non qui vitia declinent : nam is eis honor satis est, si pœnam nullam sentiant. Itaque Dominus noster, qui temere et immerito fratri suo irascatur, ac fatuum vocet, ei gehennam est comminatus ²; non etiam iis qui nec immerito irascantur, et a conviciis abstineant, cœleste regnum promisit; sed plus eo quiddam majusque requisivit : « Diligite, inquit, inimicos

¹ 2 Cor. xi, 2. — ² Matt. v, 22.

TRAITÉ DE LA VIRGINITÉ.

CHAPITRE I. Le mérite éclatant de la virginité est un objet de dédain pour les Juifs; n'en soyons point surpris : n'ont-ils pas outragé le Christ, le Dieu qui naquit dans le sein d'une vierge? Les nations étrangères admirent cette belle vertu, mais l'Église seule la met en pratique. Comment accorderais-je le titre de vierge aux filles des hérétiques? Elles ne sont point chastes; elles ne sont point fidèles à l'époux céleste, comme le veut le saint Apôtre, quand il nous dit : « Je vous ai fiancés, ainsi que des vierges chastes, à un seul époux, » qui est Jésus-Christ. » Bien que ces paroles de l'Apôtre s'appliquent en général à tous ceux qui font partie de l'Église, elles concernent les vierges plus spécialement encore. Peuvent-elles être chastes, celles qui, trahissant l'époux céleste, c'est-à-dire le vrai Dieu, donnent leur cœur à un autre, qui n'est qu'un Dieu de mensonge? Voilà donc une première raison pour leur refuser le titre de vierges. Mais de plus nous leur refusons ce titre parce que, si elles suient le mariage, c'est que la doctrine des hérétiques réprouve cette institution : cette réprobation du mariage détruit d'avance en elles tout le mérite de la virginité.

On n'a pas droit à une récompense pour avoir évité de faire le mal; on échappe seulement à la punition que mérite le crime. C'est là un principe consacré à la fois par notre législation et par celle des nations étrangères. Que le meurtrier soit puni de mort, disent les lois des nations; que le voleur subisse le châtement de son délit. Mais elles n'ajoutent point qu'il faut combler d'éloges celui qui n'a pas tué son semblable, récompenser celui qui n'a pas dérobé le bien d'autrui; et, en prononçant la peine capitale contre l'adultère, elles n'ont pas non plus décrété des honneurs à celui qui n'a pas déshonoré la couche de son prochain. Et certes elles ont raison d'en agir ainsi. L'éloge et l'admiration ne sont dus qu'aux actes éclatans de vertu, et c'est assez d'honneur pour le facile courage de celui qui n'a point fait le mal d'échapper à la honte du châtement. Aussi Notre-Seigneur a-t-il menacé de l'enfer celui qui s'irrite sans raison contre son frère et qui ose l'injurier; mais il n'a point pour cela promis le royaume des cieux à celui

» vestros ¹. » Cumque vellet ostendere, perexiguum et vile, atque indignum præmio esse, fratres non odisse, proposito eo quod multo majus est, eum diligere et amare, ne id quidem nobis sufficere ait, ut honorem ullum consequamur: quid enim, si ea re nihil exteris præstamus? Itaque alia nobis opus est accessio multo hac major, si quidem mercedem flagitamus. Neque enim quia te, inquit, gehennæ non damno, qui maledictis atque ira in fratrem abstineas, propterea te corona etiam dignum existima. Non enim tantillum humanitatis solum desidero; sed etiamsi nec convicium facias, et eum amare etiam dicas, adhuc infra hæres, et te apud publicanos collocas. Quod si perfectus, ac cælo dignus esse vis, istic modo ne consiste, sed altius conscende, et natura ipsa sublimiorem cogitationem suscipe: id autem est inimicos diligere.

Cum igitur undique hoc nobis constet, desistant hæretici frustra se affligere; nullam enim mercedem accipient, non quia sit injustus Dominus, apagesis, sed quod imperiti ipsi et improbi. Quid ita? demonstratum est fugæ tantum a vitiis nullum propositum esse præmium: ipsi autem quod matrimonium vitiosum ducerent, eo abstinerunt. Quo pacto igitur ob vitiorum fugam mercedem poscent? nam ut nos qui non adulteremus, digni non erimus qui coronemur, sic neque illi qui uxorem non ducant. Ita enim eos illa die alloquetur, qui in nos sententiam dicturus est: Non equidem iis honores constitui, qui a vitiis solum se contineant: nam id apud me exiguum est; sed qui virtutem omnem persecuti sint, eos in perennem cælorum hæreditatem introduco. Quomodo igitur qui matrimonium fædum ac flagitiosum credatis, ob flagitiorum fugam, præmia iis proposita, qui præclaras res gesserint, postulatis? Ob id enim et agnos dextros collocat, et collaudat, et in regnum admittit ², non quod aliena non rapuerint, sed quod etiam sua aliis impertiti sint: et eum cui quinque talenta credidisset, commendat, non quod non imminuisset, sed quod creditum

¹ Math. v, 44. — ² *Ibid.* xxv, 33.

dont la colère est légitime et n'éclate point en injures; il a mis à sa promesse des conditions plus difficiles, en nous disant : « Aimez vos ennemis. » Et pour nous montrer combien c'est un effort vulgaire et peu méritoire de ne pas haïr ses frères, Dieu, après nous avoir donné le précepte d'une vertu plus généreuse, celui de les aimer et de les chérir, nous dit que l'accomplissement de ce précepte ne suffit pas encore pour nous donner droit à aucune récompense. Les gentils, en effet, n'observent-ils pas comme nous cette loi de la nature? Il faut donc que nous fassions un plus noble effort, si nous voulons prétendre à la couronne de gloire. Sans doute, dit le Seigneur, je ne vous condamne point au feu de l'enfer, vous dont la bouche n'a point proféré la menace et l'injure contre votre frère; mais ne croyez point pour cela mériter l'héritage céleste. Ce n'est pas seulement un peu d'humanité que je vous demande, et quand même vous n'auriez pas injurié votre frère, quand même vous prétendriez l'aimer, vous seriez encore confondu dans la foule et parmi les publicains. Si vous voulez devenir parfait et digne du ciel, ne vous arrêtez pas là; montez plus haut, que votre ambition s'élève au-dessus de la nature humaine, c'est-à-dire, « aimez vos ennemis. »

Puisqu'il en est ainsi, c'est en vain que les hérétiques se tourmentent; ils ne recevront point la récompense de leurs fausses vertus, non que Dieu soit injuste, loin de là, mais parce qu'ils sont eux-mêmes aveugles et méchants. N'avons-nous pas démontré qu'il n'y a point d'espoir de récompense pour celui qui se contente de ne pas faire le mal? or, si le célibat est en honneur chez les hérétiques, c'est qu'ils regardent le mariage comme une institution mauvaise. De quel droit réclameraient-ils donc une récompense pour avoir évité ce qui est un mal selon eux? La fidélité conjugale n'est pas chez nous un titre aux récompenses, le célibat ne peut y donner droit chez les hérétiques. Voici ce que leur dira au jour du jugement celui qui doit prononcer notre sentence à tous : Je n'ai point de récompense pour ceux qui se sont contentés de ne pas faire le mal; c'est là un trop faible mérite à mes yeux. Il n'y a que ceux qui sont sortis triomphans des luttes de la vertu qui peuvent entrer dans mon royaume. De quel droit donc, vous qui condamnez le mariage comme un crime, venez-vous réclamer, pour n'avoir pas commis ce crime, des honneurs qui ne sont dus qu'aux efforts généreux de la vertu? En effet, si le Seigneur doit placer ses élus à sa droite, s'il doit les combler d'éloges et partager avec eux la royauté du ciel, ce n'est point à condition qu'ils

auxisset, ac duplicatum depositum redderet. Quousque igitur non desistetis frustra currere, nequidquam laborare¹, temere pugilatu certare, aerem verberare²? Atque utinam frustra modo: etsi non mediocris utique pœna est, qui graviter laboraverint, et præmium sperent laboribus majus, quem diem sibi gloriosum fore ducant, eo inter inglorios haberi.

CAP. II. Nunc non id solum malum est, neque is ejus jacturæ modus, ut fructum nullum faciant, sed excipient alia multo iis graviora, ignis inextinctus, vermis immortalis, tenebræ exteriores, ærumnæ, afflictatio. Itaque centum nobis linguis, et angelica quadam vi opus sit, ut Deo pro ejus in nos cura dignas agere gratias possimus: ac ne sic quoque possimus; quo pacto enim? Virginitatis labor et nobis et hæreticis par est; atque illis fortasse multo etiam major: laborum fructus impar: sed illos et vincula, et lacrymæ, et ploratus, et immortales manent cruciatus; nos angelorum sortes, splendidæ lucernæ, et quod honorum omnium caput est, sponsi consuetudo.

Sed quamobrem eorumdem laborum contraria præmia sunt? quod illi sanciendo legem divinæ adversariam virginitatem sunt amplexi: nos ut ejus voluntatem exsequamur, id facimus. Deum namque velle omnes homines a conjugio abstinere, is testis est, qui Christum in se loquentem habet. «Volo enim, inquit, omnes homines sic esse, ut ego sum, continentis³.» Sed qui nobis parceret et spiritum promptum, carnem infirmam esse sciret⁴, id sub præcepti necessitatem non conclusit, sed ejus optionem animis nostris permisit. Nam si præscriptum esset atque lex, qui id

¹ Philip. II, 16. — ² 1 Cor. IX, 26. — ³ *Ibid.* VII, 7. — ⁴ Math. XXVI, 41.

n'auront pas ravi le bien d'autrui, mais à condition qu'ils auront employé leurs richesses à soulager la misère de leurs semblables. Les récompenses du souverain Maître ne seront pas pour le serviteur infidèle qui, ayant reçu de lui cinq talens, se sera contenté de garder intact ce capital, mais pour le serviteur zélé qui aura augmenté les fonds confiés à sa probité, et les rendra doublés par son industrie. Insensés! jusques à quand vous consumerez-vous donc en vains efforts, en peines inutiles? jusques à quand soutiendrez-vous une lutte dans laquelle vos coups aveugles ne frappent que l'air? Et plutôt au ciel que les efforts des hérétiques ne fussent qu'inutiles, bien qu'il soit déjà assez triste pour eux de voir, après tant de travaux, leurs espérances s'évanouir, et le jour qui devait être témoin de leur gloire se lever pour n'éclairer que leur honte et leur confusion!

CHAP. II. Mais ce n'est pas assez pour les infortunés de ne recueillir aucun fruit de leurs travaux et de leurs efforts; de plus douloureux mécomptes les attendent. Ils sont réservés aux flammes éternelles de l'enfer; un impérissable remords rongera leur cœur comme un vautour; ils gémiront plongés dans ces ténèbres extérieures, où règnent la désolation et le désespoir. Aussi aurions-nous besoin d'une parole surhumaine et de la lyre harmonieuse des anges afin de remercier dignement le Seigneur de sa bonté pour nous, ou plutôt rien ne saurait exprimer notre reconnaissance. Eh quoi! les sacrifices qu'impose la virginité ne sont-ils pas pour les hérétiques les mêmes que pour nous? ne sont-ils pas plus grands peut-être? Mais combien la récompense est différente! des chaînes douloureuses, des larmes amères, des gémissemens sans fin et d'éternels supplices, voilà ce qui les attend; et nous, Dieu nous réserve le sort des anges; nous verrons briller les splendeurs du ciel, et, ce qui est le comble du bonheur, nous jouirons de la présence du divin époux.

D'où vient cette différence? c'est que la virginité n'est pour eux que la conséquence d'une loi contraire à la loi divine, tandis qu'elle est pour nous l'accomplissement de la volonté de Dieu. Le Seigneur voudrait que la virginité fût une vertu commune à tous les hommes, et ce désir nous est attesté dans ces paroles de l'Apôtre, ou plutôt du Christ qui parle par sa bouche: « Je voudrais, dit-il, que tous les hommes fussent chastes et purs ainsi que moi. » Mais Dieu est indulgent pour nous: il sait que, si l'esprit est prompt, la chair est faible; aussi n'a-t-il pas témoigné ce désir sous la forme impérieuse d'un commandement, il nous a laissés libres de l'accomplir ou de nous y soustraire.

perfectissent, honorem non consequerentur, sed illud audirent: **Fecistis quod facere debuistis**¹: neque iis qui non essent assecuti ignosceretur, sed ex legum poenas luerent. Nunc cum dixerit: « Qui potest capere » capiat²: » qui non possent, haud damnavit: qui possent, iis grave atque ingens certamen proposuit. Itaque et Paulus magistri vestigiis insistens. « De virginibus, inquit, præceptum Domini non habeo, con- » silium autem do³. »

CAP. III. At vero neque Marcion, neque Valentianus, neque Manes eam moderationem tenuerunt: neque enim Christum in se loquentem habebant, qui ovibus suis parcat, et pro iis vitam impendit; sed homicidam illum, mendacii parentem⁴. Itaque qui se audirent, omnes perdididerunt, eos hic inutilibus atque intolerandis laboribus prementes⁵, illic in paratum sibi ignem una secum trahentes.

CAP. IV. O vos etiam gentibus miseriore! nam gentes quidem etsi gehennæ supplicia expectant, at hic saltem voluptatem, nuptiis frequentandis, pecunia cæterisque vitæ suavitatibus tractandis, capiunt; vos tormenta et ærumnas utrobique, et hic sponte, et illic inviti sustinetis. Illis pro jejuniis et virginitate nec mercedem tribuat quisquam, nec supplicium irroget: vos quorum nomine immensas laudes speratis, ob ea extremas poenas luetis, et cum aliis audietis: « **Discedite a me in ignem æternum, paratum diabolo et angelis ejus**⁶, » cum hoc vestro jejuniis et virginitate. Nam nec jejunium, nec virginitas per se bona vel mala sunt, sed ex eorum qui ea exercent proposito alterutrum fiunt. Et gentibus infructuosa ea virtus est: non habent enim suam mercedem, quod non Dei metu eam obierint: vos qui bello cum Deo gerendo, atque ejus operibus criminandis eam obieritis, non modo mercedem vestram non habetis, sed et plectemini: ac

¹ Luc. xvii, 10. — ² Matth. xix, 12. — ³ 1 Cor. vii, 25. — ⁴ Joan. x. — ⁵ *Ibid.* viii. — ⁶ Matth. xxv, 41.

Si ses paroles avaient le caractère d'un commandement et d'une loi, l'observation de cette loi et de ce commandement ne serait pas un titre suffisant aux récompenses célestes ; Dieu pourrait nous dire : Vous n'avez fait que votre devoir ; et ceux qui auraient enfreint le précepte divin n'obtiendraient point leur pardon, ils seraient condamnés comme coupables de désobéissance à la loi du Seigneur. Mais il a dit : « Que celui qui peut comprendre ma parole la comprenne. » Il ne condamne donc point ceux dont l'esprit ne peut concevoir le mérite éclatant de la virginité ; et pour ceux qui sont ambitieux de cette vertu il a établi une grande et noble lutte, en promettant la couronne de gloire aux vainqueurs. Disciple fidèle du Seigneur, Paul nous dit à son tour : « A l'égard de la virginité, je ne l'impose point comme une loi de Dieu ; je la conseille seulement comme une vertu qu'il aime. »

CHAP. III. Mais ni Marcion, ni Valentinien, ni Manès, n'ont gardé cette sage modération de l'Apôtre. Ils n'étaient point les interprètes du Christ, de ce bon pasteur qui épargne ses brebis et donne sa vie pour elles ; ils parlaient au nom de Satan, père du mensonge. Aussi tous ceux qui les ont écoutés se sont-ils perdus avec eux ; ils se sont imposé dans cette vie des sacrifices aussi vains que pénibles, et dans la vie future ils seront la proie des flammes où ils tomberont avec leurs faux prophètes.

CHAP. IV. Victimes infortunées de l'erreur, vous êtes plus à plaindre encore que les gentils ! sans doute ils sont destinés comme vous aux flammes de l'enfer ; mais du moins ils goûtent sur la terre quelques jouissances rapides dans l'ivresse des festins, au bruit des chants de l'hyménée, au sein du luxe et des richesses et de tout ce qui fait les délices de cette vie ; et vous, les souffrances et les douleurs sont votre choix dans ce monde, elles seront votre punition dans l'autre. S'ils n'ont point de récompense à espérer pour avoir observé le jeûne et pratiqué la virginité, du moins ils ne seront pas condamnés pour ne s'être point soumis aux sacrifices qu'imposent ces vertus ; et vous, ce qui était à vos yeux un titre irrécusable aux récompenses célestes deviendra le sujet même de votre condamnation et la cause de vos tourmens : vous entendrez avec les autres coupables cette formidable sentence : « Éloignez-vous de moi, allez avec vos vertus men-songères dans le feu éternel allumé pour le démon et ses anges. » En effet, le jeûne et la virginité ne sont point en soi des choses bonnes ou mauvaises, c'est l'intention de l'agent qui leur imprime l'un ou l'autre de ces caractères. Ce sont des vertus sans mérite pour les gen-

quod attinet ad dogmata, cum illis censebimini, qui perinde atque gentiles vero Deo rejecto, deorum multitudinem invexeritis : quod ad vitam autem, melius cum illis quam vobiscum agetur : nam illis hoc solum damni est, nihil boni consequi ; vobis etiam supplicia pati : atque illis in hac vita omnibus frui licuit ; vos utrisque caretis. An pœna ulla gravior esse potest, quam supplicia, laborum ac sudorum præmium capere?

Adulter, defraudator, qui aliena suaviter abliguriat, et proximi bona rapiat, solatium aliquod habent, breve id quidem, sed habent tamen, quod eorum nomine plectantur, quorum hic fructum habuerunt. At qui paupertatem sponte init, ut illic locupletetur ; qui virginitatis labores, ut illic cum angelis choreas ducat, is si repente ac præter omnem expectationem ob ea pœnas det, ob quæ ingens præmium speraverat, infandum quantum ex insperato eventu dolorem capiat. Ego enim eum conscientia æque atque flamma cruciatum iri existimo, cum in mentem veniet, qui parem secum laborem ceperint, cum Christo degere : se autem, ob quæ illi arcanis bonis fruuntur, ob ea extremas pœnas luere, et qui vitam egerit severam, gravius mulctari quam dissolutos ac luxu perditos.

CAP. V. Etenim hæreticorum continentia omni est libidine peior. Hæc namque injuriam hominibus solum infert, illa cum Deo pugnat, atque infinitam illam sapientiam lædit. Ejusmodi laqueos suis cultoribus diabolus tendit : nam hæreticorum virginitatem vafritiei ejus procul dubio inventum esse, non ego, sed is auctor est, qui ejus

tils ; ils n'ont point de récompense à en attendre, parce qu'elles n'ont point pour motif la crainte de Dieu ; mais vous, qui n'avez de prétention à ces vertus qu'en faisant à Dieu une guerre impie et en blasphémant contre ses œuvres, non seulement vous ne serez point récompensés de vos sacrifices, mais vous en serez punis comme d'un crime. Sous le rapport des dogmes, vous serez confondus avec eux, puisque vous avez comme eux renié le Dieu véritable pour inventer des divinités mensongères ; mais, sous le rapport de la conduite, ils auront bien mieux réussi que vous. Tout leur malheur sera de n'avoir point mérité la béatitude éternelle ; et vous, outre la perte de cette béatitude, vous aurez encore à subir d'effroyables châtimens ; ils auront goûté du moins toutes les jouissances de ce monde ; et vous, vous aurez perdu à la fois le bonheur de ce monde et de l'autre. Est-il donc une destinée plus à plaindre que celle du malheureux qui, en récompense de ses travaux et de ses sueurs, est condamné à d'éternels supplices ?

L'adultère qui se plaît à porter le déshonneur dans les familles, l'homme avide qui assouvit sa cupidité par l'injustice, celui qui vit dans l'abondance aux dépens d'autrui, ou qui dépouille ouvertement son prochain par la violence, auront du moins, au jour du jugement, une consolation dans leur malheur, consolation bien faible sans doute, mais qui ne pourra leur être ôtée, celle d'être punis pour des crimes dont ils auront joui sur la terre. Mais celui qui se voue ici-bas à une pauvreté volontaire, pour amasser un trésor dans le ciel, celui qui ambitionne la gloire pénible de la virginité, afin d'unir là-haut sa voix aux chœurs des anges, de quel étonnement douloureux il sera frappé quand les vertus qui devaient lui obtenir les récompenses célestes n'auront servi qu'à sa condamnation ! Ah ! sans doute, les remords de sa conscience égaleront les tourmens de l'enfer en voyant ses rivaux couronnés de la main du Christ après une lutte qu'il a soutenue comme eux, tant il est puni des vertus qui leur ont mérité une béatitude ineffable ; en songeant, dis-je, que l'austérité rigide de sa vie est jugée plus sévèrement que la débauche et le libertinage.

CHAP. V. C'est qu'en effet la continence des hérétiques est pire que tous les excès du libertinage. Le libertinage ne fait injure qu'aux hommes ; mais la continence des hérétiques est une révolte contre Dieu, un outrage à sa sagesse infinie. C'est un piège funeste tendu par le démon à ses adorateurs ; oui, sans doute, la virgi-

consilia non ignorat. Quid igitur is ait? « Spiritus manifeste dicit, quia » in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiri- » ritibus erroris, et doctrinis dæmoniorum, in hypocrisi loquentium » mendacium, et cauteriatam habentium suam conscientiam, prohi- » bentium nubere, abstinere a cibis quos Deus creavit¹. »

Qui igitur virgo fuerit quæ a fide deficit, quæ plures audit, quæ dæmonibus obtemperat, quæ mendacium cœlit? ecquid, inquam, virgo est, quæ cauterio inustam habet conscientiam? nam virgo non solum corpore, sed etiam animo pura sit oportet, quæ sanctum illum sponsum exceptura est. Hæc tot inustis notis, qui tandem pura sit? Nam si terrenas etiam curas ab hoc thalamo arceat necesse est, ut quæ cum iis ornata esse nequeat, quomodo cogitatione sacrilega intus obversante, virginitatis splendorem tueatur?

CAP. VI. Nam etsi ei corpus salvum est, animi tamen, quæ pars est potior, sunt corrupta consilia. Quid autem refert disjecto templo septa restare? aut quanti interest purum esse solii locum, solio sordibus inquinato? quamquam nec abest a piaculo: blasphemia enim atque impiæ voces cum intus formentur, intus in animo non manent, sed et linguam, ore prolatae, et aures, quæ suscipiant, polluunt, et velut mortifera venena in animum illapsa, radicem corrodunt quavis linea gravius, cum eaque reliquum omne corpus perdunt. Quare si virginitatis definitio est, et animo et corpore sanctam esse: hæc quæ utramque in partem profana et scelerata sit, qui tandem virgo fuerit?

At enim mihi et os pallidum, et graciles artus, et vilem amictum et aspectum præfert mansuetum. Et quid tum postea, si impudens est

¹ 1 Tim. iv, 1-3.

nité des hérétiques est une invention de la malice de Satan ; et ce n'est pas moi qui parle ainsi, c'est celui qui connaît toutes les pensées du tentateur. Que dit donc l'Esprit saint ? L'Esprit saint dit expressément : « Qu'un jour viendra où des ames égarées abandonneront la » foi pour suivre les inspirations de l'erreur et les doctrines des apôtres de Satan, qui parleront le langage trompeur de l'hypocrisie, » dont la conscience endurcie sera insensible au bien, et qui défendront le mariage que Dieu a institué et les alimens qu'il nous a » donnés. »

Comment donc serait-elle vierge, la jeune fille qui a trahi sa foi, qui écoute les inspirations de l'erreur, qui se laisse séduire par le langage du démon, qui se voue au culte du mensonge ? Comment serait-elle vierge, la jeune fille dont la conscience est souillée par les empreintes d'une doctrine funeste ? Une vierge doit être pure et de corps et d'ame, pour être digne de recevoir le céleste époux. Et comment l'ame d'une hérétique peut-elle être pure quand sa conscience est ternie par le souffle du démon ? Si la vierge destinée à l'époux céleste doit lui apporter un cœur libre de toute pensée mondaine, afin de lui plaire et de mériter son amour, peut-elle conserver les grâces de la virginité, celle dont le cœur est plein de pensées impies et sacrilèges ?

CHAP. VI. Non, sans doute, et quand même elle aurait conservé la pureté du corps, la partie la plus intime et la plus belle de son être, l'ame, n'en a pas moins perdu sa candeur virginale. Et qu'importe que les murs extérieurs du temple restent debout, si le sanctuaire est détruit ou profané ? Qu'importe que les alentours du trône soient éclatans, si le trône lui-même est souillé ? Mais que dis-je ? la corruption de l'ame détruit aussi la pureté du corps. Ces pensées impies et blasphématoires qu'enfante une doctrine funeste ne demeurent pas cachées au fond du cœur où elles prennent naissance, elles en sortent pour souiller la bouche qui les exprime et les oreilles qui les entendent exprimer ; elles se sont glissées comme un poison mortel dans l'ame abusée, et bientôt elles étendent leurs ravages dans le corps lui-même et le corrompent entièrement. Si donc la virginité est la pureté de l'ame et du corps, comment donner le titre de vierge à celle dont l'ame et le corps sont également privés de cette pureté angélique ?

Vous me montrez sur votre visage les traces de vos mortifications et de vos jeûnes ; vos vêtemens sont ceux d'une personne qui a renoncé au luxe ; tout dans votre extérieur annonce la douceur et la modestie.

interior oculus? quid enim eo aspectu impudentius est, qui exteriores oculos inducat res a Deo creatas velut vitiosas usurpare? « Omnis gloria filiæ regis est interior¹ : » hæc orationis seriem invertit, et foris gloria amicta, omni intus foeditate laborat. Illud namque indignum facinus est, quæ modestiam erga homines summam præstet, eam in Deum creatorem suum extrema insania uti; et quæ virum vel intueri non sustineat, si quæ tamen in iis tales sunt, mortalium Dominum impudentibus oculis spectare, contraque excelsum nefaria loqui, buxæ iis facies est, mortuique similis. Ob id enim multis lacrymis ac lamentis dignæ sunt, quod non solum frustra, sed etiam in sui capitis perniciem tantum ærumnarum susceperint.

CAP. VII. Vilis est amictus : at non in vestibus aut colore, sed in animo atque corpore virginitas est. Nam cum nec philosophum coma, aut baculo, aut abolla, sed moribus et animo metiamur : nec militem paludamento, aut balteo, sed robore et magnanimitate : annon absurdum sit virgini, rei tam præclaræ, et quæ humana omnia superet, capilli squallorem, vultus demissionem, ac pullam vestem, temere sane ac supine, virtuti ducere, nec ejus animo denudato, inde studia ejus accurate explorare? At non id permittit, qui luctæ hujus leges sanxit : neque enim eos, qui in hoc certamen se conjiciunt, vestitu, sed dogmatibus et animo spectari jubet. « Qui enim certat, inquit, » ab omnibus se continet², » scilicet quæ animi sanitatem infestent, et « nemo coronatur, nisi legitime certaverit³. » Quæ sunt igitur luctæ hujus leges? Audi eundem dicentem, vel potius in eo Christum certaminis auctorem : « Honorabile est matrimonium, et torus imma- » culatus⁴. »

CAP. VIII. Quid vero hæc ad me, inquit, quæ nuntium matrimonio remisit? Id enim, misera, id te perdidit, quod nihil tibi cum eo dogmate commune existimas. Itaque rem eam extremo contemptu

¹ Psal. xlii, 14. — ² 1 Cor. ix, 25. — ³ 2 Tim. ii, 5. — ⁴ Hebr. xiii, 4.

Mais qu'est-ce que tout cela si l'impudence est dans votre ame? et qu'y a-t-il de plus impudent que de condamner les œuvres de Dieu? « Toute la gloire de la fille du roi est une gloire intérieure, » a dit le Psalmiste. C'est tout le contraire chez vous. Vous êtes revêtue de gloire au dehors, et votre ame ne cache que turpitude. Votre modestie n'est que pour le monde, et vous agissez sans pudeur et sans retenue à l'égard de votre Créateur. Vous n'osez lever les yeux sur l'homme (si pourtant il en est parmi vous qui aient cette réserve et cette timidité), et vous bravez insolemment le regard du Maître des mortels, et vous osez blasphémer contre le Très-Haut! Les traces des mortifications et la pâleur de la mort sont empreintes sur votre visage : ah! votre sort n'en mérite que plus de larmes et de pitié, puisque tant de souffrances, au lieu d'être récompensées au jour du jugement, n'auront servi qu'à votre perte et à votre condamnation!

CHAP. VII. Vos vêtements sont modestes; mais la virginité n'est point dans la modestie des vêtements ou dans la pâleur du visage; elle est dans la pureté de l'ame et du corps. Ce n'est point à sa chevelure, ni à son bâton, ni à son manteau, qu'on reconnaît un philosophe, mais à ses actions et à ses idées; ce qui caractérise le guerrier, ce n'est ni l'armure, ni le baudrier, c'est la force et le courage. Ne serait-il donc pas ridicule de faire consister la vertu d'une vierge, cette vertu sublime qui est le plus noble effort que puisse faire l'humanité, dans la simplicité de la parure et la modestie de la contenance, sans chercher à pénétrer au fond de l'ame, à découvrir ses plus secrètes pensées? Certes ce n'est pas ainsi qu'en juge le grand Apôtre, qu'on pourrait appeler à bon droit le législateur des vierges. Ce n'est pas à leurs vêtements, mais aux dispositions de leur ame, qu'il veut qu'on reconnaisse les athlètes de la virginité. « Celui qui lutte, dit-il, doit » s'abstenir de tout, » c'est-à-dire de tout ce qui peut ternir la pureté de l'ame; et « personne, ajoute-t-il ailleurs, n'est couronné s'il n'a ob- » servé les conditions du combat. » Quelles sont donc les conditions de ce combat? Écoutez encore les paroles de l'Apôtre, ou plutôt celles de Jésus-Christ, qui parle par sa bouche et qui a institué le premier cette noble lutte : « Respect à la sainteté du mariage et à la pureté de » la couche nuptiale. »

CHAP. VIII. Que m'importe, à moi, ce commandement, direz-vous, puisque j'ai renoncé au mariage? Infortunée, vous croyez n'avoir rien de commun avec ce précepte, et voilà ce qui vous a perdue. Dans votre dédain superbe pour cette sainte institution, vous avez

prosecuta, et Dei sapientiæ contumeliam fecisti, et naturam rerum omnem criminata es. Nam si impurum matrimonium est, animantes etiam ex eo susceptæ, impuræ omnes sunt : atque adeo et vos : neque enim dixerim hominum naturam. Quomodo igitur virgo est, quæ impura? nam altera hæc, imo et tertia excogitata vobis fœditas et impuritas est, ac quæ matrimonium velut flagitiosum refugistis, eo ipso quod refugistis, omnium estis flagitiosissimæ, virginitate stupro fœdiorum inventa.

Quonam igitur loco vos ponemus? Cum Judæis? at non sustinebant : nam et matrimonium colunt, et Dei creationem suspiciunt. An nobiscum? At Christum per Paulum dicentem audire nolulistis : « Honorable est matrimonium, et torus immaculatus. » Reliquum est igitur ut cum gentibus porro consistatis. At illæ etiam vos ut se magis impios repellent. Nam Platonis sententia est : « Bonum fuisse qui hoc omne » molitus est, » et « bonum nullius rei erga quemquam invidia tangi ¹. » Tu malum ipsum appellas, et malorum rerum creatorem. Verum ne extimesce : habes doctrinæ consortes diabolum ejusque angelos ; imo nec eos quidem : neque enim qui te in eum furorem induxerint, idem etiam sentire existimandi sunt. Nam scire eos Deum bonum esse, audi clamantes, nunc : « Scimus te qui sis, sanctus Dei² ; » nunc : « Hi homines servi Dei excelsi sunt, qui vobis viam salutis nuntiant³. »

Et adhuc virginitatem jactabitis, de eaque gloriabimini, ac non potius abeuntes vestram deplorabitis ac lugebitis amentiam, qua vos diabolus velut manu captos colligatos in gehennæ ignem trahit? Matrimonium non iniisti? at non id virginitas est : nam quæ cum integrum esset nubere, detrectaverit, eam ego virginem dixerim : at cum eo interdictum dicas, non jam id recte factum tuis consiliis, sed legis necessitati tribuendum est. Quare Persas qui matres uxores non ducunt admiramur, Romanos non item. Hic namque ad unum omnibus

¹ Plato in Timæo. — ² Marc. 1, 24. — ³ Act. xvi, 17.

insulté à la sagesse de Dieu et blâmé l'œuvre entière de sa providence. Si l'union des sexes est impure, les créatures qui lui doivent la vie sont donc également impures, et vous aussi, par conséquent, hérétiques. Comment donc vos filles seraient-elles vierges si elles sont impures? Oui, elles sont trois fois impures en évitant le mariage comme un crime abominable; et par cela même qu'elles l'évitent, elles sont tombées dans le dernier degré d'avilissement, elles ont inventé une espèce de virginité plus honteuse que tous les excès du libertinage.

De quel nom vous nommer, ô vierges hérétiques? Vous rangerai-je parmi les Juifs? mais ce serait une insulte pour eux, ils honorent le mariage et admirent les œuvres de la Providence divine. Parmi les chrétiens? mais vous avez refusé d'entendre les paroles de Jésus-Christ, quand il dit par la bouche de Paul: « Respect au mariage et à » la sainteté du lit conjugal. » Parmi les gentils? mais ils vous repousseront comme des impies; car c'est une sentence fameuse de leur Platon, que « le Créateur de l'univers est un Être bon, » et que « cet Être » bon ne saurait vouloir le mal; » et vous, vous regardez ce Dieu comme un être malfaisant, comme le créateur du mal. Rassurez-vous pourtant; vous avez pour frères de doctrine le démon et ses anges. Mais que dis-je? Non, le démon lui-même et ses anges ne pensent point comme vous; il est impossible que ceux qui vous ont égarées partagent votre folie et votre égarement. Ils savent aussi que Dieu est bon: entendez-les s'écrier, en parlant à Jésus-Christ: « Nous savons qui tu » es; tu es le Saint de Dieu. » Entendez-les s'écrier encore en parlant des apôtres: « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut; la » voie qu'ils vous montrent est la voie du salut. »

Et vous osez être fières de votre virginité; vous osez vous glorifier de votre vertu; et vous ne pleurez pas plutôt sur votre démente, vous ne gémissiez pas sur cet aveuglement dans lequel le démon vous a fait tomber comme dans un filet, pour faire de vous sa proie assurée et vous entraîner aux supplices de l'enfer! Vous avez fui le mariage; mais ce n'est point en cela que consiste la virginité. Celle qui, pouvant sans crime accepter un époux, ne l'a point fait, mérite le titre de vierge; mais, puisque vous regardez le mariage comme une chose défendue, votre virginité n'est plus une vertu libre et volontaire, elle n'est qu'une soumission forcée à l'autorité de la loi que vous avez établie. Il est permis, chez les Perses, d'épouser sa mère, et la vue habituelle de ces sortes de mariages fait que nous avons de l'admiration

id execrandum videtur, illic impunitas ea designandi effecit, ut qui ab eo concubitu abstinerent, laudarentur.

Ad eundem modum et de matrimonio habenda quæstio est. Nos enim, apud quos id omnibus permissum sit, merito eos qui matrimonium non contrahant, miramur; vos qui id in malorum classem rejeceritis, nihil est quod laudem ex hac re captetis. Nam vetitis abstinere, id vero non est animi excelsi atque strenui: perfectæ enim virtutis est, non ea non committere, quæ si committamus, apud omnes improbi habeamur; sed iis excellere, quæ neque eos qui detrectent, eo nomine culpari patiantur, et qui suscipiant ac perfungantur, non opinione improbitatis solum liberent, sed etiam bonis accenseant. Nam ut eunuchos de virginitate laudet nemo, qui matrimonium non contrahant; sic nec vos: cum quod illis naturæ necessitas, id vobis sit corruptæ conscientiæ anticipatio: ac quemadmodum eunuchos corporis vitium ejusce rei gloria dejecit; ita vos diabolus, natura vobis salva permanente, sanis consiliis resectis, atque in necessitatem coniectos cœlibatus, cum laboribus urget, tum laudari non sinit. Matrimonium vetas; eam ob rem et cœlibatus mercedem non accipies, imo pœnas etiam ac supplicium lues.

CAP. IX. Tu vero, inquit, non vetas? Apage ut tecum æque insaniam. Et qui, inquit, hortaris matrimonium non contrahere? quod virginitatem matrimonio longe præstantiorem sentiam: nec vero propterea matrimonium in malis pono, qui vehementer etiam laudo: est enim iis qui recte eo uti velint, continentiæ portus, naturam efferari non permittens. Nam legitimo coitu, quasi scopulis quibusdam objectis ad excipiendos libidinis fluctus, non in summa tranquillitate collocat ac tuetur. Verum sunt quibus nihil opus sit eo præsidio, sed ejus vice jejuniis, vigiliis, chamæuniis, et reliqua id genus duritate, naturæ furorem cicurent.

Hos cohortor matrimonium non contrahere, nec matrimonium veto. Interest autem inter hoc et illud plurimum, quantum scilicet discrimen est inter necessitatem et optionem. Qui enim consulit, liberum relin-

et des éloges pour ceux qui ne profitent point de la coutume établie. Mais c'est là un effort de continence qui serait sans mérite chez les Romains, puisqu'une pareille union est à leurs yeux le plus abominable de tous les crimes.

De même, chez les chrétiens, le mariage étant permis à tous, celui qui s'en abstient a droit aux éloges et à l'admiration ; mais vous, qui regardez le mariage comme une institution vicieuse, vous n'avez aucun mérite à embrasser le célibat. S'abstenir de ce qui est défendu, cela n'est pas l'effort d'une ame noble et courageuse. La parfaite vertu ne se contente pas d'éviter les actions que poursuit un blâme universel, il faut que sa puissance se déploie dans des luttes où les vaincus eux-mêmes sont exempts de blâme, où les vainqueurs sont couronnés de gloire. Qui songe à faire aux eunuques un mérite de leur virginité ? La vôtre n'a pas plus droit aux éloges. Ce qui est chez eux le résultat forcé d'une mutilation corporelle est chez vous la conséquence nécessaire de la corruption de votre conscience. La dégradation physique qu'ils ont subie leur ravit en même temps la gloire de la virginité, et si le démon n'a point touché à votre corps, il vous a fait éprouver une mutilation morale, et en vous condamnant au célibat il vous a privées de toutes les jouissances de cette vie et vous a ôté le droit de prétendre à l'admiration des hommes. Vous fuyez le mariage comme un crime ; et c'est pour cela même que votre virginité ne sera point récompensée, qu'elle sera, au contraire, punie sévèrement par le souverain juge.

CHAP. IX. Mais quoi ! ne défendez-vous pas aussi le mariage, me direz-vous, ô sectateurs du mensonge ? Que Dieu me préserve de partager votre égarement ! Mais encore, direz-vous, ne conseillez-vous pas de fuir le mariage ? Oui, je donne ce conseil, parce que je sens combien cet état est inférieur à celui de la virginité ; cependant je suis loin de repousser le mariage comme une institution mauvaise, j'en fais, au contraire, un très-grand cas ; c'est un asile sûr, où les ames modérées goûtent des jouissances sans tumulte, un port tranquille, où la sagesse est à l'abri des orages des passions. Mais il est des ames qui n'ont pas besoin de ce port pour éviter les orages et qui savent trouver dans le jeûne et les veilles, dans la solitude et les mortifications, la force de dompter une chair rebelle.

Voilà ceux que j'exhorte au célibat ; je conseille le célibat, et je ne défends pas le mariage. Il y a un abîme entre le conseil et la défense, l'abîme qui se trouve entre la liberté et la nécessité. Celui qui con-

quit auditori quæ consulat, sequi : qui vetat, is ei facultatem eam præcipit. Ad hæc qui cohortor, rem non improbo ; nec qui se induci non patiat, accuso : tu qui id damnes ac vitiosum ducas, et legislatoris, non consilarii personam arripias, merito eos qui non obediunt, odisti : at non ego, sed cum eos admiror qui ad hoc certamen nomina dederint, tum qui extra maneant, non accuso. Nam accusatio demum justa sit, si quis quod haud dubie vitiosum sit, prosequatur ; at qui minorem virtutem nactus, majorem non adeat, is quidem non cum fortiori laudandus et admirandus est, nec tamen ideo culpandus. Ecquid igitur conjugium veto, qui conjuges non accusem ? Stupra veto et adulteria ; matrimonium non item : et illa audentes castigo, atque ab Ecclesiæ cœtu proscribo : hoc vero qui faciant, dum modeste, assidue etiam laudo. Ita duplex lucrum fit ; unum, quod Dei opificium non damnemus ; alterum, quod non solum virginitas dignitate sua non despolietur, sed multo etiam illustrior declaretur.

CAP. X. Etenim qui matrimonium damnat, is virginitatis etiam gloriam carpit : qui laudat, is virginitatem admirabiliorem augustioremque reddit. Nam quod deterioris comparatione bonum videtur, id haud sane admodum bonum est : quod autem omnium sententia bonis melius, id excellens bonum est ; cujusmodi nos virginitatem esse docemus. Quare ut qui matrimonium damnant, hujus encomiis fraudandi sunt, ita qui id a crimine liberat, non tam id quam virginitatem laudat. Nam et corpora, non quæ mutilis, sed quæ integris, et vitio nullo præpeditis excellant, ea pulchra dicimus. Bonum est matrimonium : propterea admiranda virginitas est, quæ bono melior sit, eoque melior, quo nautis gubernator, et militibus dux. Sed quemadmodum subductis e navi remigibus, navim demergas, et militibus ex acie semotis, ducem hostibus vinctum tradas ; ita et hic si matrimonium de summo gradu dejicias, virginitatis laudem prodas, atque ad extremum malum redigas.

seille laisse celui qui l'écoute libre de suivre son conseil ; mais celui qui défend ôte à la volonté le droit de violer sa défense. De plus, en exhortant au célibat, je ne fais pas un crime du mariage, et par conséquent je ne trouve pas coupable celui que je n'ai pu persuader ; mais vous, qui condamnez le mariage et qui en faites un crime, vous, qui imposez une loi au lieu de donner un conseil, vous devez naturellement accabler du poids de votre haine quiconque désobéit à cette loi. Pour moi, j'admire les athlètes généreux qui se présentent aux luttes de la virginité, sans blâmer ceux qui restent spectateurs de ces nobles combats. Le blâme n'est légitime que lorsqu'il s'adresse à une fauter réelle. Mais celui qui, satisfait d'atteindre à des vertus modestes, laisse les vertus sublimes à de plus hautes ambitions, celui-là ne mérite pas sans doute les éloges et l'admiration qui sont dus au triomphe d'un courage plus généreux ; mais il ne mérite pas non plus le blâme et le reproche. Comment donc pourrais-je défendre le mariage, puisque je ne blâme point les époux ? Le libertinage et l'adultère, voilà ce que je défends, et non le mariage. Je soumetts à une pénitence rigoureuse ceux qui osent violer cette défense, et je les exclus de l'assemblée des fidèles ; mais je loue les époux qui comprennent la sainteté de l'union conjugale. Ainsi, nous évitons de condamner l'ouvrage de Dieu, et en même temps, au lieu de ravir à la virginité sa couronne de gloire, nous l'entourons de plus d'éclat et de magnificence.

CHAP. X. En effet, condamner le mariage, n'est-ce pas ôter à la virginité son mérite et sa gloire ? louer ce sacrement, n'est-ce pas rendre cette vertu plus admirable et plus auguste ? Ce qui ne paraît un bien qu'en le comparant à un grand mal ne peut être véritablement un bien : or, telle est l'idée que vous avez de la virginité par rapport au mariage ; mais ce qui, de l'avis de tout le monde, est encore préférable à des choses déjà bonnes par elles-mêmes, ne peut manquer d'être une chose excellente et digne de nos hommages ; telle est, selon nous, la relation qui existe entre le mariage et la virginité : par conséquent, ceux qui condamnent le mariage font tort en même temps au mérite de la virginité ; et justifier ce sacrement c'est faire l'éloge de cette vertu. Il en est d'elle comme de la beauté ; la beauté n'est pas une supériorité négative sur la laideur et la difformité, c'est l'excellence dans la grâce et dans l'harmonie. Oui, le mariage est une chose bonne ; admirons donc la virginité, cette vertu supérieure encore au mariage. Mais, bien que le pilote soit supérieur à son équipage, le

Bonum est virginitas : et ego consentio ; ac matrimonio etiam melior, et hoc confiteor. Et si placet, quanto etiam melior sit addam, quanto cœlum terra, quanto hominibus angeli. Imo ut fortius aliquid dicam, etiam amplius. Nam angeli etsi nec ducunt uxores, nec ducuntur, at non sunt carne et sanguine coagmentati, non in terris commorantur, non libidinum æstus sentiunt, non cibi aut potus indigent, non suavi cantu deliniri, non liberali forma, aut alio ejus generis ullo flecti possunt ; sed sicut summo meridie cœlum, nulla affectum nube, purum spectatur ; ita et illorum naturæ, a libidine quietæ, illustres ac perlucidæ maneant oportet.

CAP. XI. Humanum autem genus natura beatis illis concedens, vires suas urget, cum iisque pro virili æquari summa ope nititur. Quo pacto ? Nec ducunt uxores angeli, nec ducuntur ? at nec virgo. Assistent perpetuo ac ministrant Deo ? itidem et virgo. Quare etiam Paulus eas ab omni sollicitudine arcet, ut assiduæ sint et indivulsæ. Quod si, ut illi, in cœlum hic ascendere non possunt, carne eas deprimente ; at hic quoque insignem habent consolationem, quæ ipsum cœli Dominum excipiant, siquidem sint corpore atque spiritu sanctæ. Videsne virginitatis decus ? Eorum qui in terris degant, cum cœlitibus vitæ similitudinem molitur, corpore vestitos, vinci ab incorporeis virtutibus non permittit, mortales, angelorum æmulos reddit. Sed nihil hoc ad vos, qui et rem tantam corrumpatis, et Dominum culpatis, malumque nominatis : etenim vos improbi servi supplicium manet. Ecclesiæ virginibus multa ac magna obvenient bona, quæ et oculos, et aures, et humanam cogitationem superent. Itaque iis dimissis, satis est enim jam cum iis verborum ; ad Ecclesiæ filios sermonem conferamus.

général supérieur à son armée, il n'est pas moins vrai que, si le vaisseau est privé de ses rameurs, c'en est fait de lui et du pilote qui le dirige, et que, si le général est abandonné de ses soldats, il tombera prisonnier entre les mains de l'ennemi. De même, malgré la supériorité de la virginité sur le mariage, on ne peut nier la dignité morale du mariage sans nuire à l'honneur de la virginité et sans causer sa disgrâce.

La virginité est une chose bonne : d'accord ; une chose préférable au mariage : c'est encore mon avis ; et je puis vous dire, si vous voulez le savoir, combien elle est au-dessus de lui : autant que le ciel est au-dessus de la terre, autant que les anges sont au-dessus des hommes, et plus encore, si j'ose le dire. Car, bien que la virginité soit un attribut des anges, cette vertu est plus facile et moins méritoire pour eux ; ils ne sont pas formés de chair et de sang comme nous, ils n'habitent pas sur une terre où règne le péché, ils n'éprouvent point les dévorantes ardeurs des passions, ils ne sont point exposés à ressentir, au milieu de l'ivresse des festins, ces molles langueurs où nous jettent une musique voluptueuse et l'aspect séduisant de la beauté. Pure comme la lumière qui se joue dans l'azur d'un ciel sans nuage, leur essence immortelle, que ne ternit jamais le souffle des passions, brille paisiblement d'un éclat virginal.

CHAP. XI. L'homme, sans doute, ne doit pas à sa nature les mêmes avantages ; mais une noble émulation augmente ses forces, et grâce à cette glorieuse rivalité, il s'est rendu leur égal. Si, dans le ciel, les anges ne connaissent point les titres d'époux et d'épouses, les vierges sur la terre gardent la même continence. Si les anges se tiennent continuellement en présence de Dieu pour exécuter ses volontés, les vierges sont aussi les servantes du Seigneur, et c'est afin que rien n'arrête l'assiduité de leur zèle que Paul veut les mettre à l'abri des soins temporels. Si elles ne peuvent monter jusqu'au séjour des anges, parce que la chair les attache à la terre, elles ont du moins ici-bas la consolation de recevoir le Seigneur, qui vient récompenser par sa présence la pureté sans tache qu'elles ont su garder et dans l'ame et dans le corps. Concevez-vous la sublimité de cet état ? Il assimile ceux qui vivent sur la terre aux habitans du céleste séjour, il rend les mortels semblables aux purs intelligences, il fait des hommes les rivaux des anges. Mais cet état divin n'a rien de commun avec vous, qui dénaturez la vertu angélique de la virginité, qui accusez le Seigneur, et faites de lui un Dieu méchant. Vous êtes réservés au supplice du serviteur infidèle, tandis que les vierges filles de l'Église

CAP. XII. Unde igitur præset orationem exordiri? ab iis Domini verbis, quæ per beatum Paulum prefatur: nam hujus cohortationem Domini cohortationem esse credendum est. Cum enim dicit: « Conjugibus autem præcipio, non ego, sed Dominus; » et rursum: « Cæteris ego » dico, non Dominus, » non id dicit, alia sua esse, alia Domini. Nam qui loquentem in se Christum haberet, qui nec vivere satageret, ut in se Christus viveret, qui regnum, vitam, angelos, potestates, omnemque creaturam aliam, atque omnino omnia, ejus amori postponeret, quo pacto aut eloqui, aut cogitare aliquid in animum induxisset, quod Christo non placeret, præsertim cum hanc legem conderet? Quid est ergo cum dicit: « Ego non ego? » Leges nobis ac dogmata partim per se Christus, partim per apostolos prodidit. Nam non omnia eum per se statuisse audi quid dicat: « Multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo¹. » Itaque illud: Uxor a viro ne discederet, jam ante sanxerat, cum in terris carne indutus degeret; ideoque dicit: « Conjugibus autem præcipio, non ego, sed Dominus, » quod ad infideles attineret, præsens nihil edixerat, sed ad id Pauli mentem incitans, legem ferebat, itaque: « Non Dominus, inquit, sed ego; » non qui significatum vellet, humanum esse quod diceretur: nihil minus; sed præceptum id ab eo præsentem discipulis proditum non esse, sed nunc demum per se.

¹ 1 Cor. vii, 10 et 12. — ² Joan. xvi, 12.

jouiront d'une béatitude ineffable. Mais c'est assez poursuivre les hérétiques, adressons maintenant nos paroles aux enfans de l'Église.

CHAP. XII. Quel sera notre exorde? nous l'emprunterons aux paroles que Jésus-Christ a prononcées par la bouche de Paul au sujet de la virginité. Le précepte que donne l'Apôtre, nous devons le regarder comme le précepte du Seigneur lui-même. En effet, quand l'Apôtre dit : « Ce que je prescris aux époux n'est pas ma parole, mais la parole du Seigneur; » et quand ensuite il ajoute dans un autre commandement : « Ceci n'est point la parole du Seigneur, mais la mienne; » ces expressions n'indiquent point que le premier commandement soit de Jésus-Christ, et que le second soit de Paul. Comment celui qui a pu se rendre le témoignage que le Christ parlait par sa bouche; celui qui ne trouvait aucun charme à la vie, si le Christ ne vivait en lui; celui qui aurait sacrifié avec joie à l'amour du Christ et le sceptre du monde et sa propre existence, et la félicité des anges et le rang le plus élevé parmi les puissances du ciel; comment, dis-je, un serviteur aussi dévoué, eût-il prononcé une parole, conçu une pensée, qui ne fût pas l'expression de la volonté du Christ, surtout quand il s'agissait d'établir une loi fondamentale de l'Église? Que signifie donc cette distinction entre les paroles de Paul et les paroles du Seigneur? Le voici. Le Christ nous a donné ses lois et ses dogmes en partie par lui-même et en partie par ses apôtres. La preuve qu'il n'a pas publié tous ses commandemens quand il était encore sur la terre, revêtu d'un corps semblable au nôtre, c'est qu'avant sa résurrection glorieuse, il a dit à ses disciples : « J'ai encore beaucoup de choses à vous annoncer; mais vous n'êtes pas maintenant en état de les comprendre. » Ainsi, au nombre des préceptes qu'il a donnés pendant qu'il habitait encore parmi nous, se trouve celui qui défend à la femme de quitter son mari; et voilà pourquoi l'Apôtre, en rappelant cette défense, dit : « Ce que je prescris aux époux est la parole du Seigneur et non la mienne. » Quant au précepte qui concerne les époux d'une croyance différente, le Seigneur ne l'a point donné pendant sa vie mortelle; mais c'est lui qui inspirait Paul quand celui-ci l'a exprimé; c'est lui qui est l'auteur de la loi portée par son disciple. « Le précepte que je donne ici, dit Paul, est ma parole et non la parole du Seigneur. » Ce qui ne veut point dire que ce commandement soit l'ouvrage de l'homme, mais que cette loi n'a point été établie par Dieu pendant son séjour parmi nous, et qu'elle a été publiée plus tard par la bouche de son serviteur Paul.

Quare ut illud « Dominus, non ego, » haud ejus est qui Christi jussu adversetur; ita hoc : « Ego, non Dominus, » non privatum quiddam, et præter Dei mentem, edicentis est, sed hoc solum indicantis, per se præceptum id nunc prodi. Nam de vidua loquens : « Beatior est, in- » quit, si sic permanserit, secundum meum consilium ¹; » ac ne audens, « secundum meum consilium, » humanum commentum crederes, suspicionem additamento eo sustulit : « Puto autem quod et ego spiritum » Dei habeam. » Itaque ut quæ spiritus essent eloquens, suam sententiam vocat, nec propterea humanum scitum dicemus; ita et nunc cum inquit, « ego dico, non Dominus, » ne mihi idcirco Pauli sermonem esse existimes : habebat quippe loquentem in se Christum. Neque ausus fuisset tantum dogma sententiæ more ponere, nisi legem inde petiisset. Ita enim cum eò quispiam locutus fuisset : « Non sustineo qui fidelis sim, cum infideli, qui purus, cum impura degere; tute jam dicebas, hæc te dicere, non Dominum. Unde igitur mihi pignus atque fidem? » At dixisset ei Paulus : « Ne verearis, ideo enim dixi, habere me loquentem in me Christum : et, videri me quoque divinum habere Spiritum, ne quid eorum quæ dixissem humanum suspicarerere. Nisi enim ita esset, nunquam eam auctoritatem meis cogitationibus tribuissem. Sunt enim mortalium cogitationes timidæ ², eorumque commenta periculosa. »

Jamvero legis etiam vim orbis terrarum Ecclesia demonstrat, eam accurate servans, haudquaquam servatura, nisi explorate cognosceret id dictum Christi esse mandatum. Quid igitur Paulus Domini instinctu incitatus dicit? « De quibus autem mihi scripsistis, bonum esset ho-

¹ 1 Cor. vii, 40. — ² Sap. ix, 14.

Ainsi, quand l'Apôtre dit : « Ceci est la parole du Seigneur et non » la mienne, » ces expressions ne sauraient annoncer en lui une volonté opposée à celle du Christ ; et pareillement, quand il dit : « Ceci est ma parole et non la parole du Seigneur, » ces expressions ne signifient point que l'Apôtre ajoute aux commandemens du divin Maître un précepte étranger à sa doctrine ; elles font entendre seulement que ce précepte, conforme à la volonté du Seigneur, a été exprimé pour la première fois par la bouche de Paul. C'est ainsi qu'en parlant des veuves : « Elles seront plus heureuses, dit l'Apôtre, » si elles restent dans le veuvage, suivant mon conseil ; » et de peur que ces derniers mots, « suivant mon conseil, » ne fissent croire que ce n'était là en effet qu'une maxime purement humaine, il a eu soin d'ajouter, pour ôter toute espèce de doute à ce sujet : « Mais je » pense que j'ai aussi en moi l'Esprit de Dieu. » Bien que l'Apôtre s'attribue le conseil qu'il donne aux veuves, nous n'en devons pas moins regarder ce conseil comme venant de Dieu, puisqu'il est inspiré à Paul par le Saint-Esprit ; et pareillement, quand il dit : « Ceci n'est » point la parole du Seigneur, mais la mienne, » nous n'en devons pas moins regarder le précepte qu'il donne comme venant aussi de Dieu, puisque c'est le Christ lui-même qui parle par la bouche de son discip'le. Certes, Paul n'aurait pas osé établir un dogme aussi important comme on exprime une idée ordinaire, s'il ne l'eût reçu du Seigneur lui-même. Sans cela on aurait pu lui dire : « Chrétien, je ne puis passer ma vie avec une infidèle. Vous avouez vous-même qu'en donnant ce précepte, c'est vous qui parlez et non le Seigneur : quel garant ai-je donc de l'autorité de vos paroles, et quelle foi dois-je leur accorder ? » Mais Paul était préparé contre de telles objections, il eût pu répondre : « Pourquoi ce doute ? N'ai-je pas dit aussi que le Christ parle par ma bouche et que l'Esprit de Dieu habite en moi ? Et si cela est, comment soupçonner mes préceptes de n'être que des préceptes humains ? Si cela n'était pas, comment aurais-je osé imposer ma parole comme une loi ? Les pensées des mortels sont pleines d'incertitudes et leurs maximes sujettes à l'erreur. »

Au reste, le caractère divin de la loi qu'a établie l'Apôtre est assez prouvé par le soin scrupuleux qu'apporte l'Église catholique à l'observation de cette loi ; et certes l'Église n'aurait pas tant de respect pour elle si elle ne savait parfaitement que les paroles de l'Apôtre ne sont que l'expression de la volonté du Christ. Revenons maintenant à notre

» mini mulierem non tangere¹. » Hic approbandi sunt Corinthii, qui nullo accepto a præceptore consilio de virginitate, ipsi quærere antevertant. Atque hinc jam eis gratiæ opera factam accessionem ostendit. Nam ex veteri Testamento res dubia non erat, non solum reliquis omnibus, sed levitis etiam et pontificibus, atque ipso pontifice maximo, matrimonio imprimis operam dantibus.

CAP. XIII. Unde igitur in quæstionem venerunt? Acute id ac præclare viderunt, majori sibi virtute opus esse, qui majus donum accepissent. Illud etiam animadversione dignum est, cur id eis consilium non exposuerit: neque enim si quid ejusmodi audissent, iterum ex eo per litteras idem quæsivissent. Nam et hic admirabilem Pauli sapientiam cognoscere est. Neque enim temere ac sine causa rem tantam monere omisit, sed sustinuit dum ipsi prius aliquam ejus notitiam consecuti, in cupiditatem venirent, ut eorum animos nactus jam virginitati deditos, utiliter hisce de rebus sermones sereret, auditorum in rem studio ingens adjumentum ad cohortationis admissionem præstante: et alioqui rei magnitudinem atque insignem gravitatem ostendit. Nam ni ita esset, non expectato eorum studio, ipse id prior, si non ut jussum ac præceptum, at certe ut cohortationem atque consilium prodidisset. Nunc qui neque id prior facere animum induxerit, evidens nobis fecit, egere virginitatem multi sudoris, contentionisque permagnæ.

Atqui id hic communem nostrum Dominum imitatus fecit, qui de

¹ 1 Cor. vii, 1.

sujet : quel est donc le précepte que Paul a donné sur la virginité, et dans lequel il n'est que l'interprète de la volonté du Seigneur? « Pour » répondre à la question que vous me faites dans votre lettre, écrit-il » aux Corinthiens, je dis que l'homme ferait bien de s'abstenir de la » femme. » Ici d'abord on ne saurait trop louer le zèle des Corinthiens, qui, n'ayant encore reçu de leur précepteur aucun conseil relatif à la virginité, devançant ses instructions et l'interrogent les premiers sur ce point. L'on voit quels progrès dans la perfection leur avait déjà fait faire la grâce divine. Car, en ne consultant que l'ancien Testament, la supériorité du mariage sur la virginité ne pouvait être douteuse pour eux, puisqu'ils y auraient vu que non seulement le peuple, mais encore les lévites, les prêtres et le grand pontife lui-même, tenaient à grand honneur de remplir les devoirs de l'union conjugale.

CHAP. XIII. Quels motifs avaient-ils donc de faire une semblable demande à l'Apôtre? c'est qu'ils avaient fort bien compris qu'ayant reçu plus de grâces que ceux qui vivaient sous l'ancienne loi, ils avaient aussi besoin de montrer plus de vertu. Ce qui mérite de fixer aussi notre attention, c'est le motif qui a pu engager l'Apôtre à ne pas leur parler d'abord de la virginité; car il n'y a point de doute qu'il ne leur en avait encore rien dit jusqu'alors, puisqu'ils l'interrogent sur ce point. Or la cause de ce silence est bien propre à nous faire connaître toute la sagesse du grand Apôtre. Ce n'est pas, en effet, par oubli ou sans raison qu'il les avait laissés dans l'ignorance sur un point si important; mais il avait cru devoir attendre qu'ils eussent acquis par eux-mêmes quelques notions sur la perfection de cet état et senti le désir d'y arriver, afin que, trouvant déjà dans leur âme un goût naissant pour la virginité, il n'eût plus qu'à y semer, comme dans une terre bien préparée, les préceptes de sa sagesse; car il pensait bien que le désir dont ses auditeurs seraient déjà épris pour cette vertu rendrait ses exhortations plus efficaces et les ferait mieux fructifier. D'un autre côté, ce retard devait encore servir à rehausser l'excellence et la sublimité de cette même vertu. Sans ce double motif, il n'eût point attendu leurs sollicitations, il aurait été le premier à leur recommander la virginité, sinon en leur présentant cette recommandation comme une loi, du moins comme un conseil. Mais, s'il a cru devoir en agir autrement, c'est qu'il voulait nous faire comprendre que la virginité est une vertu qui demande beaucoup de travaux et de combats.

Et en cela il a suivi l'exemple de Notre-Seigneur, qui n'avait rien dit de la virginité à ses disciples avant que ceux-ci lui en eussent parlé

virginitate tum disseruit, cum eum discipuli rogarunt. Nam cum dixissent : « Si ea est viri cum uxore conditio, expedit matrimonium non » contrahere; » respondit : « Sunt eunuchi qui se ipsos propter cœleste » regnum castrarunt ¹. » Ubi enim ingens est recte factum, atque ideo nec sub præcepti necessitate concluditur, expectandum est desiderium eorum qui eo perfuncturi sunt, et alia quadam ratione nec suspecta, animus iis atque studium est parandum : quod quidem et Christus fecit. Neque enim eos ulla de virginitate disputatione in virginitatis studium coniecit, sed de matrimonio solum locutus, in ejusque difficultate commonstranda hærens atque conquiescens, rem adeo prudenter moderatus est, ut qui de non contrahendo matrimonio nihil audissent; sua sponte dicerent : « Expedit matrimonium non con- » trahere. »

Atque ideo etiam Paulus Christi imitator : « De quibus autem, inquit, » mihi scripsistis; » velut se iis verbis in hanc sententiam purgans : Equidem vos ad sublime hoc fastigium propter rei difficultatem adducere non audebam. Nunc cum priores ipsi ad me scripseritis, fidens demum consulo. Cur enim cum multis de rebus scripserint, nusquam id adjecit? Nulla alia de causa, quam ea, quam nunc dixi : ne quis enim cohortationem inique acciperet, litteras eis, quas misissent, ad memoriam revocat; ac ne sic quidem occasionem eam nactus, vehementiorem adhibet admonitionem, sed admodum benignam; in eo etiam Christum imitatus; nam Servator absoluto sermone de virginitate addidit : « Qui potest capere capiat ². » Quid igitur ait : « De quibus autem mihi scripsistis, bonum est homini mulierem non tan- » gere ³? »

¹ Math. xix, 10 et 12. — ² *Ibid.* 12. — ³ 1 Cor. vii, 1.

eux-mêmes : « Si telle est la condition de l'homme dans le mariage, » avaient-ils dit, il vaut mieux pour lui garder le célibat. » Et c'est alors que le Seigneur fit cette réponse : « Il y a des eunuques qui se » sont eux-mêmes rendus tels pour le royaume des cieux. » En effet, toutes les fois qu'il s'agit de l'accomplissement d'une grande et difficile vertu, d'un acte éclatant de courage auquel on peut exhorter, mais qu'on ne peut ordonner comme un devoir, il faut attendre, pour faire cette exhortation, que ceux à qui elle doit être adressée se montrent d'avance désireux d'y obéir ; et c'est par des moyens détournés et habilement ménagés qu'on doit chercher, à leur insu, à faire naître en eux ce désir. Telle est la conduite de Jésus dans cette circonstance. Ce n'est pas en discutant d'abord sur le mérite de la virginité qu'il inspire à ses disciples l'amour de cette vertu ; il leur parle seulement du mariage ; il s'arrête à leur montrer tous les inconvénients qui l'accompagnent, et il arrive si bien à son but par des détours habiles, que ceux qui jusqu'alors n'avaient jamais douté de l'excellence du mariage s'écrient d'une voix unanime : « Il vaut mieux garder le célibat. »

C'est inspiré par le même esprit de ménagement que Paul, imitateur de Jésus, écrit aux Corinthiens : « Pour répondre à la question » que vous m'adressez dans votre lettre, je vous dirai que l'homme fe- » rait bien de s'abstenir de la femme. » N'est-ce pas comme s'il leur disait : Je n'osais pas vous engager à une vertu si haute et si difficile ; mais, puisque vous m'avez consulté de vous-mêmes à ce sujet, je ne crains plus de vous faire connaître mon avis. Car pourquoi, en répondant à tant de lettres qui lui étaient écrites par les Corinthiens, ne leur avait-il jamais jusqu'alors parlé de la virginité ? Je l'ai dit et je le répète encore, c'était dans la crainte que ses conseils à ce sujet ne fussent mal reçus d'eux ; voilà pourquoi il attendait leurs questions sur ce point ; il voulait qu'ils prissent l'initiative, afin d'avoir occasion de leur dire son avis, en leur rappelant qu'ils l'avaient consulté là-dessus dans une de leurs lettres. Et quand il a trouvé cette occasion, il n'ose pas encore leur faire de la virginité un devoir rigoureux ; c'est une vertu pénible qu'il leur conseille avec douceur. Et en cela il suivait aussi l'exemple de Jésus, qui, après avoir achevé ce qu'il avait à dire sur la virginité, avait ajouté : « Que celui » qui peut comprendre ma parole la comprenne. » Maintenant sur quelles raisons était fondé l'avis de Paul quand il écrivait aux Corinthiens : « Pour répondre à la question que vous m'adressez dans votre » lettre, je vous dirai que l'homme ferait bien de s'abstenir de la femme. »

CAP. XIV. Sed fortasse dicat aliquis: At si præstet mulierem non tangere, qua de causa in vitam invasit matrimonium? quorsum autem muliere utemur, quæ neque ad matrimonium, neque ad liberorum procreationem serviat? Ecquid vero prohibebit omnem hominum genus deleri, cum et mors id quotidie depascat ac concidat, et ea sententia alios in defunctorum locum restituere non permittat? Nam si bonum id universi consecemur, nec mulieres attingamus, omnia dilabentur, et urbes, et domus, et agri, et artes, et animantes, et stirpes. Ut enim prostrato imperatore cogit necessitas omnem exercitus ordinem dissipari: sic homine terrestrium omnium rege, matrimonii defectu, extincto, cæterorum nihil incolumitatem suam ordinemque tuebitur; ita bellum hoc consilium innumeris orbem malis complebit.

Enimvero si hæc hostium solum atque infidelium dicta essent, ea parvi duxissem: sed cum ea multi etiam, qui ad Ecclesiam spectare videantur, jactent, ingenii ignavia virginitatis sudores detrectantes, illamque damnando et nauci faciendo socordiam suam tegere volentes: ut non negligentia quadam, sed recto rationis judicio ab eo certamine refugisse videantur, age, hostibus dimissis: « Animalis enim » homo non capit quæ Spiritus sunt, quippe quæ sint ei stultitia¹; » qui se nostros fingunt, utrumque doceamus, et tantum abesse ut res nauci sit, ut valde etiam utilis sit ac necessaria, neque accusationem eam ipsos impune laturos, sed tantum iis periculi allaturam, quantum præmiorum atque laudis iis qui virginitatem coluerint.

Nam hoc constructo mundo, et iis paratis, quæ ad quietem et usum nostrum conducebant, Deus hominem finxit, cujus etiam causa mun-

¹ 2 Cor. II, 4.

CHAP. XIV. Mais, avant de répondre à cette question, il est bon de réfuter les objections qu'on peut nous faire. Si la virginité est une vertu si excellente, nous dira-t-on, d'où vient l'institution du mariage? et pour quel usage Dieu a-t-il créé la femme, si elle ne doit être ni épouse ni mère? Comment empêcher la destruction du genre humain quand la mort entassera par monceaux ses victimes sans défense, et que des générations nouvelles ne pourront succéder aux générations descendues dans la tombe? Si tous nous pratiquons cette vertu stérile aux dépens de nos devoirs d'époux, le monde ne sera plus qu'une vaste solitude où les ossemens du genre humain se confondront avec les ruines des cités, où l'agriculture et les arts ne laisseront plus de vestiges, où tout aura disparu, jusqu'aux animaux qui peuplent la terre et jusqu'aux plantes qui croissent à sa surface. Quand le général est renversé mourant sur la poussière, le désordre et la confusion se mettent dans les rangs de son armée. Ainsi, quand l'homme, ce roi de la terre, aura disparu avec l'institution du mariage, le reste de la création tombera dans l'effrayant pêle-mêle du chaos. Tels sont les funestes résultats de la vertu que vous nous conseillez.

Si les infidèles, si les ennemis de l'Église étaient les seuls qui tinsent un pareil langage, je mépriserais leurs vains discours; mais des hommes qui se disent nos frères répètent aussi ces frivoles objections; la lâcheté de leur cœur se refuse aux combats pénibles de la virginité, et ils affectent un dédain superbe pour la gloire qui en est le prix; ils vont jusqu'à blâmer cette vertu sublime, afin de cacher leur manque de courage. Je laisse donc de côté les ennemis de l'Église. « Les hommes charnels, dit l'Apôtre, ne comprennent point ce qui » vient de l'Esprit; tout cela n'est que folie pour eux. » Et m'adressant à ceux qui se disent nos frères, je veux les contraindre à se dépouiller de ce faux mépris qu'ils affectent pour la virginité et sous lequel ils déguisent la lâche faiblesse qui les tient éloignés de ses combats: je veux leur montrer que cette vertu, loin de mériter le dédain, est, au contraire, d'une admirable utilité, que ce n'est pas impunément qu'ils l'auront méprisée, et qu'au jour du jugement leur punition sera aussi sévère que la récompense des athlètes de la virginité sera glorieuse.

Quand le grand architecte de l'univers eut achevé son ouvrage et préparé tout ce qui était nécessaire à nos besoins et à notre bonheur, il fit l'homme, pour lequel il avait fait le monde. L'homme fut placé dans le paradis; il y vivait solitaire; il avait besoin d'une compagne, et

dum fabricatus est. Is vero formatus, in paradiso degebat : nec matrimonii ulla mentio ; opus erat ei etiam adjutrice ; adhibita est ; ne sic quidem matrimonium visum necessarium est. Ac neque dum exstabat, et in paradiso velut cœlo quodam ejus expertes degebant, atque in Dēi consuetudine suavissime quiescebant. Miscendi autem corporis ardor, conceptio, dolores, partus, atque omne genus corruptelæ, ex eorum animis exulabat, et velut amnis perspicuus e liquido fonte manans, sic inibi agebant virginitate ornati.

Ac tum erat terra ab hominibus vacua : id quod nunc verentur hi orbis curatores ; qui cum de alienis serio sollicitentur, de suis nec cogitare quidem sustinent ; deque hominum communitate ne intereat anxii, animum suum tanquam alienum singuli negligunt ; cum ad eum quod attinet, vel de minimis rebus severe ad pœnam vocandi sint ; et quod ad hominum attinet paucitatem, nec levissime rationem redditori. Non erant tum oppida, non artes, non domus : etenim hæc quoque non minimum curatis ; sed hæc non erant, et nihil tamen beatam illam vitam, atque hac longe meliorem impediēbat aut turbabat.

At postquam Deo non obtemperarunt, et terra atque cinis effecti sunt, cum beata ea vita virginitatis etiam decus perdidērunt, atque una cum Deo etiam illa eos deserens, abscessit. Nam quamdiu a diabolo invicti, Dominum suum reverebantur, manebat virginitas, eos exornans magis quam reges diadema et aurea vestimenta. At ubi captivi, regio hoc amictu erepto, abjectoque cœlesti ornatu, mortis corruptelam, diras, cruciatus, ac ærumnas acceperunt, tum vero cum iis matrimonium subiit, mortale hoc et servum vestimentum : nam « qui cum uxore est, inquit, eorum sollicitus est quæ sunt mundi ¹. »

Videsne unde initium habuerit matrimonium? unde necessarium visum sit? ab inobedientia, diris, atque morte. Nam ubi mors est, ibi

¹ 1 Cor. vii, 33.

elle lui fut donnée ; mais les liens du mariage n'unissaient pas encore l'homme et la femme. Tous deux vivaient dans le paradis sans connaître les titres d'époux et d'épouse ; ils jouissaient sur la terre de la béatitude céleste ; ils voyaient Dieu face à face et s'entretenaient avec lui. Cette ardeur dévorante qui rapproche les sexes, cette volupté des sens que suivent chez la femme les douleurs de l'enfantement ; tous ces effets d'une nature corrompue et dégradée n'existaient point pour eux. Semblable à un fleuve limpide dont la source épanche une onde toujours claire, leur vie s'écoulait dans ce lieu de délices sans que rien altérât sa pureté virginale.

Alors la terre était déserte, et voilà ce que redoutent ces grands soutiens du monde qui s'inquiètent de tout ce qui ne les regarde pas, et ne songent point à leurs propres intérêts, qui tremblent à l'idée de la destruction du genre humain, et négligent leur ame comme une chose étrangère pour eux. Insensés ! ont-ils donc oublié que Dieu doit les punir un jour sévèrement de la moindre pensée coupable, tandis qu'il ne leur demandera pas compte de la diminution de l'espèce humaine ? Alors aussi il n'y avait ni cités, ni arts, ni agriculture, toutes choses auxquelles vous prenez beaucoup d'intérêt ; il n'y avait rien de tout cela, dis-je, et pourtant la vie de nos premiers parens était heureuse, plus heureuse mille fois que celle de leurs descendans.

Mais dès qu'ils eurent désobéi à Dieu, et que leur nature corrompue ne fut plus que cendre et poussière, dès lors ils perdirent, avec le bonheur dont ils jouissaient, la pureté angélique qui faisait leur gloire ; Dieu et la virginité les abandonnèrent à la fois. Tant que, fidèles à la crainte du Seigneur, ils n'eurent pas cédé la victoire au démon, ils demeurèrent parés de la virginité, ornement plus glorieux pour eux que ne l'est pour les rois de ce monde la pourpre dont ils sont couverts et le diadème qui brille sur leur front. Mais, quand ils furent devenus les esclaves de leur ennemi, ils furent dépouillés de cet ornement glorieux ; ils perdirent les insignes divins dont ils étaient revêtus, et leur nature dégradée fut condamnée à la mort, aux peines et aux tourmens de toute espèce ; et en même temps fut institué le mariage, état nouveau qui convenait à leur condition mortelle et servile. Que dit l'Apôtre ? « Celui qui est époux s'inquiète des choses de ce monde. »

Voilà comment s'est établi le mariage ; voilà comment il est devenu nécessaire. Son origine et sa nécessité viennent de la désobéissance, de la malédiction et de la mort. Oui, le mariage est inséparable de la mort, comme la conséquence de son principe. La virginité n'est pas

matrimonium : quo sublato, neque illa consequitur. At non virginitatem hæc sequuntur, sed semper utilis, semper fausta atque felix, et ante mortem, et post mortem, et ante matrimonium, et post matrimonium. Cedo enim, quod matrimonium Adamum procrearit? qui Evam partus dolores? Nequaquam dixeris. Quid igitur vane tremis ac formidas, ne matrimonio desinente humanum etiam genus desitutum sit? decies millies dena millia angelorum Deo ministrant, mille millia archangelorum apud eum adstant¹ : neque eorum quisquam propagatione, aut partu, ac doloribus, et conceptione procreatus est. Itaque multo magis homines citra matrimonium finisset; quemadmodum et primos finxit, unde homines omnes orti.

CAP. XV. Ac nunc genus nostrum frequentat non matrimonii vis, sed Domini jam initio dictum : « Crescite et multiplicamini, et replete » terram². » Quid enim Abrahamo ad liberos gignendos res ista profuit? Annon eo tot annos usus, tandem hanc vocem emisit : « Domine, » quidnam mihi daturus es, cum sine liberis decedam³? » Itaque ut tum ex effretis corporibus Deus tot millibus originem atque initium dedit; sic principio, si ejus jussis obediens Adamus arboris voluptatem frengisset, haud sane de via laborasset, qua humanum genus augetur : neque enim aut matrimonium, nolente Deo, homines frequentes efficere queat; aut virginitas, volente eo frequentes esse, multitudinem minuet.

At ita voluit, inquit, propter nos ac nostram pervicaciam. Nam cur non ante deceptionem matrimonium prodiit? cur non in paradiso coitus? cur non ante maledictionem partus dolores? Erant nempe hæc supervacanea : in posterum vero imbecillitate nostra facta necessaria sunt cum hæc, tum cætera omnia, oppida, artificia, vestium amictus, ac reliqua necessariorum turba : hæc enim cuncta mors secum trahens invexit. Quare nec quod imbecillitati tuæ condonatum sit, virginitati præfer : quin nec exæqua. Nam hac demum ratione duas etiam

¹ Dan. vii, 10. — ² Gen. i, 18. — ³ Ibid. xv, 2.

entourée de ce cortège de maux ; elle a toujours été avantageuse, toujours accompagnée de prospérité et de bonheur avant comme après l'introduction de la mort dans le monde, avant comme après l'institution du mariage. Répondez, quels sont les époux dont l'union a donné naissance à Adam ? à quelle mère Eve a-t-elle causé les douleurs de l'enfantement ? vous ne sauriez le dire. Pourquoi donc ces craintes frivoles qui nous font trembler pour le genre humain à l'idée de l'abolition du mariage ? Des millions d'anges se tiennent en présence de Dieu pour exécuter ses volontés ; un nombre infini de séraphins environnent son trône et se voilent de leurs ailes devant sa majesté. Aucun d'eux ne doit sa naissance à l'union des sexes, et puisque Dieu a pu s'entourer sans le secours du mariage de ces innombrables légions d'intelligences, ne pouvait-il pas également multiplier le genre humain en employant les moyens mystérieux qui avaient servi à la formation des anges et à celle de nos premiers parens ?

CHAP. XV. D'ailleurs l'accroissement du genre humain n'a point sa cause dans la puissance du mariage, mais bien dans la puissance de la parole divine qui a dit à nos premiers parens, au moment même de leur naissance : « Croissez et multipliez, et remplissez la terre. » A quoi servit à Abraham son union avec Sara ? Après tant d'années passées dans cette union, ne fit-il pas entendre cette plainte amère : « Seigneur, que me réservez-vous donc, puisque je dois mourir sans enfans ? » Eh bien ! grâce à la vertu divine, ce vieillard chargé d'années devint le père d'un grand peuple. Si donc Adam, toujours fidèle aux ordres du Seigneur, eût foulé sous ses pieds le fruit défendu, il n'eût pas eu besoin de s'inquiéter de l'accroissement du genre humain ; car le mariage sans la volonté de Dieu ne saurait multiplier l'espèce humaine, ni la virginité arrêter son développement, si la volonté de Dieu est que les hommes se multiplient sur la terre.

Mais Dieu a voulu le mariage à cause de notre corruption et de notre révolte contre lui. En effet, pourquoi le mariage ne fut-il pas institué avant le péché d'Adam ? pourquoi le premier homme et la première femme ne connurent-ils point l'union de l'époux et de l'épouse dans le paradis terrestre ? Pourquoi Ève n'éprouva-t-elle point les douleurs de l'enfantement avant la malédiction divine ? c'est que tout cela était inutile alors ; mais tout cela devint nécessaire ensuite, et il fallut qu'en même temps naquissent tous les arts indispensables aux besoins de la vie ; ces besoins sans nombre et ces misères de notre nature sont le hideux cortège que traînait la mort sur ses pas quand

conjuges habere, quam una contentum esse, præstare dices, quoniam id Moysis lege permissum erat : sicque divitias, quam voluntariam paupertatem, delicias quam frugalitatem, injuriam ulcisci quam fortiter ferre potius duces.

CAP. XVI. Tu vero, inquit, hæc improbas? Equidem non improbo. Nam ea et Deus concessit, et erant suo tempore utilia; sed levia censeo, et puerorum magis quam virorum recte facta. Ideoque Christus volens nos perfectos reddere, jussit his, tanquam puerilibus vestibus, detractis, quæ et virum adultum amicare, et mensuram ætatis plenitudinis Christi ornare minime possent¹, splendidiore quasdam ac perfectiores induere : non ille quidem secum pugnans, sed maxime consentiens. Nam etsi hæc illis majora sunt præcepta, idem tamen consilium est legislatoris. Quodnam id est? Recisa animi nostri vitiositate, eum ad perfectam virtutem deducere.

Itaque si ei operam dedisset, non ut prioribus majora imponeret, sed in iisdem perpetuo sineret, neque ab ea vilitate unquam sublevaret, fuisset id vehementer secum pugnantis. Ut enim si initio, cum puerilius affectum esset genus humanum, accuratum hoc institutum sanxisset, nunquam nec moderatum accepissemus, sed immoderatione ea salus nobis omnis periisset : ita si post longum hoc spatium, ac sub lege disciplinam, tempore nos ad cœlestem hanc philosophiam vocante, hære in terra siviisset, nihil magnum ex indulgentia ea percepissemus, cum perfectio propter quam facta indulgentia est, nobis non obtigisset.

CAP. XVII. Nunc simile quiddam nobis ac pullis contigit. Nam ubi eos educavit mater, profert illos quidem e nido : sed si imbecilles videt, ac labentes, et qui adhuc opus habeant intus contineri, sinit insuper plures dies, non ut perpetuo intus hæreant, sed ut alis probe

¹ Ephes. iv, 13.

elle fit son apparition dans le monde. Gardez-vous donc de préférer, ou même d'égaliser à la virginité le mariage, qui n'est qu'une grâce accordée à la faiblesse humaine. Car, autrement, vous pourriez dire aussi qu'il vaut mieux avoir deux femmes qu'une seule, parce que la loi de Moïse le permettait, et pour la même raison vous placeriez les richesses au-dessus de la pauvreté volontaire, les plaisirs au-dessus de la frugalité, la vengeance des injures au-dessus d'une courageuse patience.

CHAP. XVI. Mais quoi, direz-vous, condamnez-vous donc les préceptes de l'ancienne loi? non, je ne les condamne point; ces préceptes sont des concessions de Dieu, et ils étaient utiles à l'époque où ils ont été donnés. Seulement la doctrine renfermée dans l'ancienne loi me paraît plutôt faite pour des enfans que pour des hommes. Aussi Jésus-Christ, voulant faire de nous des hommes dignes de ce nom, nous a-t-il obligés de dire adieu à cette éducation peu sévère de nos premières années, et de quitter les vêtemens de l'enfance pour revêtir la robe virile et recevoir les enseignemens plus élevés d'une doctrine nouvelle; et Dieu ne s'est point contredit dans ces enseignemens successifs; il est resté au contraire toujours d'accord avec lui-même. Sans doute sa nouvelle doctrine est plus élevée que la première; mais le but est resté le même, et ce but, c'est de détruire en nous jusqu'à la dernière trace du péché originel et de nous conduire à la perfection.

Si donc, au lieu de nous donner des préceptes plus élevés que ceux de l'ancienne loi, il nous eût laissés dans l'état d'abaissement où nous étions encore, sans daigner nous en tirer jamais, c'est alors certes qu'il eût été en contradiction avec lui-même. Supposez maintenant qu'à l'époque où le genre humain était encore enfant Dieu lui eût imposé les préceptes sévères de la nouvelle loi: le genre humain n'aurait pu supporter cette morale trop austère, il eût succombé infailliblement sous le poids de ce fardeau. De même, si, après tant de siècles passés sous la discipline facile de l'ancienne loi, quand l'âge du genre humain l'appelait à l'étude sublime d'une philosophie céleste, Dieu lui eût permis de s'occuper encore des vanités de la terre, le genre humain n'eût rien gagné à cette indulgence, puisque la perfection qu'elle doit avoir pour but n'eût plus été possible pour lui.

CHAP. XVII. Mais telle n'a pas été la conduite de Dieu; sa providence a pris soin de nous comme l'oiseau de ses petits. Quand la mère attentive a élevé ses jeunes passereaux, elle les fait sortir enfin du nid où se sont écoulés leurs premiers jours; mais si elle s'aperçoit qu'ils sont faibles encore, qu'ils chancellent au moment de prendre leur

confirmatis, atque omni contracto robore, exin securi volatum ineant. Sic nos Dominus noster jam olim ad cœlum traherat, viamque quæ eo ferret, monstrabat; non ille quidem ignorans, quin belle etiam conciscius, impares ad eum volatum futuros, sed ostendere nobis volens, non voluntate sua, sed imbecillitate nostra lapsum fieri. Quod ubi ostendit, sicut porro in hoc mundo et matrimonio tanquam nido quodam diutius alii; donec tandem virtutis quasi quibusdam pennis longo intervallo enatis, sensim atque pedetentim aggressus, domicilio hoc eductos, altius docuit evolare.

Ergo alii adhuc oscitantes, arctoque somno consopiti, nido etiamnum consuescent, mundanis affixi rebus. Alii vero generosi, ac lucis amatores, eo facillime deserto, ad-sublimia volant, omnibusque in terra relictis, matrimonio, nummis, curis, cunctisque reliquis quæ ad terram nos detrahere solent, cœlo inhiant. Quare ne putemus, matrimonii olim permissionem, necessitatem deinceps esse, ab eo refugere vetantem: nam quod velit ut id dimittamus, audi quid dicat: « Qui » potest capere, capiat ⁴. » Quod si id principio minus jussit, nihil mirum; neque enim medicus omnia simul ægrotis eodemque tempore præscribit, sed cum a febris tenentur, a firmiori cibo eos arcet: cum æstam eum, atque ab eo corpori contractam infirmitatem depulerunt, tum ingratis demum cibis liberatos, assueto victui reddit. Quemadmodum vero in corporibus elementa inter se discordia excessu defectuve morbum concitant, ita et animi sanitatem affectuum immoderationes corrumpunt imprimisque opus est tempestivitas, atque ut ad subjectas affectiones accommodatum præceptum sit; alioqui lex sine iis utrisque ad corrigendam excitatam in animo depravationem minime sufficiet. Ut enim nec medicamentorum vis ulcus sanare per se poterit. Nam quod remedia vulneribus, id vitii leges præstant.

⁴ Math. XIX, 12.

vol, et qu'ils ont besoin de rester plus long-temps renfermés dans leur couche de duvet, elle laisse passer quelques jours avant de les en faire sortir, afin qu'ils acquièrent plus de force, et que, plus confians dans leurs ailes, ils s'abandonnent hardiment à leur essor. Ainsi le Seigneur cherchait depuis long-temps à nous élever avec lui dans les cieus, et nous montrait la route qui pouvait nous y conduire; sans doute il n'ignorait pas que notre essor n'atteindrait point à ces hauteurs divines, mais il voulait nous montrer que c'était la faute de notre faiblesse, et non la sienne, si nous retombions toujours à terre. Et quand il nous eut convaincus de notre impuissance, il nous laissa nous reposer encore au sein du monde, et dans la molle tranquillité du mariage, comme les passereaux qui s'endorment dans leur nid, afin que la vertu, ainsi qu'une aile naissante, se développât en nous, grâce à ce long repos, et qu'il pût, en essayant peu à peu nos forces, nous faire abandonner la terre et instruire notre ame à s'envoler librement dans les cieus.

Et maintenant les uns, plongés encore dans les douceurs du sommeil, ne peuvent se décider à quitter les délices de ce monde; les autres, plus généreux et plus avides de la lumière, délaissent ce monde avec joie et prennent un sublime essor; plaisirs et soucis du mariage, jouissances et inquiétudes des richesses, ils déposent tous ces liens qui nous enchaînent ici-bas, et n'aspirent qu'après Dieu. Gardons-nous donc de croire que le mariage, qui fut autrefois accordé comme une grâce à notre faiblesse, soit devenu depuis une loi que nous ne pouvons enfreindre. Dieu désire, au contraire, que les hommes gardent le célibat et la virginité, et ce désir est exprimé dans ces paroles de Jésus : « Que celui qui peut comprendre ma parole » la comprenne. » S'il n'a pas été d'abord aussi sévère, n'en soyons point surpris. Un médecin ne prescrit point à la fois toutes ses ordonnances à ses malades. Sont-ils en proie à la fièvre, il leur défend une nourriture trop substantielle; puis, quand l'ardeur dévorante qui consumait leur corps et affaiblissait leurs membres a été apaisée, il les délivre d'un régime désagréable et leur permet de se nourrir comme auparavant. Il est nécessaire, pour la guérison des maladies du corps, que les remèdes soient donnés à propos et suivant l'état du malade. Il faut également, pour que l'ame recouvre la vertu, que les préceptes salutaires destinés à détruire en elle les traces du péché lui soient donnés en temps opportun et d'une manière convenable à son état. Les remèdes par eux-mêmes sont insuffisans à guérir une blessure; la loi morale est également impuissante à guérir seul le vice.

Tu vero medicum sæpe idem vulnus, nunc secantem, nunc urentem, nunc horum neutrum facientem, præsertim qui frequenter a fine aberret, non urges: Deum vero, qui homo sis, nunquam aberrantem, sed omnia ut ejus dignum sapientia est, moderantem, obtundis, ab eoque præceptorum rationem exigis, neque infinitæ Sapientiæ tanquam de via cedis? annon ea extrema amentia est? « Crescite, ait, et » multiplicamini¹. » Id enim tempus postulabat, furente natura, ac neque ad libidinis impetum consistente, neque in ea tempestate portum alium quo confugeret habente. Sed quid imperandum fuit? Ut in continentia ac virginitate degerent? At hoc et lapsum majorem, et vehementiorem flammam effecisset.

Nam si quis pueros, qui lacte solum egent, ab eo cibo remotos, viris congruo vesci cogat, nihil impedit, quominus e vestigio pereant. Tantum! malum est intempestivitas. Eapropter virginitas initio data non est: imovero virginitas et initio, et matrimonio prior exstitit, sed eapropter invasit matrimonium, visumque necessarium est, cum, siquidem Adamus obediens mansisset, eo opus non fuisset. At qui, inquit, tot millia prodiissent? Ego vero, quando hæc te formido admodum sollicitans manet, iterum abs te quæro, unde nobis Adamus, unde Eva, non interveniente matrimonio? Quid igitur? itane, inquit, homines omnes erant nascituri? Hoc an alio modo, haud sane habeo dicere; illud enim nunc agitur, Deo ad frequentandos in terra homines matrimonio opus non fuisse.

CAP. XVIII. Nec vero mortalium generi virginitatem interitum comparare, sed flagitia, et fædos coitus, ostendit illa Noe tempestate hominum, jumentorum, breviter omnium in terris animantium inter necio. Nam si tum obscænæ ei libidini restitissent Dei filii, ac virginitatem coluissent, neque hominum filias iniquis oculis aspexissent¹, nun-

¹ Gen. 1, 28. — *Ibid.* vi, 2.

Or le médecin emploie tour à tour le fer et le feu pour cautériser une plaie; quelquefois il laisse de côté ces deux moyens de guérison; souvent il s'écarte de son but.

Et pourtant vous ne demandez pas compte au médecin de ce qu'il fait, et vous osez, faible mortel, élever la voix contre Dieu, vous osez demander compte de ses préceptes à ce Dieu dont la sagesse infail-
 lible sait disposer toutes choses pour un but sublime; vous osez tra-
 verser les desseins de cette sagesse infinie! n'est-ce pas là le comble
 de la démente? « Croissez et multipliez, » a-t-il dit. Ce précepte était
 un besoin de l'époque où les passions déchaînées ne pouvaient calmer
 leur fureur que dans le sein du mariage, comme la tempête expire
 dans le port. Quel autre précepte eût-il pu donner? celui de vivre dans
 la continence et la virginité? mais l'observation de ce précepte n'eût
 fait que rendre la chair plus indomptable et les passions plus effrénées.

Otez à l'enfant le lait maternel, dont il a besoin, pour le forcer à se
 nourrir des alimens de l'homme, sa mort suivra de près cette impru-
 dence. Le défaut d'opportunité est en effet un grand mal, et c'est
 pour cela que la virginité n'a pas été recommandée par Dieu au genre
 humain encore enfant, ou plutôt la virginité est antérieure au mariage:
 c'est une vertu aussi ancienne que l'humanité; mais la déchéance de
 l'homme a rendu nécessaire l'institution du mariage, quand sa sou-
 mission constante à la volonté de Dieu eût pu la rendre inutile. Mais
 quoi? direz-vous, la race humaine serait-elle arrivée, sans le mariage,
 à l'accroissement prodigieux qu'elle a atteint grâce à lui? Puisque
 l'idée de la destruction du genre humain vous tourmente si fort, je
 vous demanderai pour la seconde fois comment sont nés Adam et
 Ève, qui n'ont point eu d'autres parens que Dieu? Quoi donc, tous
 les individus de l'espèce humaine seraient-ils nés comme Adam et
 Ève? C'est ce que j'ignore; mais peu importe, il s'agit seulement de
 faire voir que Dieu n'avait pas besoin de l'institution du mariage pour
 multiplier les hommes sur la terre.

CHAP. XVIII. Ce n'est pas la virginité qui est funeste à l'ac-
 croissement du genre humain, mais bien le libertinage et la débauche.
 Nous en avons une preuve éclatante dans cette grande catastrophe
 qui, du temps de Noé, détruisit les hommes et les animaux, qui ense-
 velit tous les êtres vivans sous les eaux du déluge. Si les enfans de
 Dieu avaient résisté à l'impétuosité des passions, s'ils avaient prati-

quam hæc eos perniciis oppressisset. Atque hæc nolim ita accipi, quasi eorum cladem in matrimonium conferrem : non enim id nunc dico, sed genus nostrum perimere ac delere, id vero non esse virginitatis, sed peccati.

CAP. XIX. Itaque cum liberum quærendorum causa proditum matrimonium est, tum multo magis ad naturæ ardorem restringendum. Atque id Paulus testatur, dicens : « Sed propter fornicationem, suam » quisque uxorem habeat ¹ : » non propter liberorum procreationem ; rursumque convenire jubet, non ut multorum filiorum parentes fiant : sed cur ? « Ne vos tentet, inquit, Satanas, » ac progressus, non dixit : Si optant liberos ; sed quid ? « Qui se non continent matrimonium con- » trahant. » Principio enim, ut dicebam, duplicem hanc occasionem habebat, sed deinde terra ac mari, atque orbe omni repleto, unus duntaxat prætextus est reliquus, nequitiae et libidinis abolitio.

Nam eos qui etiamnum se in his vitiis erant volutaturi, et porcorum vitam agere, atque in lupanaribus perire cupiunt, non minimum juvat matrimonium, quod necessitate ea atque foeditate liberatos, sanctos castosque tueatur. Atenim quis umbratilis hujus pagnæ futurus modus est ? et vos enim qui hæc disseritis, non minus quam nos virginitatis excellentiam tenetis, omniaque, quæ a vobis dicantur, commenta ac prætextus sunt, et libidinis tegumenta.

CAP. XX. Verum ut hæc impune dicere liceat, tamen vel hac ratione a calumnia temperatum oportuit. Nam qui de rebus præclaris secus sentiat, præter alia damna, non leve etiam apud omnes improbitatis suæ testimonium, nempe adeo depravatum et iniquum judicium profert. Itaque si nulla alia de causa, at ne tam tetram opinionem de

¹ 1 Cor. VII, 2.

qué la virginité, et craint de fixer leurs regards sur les filles des hommes, cette grande catastrophe ne serait pas venue les surprendre. Je ne veux point dire que le mariage soit cause de cette vengeance du ciel : loin de moi une pareille pensée, je veux faire entendre seulement que ce n'est pas la virginité, mais bien le péché, qui est funeste à l'accroissement du genre humain.

CHAP. XIX. En établissant le mariage, Dieu avait pour but de faire renaitre l'homme dans ses enfans, et surtout de dompter la révolte de la chair. Ce second motif de l'établissement du mariage est prouvé par ces paroles de Paul : « Que l'homme se marie, afin d'éviter » le dérèglement des mœurs. » Il ne parle point, comme vous voyez, de la propagation de l'espèce humaine ; il revient encore sur le chapitre de l'union conjugale, et il l'approuve ; pourquoi ? ce n'est point afin que l'homme revive dans une nombreuse postérité, mais « de » peur que Satan ne l'induisse en tentation. » Plus loin, s'il conseille encore le mariage, ce n'est point comme moyen de satisfaire le désir d'avoir des enfans : « Que ceux-là se marient, dit-il, qui ne peuvent » vivre dans la continence. » Le mariage avait, disons-nous, dans l'origine, un double but ; mais, une fois que la race humaine se fut répandue sur toute la surface du globe, le premier objet du mariage fut atteint, et depuis lors il ne lui reste plus qu'un motif, celui de détruire le libertinage et la débauche.

En effet, ceux qui, sous le règne de la loi nouvelle, s'abandonneraient encore aux excès les plus condamnables, et passeraient leur vie dans le péché, si le mariage n'était pas permis, se trouvent, grâce à l'indulgence divine qui le permet, affranchis du joug honteux du vice, et peuvent rester irréprochables et pleins d'honneur. Quand pourrai-je donc cesser une réfutation inutile ? car, malgré toutes vos objections, vous appréciez aussi bien que nous l'excellence de la virginité, et tout ce que vous dites contre cette belle vertu n'est qu'hypocrisie et mensonge ; ce n'est qu'un voile spécieux dont vous cherchez à couvrir la turpitude du libertinage et la laideur du vice.

CHAP. XX. Et quand même on pourrait impunément attaquer le mérite de la virginité, on devrait toujours s'abstenir de le calomnier. Celui qui dit du mal des choses grandes et sublimes, outre les autres dangers qu'il court, se perd dans l'opinion des hommes, en mettant à découvert la turpitude de son ame par la bassesse de ses sentimens. Quand donc on n'aurait d'autre raison pour se taire que la crainte du déshonneur, on devrait encore garder un silence respec-

se concitarent, linguam continere decebat: cogitantes, qui summis certaminibus illustres laudet, eum licet eadem non attingat, facile ab omnibus veniam consequi. At qui nec ea exerceat, et multis coronis digna etiam damnet, merito eum omnes oderint ceu hostem atque inimicum virtutis, et insanis miseriorem. Hi enim et quæ committunt nesciunt, nec quæ patiuntur, ultro sustinent: ideoque læso magistratu, non modo pœnas minime dant, sed eos ipsi etiam læsi miserantur. Quod si quis autem prudens ea designet, quæ illi imprudentes faciunt, jure omnium sententiis ut naturæ nostræ perduellis damnetur.

CAP. XXI. Quare ut dicebam, etsi accusatio ea impune esset, tamen ob ea quæ tam dixi, abstinere oportebat. Nunc inest in eo ingens periculum: neque enim qui sedens contra suum fratrem loquitur, et adversus filium matris suæ scandalum ponit¹, solum punietur, sed etiam qui quæ Deo præclara videantur, culpæ insistat. Jam accipe quid alius propheta in eandem sententiam disserat: « Væ illi qui » malum bonum, et bonum malum dicit; qui lucem in tenebras » et tenebras in lucem convertit; qui amarum in dulce, et in amarum dulce mutat²! »

Nam quid virginitate dulcius, quid melius, quid illustrius? quæ fulgores ipsis etiam solis radiis luculentiores emittat, nosque ab omnibus sæculi hujus negotiis abjectos, in justitiæ solem puris oculis assidue contuentes præstet. Atque hæc quidem Isaias de iis qui inter eos judicia haberent corrupta, vociferatur: audi vero quid alius etiam propheta de iis qui eas pestiferas voces in vulgus spargant, dicat, ab eodem adverbio itidem exorsus: « Væ ei qui proximo suo potum » dat subversionem turbidam³. » Est autem væ, verbum non simplex,

¹ Psal. XLIX, 20. — ² Isai. V, 20. — ³ Habac. II, 15.

tueux, et songer que celui qui rend hommage aux nobles efforts d'une haute vertu se fait pardonner aisément la faiblesse de son courage, tandis que celui qui joint l'insolence à la lâcheté et qui ose condamner les actes glorieux d'un héroïsme auquel il ne saurait atteindre, s'attire justement la haine universelle, et passe en tous lieux pour un ennemi de la vertu, pour un homme dont la conduite est pire que celle d'un fou furieux. Un fou ne sait pas ce qu'il fait, il n'est point la cause volontaire de ses actes de démente ; aussi, quand bien même il irait injurier un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, non seulement on ne le punirait pas, mais celui-là même qu'il aurait injurié serait le premier à le plaindre. Si, au contraire, un homme dont la raison n'est point égarée se permettait de faire sciemment le mal que l'insensé commet sans le savoir, tout le monde aurait droit de s'armer contre lui et de le poursuivre comme un ennemi de la société.

CHAP. XXI. Ainsi, je le répète, quand bien même on ne courrait aucun risque à déprécier le mérite de la virginité, on devrait toujours se garder de le faire. Nous en avons dit une première raison ; mais cette raison n'est pas la seule. Il n'est point vrai qu'on puisse impunément décrier la vertu, qui fait notre gloire ; malheur, au contraire, à ceux qui l'ont calomniée ! Les châtimens du souverain Juge ne sont pas seulement pour celui qui élève la voix contre son frère et qui jette la pierre du scandale sur le chemin du fils de sa mère, mais aussi pour celui qui s'obstine à blâmer ce que la sagesse divine a trouvé bon. Écoutez les paroles menaçantes d'Isaïe : « Malheur à » l'homme qui appelle bien ce qui est mal et mal ce qui est bien, à » l'homme qui transforme la lumière en ténèbres et les ténèbres en » lumière, à l'homme qui change l'amertume en douceur et la dou- » ceur en amertume ! »

Qu'y a-t-il en effet de plus doux, de meilleur et de plus brillant que la virginité ? La splendeur dont elle est environnée a plus d'éclat que les rayons les plus éblouissans de l'astre du jour, et c'est elle qui, épurant nos regards et les élevant au-dessus des choses de la terre, nous permet de les tenir constamment fixés sur l'éternel soleil de justice. Isaïe tonne contre ceux dont le jugement pervers ne trompe qu'eux-mêmes. Écoutez maintenant la malédiction que lance un autre prophète contre ceux qui répandent parmi leurs frères le mensonge et l'erreur : « Malheur, dit-il, à celui qui fait boire à son prochain la » liqueur troublée de la corruption ! » Remarquez que le mot *malheur* est une expression dont le sens est très-vaste, et qui contient la me-

sed quo ingentes continentur minæ, ut in misericors supplicium promulgetur. Nam in sacris Litteris adverbium hoc in eos usurpatur, qui imminentes pœnas amplius effugere non possunt. Rursum alius propheta Judæos notans : « Vinum, inquit, sanctificatis propina- » visticis ¹. »

Quod si qui Nazaræis vinum propinet, adeo mulctabitur, quo non supplicio dignus erit, qui in simplicium mentes subversionem turbidam effundat? Si qui exiguam ejus, quæ secundum legem erat exercitationis partem succidat, inexorabiles pœnas sustinet, qui sanctimoniam hanc omnem convellat, quibus modis accipietur? « Si quis scandaliza- » verit, ait, unum ex his pusillis, expedit ei ut suspendatur mola asi- » naria circa collum ejus, et demergatur in mare ². » Quid igitur dicent, qui his verbis non unum aliquem minimum, sed multos scandalizant? Cum enim is qui fratrem fatuum vocet, recta ad gehennæ ignem abducendus sit, qui angelis æquale hoc institutum accuset, quantam suo capiti iram contrahet?

Derisit aliquando Moysem Maria ³, non ut vos nunc virginitatem, sed levius multo ac moderatius : quippe quæ nec detraheret hominî, et beati virtutem non solum non exagitaret, sed valde etiam suspiceret : illud tantum dicebat : iisdem se, quibus illum, præditam : et tamen adeo Dei iram in se excivit, ut neque eo, qui læsus videretur, multum deprecante, quidquam proficeretur, et diutius quam vellet, ei pœna prorogaretur.

CAP. XXII. Et quid Mariam dico? cum pueri illi ad Bethleem vadentes, qui id Elisæo tantum dixissent : « Ascende, calve ⁴, » Deum tantopere irritaverint, ut statim ursos in eorum multitudinem, erant enim duo et quadraginta, immitteret : qui ab iis ad unum omnes sunt discerpti; neque aut ætas, aut multitudo, aut joco dixisse, puerulis profuit, et jure quidem merito.

¹ Amos, II, 12. — ² Matth. XVIII, 6. — ³ Num. XII, 1. — ⁴ Reg. II, 23.

nace de calamités effroyables, de châtimens terribles et sans pitié : c'est un mot consacré dans les Écritures saintes pour prophétiser l'exécution inévitable et prochaine des arrêts du courroux céleste. Un autre prophète encore a dit, en parlant des Juifs : « Parce que vous » avez forcé à boire du vin ceux qui par sainteté avaient fait vœu de » s'en abstenir, la colère du Seigneur grondera sur vous. »

Si Dieu montre tant de sévérité à l'égard de celui qui force un nazaréen à boire du vin, quel supplice ne mérite pas celui qui verse dans le cœur des simples le breuvage empoisonné de l'iniquité? Si l'infraction à la moindre partie de la loi divine est punie avec tant de rigueur, que doit donc attendre celui qui renverse tout le saint édifice de cette loi sacrée? « Plutôt que de scandaliser un de ces pe- » tits enfans, dit le Seigneur, il vaudrait mieux pour vous qu'on vous » suspendît au cou une meule de moulin et qu'on vous précipitât au » fond de la mer. » Quelles effrayantes réflexions ne doivent donc point faire ceux dont les paroles impies scandalisent, non pas un faible enfant, mais un grand nombre d'hommes, leurs frères en Jésus-Christ? Quand celui qui traite son frère de fou doit être jeté dans les flammes de l'enfer, calculez, si vous le pouvez, quel trésor de colère amassent sur leurs têtes ceux qui calomnient une vertu qui nous égale aux anges.

Marie osa murmurer contre Moïse, non pas comme vous murmurez contre la virginité, mais avec bien plus de douceur et de ménagement ; car elle ne dépréciait pas la vertu de ce grand homme : elle l'admirait au contraire beaucoup, seulement elle disait qu'elle aussi était douée de l'esprit divin ; et pourtant ses murmures excitèrent tellement le courroux de Dieu que les prières même du frère qu'elle avait offensé ne purent rien pour elle, et que le serviteur du Très-Haut dut se résigner à voir se prolonger le châtiment de sa coupable sœur.

CHAP. XXII. Que parté-je de Marie? Ne vous souvient-il plus de ces enfans qui, jouant aux environs de Bethléem et voyant paraître Élisée, se mirent à railler ce grand prophète, en lui disant : « Monte, chauve, monte, chauve. » Ces paroles insultantes irritèrent tellement le Seigneur que deux ours, sortis à son commandement de la forêt voisine, se jetèrent au milieu de leur troupe (ils étaient quarante-deux), et les déchirèrent jusqu'au dernier. Rien ne put les sauver, ni leur âge, ni leur nombre, ni le prétexte d'un badinage enfantin. Et certes ils méritaient leur sort.

Si enim qui tantos labores suscipiunt, et pueris et viris ludibrio sint, ecquis imbecilliorum labores suscipere in animum inducet, cum risu atque sannis conjunctos? quis e vulgo virtutem colet, eam adeo ridiculam cernens? Nam si nunc, omnibus ubique eam admirantibus, non solum ejus cultoribus, sed etiam iis, qui ea exciderunt, homines vulgo ad eos sudores pavent ac formidant; ecquis facile eam adeat, si nedum admirationi habeatur, eam passim ab omnibus culpari videat? Etenim firmiores, et qui jam in cœlum commigrarunt, vulgi solatium non requirant, sed eis ad summam alacritatem satis est laus quam a Deo consequuntur: imbecillioribus autem, et qui nuper eo sunt deducti, non levis e vulgi commendatione virium accessio fit, donec tandem undique instructi, paulatim ita se comparant, ut ea quasi manuductione non indigeant. Nec vero id illorum tantum causa, sed pro irrisorum etiam salute fit, ne qui priorem audaciam non luisent, in eo ultra crimine progredierentur.

Sed mihi jam, dum hæc memoro, veniunt in mentem quæ Eliæ tempestate acciderunt. Nam quod pueri propter Elisæum ab ursis, id propter ejus magistrum bis quinquaginta viri cum suis principibus ab igne coelitus deflagrante passi sunt. Quia enim et hi per summam simulationem justum aggressi, vocabant atque ad se descendere jubebant, in ejus vicem descendens ignis omnes absumpsit¹, perinde atque illos feræ.

Itaque hæc cogitantes omnes vos virginitatis hostes, tandem januam atque vectes ori admovete: ne et vos judicii tempore, conspectis iis qui illic virginitate splendebunt, dicere incipiatis: « Hi sunt quos » aliquando in derisum habuimus, et in similitudinem improprii: nos » insensati, qui eorum vitam putavimus insaniam, et exitum eorum

¹ 4 Reg. 1, 9, 10.

Si ceux qui se sont imposé de si rudes travaux devaient être le jouet des petits et des grands, quel est l'homme d'un courage moins à l'épreuve qui oserait s'engager dans cette voie pénible du bien, où il serait à chaque pas poursuivi par les moqueries et les sarcasmes du monde? quelle est l'ame d'une trempe vulgaire qui pourrait soutenir les luttes de la vertu en voyant ses efforts tournés en ridicule? Hélas! quand les nobles dévouemens excitent l'admiration des cœurs égoïstes, aussi bien que des cœurs généreux, la plupart des hommes reculent encore devant des sacrifices pénibles. Quel est donc celui qui osera renoncer à toutes les jouissances de la vie, quand, au lieu de rendre hommage à ce qu'il y a de grand dans son abnégation, on le raillera comme un insensé? Sans doute, elles n'ont pas besoin de l'admiration de la foule, les ames supérieures qui ont atteint déjà leur but sublime et qui se sont élevées jusqu'au ciel; Dieu a vu leurs efforts magnanimes, il applaudit à leur victoire, et c'est pour elles un triomphe assez beau; mais les ames moins fortes et moins exercées aux luttes de la vertu ont besoin d'être excitées par les encouragemens des spectateurs, jusqu'à ce que l'habitude de combattre et de vaincre ait rendu inutile pour elles le puissant aiguillon de l'orgueil. Du reste, le châtement qui frappa les enfans de Bethléem ne fut pas seulement un exemple éclatant de la sévérité avec laquelle Dieu punit les insultes faites à ses serviteurs, elle fut aussi un châtement salutaire pour ceux qu'elle frappa; car elle les empêcha d'aller plus loin dans la carrière du crime.

Cette histoire en rappelle une autre à mon souvenir: je veux parler de la mort de ces hommes qui, voulant tendre un piège à Élie, furent dévorés par le feu du ciel. Deux fois le roi Ochosias avait envoyé, pour ramener le prophète, une troupe de cinquante soldats, et deux fois, au moment où le chef qui la commandait criait à Élie de descendre du haut de la montagne, la flamme, descendant du ciel à la voix du juste, consuma les envoyés du prince.

Méditez surtout ceci, vous qui êtes les ennemis de la virginité, et gardez au moins un respectueux silence, de peur qu'au jour du jugement vous ne soyez forcés de vous écrier, à la vue de ceux qui brilleront de l'éclat de cette vertu: «Voilà donc ceux que nous avons » poursuivis de nos dédains et de nos railleries insultantes! Insensés, » nous avons traité de folie leur sublime sagesse, et nous avons cru » que leurs efforts ne seraient point couronnés! et maintenant ils sont

» sine honore. Quomodo Dei filii annumerati, et inter sanctos sors
 » illorum est? Ergo nos a veri via deerravimus, neque nos justitiæ
 » lumen illustravit ¹. » At quis erit eorum verborum fructus, enervata
 tum ab ipso tempore pœnitentia?

CAP. XXIII. Sed fortasse dicet vestrum quispiam : At nemone
 postea viros sanctos conviciis incessit? Multi, et diversis in regionibus.
 Et qui, inquit, easdem pœnas non dederunt? Dederunt sane; et eorum
 multos scimus. Quod si qui effugerunt, at non perpetuo effugient. Nam
 ut est apud beatum Paulum : « Quorundam peccata manifesta sunt ,
 » præcedentia ad iudicium : quosdam autem et subsequuntur ² : »
 atque ut legislatores nocentium pœnas litteris consignatas reliquerunt :
 ita et Dominus noster Jesus Christus in unum atque alterum facinoro-
 sum animadvertens, eorumque supplicia tanquam in columna ærea
 atque litteris repræsentans, per ea quæ illis acciderunt, omnes com-
 monet, etiamsi hoc tempore, qui eadem audeant quæ qui ea luerunt,
 easdem pœnas non exsolvant, in futuro sæculo illos graviori pœna
 mulctandos.

CAP. XXIV. Itaque cum sine modo peccantes, nihil mali pati-
 mur, ne confidamus, sed ideo magis timeamus. Nam licet hic a Deo
 minime puniamur, illic tamen cum mundo damnabimur. Atque hæc
 rursum non mea, sed loquentis in Paulo Christi sententia est. Etenim
 eos alloquens, qui indigne sacra sumerent, ait : « Ideo inter vos multi
 » infirmi et imbecilles, et dormiunt multi. Quod si nosmetipsos diju-
 » dicaremus, non utique judicaremur. Dum judicamur autem, a Do-
 » mino corripimur, ut non cum mundo damnemur ³. »

Sunt enim qui hic solum castigari opus habeant : quorum et culpæ
 mediocres sint, ut castigati iterum ad antiquam non recurrant, canem
 ad vomitum reversum imitati. Sunt et qui propter excessum impro-

¹ Sap. v, 3-6. — ² 1 Tim. v, 24. — ³ 1 Cor. xi, 30-32.

» placés parmi les enfans de Dieu, ils ont hérité avec les saints du cé-
 » leste royaume ! » Inutiles regrets ! il sera trop tard alors pour vous
 repentir ; les temps seront accomplis , et le Juge souverain prononcera
 sur vous son irrévocable sentence.

CHAP. XXIII. Mais quoi ! dira-t-on, depuis ces grands exemples
 de la sévérité divine, ne s'est-il rencontré personne qui ait outragé
 de saints personnages ? Oui, sans doute, il s'est rencontré en diffé-
 rens lieux beaucoup de ces *insulteurs* de la vertu. Et pourquoi n'ont-
 ils pas été punis ? Ils l'ont été, ou si quelques-uns ont échappé au
 châtiment qu'ils méritaient, ce n'est point pour toujours. En effet,
 comme dit saint Paul : « Il y a des crimes dont la punition est immé-
 » diate, et d'autres dont la punition est tardive quoique inévitable. »
 Les législateurs écrivent d'avance la condamnation des coupables
 dans leurs lois ; notre Seigneur Jésus-Christ a gravé aussi en quelque
 sorte la condamnation de tous les impies sur une colonne d'airain, en
 sévissant contre quelques-uns d'entre eux ; et les exemples de sévérité
 qu'il a donnés sont des monumens impérissables qui enseignent aux
 générations futures que, si les mêmes crimes ne sont pas suivis ici-bas
 des mêmes châtimens, justice sera faite dans le ciel avec plus de ri-
 gueur qu'elle ne l'eût été sur la terre.

CHAP. XXIV. Quand donc nos fautes restent impunies ici-bas,
 ne nous livrons point à une aveugle confiance ; tremblons plutôt, car
 si Dieu ne nous punit point dans la vie présente, il nous condamnera
 avec le monde dans la vie future. Ce n'est pas moi qui parle ainsi,
 c'est le prince des apôtres, ou plutôt Jésus-Christ lui-même, dont il
 est l'interprète. Saint Paul, écrivant aux Corinthiens, fait allusion à
 ceux qui se rendent coupables d'une communion indigne : « Voilà,
 » dit-il, pourquoi beaucoup d'entre vous chancellent dans la bonne
 » voie ; voilà pourquoi beaucoup s'endorment en chemin. » Puis il
 ajoute : « Si nous étions pour nous-mêmes des juges sévères, nous
 » n'aurions pas à redouter le jugement des hommes, ni celui de Dieu.
 » Quand nous sommes condamnés sur la terre, c'est le Seigneur qui
 » nous châtie pour ne point nous condamner avec le monde dans le
 » ciel. »

En effet, il est des fautes légères qui n'ont besoin que d'être punies
 ici-bas, et le coupable corrigé ne les commet plus désormais ; il en
 est d'autres plus graves qui sont punies à la fois dans la vie présente
 et dans la vie future ; il en est quelques-unes enfin qui, à cause de

bitatis e hic et illic plectentur : alii illic tantum supplicia sustinebunt : quoniam enim omnium gravissima perpetrarunt, non digni habiti sunt qui cum hominibus flagellarentur : nam ait : « Et cum hominibus flagellabuntur, » illi quippe reservantur, ut cum dæmonibus puniantur : « Discedite enim, inquit, a me in tenebras exteriores paratas diabolo et angelis ejus ¹. »

Multi sacerdotium nummis rapuerunt ² : neque aut eum qui reprehenderet habuerunt, nec quod olim a Petro Simon magus, audiverunt : at non ideo effugerunt, sed multo graviore pœnas, quam quæ hic debebantur, subibunt, quod nec exemplo emendati sint. Multi eadem quæ Core ausi sunt, nec eadem quæ Core passi, at post majori suo malo patientur ³. Multi Pharaonis impietatem imitati, non etiam, sicut ille, sunt demersi, at gehennæ æquor eos manet. Neque enim qui fratres fatuos vocant, jam puniti sunt : illic enim in eos servata animadversio est. Quare ne putate Dei sententias solum verba esse atque voces : nam eam ob rem ex iis quasdam in opus eduxit, ut in Sapphira, Charmi, Aarone, aliisque multis ⁴, ut qui ejus verbis non credunt, rerum confirmatione deterriti, desistant sibi ipsi imponere velut pœnas non daturi, et intelligant Dei benignitatem eo pertinere, ut sceleratis spatium donet, non ut omnino non vindicet in eos qui in vitiiis permaneant.

Poteram equidem et pluribus ostendere, quantum sibi ignem contrahant, qui virginitatis laudem nihili faciant : sed et sanis hæc sufficiunt, rebelles et insanos nec multo iis plura ab insania retrahant. Itaque ea disputatione supersedentes, ad sanos sermonem omnem convertamus, iterum ad beatum Paulum reversi : « De quibus autem

¹ Matth. xxv, 41. — ² Act. vii. — ³ Num. xvi. — ⁴ Josué, vii, et Num. iii, passim.

leur énormité , ne seront punies qu'au jour du jugement dernier ; ceux qui les ont commises ne sont pas dignes de recevoir leur châti- ment ici-bas ; ils sont destinés à partager le supplice des démons , et ils entendront plus tard ces paroles foudroyantes du souverain Juge : « Éloignez-vous de moi , maudits ; allez gémir éternellement dans les » ténèbres extérieures avec Satan et ses anges. »

Bien des hommes ont ravi l'argent des prêtres , et il ne s'est trouvé personne pour les blâmer, pour leur faire entendre le langage austère que Pierre tint autrefois à Simon-le-Magicien ; mais leur crime ne restera pas toujours impuni, et Dieu leur réserve un châti- ment plus terrible que celui qu'ils auraient subi sur la terre , parce que les exemples de sévérité qu'il a donnés ont été pour eux d'inutiles leçons. Bien des hommes ont commis la même faute que Coré , et n'ont pas été, comme lui, frappés soudainement par la colère céleste ; mais ils seront un jour condamnés et punis avec plus de rigueur. Bien des hommes ont imité l'impiété de Pharaon, et n'ont pas été, ainsi que lui , engloutis sous les flots ; mais ils seront un jour plongés dans un océan de feu. Ceux qui ont proféré contre leurs frères l'injure et la menace ne sont point punis par les hommes ; mais Dieu amasse pour eux les trésors de sa colère , et d'éternels supplices les attendent. Ne vous imaginez donc point que les sentences du souverain Juge ne soient que de vaines paroles : si elles ont été quelquefois exécutées dans toute leur rigueur ; quand , par exemple, la vengeance céleste frappait Sapphira , Charmis , Aaron et bien d'autres encore, c'est afin que ceux qui ne croient pas aux décrets de la justice divine soient détrompés par le témoignage de faits éclatans , qu'ils cessent de s'a- buser eux-mêmes en espérant l'impunité de leurs fautes, et qu'ils comprennent que, si le Seigneur est indulgent, c'est pour donner au pécheur le temps de se repentir, et non pour laisser le coupable en- durci continuer impunément le cours de ses crimes.

Je pourrais montrer plus en détail quel sort funeste se préparent ceux qui osent poursuivre de leurs dédains le mérite sublime de la virginité ; mais ce que j'ai dit suffit aux esprits sensés, et tout ce que je pourrais ajouter ne guérirait pas les esprits rebelles de leur folle obstination. Adressons donc désormais nos paroles à ceux qui sont en état de les comprendre , et revenons au précepte que saint Paul donne aux Corinthiens : « Pour répondre à la question que vous m'a- » dressez dans votre lettre, leur dit-il, je suis d'avis que l'homme fe-

» mihi scripsistis, inquit, bonum est homini mulierem non tangere¹. » Pudeat nunc utrosque, et qui matrimonium improbant, et qui plus æquo extollunt: utrisque enim beatus Paulus cum his verbis, tum iis quæ consequuntur, silentium imponit.

CAP. XXV. Bonum est matrimonium: quippe quod et virum retinet in officio temperantiæ, neque in libidines provolutum interire sinit. Quare ne id accusa: habet enim ingens commodum, Christi membra scorti membra fieri non permittens, nec sacrum templum profanari et imperium feri². Bonum est, inquam, quoniam labentem sustinet atque erigit. Sed quid hoc attinet ad eum qui stat, et qui ejus opem non desiderat? Nam hic nec utile, nec necessarium est, sed ad virtutem etiam impedimentum, non solum quod multos præbeat obices, sed etiam quod majorem partem laudis detrahat.

CAP. XXVI. Etenim qui armis eum instruit, qui nudus pugnare potest et vincere, adeo non juvat, ut extrema etiam afficiat injuria, admiratione eum et illustri corona defraudans. Nam nec hominis virtutem omnem patitur elucere, nec ejus tropæum pereslebre reddi. In matrimonio vero gravior etiam jactura est; neque enim solum vulgi commendatione, sed præmiis etiam virgini repositis privat. Eapropter bonum esset homini mulierem non tangere.

Cur igitur tangere permittis? propter fornicationem, inquit. Vereor te ad virginitatis fastigium sustollere, ne in fornicationis barathrum decidas. Nondum ea pennarum levitate præditus es, ut te ad id cacumen efferre possim. At ipsi certamen arripuerunt, atque ad virginitatis laudem prosilierunt. Quid igitur trepidas, beate Paule, ac formidas? Quod hi fortasse rem ignorantes hac alacritate sint: me usus ac periclitatio ejus pugnæ, etiam ad cæteris consulendum timidiorem reddit.

CAP. XXVII. Novi rei contentionem, novi certaminum hujus-

¹ 1 Cor. VII, 1. — ² Ibid. VI, 15.

» rait bien de s'abstenir de la femme. » Que ceux qui condamnent le mariage et que ceux qui l'élèvent trop haut rougissent également de leur erreur ; car ce précepte de saint Paul et celui qu'il ajoute immédiatement après imposent silence aux uns comme aux autres.

CHAP. XXV. Le mariage est une institution excellente, car il retient l'homme dans les bornes de la modération et ne lui permet pas de se plonger et de se perdre dans le gouffre du vice. Ne le condamnez donc pas ; il présente, je le répète, de grands avantages : il empêche que les membres du Christ ne deviennent ceux d'une vile prostituée, et que le sanctuaire où brille l'image de Dieu ne soit profané et souillé par l'approche impure des passions. Le mariage est une bonne chose, encore une fois, parce qu'il soutient les faibles et les garantit d'une chute honteuse. Mais qu'importe le mariage à ceux qui marchent d'un pas ferme dans le chemin de la vertu et qui n'ont pas besoin de cet appui pour rester inébranlables ? Bien loin de leur être utile ou nécessaire, il ne servirait qu'à entraver leur marche et à leur ravir la plus grande partie de leur mérite et de leur gloire.

CHAP. XXVI. En effet, donner une armure à celui qui peut combattre et vaincre sans armes, ce n'est pas lui rendre service, c'est au contraire lui faire injure, c'est lui ravir l'admiration des hommes et dépouiller la couronne qui l'attend de son éclat glorieux. Car c'est empêcher son courage de briller dans tout son jour et rendre son triomphe moins beau en le rendant plus facile. Le mariage est plus funeste encore au mérite de la vertu ; car il ne prive pas seulement l'homme des applaudissemens de la foule, il lui ôte aussi le prix réservé à la virginité. Voilà pourquoi l'Apôtre conseille le célibat.

Mais pourquoi alors permettre le mariage ? pour éviter de tomber dans le dérèglement, répond le même apôtre. J'appréhende, semble-t-il vous dire, de vous élever à l'état divin de la virginité, de peur que vous ne tombiez dans le gouffre profond du vice. Votre ame ne saurait s'abandonner à un essor assez hardi pour atteindre dans son vol à ces hauteurs célestes. Voyez-les pourtant, bienheureux Paul, voyez-les s'élaner dans la carrière, tout prêts à disputer le prix de la virginité. Que craignez-vous donc ? Je crains que leur ardeur ne vienne que de leur ignorance ; pour moi, je connais les dangers de cette lutte, et le souvenir des rudes épreuves que j'ai subies fait que j'ose à peine engager les autres à entrer dans cette lice et à braver ces périls.

CHAP. XXVII. Oui, je sais les efforts qu'il faut faire, la vigueur qu'il faut déployer, les assauts qu'il faut soutenir, quand on veut dis-

modi violentiam, novi belli gravitatem. Pervicaci quodam et forti animo opus est, atque a libidinum sensu averso. Nam per carbones sic ingrediendum est, ut non uraris, et ita per mucrones eundem, ut non saucieris : ea est enim libidinis vis, quæ ignis atque ferri : quod nisi animus ita comparatus sit, ut nec ad ejus dolores moveatur protinus se perdet. Itaque opus est nobis adamantina mente, oculo insomni, tolerantia summa, muris firmis, antemuralibus ac repagulis, custodibus pervigilibus ac prævalidis, atque imprimis cœlesti favore. Nam « nisi Dominus urbem custodiat, frustra vigilant qui custodiunt » eam¹. »

At quo pacto eum favorem eliciemus? Si nostra omnia conferamus, sana consilia, summam jejunii ac vigiliarum contentionem, legis accuratam observationem, mandatorum custodiam, et quod caput est, si in nobis fiduciam non collocemus : nam etsi magna quædam præstemus, illud apud nos perpetuo dicamus necesse est : « Nisi Dominus » ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam². » Nec enim nobis lucta est adversus sanguinem et carnem, sed ad- » versus principatus, adversus potestates, adversus mundi rectores » tenebrarum hujus sæculi, adversus spiritualia nequitiae in cœlesti- » bus³ : » ac nocte dieque cogitationes nobis armatæ stent oportet, et impudentibus libidinibus formidini sint. Quippe si minimum remittant, astans diabolus ignem manibus tenet, vibraturus ac Dei templum concrematurus. Ergo opus est undique muniamur ; est enim nobis pugna cum naturæ necessitate, angelorum conversationis æmulatio, cum incorporeis virtutibus cursus : terra atque cinis cœlicolis æquari nititur, mortalitas cum immortalitate certamen init. Et quisquam, sodes, matrimonium ac voluptatem cum re tanta conferre ausit? An non id valde stolidum est?

Itaque Paulus, qui hæc omnia sciret, dicebat : « Suam quisque » uxorem habeat⁴ : » ideo detrectabat, ideo eis non audebat de vir-

¹ Psal. cxxvi, 1. — ² *Ibid.* — ³ Ephes, vi, 12. — ⁴ 1 Cor. vii, 2.

puter le prix aux athlètes de la virginité. On a besoin, pour triompher, d'un courage à toute épreuve, d'un esprit entreprenant et hardi, d'une ame que les plaisirs n'ont point énervée. Ce n'est pas seulement un combat de quelques instans qu'il faut livrer, c'est une guerre longue et difficile qu'il faut entreprendre. Le fer et le feu vous menacent à la fois, et vous devez traverser les flammes sans éprouver leur atteinte, marcher au milieu des épées nues, sans recevoir de blessure. En effet, les passions ne sont-elles pas des flammes dévorantes, des glaives acérés? et l'ame peut-elle espérer la victoire, si elle n'est pas invulnérable aux passions? Défenseurs de la vertu, nous avons besoin d'un cœur d'airain, d'une vigilance continuelle, d'une patience infatigable, de murailles solides, de remparts imprenables, de sentinelles attentives et vaillantes, et surtout de la faveur céleste. Car « si le Seigneur lui-même ne garde la ville, c'est en vain que les sentinelles veillent pour sa défense. »

Comment donc pouvons-nous obtenir la faveur céleste? C'est en ne prenant que de sages résolutions, en puisant dans le jeûne et la prière la force nécessaire pour résister aux attaques du démon, en observant avec un soin scrupuleux les lois et les commandemens du Seigneur, et surtout en ne plaçant point notre confiance en nous-mêmes. Quelque grands que soient nos travaux, nous devons répéter sans cesse ces paroles : « Si le Seigneur lui-même ne met la main à l'œuvre, » c'est en vain que travaillent ceux qui bâtissent une maison. Car » il ne s'agit point pour nous de combattre le sang et la chair, mais de » faire la guerre aux puissances des ténèbres que le monde adore, aux » esprits rebelles qui sont tombés du ciel. » Il faut donc que nous soyons toujours vigilans, toujours armés pour repousser les attaques des passions impures. Le démon est là prêt à mettre à profit la moindre négligence; il tient dans sa main une torche allumée qu'il cherche à lancer sur le temple de Dieu pour le consumer. Soyons sur nos gardes, encore une fois; nous avons à combattre la nature, à rivaliser avec les anges, à lutter avec les intelligences; créatures formées d'argile et de poussière, il faut que nous égalions les habitans du céleste séjour; mortels, nous disputons la victoire aux esprits immortels. Et qui oserait encore comparer le mariage et les délices du monde aux sublimes travaux de la virginité?

C'est donc parce qu'il connaissait la grandeur et la difficulté de cette vertu, que saint Paul a permis le mariage; voilà pourquoi il n'osait en parler le premier aux Corinthiens. Lisez la lettre qu'il leur a écrite. Il

ginitate primum disserere ; sed in disputatione de matrimonio versatur, paulatim eos a matrimonio retrahere volens, et brevem de continentia sermonem longiori illi intermiscet, aures admonitionis severitate feriri minime passus. Nam qui usquequaque e rebus arduis orationem texit, et molestus est auditori, et plerumque animum cogit, dictorum gravitatem non ferentem, resiliere. At qui eam variat, ac facilia plura quam difficilia immiscet, cum difficultatis sensum eripit, tum reficiendo auditorem, ita eum magis inducit et conciliat : quod quidem et beatus Paulus fecit. Eo enim dicto, « bonum est homini mulierem non tan- » gere, » protinus ad matrimonium se recepit, ut suam quisque uxorem haberet dicens. Atque contentus id beatum prædicasse : nam, « bo- » num, inquit, est homini mulierem non tangere, » de matrimonio et consulit et præcipit, addita etiam causa : ait enim, « propter forni- » cationem. »

Atque matrimonii concessionem reprehendere videtur ; sed revera expositis matrimonii causis ; tacite continentiae laudem amplificat : non id apertis verbis declarans, sed auditorum conscientiae relinquens. Nam qui se moneri intelligat ut matrimonium contrahat, non quod matrimonium potissima quædam virtus sit, sed quod se Paulus tantæ libidinis damnet, ut citra matrimonium ab ea se continere nequeat, erubescens ac pudefactus, protinus virginitatem adsciscere, atque a se tantam infamiam depellere nitetur.

CAP. XXVIII. Quid vero addit insuper ? « Uxori vir debitam benevolentiam reddat : itidemque uxor viro ; » quod apertius explanans, subdit : « Uxor sui corporis domina non est, sed vir : itidemque » vir sui corporis dominus non est, sed uxor¹. » Et hæc dici pro matrimonio videntur : revera autem ea, tanquam hamum assueta esca obvolutum, in discipulorum aures immittit, eos per sermonem de matrimonio, a matrimonio retrahere volens. Qui enim audiat, post matrimonium non jam se suum fore, sed uxoris arbitrio subjectum iri, nec mora, acerbissima servitute expedire se conabitur : vel potius nec jugum subire ; cum qui semel subierit, ei porro serviendum sit, quamdiu id uxori videatur.

¹ 1 Cor. vii, 3, 4.

s'arrête long-temps à la question du mariage, et ne voulant leur faire comprendre que par degrés qu'il existe un état plus élevé, il leur dit seulement quelques mots de la virginité, de peur que trop de détails sur un sujet si grave ne soient mal accueillis par eux. L'orateur dont la parole toujours austère n'entretient son auditoire que d'objets sérieux et de questions ardues, finit par fatiguer l'esprit de ceux qui l'écoutent, et cesse de captiver leur attention. Au contraire, celui qui varie le ton de son discours, et mêle aux discussions les plus épineuses l'enjouement d'un entretien familier, fait passer ses argumens à la faveur d'un détour habile, et tout en récréant l'esprit de ses auditeurs, leur communique la conviction qui l'anime lui-même. C'est ainsi que Paul en a usé avec les Corinthiens. Après avoir dit que « l'homme ferait bien de s'abstenir de la femme, » il parle du mariage, il le conseille, mais dans quel but ? » afin, dit-il, que l'homme ne tombe point dans le dérèglement des mœurs. »

Il semble qu'il n'ait d'autre intention que d'expliquer les motifs du mariage ; mais dans la réalité l'explication de ces motifs est un éloge tacite de la virginité, éloge que la conscience de chacun peut reconnaître comme un précepte indirect. Que doit-il résulter de cette conduite de l'Apôtre ? C'est que chacun sentant qu'on lui conseille le mariage non point comme une vertu, mais comme l'unique moyen pour lui de ne pas tomber dans les excès du vice, est forcé de rougir de l'opinion injurieuse qu'on semble avoir de lui, et de se dévouer courageusement aux travaux de la virginité, afin de se justifier du reproche humiliant de faiblesse et d'incontinence.

CHAP. XXVIII. Maintenant, que lisons-nous dans l'épître de saint Paul, après cette recommandation du mariage ? le voici : « Que le mari témoigne à sa femme la tendresse qu'il lui doit, et que la femme à son tour témoigne la même tendresse à son mari. » Puis l'Apôtre ajoute, pour mieux expliquer sa pensée : « La femme n'est point maîtresse de sa personne ; c'est le mari qui en est le maître, » et pareillement le mari n'est point maître de sa personne ; c'est la femme qui en est la maîtresse. » Ces paroles semblent aussi, au premier abord, n'avoir d'autre but que d'exposer les lois du mariage ; mais au fond elles ne sont qu'une exhortation à la virginité. Car dire que le mariage rend l'homme esclave de la femme, n'est-ce point engager ceux qui sont mariés à se révolter contre une tyrannie odieuse ? ou plutôt, n'est-ce pas conseiller à ceux qui sont libres encore de ne

Quod autem hic non ex conjectura de Pauli sententia loquar, promptum est ex discipulis cognoscere. Nam nec ii grave ac molestum esse matrimonium prius arbitrati sunt, quam a Domino se in eam necessitatem conclusos, in quam et a Paulo tum Corinthii viderunt. Illud enim : « Qui uxorem suam dimiserit excepta fornicationis causa, » facit eam mœchari¹ : » Et hoc : « Vir sui corporis dominus non est², » dissimilibus verbis, sed eodem sensu concepta sunt.

Quin si quis hoc Pauli accuratius animadvertat, tyrannidem auget magis, durioremque servitatem reddit. Nam Dominus ei non permittit eam domo exigere. Paulus ei etiam sui corporis dominio erepto, omne ejus jus in uxorem confert, eique eum emptitio famulo gravius subjicit. Huic enim licet interdum solidam libertatem adipisci, siquidem possit aliquando auctus pecunia hero pretium numerare : at vir, quamvis omnium difficillimam uxorem nactus sit, servitatem ferre cogitur, nec qua eo dominatu se absolvat, inire viam potest.

CAP. XXIX. Itaque cum dixisset : « Uxor sui corporis domina » non est, » addit : « Ne defraudate alter alterum, nisi si quid ex con- » sensu, ad tempus, ut precibus et jejunio vacetis : rursusque eodem » convenite³. » Multos hic eorum qui virginitatem sunt amplexi, in tanta Pauli indulgentia, erubescere ac verecundari existimo. At ne timete, neu imperite quidquam admittite. Nam et hæc videntur esse conjugibus indulgentis : sed si quis ea accurate scrutetur, ejusdem cum superioribus sententiæ comperiet : alioqui si ea leviter tractamus, propositam causam mutando, pronubæ potius quam Apostoli verba videbuntur. Sin consilium omne evolvamus, etiam hanc cohortationem dignam apostolica gravitate inveniemus.

Quid est enim cur in hac disputatione prolixior est? ammon id satis

¹ Matth. v, 31. — ² 1 Cor. vii, 4. — ³ *Ibid.* 5.

jamais perdre leur liberté? car une fois que l'homme a subi le joug du mariage, il ne s'appartient plus; il faut qu'il obéisse à la femme aussi long-temps qu'elle ne veut point faire le sacrifice de ses droits.

Ce n'est point par conjecture que j'interprète ainsi la pensée de Paul: ce qui arriva aux disciples de Jésus prouve la vérité de ce que j'avance. Eux aussi ne reconnurent les inconvéniens du mariage qu'après que le Seigneur les eut amenés à en faire spontanément la remarque; de même que les Corinthiens ne reconnurent l'excellence de la virginité qu'après les réflexions adroites de Paul sur l'état des époux. Jésus a dit: « Le mari qui renvoie sa femme, hormis le cas » d'infidélité, se rend coupable des fautes qu'elle peut commettre. » Paul dit à son tour: « Le mari n'est pas maître de sa personne. » Sans doute les expressions sont différentes dans ces deux préceptes; mais la pensée est identique.

Je vais plus loin, en examinant bien le précepte de l'Apôtre, on trouvera qu'il rend la servitude de l'homme plus dure que ne le fait celui du Seigneur. Le Seigneur défend au mari de renvoyer sa femme, et l'Apôtre ne lui permet pas de disposer de sa propre personne, il l'assujettit à une volonté étrangère, il le charge d'une chaîne plus pesante que celle de l'esclave dont on vend les services. Car l'esclave peut quelque fois racheter sa liberté à prix d'argent; mais celui qui est engagé dans les liens du mariage est obligé d'obéir aux caprices d'un tyran domestique, sans espoir de recouvrer jamais son indépendance.

CHAP. XXIX. Après avoir dit que le mari n'est pas maître de sa personne, ni la femme maîtresse de la sienne, l'Apôtre ajoute: « Ne vous frustrez pas l'un l'autre de vos droits, si ce n'est pour un » temps, du consentement de tous deux, afin de vaquer à la prière et » au jeûne, et ensuite réunissez-vous de nouveau. » Un grand nombre de nos frères qui se sont voués à la virginité rougiront sans doute ici de l'indulgence excessive de Paul; qu'ils se rassurent pourtant, et qu'ils ne jugent pas trop légèrement la conduite de l'Apôtre. Au premier abord, et si l'on n'examine pas attentivement le fond des choses, ce précepte peut sembler, je l'avoue, plus digne d'une matrone instruisant de nouveaux époux que d'un serviteur de Dieu, enseignant la morale chrétienne. Mais si nous étudions avec soin la pensée qu'il renferme, nous le trouverons en tout conforme à ceux qui précèdent et très-digne de la gravité apostolique.

Car pourquoi Paul revient-il si souvent à la même idée? ne pouvait-il pas s'arrêter après avoir exprimé en termes si énergiques la dépen-

erat, ut cum superioribus verbis graviter representasset, cohortationem illic sisteret? Nam quid his, « ne defraudate alter alterum, nisi » si quid ex consensu, ad tempus, » plus dicitur quam illis, « uxori » vir debitam benevolentiam reddat : » et, « vir sui corporis dominus » non est? » nihil sane : sed quod illic breviter et obscure dictum est, hic pluribus illustrat. Atque id facit sanctum Dei Samuelem imitatus. Ut enim ille accuratissime regni leges populo recenset, non ut eas suscipiant, sed ne suscipiant : agique institutio quædam videtur, cum revera intempestivæ eorum cupiditatis dehortatio sit : ad eundem modum et Paulus matrimonii tyrannidem frequentius et apertius inculcat ; eos his verbis volens inde revocare. Itaque ei sententiæ : « Uxor » sui corporis domina non est, » addit : « Ne defraudate alter alterum, » nisi si quid ex consensu, ut jejuno et precibus vacetis. »

Vides ut nec opinato et sine molestia, eos qui in matrimonio degerent, ad continentis studium inducat? Nam principio rem laudavit dicens : « Bonum est homini mulierem non tangere : » hic adhibet etiam cohortationem his verbis : « Ne defraudeis alter alterum, nisi » si quid ex consensu. » Et cur quod constitutum volebat hortabundus, non imperabundus proponit? neque enim dixit : Defraudate alter alterum, dummodo ex consensu : sed quid? « Ne defraudate alter alterum, nisi si quid ex consensu. » Quia hic sermo levior est, doctoris sententiam demonstrans, quæ rigide id non exigit, cum maxime summa benevolentia persolvatur. Neque eo solo auditorem solatur, sed etiam quod asperum brevibus verbis complexus, prius ad jucunda revertatur, quam auditorem dolor attingat, in iisque magis moretur.

dance réciproque des époux? Le précepte qu'il leur donne encore : « Ne vous frustrez pas l'un l'autre de vos droits, si ce n'est pour un temps, du consentement de tous deux, » dit-il quelque chose de plus que celui-ci : « Il faut que le mari témoigne à sa femme la tendresse qu'il lui doit, » ou que cet autre : « le mari n'est point maître de sa personne? » absolument rien ; toute la différence est dans l'expression, qui est plus ou moins claire, plus ou moins explicite. Le grand Apôtre imite ici la conduite du saint prophète Samuel. Le prophète fait au peuple d'Israël le recensement des lois d'une monarchie, non pour l'engager à se soumettre à ces lois, mais au contraire pour le détourner d'un pareil dessein. Il semble que son intention soit simplement de faire connaître aux Israélites les institutions d'un état monarchique, tandis que dans la réalité il n'a d'autre but que de leur en montrer les inconvénients. C'est ainsi que l'Apôtre fait aux fidèles le détail des lois tyranniques du mariage, afin de leur inspirer le goût de la virginité. Voilà pourquoi, à ce précepte : « Le mari n'est point maître de sa personne, ni la femme maîtresse de la sienne, » il ajoute celui-ci : « Ne vous frustrez pas l'un l'autre de vos droits, si ce n'est pour un temps, du consentement de tous deux, afin de vaquer à la prière et au jeûne. »

Voyez-vous de quelle façon adroite et pleine de ménagement il amène les époux à aimer la continence? Il a fait d'abord l'éloge de cette vertu en disant : « L'homme ferait bien de s'abstenir de la femme ; » maintenant il exhorte à la pratiquer, en donnant ce nouveau précepte : « Ne vous frustrez pas l'un l'autre de vos droits, si ce n'est du consentement de tous deux. » Et pourquoi donne-t-il ce précepte sous la forme d'une exhortation, et non sous la forme d'un commandement? car il ne dit pas : Frustrez-vous l'un l'autre de vos droits, pourvu que ce soit du consentement de tous deux ; mais bien, « ne vous frustrez pas l'un l'autre de vos droits, si ce n'est d'un consentement mutuel ; » c'est que cette manière de parler est plus douce et convient mieux à l'intention de l'Apôtre, qui ne veut point exiger impérieusement la pratique d'une vertu qui doit être toute de bonne volonté. Et remarquez que la prudence de saint Paul ne se montre pas seulement dans cette douceur de langage, mais aussi dans le soin qu'il a pris d'exprimer en peu de mots ce qu'il avait à dire de grave et d'austère, revenant aussitôt à un sujet plus agréable, pour ne pas rebuter l'attention de ses disciples, et s'arrêtant avec complaisance à les instruire sur une matière de leur goût.

CAP. XXX. Atque illud etiam quæstione dignum est, cur, si quidem honorabile est matrimonium, et torus immaculatus, ei precum ac jejunii tempore locum habere non permittat? Quod perabsurdum esset Judæos, quibus omnia corporea constituebantur, qui duas conjuges habere, et aliis ejectis, alias adsciscere sinebantur, tantam in hac re operam ponere, ut divina oracula audituri, etiam legitimo coitu abstinere: idque non unum aut alterum diem, sed etiam plures¹: nos autem tanta affectos gratia, qui spiritualia accepimus, defunctos, cum Christo consepultos, adoptione auctos, ad eam dignitatem evectos, post tot tantaque bona ne infantium quidem illorum studium consequi.

Quod si quis iterum quærere persistat cur Moyses ipse Judæos ab eo coitu abducat, id habeat responsum: Etsi honorabile matrimonium sit, at eo solum pertingere, ut utentem non inquinat, sanctos vero præstare, non illud posse, sed virginitatem. Ne vero putes ea Moysen solum atque Paulum edixisse, audi quid Joel dicat: « Sanctificate jejunium, prædicate curationem, cogite cætum, seniores congregate. » Sed quæris, ubinam uxore abstinendum dicat? « Egrediatur, inquit, sponsus de cubili suo, et sponsa de thalamo suo². »

Id enim mosaico etiam majus est præcepto. Nam si sponsum ac sponsam libidine ardentem, juvena prurientem, cupiditate infrenam, jejunii et precum tempore coire nefas est, quanto magis cæteros eam congregandi necessitatem non habentes? Qui enim ut decet precetur ac jejundet, ei necesse sit, omne humanarum rerum studium, omnem curam et negotium abjicere, ac se undique colligentem, Deum adire. Quare et jejunium bonum est: quippe quod recisis animi curis, ac negligentia, quæ mentem circumfluat, repressa, cogitationem omnem ad se convertat. Id quod et Paulus innuens, a congressu arceat, et verbis utitur admodum opportunis. Non enim ait, ne inquini: sed, « ut jejunio et precibus vacetis: » velut coitu cum uxore non ad fœditatem, sed ad occupationem nos cogente.

¹ Exod. xix. — ² Joël. ii, 15, 16.

CHAP. XXX. Saint Paul a dit : « Le mariage est honorable et » la couche nuptiale sans tache. » Pourquoi donc le même apôtre prescrit-il la continence aux époux pendant le temps consacré à la prière et au jeûne ? Eh quoi ! les Juifs, qui étaient des hommes entièrement charnels, qui pouvaient avoir deux femmes et les répudier pour en prendre de nouvelles, les Juifs se sanctifièrent par une continence de plusieurs jours avant d'aller entendre au pied du Sinaï les oracles sortis de la bouche de Dieu ; et nous, qui vivons sous la loi de grâce, nous qui avons reçu le Saint-Esprit, nous qui avons dépouillé le vieil homme dans la tombe où fut enfermé le corps du Christ, et qui, ressuscitant avec lui, sommes devenus les enfans de l'Éternel, nous ne saurions pas même imiter l'exemple d'un peuple ignorant et grossier !

Si cette explication ne suffit pas, si l'on demande pourquoi Moïse ordonnait la continence aux Juifs, voici ma réponse : Sans doute le mariage est honorable ; mais sa mission se borne à garantir l'homme d'une chute flétrissante ; la virginité seule peut le sanctifier. Ce n'est pas seulement Moïse et saint Paul qui pensent ainsi : écoutez ce que dit le prophète Joël : « Sanctifiez le jeûne ; que le jeune époux sorte de » la chambre nuptiale et que la jeune épouse abandonne sa couche. »

Voilà déjà certes quelque chose de plus fort que les préceptes de la loi mosaïque. Car si un jeune homme et une jeune femme nouvellement unis sont obligés de mettre un frein à leurs désirs et d'étouffer la voix de leurs passions, pour employer dignement le temps du jeûne et de la prière, combien plus la continence est-elle un devoir pour ceux à qui la maturité de leur âge et de leur raison rend cette vertu facile ? Celui qui veut remplir d'une manière convenable les exercices de dévotion et de piété doit bannir de son cœur toute pensée terrestre ; il doit être rempli de recueillement en présence de Dieu. Or, rien n'est plus capable que la continence de disposer l'âme à cet état de quiétude et de contemplation. Et voilà pourquoi l'Apôtre en fait un précepte aux époux, se servant, pour rendre sa pensée, d'une expression pleine de bonheur ; en effet, s'il leur recommande cette vertu, ce n'est pas afin qu'ils évitent de souiller leur âme, mais « afin, dit-il, » qu'ils puissent vaquer au jeûne et à la prière, » comme si la continence avait pour résultat, non pas de purifier les époux, mais de leur procurer le repos et la tranquillité de l'esprit.

CAP. XXXI. Nam cum nunc post tot præsidia, impedire nos precum tempore diabolus cometur, ecquid non melioretur mentis oculis huc illuc jactando animum nactus diffidentem, atque uxoris studio emollium? Quod ne pateremur, neve cum potissimum id agimus, ut Deum nobis propitium comparemus, tum prece adeo futili eum irritaremus, jubet tum a coitu puros esse.

CAP. XXXII. Etenim si qui reges adeunt: et quid reges dico? imo vero infimos magistratus: et servi heros alloquentes, seu id agant injuria ab aliis affecti, seu beneficium ipsi postulantes, seu iram in se excitatam seipse curantes, et oculis et mente omni ad eos conversa, ita colloquium habent: sin minimum torpeant, non solum pro quibus supplicabunt non perficiant, sed malo etiam accepto discedant.

Si qui hominum furorem lenire volunt, tantopere laborant: quid nobis miseris fiet, qui omnium principem Deum adeo negligenter adimus, maxime cum longe majori simus iræ obnoxii? Neque enim herum servus, aut regem subditus tam graviter irritat atque nos Deum in dies. Atque id significans Christus, peccata in alium, centum denarios¹; in Deum, decem millia talenta nominabat. Quare cum eum, sedandæ tantæ iræ, ejusque, quem quotidie oppugnemus, propitiandi causa, precibus adimus, merito nos ab ea voluptate arcet; quasi dicat: De anima nobis agitur, charissimi, de summa rerum periculum est; tremendum, horrendum, formidandum est. Herum adimus terribilem, multoties a nobis læsum, multa habentem quæ nobiscum expostulet. Non hoc tempus est amplexuum, non voluptatum, sed lacrymarum, acerborum gemituum, prostrationis, accuratæ confessionis, diligentis supplicationis, frequentium precum: quandoquidem bene cum eo agatur, qui vel tanto studio iram eam leniat, non quia durus ac crudelis sit Dominus noster; est enim admodum lenis et humanus, sed

¹ Matth. xviii, 34.

CHAP. XXXI. Si alors que nous sommes recueillis en nous-mêmes, le démon cherche encore à nous tenter au milieu de nos méditations pieuses, que ne ferait-il pas s'il pouvait surprendre notre esprit distrait et préoccupé des souvenirs du monde ? C'est donc pour nous mettre en garde contre le tentateur et pour nous empêcher d'attirer sur nous la colère céleste en offrant à Dieu des prières indignes de lui que l'Apôtre nous exhorte à la continence pendant le temps consacré aux exercices de dévotion.

CHAP. XXXII. Voyez un sujet devant son roi, un particulier devant un magistrat, un esclave devant son maître. Quel que soit l'objet de leur demande, soit qu'ils implorent justice du mal qu'on leur a fait, soit qu'ils sollicitent une faveur pour eux-mêmes, soit qu'ils cherchent à obtenir le pardon d'une faute qu'ils ont commise, ils ne permettent aucune distraction à leurs regards et à leur pensée ; toute leur attention est concentrée sur celui auquel s'adressent leurs prières. Supposez qu'ils se présentent sans respect et avec un air d'insouciance légèreté devant ce maître, devant ce magistrat, devant ce roi ; bien loin de réussir dans leurs démarches, ils ne feront que recevoir le châtement de leur impudence.

Si la colère des hommes est si difficile à conjurer, que deviendrons-nous, malheureux que nous sommes, nous qui paraissions avec tant d'insouciance et de légèreté devant celui qui est le souverain de l'univers et qui a tant de raisons d'être irrité contre nous ? Car nous l'offensons chaque jour plus que l'esclave n'offense son maître, ou le sujet son roi. Aussi Jésus-Christ estimait-il l'injure faite au prochain à cent deniers et l'injure faite à Dieu à dix mille talens. C'est donc à bon droit que l'Apôtre nous interdit les plaisirs, quand nous allons en supplians demander le pardon de nos fautes à celui dont nous excitons à chaque instant la colère. Il semble nous dire : Amis, c'est de notre ame qu'il s'agit, c'est notre salut qui est en danger ; nous ne devons avoir d'autre sentiment que celui de la crainte, de la terreur, de l'épouvante. Nous allons nous présenter devant un maître redoutable, que nous avons offensé mille fois et qui a bien des comptes à régler avec nous. Ce n'est plus le temps des tendres caresses et des molles voluptés, mais celui des larmes, des gémissemens, de l'humilité, du repentir et de la prière ; heureux celui dont l'ardente piété pourra, non pas désarmer tout-à-fait, mais adoucir du moins la colère du Seigneur ! Ce n'est point que notre maître soit dur et cruel, il est au contraire plein de douceur et d'humanité ; mais malgré sa bonté, sa clémence et sa

scelerum nostrorum magnitudo etsi benignum, clementem, atque misericordem, facile nobis ignoscere non sinit.

Itaque ait, « ut jejunio et precibus vacetis. » Quid igitur est hac servitute acerbius? Volo in virtute gradum facere, in cœlum evolare jejunio atque precibus, assidue intentus, animi sordes abstergere. Quod si illa in id institutum non consentiat, lasciviæ ejus servire cogor. Ob id enim initio monebat : « Bonum est homini mulierem non tangere ; » et discipuli etiam Domino dicebant : « Si ea est viri cum uxore causa, non expedit matrimonium contrahere ¹ : » quippe cogitantes necesse esse alterutram in partem damnum admitti, eaque cogitatione in angustum deducti, eam vocem miserunt.

CAP. XXXIII. Quare etiam Paulus id assidue repetit, ut in eam cogitationem Corinthios inducat : « Suam quisque uxorem habeat : » xori vir debitam benevolentiam reddat : uxor sui corporis domina » non est : ne defraudate alter alterum ; eodem convenite. » Nam nec beati illi id ad primam vocem tum senserunt ; sed postquam id secundo audierunt, tum vero præcepti necessitatem intellexerunt. Etenim Christus, qui et in monte considens, et rursus post alia multa de eo disseruisset, ita eos ad continentiaë studium incitavit ². Adeo eadem assidue repetita plus habent efficaciam. Itaque et hic, discipulus magistrum imitatus, crebro idem usurpat, neque usquam permissionem meram prodit, sed cum causa, propter fornicationem inquiring, et tentationes satanicas, atque incontinentiam, præter expectationem virginitalis laudem in disputatione de matrimonio texens.

CAP. XXXIV. Nam si in matrimonio degentes diutius abjungere veretur, ne quem diabolus aditum inveniat, quibus coronis dignæ sint, quæ neque ab initio eo solatio opus habuerunt, et ad extremum invictæ permanserunt? Ut ne dicam, nec diaboli machinas utrisque

¹ Matth. XIX, 10. — *Ibid.* v, 27 32.

miséricorde, la grandeur de nos fautes ne lui permet pas de nous accorder un facile pardon.

Voilà donc encore une fois pourquoi saint Paul invite les époux « à » vaquer à la prière et au jeûne. » Et maintenant sentez-vous combien le mariage impose un joug pesant ? Eh quoi ! je veux faire un progrès dans la vertu, purifier mon ame de toute souillure, m'envoler aux cieus sur l'aile de la prière et de la méditation, et si la femme à laquelle mon sort est uni ne consent point à une séparation momentanée, il faut que je soumette ma volonté à son caprice ! L'Apôtre avait raison d'écrire aux Corinthiens : « L'homme ferait bien de s'abstenir » de la femme ; » et les disciples avaient aussi raison de dire au Seigneur : « Si telle est la condition de l'homme quand il est uni à la » femme, le célibat est préférable au mariage. » Cet aveu leur était arraché par la vue des inconvéniens nécessaires que l'union de l'homme et de la femme a pour l'un ou pour l'autre.

CHAP. XXXIII. C'est pour faire entrer profondément dans l'esprit des Corinthiens l'idée de ces inconvéniens que saint Paul revient tant de fois à la question du mariage : « Que chacun, dit-il, » prenne une épouse : que le mari témoigne à sa femme la tendresse » qu'il lui doit ; la personne du mari appartient à la femme et celle de » la femme appartient au mari ; ne vous frustrez pas l'un l'autre de » vos droits ; unissez-vous étroitement. » Les bienheureux Corinthiens ne saisirent pas tout d'abord le véritable sens de ces préceptes ; mais peu à peu ils en comprirent l'intention cachée. Ce fut à force d'enseigner à ses disciples les loix du mariage que Jésus leur inspira le goût de la continence ; car un enseignement souvent répété finit par laisser des traces durables dans l'esprit. Aussi le grand Apôtre, imitant son divin maître, ne craint pas de revenir fréquemment sur le même sujet ; mais nulle part sa pensée ne se borne à ce qui concerne le mariage. S'il le permet, il en dit le motif ; c'est pour garantir l'homme du danger des passions dérégées, pour le mettre à l'abri des tentations, et toujours il fait adroitement l'éloge de la virginité, en ayant l'air de ne parler que du mariage.

CHAP. XXXIV. Si l'Apôtre n'ose recommander aux époux une séparation trop longue, dans la crainte que le démon ne profite de leur isolement pour les accabler, quelles couronnes seront assez belles pour ceindre le front de ces généreux athlètes de la virginité qui combattent sans repos et sortent toujours triomphans d'une lutte toujours nouvelle ? Et pourtant, on peut le dire, les attaques du démon sont

ex æquo admoveri. Nam illis, opinor, nec molestus est, qui quidem sciat periculum iis proximum esse, statimque si quem vehementiorem impetum sentiunt, in portum se recipere licere: neque enim iis permittit beatus Paulus longius navigare, sed defessos redire jubet, sinens eodem rursus convenire. At virgo assidue navigare, et sine portu æquor permetiri cogitur: atque etsi gravissima tempestas consurgat, ne sic quidem ei fas est navem subducere ac quiescere.

Igitur quasi qui mare infestant, ubi civitas aut navale, aut portus sit, navigantes non invadunt: id enim est temere periclitari: sin navigium in alto offendant, auxilii destitutionem audaciæ incitamentum nacti, omnia movent atque versant, neque prius desistunt, quam aut eos demergant, aut id ipsi patiantur: ita et acer hic pirata virgini graves fluctus, ingentem tempestatem, ac procellas intolerabiles, omnia susquedeque miscens, ut vi atque impetu navem subvertat: audit enim virgini non concedi « eodem convenire, » sed ei necesse esse perpetuo adversus spiritualia nequitiae luctari ac configere¹, donec tandem in tranquillum portum evadat.

Etenim Paulus virgini tanquam forti militi maris excluso portas aperiri non permittit quamvis et valde efferro hoste, et vel eo crudeliore, quod adversario induciarum potestas nulla sit. Nec vero diabolus solum, sed ipse etiam libidinis stimulus cælibes urget acrius: idque omnibus palam est. Nam quorum habemus usum, eorum cupiditate haud facile tangimur, securitate animo segni esse permittente. Atque idem nobis confirmat et proverbium populare, sed imprimis verum: Quod in potestate, inquit, promptum sit; id ad cupiditatem haud sane efficax est. Sin ab iis prohibeamur, quæ pridem tenebamus, contra accidit, et quæ propter facultatem a nobis contemnentur, ea nobis e manibus amissa, vehementius desiderium excitant. Itaque primum

¹ Ephes. vi, 12.

bien moins vives contre les époux que contre les vierges. Il ne presse pas autant les premiers, car il sait qu'ils ont à leur portée un asile tout prêt à les recevoir, un port assuré où ils peuvent se mettre à l'abri de l'orage et des poursuites de leur ennemi. L'Apôtre lui-même ne leur permet pas de braver les périls d'une longue navigation, il veut qu'ils reviennent bientôt prendre terre et se reposer de leurs fatigues sur un rivage tranquille. Mais ceux qui ont voué leur existence aux travaux de la virginité doivent parcourir sans relâche une mer semée d'écueils, lutter contre les tempêtes qui viennent les assaillir, sans espoir de rencontrer une rade hospitalière où puisse se réfugier leur nef battue par la tourmente.

Les pirates n'osent attaquer ceux qui naviguent dans le voisinage d'une ville maritime ou d'un port, parce que la prudence leur défend de s'exposer témérairement au danger; mais s'ils rencontrent un navire en pleine mer, l'éloignement où il se trouve de tout secours humain encourage leur audace; ils se précipitent sur lui, l'attaquent avec impétuosité, et le combat ne cesse que lorsqu'ils se sont rendus maîtres de leur proie, ou qu'ils ont été eux-mêmes coulés à fond. Ainsi le grand ennemi de la vertu dirige particulièrement ses tentatives contre ceux qui s'avancent solitaires au milieu des périls de la virginité, il soulève autour d'eux d'effroyables tempêtes, il fait gronder dans leur cœur le flot des passions pour réjouir ses yeux du spectacle de leur naufrage; car il sait qu'ils n'ont point de port où ils puissent se réfugier ici-bas, qu'ils doivent sans cesse soutenir les assauts des puissances de l'enfer, jusqu'au jour où, parvenus au terme de leur voyage, ils seront recueillis dans les cieux.

Saint Paul a donc traité les vierges comme de vaillans soldats qui doivent vaincre ou mourir. Il ne permet pas qu'on ouvre les portes de la ville pour leur laisser un refuge, bien qu'ils aient à combattre un ennemi farouche et d'autant plus redoutable qu'il est poussé par le désespoir; car il ne peut y avoir ni paix ni trêve entre lui et ses adversaires. Et ce n'est pas seulement aux attaques du démon qu'ils ont à résister; il faut qu'ils triomphent des assauts que leur livre leur propre cœur, qu'ils demeurent invincibles aux séductions des voluptés, séductions toujours plus puissantes sur les âmes innocentes et chastes. Les p'aisirs dont la jouissance est habituelle et facile pour l'homme le laissent indifférent et sans désir, et une possession sans trouble ôte aux objets la plus grande partie de leurs charmes. Au contraire, la privation embellit toutes choses, et nous désirons ardemment ce qui nous est

hac ratione major est apud conjuges tranquillitas : deinde, quod si flamma iis altius quandoque eluctetur, eam protinus succedens congressus reprimat. At virgo non habens unde ignem exstinguat, eum sublimem atque alte grassantem cernens, cum exstinguere non possit, id unum agit, ne cum igne conflictans uratur.

An vero quidquam magis insolens est, quam solidum intus gestare rogam, nec aduri? quam flamma in animi penetrali ultro citroque comitante, intactam mentem conservare? Nemo enim eam sinit carbonem eos foras eicere : sed quod Proverbiorum auctor in natura corporis desperatum dicit, id illa necesse habet in animo sustinere. Quid vero dicit? « Ambulabit quis super carbonem, nec ejus pedes adurentur? » Ecce autem hæc ambulat, ac perfert cruciatum : « At ignem in sinu ligabit, et non ejus urentur vestimenta¹? » at hæc non vestibus, sed intus ignem continens efferum atque resonantem, flammam sustinet ac tegit. Et adhuc quisquam, sodes, matrimonium cum virginitate conferre, an vel obtueri ausit?

At non permittit beatus Paulus, qui ingens utriusque rei discrimen ponit : nam illa quæ sunt Domini, hæc quæ sunt mundi curat. Collectis igitur in unum conjugibus, et in virginis gratiam, audi quid illis exprobrat : « Eodem enim, inquit, convenite, ne vos tentet Satanas. » Ac volens ostendere totum ejus tentationi non deberi, sed nostræ etiam ignaviæ plurimum, principaliorem causam addit, inquit : « Propter vestram intemperantiam. » Quis non id audiens erubescat? quis non intemperantiæ notam effugere molitur? neque enim cohortatio hæc ad omnes pertinet, sed ad valde demissos. Quod si, inquit, tam es servus voluptatum, si tam mollis, ut semper in venerem effusus atque inhians sis, congregere sane cum uxore. Non est igitur permissio hæc probantis ac commendantis, sed iridentis ac improbantis. Nam ni voluptuosorum mentem egregie tangere voluisset, intemperantiæ vocem non adhibuisset, quæ et vehemens est, et ingens vituperium continet. Cur enim non dixit : Propter vestram imbecilli-

¹ Prov, vi, 27, 28.

interdit. Sous ce rapport la vie des époux est plus calme et plus tranquille que celle des vierges ; et d'ailleurs, quand le feu des passions se ranime dans leur cœur, ils peuvent aussitôt l'éteindre. Mais ceux qui se sont voués à la virginité n'ont aucun moyen d'éteindre le dévorant incendie qui s'élève en eux, et tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de ne point périr en luttant contre lui.

N'est-ce donc pas une destinée étrange et surhumaine de porter en soi-même un brasier ardent sans en être dévoré, et de conserver son ame intacte au milieu des feux qui l'entourent ? Ceux qui se sont voués à la virginité n'ont point le droit de se délivrer de cette flamme intérieure en la laissant porter son action au dehors ; ils se sont mis dans l'obligation de réaliser, quant à l'esprit, ce que l'auteur du livre des Proverbes déclarait impossible quant au corps : « Qui » pourra, dit l'écrivain sacré, marcher sur des charbons ardents sans » se brûler les pieds ? » Eh bien ! ceux qui sont vierges marchent sur des charbons ardents et ils endurent ce supplice. « Qui pourra, ajoute » le sage, porter du feu dans sa ceinture sans embraser ses vêtements ? » Eh bien ! ceux qui sont vierges portent dans leur cœur un feu plus redoutable et plus actif que ce feu matériel dont il est ici question. Et vous osez encore comparer le mariage à la virginité ?

Mais saint Paul ne laisse pas lieu à cette injuste comparaison ; il a établi une grande distinction entre ces deux états : il a parlé du mariage comme d'une chose humaine et de la virginité comme d'une vertu divine. Écoutez le reproche qu'il fait aux époux, reproche qui est l'éloge tacite des vierges : « Réunissez-vous, leur dit-il, de peur » que Satan ne vous induise en tentation. » Et, pour montrer que ce n'est pas seulement afin de nous garantir des pièges du démon, mais que c'est aussi afin de nous défendre contre notre propre lâcheté qu'il nous donne ce précepte, il ajoute à ce premier motif une raison plus puissante en disant : « Et à cause de votre incontinence. » Qui ne rougirait point de donner lieu à une pareille accusation ? qui ne voudrait point se justifier du reproche d'incontinence ? Le précepte qu'il donne aux époux ne renferme-t-il pas l'expression d'un blâme injurieux ? Ne semble-t-il pas dire : Si vous êtes tellement esclave des voluptés, tellement efféminé, que vous ne soupiriez qu'après les jouissances grossières de la chair, j'y consens, unissez-vous à une femme. Certes ce langage n'est pas celui d'un homme qui approuve et recommande ce qu'il permet, mais bien celui d'un homme qui blâme et méprise ce à quoi il consent. Si l'Apôtre n'avait pas eu dessein de

-tatem? quod ea vox magis ignoscentis esset, illa intemperantiæ, summam ignaviam notantis.

Igitur intemperantiæ est, non posse a fornicatione abstinere, nisi uxori semper hæreas, ac coitu fruare. Quid mihi hic dicent, qui virginitatem supervacaneam statuunt? nam hæc quo contensior est, eo majorem habet laudem: at matrimonium, ubi eo plus satis utare, tum maxime laudis omnis expers est. « Id enim, inquit, dico, secundum » indulgentiam, non secundum præceptum: » jam ubi est indulgentia, laudi nullus est locus. At enim et de virginibus disserens ait: « Præceptum Domini non habeo. » Num igitur rem exæquat? minime gentium: nam de virgine sententiam dicit: hic consensum præbet. Ac neutrum præcipit, non eadem de causa: sed hic, ne qui ab intemperantia se sustollere vellet, prohiberetur, velut præcepti necessitate obstrictus; illic, ne qui ad virginitatem attingere nequivisset, damneretur, ceu in præceptum contumax. Non præcipio, inquit, virginem esse: vereor enim rei difficultatem. Non præcipio congregari frequenter cum uxore: nolo enim incontinentiæ legislator esse. Dixi: Convenite; ut vetem in præceptis ferri, non ut sublimius studium impediam. Non ergo id præcipue vult, ut assidue uxore utamur, sed nimirum id segniorum intemperantia sanxit.

Nam si Pauli voluntatem scire vis, audi quæ sit: « Volo, inquit, » omnes homines sic esse, ut ego sum, continentés¹. » Igitur qui velis omnes continentés esse, neminem vis esse conjugem. Non equidem: at non propterea volentes veto et insimulo, sed cum optem ac percipiam omnes sic esse ut ego sum, tum illud propter fornicationem etiam con-

¹ 1 Cor. vii, 7.

faire rougir les voluptueux de leur lâcheté, il n'eût pas employé ce terme d'incontinence, dont l'expression est si forte et contient un reproche si outrageant. Pourquoi n'a-t-il pas dit : A cause de votre faiblesse ? C'est qu'en parlant ainsi il eût semblé faire grâce aux voluptueux, tandis que le terme d'incontinence exprime et flétrit la lâcheté de leur cœur.

Ainsi donc c'est être incontinent de ne pouvoir trouver une garantie contre le dérèglement des mœurs que dans l'abus des jouissances légitimes du mariage. Que répondront maintenant ceux qui regardent la virginité comme une vertu inutile ? Plus cette vertu est difficile, plus elle est glorieuse ; au contraire, moins le mariage impose de privations, moins il mérite d'estime et de louanges. En effet, l'Apôtre n'a-t-il pas dit, en nous permettant d'embrasser ce dernier état : « Je permets le mariage par indulgence, je n'en fais pas un précepte ? » Or où est le mérite d'une chose qui n'est qu'un objet d'indulgence ? Mais, direz-vous, l'Apôtre a dit aussi, en parlant des vierges : « Pour » ce qui les regarde, je n'ai point de précepte du Seigneur. » Ne met-il donc aucune différence entre le mariage et la virginité ? Sans doute il en met une. Il ne fait, il est vrai, un précepte ni de l'un ni de l'autre de ces états ; mais ce n'est point pour le même motif. Il n'ordonne pas le mariage, pour que ceux qui veulent vivre dans la continence soient libres d'accomplir cette résolution ; il n'oblige pas à la virginité, de peur que ceux qui n'ont pas assez de force pour atteindre à un si haut degré de perfection ne soient exposés à se voir condamner comme rebelles à la loi du Seigneur. Je ne fais pas, dit-il, un devoir de la virginité, car je redoute pour vous les difficultés d'une telle entreprise. Je ne fais pas non plus un devoir du mariage, car je ne veux pas porter une loi d'incontinence. J'ai dit : Vous êtes libre de prendre une femme, pour vous empêcher de tomber dans le gouffre du vice, et non pour vous défendre d'aspirer à un état plus sublime. Ainsi donc la volonté de saint Paul n'est pas que nous cherchions dans le mariage des jouissances immodérées ; c'est la lâche incontinence des voluptueux qui a rendu nécessaire la permission qu'il accorde.

Voulez-vous savoir quelle est la volonté de l'Apôtre ? écoutez ce qu'il dit lui-même : « Je voudrais que tous les hommes fussent chastes » et purs ainsi que moi. » O grand apôtre ! vous ne voulez donc pas du mariage, puisque vous voudriez que tous les hommes fussent chastes et purs ? — Il est vrai ; cependant je ne fais pas un crime aux hommes de désirer le mariage ; le plus ardent de mes vœux serait que

cedo : ideoque in principio dicebam : « Bonum est homini mulierem » non tangere ; » quia id præoptarem.

CAP. XXXV. Sed quare hic sui meminit, inquit : « Volo omnes » homines sic esse ut ego sum ? » quod si non addidisset, sui sane mentionem effugisset. Cur igitur adjecit : « Ut ego sum ? » non quo se extolleret : nam hic ille est, qui cum prædicationis laboribus apostolis præstaret, indignum se vel apostoli nomine existimat. Cum enim dixisset : « Ego sum minimus apostolorum, » velut majus quiddam quam pro dignitate sua elocutus, statim se castigat, addens : « Qui non sum » dignus vocari apostolus ¹. » Cur igitur hic cohortationi sese proponit ? Non temere id quidem, aut sine causa, sed qui sciret discipulos tum maxime ad præstantium rerum studium incitari, si præceptorum habeant exempla. Itaque ut qui operibus vacuus, verbis solum philosophatur, haud sane auditori prodest : ita qui consilium a se primo perfectum habet exhibendum, vel hac imprimis ratione auditorem inducit.

Præterea purum se ab invidia atque fastu ostendit, qui excellens hoc et præcipuum, cum discipulis commune esse velit, neque iis præstare curet, sed in omnibus eos sibi exæquare. Habeo et tertiam causam dicere. Quamnam ? Videbatur res difficilis esse, nec multis facilis : itaque volens eam facilem declarare, eum, qui id opus absolvisset, in medium adducit, ne admodum laboriosum crederent, sed ducem inuenientes et ipsi animis aucti eandem viam inirent.

Idem et alibi facit. Nam Galatas alloquens, iisque legis timorem eximere studens, quo ad antiquam consuetudinem ferebantur, pleraque ad eam pertinentia servantes, quid dicit ? « Estote sicut ego, quia et » ego sicut vos ², » ac quod ait, ejusmodi est : Nihil sit, inquit, quod dicatis, me resipiscentem nunc jam e gentibus, metus ex legis viola-

¹ 1 Cor. xv, 9. — ² Galat. iv, 12.

tous fussent comme moi ; mais j'ai permis le mariage pour garantir l'homme du dérèglement des mœurs.

CHAP. XXXV. Mais pourquoi saint Paul fait-il ici mention de lui-même en disant : « Je voudrais que tous les hommes fussent chastes et purs ainsi que moi ? » Il aurait pu éviter cette façon orgueilleuse de parler de soi en retranchant ces derniers mots. Pourquoi donc les a-t-il ajoutés ? Ce n'est point par une vaine présomption ; car comment la vanité pouvait-elle entrer dans le cœur de celui qui, après avoir mérité le nom de prince des apôtres par ses glorieux travaux, se regardait encore comme indigne du titre d'apôtre ? « Je suis » le dernier des serviteurs du Christ, » avait-il dit ; puis il se reprend aussitôt, comme s'il avait parlé trop magnifiquement de lui-même, et il ajoute : « Ou plutôt je ne suis pas digne de prendre rang parmi » eux. » Pourquoi donc s'est-il cité lui-même comme le modèle qu'il nous proposait d'imiter ? Ce n'est pas sans raison qu'il agissait ainsi : il savait que les disciples sont d'autant mieux portés à l'amour des grandes choses qu'ils ont sous les yeux les exemples de leur maître. Le rhéteur dont les leçons ne sont point appuyées du témoignage de ses mœurs ne donne à son auditoire que des enseignemens sans force et sans utilité ; au contraire, quand l'éloquence de celui qui exhorte à un grand acte de vertu a pour auxiliaire l'autorité de son exemple, ses conseils sont reçus avec bienveillance et écoutés avec attention.

En second lieu, ce langage de l'Apôtre fait ressortir son désintéressement et sa modestie, puisqu'il veut partager avec ses disciples la gloire d'une si haute vertu et les rendre ses égaux. Enfin il est encore, pour justifier les paroles de saint Paul, une troisième raison qu'il me reste à vous dire. Et laquelle ? La voici : il s'agissait pour lui de conseiller une vertu à laquelle il semblait presque impossible d'arriver. Voulant donc encourager ceux auxquels il s'adresse, il leur prouve, par son exemple, qu'il n'est pas si difficile d'atteindre à l'état sublime d'une continence parfaite ; il leur montre un guide afin qu'ils triomphent de tous les obstacles et marchent sur ses traces.

Il a tenu la même conduite dans une autre circonstance. Écrivant aux Galates et voulant les engager à abandonner tout-à-fait l'ancienne loi, dont ils observaient encore plusieurs points par un reste d'habitude et de respect : « Soyez, dit-il, tels que moi, puisque je suis tel » que vous. » C'est-à-dire : Je ne suis pas un gentil nouvellement éclairé sur mes anciennes erreurs, et vous ne pouvez point croire que je m'amuse à vous enseigner les préceptes d'une philosophie nou-

tione ignarum, suaviter hæc omnia vobis philosophari : et ego enim : ut vos aliquando servitutem hanc servivi , subjectus legis jussis, præceptorum observationes exsecutus : sed postquam apparuit gratia , totum me ab illa ad hanc contuli. Nec jam ea res est transgressio, cum in alius viri manum convenerimus ¹. Quare non est quod quisquam dicat, alia facere me, alia monere, aut securitate mihi quæsitâ, vos in periculum dare. Nam si periculum ageretur, non me equidem prodidisset, non salutem meam neglexissem. Igitur ut illic se exemplum proponens, metum solvit, ita et hic se in medium adducto sollicitudine liberat.

CAP. XXXVI. Sed habet, inquit, proprium quisque donum, alius quidem sic, alius vero sic. Vide hic mihi apostolicæ humilitatis signum nusquam deperditum, sed ubique serio elucens : Dei donum appellat suam virtutem ², et in quo multum desudavit, id omne Domino tribuit. Et quid mirum si id in continentia facit, cum de prædicatione etiam disserens, pro quo mille labores, perpetuas afflictiones, inenarrabiles ærumnas, quotidianam necem suscepisset, idem usurpet? Quid ergo de eo dicit? « Plus illis omnibus laboravi : non ego autem, sed » gratia Dei mecum ³. » Non partim suum, partim Dei censet, sed totum Dei. Hoc grati servi est, nihil proprium ducere, sed omnia heri, nihil suum putare, sed omnia Domini.

Atque idem facit alibi. Nam cum dixisset : « Habentes donationes » secundum gratiam, quæ data est nobis, differentes ⁴; » in orationis progressu magisteria, liberalitatem, ac largitiones in iis numerat : quæ virtutes, non dona esse, facile omnes intelligunt. Hæc autem ideo disserui, ne dicentem audiens : « Proprium quisque donum habet, » con-

¹ Jerem. III, 1. — ² 1 Cor. VII, 7. — ³ *Ibid.* XV, 10. — ⁴ Rom. XII, 6.

velle parce que j'ignore l'ancienne loi, cette loi de crainte donnée par Moïse au peuple juif. Comme vous, j'y ai été soumis autrefois ; comme vous, j'ai observé tous ses commandemens ; mais depuis que la loi de grâce a été donnée au monde, je me suis affranchi de la première pour m'attacher entièrement à la seconde. Or ce n'est pas là être rebelles, puisque nous sommes devenus les sujets d'un autre maître. Vous ne pouvez me reprocher de vous donner des conseils que je ne suis pas moi-même, ni de vous exposer au danger sans courir aucun risque pour mon propre compte. Je brave les mêmes périls que vous, ou plutôt vous et moi n'avons également rien à redouter. Car pensez-vous que, s'il y avait le moindre péril à quitter l'ancienne loi, j'aurais trahi moi-même mes intérêts et couru à ma perte pour suivre la loi nouvelle ? Nous voyons ici que saint Paul rassure les Galates en appuyant ses paroles de l'autorité de ses actions ; de même, quand il exhorte les fidèles à la continence, il donne sa propre conduite comme motif d'encouragement, et comme preuve que cette vertu n'est pas aussi difficile qu'elle le semble au premier abord.

CHAP. XXXVI. Mais l'Apôtre a dit aussi que Dieu distribue à chacun des dons différens. Admirez donc l'humilité de l'Apôtre, humilité qui brille dans toutes ses paroles : il appelle sa vertu un don de Dieu ; c'est à Dieu qu'il fait honneur de ce qui lui a coûté tant de travaux et de combats. Mais doit-on s'étonner qu'il parle d'une manière si humble de sa continence, quand il ne montre pas moins d'oubli de soi-même au sujet de sa mission apostolique, qui avait été pour lui une source si féconde de peines, d'afflictions et de chagrins cruels, et qui l'avait si souvent exposé à la mort ? « Mes travaux, dit-il, ont » été peut-être plus nombreux que ceux de mes frères ; mais ce n'est » pas moi qui travaillais, c'est la grâce de Dieu qui agissait en moi. » Il ne partage pas le mérite de ses œuvres entre Dieu et lui ; c'est à Dieu seul qu'il rapporte tout ce qu'il a fait, imitant ainsi le serviteur reconnaissant qui croit ne rien posséder en propre, mais qui regarde tout ce qui est à lui comme appartenant à son maître.

L'Apôtre montre encore, dans un autre endroit de ses Épîtres, le même désintéressement personnel. « Nous avons, dit-il, des dons différens, selon la grâce qui nous a été accordée. » Et en développant cette proposition, il met au nombre de ces dons du ciel la charité, qui nous porte à éclairer notre prochain de nos conseils et à l'aider de nos richesses. Or tout le monde sent que la charité, de quelque manière qu'elle se manifeste, est une vertu personnelle et non un don du ciel.

cidas, ac tecum sermocinere : Opera mea hic nihil opus est, id donum Paulus nominavit. Nam modestiæ causa, non qui continentiam donis accensere vellet, ita loquitur.

Neque enim et secum et cum Christo pugnat : non cum Christo dicente : « Sunt eunuchi, qui se ipsos propter regnum cœlestis castrarunt, » atque addente : « Qui potest capere, capiat ¹. » Non secum, qui viduitatem amplexas, sed in eo proposito persistere nolentes, damnet. Nam si donum est, cur eis comminaris, dicens : « Damnationem habent, quia primam fidem irritam fecerunt ²? »

Nusquam enim Christus dotes non habentes punivit, sed ubique vitam rectam non exhibentes, adeoque quod potissimum requirit, vita est optima, et actiones irreprehensæ. Donorum autem distributio posita est non in accipientis optione, sed in donantis arbitrio. Itaque prodigia patrantes Christus adeo non laudat, ut etiam discipulos ea re gloriantes, ab eo gaudio removeat, monens ne gauderent dæmonia sibi subjici ³. Nam qui beati prædicantur ubique, misericordes sunt, humiles, mites, animo puri, pacifici, qui hæc omnia atque iis similia præstant ⁴.

Quin ipse etiam Paulus præclara sua facinora recensens, in iis et continentia meminit; iis enim verbis, « in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, in plagis, in carceribus, » in laboribus, in seditionibus, in vigiliis, in jejuniis, » addit, « in castitate ⁵ : » minime id facturum, si donum esset. Cur autem et mordet eam non habentes, intemperantes eos vocans? cur qui virginitatem suam non elocat, rectius facit? cur beatior vidua si sic manserit?

¹ Matth. xix, 12. — ² 1 Tim. v, 12. — ³ Luc. x, 20. — ⁴ Matth. v, 3-12. — ⁵ 2 Cor. vi, 4-6.

Si je me suis étendu sur cette matière, c'est pour qu'en entendant dire que Dieu distribue à chacun des dons différens, vous n'ayez pas le droit de vous soustraire à l'autorité de l'Apôtre, quand il vous exhorte à la continence, et de raisonner ainsi en vous-même : Qu'ai-je besoin de me consumer en vains efforts pour pratiquer une vertu que saint Paul appelle un don du ciel ? En effet, ce n'est que par modestie qu'il appelle ainsi la continence.

Aurait-il voulu se mettre en opposition avec le Christ et avec lui-même ? Avec le Christ, quand celui-ci dit : « Il y a des eunuques qui » se sont rendus tels pour le royaume des cieux, » et qu'il ajoute : « Que celui qui peut comprendre ma parole la comprenne : » avec lui-même, quand il condamne les veuves qui, après s'être vouées à un veuvage perpétuel, ont manqué de force pour accomplir cette résolution ; si la continence était un don du ciel, pourquoi l'Apôtre menacerait-il de la colère de Dieu ces veuves impatientes ? pourquoi dirait-il : « Elles sont coupables, parce qu'elles ont violé leurs premiers sermens ? »

Jamais le Christ n'a fait un crime de leur malheur à ceux qui n'avaient point les dons du ciel : ce qu'il condamne, c'est une vie impure ; ce qu'il attend de nous, c'est une conduite sans tache et des actions irréprochables. Quant aux faveurs, elles dépendent non de celui qui les reçoit, mais de celui qui les accorde ; aussi le Christ ne fait-il pas un mérite à ses disciples des miracles qu'ils accomplissent en son nom, il leur défend de se réjouir et d'être fiers de ce que les démons obéissent à leur voix. Quels sont ceux auxquels l'Évangile donne le titre de bienheureux ? ce sont les hommes dont le cœur est plein de miséricorde, d'humilité, de douceur, de pureté et de sentimens pacifiques.

Saint Paul lui-même, en parlant des travaux glorieux de son apostolat, fait aussi mention de la pureté de ses mœurs. « Je me suis montré, » dit-il, le serviteur de Dieu par ma patience à supporter les tribulations, les besoins, la détresse, les coups, la prison, la colère d'une multitude soulevée, les veilles, les jeûnes et les combats que » demande la chasteté. » Certes il n'aurait pas parlé de la pureté de ses mœurs si la chasteté n'était qu'un don du ciel. Pourquoi flétrit-il du nom d'incontinence la conduite de ceux qui ne sont point chastes ? pourquoi approuve-t-il si fort la résolution du père qui ne veut point marier sa fille ? Pourquoi juge-t-il la veuve qui demeure dans le veuvage plus heureuse que celle qui prend un second mari ? n'est-ce point,

Num quod jam dixi : Non prodigiorum, sed actionum beatitudines sunt, quemadmodum et pœnæ.

Quo pacto, inquam, eadem cohortans perseverat, si id in nobis non est, nec post divinum favorem operam etiam nostram desiderat? Ei enim sententiæ : « Volo omnes homines sic esse, ut ego sum, continentes, » iterum subdit : « Dico autem non nuptis et viduis, bonum » est illis, si sic permaneant, ut ego ¹; » iterum se proponit eadem de causa. Nam qui exemplum haberent proximum et tanquam domesticum, facilius in virginitatis labores erant ausuri. Quod si et supra inquam : « Volo omnes sic esse, ut ego sum, » et hic : « Bonum est, si » sic permaneant, ut ego, » neutro loco causam adjecit, ne mirare : neque enim id ex arrogantia facit, sed ratus satis esse causæ sententiam suam, qua ductus rem perfecisset.

CAP. XXXVII. Quod si quis rationes etiam postulat, primum mihi omnium mortalium existimationem, tum quæ hic usuveniant, indaget. Nam cum legumlatores nec matrimonia ea castigant, et permittant etiam ac concedant, multa et a multis tum domi, tum in foro in eos jactantur dicteria, reprehensiones, maledicta : quippe eos æque ac perjuros vulgo, ut sic dixerim, declinant, neque aut amicos habere, aut cum iis pacta conventa firmare, neque invicem quidquam audent credere. Etenim cum eos vident tantæ consuetudinis, amicitiae, familiaritatis, ac societatis memoriam tam facile ex animo deponere, ea iis cogitatio quemdam quasi torporem offundit, ut non temere eos candidè admittant, ceu leves atque versatiles.

Neque ob hæc solum eos aversantur, sed etiam propter rerum gestarum insuavitatem. Quid enim, quæso, injucundius est, quam post gravem luctum, ploratus, lacrymas, sordidam comam, pullum amictum, subito plausus, tori nuptiales, strepitus a priori diversus, velut actoribus in scenâ ludentibus, ac nunc hoc, nunc illud repræ-

¹ 1 Cor. vii, 7.

ainsi que je l'ai déjà dit, que le mérite et le démérite sont des attributs attachés, non pas aux miracles dans lesquels éclate la puissance divine, mais bien aux actions qui manifestent l'énergie de la volonté humaine ?

Pourquoi nous exhorte-t-il sans cesse à vivre chastes, si la chasteté ne dépend pas de nous, et si, pour qu'elle nous soit accordée, la grâce divine suffit, sans que nous ayons besoin d'y ajouter notre coopération ? Après avoir dit : « Je voudrais que tous les hommes fussent » chastes et purs ainsi que moi, » saint Paul ajoute encore : « Je le » déclare à celles qui ne sont point mariées ou qui sont veuves, elles » feront bien de persévérer ainsi que moi dans la continence. » Nous voyons qu'il parle encore de lui, et c'est pour le même motif ; c'est afin que les personnes auxquelles il s'adresse se dévouent avec plus de courage aux luttes de la chasteté, en ayant sous leurs yeux un modèle éclatant de pureté virginale. Qu'on ne s'étonne pas qu'il se soit contenté d'exprimer sa pensée dans ces deux préceptes sans expliquer les motifs de sa recommandation. Ce n'est point par orgueil qu'il agissait ainsi ; mais il croyait que la conviction qui l'animait et qui lui avait donné la force d'atteindre à un si haut degré de perfection était un motif suffisant pour engager les autres à marcher sur ses traces.

CHAP. XXXVII. Si cependant on veut connaître les raisons pour lesquelles saint Paul interdisait aux veuves un nouveau mariage, on n'a qu'à consulter l'opinion générale et l'expérience de tous les jours. Sans doute, les législateurs n'ont point considéré un second mariage comme un délit ; sans doute ils permettent à l'homme qui vient de perdre une épouse d'en choisir une autre. Mais le monde le poursuit de ses reproches et de sa haine ; on le fuit comme un parjure ; on dédaigne son amitié, on n'ose contracter avec lui ni rien lui confier ; on est indigné de la facilité avec laquelle il a oublié celle dont le sort était uni au sien, et on le regarde désormais comme un homme sans foi.

Quelle coupable légèreté dans sa conduite ! au deuil, aux gémissements et aux larmes, succèdent une joie bruyante, les apprêts des festins et la pompe d'un second hyménée, comme dans ces théâtres où un même acteur représente tour à tour un monarque entouré de toute la magnificence royale et un pauvre esclave qui gémit sur son sort. Celui qui naguère était prosterné au pied d'un tombeau, le voici qui s'avance vers l'autel, tenant par la main une épouse nouvelle :

sentantibus? Nam et illic eundem videre est interdum regem, interdum omnium pauperrimum : et hic, qui pridem ad tumulum volutabatur, repente prodit sponsus : qui comam vellebat, rursus eodem capite coronam gestat : dejectus ac mœrens, et qui sæpe plorans apud eos qui se consolarentur defunctæ laudes usurpavit, ac vitam sibi vitalem negavit, iisque qui se a lamentis abducerent, succensuit, plerumque inter eos ipsos iterum comitur ac renidet, et oculis pridem lacrymantibus, iisdem ridens eos intuetur, ac quo ore cuncta hæc paulo ante abjurabat, eo nunc abblanditur ac salutatur omnes.

Omnium vero tristissimum est, bellum liberis creatum, filiabus domestica læna : nam id omnino est noverca. Hinc quotidianum dissidium atque pugna : hinc inusitata et insolens adversus innoxiam concertatio. Nam vivi et invident et invidentur : cum mortuis etiam hostes reconciliantur. At non hic, sed pulverem atque cinerem invidia petit : odium in defossam ingens, contumeliæ, convicia, accusationes ei, quæ in terram dissoluta sit, implacabiles inimicitia cum ea quæ nihil læserit. Quid amentia hac et barbarie fœdus? Injuria a defuncta non affecta : quid dico injuria affecta? imovero ejus laboribus fruens, ac bonis gaudens, cum ea velut cum umbra belligerandi finem nullum facit : et eam quæ se nihil læserit, sæpe etiam sibi nec conspectam, mille in dies maledictis lacessit ; atque eam quæ non existit, in prole ejus ulciscitur : ac contra eam virum armat, ubi ipsa nihil perficit.

Atque hæc tamen hominibus facilia atque tolerabilia sunt visa, modo ne libidinis tyrannidem ferre cogentur. At non virgo ad hunc conflictum trepidavit, nec prælium declinavit, quod vulgo adeo intolerabile videatur, sed fortiter resistens, naturæ insultum sustinuit. Quis igitur eam pro merito suspiciat, quando alii etiam alteris nuptiis opus habent, ne urantur : hæc neque unis contractis, perpetuo sancta et illæsa est? Propter hæc, et imprimis propter repositos viduitati in cœlis thesauros qui loquentem in se Christum haberet, dicebat : « Bonum est illis si sic permaneant sicut et ego. » Non potuisti ad summum gradum conscendere? at proximo ne excidas. Hoc solo virgo tibi præstet, quod illam libido ne semel quidem expugnavit : te prius superatam, perpetuo sub jugo tenere nequiverit : ac tu quidem victa

celui qui, dans l'excès de sa douleur, meurtrissait son visage, le voici qui couronne sa tête de fleurs. Que les temps sont changés ! On l'a vu, triste et abattu, répéter en pleurant l'éloge de celle qu'il a perdue ; la vie lui était odieuse ; il s'irritait des consolations qu'on voulait lui donner ; et maintenant il se retrouve au milieu de ses parens et de ses amis, paré avec soin et tout rayonnant de joie ; ses yeux, naguère baignés de larmes, brillent du feu de la gaieté, et sa bouche, qui exhalait des plaintes si douloureuses, n'a plus que des sourires bienveillans et des paroles flatteuses pour ceux qui l'entourent.

A-t-il des enfans, il leur apporte la guerre en leur donnant une belle-mère. Ce sont chaque jour d'insolentes attaques contre celle qui dort dans la tombe. Que l'envie et la jalousie règnent parmi les vivans, les morts du moins ne sont plus ordinairement des objets de haine. Mais une belle-mère poursuit encore de sa haine jalouse celle qui n'est plus que cendre et poussière ; elle insulte, elle outrage, elle calomnie celle qui repose insensible sous la terre glacée ; un implacable désir de vengeance l'anime contre une rivale qui ne peut lui nuire. Est-il donc quelque chose de plus affreux que cette barbarie insensée ? Elle n'a jamais reçu d'injure de son ennemie, que dis-je ? elle jouit du fruit de ses travaux, elle dissipe ses biens ; et elle ne cesse de combattre cette ombre qui échappe à ses coups ; elle maudit mille fois par jour une infortunée qui ne lui a jamais fait de mal, et que peut-être elle n'a jamais vue. Elle se venge de la mère qui n'est plus sur ses enfans, elle arme contre eux un époux complaisant et faible. Voilà le tableau d'un second mariage.

Et pourtant il y a des hommes qui ont trouvé cette condition préférable au danger de tomber dans le dérèglement de mœurs et de subir la tyrannie des passions ; mais les athlètes de la virginité ne craignent point de lutter contre les passions, ils ne refusent pas ce combat, qui paraît si terrible au vulgaire ; ils résistent vaillamment et soutiennent tous les assauts d'une nature révoltée. Qui pourrait donc louer dignement le mérite des vierges ? Une veuve a besoin de prendre un second mari pour ne point se consumer en vains désirs ; mais une vierge n'a jamais connu l'hymen, elle est toujours sainte et toujours pure. Cependant le ciel a aussi ses récompenses pour les veuves fidèles à leurs premiers sermens, et c'est pourquoi l'Apôtre, qui est l'interprète de Jésus-Christ, dit en parlant d'elles : « Elles feront bien de persévérer » ainsi que moi dans la continence. » Vous ne pouvez, leur dit-il, at-

vicisti, illa victoriam clade puram habet, ac tecum exitu conjuncta, principio solum superat.

CAP. XXXVIII. Igitur conjuges admodum commode tractat, qui nec altero volente eos mutua consuetudine defraudet, nec defraudationem ex consensu longius producat. Quin alteras etiam nuptias permittit, si velint, ne urantur. At virginibus nullum hujusmodi solatium præbet : sed illos tantisper recreatos iterum dimittit : hanc nec minimum respirantem, sed assidue pugnantem, sinit perpetuo stare, ac cupiditatibus impeti, nec vel tantillis indiciis frui. Cur enim non huic etiam dixit : « Si se non continet, nubat? » Quod nec athletæ dicat quisquam, postquam disjecto amictu atque unctus in stadium processit, seque pulvere conspersit : Abi, fuge adversarium ; sed jam porro necessum sit duorum alterum, aut coronatum, aut dejectum, et infamem discedere.

Nam in ludo ac palæstra, ubi cum familiaribus exercitium sit, et cum amicis velut cum adversariis manus conserantur, liberum est et suscipere laborem et non suscipere. At qui jam nomen dedit, coacto frequenti populo, præsentē agonothea, sedentibus spectatoribus, adducto atque objecto adversario, ei certaminum lex facultatem eripit. Ad eundem modum et virgini dum consulat prius, nubendum sit necne, tutum est matrimonium : at ubi elegit ac conscripta est, se in stadium dedit. Ecquis igitur indictis spectaculis, Christo agonothea, angelis superne spectantibus, furente diabolo ac fremente, ad lucramque complicato, et medio comprehenso, in medium prosihiens edicere ausit : Hostem fuge, laboribus supersede, comprehensionem omitte, ne dejicias ac prosternas adversarium, sed ei victoriam cedas? Et quid virgines dico? cum nec viduas iis verbis affari fas sit, sed illorum loco his terrificis : « Cum luxuriatæ fuerint in Christo, nubere » volunt, damnationem habentes, quia primam fidem irritam fecerunt¹.

¹ 1 Tim. v, 11.

teindre le degré suprême de la perfection ; élevez-vous du moins jusqu'à celui qui en est le plus proche. Les vierges n'ont jamais succombé aux passions ; et vous, vaincues une fois par l'attrait des voluptés, ne vous laissez pas enchaîner pour toujours à leur joug humiliant ; triompez après avoir éprouvé une défaite, et ne laissez aux vierges que l'avantage de n'avoir jamais combattu sans remporter la victoire.

CHAP. XXXVIII. Ainsi donc c'est pour les époux que l'Apôtre se montre indulgent ; il ne veut pas qu'ils fassent le sacrifice de leurs droits, si ce n'est d'un consentement mutuel, et même alors il leur défend de prolonger la durée de ce sacrifice. Bien plus, il permet aux veuves un second mariage, dans la crainte qu'elles ne se consomment en vains désirs. Mais il est loin d'avoir pour les vierges cette indulgence pleine de bonté ; il ne les laisse point respirer ; il faut qu'elles combattent sans relâche, qu'elles soient toujours debout, toujours armées pour repousser les attaques des passions ; il n'y a pour elles ni paix ni trêve. Pourquoi n'a-t-il pas dit aussi en parlant d'elles : « Si elles ne savent se contenir, qu'elles se marient ? » Eh quoi ! quand un athlète s'est dépouillé de ses vêtemens, qu'il s'est frotté d'huile et qu'il s'avance dans l'arène, le corps couvert de poussière, peut-on lui dire d'éviter le combat, de fuir son adversaire ? Ne faut-il pas que l'un des deux sorte de cette lutte triomphant et couronné, ou bien vaincu et accablé de honte ?

Sans doute, quand on exerce ses forces avec des amis et qu'on lutte avec eux pour amuser ses loisirs et préluder à des combats plus sérieux, on est libre de braver les périls de ces combats ou de ne point s'y exposer. Mais, quand on est inscrit au nombre des athlètes, que le peuple est assemblé, que le juge des combats est présent, que les spectateurs sont assis, et que votre adversaire est en face de vous, il n'est plus temps de reculer. De même, lorsqu'une jeune fille consulte ses forces et ne s'est pas vouée encore aux travaux de la virginité, le mariage lui est permis. Mais dès que son choix est fait, dès qu'elle a pris rang parmi les athlètes de la virginité, il faut qu'elle s'avance dans l'arène et qu'elle lutte sans repos contre les passions. Et quand le jour qui doit éclairer ces nobles combats s'est levé, que le Christ tient la couronne destinée au vainqueur, que les anges du haut des cieux ont les regards fixés sur la terre, que le démon rugit et que la lutte est engagée, qui oserait s'élançer entre les combattans pour les séparer ? Qui oserait dire à la vierge courageuse : Fuis un ennemi redoutable, abandonne cette lutte, ne renverse pas ton adversaire, cède-lui la victoire ? Un pareil langage serait une insulte pour une vierge ; une

CAP. XXXIX. Atenim cum dicat : « Non nuptis et viduis dico , » bonum est illis si sic permaneant, ut ego. Quod si non se continent » nubant : » et rursum : « Quod si dormierit vir ejus, liberata est : cui » vult nubat, tantum in Domino ¹. » Quare eam cui liberum facit, iterum castigat, et quod in Domino esse matrimonium dixit, idem ceu illegitimum damnat? Ne vereare : non idem, sed aliud. Nam ut inquit : « Si nupsit virgo, non peccavit, » non de ea loquitur quæ matrimonio renuntiavit : evidens est enim eam piaculum commisisse, et quidem infandum ; sed de ea quæ et expers matrimonii sit, et nondum hoc aut illud elegerit, sed tanquam in meditullio harum cogitationum consistat : ita et viduam hic, quæ virum solum non habeat, neque adhuc optione sua obstricta teneatur, sed liberum habeat alterutrum eligere : illic, cui integrum non sit cum alio sponso societatem coire, sed in continentiae certamen descenderit. Potest namque et vidua esse, et viduarum dignitati non accenseri, si id nondum susceperit. Itaque inquit : « Vidua eligatur non minor annis sexaginta, quæ » unius viri uxor fuerit ². » Nam quæ vidua mera sit, ei, si velit, nubere permittit : at quæ perpetuo vidua agere Deo promisit, atque interim nubit, eam vehementer damnat, quæ ictum cum Deo pactum conculcet. Non ergo his, sed illis dicit : « Quod si non se continent, » nubant. Melius est enim nubere, quam uri ³. »

Vides nusquam per se suspici matrimonium, sed propter fornicationem, tentationes atque intemperantiam? Nam supra hæc omnia

¹ 1 Cor. VII, 28-33. — ² 1 Tim. V, 9. — ³ 1 Cor. VII, 9.

veuve même n'a pas le droit de l'écouter. Écoutez ce que dit l'Apôtre : « Elles ont souillé la pureté de leur ame, et voilà pourquoi elles veulent » se marier de nouveau; elles seront condamnées parce qu'elles ont » trahi leurs premiers sermens. »

CHAP. XXXIX. Vous m'objecterez les paroles de l'Apôtre : « Je » le déclare à celles qui ne sont point mariées ou qui sont veuves, » elles feront bien de persévérer ainsi que moi dans la continence. Si » elles ne savent se contenir, qu'elles se marient. Celle qui a perdu son » époux est libre; elle peut en choisir un autre, pourvu que ce mariage » soit sanctifié et béni par le Seigneur. » Pourquoi donc, direz-vous, après avoir laissé aux veuves la liberté de prendre un autre époux, les blâme-t-il ensuite pour avoir profité de cette permission? Pourquoi condamne-t-il ensuite comme illégitime le mariage qui est béni par le Seigneur? Ne vous y trompez point, l'objet du blâme de l'Apôtre n'est pas le même que celui de son indulgence. En effet, quand il dit « qu'une vierge peut se marier sans pécher, » il ne parle pas de celle qui a renoncé au mariage, car la violation de ce vœu serait un crime, et un très-grand crime; il n'a en vue que celle qui n'a pas encore choisi entre le mariage et la virginité et qui balance incertaine entre ces deux états. De même, quand il permet aux veuves de prendre un autre époux, il veut parler de celles dont le choix n'est pas encore fait entre un second mariage et un veuvage perpétuel; et son blâme s'adresse à celles qui, ayant fait vœu de continence, voudraient violer la promesse faite au Seigneur. Une femme peut avoir perdu son mari et n'être point comptée au rang des veuves, si elle ne s'est pas vouée à un veuvage perpétuel. Aussi saint Paul dit-il : « N'admettez au » rang des veuves que celle qui n'a pas moins de soixante ans » et qui n'a été mariée qu'une fois. » Il permet le mariage à celles qui viennent de perdre leur époux et qui n'ont point encore fait vœu de rester veuves; mais il blâme sévèrement celles qui, ayant promis à Dieu de vivre dans un veuvage perpétuel, manquent à leur promesse et foulent aux pieds le traité qu'elles ont fait avec Dieu. C'est donc à celles-là et non à celles-ci qu'il faut appliquer les paroles de l'Apôtre : « Si elles ne savent point se contenir, qu'elles se » marient; car il vaut mieux se marier que de se consumer en vains » désirs. »

Et remarquez que jamais l'Apôtre ne recommande le mariage pour lui-même; toujours c'est pour éviter le dérèglement des mœurs, les tentations et le péché. Tous ces motifs, il les a énumérés plus haut : ici,

recenset : hic vero quod eos conviciis male mulctasset, rursum gratiosioribus verbis eandem rem appellat, incendium et ardorem nominans. Quamquam neque hic omisit quin auditorem feriret : non enim dixit : Sin libidinis vim ullam sentunt : sin transversi aguntur : sin non possunt : nihil ejusmodi, quod eorum est qui aliquid dignum venia patiuntur. Sed quid ? « Si se non continent : » quod eorum est, qui propter ignaviam laborare nolunt. Id enim significat eos, quibus res in manibus esset, detrectando laborem eam non perficere.

At ne sic quidem eos punit, ac suppliciis addicit, sed laude solum privat, atque in verborum tantum vituperio vehementiam adhibet, liberorum procreationem, plausibilem hanc et speciosam matrimonii causam nusquam memorans, sed ardorem, intemperantiam, fornicationem, ac tentationem satanicam, eaque ne evenirent, rem permit- tens.

Et quid tum postea ? inquit : nam quamdiu id a supplicio liberat, quamvis vituperationem, ac convicia facile feremus, dum deliciari, atque assidue libidine frui liceat. Quid vero, bone vir, si nec deliciari licet, conviciumne solum percipiemus ? Sed quomodo, inquit, deliciari non licet, cum dicat Paulus : « Quod si se non continent, nubant ? » Audi porro quæ iis hæreant. Audivisti satius esse matrimonium contrahere quam ardere. Quod jucundum est probas ; permissionem laudas, Apostolum de indulgentia suspicis : at hic ne consiste, et quæ consequuntur æque admitte, ejusdem enim est utrumque præceptum. Quid igitur subdit ? « Conjugibus autem præcipio, non ego, » sed Dominus, uxor a viro ne divortium faciat : sin divortium fecerit, » maneat innupta aut viro reconcilietur. » Item : « Vir uxorem ne re- » pudiet¹. »

CAP. XL. Quid autem si vir comis est, uxor improba, maledica, loquax, et quod commune omnium vitium est, sumptuosa, aliisque malis pluribus referta ? quomodo miser ille quotidianam hanc moles-

¹ Cor. VII, 10-12.

pour faire oublier aux veuves les termes injurieux dont il s'est servi, il emploie une expression plus douce ; il veut, dit-il, les empêcher de se consumer en désirs brûlans. Et pourtant ici même, il ne manque pas de parler avec une certaine sévérité. En effet, il ne dit pas, qu'elles se marient si elles sont persécutées par les passions, si elles sont poussées malgré elles au mariage, si elles ne peuvent résister aux tentations ; car en parlant ainsi il ne ferait qu'exprimer une faute digne de pardon. Que dit-il donc ? « Qu'elles se marient, si elles ne savent se contenir ; » ce qui indique de leur part une lâche faiblesse et une coupable inertie.

Pendant il ne les condamne point encore ; il ne les menace point d'un châtement, il les prive seulement de ses éloges ; ses paroles seules sont véhémentes, et lorsqu'il permet le mariage, il ne fait jamais mention de la reproduction de l'espèce humaine, ce motif spécieux de l'union de l'homme et de la femme ; toujours il prononce les mots de péché, de tentation et de vice.

Mais qu'importe ? direz-vous : il suffit que l'Apôtre ne nous menace point d'un châtement, et nous supporterons facilement ses reproches et ses expressions injurieuses, pourvu qu'il nous soit permis de vivre dans les délices et de nous abandonner sans retenue à l'entraînement de nos passions. Mais que diriez-vous si ces délices dont vous parlez vous étaient défendues, et si la honte était le seul résultat de votre incontinence ? Vous répondrez peut-être qu'il ne vous est pas défendu de vivre dans les délices, puisque saint Paul dit aux veuves : « Qu'elles » se marient si elles ne savent se contenir. » Mais est-ce là tout ce que l'Apôtre a dit ? On vous permet le mariage, et comme le mariage est une chose qui vous plaît, vous rendez grâce à l'Apôtre de son indulgence. Mais ne vous arrêtez pas à ce précepte de saint Paul ; écoutez celui qu'il ajoute et que vous devez également admettre comme règle de votre conduite. Que dit-il donc ? « Voici ce que j'ordonne aux époux » ou plutôt ce que le Seigneur lui-même leur commande par ma bouche : que la femme ne se sépare point de son mari ; si elle le quitte, » qu'elle vive dans la continence, ou bien qu'elle se réconcilie avec » lui ; » puis il ajoute : « Que le mari ne répudie point sa femme. »

CHAP. XL. Qu'arrivera-t-il si un homme d'un caractère doux et prévenant est uni à une femme emportée, médisante, acariâtre, aimant la dépense et le luxe ? comment l'infortuné pourra-t-il supporter les caprices hautains de ce tyran domestique ? Qu'arrivera-t-il si, au

tiam, superbiam, impudentiam feret? Quid inquam, si contra hæc modesta et sedata est, ille ferox, superbus, iracundas, animis ei partim opibus, partim potentia auct's, qui liberam eodem loco habeat quo servam, nihilo in eam quam in famulas æquior? quo pacto eam necessitatem vimque patietur? Quid denique si ab ea plane alienus semper maneat? Fer, inquit, omnem hanc servitutem, futura demum libera, cum obierit: eo autem vivo: duorum alterum necesse est, aut eum omni studio lenire, ac frugi reddere, aut si id desperatum est, acerrimum quoddam bellum, atque efferum prælium fortiter sustinere.

Ac supra dicebat: « Ne defraudate alter alterum, nisi si quid ex » consensu: » hic diremptam, vel invitam se porro jubet continere: « Maneat, inquit, innupta, aut viro reconcilietur¹. » Vidēsne eam inter gemina bella deprehensam? nam aut libidinis vim ferre cogitur, aut si id nolit, assentandum est injurio, eique se ad quælibet præbendum, seu plagis afficere velit, seu conviciis vexare, seu vernarum ludibrio exponere, seu aliud quid ejusmodi: multæ enim viris ulciscendarum uxorum viæ adinventæ sunt. Quæ si non perferat, agenda infructuosa continentia est: infructuosa, inquam, quæ nihil promissionis adjunctum habeat.

Neque enim sanctimonix studio suscepta est, sed propter dissidium cum viro: nam, « Maneat, inquit, innupta, aut viro reconcilietur. » At quid si nolet in gratiam redire? Habes alterum effugium, atque evasionem. Quamnam? ejus mortem exspecta. Ut enim virgini, cui perenne vivens atque immortalis sponsus sit, nubere nunquam licet: sic maritalæ tum demum, cum vir obierit. Nam si fas esset, eo etiam vivo, ab eo ad alium, iterumque ab illo ad alium transire, quid matrimonio opus esset, viris promiscue altero alterius uxore utentibus, atque cum omnibus coeuntibus? Quo pacto autem non et studium erga contubernales periret, hodie illo, cras alio, ac rursus alio cum eorum uxore consuescentibus? Merito id Dominus adulterium vocavit.

¹Cor. vii, 11.

contraire, une femme d'un caractère modeste et tranquille est unie à un homme orgueilleux, irascible, fier de ses richesses et de son pouvoir, à un homme qui sera sans respect pour elle, et qui la mettra au rang de ses esclaves? comment pourra-t-elle supporter cette servitude? Que fera-t-elle, si son époux n'a pour elle d'autre sentiment que celui de la haine? Prenez patience, lui dit l'Apôtre, subissez votre sort sans murmure; vous serez libre enfin quand votre époux ne sera plus. Ainsi donc, tant qu'il sera vivant, il faut ou qu'elle apprivoise ce caractère farouche par sa complaisance et ses soins assidus, ou bien, si elle désespère d'y réussir, qu'elle soutienne sans perdre courage une lutte continuelle et douloureuse.

Saint Paul avait dit d'abord aux époux : « Ne vous frustrez pas l'un » l'autre de vos droits, si ce n'est d'un consentement mutuel; » et maintenant il ordonne à celle qui a quitté son mari de garder une continence forcée. « Qu'elle reste sans époux, dit-il, ou bien qu'elle se recon- » cilie avec celui dont elle s'est séparée. » Quelle cruelle alternative! il faut qu'elle résiste aux attaques des passions, ou bien, si le courage lui manque pour soutenir cette lutte, qu'elle se soumette au joug d'un tyran impérieux, qui l'accablera de mauvais traitemens et d'injures grossières, et fera d'elle le jouet de ses esclaves. Car jusqu'où ne va pas la vengeance d'un époux irrité? Si elle ne peut se décider à une vie d'humiliation et de dégoûts, elle est forcée de se résigner à une continence pénible et sans mérite; je dis sans mérite, parce que cette continence n'est pas le résultat d'un dévouement volontaire.

En effet, ce n'est point par amour de la sainteté qu'elle s'y est soumise, mais pour se dérober à la domination d'un époux qu'elle abhorre. « Qu'elle reste sans époux, dit l'Apôtre, ou bien qu'elle se re- » concilie avec celui qu'elle a quitté. » Mais quoi, si cet époux offensé ne veut point consentir à un rapprochement? Eh bien! il reste à la femme une ressource; et laquelle? c'est d'attendre la mort de son mari. Les vierges qui ont un époux immortel ne peuvent contracter d'autres liens que ceux qui les unissent à cet époux céleste; mais les femmes mariées redeviennent libres à la mort de leur mari, et certes elles ne peuvent demander davantage; s'il leur était permis de contracter de nouveaux liens de son vivant et de passer tour à tour des bras d'un homme dans ceux d'un autre, le mariage serait chose fort inutile, puisque ces unions passagères, formées par le libertinage, auraient pris sa place; mais c'est avec raison que le Seigneur a qualifié d'adultère le divorce, cette source de désordres.

CAP. XLI. Cur igitur id Judæis permisit? ne inter se configerent, ne cognato sanguine ædes suas complerent. Cedo enim, utrum præstabat, invisam domo exigi, an intra parietes jugulari? quod fecissent, si non eis ejicere licuisset. Itaque inquit: « Si invisam habes, » dimitte. » At mansuetos, et quibus nec irasci permittat, alloquens, ait: « Sin divortium fecerit, cœlebs maneto. » Vides necessitatem, inevitabilem servitutem, et vinculum, quod utrumque constringit? Vere enim vinculum matrimonium est, non solum propter sollicitudinum turbam ac quotidianas molestias, sed etiam quod conjuges quovis servo gravius invicem subjici cogat. « Vir, inquit, uxori dominetur¹. » At quis ejus dominii usus est: nam vicissim eum servum efficit ejus cui imperet, nova quadam et inaudita excogitata compensatione servitutis: ac quasi fugitivorum pedes et seorsim vincti, et rursus inter se exigua quadam catena d'icipiti, utrinque pedicis affixa, constricti, haud sane libere ingredi queant, quod alter alterum consequi cogantur: ad eundem modum et conjugum mentes, cum privatas curas habent, tum alia necessitate etiam ex mutua colligatione tenentur, quæ eos omni catena arctius stringat, et utrique libertatem eripiat, quod uni imperium omne non tradiderit, sed ejus potestatem in utrumque dispertitus sit.

Ubi sunt igitur qui parati sunt voluptatis solatii causa omnem condemnationem pati? neque enim parum de voluptate decedit, interdum mutuis odiis ac dissidiis in longum tempus durantibus. Quin ea quoque servitus, ut alterius improbitas alteri vel invito ferenda sit, satis est, ut delicias omnes obliteret. Itaque beatus ille libidinis impotentiam primum asperis illis verbis repressit, propter fornicationem, intemperantiam, et ardores. Sed cum videret vulgo eam condemnationem a multis flocci fieri, quod ad deterrendum efficacius esset addit. Quamobrem discipuli coacti sunt dicere: « Non expedit nubere². » Id autem est, conjugem nullum sui esse juris. Neque id hortabundus et tanquam consulens profert, sed præcipiens ac mandans. Nam matri-

¹ Gen. III, 16. — ² Math. XIX, 10.

CHAP. XLI. Pourquoi donc Dieu l'a-t-il permis aux Juifs? pour empêcher un plus grand crime, c'est-à-dire l'effusion du sang et le meurtre. Lequel valait le mieux, de chasser une épouse odieuse, ou de l'égorger secrètement? car les Juifs n'auraient pas reculé devant un pareil forfait, si Dieu ne leur avait pas accordé un pareil droit. Voilà pourquoi le Seigneur leur a dit par la bouche de Moïse : « Si » votre épouse vous est odieuse, renvoyez-la. » Mais quand il parle à des chrétiens, à des hommes auxquels il défend même de s'irriter contre leur prochain, il leur dit : « Que celui d'entre vous qui aura » répudié sa femme demeure dans le célibat. » Comprenez-vous maintenant quelle dure servitude le mariage fait peser sur l'homme et la femme; par quels liens de fer il les tient enchaînés? oui, le mariage est une dure servitude; ce n'est pas assez d'être une source perpétuelle d'inquiétudes et de chagrins, il assujettit encore les époux l'un à l'autre plus que l'esclavage n'assujétit l'esclave à son maître. Sans doute le Seigneur a dit : « Que l'homme commande à la femme; » mais cette domination accordée à l'homme n'est pas une souveraineté indépendante et libre. L'homme devient à son tour, par un étrange partage de servitude, l'esclave de la femme. Voyez ces esclaves révoltés dont on punit la désertion en les attachant deux à deux par une courte chaîne; ils ne peuvent marcher librement, parce qu'il faut que les mouvemens de l'un soient accompagnés des mouvemens de l'autre. Ainsi les époux n'ont pas seulement à supporter leurs chagrins particuliers, il faut encore qu'ils supportent le poids de cette chaîne qui les attache l'un à l'autre, qui leur ravit à tous deux la liberté en les forçant à une obéissance mutuelle.

Que répondront maintenant ceux que l'espoir des plaisirs console du reproche outrageant d'incontinence? des haines mutuelles, des querelles sans fin, voilà donc les voluptés du mariage! L'obligation où sont les époux de supporter la tyrannie l'un de l'autre ne suffit-elle pas pour détruire tous les plaisirs du mariage, s'il pouvait en offrir? Aussi le grand Apôtre a cherché d'abord à modérer le désir de cet état en lui donnant un motif injurieux pour les époux, en le présentant comme un moyen d'éviter le dérèglement des mœurs, le libertinage et le vice. Mais, voyant que cette espèce de réprobation faisait peu d'impression sur l'esprit de la plupart des hommes, il a employé un argument plus fort pour les en détourner; il leur a dit : « L'époux n'est point maître de sa personne. » Ce n'est point ici une exhortation ni un conseil, c'est un ordre et un commandement. Nous

monium contrahere aut non contrahere penes nos est : quæ matrimonium consequuntur, non item, sed velimus nolimus ferenda servitus est. Quid ita? quod non inscii eam primum suscepimus, sed vel probe ejus jura atque leges tenentes, sponte sub jugum nos subjecimus.

Ac postea de iis locutus, qui infideles uxores haberent, omnesque matrimonii leges accurate persecutus, interjecta de servis disputatione, atque iis, quod abunde solatio esset, monitis ingenuitatem spirituales ea servitute non imminui, pergit ad sermonem de virginitate, quem pridem parturiebat ac serere satagebat, nunc enitens : etsi eum nec de matrimonio disserens, sustinuit silentio præterire. Nam breviter ille quidem et obiter, sed tamen ei quoque exhortationi eum intexuit : atque ea pulcherrima ratione aures nostras et ingenium tanquam præparans ac præmolliens, orationi facilem aditum molitur post exhortationem ad servos. Num « pretio, inquit, empti estis : nolite » fieri servi hominum¹ : » Domini nobis beneficio in memoriam revocato, omniumque mentibus eo erectis, in cælumque sub'atis, de virginitate disputationem demum inserit his verbis : « De virginibus » autem Domini præceptum non habeo, sed consilium do, tanquam » misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis². »

At, qui de fidelis cum infideli conjugio præceptum item non haberet, magna auctoritate ita sancit : « Cæteris autem ego scribe, non » Dominus : si quis frater uxorem habet infidelem, et hæc consentit » habitare cum illo, non dimittat illam³. » Cur non igitur et de virginibus itidem sciscis? Quia hoc Christus palam constituit, vetans eam rem præcepti necessitate definiri. Illud namque, « qui potest capere, » capiat, » liberam auditori optionem condonantis est. Itaque de continentia disserens : « Volo, inquit, omnes homines sic esse, ut ego » sum, continentes⁴; » et rursum : « Innuptis autem ac viduis dico, » bonum est illis, si sic permaneant, ut ego. » At non in sermone de

¹ 1 Cor. vii, 23. — ² Ibid. 25. — ³ Ibid. 12. — ⁴ Ibid. 7.

sommes libres de contracter ou non les liens du mariage ; mais une fois que nous avons subi le joug , il nous faut supporter de force ou de gré notre esclavage. Et certes c'est là une punition bien méritée , car ce n'est point par ignorance que nous nous sommes imposé ce joug ; nous connaissions les lois tyranniques du mariage et nous les avons acceptées volontairement.

Après avoir parlé de ceux dont les épouses n'ont point la foi chrétienne et traité à fond la question du mariage , saint Paul s'adresse aux esclaves ; il les console en les avertissant que la servitude de leur corps ne dégrade en rien la noblesse originelle et la liberté native de leur ame ; puis il arrive à la question de la virginité. La virginité ! voilà son but principal ; il ne le perdait point de vue , il s'en approchait insensiblement , il l'a enfin atteint. Et pourtant , même en discourant sur le mariage , il n'a pas voulu passer tout-à-fait sous silence ce sujet de prédilection ; il l'effleure , il est vrai , en peu de mots et d'une manière détournée ; mais il ne laisse pas que d'en parler. Grâce aux ménagemens adroits qu'il emploie , il prépare peu à peu l'esprit de ses auditeurs à recevoir les instructions qu'il désire leur donner sur cet état sublime. Ce n'est qu'après ces paroles adressées aux esclaves : « Vous avez été affranchis par Dieu , ne vous faites point serviteurs » des hommes , » paroles qui réveillent en nous le souvenir des bienfaits du Seigneur et transportent notre esprit dans les cieux , qu'il ne craint plus d'entretenir les fidèles d'une vertu toute divine : « A l'é- » gard de la virginité , dit-il , je n'ai point à donner de précepte venant » du Seigneur ; mais je la conseille , parce que j'ai obtenu de la misé- » ricorde de Dieu les lumières de la foi. »

L'Apôtre n'avait pas non plus à donner aux fidèles dont les épouses ne sont pas chrétiennes un précepte venant du Seigneur ; et pourtant voyez avec quelle autorité il leur impose une loi : « Ceci , » dit-il , est ma parole , et non celle du Seigneur : si la femme d'un » de nos frères n'est pas chrétienne et qu'elle consente à rester avec » lui , qu'il la garde. » Pourquoi donc l'Apôtre ne parle-t-il pas avec la même autorité au sujet des vierges ? parce que Jésus-Christ lui-même a été le législateur de la virginité , et qu'il a défendu de faire de cette vertu un devoir rigoureux. En effet , ces expressions : « Que » celui qui peut comprendre ma parole la comprenne , » ne prouvent-elles point que Dieu abandonne la pratique de la virginité à la libre volonté de l'homme ? Quand il est question de la continence , saint Paul a soin de parler de lui-même : « Je voudrais , dit-il , que

virginitate usquam se in exemplum adducit : ideoque admodum modeste atque caute loquitur, qui nec ipse ea perfunctus esset. « Præceptum, inquit, non habeo. » Primum proponens optionem benevolum reddit auditorem, ita consilium subjicit.

Quoniam enim virginitatis nomen prolatum, protinus ingentem laborem declarat, ideo non statim ad cohortationem se contulit, sed auditorem prius optione deliniens, ejusque ingenium cicur ac tractabile reddens, ita demum proponit. Audisti virginitatem, nomen multi laboris ac sudoris : ne metue : non præceptum agitur, aut jussi necessitas, sed eos qui se volentes atque libenter amplectantur, illa suis bonis remuneratur, eorum capiti, splendidam ac floream coronam imponens, qui recusent, seque adsciscere nolint, nec punit, nec invitos cogit.

Neque eo solum orationem gratam nec molestam reddidit, sed etiam quod beneficium hoc non suum, sed Christi esse dicat. Non enim ait : De virginibus non præcipio, sed : « Præceptum non habeo : » quasi diceret : Si humanis rationibus motus ipse hæc cohortarer, non fidentum esset : at cum id Deo visum sit, certum est pignus libertatis. Mihi quidem ea imperandi facultas est erepta : sed si audire vultis velut conservum : « Consilium do, inquit, tanquam misericordiam con- » secutus a Domino ut sim fidelis. »

Atque hoc loco Pauli summum artificium ac prudentia miranda est, quemadmodum inter duo necessaria, eaque contraria, interceptus, tum ut se commendaret, quo consilium plausibile esset, tum ut nihil de se magnum prædicaret, quippe ejus virtutis exsors, brevibus verbis utrumque consecutus sit. Nam qui dicat : « Tanquam misericordiam

» tous les hommes fussent chastes et purs ainsi que moi. » Il dit plus loin : « Je le déclare à celles qui ne sont point mariées ou qui sont » veuves, elles feront bien de persévérer, ainsi que moi, dans la chas- » teté. » Mais jamais, quand il est question de la virginité, il ne parle de lui-même : c'est par modestie qu'il en agit ainsi et pour montrer qu'il n'a point de prétention à cette vertu sublime. Sa conduite n'est pas moins adroite que modeste : « A l'égard de la virginité, dit-il, je » n'ai point de précepte à donner. » En présentant d'abord cette vertu comme libre et volontaire, il se concilie la bienveillance de ceux auxquels il s'adresse, et ce n'est qu'après avoir captivé leur attention qu'il leur donne ses conseils.

Comme le seul mot de virginité exprime l'idée d'une lutte pénible, il ne vient pas de suite à une exhortation ouverte ; il rassure l'esprit de ses auditeurs, il l'accoutume à ne point s'effrayer de cette vertu, en leur disant qu'elle est toute de bonne volonté, et c'est alors seulement qu'il les exhorte à la pratiquer. Il semble leur dire : J'ai prononcé le mot de virginité, c'est un mot qui réveille l'idée de travaux et de combats pénibles ; pourtant ne vous effrayez point, il ne s'agit pas d'un précepte ni d'un commandement, c'est un conseil que je donne, et ceux qui voudront bien le suivre obtiendront une récompense glorieuse ; une couronne de fleurs immortelles brillera sur leur tête, et ceux qui refuseront de m'écouter ne seront point forcés de m'obéir, ni punis de leur refus.

Je dis plus ; la pieuse adresse de l'Apôtre se manifeste encore dans le soin qu'il a pris d'attribuer à Jésus-Christ la recommandation qu'il fait aux fidèles. En effet, n'est-ce pas comme s'il leur disait : Vous auriez droit de vous défier de mes paroles, si elles ne m'étaient inspirées que par ma faible raison ; mais, puisqu'elles ne sont que l'expression de la volonté de Dieu, elles méritent votre confiance. Je n'ai pas le droit de vous faire un devoir de la virginité ; mais si pourtant vous voulez écouter un de vos frères, je vous exhorte à pratiquer cette vertu, « parce que j'ai obtenu de la miséricorde de Dieu les » lumières de la foi. »

Admirons encore ici la prudence consommée de saint Paul et l'ingénieuse adresse avec laquelle, se trouvant placé entre deux nécessités contraires, celle de parler avantageusement de lui, pour donner de l'autorité à ses leçons, et celle de conseiller avec modestie une vertu qu'il n'avait pas pratiquée, il a satisfait d'un seul mot à ces deux exigences impérieuses et opposées. Lorsqu'il dit : « J'ai obtenu de la



» consecutus, » quodam modo se commendat : qui se potiori nomine non commendat, vicissim se extenuat ac deprimit.

CAP. XLII. Non enim ait : Consilium do, ut cui creditum sit Evangelium, ut delectus gentium præco, ut cui in vos magisterium commissum sit, ut doctor atque dux. Sed quid? « Tanquam misericordiam » consecutus; » eoque quod minus esset, proposito; nam minus est fidelem duntaxat esse, quam fidelium magistrum, aliamque rursus extenuationem meditatur. Quamnam? Non ait : Ut fidelis effectus, sed : « Tanquam misericordiam consecutus, ut sim fidelis. »

Ne apostolatium solum, prædicationem, et magisterium, Dei magnificentiae putate : nam ipsum etiam credere mihi ejus misericordia concessum est ; non enim, inquit, quod dignus essem, fidem accepi ; sed quod misericordiam sim consecutus. Misericordia autem gratiae est, non ex merito. Itaque nisi multum misericors esset Deus, non tantum apostolus, sed ne fidelis quidem unquam effici potuissem.

Videsne servi gratum animum atque contritum, ut nihil sibi cæteris plus arroget, quin id etiam quod sibi cum discipulis commune esset, fidem, suum esse neget, sed Dei misericordiae et gratiae? idem his verbis significans ac si diceret : Ne dedignamini consilium a me recipere ; neque enim me Deus misericordia sua dedignatus est ; et alioqui consilium agitur, non præceptum ; etenim consulo, non sancio. Porro quæ cuique occurrant utilia, in medium proferre ac proponere, nulla lex prohibet maxime ubi id auditorum rogatu fiat : quod quidem et vobis accidit : « Arbitror igitur, inquit, hoc bonum esse. »

Vides rursus modestam orationem, ab omnique auctoritate alienam. Atqui in hanc sententiam disserere interim licebat : Quoniam Dominus virginitatem non præcepit, ideo neque ego : consulo tamen ac cohortor ad ejus studium, qui apostolus vester sim, quemadmodum et infra eos alloquens ait : « Si aliis non sum apostolus, at certe vobis » sum ¹. » At hic nihil ejusmodi refert, sed admodum verecunde verba

¹ 1 Cor. ix, 2.

» miséricorde de Dieu les lumières de la foi, » ces paroles sont en même temps une justice qu'il rend à l'autorité de sa mission apostolique et un humble aveu de la faiblesse de son mérite personnel.

CHAP. XLII. En effet, à quel titre conseille-t-il la virginité aux fidèles? ce n'est point en qualité de ministre de l'Évangile, en qualité de prince des apôtres et de précepteur des nations, mais en qualité de pécheur, à qui Dieu « a fait miséricorde, » en lui accordant les lumières de la foi. N'est-ce pas là une modestie assez grande? le titre de fidèle n'est-il pas plus humble que celui de législateur de l'Église? Mais l'humilité de saint Paul ne se montre pas seulement dans la préférence qu'il accorde au premier de ces deux titres. Il ne dit point : Je suis éclairé des lumières de la foi, mais bien : « J'ai obtenu de la miséricorde divine les lumières de la foi. »

Ainsi donc ce n'est pas seulement son apostolat et sa mission de prédicateur de l'Évangile qui sont pour lui des faveurs de la munificence divine; la foi elle-même, dit-il, m'a été donnée par la miséricorde de Dieu; je ne la dois point à mes mérites, mais à la grâce d'en haut; et si Dieu n'était plein de miséricorde, non seulement je ne serais pas apôtre, mais je ne serais pas même chrétien.

Admirons donc, je le répète, les sentimens de gratitude et d'humilité dont le cœur de saint Paul est pénétré; bien loin de vouloir s'élever au-dessus des autres, il ne consent pas même à être l'égal de ses disciples; sa foi n'est pas à ses yeux un mérite personnel, c'est à la miséricorde divine qu'il en fait honneur. Il semble dire aux fidèles : Ne dédaignez point de recevoir mes conseils, car Dieu n'a pas dédaigné de m'accorder les dons de sa miséricorde. D'ailleurs ce n'est point une loi que je veux vous imposer, c'est un avis que je vous donne; et il est permis à chacun de proposer à ses frères ce qu'il croit utile, surtout lorsqu'il ne fait qu'obéir à leur demande, comme j'obéis à la vôtre : « Je pense donc que la virginité est une excellente chose. »

Au lieu de tenir ce langage modeste et sans faste, n'aurait-il pu dire : Le Seigneur n'ayant pas fait un précepte de la virginité, je n'en ferai pas un non plus; cependant je vous exhorte à pratiquer cette vertu, car je suis votre apôtre? Ce n'est pas ainsi que parle saint Paul; ses paroles sont pleines de modération et de retenue; ce n'est point un prédicateur parlant avec force du haut de la chaire évangélique; c'est un humble chrétien, que la miséricorde divine a éclairé des lumières de la foi et qui ouvre son cœur à ses frères. Et comme si tant de témoignages de

facit, ejus vice, consulo : « Sententiam do, » inquit, ejus autem vice, prout doctor : « Tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim » fidelis ; » quasique ne hæc quidem satis essent ad orationem extenuandam consilium exorsus, autoritatem iterum minuit, qui non statuat solum, sed addat etiam rationem. « Arbitror, inquit, hoc bonum » esse, propter instantem necessitatem ¹. » Atenim de continentia disserens, neque, « arbitror, » posuit, neque ullam plane rationem; sed illud modo : « Bonum est illis, si permaneant, sicut et ego ; » hic : « Arbitror hoc bonum esse. » Id autem facit, non qui de eo dubitaret : nihil minus; sed qui totum auditorum judicio permittere vellet; nam consiliarius is est, non qui de iis quæ profert statuat, sed qui totum in auditorum arbitrio positum relinquat.

CAP. XLIII. Sed quæ est, quam hic memorat, necessitas? ea ne, quæ a natura prodit? minime. Primum enim si hanc vellet, ejus commemoratione contrarium atque cogitabat efficeret. Etenim qui matrimonium contrahere volunt, hanc susquedeque jactant. Secundo eam « instantem » non vocaret : non enim nunc primum, sed jam olim mortalium generi insita est, atque erat illa quidem ante vehementior et indomita; sed Christi adventu, auctaque jam virtute, superato facilis est effecta. Itaque ei non de hac sermo est, sed aliam quamdam innuit, multiplicem et variam. Quænam ea est? Humanarum rerum conversio. Tanta enim est confusio, tanta tyrannis, ac circumstantium rerum turba, ut in multis sæpenumero conjugii vel invito errandum peccandumque sit.

CAP. XLIV. Etenim olim non is erat nobis virtutis propositus modus, sed et injuriam ulcisci, et convicium reddere, et pecunias procurare licebat, et sancte jurare, et oculum pro oculo eruere, et inimicos odisse; neque aut deliciis indulgere aut irasci, aut uxorem aliam ejicere, aliam adsciscere interdictum erat. Neque id solum, sed duas etiam conjuges simul habere lex sinebat, eratque tum hac in re, tum in aliis omnibus summa ejus facilitas. At postquam Christus prodiit, via longe

¹ 1 Cor. VII, 26.

modestie et d'humilité ne suffisaient pas encore, il ôte à ses paroles le ton d'autorité qu'elles pourraient conserver, en exposant les motifs de son avis : « Je pense, dit-il, que la virginité est une excellente chose, à » cause des dangers imminens dont elle nous délivre. » S'il parle ainsi, ce n'est point doute de sa part; loin de là, mais il ne veut point donner un conseil comme on impose une loi.

CHAP. XLIII. Mais de quels dangers veut parler ici l'Apôtre? Fait-il allusion à ceux qui naissent de la faiblesse de la chair? Non sans doute; si telle était sa pensée, elle serait contraire au but qu'il se propose. En effet, le mariage met l'homme à l'abri de ces dangers bien mieux encore que la virginité. D'ailleurs il ne dirait pas que ces dangers sont imminens; car ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est de tout temps qu'ils menacent l'humanité. Bien plus, ils étaient autrefois plus terribles et plus insurmontables; grâce à la venue du Christ, l'humanité est devenue plus forte et elle peut triompher désormais plus facilement des attaques des passions. Ce n'est donc point des périls auxquels nous expose la faiblesse de la chair que l'Apôtre veut parler, mais d'autres périls aussi nombreux que divers, c'est-à-dire de ceux que crée le mariage lui-même. Telle est, en effet, la tyrannie qu'exercent sur nous ces mille inquiétudes, ces mille soucis qui naissent de l'union de l'homme et de la femme, que nous ne pouvons être époux sans nous exposer à une foule de fautes.

CHAP. XLIV. La loi ancienne, plus indulgente que la loi nouvelle, n'imposait pas à l'homme des devoirs si rigoureux, des vertus si pénibles. Elle lui permettait de venger une injure reçue, de rendre insulte pour insulte, d'ambitionner les richesses et de haïr ses ennemis. Elle ne lui défendait pas de se livrer au plaisir, de s'irriter contre son prochain, de répudier une épouse pour en choisir une autre; elle lui accordait même le droit d'avoir plusieurs femmes; sa condescendance enfin était sans bornes pour l'homme encore enfant. Mais quand le Christ eut fait son apparition dans le monde, le chemin

facta est angustior, non solum quod incomparabilis ea et ingens omnium quæ dixi licentia nobis e manibus erepta sit; sed etiam quod uxor, quæ nos multa interdum vel invites designare inducat atque cogat, domi perpetuo sit habenda, aut si ejicere velis adulterii crimen sit subeundum.

Neque hoc tantum nomine virtus ea nobis difficilis est, sed quod licet conjux intolerabilibus moribus sit, curarum tamen quæ nos propter eam ejusque liberos circumfundat turba, nec minimum in cælum suspicere patiat, animos nostros quasi quidam vortex undique torquens ac demergens. Nam ecce cupit vir privatam et otiosam vitam degere: sed conspectis circumstantibus liberis, atque conjuge, grandi sumptu egente, vel invitus se in civilium rerum æstum conjicit. Eo autem illapsus dici non potest quanta illi peccare necesse sit, irascenti, juranti, convicianti, ulciscenti, simulanti, multa ad gratiam, multa ad similitatem facienti. Qui enim potest, qui in tantis fluctibus versetur, atque inde gloriam captet, non graves scelerum sordes contrahere?

Jam si quis domestica rimetur, eadem atque etiam majori difficultate plena inveniet propter uxorem: multa enim hac de multis curet necesse est, quibus seorsim agenti viro nihil opus esset. Atque hæc quidem, si proba atque commoda sit uxor: sin pervicax, acerba, difficilis, non jam id necessitas modo, sed pœna ac supplicium vocandum erit. Qui poterit ergo iter ad cælum conficere, quod solutis ac pernicious pedibus, animo accincto et probe expedito indiget, ea negotiorum mole imposita, tot pedicis constrictus, catena hac, uxoris, inquam, improbitate, deorsum assidue detractus?

CAP. XLV. At quod est hoc sapiens vulgi responsum, cum ad eos hæc omnia recensemus? Itaque, inquit, majori præmio dignus erit, qui, hac imposita necessitate, recte se gerat. Quid ita, bone vir, et quamobrem? Quod majorem, inquit, laborem propter matrimonium subeat. Et quis cum tantum onus suscipere coegit? nam si quidem matrimonium ineundo, præceptum implet, ac non ineundo, in legem

qui conduit au ciel devint bien plus étroit. Cette liberté sans limite dont jouissaient nos ancêtres nous fut enlevée, et bien que le mariage soit souvent pour nous une cause nécessaire d'erreurs et de fautes, la loi nouvelle nous défend de répudier une épouse sous peine d'enourir le reproche d'adultère.

Ce qui rend surtout la vertu difficile dans le mariage, c'est cette foule d'inquiétudes que nous éprouvons pour une femme et pour des enfans, inquiétudes qui nous empêchent d'élever notre ame au ciel et qui nous ramènent malgré nous aux choses d'ici-bas. L'époux voudrait mener une vie retirée et tranquille; mais il faut qu'il sacrifie ses désirs aux besoins de ses enfans, aux exigences de son épouse, et il se jette malgré lui dans le tourbillon du monde. Une fois emporté par ce tourbillon, combien de fautes n'est-il pas forcé de commettre? Il faut qu'il suive l'exemple des autres, qu'il s'abandonne à l'impétuosité de sa colère, qu'il profane le saint nom de Dieu, qu'il rende insulte pour insulte, qu'il se venge des injures qu'il a reçues, qu'il emploie la dissimulation pour assurer le succès de ses desseins, qu'il immole tout à son ambition ou à son ressentiment. Comment, en effet, pourrait-il rester pur et irréprochable au milieu de la corruption qui règne autour de lui?

Si une épouse est une occasion de péché dans le monde, elle est un sujet de tourmens sous le toit conjugal; l'homme connaît, à cause d'elle, mille chagrins, mille peines qu'il ne connaîtrait pas s'il était libre. Quand je parle ainsi, je suppose que celle qui est unie à son sort est d'un caractère doux et prévenant. Si elle était d'une humeur difficile, acariâtre, intraitable, ce ne sont point des chagrins et des peines que l'homme connaîtrait à cause d'elle, c'est un supplice qu'il subirait. Comment donc pourra-t-il arriver au ciel, à ce but sublime que l'ame n'atteint que par un essor rapide et léger, quand il sera accablé du poids de tant d'inquiétudes, retenu par tant de liens, et sans cesse ramené sur la terre par cette chaîne pesante qui l'attache à une femme indigne de lui?

CHAP. XLV. Que répondent la plupart des hommes quand on leur énumère les inconvéniens du mariage? La vertu, disent-ils, est d'autant plus méritoire qu'elle est plus difficile, et les inconvéniens du mariage ne font qu'ajouter à la gloire d'une vie irréprochable. Mais qui vous force à braver ces inconvéniens? Si le mariage était l'accomplissement d'un précepte, et le célibat la violation d'une loi, je concevrais votre prétention. Mais si, étant libres de ne pas subir le

delinqueret, haberet id probabilitatem. Sin autem, cui liberum esset matrimonii jugum non subire, ultro, cogente nullo, se in eas difficultates inducere voluit, quo gravius sibi virtutis certamen redderetur, nihil hoc ad agonothesiam, qui id unum jusserit, cum diabolo bellum conficere, atque adversum vitæ victoriam quærere. Sive autem quis matrimonio devinctus ac deliciis vacans, deque multis sollicitus sit; sive exercitus, et affictus, neque aliud præterea curans, id nihil pensi habet. Victoriæ quidem modum, atque ad tropæum ferentem viam, eam prædicat, quæ rebus omnibus humanis soluta sit ac libera.

Quia autem tu cum uxore, ac liberis, negotiisque ista comitantibus bellum gerere ac configere vis, quasi paria præstiturus atque ii, qui ab his omnibus expediti sunt, ideoque majori admirationi futurus, nunc fortasse nos magnæ superbæ insimules, si te ad idem ad quod illi cacumen attingere non posse dicamus. Sed præmiorum demum tempus probe te tum docebit, multo præstare securitatem inani ambitioni, satiusque esse Christo, quam futilibus suis inventis credere. Etenim Christus negat ad virtutem nobis sufficere, suis omnibus renuntiare, nisi etiam nosmetipsos oderimus: tu his omnibus permixtus, ais posse superare. Sed ut dicebam, probe tum intelliges, quantum ad virtutem impedimentum sit uxor, atque uxoriæ curæ.

CAP. XLVI. Et qui, inquit, adjumentum eam vocat, quæ impediat? nam: «Faciamus, ait, ei adiutorem similem ipsi.» Ego vero abs te insuper quæram, quo pacto adiutrix est, quæ virum ea securitate spoliavit, atque admirabili illo in paradiso domicilio exturbatum, in præsentis vitæ turbas conjecit? hæc enim sunt non adjumentum præstantis sed insidiantis. «A muliere, inquit ille, initium peccati, et propter illam morimur omnes.» Et beatus Paulus: «Adam, ait, non est » deceptus, at mulier decepta in prævaricatione fuit.»

Quomodo igitur adiutrix est quæ virum sub mortem subiecit? quomodo adiutrix, per quam Dei filii, adeoque omnes tum terram incolentes, cum feris, volucris, cunctisque reliquis animantibus, diluvio

jeug du mariage, vous vous êtes volontairement enchaînés afin de rendre plus difficiles pour vous les luttés de la vertu, qu'importe cette vaine forfanterie au juge du combat? Tout ce qu'il exige de nous, c'est que nous triomphions des attaques du démon et des assauts du mal. Il nous a enseigné le moyen de combattre avec succès; il nous a dit que le chemin qui mène à la victoire est celui qui n'est point embarrassé par les obstacles d'ici-bas.

Mais vous voulez, en marchant au combat, traîner après vous une épouse, des enfans, et tout est attirail qui accompagne le mariage; et vous prétendez, malgré tous ces obstacles, faire briller votre valeur aussi bien que ceux qui ne sont chargés que de leurs armes et mériter plus de gloire que vos rivaux. Vous nous accuserez sans doute d'orgueil et de présomption si nous vous défions de les suivre; mais quand le jour où les vainqueurs recevront la couronne sera levé, vous apprendrez alors qu'une modeste sécurité est préférable à une vaine ambition, et qu'il vaut mieux en croire les paroles du Christ que les folles rêveries de son imagination. Le Christ a dit qu'il ne suffit point de renoncer à toute sa famille pour pratiquer la vertu, et vous espérez vaincre, entourés de tous les embarras du mariage! Mais, je le répète, vous comprendrez au jour du jugement combien le mariage met d'entraves à la vertu.

CHAP. XLVI. Mais quoi! direz-vous, comment la femme peut-elle être un obstacle à la vertu de l'homme, puisque, si nous en croyons les paroles de l'Écriture sainte, elle a été créée pour être son aide et son appui? Et moi, je vous demanderai comment la femme peut être l'aide et l'appui de l'homme? n'est-ce pas elle qui l'a dépouillé de ses prérogatives sublimes, qui l'a fait exiler du séjour de la béatitude, et qui l'a forcé de connaître toutes les misères de cette vie? N'aurait-on pas le droit plutôt de dire qu'elle est son ennemie? « C'est la femme, dit l'Écclésiaste, qui a donné naissance au péché, et c'est par elle que nous mourons tous. » Saint Paul dit à son tour: « Ce n'est point Adam qui fut trompé par le démon; c'est la femme qui fut séduite et qui est l'auteur de tout mal. »

Comment donc serait-elle l'aide et l'appui de l'homme, celle qui a fait condamner l'homme à la mort? n'est-ce pas la femme qui est cause que les enfans de Dieu et toutes les créatures humaines avec les ami-

deleti sunt? Nonne ea justum Jobum perdidisset, nisi is admodum se virum præbuisset? Nonne hæc Sampsonem perdidit? Nonne ea perfecit ut universum Hebræorum genus Beelphegori initiaretur, ac cognatorum manibus trucidaretur? Quis potissimum Achaabum diabolo prodidit, atque ante eum Salomonem, post tam insignem sapientiam ac celebritatem? Nonne hodieque viris suis auctores sunt multa in Deum admittendi? Nonne idcirco sapiens ille scriptum reliquit: « Parva » est quævis pravitas præ mulieris pravitate?»

Quomodo igitur, inquit, dixit Deus: « Faciamus ei adiutorem si- » milem ipsi? » neque enim mentitur Deus. Neque id equidem unquam dixerim: minime gentium; sed quæ ea de causa facta est, in dignitate sua persistere noluit; quemadmodum nec ejus vir. Nam et eum ad imaginem et similitudinem suam Deus fabricatus est, nam ait: « Faciamus hominem ad imaginem et ad similitudinem nostram, » ut et dixit: « Faciamus ei adiutorem. » Sed qui utroque præditus esset, utrumque protinus amisit: nam nec similitudinem conservavit, qui absurdæ cupiditati se dederit, ac dolo captus, voluptatem minime fregerit; et quod erat in eo ad imaginem Dei, etiam nolenti deinceps ereptum est; neque enim Deus parva imperii parte eum mulctavit, et eum qui omnibus terribilis esset velut herus, ceu ingratum servum, qui dominum offendisset, conservis despiciabilem effecit.

Nam initio etiam feris omnibus terrori erat: omnes quippe Deus ad illum adduxit, neque ulla eum lædere ac invadere est ausa; videbat quippe in eo relucentem imaginem regiam. Quas ubi notas peccato deformavit, eum Deus imperio dejecit. Igitur licet, omnibus, quæ in terra sint, adeo non imperet, ut quædam etiam horreat ac formidet, Dei sententiam illam mendacii non arguit: « Et dominantur animan- » tibus terræ¹; » neque enim ejus qui dedit, sed, qui accepit vitio ea potestas præcisa est; ita nec insidiæ quæ ab uxoribus struuntur, hoc dictum labefactant: « Faciamus ei adiutorem similem ipsi²; » nam ad hoc comparata est, sed in eo non permansit.

¹ Gen. I, 26. — ² *Ibid.* II, 18.

maux des forêts, les oiseaux du ciel et le reste des êtres vivans, ont été ensevelis sous les eaux du déluge ? N'est-ce pas elle qui eût perdu Job s'il n'avait opposé un courage invincible à ses perfides insinuations ? N'est-ce pas elle qui a perdu Samson, qui fit initier les Hébreux au culte de Belphégor, et fit égorger vingt-quatre mille d'entre eux de la main de leurs parens ? N'est-ce pas elle qui a livré au démon le roi Achab, et avant lui le sage et pieux Salomon ? N'est-ce pas elle enfin qui est encore aujourd'hui l'occasion de tant d'offenses que l'homme fait à Dieu ? et le sage couronné n'avait-il pas raison de s'écrier : « Rien n'égale la » perversité de la femme ? »

Pourquoi donc , répondez-vous , Dieu a-t-il dit : « Formons une » créature semblable à l'homme, qui soit son aide et son appui ? » Les paroles de Dieu seraient-elles mensongères ? Loin de moi une telle pensée. Oui , la femme a été créée pour être l'aide et l'appui de l'homme ; mais elle a été infidèle à cette mission glorieuse, de même que l'homme l'a été à la sienne. Il avait été , lui aussi , créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Mais il perdit bientôt ce noble privilège en se laissant séduire par l'attrait de coupables voluptés, et la puissance dont l'avait revêtu le souverain de l'univers lui fut désormais ravie. Celui qui était le roi de la terre fut traité par Dieu comme un serviteur ingrat, qui a offensé son maître, et les anges, dont il était naguère l'égal, méprisèrent cet indigne compagnon.

La majesté royale était d'abord empreinte sur son front ; les animaux obéissaient à sa voix et venaient se coucher à ses pieds ; car ils reconnaissaient en lui leur monarque à la noblesse de ses traits. Mais dès que le péché eut effacé les empreintes divines que la main du créateur avait gravées sur son visage comme un signe de royauté, il cessa de régner ici-bas. Et maintenant, au lieu de commander aux autres créatures vivantes, il les redoute souvent et tremble à leur aspect ; mais cette déchéance de l'homme ne doit point nous faire regarder comme mensongères ces paroles de Dieu : « Qu'il règne sur » les animaux de la terre ; » car ce n'est point la faute de Dieu, mais la sienne, s'il a perdu le titre de roi. De même le mal que la femme fait à l'homme ne détruit point la vérité de ces autres paroles de Dieu : « Formons une créature semblable à l'homme, qui soit son aide et son » appui. » Telle était en effet sa mission ; mais elle n'a pas voulu l'accomplir.

Quin illud præterea afferri etiam posset, eam ad præsentis vitæ statum, liberorum procreationem, atque insitam in natura libidinem adjumentum præstare. Sed cum et vitæ hujus, et sobolis procreandæ, et libidinis deinceps tempus non sit, quid mihi ejus hanc in partem adjutricem frustra memoras? Nam quæ ad minima solum usui sit, eam si ad magna sociam adhibeat, non modo nihil proficiet, sed etiam curis impediatur.

CAP. XLVII. Quid igitur, inquit, ad Paulum dicemus, cujus hæc verba sunt? « Qui scis, mulier, si virum salvum facies ¹? » quique ejus adjumentum etiam in spiritualibus necessarium censet? Et ego id confiteor, non enim eam ab omni spirituali adjumento excludo: minime vero. Sed id eam præstare dico, non cum exercet ea, quæ matrimonii sunt, sed cum muliebri sexu prædita, ad beatorum virorum virtutem evadit. Neque enim compta, delicata, pecuniarios redditus a viro flagitans, prodiga, sumptuosa, eum eripere queat; sed cum in his rebus omnibus sublimior, apostolicam in se vitam exprimit, summam probitatem, et modestiam, et pecuniarum contemptum, et tolerantiam demonstrans; ita eum demum expugnare poterit cum dicet: « Alimenta atque tegumenta habentes, iis contenti sumus ². » Cum hæc rebus ipsis meditatur, ac corporalem mortem irridens, vitam hanc præsentem nihil esse dicit: « Cum omnem vitæ hujus gloriam secundum prophetam tam fœni florem existimat ³. »

Non igitur quæ muliebriter cum viro consuescat, sic virum servare poterit, sed dum evangelicam vitam præstabit: hoc enim multæ etiam citra matrimonium fecerunt. Nam Priscilla, inquit, adscitum Apollo per omnem veritatis viam deduxit ⁴. Quod si nunc non licet, at possunt interim mulieres idem studium præstare, eundemque fructum facere: nam quod jam dixi, neque illa quoniam conjux est, virum trahit. Alioqui nihil vetaret, neminem ex iis qui uxorem fidelem habeant, infidelem manere, siquidem consuetudo ac convictus rem ef-

¹ 1 Cor. vii, 16. — ² 1 Tim. vi, 8. — ³ Isai. xl, 7. — ⁴ Act. xviii.

Vous pourriez aussi m'objecter que la femme est utile à l'homme pour tout ce qui concerne la vie présente ; qu'elle sert à la reproduction de l'espèce humaine et à satisfaire les désirs de la nature ; mais, puisque le royaume du ciel n'a rien de commun avec la vie présente, avec la reproduction de l'espèce humaine et les appétits grossiers de la chair, pourquoi vanter les prétendus services que la femme rend à l'homme dans la pratique de la vertu ? Si vous voulez l'associer aux grands travaux de l'homme parce qu'elle lui est de quelque utilité dans les choses indifférentes et vulgaires, non seulement elle ne l'aidera point à marcher plus vite dans la voie de la perfection, mais elle nuira encore à ses progrès.

CHAP. XLVII. Mais pourtant, répondrez-vous, saint Paul n'a-t-il pas dit : « Que savez-vous, femme, si vous ne sauvez pas votre » mari ? » La femme est donc également utile à l'homme dans les choses spirituelles ? Je l'avoue ; je ne prétends point interdire à la femme toute coopération spirituelle ; rien n'est plus loin de ma pensée ; mais je dis que, si elle aide quelquefois l'homme à pratiquer la vertu, ce n'est point lorsqu'elle accomplit les devoirs du mariage, mais lorsque, s'élevant au-dessus de son sexe, elle déploie le mâle courage des saints. Ce n'est pas une femme délicate, amoureuse de la parure, de la dépense et du luxe, qui peut entraîner avec elle son époux dans le chemin de la vertu ; cette mission est réservée à celle qui, dédaignant les vanités du monde, se conforme en tout aux préceptes de l'Évangile et se distingue par sa modestie, son mépris généreux des richesses et sa patience à toute épreuve ; à celle qui, ne songeant qu'au ciel et à son âme, foule aux pieds les voluptés des sens et les biens de la terre, et redit sans cesse avec le prophète : « Tout l'éclat de cette » vien'est que l'éclat passer d'une fleur qui doit bientôt se faner. »

Ce n'est point encore une fois celle qui se livre aux jouissances du mariage qui peut sauver son époux, mais celle dont la conduite est pure et d'une austérité toute chrétienne. De saintes femmes ont souvent sauvé des hommes auxquels elles n'étaient pas unies par les liens du mariage ; et nous voyons dans les Actes des Apôtres que Priscille enseigna à Apollon toutes les vérités de l'Évangile. Si le droit d'enseigner est maintenant ôté aux femmes, les épouses peuvent cependant éclairer l'esprit de leurs époux ; mais ce n'est pas à titre d'épouses qu'elles peuvent les sauver, autrement rien n'empêcherait que tous les hommes unis à des femmes éclairées des lumières de la foi ne devinssent eux-mêmes des chrétiens pleins de ferveur, si le lien du

fectam daret. At non ita res se habet; sed si multam philosophiam atque patientiam exhibeat, si conjugii calamitates derideat, atque id unum assidue negotium ducat, id vero est quod ejus, cum quo habitat, animum salvum præset. Sin persistat muliebria postulare, ei nocet magis quam prodest.

Jamvero vel sic rem imprimis difficilem esse, audi quid dicat: « Qui scis enim, mulier, si virum salvum facies? » quo interrogandi genere uti solemus in iis quæ insolenter accidunt.

Quid vero post illa dicit? « Alligatus es uxori? noli quærere solutionem: solutus es ab uxore? noli quærere uxorem. » Vides, ut assidas transitiones faciat, et frequens brevi intervallo utriusque cohortationis velut temperamentum? Nam ut de matrimonio disputationi de continentia sermonem interposuit, auditorem interim excitans; ita et hic tractationem de matrimonio vicissim inserit, eum recreans. Exorsus a virginate, antequam de ea aliquid dixisset, statim ad matrimonium recurrit. Illud enim: « Præceptum non habeo; » matrimonium permittentis et introducentis est. Tum ubi ad virginitatem ventum est, dictumque: « Arbitror hoc bonum esse, » cum videret ejus nomen assidue usurpatum delicatis auribus multam acerbitatem afferre, non identidem id repetit, quin explicata satis gravi causa ad ejus labores solandos, id est, instanti necessitate, ne sic quidem ausus est virginitatem iterum nominare. Sed quid? « Bonum est homini sic esse. » Neque eam sententiam prosequitur, sed ea interrupta et incisa, priusquam gravis videretur, de matrimonio rursum disserit his verbis: « Alligatus es uxori? noli quærere solutionem¹. » Nam ni id esset, nisi id hic solatium parare cogitaret, ineptum esset virginitatem consulentem de matrimonio philosophari. Deinde iterum ad virginitatem transit: ac ne nunc quidem proprio nomine appellat. Sed quid? « Solutus es ab uxore? noli quærere uxorem. » Atenim ne vereare: non id censet atque sancit. Prope est enim rursum de matrimonio sermo, terrorem eum solvens his verbis? « Quod si duxeris, non peccasti². »

¹ 1 Cor. vii, 27. — ² Ibid. 28.

mariage et l'habitude de vivre ensemble suffisaient pour mettre les croyances d'accord. Il n'en est pas ainsi: il faut, pour qu'une femme puisse sauver son mari, qu'elle montre une patience à toute épreuve, une prudence consommée, qu'elle ne se laisse point abattre par les chagrins domestiques, et qu'elle ne pense enfin qu'à l'œuvre qu'elle est appelée à accomplir. Si elle n'a que les sentimens d'une femme, elle est plus funeste qu'utile à son époux. Réfléchissez aux paroles de l'Apôtre, et vous sentirez combien il est difficile qu'elle soit un aide pour lui. « Que savez-vous, femme, dit saint Paul, si vous ne sauverez pas votre mari? » La tournure interrogative dont il se sert n'exprime-t-elle pas l'étrangeté de la chose dont il parle?

Examinons maintenant ce que l'Apôtre ajoute : « Êtes-vous en- » chaîné, dit-il, par les liens du mariage? ne cherchez point à recou- » vrer votre indépendance. Êtes-vous libre? ne cherchez point à vous » enchaîner par les liens du mariage. » Admirez l'adresse avec laquelle l'Apôtre passe sans cesse d'un sujet à un autre, et donne tour à tour des conseils différens. En traitant la question du mariage, il a trouvé moyen de parler de la continence, afin d'élever l'esprit de ses auditeurs; et maintenant il revient au mariage, pour délasser leur attention. Son point de départ est la virginité, et avant de s'appesantir sur ce sujet, il discute celui du mariage. En effet, ces paroles : « Je n'ai » point de précepte à vous donner sur la virginité, » sont une permission du mariage et une exhortation à embrasser cet état. Puis, quand il est arrivé à la question de la virginité et qu'il a dit : « Je pense que » c'est une chose excellente, » voyant que ce mot de virginité souvent répété frappait désagréablement l'oreille de ses auditeurs, il cesse de le prononcer; bien plus, après avoir donné à cette vertu un motif assez puissant pour adoucir ce qu'elle a de pénible, il n'ose pas même encore faire entendre ce mot terrible : « L'homme fera bien, dit-il, de vivre ainsi. » Il ne développe pas sa pensée tout d'un coup; il l'exprime en phrases entrecoupées, par des conseils plus agréables : « Êtes-vous en- » chaîné par les liens du mariage? ne cherchez point à recouvrer votre » indépendance. » Si l'intention de l'Apôtre, en revenant sur un sujet qui plaisait à ses auditeurs, n'était pas de distraire un instant leur esprit, ne serait-il pas ridicule à lui de parler du mariage en conseillant la virginité? Puis il revient encore à son but principal, et il n'ose pas, même après tant de précautions adroites, effaroucher l'oreille des fidèles en prononçant le mot redoutable de virginité : « Êtes-vous li- » bre, dit-il, ne cherchez point à vous enchaîner par les liens du ma-

At nec jam concede, nam iterum te ad virginitatem trahit. Atque id est quod vult, docens, qui matrimonium ineant, eos multam in carne tribulationem sustinere.

Ut enim optimi quique medici et benigni, amarum medicamentum, aut sectionem, aut ustulationem, aut simile aliquid adhibitori, non continuo totum peragunt, sed data interim aegro respiratione, ita semper quod reliquum est addant: ad eandem modum et beatus Paulus virginitatis consilium non sine intermissione et perpetuo ac consequenter pertexit, sed de matrimonio sententiis id assidue interrumpens, atque ita molestiae illius sensum eripiens, blandam ac plausibilem orationem reddidit. Ob id igitur varia sententiarum quasi miscella facta est.

Sed operæ pretium porro est ipsa etiam verba indagare. « Alligatus » es uxori? inquit, noli quærere solutionem. » Hoc non tam consulentis est, quam vinculi tenacitatem ac firmitatem demonstrantis. Quamobrem autem non dixit: Habes uxorem? ne eam desere: cum illa conjunctus vivis? ne discede, sed vinculum conjugium vocavit: nimirum ut rei acerbitatem hic ostenderet. Quoniam enim ad matrimonium ceu ad facilius vulgo concurrunt, conjuges declarat nihil a vinculis differre: nam et hic quocumque alter trahat, alteri sequendum est, aut si pugnam moveat, cum eo una pereundum. Quid vero, inquit, si vir dissolutus sit, ego continens esse velim? Necessè est ut tu illum sequaris: id enim ut vel nolens facias, jucunda matrimonii catena trahit, ad eumque cogit, qui tecum initio devinctus est. Sin obnitare ac te sejungas, et te vinculis non exsolves, et in extremum supplicium conjicies.

· · · · · CAP. XLVIII. Etenim quæ invito viro continens est, non solum continentis præmiis caret; sed illius etiam adulterium gravius quam

» riage. » Ne vous effrayez point de ce précepte ; l'Apôtre revient encore au mariage. « Si vous prenez une épouse, dit-il, vous ne faites point mal. » Ne vous réjouissez pas trop cependant ; car le voici qui va parler de nouveau de la virginité. N'est-ce point en effet engager à la pratique de cette vertu que de parler des tribulations qui accompagnent le mariage ?

Les médecins dont le cœur est compatissant ne forcent pas leurs malades à boire tout d'un trait une potion amère, et quand ils ont à faire quelque opération terrible et douloureuse, ils laissent également aux patients le temps de respirer. C'est ainsi qu'en a usé saint Paul avec les fidèles qu'il instruisait ; il ne leur a pas donné d'un seul coup le conseil de la virginité ; il a mêlé sans cesse ce qui est relatif au mariage à ce qui concerne cette vertu, et, grâce à ses précautions habiles, il fait naître la persuasion dans l'esprit de ses auditeurs. Voilà comment s'explique ce mélange de préceptes divers qui remplissent l'épître de saint Paul.

Mais il n'est pas sans intérêt d'examiner les expressions mêmes dont il se sert : « Êtes-vous enchaîné par les liens du mariage, dit-il, ne cherchez point à recouvrer votre indépendance. » Certes, ces paroles semblent bien moins engager l'homme à ne point rompre les liens du mariage que de lui montrer la solidité de ces liens. Pourquoi n'a-t-il pas dit : Si vous avez une épouse, ne la quittez pas ; si vous êtes uni à une femme, ne vous séparez point d'elle ? Mais, puisqu'il a nommé l'union de l'homme et de la femme une chaîne, c'est sans doute pour exprimer tout ce que le mariage renferme de tourmens et de tribulations. Et parce que la plupart des hommes préfèrent le mariage à la virginité comme un état moins pénible, il déclare que les époux ne diffèrent en rien des esclaves qu'on attache deux à deux ; ainsi qu'eux, ils sont obligés d'obéir à tous les mouvemens l'un de l'autre, et de périr ensemble si une lutte vient à s'engager entre eux. Ainsi donc, si l'époux veut se livrer à l'entraînement de ses passions, c'est en vain que l'épouse veut garder la continence, il faut qu'elle le suive de gré ou de force ; la chaîne du mariage, cette chaîne qui paraît si douce au premier abord, l'attache invinciblement à lui et l'entraîne sur ses pas. Si elle veut résister et recouvrer son indépendance, ses efforts ne la dégageront pas des liens qui la retiennent captive, et ne feront qu'accroître ses tourmens et son supplice.

CHAP. XLVIII. En effet, celle dont la continence est une rébellion contre la volonté de son époux ne sera pas seulement privée



ille luet, ac plectetur. Quid ita? quod eum legitimo coitu fraudatum, in lasciviæ barathrum deturbarit. Nam si eo nolente nec minimum id facere permittitur, qua venia digna sit, quæ eum solatio hoc perpetuo privat? Et quid, inquit, ea necessitate ac miseria durius possit accidere? Et ego idem sentio. Cur te necessitati ei subjicis? Enimvero eam rationem non post, sed ante matrimonium subductam oportebat.

Itaque etiam Paulus proposita demum vinculi necessitate, de solutione sermocinatur : ei sententiæ : « Alligatus es uxori? noli quærere solutionem, » illam subdens : « Solutus es ab uxore? ne quære uxorem. » Id autem facit, ut tute prius accurate perspecta ac cognita matrimonii vi, facilius de cælibatu orationem admittas. « Quod si duxisti, inquit, non peccasti : et si nupsit virgo, non peccavit. » En magni illius facinoris, matrimonii scilicet, exitum, un non reus agaris, non ut admirationi habearis : id enim est virginitatis : cæterum conjugii satis sit audire, eum non peccasse. Cur igitur, inquit, hortaris uxorem non quærere? Quod semel devincto, solvi nefas sit, quod in eo sit ingens miseria. Hoccine solum, quæso, ex virginitate quæstus faciam, ut miserias has effugiam? Et quis virginitatem colere sustineat tantilla mercede? Quis in tantum certamen descendere animum inducat, tantorum sudorum hoc solum præmium capturus?

CAP. XLIX. Quid dicis? cum me ad pugnam cum dæmonibus provocas : « Nec enim nobis lucta est adversus sanguinem et carnem¹ ; » cum naturæ furori obsistere jubes : cum carne et sanguine constitutam, incorporeis virtutibus paria præstare hortaris : terrena memoras bona, dicisque nos matrimonii miserias non laturas? Nam cur non sic ait? Quod si nupserit virgo, non peccavit, sed virginitatis coronis se privavit, magnis illis et arcanis bonis. Cur non præmia, quæ post certamen eas maneant, recensuit, ut in occursum prodeant sponso, ut splendidas lucernas habituræ sint, ut summa cum gloria ac fiducia regem in thalamum comitentur, ut omnium proxime ejus solio, et

¹ Ephes. vi, 12.

des récompenses promises à cette vertu, mais elle sera encore punie des fautes de son époux plus sévèrement que lui-même. Comment cela? C'est qu'en le frustrant des jouissances légitimes du mariage, elle le force à se jeter dans le gouffre du vice. S'il est défendu à la femme de garder même pendant un seul jour une continence à laquelle son mari n'a point consenti, comment serait-elle digne de pardon si elle le contraint à faire le sacrifice continuel de ses droits? Mais n'est-ce pas là, dira-t-on, une odieuse servitude pour la femme? Je ne le nie point; pourquoi se soumet-elle au joug du mariage? C'est avant de le subir qu'elle doit en peser les inconvénients.

Aussi saint Paul, après avoir fait sentir combien le mariage est une chaîne pesante, ajoute-t-il : « Si vous êtes libre, ne cherchez point à » vous enchaîner. » Il veut de cette manière nous forcer d'avouer que le célibat est préférable au mariage. « L'homme qui se marie, dit-il, » ne fait point mal, et la jeune fille qui prend un époux ne mérite point » de reproches. » Voilà donc le grand mérite du mariage! c'est de ne point rendre coupables ceux qui le préfèrent au célibat. La virginité seule est digne d'admiration; toute la gloire du mariage, c'est de n'être point un péché. Pourquoi l'Apôtre nous exhorte-t-il à ne point nous marier? c'est parce que le mariage est une chaîne qu'il est défendu de briser une fois qu'elle attache les époux l'un à l'autre. Mais quoi! direz-vous, ô vierges chrétiennes, ne pouvons-nous donc tirer de la virginité d'autre profit que celui d'éviter les inconvénients du mariage? Quoi! c'est là la seule récompense que nous obtiendrons pour avoir pratiqué cette vertu! c'est là le seul prix des travaux auxquels nous nous sommes vouées!

CHAP. XLIX. C'est avec les puissances de l'enfer que vous nous ordonnez de lutter, c'est aux penchans les plus forts et les plus entraînants de la nature qu'il faut que nous résistions; créatures faibles et mortelles, nous devons rivaliser avec les intelligences célestes; et pour nous engager à une entreprise si grande et si difficile, vous nous parlez de récompenses terrestres, vous n'avez à nous offrir que le faible avantage de n'être point soumises aux tribulations des époux. Pourquoi l'Apôtre n'a-t-il pas dit : La vierge qui se marie ne fait point mal, mais elle se prive elle-même de la couronne glorieuse et des récompenses divines qui sont réservées à la virginité? Pourquoi n'a-t-il pas rappelé le triomphe éclatant qui attend les vierges dans les cieux, après les combats qu'elles auront soutenus ici-bas? Pourquoi ne leur a-t-il pas donné l'espoir d'aller un jour au-devant de l'époux céleste,

regis toris effulgeant? Sed de his nec levissime quidem meminit; vitæque miseriarum vacuitatem sursum deorsumque jactat. « Arbitror, inquit, id bonum esse : » ac dicere negligens, propter futura bona ait : « Propter instantem necessitatem. » Deinde rursum eo dicto : « Quod si nupserit virgo, non peccavit, » cœlestibus præmiis, quibus se ~~in~~ silentio præteritis : « Tribulationem, inquit, carnis habebunt hujusmodi. » Neque id hactenus solum, sed ad finem usque facit, et omissa ejus a futuris bonis commendatione, iterum ad eandem causam confugit : « Tempus breve est, inquit, » ejusque loca : Volo vos in cælo resplendere, et nuptis multo illustriores haberi, rursum hæret inquiens : « Volo autem vos sine sollicitudine esse. »

Neque id hic solum facit, sed etiam quo loco ei de injuriis ferendis sermo est, eandem consilii viam iniit. Nam cum dixisset : « Si esurit inimicus tuus, ciba illum ; si sitit, potum da illi¹, » qui rem tantam imperaret, contraque naturæ necessitatem niti juberet, ac cum rogo tam intolerabili decertare, ubi ad mercedem ventum est, de cœlo ac cœlestibus silentium : tantum ejus, a quo læsus sis, damno remunerationem definit. « Id enim faciens, inquit, carbones ignis in ejus caput congeris². »

Quid igitur eo solatii genere usus est? Non inscitia neque ignarus quemadmodum alliciendus atque inducendus sit auditor, sed quod maxime omnium mortalium hac virtute præditus esset, persuadendi, inquam. Unde id apparet? Ex iis quæ disserit. Qui, et quomodo? Corinthiis loquebatur; prius enim hoc de virginitate expediemus : Corinthiis, inquam, apud quos statuerat nihil scire, nisi Jesum Christum, et eum crucifixum : quos ut spirituales alloqui non potuerat, et quod carnales essent adhuc, lacte aluerat : quibus etiam cum hæc scriberet, hæc vitio dabat : « Sed nec nunc quidem potestis : adhuc enim

¹ Rom. XII, 20: — ² Prov. XXV, 22.

de porter leurs lampes allumées dans cette pompe sacrée, d'accompagner, pleines de confiance et entourées d'honneurs, le monarque des cieux à son lit nuptial, et de s'asseoir au premier rang près du trône de l'éternel? Au lieu de faire mention de ces avantages immortels et divins, il ne parle que des choses humaines et des vanités du monde. « Je pense, dit-il, que la virginité est une vertu excellente; » et la raison qu'il en donne, ce n'est point que la virginité nous assure la béatitude de la vie à venir, mais qu'elle nous met à l'abri des maux de la vie présente. Ensuite, quand il ajoute : « La vierge qui se marie ne » fait point mal; » passant également sous silence les récompenses célestes dont elle se prive; « mais elle s'expose, dit-il, aux tribulations de la chair. » Il continue sur le même ton jusqu'à la fin; toujours il laisse de côté les motifs spirituels, et n'appuie ses conseils que sur des motifs humains. « Le temps est court, » dit-il. Puis, au lieu d'ajouter : Je désire que vous puissiez briller dans le ciel avec plus de gloire que les épouses : « Je désire, nous dit-il, que vous soyez » exemptes des inquiétudes du monde. »

Ce n'est pas seulement en parlant de la virginité que l'Apôtre suit une marche en apparence si opposée au but qu'il veut atteindre. Quand il exhorte les fidèles au pardon des injures, c'est aux mêmes argumens qu'il a recours. « Si votre ennemi a faim, dit-il, donnez-lui à manger; » s'il a soif, donnez-lui à boire. » Et pour engager ses auditeurs à faire un tel effort de charité, à lutter contre cette pente naturelle qui entraîne l'homme à la vengeance, à éteindre ce feu dévorant qu'allume dans nos cœurs le ressentiment d'une injure reçue, il ne dit pas un mot du ciel et de ses récompenses; le seul prix qu'il promet à un sacrifice si courageux, c'est le plaisir de nuire à un ennemi : « Par ce moyen, » dit-il, vous amassez des charbons ardents sur sa tête. »

Pourquoi l'Apôtre a-t-il employé de semblables moyens pour convaincre ses auditeurs? Ce n'est point qu'il ignorât l'art de la persuasion; c'est, au contraire, qu'il possédait mieux que personne le secret de gagner les cœurs. Je m'explique. C'est aux Corinthiens qu'il parlait de la virginité, c'est-à-dire à des hommes qui ne savaient de la religion chrétienne que le nom de Jésus et sa passion : il ne pouvait donc leur parler comme à des chrétiens d'une science consommée; c'étaient des enfans qu'il fallait nourrir encore du lait des faibles. Aussi lui-même leur dit-il dans sa lettre : « Vous n'êtes pas encore assez forts pour » marcher dans la voie de l'éternelle vérité; la chair aveugle votre esprit; vous n'avez pas entièrement dépouillé le vieil homme. » Voilà

» *carnales estis, et secundum hominem ambulatis*¹. » Ideo a rebus terrenis, aspectabilibus, ac sensibilibus, eos et ad virginitatem instigat, et a matrimonio abducit : quod probe sciret, dejectos atque pronos, et in terram adhuc inclinatos, terrenis rebus magis cieri ac pellici. Quid est enim, quæso, quod homines quidem rustici ac pingues, tum parvis, tum magnis in rebus secure Deum et jurant et pejerant : in capite vero filiorum jurare nunquam animum inducant? cumque et perjurium, et supplicium hoc illud longe gravius sit, tamen hoc quam illo jurejurando magis continentur.

Atque ad pauperes juvandos non perinde sermonibus de regno excitantur, etsi frequenter audiant, atque spe consequendi in præsentia vita sibi aut liberis boni. Itaque tum maxime in his adjumentis ambitiosi fiunt, ubi ex diuturno morbo convaluerint, ubi periculum effugerint, ubi magistratum aliquem et imperium nacti sint : planeque multo plures iis, quæ ante pedes sint, magis incitari deprehendas. Hæc namque et in secundis vehementius exstimulant, et in adversis ferrent acrius, quod horum sensum propinquiorem habeant.

Quare et cum Corinthiis sic disseruit, et Romanos a rebus præsentibus ad injuriæ patientiam exercuit. Anima enim infirma lacessita, non tam facile iræ venenum remittit, si de regno audiat, atque in spem veniat remotam, quam si ejus qui injuriam dederit, ultionem expectet. Itaque volens injuriarum recordationis radicem convellere, atque iram amovere, quod efficacius erat ad eum, qui læsus esset, solandum, profert, non ut eum repositis in futuro tempore præmiis fraudaret, sed ut quoquo modo in philosophiæ viam induceret atque ad reconciliationem ostium aperiret. Nam in omni præclara functione initium facere difficillimum est; post ingressum ea non æque est laboriosa.

¹ 1 Cor. III, 3.

pourquoi, en les exhortant à la virginité et en les détournant du mariage, il n'empruntait ses argumens qu'aux objets sensibles et aux choses de la terre; il savait bien que des argumens de cette nature seraient plus puissans sur des hommes dont l'esprit était encore dominé par la matière et la raison obscurcie par les sens. Ne voyons-nous pas que les gens grossiers et sans instruction ne se font aucun scrupule de jurer, de se parjurer même à tout propos au nom de Dieu, tandis que rien au monde ne saurait les décider à jurer sur la tête de leurs enfans? Bien que le châtement réservé au parjure dans le premier cas soit le plus terrible, ils redoutent davantage de violer cette seconde espèce de serment, parce que la mort d'un fils est une punition qui frappe mieux leur intelligence.

De même, quand il s'agit de consoler les pauvres ou les affligés, on a beau leur parler du royaume céleste et des trésors qu'ils peuvent y amasser, leur esprit est peu touché de ces espérances lointaines; ils sont bien autrement sensibles à des avantages présents et immédiats, comme, par exemple, au bonheur de se relever d'une longue maladie, d'échapper à un grand danger ou d'obtenir quelque emploi lucratif et honorable; tant il est vrai que la plupart des hommes ne sont guère touchés que des biens et des maux qui tombent sous les sens. Ces biens et ces maux sont les objets de nos desirs les plus ardens et de nos craintes les plus vives, parce qu'ils sont plus près de nous et plus à notre portée.

Voilà pourquoi les motifs de persuasion qu'emploie l'Apôtre en parlant aux Corinthiens de la virginité sont des motifs purement humains, voilà pourquoi il a recours aux mêmes argumens pour inspirer aux Romains l'oubli des injures. Car celui dont l'esprit est encore esclave de la chair renoncera moins aisément à une vengeance qu'il croira légitime, si on lui promet pour récompense de ce sacrifice la jouissance éloignée des biens futurs, que si on lui donne l'espoir de nuire dès à présent à son ennemi en lui pardonnant. Saint Paul voulant déraciner peu à peu l'amour de la vengeance du cœur des fidèles, s'est donc servi, pour commencer, du moyen le plus capable de faire impression sur un esprit irrité, non pour ôter à ceux qui pardonnent l'espoir des récompenses futures, mais pour inspirer de quelque manière que ce fût le goût de la générosité et ouvrir une porte à la réconciliation. Quand il est question de bien faire, le plus difficile est de commencer; une fois qu'on est entré dans la voie de la vertu, on triomphe avec moins de peine des obstacles que l'on rencontre.

At non Dominus noster Jesus Christus idem facit, nec cum de virginitate, nec cum de injuriis ferendis disputat; sed illic cœlestis regnum proponit. « Sunt enim, inquit, eunuchi, qui se ipsos propter » regnum cœlorum castrarunt¹. » Cum pro hostibus precari monet, nec detrimenti eorum qui læserint, nec igneorum carbonum meminit, sed ea omnia pusillanimis ac miseris dicenda mittens, ipse eos majoribus præmiis invitât. Quibusnam? « Ut similes sitis, inquit, Patris » vestri, qui in cœlis est². » Vide quantum præmium: nam audiore^s erant Petrus, Jacobus, Joannes, cæteraque apostolorum turba: itaque eos spiritualibus præmiis alliciat. Atque idem et Paulus fecisset, si cum ejusmodi tractasset. Sed qui cum Corinthiis ageret, adhuc rudius affectis, jam inde eis laborum fructum proponit, quo virtutis negotium promptius inirent.

Neque aliam ob causam Deus Judæis, omissa cœlestis regni pollicitatione, terrena bona largiebatur, et pro sceleribus non gehennam, sed ævi hujus calamitates, pestem, famem, morbos, bella, exilium, reliquaque similia comminabatur; his enim carnaliores magis continentur, ac perterrefiunt; de iis vero quæ aspectum fugiant, nec præsto sint, minus anguntur. Quare Paulus in iis magis hæret, quæ eorum tarditatem potissimum ferirent.

Præterea illud quoque ostendere volebat, cæterarum virtutum quasdam hic nos multis laboribus exercere, fructum omnem in futurum tempus condere: virginitatem vero, etiam dum colitur, non levem nobis compensationem reddere, quæ nos tot ærumnis atque curis liberet. Atque insuper et tertium quiddam præstitit. Quidnam? Ne res impossibilis crederetur, sed vel imprimis facilis. Id autem efficit, inesse in matrimonio plus difficultatum, facile demonstrans; quasi diceret: Ærumnosa tibi ac laboriosa res videtur? Equidem vero propterea persequendam censeo, quod adeo levis sit, ut negotiorum multo

¹ Math. xix, 12. — ² Ioh. v, 45.

Notre Seigneur Jésus-Christ a suivi une marche tout opposée : soit qu'il parle de la virginité, soit qu'il nous entretienne de l'oubli des injures, les motifs d'encouragement qu'il nous donne sont toujours empruntés à l'ordre spirituel. Quand il veut nous engager à vivre dans la continence : « Il y a, dit-il, des eunuques qui se sont rendus » tels pour le royaume des cieux. » Quand il nous ordonne de prier pour nos ennemis, il ne fait aucune mention de ces charbons ardens que nous amassons sur leur tête en oubliant leurs offenses; il laisse de semblables motifs pour les esprits faibles et pusillanimes; il nous invite à la générosité par l'attrait d'une récompense plus digne d'un grand cœur : « Pardonnez, dit-il, afin que vous soyez semblables à » votre Père qui est dans les cieux. » Mais aussi quels étaient ses auditeurs? c'était Pierre, c'était Jacques, c'était Jean, c'était toute la troupe illustre des apôtres; et voilà pourquoi le divin Maître ne parle à ses disciples que des objets du monde spirituel. Saint Paul aurait imité son exemple s'il avait eu de pareils auditeurs à instruire; mais il parlait aux Corinthiens, c'est-à-dire à des hommes encore charnels, et voilà pourquoi il ne leur promet que des récompenses terrestres, afin de les engager à marcher dans le chemin de la vertu.

Pourquoi, lorsque Dieu donnait ses lois aux Juifs, ne leur promettait-il pour récompense de leur obéissance que les biens de la terre? pourquoi, au lieu de les effrayer par la menace des supplices éternels de l'enfer, ne les condamnait-il, pour punir leurs fautes, qu'aux maux de ce monde, à la peste, à la famine, aux maladies, à la guerre et à l'exil? C'est, encore une fois, que les biens et les maux de ce monde touchent vivement les hommes charnels, tandis que les biens et les maux qui ne tombent point sous leurs sens et ne sont pas à leur portée leur sont indifférens.

Mais saint Paul avait encore une autre raison pour n'entretenir les fidèles que d'objets sensibles et de choses terrestres. Il voulait montrer que, tandis que les autres vertus donnent seulement dans le ciel le fruit des travaux et des sueurs qu'elles ont coûtés, la virginité a cet avantage, qu'elle nous offre même ici-bas un dédommagement des efforts qu'elle exige, en nous délivrant d'une foule de chagrins et d'embaras. Il avait encore un autre but; c'était de prouver que, bien loin d'être aussi pénible qu'on le suppose, cette vertu est au contraire d'une extrême facilité : il atteint ce but en nous montrant avec la dernière évidence que le mariage est une source de tourmens et de tribulations. C'est comme s'il nous disait : La virginité vous

minus quam matrimonium præbeat. Nam cum vobis parcam, inquit; nec velim miseras habere, optarem vos matrimonium non contrahere.

Quam miseriam? dicat fortasse quispiam: imovero grandem oblectationem ac delicias habere inveniemus. Atque imprimis summa cum licentia cupiditatem explere, nec cogi naturæ impetum ferre, non minimum facit ad facilitatem. Insuperque reliqua omnis vita a mœrore ac squallore libera, hilaritatis, risus, gaudii plena est. Etenim et opiparis mensis, et delicatis vestibis, et molli toro, et perpetuis balneis, et unguentis, et vino unguento nihilo deteriori, aliaque multa ac varia impensa corpus curantes, inde summas ei delicias comparant.

CAP. L. At vero neque hæc dicent, et matrimonium coitus solum licentiam, non etiam deliciarum præstare solet; id beatus Paulus testatur his verbis: « Quæ autem in deliciis est, vivens mortua est¹. » Quæ si de viduis effatus est, audi quid de nuptis itidem dicat: « Mu- » lieres habitu modesto, cum omni verecundia et sobrietate ornantes » se, non cincinnis, aut auro, aut margaritis, aut sumptuoso vestitu, » sed ut feminas decet, pietatem recte factis profitentes. » Neque hic solum, sed alibi quoque in eo valde frequens est, nihil plane harum rerum magnopere expetendum nobis esse.

Et quid Paulum dico? qui cum et summæ accurationis tempus esset, et ingens spiritus gratia, hæc dicebat. Amos enim, qui infantes Judæos alloquebatur: qua tempestate deliciæ, luxus, omniaque, ut sic dicam, supervacanea permissa erant, audi ut deliciis addictos serio tangat. « Væ qui ad diem malum confluunt, qui falsa sabbata frequentant atque tractant: qui in lectis cubantes eburneis, luxuriantur » in suis cubilibus, et ovilium hædos, et ex medio boviliū lactentes » vitulos comedunt: qui ad organorum sonum plaudunt, fugitiva pro

¹ 1 Tim. v, 6.

paraît une vertu pénible et laborieuse; eh bien, moi, si je vous engage à la pratiquer, c'est qu'elle est infiniment plus douce et plus agréable que le mariage. C'est pourquoi, comme je désire votre bonheur, je voudrais vous persuader de vivre dans le célibat et la continence.

Mais est-il bien vrai que le mariage soit une source de tourmens? diront les ennemis de la virginité; n'est-il pas, au contraire, une source de jouissances et de délices? ne nous permet-il pas de satisfaire nos désirs, de vivre doucement et sans lutter contre la nature? ne bannit-il pas la tristesse et les sombres ennuis pour amener à leur place la gaité et la joie? Festins brillans, riches parures, parfums délicieux, vins plus délicieux encore, n'est-ce pas le mariage qui procure toutes ces jouissances de la vie?

CHAP. L. Que votre erreur est digne de pitié! non, ces jouissances de la vie, le mariage ne les donne point. Écoutez ce que dit saint Paul : « Celle qui vit dans les délices est morte, bien qu'elle » semble vivante. » Vous prétendez peut-être que ces paroles de l'Apôtre ne vous concernent point, et qu'elles ne s'adressent qu'aux veuves. Eh bien! voici comment il s'exprime en parlant des femmes qui sont épouses : « Que les femmes mariées soient vêtues avec modestie; que la pudeur soit leur parure; que leurs cheveux ne soient » point frisés; qu'elles ne portent ni or, ni perles, ni habits somptueux : la piété et une conduite irréprochable sont les plus beaux » ornemens de leur sexe. » Et ce n'est pas seulement dans cet endroit, mais encore dans une foule d'autres, qu'il s'attache à nous persuader que nous ne devons désirer aucune de ces vanités du monde.

Mais pourquoi nous borner ici à citer saint Paul, qui vivait dans un temps où la nouvelle loi donnée par le Messie avait déjà fait une obligation de veiller sur soi-même avec soin et d'être attentif aux choses de l'esprit? Amos, qui n'avait pour auditeurs que les enfans d'Israël, Amos, qui vivait à une époque où le luxe, les plaisirs et toutes les superfluités de la vie n'étaient point encore défendus, n'a-t-il pas dit : « Malheur à ceux qui dorment sur des lits d'ivoire, qui se » livrent aux voluptés dans leurs riches demeures, qui se nourrissent » de la chair tendre des agneaux; dont les oreilles ne sont frappées » que des sons harmonieux des instrumens; dont le cœur est attaché » aux douceurs passagères de la terre, au lieu de goûter les biens

» statis habentes, vinum defæcatum bibentes, et primariis unguentis
» delibuti ¹. »

CAP. LI. Itaque quod dicebam imprimis, nec deliciari licet. Quin ut nihil horum vetitum esset, sed omnia concessa, at sunt alia ad moestitiam ac dolorem his æqualia, imo tanto et plura et majora, ut illorum nec minimum quidem sensum capiamus, sed omnis ex iis voluptas facessat.

CAP. LII. Si enim quis natura sit ad zelotypiam propensus, aut ex causa ulla minime vera eo malo corripiatur, ecquid anima hujusmodi miserabilis sit? Si bellum atque tempestatem cum his ædibus comparemus, accuratam hujusce rei consequemur imaginem: omnia tristitiæ, suspicionis, rixarum, turbæ plena sunt. Nam qui hac insania ictus sit, ei nihilo melius est, quam dæmoniacis ac mente captis. Adeo assidue exsilit, resilit, in omnes stomachatur, in præsentem, seu servus, seu natus, seu quisquis alius sit, immerentes licet, inascitur. Voluptas prorsus fugatur, mœrere, luctu, insuavitate omnia referta sunt. Seu domi maneat, seu in forum prodeat, seu iter adornet, ubique malo tangitur, animum ei quovis stimulo acrius pungente ac vexante, nec quiescere sinente: neque enim hic morbus tristitiam solum, sed etiam intolerabilem furorem parere solet. Atque hæc vel singula satis sint quæ hoc morbo captum conficiant: sin autem simul conjuncta oppugnent, eum assidue prementia, nec minimum ei respirandi tempus tribuentia, qua non morte id acerbius sit? Nam seu extremam egestatem, seu insanabilem morbum, seu ignem, seu ferrum nomines, nihil par dixeris: id soli experti probe sciunt. Nulla est enim dicendi tanta vis quas mali gravitatem consequatur.

Etenim cum omnium charissimam, et pro qua lubens vel vitam impendat, suspectam habere semper cogitur, quid est omnino quod solari eum possit? Seu namque somnum inire, seu cibum potumque capere necessum sit, mensam letalibus venenis potius quam edulis instructam credet: in lecto nec vel momento quiescet, sed tanquam subjectis prunis æstuabit ac jactabitur: neque aut amicorum congressus, aut negotiorum cura, aut periculorum metus, aut ingens voluptas, aut aliud quidquam ab eo æstu hominem abducere potest, sed pro-

¹ Amos, VI, 4, 6.

» réels ; qui s'enivrent de vins délicieux , et qui exhale au loin l'odeur
 » des parfums dont leur corps est couvert ! »

CHAP. LI. Ainsi donc , je le répète , il n'est permis à personne de vivre dans les délices ; et quand même nous en aurions le droit , le mariage est une source de tant de tribulations , que le sentiment des plaisirs fait place , pour les époux , à celui des peines qui les accablent.

CHAP. LII. Supposons qu'un homme soit naturellement jaloux , ou qu'il le devienne sans motif réel ; qui pourrait décrire les tourmens qu'il éprouve et les orages qui grondent dans son cœur ? La tristesse , le soupçon , le trouble , habitent avec la jalousie sous le toit conjugal . Cette passion insensée produit des effets plus funestes que la plus sombre folie . Celui qui en est possédé est sans cesse inquiet , agité , furieux ; la brusquerie de ses mouvemens trahit les émotions violentes de son ame , il s'irrite de tout et contre tous ; innocens ou coupables , ceux qui l'entourent , ses enfans même , redoutent les éclats de sa colère . Plus de plaisirs pour lui : la vie est sans charme à ses yeux , un noir chagrin le poursuit partout . Au sein de sa famille , au forum , en voyage , le vautour qui déchire son cœur le presse sans relâche et ne lui laisse pas un instant de repps . Quelle mort pourrait égaler les tortures auxquelles il est en proie ? ceux-là seuls qui ont éprouvé ses souffrances peuvent savoir ce qu'il souffre .

L'infortuné est obligé de soupçonner sans cesse celle qui lui est plus chère que la vie . Il craint que la coupe qu'elle lui présente ne soit empoisonnée ; le sommeil le fuit , il s'agite en vain sur sa couche pour échapper aux pensées importunes qui l'obsèdent . Ni la présence de ses amis , ni le soin de ses affaires , ni la crainte des périls qui le menacent , ni les fêtes bruyantes de ce monde , ne peuvent le distraire un moment de sa constante inquiétude . La tempête de son cœur l'occupe tout entier et le rend insensible à tous les maux comme à tous les plaisirs . Salomon avait bien raison de s'écrier : « La jalousie est terrible comme l'enfer . » Il avait bien raison de s'écrier encore , dans un

cella hæc omnibus et jœcupdis et tristibus potentius animum possidet. Hæc cum perspexisset Salomon dicebat: « Durus sicut infernus zelus¹: » et rursum: « Plenus enim zeli ejus viri furor, non parcat in die judicii, » nec redemptione ulla inimicitias componet, nec quantivis donis » placabitur². » Is est enim morbi hujus furor, ut nec sumpto de eo qui læserit supplicio, dolorem missum faciat. Itaque multi adultero sublato, iram atque mœrorem tollere non potuerunt. Sunt et qui cæsis suis conjugibus, æque imo magis eo rogo exarserint.

Ac vir quidem in his malis degit, etiam cum nihil verum sit. Cæterum misera illa et ærumnosa vel viro gravius excruciat. Nam cum eum, qui ærumnarum omnium solatium esse debeat, et unde præsidium expectandum sit, efferum, atque omnium in se inimicissime affectum cernit, quo jam se vertat? ad quem confugiat? unde malorum auxilium petat, portu ei præstructo, et innumerabilibus scopulis referto? Tum et servi et ancillæ in eam viro contumeliosiores sunt. Est enim genus hoc hominum, cum alioqui suspiciosum et ingratum, tum licentiæ plus nacti, interque se adversos heros conspicientes, ex eorum bello non levem improbitatis suæ ansam capiunt. Nam tum iis quidquid lubet, summa impunitate fingere atque comminisci licet, et suspicionem calumniis suis confirmatiorem reddere. Animus enim semel hoc pestilenti morbo occupatus, facile cuncta credit, et aure omnibus ex æquo aperta, sycophantas a non sycophantis discernere non sustinet, sed ii potius vera dicere videntur, qui suspicionem augent, quam qui tollere conantur. Itaque fugitivi illi, eorumque uxores, nihilo minus ei quam contubernalis timendi et horrendi sunt, suumque illis locum cedit, in illorumque ordinem transeat oportet. Et quando sine lacrymis agere poterit? quam noctem? quem diem? quod festum? quando citra gemitum, ejulatum, lamenta? Minæ, contumeliæ, convicia perpetuo, tum a viro temere saucio, tum ab impuris famulis: custodiæ unæ atque alteræ: omnia terroris ac trepidationis plena. Neque enim existus solum et ingressus, sed et verba et obtutus, et suspiria accurate atque curiose explorantur, et vel saxi rigidiorum silentio cuncta ferre, ac thalamo perpetuo affixam esse vincto durius necesse

¹ Cant. vi, 8. — ² Prov. vi, 34.

autre endroit : « La jalouse fureur de l'époux outragé ne pardonnera pas au coupable au jour de la vengeance ; les prières ne pourront le fléchir ; ni les présens l'apaiser. » Telle est en effet la fureur que cette passion fait naître dans le cœur de l'homme , que le châ-timent de celui qui l'a offensé ne peut bannir de son ame le souvenir cruel de son affront. Il en est qui ont immolé à leur ressentiment une épouse soupçonnée, et cette vengeance n'a fait qu'ajouter le remords à leur supplice.

Il n'est pas nécessaire que l'épouse soit coupable pour que l'époux soit malheureux. Mais il ne l'est pas seul, et celle qui est l'objet de ses soupçons est encore plus à plaindre que lui. Celui qui devrait être le soutien de sa faiblesse, la consolation de ses peines, devient son persécuteur et son ennemi le plus implacable. Que fera-t-elle ? à qui demandera-t-elle un asile contre les menaces d'un tyran farouche ? Tout refuge lui est fermé ; il faut qu'elle subisse son malheur. Ses serviteurs eux-mêmes ont pour elle moins de respect que son époux ; car c'est une race d'hommes ingrate et soupçonneuse ; ils cherchent sans cesse à sortir des bornes de la soumission, et profitent de la mésintelligence de leurs maîtres pour satisfaire leur méchanceté. Ils peuvent alors mentir impunément et accroître les soupçons d'un époux jaloux par leurs calomnies effrontées. Un homme atteint de cette terrible maladie ajoute facilement foi au mensonge ; son oreille est ouverte à toutes les insinuations perfides, et il ne sait pas distinguer la calomnie de la vérité, ou plutôt il prend pour la vérité tout ce qui peut augmenter ses soupçons. Ainsi donc elle n'a pas moins à redouter ses serviteurs que son époux, il faut qu'elle cède à leur influence, et qu'elle se résigne à n'être que la plus humble des esclaves. Jour et nuit ses yeux sont baignés de larmes ; elle gémit et se désole ; elle dépérit dans la douleur. Il faut qu'elle supporte les menaces, les insultes et les reproches grossiers d'un époux qui se croit offensé, et de serviteurs méprisables. La crainte et la terreur remplissent son ame. Tous ses mouvemens sont épiés ; un geste, un mot, un soupir, tout chez elle est observé avec curiosité, remarqué avec soin. Il faut qu'elle demeure immobile, muette, enchaînée et prisonnière dans sa demeure. Elle ne peut faire un pas, dire une parole, sans rendre compte de tout à ces juges corrompus que son époux a chargés d'examiner sa conduite.

est; vel loqui, suspirare, egredi volentem, omnium causam dicere apud corruptos eos iudices, famulas inquam, et servorum turbam.

Igitur si placet cum his malis et opes ingentes, et splendida mensas, et servorum gregem, generis splendorem, potentiae magnitudinem, gloriam summam, majorum claritatem confer; eorum quae vitam hanc studio desiderabilem efficiant, nihil praetermitte: sed omnia diligenter collecta, dolori huic oppone; sane voluptatem quae ex iis manat, nec apparentem quidem cernes, atque ita profigatam, ut scintilla in vastum aequor illapsa exstinguitur.

Et haec quidem ubi vir zelotypia fuerit affectus. Sin ad uxorem aegritudo ea pervadat; neque enim id raro evenire solet; cum illo quam hac melius agetur: sed in hanc miseram rursus major dolorum pars redundabit. Neque enim fas est iisdem armis in suspectum uti. Nam quis uxorem ferat jubentem domi assidue manere? quis e servis herum observare ausit, quin continuo ad barathrum abripiatur? Itaque nec his machinamentis solari se possit, nec iram verbis efferre: sed vir semel fortasse iterumque vitiligantem patietur: sin criminari persistat, statim docebit, praestare ea silentio ferre ac tabescere.

Atque haec quidem si suspicio sit. Porro si malum hoc verum sit, jam uxorem nemo e laesi manibus eripiat, quin leges opitulantes nactus, omnium sibi charissimam in iudicium adductam trucidet: caeterum vir legum poenas effugit, sublimes ac divinae sententiae servatus. Verum id ad miseram consolationem non sufficit; sed necesse est longam quamdam ac miserandam mortem subire, per incantamenta atque veneficia, quae adulterae mulieres praeparant: pleraeque etiam nec insidiis in eas quas lacessant opus habuerunt, sed illae mœroris vehementia prius exstinctae, ipsas praeverterunt.

Ita ut quantumvis viri omnes ad matrimonium confluerent, femini id non sit persequendum. Nam nec inesse in se tantam libidinis impo-

Comparez, si vous voulez, à ces maux du mariage tous les biens possibles, les richesses, le luxe, une naissance distinguée, un rang élevé; n'oubliez rien de ce qui rend la vie désirable, et vous trouverez que toutes les jouissances du monde ne sont rien à côté des tourmens qui naissent de l'union de l'homme et de la femme.

Tel est le tableau du mariage lorsque l'époux est possédé par la jalousie. Supposons maintenant, ce qui arrive trop souvent, que cette triste maladie attaque la femme; l'époux sera moins malheureux, il est vrai, mais la part de douleurs que la femme aura à supporter n'en sera que plus pesante. Car elle ne peut comme l'homme faire éclater ses soupçons et ses fureurs jalouses. Quel est l'époux qui voudrait se soumettre aux caprices impérieux d'une femme irritée? Quel est l'esclave qui oserait surveiller la conduite de son maître, quand il sait qu'un châtiment terrible serait le prix de son audace indiscrete? La femme ne peut donc faire épier les démarches de son mari, ni satisfaire sa fureur par des reproches offensans. Peut-être son mari supportera-t-il une ou deux fois ses récriminations et ses emportemens; mais si elle continue de le harceler, il lui apprendra aussitôt qu'il vaut mieux pour elle garder le silence et souffrir sans se plaindre.

Je suppose dans les deux cas que les soupçons des époux sont également injustes; mais si la jalousie du mari était fondée, personne au monde ne pourrait dérober à sa vengeance une épouse coupable, et l'empêcher, en la livrant à la justice humaine, d'immoler à son ressentiment celle qui lui est plus chère que la vie. Qu'arrivera-t-il si c'est l'époux qui a trahi sa foi? Il échappera à la justice humaine, et son crime ne sera puni que par le souverain juge. Mais cette vengeance tardive ne suffit pas pour consoler l'infortunée qui reste unie à son sort. Elle languit et dépérit lentement, consumée par les philtres empoisonneurs que préparent les femmes adultères; souvent elle n'a pas besoin pour mourir qu'une main perfide lui présente un breuvage funeste, et la douleur la tue avant qu'une rivale odieuse ait tenté à sa vie.

Ainsi donc une femme devrait toujours éviter le mariage, quel que soit le nombre de prétendans qui ambitionnent sa main. Elle ne peut

tentiam possunt dicere, et dolorum qui ex eo impendeant, plus capiant : quod quidem jam est a nobis demonstratum. Quid igitur, inquit, id in omni matrimonio est? Nec vero abest ab omni : cæterum ab omni virginitate longe atque procul est. Ac nupta licet in malum non incidat, at in mali metum incidet : neque enim potest, cui cum viro consuescendum sit, non una cum consuetudine mala omnia secum putare ac metuere. Virgo autem non solum a molestiis, sed etiam a suspicione libera est. At hoc non est in omni matrimonio. Non equidem id dico, sed quamvis id non insit, alia insunt multa, ac licet illa effugias, omnia plane effugere non possis. Sed velut in sentibus, quæ vestimentis adhæreant, qui sepem transcendit, ad unam evellendam conversus, aliis pluribus tenetur : ita et in re uxoria, qui hoc perumpit, illo rursum læditur; qui vero illud evaserit, aliud offendit : nec facile matrimonium invenias omni molestia solutum.

CAP. LIII. Verum, si videtur, infaustis dimissis, quod in eo ter beatum existimetur, et multi, adeoque omnes optent consequi, id nunc in medium productum inquiramus. Quidnam id est? Qui pauper, humilis, abjectus sis, ex ampla ac potenti et locuplete domo uxorem ducere. At hoc, quod expetendum videtur, non minoribus, quam illud, quod perosum est, calamitatibus obnoxium deprehendemus.

Est enim alioqui cum hominum genus insolentissimum, tum in iis mulieres, eo quidem magis, quo impotentiores sunt. Quare et morbo hoc facilius capiuntur. Si vero superbæ graves etiam causas habeant, nihil est quod eas in officio contineat. Sed quasi flamma materiam nacta, ita immane quantum se sustollunt, ordinem invertunt, summa infimis mutant. Nam virum uxor capitis locum tenere non sinit, sed qua est contumacia atque fastu, de eo gradu dejectum, in suum, id est, ad subjectionem, compellit, ipsaque fit caput ac dux. Et quid ea absurditate gravius esse potest? ut nihil dicam, convicia, contumelias, insuavitatem, quæ omnium sunt durissima.

CAP. LIV. Jam si quis dicat, nam equidem multos dicere audivi, cum ejusmodi sermones incidunt : Tantum dives et nummosa sit, nullo negotio ejus fastus deprimetur ac dejicietur. Si quis, inquam, hæc dicat, næ ille primum ignorat valde id difficile esse; deinde ut contingat, non parum affert detrimenti. Etenim vi, et timentem ac coactam

dire, pour excuser la faute qu'elle commettrait, qu'elle ne peut résister à l'attrait des plaisirs que lui promet cet état, puisqu'elle ne saurait y trouver que des chagrins cuisans et des tribulations infinies. Mais quoi, dira-t-on, ces tribulations sont-elles donc une conséquence nécessaire du mariage? Elles en sont du moins une conséquence possible, tandis qu'elles ne peuvent jamais résulter de la virginité. L'épouse, si elle n'est pas malheureuse, craindra toujours de l'être. La vierge est à la fois exempte de sentir et de craindre les dégoûts de la vie. Si la jalousie ne tourmente pas tous les époux, le mariage a pour eux d'autres tribulations, et s'ils peuvent échapper à quelques-uns de ses inconvéniens, ils ne peuvent échapper à tous. Le mariage est comme un sentier bordé d'épines, on ne peut se garantir des unes qu'en se déchirant aux autres, et il est bien difficile de trouver des époux qui n'aient point à souffrir de quelque façon.

CHAP. LIII. Mais j'y consens, laissons là les inconvéniens du mariage, et parlons de ce qu'il peut offrir de plus digne d'envie. Un homme est pauvre, sa naissance est obscure, sa condition est vulgaire. Il épouse tout d'un coup une femme d'un rang distingué, d'une famille riche et puissante. Eh bien! cette destinée, si digne d'envie selon vous, ne mérite, à dire vrai, que la pitié.

L'espèce humaine est naturellement orgueilleuse, mais surtout la femme, parce qu'elle sait moins modérer ses passions; et quand son orgueil a un motif plausible, rien ne peut plus la contenir dans les bornes du devoir; elle renverse l'ordre établi, bouleverse la hiérarchie naturelle qui existe entre elle et l'homme. Épouse, elle doit être soumise à l'autorité de son époux; mais elle se révolte contre lui, elle le force à abdiquer en sa faveur, et fait de lui son esclave obéissant. Est-il donc une servitude plus dure et plus honteuse pour l'homme, sans parler des injures, des affronts, des dégoûts de toute sorte qu'il a encore à essuyer?

CHAP. LIV. Je prévois l'objection banale que vous allez me faire: Qu'une femme soit fière tant qu'elle voudra de ses richesses, on peut sans peine rabattre son orgueil et la contraindre à devenir modeste. Un pareil langage prouverait seulement que vous ne connaissez point la difficulté d'une telle entreprise; et d'ailleurs, le succès même

viro subjici, gravius atque injucundius est, quam vel summa auctoritate ei imperare. Quid ita? Quod ea vis amicitiam omnem ac voluptatem expellat. Amicitiae autem atque studii vicem terrore ac necessitate subeunte, quanti jam illud fuerit matrimonium aestimandum.

CAP. LV. Atque hæc quidem si uxor opulenta sit. Sin contigat, ea nihil habente, virum divitem esse, famula erit pro conjugæ, et quæ ingenua est, serva efficietur, ac se digna libertate e manibus amissa, emptitiis nibilo præstabit; sed quantumvis vir lasciviat, quantumvis ferociat, quantumvis meretricum manum in ejus torum adsciscat, omnia pati ac benigne accipere necessum erit, aut domo cedere. Neque id solum est molestiæ, sed etiam quod viro sic affecto, nec servus, nec ancillis libere mandare poterit, sed velut in alienis degens, iisque quæ ad se non pertineant utens, et hero potius quam viro convivens, ita omnia et agere et pati cogitur. Quod si æqualis conditionis uxorem ducas, subjectionis rursus legem æqualitas ea pessumdabit, cum facultatum modus postulet, ut ea cum viro æquetur.

Quid igitur tot ubique difficultatibus agas? Neque enim mihi si quæ usquam pauca matrimonia hæc effugerunt, ea in medium profer: nam ex iis quæ assidue contingant, non quæ insolentia sint, res describendæ sunt. Hæc namque in virginitate difficile est evenire, imo ea accidere nequeunt: in matrimonio difficile est non evenire.

CAP. LVI. Quod si in iis quæ jucunda videantur, tantum oritur miseriarum et calamitatum, quid de iis quæ haud dubie acerba sunt, dicendum erit? Neque enim cum sola moritura sit, unam solum mortem expavescit, nec quæ unam habeat animam, de una sollicita est, sed et viro et liberis timet, eorumque conjugibus atque soboli, ac quo radix in plures ramos effunditur, tanto ei et curarum plus accedit. Horum singulis seu nummorum jactura, seu corporis valetudo, seu aliud aliquid accidat ingratum, ei macerare se ac lugere necesse erit nihilominus, quam iis, qui hæc patiuntur.

Ac si quidem omnes ante eam decedant, intolerabilis erit luctus: sin aliis superstitibus, alii immatura morte rapiantur, ne sic quidem solatium parum invenias. Nam de vivis metus assidue animum con-

serait un malheur. Il vaut mieux encore qu'une femme commande à son mari que de lui obéir en cédant à la crainte de la violence. Pourquoi cela? C'est que la violence détruit toute affection; et quand la terreur et la contrainte ont pris la place de l'affection et du dévouement, je vous laisse à penser ce que peut être le mariage.

CHAP. LV. Voilà donc ce qui arrive quand un homme pauvre épouse une femme riche. Si c'est, au contraire, un homme riche qui épouse une femme pauvre, celle-ci ne sera plus que l'humble esclave de son mari, au lieu d'être sa compagne. Qu'il se livre à tous les plaisirs, qu'il amène une foule de maîtresses sous le toit conjugal, elle est forcée de tout souffrir en silence, ou de se séparer de lui. Ce n'est pas tout, quand son époux la dédaigne, peut-elle commander librement à ses serviteurs? n'est-elle pas une étrangère au milieu de sa famille? n'est-elle pas attachée au service d'un maître impitoyable, plutôt qu'unie au sort d'un époux qui doit la protéger? Si on suppose que la condition des époux est égale, cette égalité établira une lutte perpétuelle entre eux en leur laissant le même pouvoir.

Que faire en présence de tant de difficultés? Ne m'objectez point qu'il y a des mariages qui ont échappé à ces inconvéniens. On doit établir une maxime générale sur des exemples qui se présentent fréquemment, et non sur des faits exceptionnels. Or il est difficile, ou plutôt il est impossible, que de pareils inconvéniens naissent de la virginité; et il est difficile, pour ne pas dire impossible, qu'ils ne naissent pas du mariage.

CHAP. LVI. Si ce que l'on regarde dans le mariage comme un grand bonheur est cependant la source de tant de peines et de misères, que faudra-t-il donc dire de ce qui, au sentiment de tous, est un mal véritable? Et d'abord, bien que la femme qui s'est mariée ne puisse mourir qu'une fois, elle n'a pas à redouter qu'un seul des coups de la mort; elle tremble aussi pour son époux, pour ses enfans et pour ses petits-fils; plus sa famille est étendue, plus ses inquiétudes sont multipliées. Qu'il arrive à quelque membre de cette famille d'éprouver un revers de fortune, d'être atteint d'une maladie dangereuse, ou frappé de quelque autre malheur, la voilà plongée dans la douleur et les larmes; elle souffre de l'affliction des autres autant qu'eux-mêmes.

.. Si la mort les enlève tous avant elle, quels seront son deuil et son désespoir? si le trépas en épargne quelques-uns, est-ce assez pour la consoler de la fin prématurée de ceux qui lui ont été ravis? Les craintes

sciens, dolore de mortuis haud sane levior est : quin, si mirum quidam dicere fas sit, etiam gravior. Nam defunctorum moerorem tempus mitigat : de vivis sollicitudinem perpetuo manere oportet, aut morte sola exstingui. Quod si nec propriis malis sufficimus, quam vitam agemus, aliorum calamitates lugere coacti ?

Multæ sæpe claris majoribus ortæ, admodum delicate educatæ, viro cuiusdam præpotenti elocatæ, repente priusquam iis rebus beentur, periculo aliquo tanquam procella ac turbine ingruenti, et ipsæ demersæ, naufragii malorum participes fiunt, et quæ innuptæ mille bonis fruebantur, nuptæ in extremam calamitatem decidunt. At non hæc, inquit, omnibus, aut semper evenire solent. Neque vero ab omnibus remota sunt : nam equidem quoque idem repetam ; sed cum partim usui venerunt, tum quibus usui non venissent, eos sui metu cruciarunt ; cæterum virgo et experimento et metu omni sublimior est.

CAP. LVII. Sed enim si placet, his omissis, quæ natura matrimonio tributa sint, neque a quoquam volente nolente vitari possint, in præsentia perlustremus. Quænam ea sunt ? dolores partus, infantes. Imovero altius orationem repetamus, et quæ matrimonium antecedant, quantum fas est cognoscamus : nam accurate soli experti callent. Adest sponsaliorum tempus ; itaque protinus cura anceps atque varia, quem virum captura sit, an obscurum, an infamem, an pervicacem, an fallacem et arrogansem, an audacem, an zelotypum, an trivialemp quempiam, an bardum, an improbum, an durum, an imbellem. Hæc enim omnia nuptas consequi non est necesse, vereri omnia ac timere necesse est : quippe cum nondum certum sit quem sit sortitura, sed adhuc spe tanquam e sublimi imminente, animus omnia pavet, ac formidat, neque horum quidquam est quod non cogitet.

qu'elle éprouve sans cesse pour ceux qui lui restent sont-elles moins douloureuses que les regrets laissés dans son cœur par ceux qui ne sont plus? ou plutôt ne sont-elles pas, si j'ose le dire, plus douloureuses encore? Le temps adoucit du moins les regrets qu'inspirent les morts; mais l'inquiétude qu'on a pour les vivans s'entretient par la présence continuelle des objets qui la causent, et ne peut avoir de terme que leur trépas. Si donc nous suffisons à peine aux maux qui nous sont personnels, quelle déplorable condition sera la nôtre, quand il nous faudra encore souffrir des maux qui peuvent accabler les personnes qui nous sont chères?

D'ailleurs n'a-t-on pas vu souvent des femmes d'un rang illustre, élevées dans la délicatesse et avec tous les soins qui convenaient à leur noble origine, se marier à des hommes riches et puissans, et avant d'avoir pu jouir des avantages d'une alliance magnifique, devenir tout d'un coup le jouet de l'adversité, qui, venant fondre sur elles comme une tempête subite, les a frappées en même temps que leur époux, et a fait un objet de compassion de celles qui, avant leur mariage, étaient l'objet de tant d'envie? Vous répéterez sans doute que de pareils revers n'arrivent pas à toutes les femmes, et qu'ils sont hors de l'ordre naturel des événemens. Je répéterai à mon tour qu'ils ne sont impossibles pour aucune; et puisqu'ils ont pu arriver à quelques-unes, les autres doivent toujours les craindre, tandis que la virginité est une vertu trop haut placée pour éprouver leurs atteintes, ou même redouter leur approche.

CHAP. LVII. Mais, j'y consens encore, laissons de côté ce qui est accidentel au mariage, et n'examinons désormais, si vous le voulez, que les désagrémens inséparables de cet état, c'est-à-dire ceux auxquels toute personne mariée doit nécessairement s'attendre, et qu'il n'est pas en son pouvoir d'éviter. Ici il nous faut reprendre les choses de plus haut; je vais décrire aussi exactement que possible cette longue suite de tribulations qui remplissent la vie des époux, en remontant jusqu'à celles qui précèdent leur union. Je dis aussi exactement que possible, car il n'appartient qu'à ceux qui ont éprouvé ces tribulations d'en avoir une idée fidèle et complète. Le temps des fiançailles approche, et déjà voilà les soucis, les inquiétudes qui se présentent en foule. Quel est l'homme auquel on va unir son sort? Sa réputation est-elle intacte? son caractère est-il irréprochable? n'est-il pas méchant, emporté, trompeur, orgueilleux, jaloux? ses goûts sont-ils tous honnêtes? son esprit est-il poli? n'est-ce pas un maître

Sin dicat aliquis, eam expectantem contraria lætari etiam posse : sciat, non tam nos bonorum spem solari, quam malorum metum angere. Nam bona demum cum certo sperantur, voluptatem pariunt; mala, ubi vel suspicio sit, extemplo mentem confundunt ac perturbant. Ut enim mancipia de futuris heris incerta, animo quiescere non possunt : ita et virginum mens, ex quo facta sponsio est, fluctuantis navigii similis est, parentibus in dies alios retinentibus, alios exigentibus. Nam heri victorem procum, hodie gratia vincit alius, et hunc rursum exturbat alius. Quin plerumque in ipso matrimonii tanquam limine, qui sponsus speretur, vacuis manibus discedit, puella a parentibus insperato cuiquam tradita. Nec feminæ solum, sed etiam viri acerbis curas habent. In hos namque perquirere facile est : illius vero quæ assidue intus conclusa teneatur, mores atque formam quo pacto exploraveris?

Atque hæc quidem sponsalium tempore. At ubi jam præsto est matrimonii tempus, crescit sollicitudo, ac voluptate major metus est, ne ex eo ipso vespere ingrata, et multo expectatione deterior videatur. Etenim initio laudatam, post contemni, ferendum est : At cum a curricula carceribus, ut ita dicam, fastidio esse videtur, quando suspici poterit? Neque hic mihi illud commemora : Quid vero si lepida sit? nam nec sic quidem cura hac soluta et libera est. Multæ enim corporis venustate admodum conspicuæ, viros suos capere nequiverunt, sed ii, aliis longe se inferioribus addicti ipsas reliquerunt. Jam ea etiam cura

exigeant, un tyran dur et cruel, qu'on va se donner? n'est-ce pas à un être inutile et sans force qu'on va lier sa destinée? car si toutes les femmes qui se marient ne font pas nécessairement un mauvais choix, toutes du moins doivent en avoir l'appréhension; l'incertitude tourmente leur esprit, tout les inquiète, elles s'alarment de tout.

Qu'on ne m'objecte point qu'elles peuvent aussi bien bercer leur imagination d'espérances flatteuses; car l'attente d'un bien est moins douce que la crainte d'un mal n'est pénible. Le bonheur qu'on espère doit être certain pour que nous puissions en jouir d'avance; mais le seul soupçon d'un malheur à venir suffit pour nous troubler et pour empoisonner toutes les jouissances du présent. L'esclave qui se voit sur le point d'être vendu ne saurait attendre sans inquiétude l'instant qui doit décider quel sera son maître: ainsi le cœur de la jeune fille qui va être donnée à un époux est agité par une foule de sentimens divers, et palpite rempli d'anxiété, tandis que ses parens choisissent ou rejettent à leur gré dans la foule de ceux qui aspirent à sa main. Hier un prétendant avait triomphé de ses rivaux, aujourd'hui un second succède à la faveur du premier, pour céder demain la place à un troisième. Souvent, au moment même où le sort de la jeune fille va être décidé, celui qu'elle s'est déjà accoutumée à regarder comme son époux est contraint de renoncer à cet hymen, et elle passe, sans avoir eu le temps de s'y préparer, dans les bras d'un autre. Mais ce ne sont pas les femmes seules qui ont à s'inquiéter dans ce moment critique; les hommes ont aussi leurs tourmens; une femme peut du moins savoir quelque chose de la personne et du caractère de celui qui doit être son époux; mais comment un homme pourrait-il satisfaire sa curiosité à l'égard de celle dont il ambitionne la main? l'usage ne veut-il pas qu'une jeune fille vive dans la retraite et loin de tous les regards?

Quand le jour choisi pour le mariage est arrivé, les inquiétudes redoublent; la crainte de l'avenir trouble ce que ce jour solennel peut avoir de douceur pour la jeune épouse: elle tremble de n'être pas toujours agréable à son époux, de ne pas réaliser tout ce qu'il avait espéré d'elle. En effet, n'a-t-on pas vu souvent des femmes, objets de tendresse et d'amour pour leur fiancé avant le jour des noces, tomber immédiatement après dans le mépris, et n'être bientôt plus aux yeux du mari que des objets insupportables, quelquefois même odieux? Quelle vie remplie d'amertume et de dégoûts que celle qui suivrait un pareil changement! Mais si elle est belle et pleine d'attraits? direz-

expedita, alia rursus molestia succedit, in dotis pensione; socero, quasi gratis numeret, haud sane comiter reddente, et sponso, qui totum nancisci studeat, cum verecundia exigere coacto, et nova nupta solutionis dilatione pudefacta, virum quovis improbo debitore magis reverente? quæ mitto in præsentia.

At enim hac soluta cura, continuo sterilitatis metus ingruit: præterea autem et prolium frequentiae anxietas; neque adhuc horum ququam explorato, utramque in partem jam inde ab initio turbantur. Quod si brevi uterum gestet, rursus cum terrore lætitia: nihil est enim matrimonii bonorum, vacuum terrore; terror, inquam, ne abortu incidente, et quod conceptum est, intereat, et gravida in extremum discrimen veniat. Sin multum temporis intersit, uxor hiscere non audet, quasi sit arbitra ipsa patiendi. Partus autem momento impendente, alvum tanto jam tempore afflictatam, dolores dirumpunt ac divellunt: qui vel soli omnem matrimonii voluptatem offuscent. Quin et aliæ deinceps curæ eam sollicitant. Etenim misera et ærumnosa puella, etsi vehementissime iis cruciatibus distenta, nihilo his minus formidat, ne pro perfecto et integro, vitiosus atque mutilus infans prodeat, ne pro mare femina: neque enim hæc eas sollicitudo levius tum, quam dolores, exercet; quæ non modo in quibus noxam committant, sed etiam in quibus absint a culpa, in his non minus quam in illis viros metuant; in eaque tempestate salutis suæ studio omisso, ne quid viro accidat ingratum, verentur.

Jam edito in auras infante, ac primam vocem effato, aliæ rursus curæ excipiunt, incolumitatis atque educationis. Si indole est liberali, et ad virtutem comparata, iterum in metu parentes, ne quid sinistrum

vous. Eh bien , je réponds que même alors elle ne peut être sûre de son pouvoir. Combien de femmes, riches de tous les dons de la nature, n'ont pu captiver l'amour de leur mari , et ont été sacrifiées par eux à d'indignes rivales ! Mais j'accorde que ses craintes à cet égard ne sont point fondées ; voici un autre sujet d'ennui qui se présente pour elle ; il s'agit de compter sa dot. Le beau-père , qui donne sans recevoir, ne se dessaisit pas sans répugnance de ce qu'il voudrait garder ; le gendre, qui voudrait tout obtenir, est forcé d'exiger poliment ce qu'il désire , et la jeune mariée, rougissant de ces débats et de ces longs délais, ne voit plus dans son époux qu'un créancier impitoyable.

Enfin tout est terminé ; mais ses tourmens ne sont pas finis : elle a peur maintenant de demeurer stérile ; elle redoute aussi une fécondité trop grande ; et en attendant qu'elle sache ce que la nature lui réserve, elle éprouve deux craintes au lieu d'une. Si le ciel lui accorde de devenir bientôt mère , sa joie est encore mêlée de frayeur, car il n'y a point dans le mariage de plaisir qui ne soit accompagné d'une peine ; elle tremble que quelque accident funeste ne fasse périr le fruit qu'elle porte dans son sein , et qu'elle ne soit elle-même victime des périls de la maternité. Si, au contraire, un temps trop long s'écoule avant qu'elle donne à son mari l'espérance d'un héritier, elle n'ose plus lever les yeux sur lui, comme si elle était elle-même la cause de sa stérilité. Le moment de mettre au jour le fruit de ses entrailles est-il arrivé , il lui faut accomplir la sentence de malédiction prononcée contre la femme : Tu enfanteras dans la douleur ! et les souffrances les plus cruelles viennent l'assaillir et déchirer ses flancs. N'est-ce pas assez de ces souffrances pour effacer toutes les joies du mariage ? Cependant , au milieu même de ces douleurs aiguës, d'autres inquiétudes viennent encore s'emparer d'elle. L'infortunée tremble qu'au lieu d'un enfant bien constitué elle ne mette au jour qu'un monstre hideux et mutilé ; qu'au lieu d'un fils que son époux désire , il ne lui soit accordé qu'une fille. Cette crainte ne la fait pas moins souffrir que ses douleurs ; tant elle est tourmentée de l'idée qu'elle peut déplaire à celui qu'elle aime, alors même qu'elle est innocente de ce qui peut arriver ! Aussi, dans ce moment terrible qui précède la naissance de son enfant , est-elle moins occupée d'elle-même que de la crainte de ne pas remplir les vœux de son époux.

Mais dès que l'enfant est né et qu'il a fait entendre les premiers cris, ce sont encore de nouveaux soins qui viennent accabler sa mère. Il faut qu'elle le préserve de tout accident et qu'elle songe à son éducation. Je

patiatur, ne immatura morte obeat, ne in vitium aliquod degeneret : nam non solum ex improbis probi, sed etiam ex probis improbi ac flagitiosi fiunt. Quorum si quid eveniat invisum, intolerabilius malum est, quam si hæc ab initio contigissent. Sin omnia in eo præclara, stabilia permaneant, at mutationis timor assidue præsto est, parentum animos versans, magnamque voluptatis partem detruncans. At non omnibus maritis contingit liberos habere. Itaque mihi aliam rursum inquietudinis causam narras. Quare si et susceptis liberis ac non susceptis, et probis ac flagitiosis, variis doloribus atque curis continerentur, unde jam porro suavissimam conjugum vitam vocabimus?

Jam si conjugati concordēs vitam exigant, formido erit ne irruens mors voluptatem dissipet : imovero non formido erit, neque id malum metuendum duntaxat fuerit, sed omnino necessitas erit aliquando in actum prodire; nemo enim potuit utrumque uno die extinctum ostendere. Quod si non contingat, quod superest necessitas erit vel morte acerbiorē vitam sustinere, seu diu cum ea consuevit, seu parum. Nam ille quo magis periculum fecit, eo majorem habet dolorem, longa consuetudine intolerabile dissidium reddente : hic priusquam amorem gustaverit, ac expleverit, fervente adhuc desiderio, ea spoliatus, idipsum vehementius lugeat : atque ex contrariis causis, eadem uterque miseria tenetur. Quid jam dicam, quæ interim incidunt, separationes, diurnas peregrinationes angores, iis conjunctos morbos? Quid hoc ad matrimonium? inquit. Certe multæ sæpe ejus opera ægritudinem contraxerunt. Injuria enim affectæ et irritatæ partim ira, partim mœrore, gravem febrem concitarunt. Ac quamvis eo præsentē nihil ejusmodi patiantur, sed facili perpetuo utantur, peregrinationibus in ea mala rursum coguntur. Sed hæc omnia missa faciamus, nec matrimonium

supposerai, si l'on veut, que cet enfant est d'un caractère heureux, qu'il se porte de lui-même au bien et à la vertu; ses parens n'ont-ils plus rien à redouter? une mort prématurée ne peut-elle pas le ravir tout d'un coup à leur tendresse? ne peut-il pas céder à l'entraînement des mauvais exemples? car si un mauvais naturel se corrige parfois, un bon naturel se corrompt plus souvent encore. Et si un pareil changement arrive dans le caractère de ce fils qui donnait de si douces espérances, quels regrets amers pour ses parens trompés dans leur attente! Admettons encore, si vous le voulez, qu'il n'arrivera rien de semblable, et que les bonnes qualités de ce fils chéri ne feront que se développer de plus en plus; ses parens n'en seront pas moins tourmentés de la crainte continuelle de le voir changer tout-à-coup, et cette crainte seule détruira une partie de la joie que leur donneront ses naissantes vertus. Mais, direz-vous, ceux qui se marient n'ont pas tous des enfans. J'accepte votre objection, car elle vient à l'appui de mes argumens en indiquant une des mille tribulations du mariage. Ainsi, qu'on ait ou non des enfans, que ces enfans se portent naturellement au bien, ou que leurs inclinations soient vicieuses, le mariage est une source d'inquiétudes et de peines infinies. Comment donc pourrions-nous encore appeler heureuse la condition des époux?

L'union règne-t-elle entre eux, ils auront à craindre que la mort ne vienne rompre cette union fortunée. Que dis-je, ils auront à craindre? ce n'est pas là seulement un malheur à redouter, c'est un malheur certain et inévitable, car il n'est pas possible qu'ils rendent ensemble et à la fois le dernier soupir. Ainsi donc, si l'époux survit à son épouse, il se verra dans la cruelle nécessité de traîner misérablement une vie plus pénible que la mort même, soit qu'il ait passé de longues années avec celle qu'il a perdue, soit qu'elle lui ait été ravie au commencement de leur union; car, dans le premier cas, sa douleur sera d'autant plus inconsolable qu'une longue habitude de vivre à deux rendra son isolement plus triste; et dans le second, ses regrets seront d'autant plus vifs que le feu de son amour sera encore dans sa première force, et que l'ardeur de ses desirs n'aura pu être éteinte. Ainsi il sera également malheureux, quelle que soit la cause de son malheur. Dois-je encore parler de ces séparations momentanées, mais cependant pénibles, auxquelles les époux sont exposés, de ces inquiétudes qui tourmentent une femme sur sa couche solitaire, pendant l'absence de son mari, et de mille autres désagrémens attachés à cet état? Mais non, passons tout cela sous silence, et ne jugeons pas trop sévèrement cet état. Ce-

culpemus : at non hoc æque crimen effugere possit. Quodnam ? Quod sanum ægro nihilo melius affectum dimittat, sed ad parem decumbenti inquietudinem compellat.

CAP. LVIII. Visne hæc etiam cuncta dimittamus, ac quæ fieri nequeant supponamus, et matrimonium demus omnia simul bona complexum ? prolem numerosam, scitos liberos, opes, matremfamilias frugi, formosam, strenuam consensionem, longævam senectutem ; addo et generis claritatem, et potentiæ magnitudinem : nec vel commune hoc naturæ malum eos sollicitet, harum rerum conversionis formido ; sed omnis mœroris, omnis metus ac curarum causa proscripta sit, neque aut alia ulla vis, aut mors immatura matrimonium dirimat, sed eam quoque omnes eodem die obeant, aut quod eo longe fortunatius videtur, liberi hæredes supersint, parentem utrumque in extrema senectute simul præmittant : quem tandem finem consequentur ? et quo demum ex hac tanta voluptate accepto emolumento, eo discedent ? Nam multos liberos reliquisse, uxorem venustam cum deliciis, cæterisque omnibus quæ jam percensui, tractasse, ad senectam longam evasisse, ecquid nobis ad tribunal illud præsidii afferre possit, in veris æternisque rebus ? nihil. Itaque umbra sunt hæc atque somnium : quippe cum in perennibus illis sæculis, quæ tum nos excipient, nihil ex his fructus, nihil solatii sperandum sit, qui his potitus est, eodem loco est habendus quo expertes.

Neque enim si quis in mille annis noctem unam suave somnium vidit, plus quiddam habere dicendus est, quam qui ejus visi expertus fuerit. Imovero, nec quantum volebam locutus sum. Nam nec quantum veris distant somnia, tantum hæc ab illis absunt, sed multo amplius : nec quod in mille annis una nox est, tantumdem hoc, ad futurum sæculum est, sed hic rursus etiam plus interest discriminis. At virginitas non est ejusmodi : quin facto grandi quæstu discedit. Sed rem omnem a capite disquiramus.

pendant, malgré notre indulgence, pouvons-nous ne pas lui faire un reproche? Lequel? Celui de rendre un homme bien portant aussi à plaindre qu'un malade, grâce aux soucis qu'il lui donne. Mais, je le répète, ne le jugeons pas trop sévèrement.

CHAP. LVIII. Je veux bien supposer ce qui est impossible, c'est-à-dire un mariage où tous les biens de la vie se trouvent réunis ; un grand nombre d'enfans tous portés à la vertu, des richesses telles qu'elles puissent contenter les plus ambitieux, une femme modeste, belle, aimable et vertueuse ; une union, une concorde parfaite dans toute la famille, et une santé florissante; j'ajouterai encore les avantages de la noblesse, l'illustration des grands emplois, et l'assurance que rien ne viendra troubler tant de prospérités; j'admettrai que toute espèce de crainte, tout motif d'inquiétude seront à jamais bannis du toit conjugal; que la mort même ne viendra point séparer les époux; qu'après une longue et heureuse vieillesse ils s'éteindront tous deux ensemble et au même moment, et qu'ils laisseront après eux leurs enfans héritiers de leur félicité : eh bien, qu'auront-ils gagné à tout cela? qu'emporteront-ils dans l'autre monde des avantages dont ils auront joui dans celui-ci? En présence du souverain juge, et quand il sera question de la vraie et éternelle béatitude, de quelle utilité sera-t-il pour l'homme d'avoir eu un grand nombre d'enfans, une épouse douée de qualités aimables, d'être parvenu heureusement à la vieillesse la plus avancée; en un mot, d'avoir eu en partage tout le bonheur permis à un mortel? Hélas! que tout cela sera peu de chose alors! Cette félicité d'ici-bas n'est donc qu'une ombre vaine, un songe rapide, puisque, dans l'éternité qui s'ouvre pour nous recevoir, rien de tout ce bonheur passé ne doit nous suivre, et que celui qui en aura joui ne sera pas plus avancé que celui qui en aura été privé.

Si dans une vie de mille ans il était arrivé à quelqu'un de faire, pendant la courte durée d'une seule nuit, un songe agréable, le trouveriez-vous beaucoup plus heureux que celui qui n'aurait pas goûté ce plaisir fugitif et vain? Mais que dis-je? un songe ne diffère pas à beaucoup près autant de la réalité que les biens trompeurs de ce monde diffèrent du véritable bonheur, et la durée d'une seule nuit, comparée à celle de mille ans, ne donne qu'une faible idée de ce qu'est la vie humaine la plus longue en comparaison de l'éternité. Mais le bonheur que donne la virginité n'est pas un rêve comme celui du mariage; ses avantages sont réels, grands et durables. Mais exa-

CAP. LIX. Non necesse habet in sponsum inquirere, nec fucum timet. Deus est enim, non homo; Dominus, non censervus: ac sponzorum hoc discrimen est. Vide autem et quibus rebus despondeantur. Non mancipia, non terræ jugera, non tot ac totidem auri talenta, sed cœli et cœlestia bona, sponsæ hujus dotalia sunt. Præterea conjux mortem trepidat. Cum propter alia, tum quod se a contubernali disjungat. Virgo et mortem desiderat, et vita gravatur, sponsum præsens præsentem intaeri, eaque gloria frui properans.

CAP. LX. Nec vero ei, ut in matrimonio, in inopia degere quidquam fraudi esse potest, quin potius quod ultro sustineat, sponso id eam reddit chariorem: nec sordide natam esse, nec corporis venustate non excellere, neque aliud quidquam simile. Et quid autem hæc commemoro? Nam et si nec libera sit, neque id quidem ejus sponsalibus derogat, sed sufficit animum pulchrum præstare, ut vel primas consequatur. Non hic zelotypia timenda est, non alterius feminæ, ut clariori viro conjugatæ, invidia dolendum. Neque enim ei quisquam similis atque par est, nec vero parvo intervallo proximus. At in matrimonio quantumvis prædivitem, et præpotentem virum mulier nacta sit, aliam tamen reperiet multo majori nuptam. Non parum autem minorum præstantiæ voluptatem, majorum præcellentia minuit. Verum ingens auri, vestium, mensæ, aliarumque rerum copię luxus, animum inescabit et alliciet? et quot mulieres iis potiuntur? quandoquidem major hominum pars in inopia, ærumnis, ac laboribus degit. Quod si aliquæ iis potiuntur, admodum sunt paucæ, et quas facile sit numerare, eæque ipsæ præter Dei sententiam faciunt: nulli enim fas est in iis deliciari: quod et superius ostendimus.

minons cette question en détail, en remontant jusqu'à l'époque où une jeune vierge se consacre au Seigneur.

CHAP. LIX. Et d'abord elle n'a pas à s'inquiéter du caractère de celui auquel elle va s'unir ; elle n'a point à redouter de faire un mauvais choix ; car celui qui doit être son époux n'est pas un faible mortel , c'est Dieu lui-même ; ce n'est pas à un misérable esclave qu'elle donne son cœur, c'est au souverain de l'univers. Ensuite, voyez ce que le Seigneur offre à celle qui consent à lui vouer son existence ; ce n'est pas le vain honneur de commander à une foule de domestiques, ce ne sont pas des biens terrestres, de l'or, des pierres précieuses ; tout cela est périssable et indigne de lui : le ciel et ses trésors, voilà ce qu'il réserve à cette chaste épouse. En outre, la femme qui préfère le mariage à la virginité ne peut songer à la mort sans frayeur, parce que le trépas doit lui enlever tous les biens auxquels son cœur est attaché, l'arracher des bras d'un époux qu'elle aime. Une vierge, au contraire, désire la mort, et elle hâte de tous ses vœux le moment où elle pourra quitter la vie pour rejoindre son céleste époux, pour jouir de sa présence et entrer en possession de l'éternelle béatitude.

CHAP. LX. Une vierge n'a pas besoin d'être riche, d'être noble, d'être belle, pour plaire à son divin époux ; si elle supporte avec courage son humble condition, son indigence, son manque de beauté, elle n'en devient que plus chère à cet époux miséricordieux ; et ne fût-elle qu'une pauvre esclave, sa vertu suffit pour lui donner droit à la première place dans le cœur de Jésus-Christ. La jalousie ne saurait troubler son bonheur ; elle ne peut envier une alliance plus magnifique ; car qui est égal à celui qui a bien voulu s'abaisser jusqu'à elle ? qui même oserait se vanter d'en approcher ? Dans le mariage, au contraire, quelles que soient la puissance et la fortune de votre époux, il est bien rare qu'il ne vous arrive pas de voir une femme encore mieux partagée que vous de ce côté ; et alors le bonheur dont vous jouissez ne vous semble plus rien à côté de celui dont jouit votre rivale ; car le cœur humain est ainsi fait : on est moins heureux des avantages que l'on possède que malheureux de ceux que l'on ne possède pas. Mais je suppose que vous soyez satisfaite de votre destinée, et que vous puissiez trouver le bonheur dans les jouissances du luxe, à combien peu de femmes ce prétendu bonheur est-il réservé, puisque la plupart des hommes passent leur vie dans le travail, la

CAP. LXI. Sed age disputandi iterum causa et has delicias concessas ponamus, neque aut prophetam, aut Paulum luxuriosas mulieres odisse : quorsum auri vim? nempe nihil nisi invidia est, cura et metus haud vulgaris. Nam et eo in capsulam coniecto, ac nocte ingruente, curis anguntur, et eo indutæ, atque interdiu, atque imo etiam magis, sollicitantur. Etenim et in balneis et in templis præsto sunt feminæ quæ id compilent : ac citra eas quoque, aurigeræ a turba pressæ et impulsæ, nec sentiunt quidem auri sibi aliquid elapsum. Itaque multæ non hæc solum, sed multo etiam pretiosiora monilia, e rarissimis gemmis adornata, revulsa ac delapsa perdiderunt.

CAP. LXII. Age vero neque hic terror sit, sed hæc etiam cura exempta sit : quid refert? Vidit quispiam, inquit, ac miratus est. At non iis ornatam, sed ornamenta, illam sæpe vel ob ea criminatus est, quasi præter dignitatem iis ornatam. Nam si formosa sit, naturæ pulchritudinem perdit : siquidem ingens ille mundus eam nudam apparere non permittit, magnam ejus partem auferens : sin tetra ac deformis, vel eo turpiorem se exhibet : deformitas enim ubique sola apparens, quantacumque est, apparet tantum : quod si gemmarum splendor, aut alterius cujusquam materiæ pulchritudo admoveatur, fœditatis plus etiam contrahit. Nam et corporis atrorem multo atriorem imminens margaritæ lumen, et tanquam in tenebris micans, repræsentat, et oris pravitatem vestium diversi colores longe tetriorem demonstrant : qui vultus formam a spectatoribus seorsim censi non

peine et les privations de toute espèce? Et celles-là même qui l'ont obtenu du sort n'en jouissent-elles pas en violant la défense expresse de Dieu? N'avons-nous pas fait voir qu'il n'est permis à personne de vivre dans les délices?

CHAP. LXI. Mais je veux bien, pour ne pas trancher si brusquement la question, admettre un moment que cette défense n'a pas eu lieu, et que ni saint Paul, ni aucun des prophètes n'a prononcé la condamnation des femmes qui vivent dans le luxe et la mollesse. Quel avantage aurez-vous à posséder beaucoup d'or? Vous serez devenue un objet d'envie, et la crainte, les soucis ne vous laisseront pas un instant de repos. Vos coffres sont-ils remplis de ce métal si désiré, vous êtes en proie à mille inquiétudes, et vous ne sauriez voir approcher la nuit sans frayeur. Son éclat brille-t-il sur vos vêtements, votre anxiété redouble, et vous ne pouvez étaler au grand jour la richesse de votre parure sans craindre d'être dépouillée. Dans les rues, dans les places publiques, dans les temples, plus d'une main avide cherche à faire sa proie de l'or dont vous êtes chargée; et quand même on ne vous déroberait rien, comment pouvez-vous, pressée de tous côtés par la foule, vous apercevoir si vous ne perdez pas en chemin une partie de ces trésors que votre folle vanité expose à tant de risques? Combien de femmes, dans ces instans de trouble, ont payé chèrement le plaisir de porter une riche parure, et, rentrées sous le toit conjugal, ont regretté la perte d'un bijou précieux ou de quelque pierrerie d'une valeur inestimable!

CHAP. LXII. Mais je suppose que vous n'avez point à craindre de semblables accidens, et que le plaisir d'être richement parée ne sera troublé pour vous par aucune inquiétude, à quoi sert tout ce luxe que vous déployez? A m'attirer les regards et l'admiration des hommes, répondez-vous. Mais ne vous abusez point; ce n'est pas vous, c'est votre parure qui attire les regards et l'admiration des hommes, et plus souvent encore leur critique. On vous reproche votre luxe insultant; on vous accuse de vous élever au-dessus de votre condition. A quoi sert, encore une fois, une riche parure, si ce n'est à rendre la beauté moins aimable et la laideur plus repoussante? Car la beauté n'est jamais plus attrayante que lorsqu'elle est unie à la simplicité, et la laideur ne frappe jamais si désagréablement les yeux que lorsqu'elle est accompagnée de la recherche et du luxe. L'éclat des pierreries est pour elle ce qu'est la lumière dans un tableau pour les objets sombres et hideux; il la fait ressortir davantage, et la rend

sinant, sed cum illo arte quesito eximioque decore cellatam, unde fit, ut magis superari videatur. Aurum enim passim vestibus inspersum, atque varii operis diversitas, omnisque reliquus ornatus, est quasi quidam pugil bono habitu ac robustus, qui scabrum quemdam et turpem ac strigosum adversarium repulerit : ad eundem modum ornatus ille, vultus splendore erepto atque detracto, omnium in se oculis conversis, illam magis ridiculam, se imprimis suspiciendum præbet.

CAP. LXIII. At non ejusmodi est virginitatis ornatus, neque indutam defraudat : qui nec corporalis sit, sed animi totus. Itaque seu deformis sit, protinus deformitatem mutat, adhibito incomparabili ornatu : seu venusta et nitida, illustriorem reddit. Siquidem non gemmæ et aurum, non vestium luxus, non colorum flores varii atque sumptuosi, non alia id genus res caduca, animos ornat, sed eorum loco jejunia, sancta pervigilia, comitas, modestia, paupertas, fortitudo, humilitas, tolerantia, omnium plane vitæ hujus rerum despectus.

Nam et oculus ei tam pulcher atque lepidus est, ut pro hominibus incorporeas virtutes, earumque dominum habeat amatorem : tam purgatus ac perspicax, ut pro corporea incorpoream pulchritudinem videre possit : tam suavis ac serenus, ut nec adversum assidue lacescentes ac molestos efferetur et insurgat, sed eos etiam blande atque comiter inspectet. Jamvero ea est modestia, ut vel impudici quique, si in eam accurate intueantur, pudeant et erubescant, ac furorem suum remittant. Ac velut ancilla honestæ matrifamilias serviens, ipsa quoque velit nolit ejusmodi sit oportet : ita et corpus animæ tam philosophæ, ad ejus nutum omnes motus suos dirigat oportet.

Nam et oculus, et lingua, et habitus, et ingreſsus, et omnino omnia ad internam disciplinam conformantur, quasique unguentum pretiosum, quantumvis in vas inclusum, aere fragrantia sua tanquam delibuto, non intraneos solum et proximos, sed extraneos etiam omnes voluptate replet : ita et virginis animæ fragrantia sensus circumfluens, intus positam virtutem ostendit, et aureis modestiæ frenis omnibus

plus ridicule, grâce au contraste qu'il offre avec elle. Contemplez à côté d'un athlète vigoureux, dont la contenance unit la grâce à la majesté, un nain difforme et disgracieux; vous aurez pour le premier des regards d'admiration et pour le second des regards de dédain. C'est ainsi qu'on admire le luxe qu'étale une femme laide et que l'éclat de sa parure ajoute à sa laideur.

CHAP. LXIII. Il n'en est pas ainsi de la parure d'une vierge; elle ne saurait jamais lui nuire, car c'est une parure intérieure et toute spirituelle. Une vierge est-elle privée des dons de la nature, les ornemens divins dont son ame est revêtue donnent à toute sa personne les attraits qui lui manquent. A-t-elle reçu en partage la grâce et la beauté, les secrètes vertus de son cœur la rendent plus belle et plus gracieuse encore. Ce ne sont pas les perles, l'or, les vêtemens somptueux, l'éclat changeant et varié des étoffes brillantes, ni les autres vanités mondaines, mais les jeûnes, les veilles, la douceur, la modestie, la pauvreté volontaire, le courage, l'humilité, la tolérance et le mépris des biens de la terre, qui font la parure d'une vierge.

Son regard a tant de charmes, qu'il inspire l'amour aux anges et à Dieu lui-même; il est si pur et si pénétrant, qu'il peut contempler l'éternelle beauté; il est si doux et si serein, que jamais la colère ne trouble son calme limpide. Il est si plein d'innocence et de pudeur, que les libertins les plus audacieux se sentent pénétrés de respect à la vue d'une jeune fille timide. Une esclave qui est au service d'une personne chaste et vertueuse est obligée, pour ainsi dire, d'imiter les vertus de sa maîtresse: ainsi le corps d'une vierge reproduit dans chacun de ses mouvemens la sainteté de l'ame qui le gouverne.

Telles qu'un parfum précieux qui, renfermé dans un vase, remplit l'air de ses émanations odorantes et porte au loin une senteur délicieuse, les secrètes vertus de l'ame d'une vierge se répandent au dehors et s'exhalent, pour ainsi dire, par chacun de ses organes. La modestie, comme un frein d'or, règle tous leurs mouvemens; elle ne permet pas que la bouche laisse échapper la moindre parole inconvenante, que l'œil jette des regards indiscrets ou trop hardis, et que

injectis, equos singulos in summa concinnitate tuetur : neque aut linguam sinit absonum aliquid et incompositum effari, aut oculum vel impudenter ac suspiciose spectare, aut aures indécens aliquod carnem admittere. Quin et pedum ei cura est, ne dissolutus atque mollis, sed simplex et inaffectedus sit incessus : omnique vestium ornatu abjecto, vultum quoque assidue monet, ne risu diffluat : imo ut nec leviter rideat, sed grave semper et austerum supercilium repræsentet, ad lacrymas perpetuo parata, ad risum nunquam.

CAP. LXIV. Atque hic cum lacrymas audis, nihil tetricum finge : habent enim æ lacrymæ tantam voluptatem, quantam nec hujus mundi risus. Sin diffidis, audi dicentem Lucam : Verberatos apostolos lætos ex concilio discessisse ¹. At non ea est verberum natura : non enim voluptatem ac lætitiã, sed dolores laboremque afferre solent. Sane non ea est verberum natura, sed christiana fides ea est, ut ipsi etiam rerum naturæ imperet. Quod si verbera voluptatem pariebant propter Christum ², quid mirum si et lacrymæ idem præstent propter eundem ? Itaque quam angustam et ærumnosam viam dixit ³, eam rursus et jugum suave, et onus leve appellat : nam rei quidem hæc natura est, sed studio atque spe eorum qui perfungantur, admodum fit levis. Quare alacriores etiam videas, qui arctam et ærumnosam viam sint amplexi, quam qui latam atque spatiosam, iter facere : non quod non afflicentur, sed quod afflictationibus sublimiores, nihil ab iis ejusmodi patiantur, quæ solent alii pati. Habet enim æque et hæc vita afflictationes : sed quæ si cum illis matrimonii conferantur, nec afflictationes quidem sint dicendæ.

CAP. LXV. Quid enim, quæso, tale per omnem vitam virgo sustinet, quale pene in annos conjux, doloribus partus ac lamentis cruciata ? Nam tanta est ejus cruciatus vehementia, ut sacræ Litteræ, cum exilium, famem, pestem, et intolerabilia mala designare volunt, ea omnia dolores partus nominent. Deus quoque id supplicii ac maledictionis vice mulieri irrogavit, non parere inquam, sed sic parere, cum ærumnis et doloribus. « Cum dolore enim, inquit, paries filios ⁴. » At virgo iis diris ac dolore excelsior est : nam qui legis diras antiquavit, et has una etiam sustulit.

¹ Act. v, 40. — ² Matth. vii, 13. — ³ *Ibid.* xi, 30. — ⁴ Gen. iii, 16.

l'oreille se plaise à d'autres accens qu'à ceux de la piété. La modestie étend son pouvoir jusque sur la démarche elle-même ; elle ne souffre point qu'elle soit molle ou efféminée, elle la rend simple et sans affectation ; elle fait dédaigner les vanités de la parure ; elle commande à la vierge de garder toujours sur son visage l'austère gravité qui convient à son état, et de préférer les larmes aux éclats d'une folle joie.

CHAP. LXIV. Mais ne croyez point que les larmes d'une vierge soient amères ; elles sont plus douces que les joies du monde. Saint Luc ne dit-il pas qu'après avoir été cruellement frappés, les apôtres sortirent pleins d'allégresse de la salle du conseil ? Cependant, direz-vous, ce n'est point l'allégresse, c'est la souffrance qui naît des mauvais traitemens ? Je l'avoue ; mais la foi chrétienne n'est-elle pas plus puissante que la nature ? Si les mauvais traitemens endurés pour le Christ produisent l'allégresse, doit-on s'étonner que les larmes répandues pour lui soient délicieuses ? Le Seigneur lui-même n'appelle-t-il pas son joug un fardeau léger et agréable, quoiqu'il nous ait prévenus d'abord que la route qui mène au ciel est étroite et pénible ? Cette route est, en effet, pénible de sa nature ; mais le zèle et l'espérance de ceux qui la suivent la rendent douce et facile. Aussi voit-on ceux qui ont choisi la voie étroite marcher avec plus d'ardeur que ceux qui ont préféré la voie large et commode ; ce n'est point que les premiers ne rencontrent pas d'obstacles devant eux ; mais le courage qui les anime les fait triompher de toutes les fatigues. Sans doute la virginité a aussi ses tribulations ; mais si on les compare à celles du mariage, qu'elles paraîtront légères et faciles à supporter !

CHAP. LXV. Car, je le demande, une vierge, pendant tout le cours de sa vie, peut-elle éprouver rien qui soit comparable aux douleurs de l'enfantement, à ces douleurs affreuses, qui déchirent le sein de l'épouse presque chaque année ? Tel est l'excès des souffrances de la femme alors qu'elle met au jour le fruit de ses entrailles, que l'Écriture sainte, voulant désigner d'une manière frappante la peste, la famine, les tourmens de l'exil et les calamités les plus terribles, n'a pu trouver d'expression assez forte pour peindre la grandeur de ces maux qu'en les comparant aux douleurs de l'enfantement. Aussi Dieu les a-t-il imposées à la femme comme le châtiment de son péché : « Tu » enfanteras, lui a-t-il dit, dans la douleur. » Mais une vierge est à

CAP. LXVI. Sed mulis in foro circumvehi jucundum est. Imo id inanis tantum fastus est, voluptate omni carens: atque ut nec tenebræ quam lux, nec conclusum quam solutum esse, nec multis quam nullo egere, melius est: sic huic quoque suis pedibus non utenti nihilo melius est. Omitto enim molestias quas hinc sustinere est necesse. Nam nec cum vult, ei domo prodire licet, sed plerumque cum, ut inde exeat, magna aliqua utilitas effagitat, domi manere cogitur, velut mendici qui pedibus mutili, non habent quo vehantur. Quod si vir mulos alii usui mandaverit, simultas, contentio, pertinax silentium: sin ipsa futuri ignara idem fecerit, omisso viro, in se iram vertit, assidue ea se injuria consumens. Et quanto satius erat pedibus utentem; nam ea causa nobis eos Deus fabricatus est; nihil horum malorum subire, quam mollitie hac, in tantam miseræ ac mœroris necessitatem se inducere? Neque enim hæ solæ causæ eas domi continent: sed seu uterque, seu alter forte mulus pedibus dolet, idem contingit: et cum in pascua dimittuntur: fit autem id quotannis, atque in multos dies: rursus tanquam vinctæ domi manendum est, et nec negotio quidem necessario vocante, ædibus prodeundum.

Quod si quis dicat, eam a salutantium turba expeditam esse, non coactam notorum oculis patere ac pudeferi, is valde ignorare mihi videtur quæ muliebri naturæ pudorem et adimant et afferant: siquidem non conspici aut latere id efficit, sed illud, petulantia intus animum possidens; hoc, modestia atque verecundia. Itaque multæ ea custodia solutæ, ac per mediam turbam in foro gradientes, non solum in se accusatores non concitarunt, sed multos etiam modestiæ admiratores habuerunt: quæ et habitu, et ingressu et vestium neglectu, luculentum tanquam radium internæ probitatis emitterent: nec paucae intus desidentes sinistram sibi opinionem contraxerunt. Potest enim quæ conclusa sit, etiam magis quam quæ prodeant, volentibus egregie petulantem se et impudentem exhibere.

l'abri de ces souffrances, et la malédiction prononcée contre la femme ne saurait l'atteindre.

CHAP. LXVI. Cependant, direz-vous, une femme mariée connaît des plaisirs qui sont interdits aux vierges ; elle peut, par exemple, se montrer en public dans un char superbe, que traînent deux mules magnifiques. Et moi, je réponds que c'est là une sotte vanité, qui ne saurait donner aucun plaisir, à moins qu'on ne préfère l'obscurité au grand jour, et l'esclavage à la liberté. Une femme dont la mollesse va jusqu'à redouter de faire usage de ses pieds ne peut sortir quand elle veut de sa maison ; une affaire importante a beau l'appeler au dehors, il faut le plus souvent qu'elle reste chez elle, comme ces malheureux que leurs membres mutilés condamnent à l'immobilité. Son mari a-t-il rendu impossible pour elle une promenade désirée en faisant ce jour-là servir les mules à quelque autre chose, elle lui cherche querelle, puis garde long-temps un silence boudeur. S'est-elle mise elle-même, par imprévoyance, dans l'impossibilité de satisfaire son caprice, elle tourne son dépit contre elle-même, et se reproche sa maladresse. Eh ! ne valait-il pas mieux pour elle faire usage de ses pieds, comme Dieu l'a voulu, que de se créer tant de peines et de chagrins pour satisfaire un fol orgueil ? L'une des deux mules est-elle malade, ou bien le sont-elles toutes les deux, la voilà forcée encore une fois de demeurer prisonnière dans sa maison ; puis vient l'époque où l'on envoie pour quelque temps les mules dans la prairie ; alors il faut qu'elle se résigne de nouveau à s'enfermer comme une captive au fond de ses appartemens, et les affaires les plus urgentes ne peuvent l'arracher à sa longue inertie.

Ne m'objectez point qu'elle a du moins alors l'avantage de n'être pas entourée d'une foule importune, de ne pas se montrer à tous les regards, et de n'être pas forcée de rougir des hommages empressés qu'on lui rend ; ce qui détruit la honte chez une femme, ce n'est pas la solitude, mais l'impudeur de l'ame, et ce qui fait rougir son front, ce n'est point la foule qui l'entourne, c'est la chaste modestie de son caractère. Aussi bien des femmes qui préfèrent une sage liberté à un esclavage volontaire paraissent-elles en public, s'exposent-elles à tous les regards sans faire naître le moindre soupçon injurieux ; ou plutôt on admire leur modestie qui se montre dans la simplicité de leur contenance, de leur démarche et de leur parure. D'autres, au contraire, donnent souvent mauvaise opinion de leur conduite en restant chez elles. Car la solitude est favorable à qui veut faire mal, et le secret invite à l'impudence.

CAP. LXVII. Sed forsā ancillarum grex jucundus est. Hac quidem voluptate nihil pejus, tantum habere curarum : nam et ægritudine cujusque, et morte turbari atque angī est necesse. Ac sunt hæc forte tolerabilia, necnon quæ his etiam graviora sunt, quotidie curis distendi, segnitiam castigando, nequitiam tollendo, rixas sedando, omnemque reliquam vitiositatem corrigendo : at illud certe omnium gravissimum est, quod quidem vel maxime in ejusmodi famulitii copia evenire solet, si in eo grege aliqua venusta sit : id enim omnino in ea multitudine accidere necesse est, divitibus non multas solum, sed etiam æque formosas studiose parantibus. Itaque si inter eas ulla præstans sit, seu amore sui herum capiat, seu nihil ulterius possit, quam ut admirationi sit ; hera æque dolebit, quod ab ea superetur, si non amore, at corporis venustate atque admiratione. Quare si in iis quæ apud eos illustria ac præclara habeantur, tantum inest ærumnarum, quid de acerbis dicendum?

CAP. LXVIII. At non virgo horum quidquam patitur, quin et domuncula turbis libera est, et clamor omnis profigatus : quasique in tranquillo quodam portu, omnia intus silentium possidet, et vel silentio major animum serenitas : quippe nihil humanum tractantem, sed assidue cum Deo colloquentem, atque in eum fixe contuentem. Et quis eam voluptatem metiatur? quæ oratio mentis sic affectæ lætitiā repræsentet? Equidem nulla, sed ii soli qui in Deo delicias ponant, earum magnitudinem sciunt, et quanto omnem comparisonem vincant agnoscunt.

At ingens argenti vis undique conspicua, valde oculos oblectat. Et quanto præclarius est in cælum suspicere, atque inde majorem longe voluptatem capere? Nam quanto aurum stanno et plumbo, tanto cælum auro, argento, atque omni materia illustrius ac splendidius est : quin contemplatio hæc curis vacua est, illa admodum sollicita, quod quidem vel maxime concupiscentiam cohibet. At non vis in cælum spectare? licet depositum in foro argentum cernere. « Ad verècun-

CHAP. LXVII. Mais c'est peut-être le plaisir de commander à une foule de domestiques qui vous séduit; triste plaisir que celui qui cause tant de soucis! L'un d'eux est-il malade, vous voilà dans l'inquiétude. La mort vient-elle l'enlever, votre embarras redouble. Cependant je suppose que de pareils accidens vous touchent peu; j'admets encore que ce soit peu de chose pour vous de gourmander sans cesse la paresse des gens attachés à votre service, d'apaiser leurs querelles, de veiller à ce que le bon ordre règne parmi eux. Mais si dans cette foule de femmes qui vous obéissent, il s'en trouve une qui soit remarquable par sa beauté? et ne faut-il pas nécessairement qu'il s'en trouve quelqu'une? car les riches ont grand soin de remplir leur maison de belles esclaves. Si donc, je le répète, il s'en trouve une dont la beauté, supérieure à celle de ses compagnes, inspire de l'amour ou seulement de l'admiration à votre époux, pourrez-vous voir avec indifférence le triomphe de cette indigne rivale? Lors donc que les prétendus avantages du mariage sont la source de tant de peines, que sera-ce des inconvéniens avoués de cet état?

CHAP. LXVIII. Une vierge est à l'abri de toutes ces tribulations. Sa modeste demeure n'est point encombrée d'une foule de domestiques inutiles. Le tumulte, le bruit, n'en troublent point la paix; elle y est comme dans un port tranquille, où jamais la tempête ne gronde. Le silence règne autour d'elle, et le calme de son ame est plus grand encore que celui qui l'environne; car ce n'est point des intérêts périssables du monde qu'elle s'occupe, mais de Dieu lui seul, unique et éternel objet de sa contemplation. Qui pourrait mesurer l'étendue de son bonheur? qui pourrait exprimer cette joie sainte et pure dont son cœur est inondé? Ceux-là seuls qui mettent leurs délices en Dieu savent combien elle est heureuse, et combien sa félicité surpasse toutes les félicités humaines.

L'éclat de l'or frappe agréablement les yeux; mais combien plus agréable doit être la contemplation du ciel! car l'or n'est point autant au-dessus du plomb et des plus vils métaux que le ciel est au-dessus de l'or et des matières les plus précieuses. L'ame qui s'occupe des trésors célestes n'est tourmentée par aucune inquiétude, tandis que la possession des richesses d'ici-bas est accompagnée de tant de soucis, que c'est folie de désirer de pareils biens. Mais vous ne voulez pas élever vos regards vers le ciel; eh bien! contentez-vous, repaissez vos yeux de la vue de cet or dont l'éclat vous séduit et vous aveugle. « Je » le dis pour vous faire rougir » (ainsi que s'exprimait l'Apôtre), de

» diam vestram dico⁴, » ut cum beato Paulo loquar : quoniam pecuniarum amore tam estis stupidi.

Atque hic quid dicam nescio. Valde enim me scrupulus quidam suspendit, nec video, cur omne pene hominum genus, cum facile ac jucunde oblectari liceat, id nec in voluptate quidem ponant : in sollicitudine, distractione, atque curis potissimum gaudeant. Nam cur non eos æque depositum in foro argentum, ac domesticum oblectat, quod quidem et probatius sit, et animum angore omni liberum dimittat? Quoniam, inquit, illud meum non est, hoc meum est. Avaritia igitur jucunda est, non argenti natura : quod si esset, inde etiam æque oblectari oportebat. Sin dicas, usus gratia, multo præstat vitrum : atque id divites ipsi confirmant, qui ex ea materia pocula ut plurimum parant. Quod si fastu quodam etiam ex argento fabricari cogantur, prius vitro interius constituto, ita argento exterius obducunt : ostendentes illud ad potum suavius et commodius esse, hoc ad fastum solum et inanem ostentationem.

Quid est autem hoc : Meum et non meum? Nam equidem cum verba hæc accuratius expendo, voces tantum esse mihi videntur. Multi enim illud dominium suum refugiens, nec vivi retinere potuerunt; et quibus ad finem usque permansit, ii volentes nescientes mortis tempore ejus potestate exciderunt. Nec solum in argento et auro, sed in balneis quoque, hortis, ædibus, meum et non meum, verba solum mera deprehendas. Nam usus omnibus communis est : tantum qui domini videantur, hoc plus habent quam qui non sint, eorum inquam curam. Hi enim fruuntur tantum; illi adhibito grandi studio tantumdem consequuntur, quantum hi citra studium.

CAP. LXIX. Quod si quis summas delicias miretur : puta, concissarum carniū multitudinem, inutilem vini sumptum, exquisita condimenta, structorum seu mensariorum et pistorum artificia, parasitorum et convivarum turbam ; sciat, divites in his nihilo meliori esse loco quam coquos. Nam ut hi domino, sic illi hospites verentur, ne

⁴ 1 Cor. vi, 5.

brillantes boutiques l'exposent à vos regards dans nos places publiques.

Mais, hélas ! ce n'est pas là ce qu'il faut à vos désirs. Ce ne sont pas des jouissances faciles que vous cherchez ; vous ne vous plaisez que dans les soucis, les inquiétudes et les tourmens. Car pourquoi ces richesses qu'étalent les monumens publics et les boutiques des marchands ne vous font-elles pas le même plaisir que si elles étaient renfermées dans vos coffres ? et pourtant elles brillent d'un éclat sans égal, et vous pouvez les contempler impunément. C'est, direz-vous, parce qu'elles ne nous appartiennent point, tandis que ce qui est enfermé dans nos coffres est à nous. C'est donc votre seule avarice qui vous rend cet or agréable, et non sa valeur réelle, car autrement vous le trouveriez agréable partout. Est-ce son utilité qui vous charme ? Mais le verre est plus utile que l'or. Les riches ne donnent-ils pas la préférence à cette matière pour en faire des coupes ? Celles que, par un excès de luxe, ils font faire en or, ne sont-elles par garnies elles-mêmes intérieurement d'une couche de verre ? et par là n'est-il pas démontré que le verre est plus utile que l'or, puisque le premier est regardé comme une nécessité, et le second comme un ornement ?

Mais que signifient ces expressions : Ceci est à nous, cela ne nous appartient pas ? Quand j'examine à fond le sens qu'elles peuvent renfermer, je n'y trouve que néant et vanité. Combien de gens ont perdu en un moment, et de leur vivant même, ce droit illusoire de propriété. Et ceux-là même qui l'ont gardé jusqu'à la fin de leur vie n'en ont-ils pas été toujours dépouillés violemment par la mort ? Et ce n'est pas seulement la possession de l'or et de l'argent, mais aussi la possession de ces magnifiques édifices, de ces jardins délicieux, dont s'enorgueillissent les riches du siècle, qui est vaine et illusoire. Car l'usage en est commun à tous ; seulement les prétendus propriétaires ont de plus que les autres l'obligation d'en prendre soin, et tandis que la foule jouit gratuitement du fruit de leurs travaux, ils sont obligés d'acheter cette même jouissance au prix de mille peines et de mille soucis.

CHAP. LXIX. Si c'est la facilité qu'ont les riches du monde à vivre dans les délices qui vous fait envie ; si vous désirez ces mets variés et délicats, cette abondance prodigue de vins recherchés, ces services brillans où s'est épuisé l'art des ordonnateurs de repas, cette foule de convives empressés et de flatteurs qu'attire leur table somptueuse, apprenez que ces festins dispendieux ne leur font pas plus honneur qu'au cuisinier qui les prépare. Si le cuisinier craint de déplaire

quid eorum quæ operose et sumptuose iis apparatus sint, reprehendant et carpant. Atque hac in parte coquis exæquantur : in alijs etiam superant. Neque enim solum accusatores, sed æmulos etiam timent : siquidem multis sæpe ex ejusmodi conviviis invidia creata est, nec ante destitit, quam eos in capitis periculum adduxit.

At helluari sæpe suave est. Apagesis : quando ex hoc luxu et gravedo, et ventris obesitas, et spiritus obstructio, et oculorum obscuritas, et vertigo, et caligo, aliaque his etiam fædiora mala pullulant. Atque utinam ea immoderatio ac jactura quotidianis tantum doloribus circumscripta sit : nunc morbi fere incurabiles ex his mensis originem trahunt, nam et podagra, et tabes, et sacer morbus, et paralysis, multaque his etiam graviora, corpus agressa, ad extremum spiritum infestant. Quibus malis quæ par explicari voluptas possit ? quæ non vitæ durities ad eorum effugium ineunda sit ?

CAP. LXX. At ejusmodi non est frugalitas, sed ab his infaustis procul remota, sanitatis atque valetudinis causa. Quod si quis voluptatem etiam requirat, in ea, quam in luxu, majorem inveniet : ac primum ex eo quod homo valeat, neque horum malorum quoquam exagitetur, quorum vel singula seorsim satis sint quæ voluptatem extinguant, et tanquam a fundamentis evertant. Deinde ex cibis ipsis. Quo pacto ? Voluptatem efficit appetitus : appetitum non saturitas ac satietas, sed egestas et inopia parit. Ea autem non in divitum, sed in pauperum cœnis assidue præsto est, epulis, quovis structore et coquo gratius, mel instillans. Siquidem divites nec esurientes cibum capiunt nec sitientes bibunt, et antequam vehemens somni necessitas eis ingruat, consopiantur : hi eorum prius indigi, ita demum ea percipiunt : quod quidem voluptatem auget maxime.

Cur enim et Salomon servi somnum dulcem confirmat his verbis : « Dulcis est servo somnus, sive multum sive parum comederit ¹ » an propter mollem torum ? at humi, aut super cespite ut plurimum dormiunt. An propter libertatem ? at nec temporis momentum habent liberum. An propter otium ? at laboribus et ærumnis assidue afflicantur.

¹ Eccl. v, 11.

à son maître, le maître craint aussi de déplaire à ceux qu'il invite à sa table. Combien de fois, d'ailleurs, réveillée par le luxe de ces festins, l'envie ne s'est-elle pas armée contre ceux qui les donnaient, et ne les a-t-elle pas poursuivis jusqu'à ce qu'elle se fût vengée de leur insolente vanité?

Mais il est agréable de passer sa vie dans de joyeux banquets. Et pensez-vous encore de même quand vous sortez de ces brillantes orgies, l'estomac embarrassé, la tête appesantie par les vapeurs de l'ivresse, quand, les yeux éblouis, vous revenez en chancelant expier par une dégoûtante maladie le plaisir grossier auquel vous vous êtes livrés? Et plutôt à Dieu que vous n'eussiez à souffrir que ces douleurs passagères! Mais que de maladies incurables, éternelles, prennent leur source dans les plaisirs de la table. La goutte, la paralysie, l'hydropisie et mille autres infirmités tourmentent jusqu'à la mort les tristes victimes de l'intempérance. Or quelles voluptés peuvent compenser de pareils maux? et la vie la plus dure n'est-elle pas préférable à ces jouissances funestes du luxe?

CHAP. LXX. Il n'en est pas ainsi de la frugalité; elle n'a rien à craindre de ces maladies terribles; elle est, au contraire, la source de la santé; c'est là que l'homme puise la force et la vie et qu'il a un préservatif assuré contre les maux qu'enfante la débauche, maux dont le moindre est capable d'empoisonner toutes les jouissances possibles. C'est à cette même source que vous trouverez le plaisir, objet constant de vos recherches. N'est-ce pas l'appétit seul qui rend un repas délicieux? Or ce n'est pas la satiété qui procure l'appétit, c'est la frugalité. C'est à la table des pauvres et non à celle des riches qu'il vient assaisonner mieux que le plus habile cuisinier les mets les plus communs. Car les riches mangent sans avoir faim, ils boivent sans avoir soif, ils s'endorment avant de sentir le besoin du sommeil; mais les pauvres attendent pour donner à la nature ce qui lui est dû qu'elle le réclame elle-même, et voilà pourquoi ils trouvent du plaisir à la satisfaire.

Pourquoi Salomon vante-t-il la douceur du sommeil que goûte un esclave? pourquoi a-t-il dit: « L'esclave s'endort avec délices, qu'il ait beaucoup ou qu'il ait peu mangé? » Est-ce parce que l'esclave repose sur une couche molle? mais le plus souvent il n'a pour lit qu'un peu de paille ou la terre nue. Est-ce parce que rien ne peut le troubler dans son repos? mais à chaque instant un maître exigeant a

Quid est igitur quod somnum dulcem reddat, nisi ad necessitatem prius compulsos, ita eum denique inire? Cæterum divitibus nisi ebriis nox ingruat, pervigilandum est, et in mollibus stragulis jacentes, æstuandum ac dolendum.

CAP. LXXI. Poteram et aliunde deliciarum insuavitatem, incommoda, foeditatem ostendere, morbos, quibus animam imbuant, corporalibus longe et plures et graviores percensens. Etenim molles, effeminatos, audaces, arrogantes, lascivos, injurios, impudicos, iracundos, crudeles, illiberales, avaros, sordidos, ad cuncta utilia ac necessaria ineptos præstat : quibus diversa omnia frugalitas efficit. Sed jam alio mihi properat oratio. Itaque hoc uno addito, rursus apostolica verba retractemus. Quod si quæ expetenda videantur, tot malis referta, tantas et animo et corpori morborum pruinas accersunt, quo loco acerba sint habenda? magistratum terror, populorum motus, sycophantarum et æmulum insidiæ : quæ imprimis divites circumstant. Quibus malis mulieres sane etiam vehementius angi est necesse, quod eas vicissitudines impotentius ferant.

CAP. LXXII. Et quid mulieres dico, cum vel viri misere iis capiuntur? nam qui frugaliter vivit, commutationem nullam horret : qui frigidam illam ac dissolutam vitam exigit, eum si qua incidens calamitas atque vis inopiæ tradat, utpote qui rudis et inexercitatus sit, ante moriatur, quam vices eas perferat. Itaque beatus Paulus ait: « Tribulationem carnis habebunt hujusmodi ; ego autem vobis parco ; » ac post addit : « Tempus breve est ¹. »

CAP. LXXIII. Et quid hoc ad matrimonium ? dicat quispiam. Valde sane ad ipsum pertinet : si enim vita hac conclusum est, et in futuro nec ducunt nec ducuntur, atque hoc præsens tempus ad finem decurrit, quasi pro foribus resurrectio est, non jam tempus est

¹ 1 Cor. VII, 29.

droit de réclamer ses services. Est-ce parce que son esprit est tranquille et sans inquiétudes? mais sa vie entière n'est qu'une suite de peines et de souffrances. D'où vient donc que son sommeil est si doux? c'est qu'il ne s'endort que lorsque le besoin l'y force impérieusement. Les riches, au contraire, à moins que les excès n'aient engourdi leurs sens, passent les nuits sans que le sommeil vienne fermer leurs yeux, et sur le duvet où leur mollesse cherche le repos ils ne trouvent que la douleur et l'agitation.

CHAP. LXXI. Je pourrais vous montrer sous bien d'autres rapports les suites funestes du luxe et des jouissances du monde; je pourrais énumérer les maladies que l'habitude des plaisirs produit dans l'ame, maladies infiniment plus nombreuses et plus terribles que celles qu'elle produit dans le corps. Ceux qui vivent dans les délices deviennent mous, efféminés, orgueilleux, arrogans, impudiques, colères, impitoyables, égoïstes, avarés et incapables de s'élever à rien de bon et d'honnête; tandis que la frugalité donne à ceux qui la pratiquent les vertus opposées à ces vices. Mais il est temps de passer à autre chose et de continuer l'examen des préceptes du grand Apôtre. Je n'ajouterai plus qu'un mot: si ce qui paraît désirable dans la condition du mariage est la source de tant de maux et pour l'ame et pour le corps, que devons-nous penser des inconvéniens avoués de cet état, des craintes qu'inspire un pouvoir tyrannique, des soulèvemens populaires, des dénonciations, de l'envie et de cette foule de périls dont les riches sont environnés et que les femmes surtout ne sauraient envisager sans un mortel effroi, par cela même qu'elles ont moins de force pour les braver?

CHAP. LXXII. Que dis-je? la crainte de ces périls ne tourmente-t-elle pas également les hommes? Celui qui se contente de peu ne redoute point les caprices de la fortune; mais celui qui est habitué à une vie délicate et molle ne pourrait sans mourir voir l'adversité fondre sur lui. Voilà pourquoi saint Paul dit, en parlant des époux: « Ils seront soumis aux tribulations de la chair; quant à moi, je leur » pardonne. » Voilà pourquoi il ajoute ensuite: « Le temps est court. »

CHAP. LXXIII. Quel rapport, direz-vous, ces paroles ont-elles avec le mariage? Eh quoi! vous ne le voyez point? Si le mariage est une institution purement terrestre, si dans la vie future on ne connaît point les titres d'époux et d'épouse, si le temps des choses humaines arrive à sa fin, et si la résurrection est pour ainsi dire à nos portes,

matrimonii ac pecuniarum, sed egestatis, et id genus reliquæ philosophiæ quæ illic nobis profutura sit. Nam quemadmodum virgo quamdiu domi manet apud matrem, magnam puerilium omnium curam suscipit, et arcula in penum deposita, eorum quæ illic condita sint et clavem ipsa possidet, et arbitrium omne tenet, de levium illorum et futiliū custodia æque sollicita, ac qui grandem familiam administrant: cum autem sponsalia adsunt, paternas ædes dimittere coacta, tum vero iis nugis et minutiis liberata, domus gubernationem, opes et mancipium numerosum, viri cultum, aliaque his majora procuret necesse est: ita et nobis adultis atque ætate virili, terrenis omnibus, vere puerilibus ludicris, omissis, de cœlo, cœlestisque vitæ splendore et gloria cogitandum est: desponsi enim sumus et nos sponso, eum a nobis amorem flagitanti, ut non solum terrestribus et levibus his ac futilibus, sed etiam vita propter eum, si opus sit, cedamus.

Quare cum illuc discedendum sit, exilem hanc curam a nobis propulsamus: nam nec in regnum ex inopi domo transferendi, de fictilibus, lignis, utensilibus, et reliqua domestica tenuitate laboraremus. Itaque nec jam terrena curemus, tempore nos jam ad cœlum vocante: ut et beatus Paulus Romanis scribens ait: « Nunc enim propior est nostra » salus, quam cum credidimus: nox præcessit, dies autem appropiavit¹; » et rursum: « Tempus breve est², » ut qui uxores habent, perinde sint ac si non haberent. Quorsum igitur matrimonium, eo non usuris, sed perinde ac si non haberent futuris? quorsum opes? quorsum prædia? quorsum vitæ præsidia, quorum usus caducus porro atque intempestivus sit? Nam si apud nos qui iudiciis sistendi sunt, scelerum causam dicturi, capitali die instante, non uxoris tantum, sed etiam cibi et potus, atque omni posthabita cura, defensionem solum cogitant: multo magis nobis, non terreno cuidam foro, sed cœlesti tribunali sistendis, et dictorum, gestorū, cogitatorū rationem reddituris, ab omnibus abstinendum est, et gaudio et tristitia rerum præsentium, ac circa terribilem illam diem unice metuendum.

« Si quis enim, inquit, venit ad me, nec suum patrem, et matrem,

¹ Rom. XIII, 11, 12. — ² 1 Cor. VII, 29.

ce n'est plus le moment de chercher les plaisirs, d'amasser des richesses, mais celui de nous vouer à une pauvreté volontaire et de pratiquer les vertus sublimes qui peuvent nous sauver dans l'autre monde. Tant qu'une jeune fille n'a point quitté le toit paternel, il lui est permis de se livrer aux amusemens de son âge et de préluder par des occupations frivoles aux occupations plus sérieuses qui l'attendent. Mais quand l'époque du mariage est arrivée pour elle et qu'elle se sépare de sa mère pour suivre son époux, il faut qu'elle dise adieu à tout ce qui charmaît son enfance, afin de gouverner une maison, de commander à un nombreux domestique et de remplir les autres devoirs d'une épouse. Et nous aussi nous avons atteint l'âge des occupations sérieuses et nous devons dire adieu à toutes les choses de la terre, ces vains jouets de nos jeunes années, pour ne plus songer qu'au ciel et à la vie éternelle. Nous aussi nous sommes fiancés à un époux sévère qui veut que nous lui prouvions notre amour en lui sacrifiant les frivoles amusemens de l'enfance et notre vie s'il le faut.

Et puisque nous devons quitter bientôt la terre, bannissons de notre cœur toutes les pensées terrestres. Celui qui va passer d'une pauvre cabane dans un palais magnifique s'inquiète-t-il des objets qu'il laisse après lui? Ne songeons donc plus, je le répète, aux choses de ce monde quand le temps est venu de nous occuper du ciel, ainsi que le dit saint Paul : « Notre salut est maintenant plus proche que nous ne le » pensons; la nuit s'est écoulée et le jour commence à luire. » « Le » temps est court, » ajoute-t-il, et c'est pourquoi ceux qui ont des épouses doivent vivre comme s'ils n'en avaient pas. A quoi bon le mariage, si les époux doivent vivre comme s'ils n'étaient pas mariés? à quoi bon les richesses? à quoi bon un vaste domaine? à quoi bon toutes ces jouissances du luxe qui passent si vite et qu'il n'est plus temps de goûter? Si les accusés, à la veille de plaider leur cause devant le tribunal des hommes et d'entendre prononcer leur sentence de vie ou de mort, oublient et leur famille, et leurs propres besoins, et leurs intérêts les plus chers, pour ne songer qu'à leur défense, à combien plus forte raison devons-nous rester insensibles à toutes les joies, à tous les chagrins de ce monde, et penser uniquement au jour formidable où notre sentence sera prononcée, nous qui allons comparaitre devant le tribunal de Dieu et rendre compte à ce juge inflexible de toutes nos actions et de toutes nos pensées !

« Celui qui pour venir à moi, a-t-il dit, ne haït pas son père et sa » mère, sa femme et ses enfans, ses frères et ses sœurs, et soi-même,

» et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, insuper et animam suam
 » odit, non potest meus esse discipulus. Et qui non portat crucem
 » suam, et me sequitur, non potest meus esse discipulus¹. » Tu vero
 segnis uxoris cupiditati, risui, mollitiei, deliciis vacas? « Dominus
 » prope est, nihil solliciti sitis. » Tu de pecuniis curas ac sollicitus es?
 Certe regnum instat. Tu ædes, luxum, et reliquam voluptatem dispici-
 cis? « Præterit figura hujus mundi². » Quid te de mundi rebus non
 perennibus, sed caducis, perennium ac stabilium oblitus, crucias?
 Non jam matrimonium, non dolores partus, non voluptas et coitus,
 non divitiarum copia, non prædiorum studium, non cibus, non tegu-
 menta, non agricultura ac navigatio, non artes et ædificia, non ur-
 bes, non ædes, sed alius quidam status atque vita consequetur: hæc
 paulo post cuncta interibunt. Id enim est: « Præterit figura hujus
 » mundi. » Quid igitur velit in omnia sæcula hic mansuri, ita in earum
 rerum studio, a quibus sæpe ante vesperam desciscendum sit, summa
 ope nitimur? Quid laboriosam vitam deligimus, Christo ad otiosam
 nos vocante? « Volo enim, inquit, vos sine sollicitudine esse. Qui sine
 » uxore est, Domini res curat³. »

CAP. LXXIV. Quomodo igitur nos sine sollicitudine esse vis,
 quos in aliam iterum curam conjicias? Quia hoc, nec curare quidem
 est, quemadmodum nec afflicti propter Christum afflicti non mu-
 tata quidem rerum natura, sed eorum qui ea cum voluptate patiantur
 studio, vel rerum naturam vincente. Nam qui ea curet, quibus non lon-
 gum tempus fruiturus sit, imo sæpe nec minimum, curare merito di-
 cetur: qui vero curis majorem fructum capturus sit, omni ratione
 inter eos qui sine sollicitudine sunt numerabitur. Præterea autem
 utriusque curæ tantum est discrimen, ut hæc cum illa comparata, nec
 cura quidem habeatur: adeo illa et levior est, et multis partibus faci-
 lior. Quæ nos omnia superius ostendimus. « Qui sine uxore est, solli-
 » citus est quæ Domini sunt; qui autem cum uxore est, sollicitus est
 » quæ sunt mundi. » At hic abit, ille manet. Annon igitur vel hoc
 solum sufficiat ad virginitatis dignitatem demonstrandam? quanto
 enim Deus mundo præstat, tanto hæc illa potior cura est. Cur ergo

¹ Luc. xiv, 26, 27. — ² 1 Cor. vii, 31. — ³ Ibid. 32.

» celui-là ne peut être mon disciple. Celui qui pour me suivre ne
 » porte point la croix ne peut être non plus mon disciple. » Et vous
 désirez le mariage, et vous vous livrez aux vains plaisirs, aux folles
 joies de la vie ! « Le Seigneur est là, dit l'Apôtre, bannissez de votre
 » esprit toutes les inquiétudes terrestres ; » et la soif des richesses
 tourmente encore votre ame ! Le règne de Dieu est proche, et vous
 ambitionnez encore les biens temporels ! « La figure de ce monde
 » passe ; » pourquoi donc, oublieux de l'éternité, vous tourmenter
 pour les objets périssables de ce monde ? Bientôt il n'y aura plus de
 mariage, plus de voluptés charnelles, plus de richesses, plus de vastes
 domaines, plus de festins splendides, plus de parures brillantes, plus
 d'agriculture, plus de commerce, plus d'arts, plus de villes, plus de
 monumens : tout cela périra, et la face de l'univers sera renouvelée.
 Voilà ce que signifient ces paroles : « La figure de ce monde passe. »
 Pourquoi donc, comme si nous devons rester éternellement ici-bas,
 nous consumer en efforts superflus pour des choses qu'il nous faudra
 quitter peut-être avant le soir ? pourquoi choisir une vie laborieuse
 quand le Christ nous appelle à une vie de calme et de repos ? car ne
 dit-il pas par la bouche de son Apôtre : « Je veux que vous soyez sans
 » inquiétude. Celui qui est sans épouse prend soin des choses du Sei-
 » gneur ? »

CHAP. LXXIV. Mais, direz-vous, comment veut-on que nous
 soyons sans inquiétude si l'on nous ordonne de prendre soin des
 choses du ciel ? c'est qu'un pareil soin n'a rien de pénible, de même
 que les afflictions qu'on endure pour le Christ n'ont rien de doulou-
 reux. Sans doute la nature ne peut être changée ; mais la noble ardeur
 de ceux qui souffrent pour le Seigneur triomphe de la nature et rend
 leurs souffrances agréables. Aspirer à des biens dont on ne doit jouir
 qu'un moment, ou dont on ne jouira pas du tout, c'est vivre dans l'in-
 quiétude ; mais travailler pour recueillir des fruits certains et immor-
 tels, c'est vivre exempt de tout souci. N'avons-nous pas d'ailleurs
 montré combien les peines que coûte la possession du ciel sont légères
 et faciles à supporter, en comparaison des peines attachées à la pos-
 session des richesses d'ici-bas ? « Celui qui est sans épouse, dit l'Apôtre,
 » s'occupe des choses du Seigneur ; celui qui est marié s'occupe des
 » choses du monde. » Or le monde passe, et le Seigneur est éternel.
 N'est-ce pas assez pour démontrer l'excellence de la virginité ? Autant
 Dieu est supérieur au monde, autant la virginité est supérieure au ma-
 riage. Pourquoi donc l'Apôtre nous permet-il le mariage, cette chaîne

matrimonium permittit, quod et curis nos obstringat, et a spiritualibus abducat? Ideo enim, inquit, dixi: Ut qui uxores habent, perinde sint ac si non haberent; ut qui jam vincti sunt, aut post vincendi sunt, alio quopiam modo vinculum relaxent. Nam quoniam haud fas est semel circumjectum rumpere, tolerabilius redde. Siquidem licet si velimus, supervacua omnia recidere, nec nostra ipsorum ignavia alia nobis addere iis curis, quas res ac natura pariat, majora.

CAP. LXXV. Quod si quis etiam clarius intelligere vult, quid sit: Uxorem habentem perinde esse ac si non haberet, is mihi non habentes, atque crucifixos cogitet, quomodo degant. Quomodo igitur degunt? Non necesse habent ancillarum gregem coemere, non aurum ac monilia, non ædes magnificas et amplas, non tot ac tot terræ jugera: sed iis omnibus detractis, amictum unum atque victum procurant: licet autem uxorem habenti ad eam se philosophiam reducere. Nam quod supra ait: « Ne » defraudate alter alterum, » de coitu solo dictum est. In eo enim invicem obsequi jubet, neque alterutrum sui dominum esse sinit.

In reliquo philosophiæ exercitio, vestitu, victu, atque aliis omnibus, alter alteri non est obnoxius, sed et viris fas est uxore invita delicias omnes, ac circumfluentem curarum turbam amoliri: et uxori vicissim non est necesse, si nolit, comi, inanem gloriam captare, supervacua curare. Nec injuria: nam cupiditas quidem illa naturalis est: itaque ei et nonnihil condonatum est, nec potest alter alterum nolentem defraudare: hæc vero deliciarum, supervacui cultus, inutilis curæ, non a natura proficiscitur, sed ex ignavia et insigni nequitia manat. Quare neque in his, ut in illis, conjuges invicem teneri cogit. Hoc igitur est, uxorem habentes perinde esse ac si non haberent, supervacuas illas, propter uxorum fucum ac mollitiem curas non admittere, sed tantum curarum auctarium suscipere, quantum par sit unius capitis additamento, atque ejus philosophice ac tenuiter vitam instituentis. Id enim se velle, corollario hoc significat: « Et qui fient tanquam non fientes, » et qui in prædiis gaudent, ac si non gauderent: » nam nec qui non

pesante qui nous retient ici-bas et empêche notre esprit de s'élever au ciel? Il le permet sans doute, mais en même temps il a soin d'inviter les époux à vivre comme s'ils ne l'étaient pas, afin que ceux qui sont déjà enchaînés par le mariage ou qui doivent l'être un jour puissent recouvrer un peu de liberté. Car, puisqu'il nous est défendu de rompre ce lien une fois qu'il nous attache au monde, nous devons du moins le rendre moins pénible. Et cela dépend de nous. Nous pouvons nous soustraire à mille inquiétudes que notre lâche faiblesse ajoute à celles qui résultent nécessairement de notre condition d'époux.

CHAP. LXXV. Et si vous voulez savoir au juste ce que signifient ces paroles : « Avoir une épouse et vivre comme si l'on n'en avait » pas, » examinez avec moi la conduite de ceux qui ne sont point engagés dans le mariage et qui se sont condamnés au célibat. Comment vivent-ils? Ils ne se font pas une nécessité d'avoir à leurs gages un nombreux domestique; ils n'ambitionnent ni les bijoux ni les colliers d'or; il ne leur faut ni palais vastes et somptueux, ni propriétés immenses : toutes ces richesses ne sont rien pour eux; un vêtement simple et le nécessaire pour vivre leur suffit. Et je dis que l'homme marié peut vivre comme eux; car ces mots de l'Apôtre : « Déférez à la volonté l'un de l'autre, » ne doivent s'entendre que pour l'acte de la génération. En cela seulement, il est ordonné aux époux de s'obéir mutuellement; ni l'un ni l'autre n'est maître de sa volonté.

Quant à tout le reste, l'habillement, la nourriture et mille autres choses, chacun des deux est entièrement libre; le mari peut fort bien sans sa compagne s'abandonner à tous les plaisirs, se créer mille peines; l'épouse, de son côté, n'est pas forcée, si elle ne veut pas l'imiter, de courir après la gloire, de se donner des soins futiles. Et c'est justice, parce que l'acte dont nous avons parlé est dans la nature; et voilà pourquoi il faut lui accorder un privilège, et nul des deux n'a le droit d'en priver l'autre malgré lui. Mais pour ce qui est de cet amour des plaisirs, de cette recherche dans la mise, de ces soins inutiles, ils ne viennent pas de la nature, ils ont leur source dans la paresse et la dépravation. C'est aussi pourquoi en tout ceci les époux ne sont nullement tenus de s'obéir réciproquement. Ainsi, vivre en ayant une épouse comme si l'on n'en avait pas, c'est ne pas se donner tous ces vains soucis qu'exigent la parure et la sensualité d'une femme, mais ne rien négliger de ce qui convient à un homme qui veut vivre sobrement et avec sagesse. Saint Paul ne demande pas autre

gaudent, prædia curabant; nec qui non fient, aut inopiam horrere, aut frugalitatem aversari poterunt. Hoc vero est uxorem habere, nec habere, mundo uti, nec abuti: « Qui cum uxore est sollicitus est quæ sunt mundi ¹. » Itaque cum et hic et illic curetur, atque hic etiam temere et frustra, imo et moleste et misere: nam « tribulationem, inquit, carnis habebunt hujusmodi: » illic, quod ingens bonum sit: cur non illam potius adsciscimus curam, quæ non solum tot ac tantas remunerationes habeat, sed hac, natura etiam, levior sit?

Quid enim curat innupta? an opes, an vernas, an œconomos, an agros, an reliqua? an coquis, textoribus, cætero servitio instat? Minime gentium: quin nihil horum vel cogitat, sed unum id laborat, ut animam suam tantum ædificet, et templum illud sanctum non cincinnis, aut auro, aut margaritis, non intritis aut pigmentis, non id genus molestiis et ærumnis, sed animi atque corporis sanctimonia exornet. « At » nupta, inquit, curat ut viro placeat. » Admodum sapienter ad ipsarum rerum examen non descendit, neque ea commemoravit, quæ, ut viris placeant, et corpore et animo patiuntur: illud torquentes, obliantes, atque aliis malis mulctantes: hunc illiberalitate, adulatione, simulatione, similitate, ineptis et inutilibus curis implentes. Sed uno verbo hæc omnia subindicans, recogitanda auditorum conscientie reliquit: atque ita virginittatis præstantiam declarans, ad cælumque eam tollens, rursus sermonem ad matrimonii permissionem confert: ubique sollicitus, ne id quisquam præceptum esse arbitraretur. Quamobrem nec superioribus cohortationibus contentus, cum dixisset: « Domini præceptum non habeo: » et: « Si nupsit virgo, non peccavit: » iterum hic ait: « Non ut laqueum vobis injiciam. »

¹ 1 Cor. vii, 33.

chose lorsqu'il complète ainsi sa pensée, « et ceux qui pleurent, » comme s'ils ne pleuraient pas ; et ceux qui se réjouissent dans leurs richesses, comme s'ils ne se réjouissaient pas. » En effet, celui qui ne se réjouit de rien ne recherche pas les richesses ; celui qui ne pleure pas ne s'effraiera jamais de la misère, ne s'ennuiera pas à la frugalité. Voilà ce que c'est qu'avoir une épouse et n'en pas avoir, user des choses de ce monde et n'en pas abuser : « Celui qui est marié poursuit les biens de la terre. » Dans les deux cas, ce sont donc des peines ; mais, d'un côté, elles sont inutiles et superflues, souvent même dangereuses et funestes. Il est dit en effet : « Ils auront cette tribulation de la chair. » De l'autre, au contraire, elles procurent un bien infini. Pourquoi alors ne pas choisir celles qui doivent nous mériter des récompenses si précieuses, et qui, de plus, sont, par leur nature, plus légères à supporter ?

Quels sont en effet les chagrins de celle qui ne prend point d'époux ? A-t-elle à s'inquiéter des richesses, des esclaves, des intendans, des propriétés ou de toute autre chose ? lui faut-il surveiller des cuisiniers, des ouvriers, des serviteurs de tout genre ? nullement ; elle n'a à s'occuper de rien de tout cela, son unique soin est de purifier son ame, d'orner son saint temple, non avec des cheveux artistement bouclés, ni avec de l'or ou des perles, non plus qu'avec des pâtes ou du fard, ni avec rien de ce genre, mais par la sainteté de son corps et de son cœur. La femme mariée, au contraire, doit songer à plaire à son époux. Admirez ici la sagesse de l'Apôtre, qui ne donne pas les détails de tout ce qu'entraîne cette obligation, qui n'énumère pas tout ce qu'il y a à souffrir et de corps et d'esprit pour plaire à un mari ; le corps, il faut le torturer, le parfumer, en avoir mille soins pénibles ; l'esprit, il faut le façonner à l'avarice, à la flatterie, à la feinte, à la ruse, à une foule de sentimens ridicules et sans but. Voilà tout ce que saint Paul se contente d'indiquer par un seul mot, laissant à l'intelligence de ses lecteurs le soin de suppléer à son silence. Il lui suffit d'avoir fait pressentir l'excellence de la virginité et de l'avoir mise au-dessus de tout ; ses observations se reportent ensuite sur la permission accordée pour le mariage, sa sollicitude s'alarme de la crainte que l'on s'y croie obligé ; et aux exhortations qu'il a déjà données, en disant : « Ceci n'est pas un précepte du Seigneur, » et « si la » jeune fille se marie, elle ne pèche pas pour cela, » il ajoute : « Je ne » veux pas vous l'imposer comme une chaîne. »

CAP. LXXVI. In quo merito hoc alicui scrupulum moveat, quo pacto qui rem supra vinculorum solutionem vocet, et ad utilitatem nostram eam consulere dicat, ne miserias habeamus, ut sine sollicitudine simus, et quod nobis parceret : atque iis omnibus ejus levitatem ac facilitatem notet, hic dicat : « Non ut laqueum vobis injiciam? » Quid igitur est? Non virginitatem. Apage : sed vi et coactione bonum hoc amplecti, id laqueum vocat. Nam ita se res habet : Quidquid compulsus et invitus suscipias, quantumvis leve sit, difficillimum redditur, et vel reste gravius mentem strangulat. Ideo ait : « Non ut » laqueum vobis injiciam. » Id est : Virginitatis bona omnia proponi et explicui atque interim post hæc omnia optionem vobis permitto, non, invitos ad virtutem traho : neque enim vos afflictere volens, hæc consului, sed ne honesta assiduitas humanis rebus frangatur.

Videtis autem mihi et hic Pauli prudentiam, ut deprecationibus, rursum exhortationem addat, ac permittens consulat. Nam qui dicit : « Non cogo, sed hortor, » ac subjicit : Propter honestatem et assiduitatem, virginitatis admirabilitatem atque fructum, qui ex ea ad divinam vitam manat, ostendit. Neque enim potest quæ humanis curis implicetur, et huc illuc distrahatur, assidua esse, studio omni atque otio in multa distributo, in virum, ac familiæ curam, aliaque cuncta quæ matrimonium attrahere solet.

CAP. LXXVII. Quid vero, inquit, si et virgo de multis laboret, atque humana curet? Apage : qui virginum choro eam exemeris. Si quidem ad virginem præstandam haud satis est non nupsisse, sed animi quoque castitate opus est. Castitatem autem intelligo, non fœda ac flagitiosa solum libidine, ornatu, curiositate vacare, sed vitæ etiam curis solutam esse ac liberam : quod ni sit, quorsum corporis castitatem?

Nam ut milite, qui abjectis armis in popinis occupetur, nihil turpius : ita nec virgine vitæ curis obstricta, quidquam inhonestius. Etenim quinque illæ et lucernas habebant, et virginitatem exercue-

CHAP. LXXVI. Mais d'où vient ce scrupule? Pourquoi après avoir placé un état au-dessus de tout esclavage, et nous l'avoir conseillé dans notre intérêt, pour nous mettre à l'abri de mille embarras, pour nous délivrer de tout souci et prendre soin de notre salut; pourquoi, après nous en avoir indiqué les avantages et la facile exécution, l'Apôtre ajoute-t-il : « Je ne veux pas vous l'imposer comme une chaîne? » Qu'entend-il par chaîne? est-ce la virginité? non certainement; mais s'y dévouer par force et par contrainte, voilà ce qu'il appelle chaîne. Et avec raison, puisque tout ce que l'homme fait contre son gré, quelle qu'en soit la facilité, devient pénible; c'est un léger cordon qui ne laisse pas que de garrotter fortement l'esprit. Voilà pourquoi saint Paul ajoute : « Je ne veux pas vous l'imposer comme une chaîne. » C'est dire : Je vous ai montré les avantages de la virginité, je vous l'ai vantée; cependant, malgré tout cela, je vous permets de choisir, je ne veux pas vous attirer à la vertu malgré vous; ma pensée n'a pas été, en vous donnant ces conseils, de vous faire violence, j'ai tremblé seulement que votre sainte ardeur ne s'éteignît au milieu des embarras du monde.

Admirons encore ici la sagesse de l'Apôtre : aux prières il ajoute les exhortations, il permet, et c'est encore un conseil. Il dit : « Je ne force point, mais j'exhorte; » et il ajoute qu'il craint à cause de la sainteté et de l'ardeur, montrant ainsi tout ce qu'il y a d'admirable dans la virginité et les fruits qu'elle procure, puisque c'est par elle qu'on parvient à une vie vraiment divine. Comment, en effet, celle qu'occupent les soins de ce bas monde, que tout vient distraire, pourrait-elle conserver son ardeur pour Dieu, quand ses pensées, ses loisirs sont sans cesse remplis par ce qu'elle doit à son époux, à sa famille, à tout ce que le mariage entraîne après lui?

CHAP. LXXVII. Pourquoi cette crainte? direz-vous, une vierge n'a-t-elle pas aussi ses occupations, ses affaires temporelles? Taisez-vous; car vous la séparez du chœur des vierges. Pour conserver cette fleur précieuse, il ne suffit pas de rester chaste de corps, il faut aussi l'être d'esprit. Et par chasteté je n'entends pas seulement le renoncement aux plaisirs charnels et grossiers, à la coquetterie, aux désirs de ce monde, j'entends encore qu'il faut être exempt et libre de tout embarras du siècle. Et sans cela à quoi servirait la chasteté du corps?

S'il n'est rien de plus honteux qu'un soldat qui quitte son poste pour courir dans les cabarets, il n'est rien aussi de plus inconvenant qu'une vierge tourmentée des soucis de cette vie. Ce sont les cinq Vierges de l'Évangile, qui tenaient leur lampe, qui avaient conservé leur virginité,

rant¹; quorum nihil eis profuit, sed clausis foribus, exclusæ perierunt: quippe ob id præstans est virginitas, quod omnem supervacue curæ ansam præcidat, otium omne atque studium divinis operibus consecrans. Quod nisi habeat, matrimonio longe deterior est, spinas in animo circumferens, et legitimum ac cœleste semen suffocans.

CAP. LXXVIII. « Si quis autem, ait, turpem se videri existimat » super virgine sua, quod sit superadulta, atque ita faciendum est, » quod volet faciat, non peccat: nubant². » Itane, quod volet faciat? nec falsam existimationem corrigis, sed nubere permittis? Cur enim non dixisti: Quod si quis in virgine sua indeoorum esse putat, miser et infelix est, rem tam admirandam infamam arbitratus? Cur non consulisti, opinione ea dimissa, filiam a matrimonio arcere? Quia, inquiet, animæ illæ admodum infirmæ et humi repentes erant, illæque sic affectæ statim ad virginitatis sermones adduci non poterant.

Nam qui ad mundi res tam est attonitus, et hujus vitæ laudator, ut post tantam exhortationem, quod cœlo dignum est et angelici instituti affine, probro habuisset, consilium eo inducens quæ tulisset? Et quid mirum si id in re concessa Paulus fecit, qui idem in vetita et illegitima faciat? Exempli causa: ciborum delectum habere, et alios probare, alios rejicere, judicæ imbecillitatis erat: quidam tamen apud Romanos ea imbecillitate laborabant: quos adeo non incessit vehementer, ut aliud quidem majus etiam faciat: omissis enim iis qui peccassent, qui eos prohibere vellent objurgat, his verbis: « Tu autem quid » judicas fratrem tuum³? » At non, Colossensibus scribens, idem facit, sed magna auctoritate et eos carpit, et philosophatur, dicens: « Nemo ergo vos judicet in cibo atque potu⁴. » Et rursum: « Si ergo » mortui estis cum Christo ab elementis mundi, quid tanquam vi- » ventes in mundo decernitis? Ne tangito, neu gustato, neu attractato: » quæ omnia usu pereunt⁵. » Cur igitur id facit? Quod hi confirmati essent: Romani adhuc magna indulgentia opus haberent, et expecta-

¹ Matth. xxv. — ² 1 Cor. vii, 36. — ³ Rom. xiv, 10. — ⁴ Col. ii, 16 — ⁵ Ibid. 20, 21.

et auxquelles tout cela ne servit à rien, car la porte de l'époux leur fut fermée, et, chassées au loin, elles périrent. Le principal mérite d'une vierge est de briser toutes les entraves des soins superflus pour consacrer tout son temps, tout son zèle au service de Dieu. Si elle agit autrement, son état est pire que celui du mariage, les épines croissent de toutes parts dans son cœur et y étouffent la semence divine.

CHAP. LXXVIII. « Que si quelqu'un, dit encore saint Paul, croit » qu'il y a de la honte pour lui à ce que sa fille reste vierge parce » qu'elle est déjà avancée en âge et qu'elle doit prendre un parti, il » peut faire ce qu'il voudra, il ne péchera point : qu'il la marie. » Comment, qu'il fasse ce qu'il voudra? Pourquoi ne pas détruire son erreur? pourquoi lui permettre de la marier? Ne valait-il pas mieux lui dire : Celui qui se croit mal vu parce que sa fille reste vierge est à plaindre; il est malheureux, puisqu'il regarde comme une honte ce qui fait sa gloire? Pourquoi ne pas venir à son secours, l'éclairer sur son faux jugement et le dissuader de marier sa fille? Parce que, vous répondra le même saint, de tels esprits sont encore trop faibles, trop attachés à la terre, et que dans de telles dispositions ils écouteront peu mes conseils sur la virginité.

Comment espérer en effet qu'un cœur préoccupé des choses de ce monde, assez enthousiasmé de la vie d'ici-bas, pour regarder comme une honte ce qui est au-dessus de tout éloge, ce qui nous rapproche des anges, ce qui nous mérite le ciel, mette à profit nos conseils à ce sujet? Faut-il nous étonner de la décision de saint Paul sur un fait permis, lorsqu'il agit de la même manière, même pour ce qui est contraire à la loi et défendu? Ainsi, par exemple, distinguer le choix des mets, regarder les uns comme purs, les autres comme impurs, était une suite des opinions peu avancées des Juifs, et cette erreur était partagée même par quelques Romains; cependant l'Apôtre ne les en blâme pas, il fait plus, car sans s'arrêter à leur péché, il reprend vivement ceux qui voulaient les censurer, et leur dit : « Et vous, pourquoi » voulez-vous juger votre frère? » Mais quand il s'agit d'écrire aux Colossiens, il ne tient plus le même langage, il se montre plus sévère et leur impose son autorité. « Personne, leur dit-il, n'a le droit de » vous juger sur votre manger, ni sur votre boire, » et il ajoute : « Si » donc vous êtes morts, avec Jésus-Christ, à tous les objets de la » terre, pourquoi vous régleriez-vous sur ceux qui tiennent à la terre? » Telle chose, vous dit-on, ne doit pas être touchée, ne doit pas être » goûtée, ne doit pas souiller vos mains; et cependant toutes ces choses

ret ille, dum fides in eorum prius animis constabiliretur : veritus ne ante tempus et æquo citius zizania revellere aggressus¹, cum iis sanæ doctrinæ stirpes una etiam revelleret.

Itaque nec acriter incessit, nec irreprehensos dimittit, sed clam et nec opinantes in aliis castigandis perstringit. Nam qui dicat : « Suo domino stat, aut cadit, » ille increpanti silentium imponere videtur, sed revera increpati illius animum vellicat : ostendens iis rebus duci, non stabilium esse, et firmiter consistentium, sed qui adhuc titubent, quibusque, ni stent, periculum sit ne cadant. Eamdem legem et hic servat, propter insignem imbecillitatem eorum quibus pudendum esset : neque enim aperte eum petit, sed laudando eo qui suam virginem servet, egregie verberat. Nam quid ait? « Sed qui stat firmus in corde » suo : » quod ad distinctionem dictum est ejus qui leviter et facile jactetur, neque adhuc firmus gradiatur, nec viriliter stet. Deinde quia sciebat orationem eam satis esse, ut ejus animum pungeret, vide ut eam rursus obnubat, causam haud sane reprehensione dignam afferendo. Eo enim dicto, « sed qui stat firmus in corde suo, » addit, « non habens necessitatem, potestatem autem habens. » Atqui consequens erat ut diceret : Sed qui constans est, neque id indecorum esse putat. Verum id acerbius erat. Itaque aliud substituit, eum consolans, atque ad hanc potius causam venire passus. Siquidem minus indignum est coactum, quam dedecori habentem id vetare. Nam illud imbecilli et miseri animi est; hoc etiam depravati, nec rerum naturam recte discernere scientis. Sed nondum hæc dicendi erat locus : etenim nec necessitate incumbente fas esse eam, quæ virgo degere instituerit, arcere, sed adversus omnia, quæ præclarum hoc studium impediunt, fortiter nitendum esse, audi quid Christus censeat : « Qui patrem aut » matrem amat supra me, non est me dignus² : » quippe ubi quid Deo acceptum persequimur, quisquis prohibet, seu pater, seu mater, seu quicumque sit, hostis atque inimicus est habendus.

¹ Matth. XIII. — ² *Ibid.* X, 37.

» doivent servir à notre usage. » D'où vient cette différence de conduite dans saint Paul? C'est que les Romains avaient encore besoin de beaucoup de ménagemens; il fallait attendre que la foi eût étendu ses racines dans leur ame, et il était à craindre qu'en voulant arracher trop tôt et avant le temps les mauvaises herbes, on n'enlevât aussi les semences de la saine doctrine.

C'est pourquoi, sans les désapprouver sévèrement, l'Apôtre leur donne indirectement ses avis, et s'il dit : « C'est pour soi-même que » chacun doit rester ferme ou tomber, » tout en paraissant imposer silence aux censeurs, il réveille par le fait l'attention de celui qui est censuré, et lui fait comprendre que s'attacher à ces minuties n'est pas le propre d'une volonté ferme et assurée, mais dénote un cœur chancelant, qui, s'il ne persiste, court risque de tomber. La même conduite il la tient à l'égard de ceux qui sont assez faibles pour attacher de la honte à la virginité; il ne s'adresse pas à eux directement; mais, comblant d'éloges celui qui conserve sa fille vierge, il les condamne adroitement. Que dit-il en effet? « Mais celui qui garde son cœur inébran- » lable. » C'est préciser la différence d'avec ceux qui avec trop de facilité et à la légère comptent sur leurs forces, tandis que leurs pas sont encore faibles et mal assurés. Ses paroles ont été comprises, elles ont fait réfléchir l'homme de peu de foi; il le sait : voyez aussi comme il cherche encore à en atténuer la force par une excuse valable. A ces premiers mots, « celui qui garde son cœur inébranlable, » il ajoute ceux-ci, « non pas lorsqu'il cède à la nécessité, mais lorsqu'il a la » liberté de choisir. » Pour être conséquent, il eut dû dire : Celui qui est bien résolu ne regarde pas cet état comme un motif de honte. Eh bien! cette conclusion eût été trop tranchante; il en a substitué une plus douce, qui console et laisse la faculté de se déterminer autrement. Il y a en effet bien moins de mal à se décider pour le mariage, parce qu'on y est forcé, que si c'est par honte de la virginité : dans le premier cas on fait preuve de peu de courage et de peu de force; dans le second, on montre peu de sens et un jugement faux sur la nature des choses. Et certes saint Paul aurait bien pu ne pas fournir cette excuse; et si vous ignoriez que, loin de céder à la nécessité pour détourner de sa résolution une vierge qui a renoncé au mariage, vous devez, au contraire, aplanir toutes les difficultés qui s'opposeraient à son noble dessein, écoutez l'opinion de Jésus-Christ lui-même : « Celui qui me préfère son père ou sa mère n'est pas digne » de moi. » Oui, toutes les fois que nous avons un but agréable au

Sed hæc Paalus, qui auditorum imperfectionem adhuc sustineret, scribit, inquit : « Sed qui stat firmus non habens necessitatem. » Neque hic stetit, etsi, « non habens necessitatem, » et, « potestatem » habens, » idem sint : sed sententiæ prolixitate, ac permissionum assiduitate, fractam et exilem mentem solatur : postea et alteram addens causam, « qui in corde suo statuit : » neque enim sufficit liberum esse, neque hinc solum fit obnoxius, sed ubi eligat atque statuatur, tum vero recte facit : deinde ne propter ingentem indulgentiam nihil interesse crederes, iterum discrimen edit, timide ille quidem, sed edit tamen his verbis : « Itaque et qui matrimonio jungit, bene facit, et qui non jungit, melius » facit ¹ : » cæterum quanto hoc melius sit, hic non explicat, eadem de causa : quod si scire vis, audi dicentem Christum : « Nec ducunt, » nec ducuntur, sed sunt sicut angeli in celo ². » Vidisti discrimen, quo virginitas mortalem repente attollit, modo vera sit virginitas.

CAP. LXXIX. Etenim qua re, ab angelis differebant Elias, Eli-seus, Joannes, germani hi virginitatis amatores? Nulla nisi quod mortali natura erant obstricti : cætera si quis accurate inquirat, nihilo iis deterius affectos inveniet, atque hoc ipsum, quo inferiores videbantur, valde ad laudem facit. Nam in terra degentes, ac mortalis naturæ necessitati subjectos, ad eam virtutem evadere potuisse, vide quantæ fortitudinis, quantæ philosophiæ erat. At virginitatem eos tales comparasse, hinc perspicuum est. Si enim conjuges atque liberos habuissent, non tam facile deserta habitassent, nec ædes, et reliquum vitæ apparatus neglexissent.

Nunc iis omnibus vinculis soluti, in terra velut in celo degentes agebant, non parietibus, non tecto, non toro, non mensa, non alio id

¹ 1 Cor. vii, 38. — ² Matth. xxii, 30.

Seigneur, tous ceux qui veulent nous en détourner, fût-ce un père, une mère ou tout autre, doivent être à nos yeux des méchants et des ennemis.

Mais le saint Apôtre, toujours préoccupé de l'imperfection de ses auditeurs, a dit à dessein : « Celui qui reste inébranlable, lorsqu'il n'y a pas force contraire; » et il ne s'est pas arrêté là : comme si « lorsqu'il n'y a pas force contraire, » n'était pas la même chose que « qui en a la liberté, » il répète sa pensée, il renouvelle, pour ainsi dire, la permission, et console ainsi celui qui, trop faible, s'est exilé de ce bonheur, et il ajoute un nouveau motif d'excuse : « Celui qui l'a résolu dans son cœur; » car il ne suffit pas qu'on ait la liberté de choisir, il y a encore autre chose : il faut choisir de fait et en prendre la détermination; alors on a bien fait. Arrivé là cependant, le divin Apôtre semble craindre que l'indulgence dont il use ne porte à croire que ces deux états sont également parfaits; aussi se hâte-t-il d'en faire la différence; il l'exprime avec réserve, mais il l'indique en disant : « C'est » pourquoi celui qui marie sa fille fait bien, et celui qui ne la marie » pas fait mieux. » Du reste, rien qui montre de combien le second cas est mieux, toujours le même motif de réserve; mais si vous êtes jaloux de le savoir, écoutez encore Jésus-Christ : « Ils ne se donnent point à » une épouse, ils n'en prennent point, ils sont comme les anges dans » le ciel. » Voilà la différence, voilà à quelle hauteur la virginité élève une faible créature; toutefois il faut que ce soit une véritable virginité.

CHAP. LXXIX. Et voyons en quoi différaient des anges les Élie, les Élisée, les Jean-Baptiste, tous ces héros de la virginité? En rien, si ce n'est qu'ils étaient esclaves de la mort : Quant au reste, l'examen le plus minutieux ne fera rien découvrir dans ces derniers qui doive les mettre au-dessous des anges; la seule chose en quoi ils n'égalent pas cette noble nature augmente encore leur mérite. Quel courage en effet, quelle force de volonté n'a-t-il pas fallu pour s'élever à ce faite de vertu, malgré les liens terrestres, malgré les entraves d'une nature mortelle! Or il est de toute évidence qu'ils n'ont dû leur perfection qu'à la virginité : comment, avec une épouse et des enfans, auraient-ils pu se retirer dans les déserts, n'avoir nul souci de leur demeure, ni de tout ce qui regarde la vie du corps?

Ces chaînes une fois brisées, au contraire, ils vivaient sur la terre comme habitant le ciel, ne demandant ni palais, ni abri, ni couche, ni table, ni rien de ce genre : n'avaient-ils pas pour abri le ciel; pour

genus ullo indigentes : quin cœlum pro tecto, humum pro toro, solitudinem pro mensa habebant, ac quæ res aliis famis causa videatur, deserti sterilitas, ea sanctis illis abundantiam præstabat : siquidem nec vitibus, nec pratis, nec frugibus, nec messe opus habebant, sed uberem ac dulcem potum fontes, stagna et fluvii suppeditabant. Mensam uni angelus paravit inauditam, insolentem, humana consuetudine majorem. « Unus enim, inquit, panis ad quadraginta dierum inediam » sufficit ¹. » Alterum spiritus gratia sæpe mirifice pavit; neque cum solum, sed alios etiam ejus causa. Cæterum Joannes plus quam propheta, quo nullus in feminarum natis major surrexit ², nec humani cibi indiguit : qui non frumento, vino, oleo sed locustis sylvestrique melle corporis vitam sustentaret. Et terrestres angelos : en virginitatis vim : efficiebat ut homines carne atque sanguine coagmentati, humi gradientes, mortalis naturæ necessitati obnoxii, tanquam incorporei, tanquam cœlum jam adepti, tanquam immortalitatem consecuti, cuncta præstarent.

CAP. LXXX. Quippe erant iis cuncta supervacua, non hæc solum quæ vere supervacua sunt, deliciæ, opes, potentia, gloria, et reliqua somniorum istorum series, sed etiam quæ necessaria videntur, ædes, urbes, artificia. Hoc est « honestas et decora assiduitas, » hoc virginitatis virtus. Nam mirum quidem et multis coronis dignum est, libidinum insaniam frangere, ac furentem naturam coercere : sed tum vere mirum, cum ejusmodi etiam vita accedit : seorsim autem et per se exile est, neque eo præditos servare potest. Atque hic nobis testes sint, quotquot hodieque virginitatem exercent, quæ tantum absunt ab Elia, et Eliseo, et Joanne, quantum terra a cœlo. Ut enim, si « honestatem et decora assiduitatem » eripias, virginitatis nervos succideris : ita si eam cum vita quam optima jungas, radicem ac fontem bonorum tenes. Nam quemadmodum radicem terra pinguis ac fertilis, sic vita quam optima virginitatis fructus nutrire novit : imo et radix et fructus virginitatis, vita crucifixa est. Hæc generosos illos ad mirabilem cursum inunxit, vinculis omnibus recisis, liberis ac perni-

¹ 3 Reg. xix, 8. — ² Matth. xi, 11.

couche le sol, pour table la vaste solitude? Et ce qui ferait craindre aux hommes de mourir de faim, la stérilité même du désert, était pour ces saints une abondance intarissable. Ils n'avaient nul besoin en effet de vignes ni de prairies, ni de fruits, ni de blés; les fontaines, les étangs et les fleuves leur versaient sans cesse un frais breuvage. L'un d'eux reçut des mains d'un ange une nourriture miraculeuse, bien au-dessus de celles que préparent les hommes. « Un seul pain, » dit-il, me suffit pendant quarante jours pour ne pas mourir d'inanition. » L'autre se nourrit souvent par le souffle de l'esprit saint, et avec lui ses compagnons aussi. Jean, de son côté, qui est plus qu'un prophète, puisque aucun des enfans des hommes ne s'est vu sous le ciel plus grand que lui, n'eut jamais besoin des nourritures qui nous alimentent. Il soutenait sa vie, non avec du froment, du vin, ou de l'huile; mais les sauterelles, le miel sauvage, suffisaient à sa nourriture corporelle. Voilà les vrais anges de ce monde; voilà le pouvoir de la virginité: par elle des hommes, vil assemblage de sang et de chair, se traînant sur la terre, soumis à toutes les misères d'une nature périssable, dépouillent, pour ainsi dire, leur corps, prennent d'avance possession du ciel, semblent déjà revêtus d'immortalité; tout dans leur vie est céleste.

CHAP. LXXX. Pour ces hommes sublimes tout était superflu, non seulement ce qui mérite proprement ce nom, comme les plaisirs, les richesses, la puissance, la gloire, tous les vains hochets de la terre; mais aussi ce qui semble nécessaire à la vie, les habitations, les villes, les produits de l'art. Voilà ce que l'Apôtre entend par sainteté et ardeur soutenue. C'est le propre de la virginité. Et s'il est beau, s'il est louable de maîtriser les caprices du désir, de comprimer l'effervescence des passions, il est vraiment admirable de persévérer dans une vie de ce genre; sans cela la vertu seule reste stérile, et ne sauve pas ceux qu'elle embellit. Nous en avons la preuve dans le nombre infini de ceux qui, de nos jours, conservent la virginité, tout en restant aussi éloignés d'Élie, d'Élisée et de saint Jean, que la terre l'est du ciel; car si, d'un côté, en retranchant « la sainteté et l'ardeur constante, » vous privez la virginité de sa plus grande force, de l'autre, lorsque vous unissez ces vertus à la vie chaste d'une vierge, vous avez en vous le germe et la source de toutes les félicités; pareille au sol fertile et vigoureux où va se nourrir la racine, la vie sublime d'une vierge développe tous les fruits: je dis plus, c'est à une vie ainsi crucifiée que la virginité va prendre sa racine et ses fruits. C'est elle qui a donné

cibus pedibus, tanquam alatos, in cœlum evoluturos dimittens. Ubi enim nec uxoris studium, nec liberorum cura sit, perfacilis est egestas. Egestas autem nos cœlo vicinos præstat, non terroribus solum, et curis ac periculis, sed reliquis etiam omnibus molestiis liberans.

CAP. LXXXI. Nam qui nihil habet, ceu omnia tenens, omnia contemnit et magna libertate adversus magistratus, primates, atque ipsum diademate ornatum utitur. Qui opes contemnit, sensim progressus, facile mortem etiam contemnet : atque his excelsior, omnes intrepide alloquetur, neminem pavens ac formidans. Atqui opibus occupetur, non opum tantum mancipium est, sed etiam gloriæ, honoris, præsentis vitæ, atque ut semel dicam, omnium quæ ad vitam pertinent. Itaque avaritiâ Paulus malorum omnium radicem dixit ¹ Verum et hanc radicem virginitas potis est exsiccare, et aliam optimam nobis indere, unde bona omnia pullulent, libertas fiducia, fortitudo, zelus ardens, cœlestium fervens amor, terrestrium omnium despectus. Ita « honestas et decora assiduitas paratur. »

CAP. LXXXII. Sed quæ est hæc multorum sapiens oratio? Patriarcha, inquit, Abraham et uxorem habuit, et liberos et opes, et greges, et armenta : ac post ea omnia Joannes tum Baptista, tum Evangelista, uterque virgo, et Paulus atque Petrus continentia illustres, in ejus sinum venire optant. Et quis autem tibi id dixit, bone vir? quis propheta? quis evangelista? Ipse, inquit, Christus. Nam centurionem videns summa fiducia præditum, ait : « Multi ab Oriente et Occidente » venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac, et Jacob ². » Quin Lazarus cum eo tum delicias a divite videtur. Quid hoc ad Paulum? quid ad Petrum? quid ad Joannem? neque enim aut Lazarus, Paulus ac Joannes erat, aut multi illi ab Oriente et Occidente, apostolorum chorus erant. Itaque hæc vobis cassa et inanis est oratio. Quod si apostolorum præmia plane audire vis, ea distriburi sententiam accipe : « Sedebitis super thronos duodecim, judicantes duodecim tribus Israel ³. » Nusquam hic aut Abraham, aut ejus natus, aut nepos, aut

¹ 1 Tim. vi, 10. — ² Math. viii, 11. — ³ Ibid. xix, 28.

à ces saintes ames leur élan glorieux; elle a brisé leurs chaînes, dégagé leurs pieds de toute entrave, leur a donné des ailes et les a fait s'élaner dans le ciel. N'avoir, en effet, ni épouse à soigner, ni enfans à élever, rend la pauvreté bien légère, et la pauvreté nous rapproche du ciel en nous délivrant, non seulement des frayeurs, des chagrins, et de mille dangers, mais encore de tout soin pénible.

CHAP. LXXXI. Celui qui n'a rien méprisé tout aussi bien que s'il possédait tout; il parle avec franchise aux magistrats, aux princes, au roi lui-même. Celui qui méprise les richesses arrive insensiblement à mépriser sans plus de peine la mort; alors, supérieur à tous les grands de la terre, il les épouvante par ses paroles, et ne craint ni la colère ni les menaces de personne. Songer aux richesses, au contraire, c'est devenir l'esclave de la fortune, de la gloire, de l'honneur, du souffle qu'on respire, en un mot, de tout ce qui constitue la vie. Aussi saint Paul appelle l'avarice le germe de tous les péchés: eh bien, la virginité est assez forte pour arracher cette racine funeste et pour la remplacer en nous par un germe précieux, d'où naîtront en foule tous les biens, la liberté, la confiance, la force, le zèle ardent, le fervent amour des choses célestes, le souverain mépris des objets terrestres; ce qui constitue enfin la sainteté et la constante ardeur de la foi.

CHAP. LXXXII. Quelques prétendus sages s'étonnent et disent: Le patriarche Abraham eut une épouse, des enfans, des richesses, des troupeaux, des possessions: comment se fait-il avec cela que saint Jean-Baptiste, que saint Jean l'Évangéliste, vierges tous deux, que saint Paul et saint Pierre, ces deux modèles de continence, désirerent être réunis à lui? Et qui vous dit cela, mes amis? dans quel prophète, dans quel évangéliste avez-vous puisé cette opinion? Jésus-Christ lui-même nous l'apprend, va-t-on me répondre. A la vue du centurion animé d'une foi vive, il lui adresse ces paroles: « Plusieurs » viendront de l'Orient et de l'Occident, et ils reposeront avec Abraham, avec Isaac, avec Jacob. » Le riche de la parabole voit Lazare même glorifié avec Abraham. Mais, je vous le demande, où est-il parlé de Paul? où est-il fait mention de Pierre, de Jean? Lazare n'est ni Paul ni Jean; ces hommes de l'Orient et de l'Occident ne désignent pas l'assemblée des apôtres. Votre objection est puérile et sans fondement. Voulez-vous connaître d'une manière précise les récompenses réservées à ces derniers, apprenez-les de la bouche même de celui qui doit les leur accorder: « Tous les douze vous serez assis sur des

qui eos acceperit sinus : sed dignitas longe hac sublimior. Nam hi illorum posteros iudicaturi sedebunt. Neque hic duntaxat evidens discrimen est, sed quod quæ Abrahamus est adeptus, multi nanciscentur. « Multi enim, inquit, ab Oriente et Occidente venient, et recumbent » cum Abraham, et Isaac, et Jacob : » thronos autem illos, nisi sanctorum horum chorus, occupabit nemo. Et adhuc greges, armenta, matrimonia, liberos commemoratis ?

Quid igitur, inquit, si virginum multi post graves sudores eo venire optant? Ego vero majus etiam quiddam dicam, virginum multos nec eos quidem sinus nec minora consecuturos, sed in gehennam discessuros : atque id virgines ostendunt thalamo exclusæ. Ergo hinc virginitati par est matrimonium : imo hæc etiam deterior. Exemplum quippe tuum illo deteriorem facit. Nam si Abraham conjugatus in requie et deliciis est, virgines in gehenna, id ex oratione vestra conjectandum relinquitur. Sed non ita est, inquam : quin adeo matrimonio deterior non est, ut longe etiam præstantior sit. Quomodo? Quod nec Abraham matrimonium talem præstitit, nec miseras illas virginitas perdidit; sed et patriarcham reliqua animæ virtus illustrem reddidit, et has reliqua vitæ nequitia igni tradidit. Siquidem ille in matrimonio degens, virginitatis bonis perfungi studuit : « Honestate, inquam, et decora assidue ditate; » hæ virginitatem amplexæ, in vitæ procellas et matrimonii negotia reciderunt.

Quid igitur, inquit, et nunc vetat maritum, ac liberis, opibus, cæterisque omnibus instructum : « Decoram assiduitatem tueri? » Primum quod nemo nunc par est Abrahamo, sed nec parvo intervallo proximus. Nam ille, qui et opes et uxorem haberet, etiam magis quam qui inopiam profiteantur, pecunias contempsit, et voluptatem fortius quam virgines cohibuit. Hi enim quotidie libidinibus ardent; ille adeo eam flammam exstinxerat, neque ulla cupiditate obstrictus tenebatur, ut non

» trônes ; et vous jugerez les douze tribus d'Israël. » Ni Abraham , ni son fils , ni son petit-fils , ni tous ceux qui se réuniront à lui , n'arriveront à cette hauteur ; c'est un degré de gloire bien au-dessus de celle d'Abraham. Les apôtres seront assis sur des trônes pour juger les descendans de ces patriarches. Et ce n'est pas pour eux qu'est établie la distinction dont vous parlez ; elle indique seulement que la béatitude d'Abraham sera le partage d'un grand nombre d'autres , en disant : « Plusieurs viendront de l'orient et de l'occident , et ils reposeront » dans le sein d'Abraham , d'Isaac et de Jacob. » Quant aux trônes resplendissans , personne ne les occupera que cette assemblée d'élite. M'opposerez-vous encore les possessions , les troupeaux , les mariages , les enfans ?

Pourquoi non , dites-vous , si c'est à travers tous ces embarras que des anges désirent aller rejoindre Abraham ? Je vous réponds , et je vais plus loin : bon nombre de vierges n'obtiendront pas cette récompense , ni même une bien inférieure , mais seront repoussées dans les flammes , à l'exemple des vierges de l'Évangile , qui furent exclues de la chambre nuptiale. Ainsi donc , dites-vous , le mariage vaut autant que la virginité ; il vaut même plus , d'après l'exemple que vous citez , puisque Abraham , quoique marié , jouit du repos et des délices du paradis , tandis que les vierges sont dans les flammes ; voilà la conséquence de vos paroles. Votre conclusion est fautive , vous répondrai-je ; non , la virginité n'est pas au-dessous du mariage ; que dis-je , elle est bien au-dessus de lui. Comment cela ? C'est qu'Abraham n'a pas dû sa récompense au mariage , ni ces vierges leur punition à la virginité ; si le saint patriarche est glorieux dans le ciel , c'est qu'il pratiqua la vertu sur la terre ; si les vierges sont la proie des flammes , c'est que leur vie fut coupable. L'un , dans les liens du mariage , se conduisit en vierge , il sut conserver « la sainteté et l'ardeur constante ; » les autres , quoique vouées à la virginité , se sont laissé entraîner aux tourbillons de la vie et du mariage.

Pourquoi ne pourrait-on , dans le mariage , avec des enfans , des richesses , et tout le reste , conserver « sa constante ardeur ? » Parce que d'abord personne maintenant n'est semblable à Abraham , et ceux qui s'en rapprochent le plus sont encore bien loin de lui. Il avait des richesses , une épouse ; et cependant il sut mépriser la fortune plus encore que ceux qui embrassent la pauvreté. Il sut dompter ses passions avec plus d'empire que les vierges mêmes. Les vierges de nos jours brûlent de mille désirs impudiques , et le saint patriarche avait

solum pellice abstineret, sed etiam domo eam pelleret, quo litis ac dissidii occasionem omnem tolleret. Quod equidem nunc haud facile reperire est.

CAP. LXXXIII. Præterea autem, quod initio dicebam, et nunc repetam, non eundem a nobis atque ab illis virtutis modum exigi. Siquidem nunc perfectum esse non licet, nisi omnibus venditis¹, nisi omnibus valere jussis, non opibus tantum et ædibus, sed anima etiam sua. Tum nondum tantæ accuratationis specimen erat. Quid igitur? inquit, accuratius nunc quam patriarcha vivimus? Deberemus certe, atque id jubemur, sed non præstamus: ideoque longe a justo relinquimur. Nam quin majora nobis certamina proposita sint, nulli dubium est. Itaque Noe laudans Scriptura, non simpliciter id facit, sed cum additamento quodam, nam ait: «Noe justus, perfectus in generatione sua, Deo placuit²;» non simpliciter perfectus, sed in generatione sua. Multi enim sunt perfectionis modi, aliis atque aliis temporibus definiti: ac quod aliquando perfectum fuit, temporis progressu fit imperfectum. Verbi gratia: «Aliquando perfectus erat qui legem» exsequebatur; nam hæc qui faciat, inquit, per ea victurus est³;» at Christus exortus perfectum hoc imperfectum ostendit: «Nisi enim, inquit, abundaverit justitia vestra plus quam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum⁴.»

Tum homicidium solum atrox videbatur: nunc vel ira duntaxat ac convicium ad gehennam rapere queat. Tum adulterium solum plectebatur, nunc vel flagitiosis oculis mulierem aspicere, non abest a supplicio. Tum perjurium solum a malo erat: nunc vel jurare. «Nam quod» præter hæc est, inquit, a malo est⁵.» Ab iis nihil amplius requirebatur, quam amare eos qui se amarent: nunc magnum hoc et præclarum, tam est imperfectum, ut eo perfuncti, nihilo publicanis præstemus.

¹ Math. xix. — ² Gen. vi, 9. — ³ Levit. xviii, 5. — ⁴ Math. v, 20. — ⁵ Ibid. 37.

si bien éteint la flamme des siens, il avait tellement enchaîné ses sens, que non seulement il s'interdit tout commerce avec sa concubine, mais qu'il l'éloigna de sa maison, pour éviter tout sujet de dispute et de dissension. De pareils exemples sont rares aujourd'hui.

CHAP. LXXXIII. Permettez-moi, du reste, de revenir à ce que je vous disais tout à l'heure : Dieu exige de nous un degré de vertu bien différent de celui qui faisait le mérite des temps anciens. Personne aujourd'hui ne peut se croire parfait s'il n'a pas vendu tous ses biens, s'il n'a dit un éternel adieu non seulement aux richesses, aux palais somptueux, mais aussi à son âme ? Il fallait à l'époque d'Abraham moins de sacrifices. Qu'est-ce à dire ? me répondra-t-on ; nous vivons donc plus saintement qu'Abraham. Il devrait certainement en être ainsi ; Dieu nous l'ordonne, et nous ne le faisons pas ; il y a plus, nous nous traînons bien loin derrière ce juste. Et cependant il n'est pas douteux que nous ayons des combats plus rudes à soutenir. Entendez en effet l'Écriture sainte faisant l'éloge de Noé : elle ne dit pas simplement qu'il fut juste, mais elle ajoute autre chose : « Noé, est-il » dit, parce qu'il était juste, parce qu'il était parfait pour sa génération, fut agréable à Dieu ; » non pas parfait d'une manière générale, mais parfait pour son époque. Et il ne faut pas s'y tromper, le degré de la perfection varie suivant la diversité des temps ; en sorte que telle chose regardée jadis comme parfaite est loin de mériter ce nom aujourd'hui. Ainsi autrefois celui qui accomplissait la loi était parfait : « Celui qui accomplira ces commandemens, dit Moïse, trouvera en » eux la vie. » Mais la venue du Messie a ordonné plus que cette loi : « Si votre justice, dit-il, n'est pas plus abondante que celle des scribes » et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. »

Dans ces temps reculés l'homicide seul était criminel ; maintenant la colère, les injures suffisent pour nous précipiter dans les flammes éternelles. A cette époque, pour être réprouvé du ciel il fallait consommer l'adultère ; aujourd'hui, porter seulement sur une femme des regards de concupiscence nous attire la colère de Dieu. Alors il ne fallait pas se parjurer, et à nous il nous est défendu même de jurer. « Tout ce qu'on ajoute à ces simples mots, dit saint Matthieu, est mal. » Les Juifs avaient assez fait quand ils aimaient ceux qui leur témoignaient de l'amour, et ce sentiment de réciprocité, si beau, si parfait pour eux, n'est plus compté pour nous que comme bien imparfait, puisque en le pratiquant nous ne faisons rien de plus que les publicains.

CAP. LXXXIV. Cur igitur non idem præmium iisdem recte factis et nostris et antiquorum, propositum est, sed majorem virtutem exhibeamus necesse est, si eadem quæ illi consequemur? Quia nunc ingens Spiritus gratia effusa est, et magnum adventus Christi munus: adultos quippe pro infantibus reddidit. Itaque quemadmodum nos a pueris nostris puberibus majorem virtutem postulamus, et quæ in prima ætate facientes laudabamus, eadem si viri effecti præsent non æque admiramur, sed alia multo iis graviora edere jubemus: ita et ab humana natura Deus primo quoque tempore eximia quædam facinora non exigebat, ut quæ puerilius affecta esset; at ubi prophetas apostolos audivit, Spiritus gratiam consecuta est, virtutis ei magnitudinem auxit. Nec injuria. Nam et mercedem ampliorem, et præmia multo illustriora nunc proposuit: non enim amplius terra ac terrena, sed cælum, et quæ intelligentiam superent, bona, perfunctos exspectant. Annon igitur absurdum sit, adultos adhuc in eadem infantia persistere? Nam humana natura adversum se factionibus divisa erat, bello ardens internechino. Atque id describens Paulus, ait: « Aliam video legem in membris » meis repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me legi peccati, » quæ lex est in membris meis ¹. » At nunc hæc non sunt. « Nam quod » impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium » suum mittens in similitudinem carnis peccati damnavit peccatum in » carne ². » De iisque gratias agens Paulus, dicebat: « Infelix ego homo, » quis me liberabit de corpore mortis hujus? Ago Deo gratias per Jesum » Christum ³. » Itaque merito punimur, soluti tantumdem currere, quantum impediti, nolentes. Quamquam ut tantumdem possimus, ne sic quidem pœna solvimur: nam qui alta pace fruatur, longe majus et illustrius tropæum erigere par est, quam qui admodum bello premantur. Quod si in opibus, deliciis, conjugum studio, negotiorum cura assidue versamur, ecquando viri evademus, spiritu vivemus, Domini res curabimus? an postquam hinc migratum erit? at non id laborum ac certaminis, sed præmiorum et pœnarum tempus erit. Tum nec virgini oleum in lucernis non habenti, ab alia sumere licebit, sed ea foris manebit: nec qui sordidis indutus adstet, egressus mutare vestem poterit, sed ad gehennæ ignem abripietur ⁴; nec si vel Abrahamum impleret, quid-

¹ Rom. vii, 23. — ² *Ibid.* viii, 3. — ³ *Ibid.* vii, 24. — ⁴ Matth. xxv.

CHAP. LXXXIV. Pourquoi donc nos bonnes actions ne doivent-elles pas obtenir des récompenses autres que celles de nos premiers pères? Pourquoi nous est-il imposé des devoirs plus grands, quand nous n'avons à attendre que le même bonheur? Parce que la grâce céleste du Saint-Esprit s'est répandue, parce que la venue de Jésus-Christ a été un insigne bienfait: d'enfans que nous étions, elle nous a fait devenir hommes. Et si nous-mêmes demandons à l'adolescence plus qu'au jeune âge, si ce que nous avons trouvé fort bien dans l'enfance n'a plus droit aux mêmes éloges dans l'homme fait, qui a de plus grandes obligations à remplir, Dieu aussi n'a pas dû au commencement exiger de la nature humaine des sacrifices aussi forts, parce qu'elle était encore dans son enfance; mais à la voix des prophètes et des apôtres l'homme a reçu la grâce de l'Esprit saint; sa vertu doit s'élever plus haut, et c'est justice: les promesses aussi sont bien plus grandes, la récompense bien plus belle: ce n'est plus la terre ni les choses de la terre, mais le ciel et des trésors au-dessus de toute intelligence qui nous attendent après la mort. Ne serait-il pas absurde qu'arrivés à la maturité de l'âge notre conduite fût la même qu'aux premiers jours de notre vie? La nature humaine, dans son enfance, avait à lutter avec elle-même; une guerre intestine la tourmentait. Ce sont ces combats incessans que décrit saint Paul lorsqu'il dit: « Je vois la loi de mes sens luttant sans cesse contre la loi de mon » cœur; la loi des sens triomphe et m'enchaîne à la loi du péché. » Cette lutte n'existe plus: « car ce qui était impossible à la loi qu'étouff- » fait la chair, Dieu l'a fait en envoyant son Fils participer à cette » chair de péché; il a arrêté le péché de la chair. » Aussi, dans les transports de sa gratitude, l'Apôtre s'écrie: « Malheureux mortel » que je suis! qui me délivrera de ce corps périssable? Grâces » soient rendues à Dieu, qui nous a envoyé Jésus-Christ! » C'est donc à bon droit que nous serons punis, si, dégagés de nos liens, nous n'avancions pas aussi vite que lorsque nous étions enchaînés. Même en avançant aussi vite, nous ne serons pas à l'abri de tout reproche. Car celui qui jouit d'une paix parfaite doit élever des trophées bien plus beaux et plus glorieux que ceux du malheureux encore tracassé par la guerre. Et si nous avons l'esprit sans cesse occupé de richesses, de plaisirs, de devoirs d'époux, de soucis d'affaires, quand pourrions-nous devenir hommes, vivre en esprit, songer au service de Dieu? L'espérons-nous après avoir quitté cette terre? C'est qu'alors le temps des épreuves et des combats sera passé, c'est qu'alors

quam tum proficiet¹. Quippe orta jam die propria, posito tribunali, sedente iudice et manante quasi quodam ignis fluvio², habita actionum nostrarum quæstione, non jam flagitia eluere sinemur, sed ad supplicium iis debitum velimus nolimus trahimur modo, nullius tum precibus liberandi : sed quamvis quis pari fiducia sit cum magnis et admirandis viris, quamvis Noe, Job, Daniel sit, etiamsi pro liberis ac filiabus deprecetur³, nihil agat, sed necesse erit peccatores immortales pœnas expendere, ut qui recte fecerunt, honorem inire. Nam neque his, neque illis finem fore Christus declaravit, ut vitam, sic supplicium æternum esse dicens : qui et dextris collaudatis, et sinistris damnatis ita subdit : « Abibunt hi in pœnam sempiternam, justi vero » in vitam sempiternam⁴. » Itaque hic serio laborandum est, et qui uxorem habeat, ei perinde agendum ac si non haberet : et qui vere non habeat, ei cum virginitate reliquæ etiam omnes virtutes exercendæ sunt, ne post ex hac vita discessum, incassum lamentemur.

AD VIDUAM JUNIOREM.

1. Gravem te quidem accepisse plagam, atque ad maxime vitalem partem jaculum superne immissum pervenisse omnes sane tibi consenserint, ac nemo ne ex iis quidem, qui valde philosophi sunt, contradixerit : verum quoniam male acceptos non in luctu, ac lacrymis omne suum tempus consumere oportet, sed vulnere quoque cura-

¹ Matth. xxii. — ² Dan. vii. — ³ Respicit ad Ezech. c. xiv, 14. — ⁴ Matth. xxv, 46.

commencera celui des récompenses ou des châtimens. A ce moment, les vierges qui n'auront pas garni leur lampe d'huile en demanderont vainement aux autres, la porte leur sera fermée. Celui qui se présentera avec une robe souillée ne pourra sortir pour en revêtir une autre, il deviendra la proie des flammes; il implorerait la protection d'Abraham, qu'il l'implorerait en vain. Le jour fatal est arrivé, le juge suprême est assis à son redoutable tribunal, sous ses pieds coule un fleuve de feu, il nous faut rendre compte de notre conduite: impossible en ce moment d'annuler nos forfaits, nous allons en subir la peine, que nous le voulions ou non; aucune prière ne peut avoir assez d'empire pour nous sauver, celui qui prendrait notre défense eût-il une foi vive à l'égal des plus grands saints; se nommât-il Noé, Job ou Daniel; vint-il demander grâce pour ses fils ou ses filles, sa prière ne sera point écoutée, il faudra sans rémission que les pécheurs commencent leurs supplices sans fin, comme ceux qui auront bien vécu iront jouir de la souveraine gloire. Car le Christ a déclaré lui-même que l'exécution de son jugement serait éternelle pour les uns comme pour les autres; éternité de bonheur à ceux-ci, éternité de peines à ceux-là. Écoutez ses propres paroles: après avoir fait l'éloge de ceux qui seront à la droite, après avoir condamné ceux placés à la gauche, il ajoute: « Les derniers iront dans les supplices éternels, les justes » dans la vie éternelle. » Il faut donc se mettre sérieusement à l'œuvre; il faut que l'homme marié vive comme s'il n'avait pas de femme, que celui qui est réellement libre embellisse sa virginité de la pratique des autres vertus, afin de n'avoir pas, en sortant de ce monde, à répandre des larmes superflues.

A UNE JEUNE VEUVE.

1. Le coup qui vous a frappée est terrible; le trait parti de la main de Dieu vous a fait au cœur une profonde blessure: ce cœur si tendre a été cruellement déchiré; je le sens, et les âmes les plus fermes, les plus stoïques, ne pourraient refuser leur sympathie à votre douleur. Mais que font des larmes éternelles et un désespoir sans fin quand on est blessé? Il ne sert de rien de gémir, de s'abandonner à l'affliction; il faut songer à guérir sa blessure, se soumettre patiemment aux remèdes qui peuvent vous sauver; et les pleurs, loin d'être salutaires,

tioni plurimum operæ, studiique navare, ne si despecta fuerint, majorem ipsismet lacrymis afferant plagam, atque ipso luctu vehementiorem flammam excitent; æquum profecto fuerit te eam, quæ per sermones adhibetur, consolationem non repudiare, ac lacrymarum fluvios parumper coercentem ad breve saltem tempus iis etiam, qui te consolari aggrediuntur, te ipsam dare.

2. Hæc enim causa est, cur et nos non in ipso luctus vigore, neque simul ac fulmen decidit, obturbaremus, sed cunctantes toto hoc intermedio tempore, ac permittentes te satiari fletu, quando jam a caligine illa paululum oculos attollere, atque aures iis, qui te consolari tentarent, præbere potuisti, tunc ipsi quoque post ancillarum sermones nostra adjungeremus. Nam cum adhuc tempestas magna est, et luctus viget, qui dolorem deponere suadet, is ejulatum magis provocat, nihil aliud lucri reportans, quam odium, multamque materiem ejusmodi oratione suppeditat igni, simulque de se, et inimici, et stulti hominis affert opinionem. Verum quando jam æstus ille desiderare cœpit, ac violentiam fluctuum sedavit Deus, facile orationis vela pandemus. Nam mediocri quidem tempestate poterit fortasse ars suum officium facere: at cum ventorum impetus invictus fertur, nihil loci est peritiæ. His adducti causis toto superiore tempore siluimus, ac vix nunc emitte vocem aggressi sumus. Audivimus enim a patruo tuo, confidendum posthac esse: nam et famulas, quæ paulo honoratiores sint, audere de his rebus prolixos inferre sermones; imo externas quoque mulieres, atque eas quæ aut genere tibi cognatæ, aut alia quavis ratione ad hoc munus obeundum sint idoneæ. Quod si illarum sermones admittis: valde confidimus, ac pro certo habemus fore, ut nostros non contemnas, sed quietem, ac tranquillitatem, quoad poteris, ipsis audiendis adhibeas.

3. Sane muliebris sexus proclivior quodammodo ad concipiendum dolorem est; at cum præterea juvenus adest, et viduitas immatura, et nullus negotiorum usus, et curarum magna moles, atque omne pristinum tempus in deliciis, hilaritate, divitiis insumptum est, multis partibus major redditur calamitas, ut nisi supernum adsit auxilium. periculum sit, ne a qualicumque irruente cogitatione dejiciatur: quod equidem ve præcipuum, ac maximum divinæ erga te curæ indicium

ne font qu'aigrir le mal et augmenter la souffrance. Ne refusez donc point les consolations qui vous sont offertes ; ayez assez d'empire sur vous-même pour les écouter sans vous plaindre ; calmez un peu votre douleur, et permettez un moment du moins que je cherche à adoucir l'amertume de vos regrets.

2. Je n'ai point voulu vous importuner de mes avis aussitôt après le coup qui vous a frappée ; j'ai gardé jusqu'à présent un silence respectueux, et j'ai cru devoir attendre, pour hasarder aussi quelques efforts, que vos yeux fussent moins chargés d'un nuage de larmes, et vos oreilles moins insensibles aux paroles de mes amis. Quand la douleur est dans toute sa force, des consolations intempestives ne font que provoquer de nouveaux transports de chagrin, et celui qui les risque imprudemment n'en retire d'autre fruit que la haine et le mépris de la personne à laquelle il les adresse. Quand la tempête est faible, les ressources de l'art peuvent être de quelque utilité ; mais quand les vents déchainés soulèvent les vagues, l'habileté du pilote ne saurait écarter le naufrage. Voilà pourquoi je me suis tenu jusqu'à ce jour. Maintenant que l'orage commence à s'apaiser et que Dieu a calmé la violence des flots, je ne dois plus craindre d'échouer dans mon entreprise. Ce que m'a dit votre oncle me rassure pleinement : les femmes qui vous servent, et à qui je conseille en passant un peu plus de respect, osent déjà vous donner de longues consolations, aussi bien que vos parentes et vos amies. S'il en est ainsi, je puis espérer que vous ne rejetterez point les miennes, et que vous les écouterez avec tout le calme et toute la tranquillité possibles.

3. On ne résiste point aisément à la douleur quand on est femme ; mais quand de plus on est jeune, qu'on a perdu tout-à-coup l'objet de ses affections, qu'on n'a aucune habitude des affaires, qu'on est accablée d'une foule de soucis et qu'on a toujours vécu dans les délices, au sein du luxe et de l'opulence, il est bien difficile de ne point succomber au désespoir, à moins qu'on ne soit appuyée du secours d'en-haut. Cet appui ne vous a point manqué, et Dieu a pris de vous un soin tout particulier ; car si vous êtes restée debout, quoique frappée

censuerim. Nam quod tot repente concurrentibus malis non te ægritudo absorberit; nec de naturali mentis statu sis deturbata; non id humani alicujus auxilii fuit, sed omnipotentis illius manus, sed intelligentiæ illius, cujus non est numerus, sed prudentiæ illius, quæ investigari non potest, sed patris misericordiarum, ac Dei totius consolationis. « Ipse enim, inquit, verberavit nos, et ipse sanabit nos; » percutiet, et curabit et sanos faciet nos¹. » Quamdiu enim tecum una vivebat beatus ille vir, capiebas quidem fructus honoris, curæ, studii, capiebas autem, quales ex homine capere par erat. Quoniam vero illum ad se vocavit Deus; ipse nunc illius loco se tibi substituit: neque hoc meum est, sed beati prophetæ Davidis, qui ita inquit: « Pupillum et viduam suscipiet²; » et alibi ipsum vocat « patrem pupillorum, et judicem viduarum³; » omninoque hoc hominum genus magnæ ipsi curæ esse videbis.

4. Cæterum ne hoc nomen assidue usurpatum animum tibi dejiciat, ac rationem perturbet reputanti in ipso ætatis flore illud te subisse, de hoc mihi primum disserendum proposui, atque ostendendum, non calamitatis nomen esse nomen viduitatis, sed honoris, et honoris quidem maximi. Neque enim tu mihi vulgi depravatam opinionem in testimonium afferas, sed beati Pauli, vel potius Christi decretum, ac legem. Quæ enim illæ loquebatur, hæc per ipsum pronuntiabat Christus, quemadmodum et ipse dixit: « An experimentum quæritis » ejus, qui in me loquitur Christi⁴? » Quid igitur inquit: « Vidua eligatur non minus sexaginta annorum, » et rursus: « Adolescentiores » autem viduas devita⁵, » utroque hoc præcepto rei nobis magnitudinem indicans. Nam de episcopis quidem præcipient nullibi numerum annorum statuit, hic autem magnam adhibet accuratorem. Quid ita? non quod viduitas sacerdotio major sit, sed quoniam majorem ipsæ, quam illi laborem sustinent, multis undique negotiis illas circumvenientibus publicis et privatis. Etenim quemadmodum civitas mœnibus non circumdata, patet exposita omnibus quicumque diripere eam voluerint; ita et puella in viduitate ætatem degens multos habet, qui undique insidentur, non solum eos, qui pecuniis animum adjecerunt, sed etiam qui pudicitiam ipsius violare student.

¹ Osee, x, 2. — ² Psal. cxl, 9. — ³ *Ibid.* lxxvii, 6. — ⁴ 2 Cor. xiii, 3. — ⁵ 1 Tim. v, 9 et 11.

de tant de maux imprévus, si votre ame n'a point été bouleversée par la douleur, vous ne le devez à aucun pouvoir humain ; vous le devez à la toute-puissance du Seigneur, à sa sagesse infinie, à sa providence toujours attentive; vous le devez à la bonté paternelle de ce Dieu des miséricordes, qui est aussi le Dieu des consolations. Tant que vous avez eu auprès de vous le bienheureux Théradius, vous avez joui de sa gloire, de son affection, de son amour; mais il était mortel, et le bonheur qu'il pouvait vous donner était aussi un bonheur périssable. Maintenant que votre époux n'est plus, Dieu, qui l'a rappelé à lui, a pris sa place auprès de vous. Oui, Dieu sera désormais votre protecteur; ceci n'est point une vaine promesse. Le roi prophète n'a-t-il pas dit : « Le Seigneur prendra sous sa protection la veuve et l'orphelin? » Ne le nomme-t-il pas ailleurs « le père des orphelins et le soutien des veuves? » Tout ne démontre-t-il pas l'intérêt que Dieu porte en effet à ceux qui restent sans appui sur la terre?

4. Mais je ne veux point réveiller en vous des souvenirs cruels; je ne veux point renouveler vos douleurs en vous faisant songer que vous avez, si jeune encore, perdu l'objet de toutes vos affections. Mon but est de vous montrer d'abord que le veuvage est un état qui mérite bien plus le respect que la pitié. Le vulgaire ne pense pas ainsi; mais qu'importe l'opinion du vulgaire? Consultons celle de Paul, ou plutôt de Jésus-Christ lui-même, qui parle par la bouche de son disciple. Que lisons-nous donc dans une des épîtres du prince des apôtres? « Admettez dans le chœur des veuves celle qui n'a pas moins de » soixante ans. » Et plus loin : « Rejetez celle qui est trop jeune. » Ces deux préceptes nous font voir toute la sublimité de cet état. Quand l'Apôtre parle de l'élection des évêques, il ne fixe pas l'âge qu'il faut avoir pour obtenir ce titre; mais quand il s'agit de l'élection des veuves, il a bien soin de déterminer le nombre de leurs années. Pourquoi cela? Ce n'est point que le veuvage soit quelque chose de supérieur au sacerdoce; mais c'est qu'il est quelque chose de plus pénible. Une ville qui n'est point fortifiée est exposée aux attaques de tous ceux qui veulent la piller; ainsi une jeune veuve est sans cesse assiégée d'une foule de gens qui cherchent à la surprendre, soit pour se rendre maîtres de sa fortune, soit pour lui ravir ce qui est bien plus précieux encore, l'honneur.

5. Neque vero has tantum, sed etiam alias labendi occasiones in ipsam incurrere inveniemus. Nam et domesticorum contemptus, et res neglectæ, et pristinæ dignitatis amissio, æqualium prosperitas, sæpe autem, et deliciarum cupiditas eo ipsas adduxerunt, ut secundis se nuptiis illigarent. Nec vero desunt, quæ legitimo quidem matrimonio viris se jungere minime velint, sed occulte, et clam. Id autem propterea faciunt, ut encomia viduitatis lucrentur. Ita non ignominia, sed admirationis, atque honoris plena res ipsa apud homines est, non modo fideles, verumetiam infideles ipsos. Nam et ego aliquando cum essem junior, doctori meo, erat autem ille omnium hominum maxime superstitiosus, animadverti matrem meam in multis magnam excitasse admirationem. Nam cum eos, qui sibi assidebant, more suo interrogasset, quis ac cujus ego essem; ac responsum esset, me viduæ mulieris esse filium, de me quæsit ætatem matris et viduitatis tempus. Cum primum vero audivit quadraginta annos natam esse, vigesimum vero jam annum agi, ex quo patrem meum amiserit, obstupuit plane, atque ad eos qui aderant conversus, clara voce exclamavit: Papæ! quales mulieres apud christianos sunt. Tanta non modo apud nos, sed etiam apud gentiles viduitatis laus est, et admiratio.

6. Quæ omnia considerans, beatus Paulus dixit: « Vidua eligatur » non minus sexaginta annorum¹. » Neque vero ex hoc solo, quamvis gravi ætatis testimonio, continuo sinit, ut in sacrum hunc allegatur chorum; sed alia addit ita scribens: « In operibus bonis testimonium » habens, si filios educavit, si hospitio recepit, si sanctorum pedes » lavit; si tribulationem patientibus subministravit, si omne opus bonum subsecuta est². » O diligentiam atque accurationem in probando! Quantam a vidua requirit virtutem, et quam subtiliter omnia persequitur? hanc sane operam non sumpturus, nisi munus honestatis, ac dignitatis plenum illi commissurus fuisset. At vero cum dixisset: « Adolescentiores autem viduas devita; » causam quoque adjungit: « Cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt³. » His enim verbis illud nobis significat, mulieres, quæ viros amiserunt, in illo-

¹ 1 Tim. v, 9. — ² Ibid. 10. — ³ Ibid. 11.

5. Ce ne sont pas là les seules occasions de faillir qui s'offrent à elle : souvent l'insubordination de ses domestiques, le mauvais état de ses affaires, l'ennui de la retraite, la jalousie qu'elle éprouve du bonheur des autres femmes, et aussi le désir des jouissances du monde, l'engagent à former de nouveaux nœuds. Il en est plus d'une qui, ne voulant point lier sa destinée à celle d'un homme par un légitime mariage, entretient avec lui un commerce criminel et clandestin, afin de jouir à la fois des plaisirs que donne le monde et des respects dus au veuvage. Cet état n'a donc rien que d'honorable, puisque, même en oubliant leurs devoirs, certaines femmes cherchent à se prévaloir du titre de veuves. Et ce n'est pas seulement chez les chrétiens que cet état est honoré; les infidèles eux-mêmes professent une haute estime pour celles qui l'ont embrassé avec sincérité. Je me souviens que dans ma jeunesse mon professeur, qui était bien l'homme le plus livré aux superstitions païennes, fit un jour hautement l'éloge de ma mère à ce sujet. Il avait adressé aux personnes qui l'entouraient quelques questions sur moi et sur ma famille. On lui répondit que ma mère était veuve; alors il voulut savoir son âge et son temps de veuvage; quand il eut entendu qu'elle était âgée de quarante ans et qu'il y en avait vingt qu'elle avait perdu son mari, il demeura tout étonné; puis se tournant du côté des assistans : Quelles femmes on trouve chez les chrétiens! s'écria-t-il. Tel est en effet le mérite du veuvage, que les païens eux-mêmes ne peuvent lui refuser leur admiration.

6. C'est donc parce qu'il connaissait les périls et la gloire de cet état que saint Paul disait aux fidèles : « Admettez au nombre des veuves celle qui n'a pas moins de soixante ans; » et cette garantie de vertu donnée par les années ne suffit pas encore, toute sûre qu'elle puisse être, pour que l'Apôtre accorde à une femme le titre glorieux de veuve; il réclame encore d'autres garanties : « Il faut, dit-il, qu'elle » apporte le témoignage de ses bonnes actions; qu'elle ait élevé ses » enfans dans la piété; qu'elle ait rempli les devoirs de l'hospitalité; » qu'elle ait lavé les pieds des saints, volé au secours de ceux qui » étaient dans la tribulation, et fait tout le bien qui était en son pouvoir. » A quelles épreuves rigoureuses l'Apôtre soumet celles qui ambitionnent la gloire du veuvage! quelle haute vertu il exige d'elles! avec quel soin il prescrit tout ce qu'elles doivent faire! Certes il n'eût pas attaché tant d'importance aux conditions qu'il leur impose si, en remplissant ces conditions, elles n'avaient à espérer que des honneurs vulgaires. Après avoir dit : « Rejetez celles qui sont trop jeunes, » il

rum locum aptari, et jungi Christo. Quo autem ostendat hanc conjunctionem esse suavem, ac lenem, vide quid dicat: « Cum enim luxuriatæ » fuerint in Christo, nubere volunt; » quasi de viro quodam leni, ac probo loquens, quique non illis cum imperio utatur, sed libertate illas frui permittat.

7. Nec vero hactenus orationem produxisse satis habuit; sed et aliunde rursus magnæ sibi illas curæ esse declaravit, ita scribens: « Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est; quæ autem vere vidua » est, et desolata, speravit in Deum, et instat obsecrationibus, et orationibus nocte ac die ¹. » Et ad Corinthios scribens, inquit, : « Beatior autem erit, si sic permanserit². » Vides quanta viduitatis encomia: atque hæc quidem in nova lege, quando jam virginitatis decus summo opere emicuit. Verumtamen neque hujus splendor viduitatis luminibus officere potuit, sed et ipsa elucet adhuc suam habens virtutem. Quotiescumque igitur inter dicendum viduitatis mentionem faciemus, ne animo concidas, nec rem turpem existimes. Nam si viduitas turpis, multo turpior virginitas. Sed non ita se res habet, absit. Quando enim eas, quæ viris adhuc superstitibus continentiam servant, omnes admiramur, et commendamus, cur non eas, quæ post virorum obitum eandem illis benevolentiam præstant, laudibus et admiratione prosequamur?

8. Donec igitur, quemadmodum dicebam, cum beato Therasio vivebas, eum ille tibi honorem, tuorumque commodorum studium præstitit, cujusmodi a viro expectanda erant. Nunc autem illius loco habes Dominum omnium Deum, qui cum antea tibi affuit; tum vero id nunc multo impensius, ac cumulatus faciet. Atqui providentiæ ipsius non minimum, quemadmodum antea dicebam, indicium jam nobis dedit, in hoc curarum, atque doloris incendio incolumem te præstans, nec

¹ 1 Tim. v, 5 et 6. — ² 1 Cor. vii, 40.

ajoute le motif de ce précepte ; car « elles se sont dissipées en Jésus-Christ, dit-il, et elles veulent former de nouveaux nœuds. » Il veut ainsi faire entendre que les jeunes veuves deviennent les épouses de Jésus-Christ ; et pour montrer combien cette union a de douceur pour elles et leur laisse de liberté, il les accuse de s'être dissipées en Jésus-Christ ; il représente en quelque sorte le Seigneur comme un époux rempli de bonté et de complaisance, qui ne veut point user de son autorité sur elles et leur permet d'agir à leur fantaisie.

7. Mais la sollicitude de l'Apôtre à l'égard des veuves ne s'arrête pas là : il montre combien leur état lui inspire d'intérêt par de nouvelles réflexions et de nouveaux conseils. « Celle qui a perdu son époux et qui vit dans les délices, dit-il, est morte, bien qu'elle semble vivante. Celle qui est véritablement veuve et qui reste fidèle à son deuil espère en Dieu et passe les jours et les nuits en prière. » Dans une de ses épîtres aux Corinthiens il s'exprime ainsi en parlant des femmes qui viennent de perdre leurs époux : « Elles seront plus heureuses si elles restent veuves. » Quel magnifique éloge du veuvage ! Et remarquez que saint Paul parle sous l'inspiration de la nouvelle loi, et dans un temps où le mérite de la virginité brille de tout son éclat. Cependant la splendeur de cette vertu ne nuit point dans l'esprit de l'Apôtre à l'honneur du veuvage, et il se plaît à faire ressortir aussi le mérite de cet état. Toutes les fois donc qu'il en sera question devant vous, gardez-vous de rougir comme si vous aviez honte d'être veuve. Si le veuvage était chose honteuse, la virginité le serait encore davantage. Mais non, il n'en est pas ainsi. Si les femmes qui du vivant même de leurs époux gardent la continence sont l'objet de notre admiration et de nos éloges, pourquoi n'aurions-nous pas la même admiration et les mêmes éloges pour celles qui, devenues veuves, gardent à leurs époux une inviolable fidélité ?

8. Je l'ai déjà dit, et je le répète encore : tant que vous avez eu auprès de vous le bienheureux Théradius, vous avez joui de tout le bonheur qu'un homme peut donner ; maintenant Dieu a pris sa place ; Dieu, qui est le souverain de l'univers, qui ne vous a jamais abandonnée, mais qui vous protégera désormais avec plus de sollicitude encore. Il vous a déjà donné un témoignage éclatant de sa providence paternelle en vous gardant du désespoir, en vous défendant contre votre propre douleur. Et maintenant que sa main puissante vous a sauvée du naufrage au milieu de la tempête, espérez qu'elle vous gui-

permittens, ut quidquam damni patereris. Qui autem tanta tempestatis vi incumbente naufragium fieri minime permisit, multo magis tranquillo jam mari custodiet animam tuam, et levem reddet viduitatem, atque ea, quæ ex ipsa oriri videntur mala.

9. Quod si non viduitatis nomen te discruciat; sed talis viri jactura: ego etiam tibi plane assentior, in toto terrarum orbe paucos ex viris sæcularibus exstitisse viri tui similes tanta humanitate, probitate, modestia, sinceritate, prudentia, pietate præditos. Verum, si quidem penitus interiisset, atque in nihilum abiisset, mœrendum, ac dolendum erat: sin autem ad quietum, placidumque delatus est portum, atque ad suum vere regem profectus est; nullus hic lacrymis sed lætitiæ locus est. Etenim hæc mors non est mors, sed migratio ac domicilii mutatio a deterioribus ad meliora, a terra ad cœlum, ab hominibus ad angelos, et archangelos, atque adeo ipsum angelorum et archangelorum Dominum.

10. Nam hic quidem, dum in terris imperatori militabat, multa erant expectanda discrimina, multæ ab invidis insidiæ. Quo enim magis illius existimatio, et gloria augebatur; eo plures in ipsum excitabantur inimicitia. Illuc autem profecto nihil ejusmodi metuendum est. Quamobrem quantum luges, tam commodum; ac bonum, jussu esse ad Deum ire; tantum lætari oportet quod magna cum securitate, et gloria profectus, et a periculorum, quæ hic imminebant, tumultu liber in pace et quiete multa degat. Quam enim absurdum est fateri quidem cœlum terra longe melius esse, ac tamen eos, qui hinc eo comgearunt, luctu prosequi? Nam si beatus iste ex illorum hominum numero fuisset, qui turpiter, ac Deo minime probati vixerunt; profecto non solum mortuus, sed etiam vivens, fletu prosequendus erat. Nunc vero, quando et ipse unus ex Dei amicis est, non solum viventi, sed etiam somnum suum dormienti gratulandum est. Audisti sane ex beato Paulo faciendum hoc esse, cum ita diceret: « Longe satius est dissolvi, et esse cum Christo ¹. »

11. At forte voces illius audire cupis tuoque erga illum amore frui, et consuetudinem requiris, et gloriam, splendorem, decus, securitatem, quæ ab illo in te redundabant, atque hæc omnia periisse ægre

¹ Philip. 1, 23.

dera désormais sur une mer toujours tranquille, et vous garantira de tous les écueils.

9. Mais peut-être, sans rougir d'être veuve, déplorez-vous la perte d'un époux qui méritait tout votre amour. J'avoue qu'il y a peu d'hommes parmi les séculiers qu'on puisse comparer au noble Théradius, sous le rapport de l'humanité, de la probité, de la modestie, de la sincérité, de la prudence et de la piété. Sans doute il faudrait pleurer sa mort, s'il était descendu tout entier dans la tombe, s'il était devenu tout entier la proie du néant. Mais si son ame immortelle s'est envolée dans un lieu où la paix habite; si elle a été rejoindre son Créateur, pourquoi verser des larmes, pourquoi regretter son départ? Mourir ainsi, ce n'est point mourir; c'est passer du séjour des misères au séjour des félicités, c'est monter de la terre au ciel, et quitter les hommes pour vivre avec les anges et près du trône de celui que les anges adorent.

10. Tant que votre époux est resté ici-bas, combattant pour son empereur, vous avez eu à redouter pour lui les périls de la guerre et les attaques de l'envie, qui devient plus acharnée à mesure qu'on s'élève et qu'on s'entoure de plus d'illustration. Mais près du trône du souverain des cieux, il est à l'abri de toutes les attaques et de tous les périls. Si vous devez gémir de la perte d'un tel époux, vous ne devez pas moins vous réjouir de son bonheur, en pensant qu'il a obtenu en échange des dangereux honneurs d'ici-bas la gloire paisible des élus. Le ciel est préférable à la terre; vous en convenez sans doute; soyez donc conséquente avec vous-même, et ne pleurez point sur celui qui a quitté la terre pour monter au ciel. Si votre bienheureux époux eût été un de ces hommes dont la vie n'est qu'une offense continuelle contre le Seigneur, il n'eût pas fallu attendre sa mort pour le pleurer. Mais puisqu'il a toujours mérité d'être agréable à Dieu, nous devons le féliciter de s'être endormi du sommeil des justes, aussi bien que d'avoir pratiqué leurs vertus. « Notre plus grand bonheur, dit saint Paul, c'est » de sortir de cette prison du corps, pour nous réunir à Jésus-Christ. »

11. Mais peut-être ce qui cause votre douleur, c'est de ne plus entendre la voix chérie de votre époux, de ne plus lui témoigner votre amour, de ne plus jouir de sa présence; peut-être regrettez-vous l'éclat que sa gloire faisait rejaillir sur vous, et la sécurité dont sa

fars, et quasi tenebras menti tuæ offundi sentis. Verum tuam quidem erga illum amicitiam æque tibi nunc, atque antea tueri licet. Talis enim est charitatis potentia: non solum præsentem, ac proximos, qui ob oculos versantur, sed eos etiam, qui longe absunt, complectitur; conglutinatur, conjungit; ac neque temporis longinquitas, neque locorum intervalla, neque aliud hujus generis quidquam frangere, ac discindere animæ amicitiam potest.

12. Quod si præsens præsentem intueri cupis; non enim me fugit id tibi esse maxime in optatis; custodi illi lectum alteri viro minime pervium, incumbere in eam curam, ut eadem in te, atque in illo vitæ probitas eluceat, ac sine dubio ad eundem cum ipso pervenies chorum; atque una cum eo habitabis non quinque annos, quemadmodum hic, non viginti, non centum, non mille, aut bis mille, aut decem millia, aut multo plures, sed infinita sæcula. Regiones enim illas requiei deputatas non corporeæ cognationes, sed vitæ similitudo obtinebit. Nam si eadem suscepta vivendi ratio Lazarum Abrahæ ignotum in sinum illius adduxit, multosque facit ab Oriente, et Occidente cum illo recumbere: profecto te quoque una cum optimo Therasio locus quietis excipiet, si eandem, atque ille, colere volueris vitam, tuncque ipsum non cum ea corporis pulchritudine, qua præditus abiit iterum recipies, sed cum alio quodam splendore, ac venustate, quæ ipsos solis radios fulgore vincat. Etenim hoc quidem corpus, etiam si ad summum pulchritudinis gradum pervenerit, mortale tamen est. Corpora autem eorum, qui Deo placuerunt, tantam induent gloriam, quantam ne intueri quidem his oculis licet. Atque harum quidem rerum signa quædam atque obscura vestigia, et in vetere, et in novo Testamento nobis ostendit Deus. Nam illic quidem Mosis facies tanta fulgebat gloria, ut eam oculi Israelitarum ferre minime possent. In novo autem longe magis fulsit Christi facies.

13. Quæro igitur ex te, si quis tibi pollicitus esset ei se totius orbis regnum traditurum, sed ob hanc causam jussisset viginti ipsos annos te secedere, atque iis transactis diademate, ac purpura ornatum eum tibi traditurum promisisset, teque in eodem, atque illum honoris gradu colloecaturum: nonne secessionem istam æquo animo, et ea, qua decet, contentia tulisses? nonne munus præclarum, remque omnibus votis

protection vous entourait. Mais quoi ! rien ne vous empêche de lui témoigner votre affection au-delà du tombeau. L'amour est tout-puissant ; il sait établir un lien mystérieux entre deux âmes séparées l'une de l'autre ; il les rapproche malgré le temps et la distance , il les unit en dépit de tout , et malgré la mort elle-même.

12. Si c'est sa présence qu'il vous faut, et je n'ignore point que c'est là un de vos vœux les plus ardens, gardez-lui une inviolable fidélité ; montrez en vous toutes les vertus qui brillaient en lui, et alors, je n'en doute point, vous pourrez le revoir encore et passer auprès de lui, non pas quelques années, ainsi que dans votre première union, ni vingt, ni cent, ni mille, ni dix mille, mais l'éternité toute entière. Dans ces régions heureuses où votre époux habite, on n'est point réuni par les liens du sang, ou par quelque autre lien charnel, mais par celui de la vertu. C'est grâce à ce lien que Lazare repose dans le sein d'Abraham, et que sont rassemblés auprès du patriarche les justes de l'Orient et de l'Occident. C'est ce même lien qui peut vous réunir au noble Théradius. Oui, vous reverrez encore votre époux, non plus revêtu d'une beauté périssable, mais brillant d'une beauté mystérieuse et divine, dont l'éclat efface celui du soleil. Sans doute, la nature l'avait enrichi de tous ses dons ; mais que sont les dons de la nature, si on les compare à cette auréole dont le Seigneur couronne ses élus et dont la splendeur éblouissante aveuglerait les yeux des mortels ? Rappelez-vous Moïse descendant du Sinaï : son visage rayonnait de tant de gloire que les Israélites n'en pouvaient supporter l'éclat. Rappelez-vous aussi Jésus-Christ sur le mont Thabor : les disciples témoins de sa transfiguration ne tombèrent-ils point la face contre terre, épouvanés de sa majesté divine ?

13. Répondez-moi, si on vous avait promis de donner à votre époux l'empire du monde, à condition de vous séparer de lui pendant quelques années ; si vous aviez reçu l'assurance qu'après cette séparation il vous serait rendu orné du diadème et de la pourpre impériale, et que vous partageriez le trône avec lui ; n'auriez-vous pas consenti volontiers à un sacrifice payé d'un tel prix ? Montrez donc la

optandam duxisses? Patienter feras igitur et nunc, non regni terreni, sed cœlestis causa; non ut veste aurea, sed immortalitate indutum recipias et gloria, quantam eis, qui in cœlis degunt, habere consentaneum est. Quod si valde tibi intoleranda videtur temporis diurnitas, verisimile est illum tibi interdum in somniis adstare, et quæ consueverat tecum colloqui, et optatam faciem ostendere. Id te loco epistolarum consoletur: quinimo id epistolis clarius est. In illis enim litteras tantum cernere licet: hic vero, et formam vultus, et risum tranquillum, et figuram, et incessum, et sonum audire, et amicam illam vocem agnoscere.

14. Cæterum quoniam securitatis præterea ratio, quæ ex illo tibi aderat, te ad fletum impellit, fortasse etiam spes illæ, quæ sese ostendebant majoris dignitatis, et amplitudinis; audivi enim cito futurum fuisse, ut ille ad præfectorum thronum ascenderet, idque præcipue animum tuum excruciare puto; illos tibi ante oculos pone, qui cum ad majorem, quam ille, dignitatem evecti essent, miserrimum vitæ exitum sortiti sunt. Revocabo autem tibi in memoriam: Theodorum illum e Sicilia fortasse audisti; erat enim imprimis conspicuus. Hic et pulchritudine, et magnitudine corporis, et auctoritate apud imperatorem omnibus præstans, qui ea poterat, quæ intimorum familiarium nemo, prosperam illam fortunam non moderate tulit, sed insidiatus imperatori, ac deprehensus, ipse quidem valde miserabiliter obruncatus est: ipsius autem uxor neque educatione, neque genere, neque ulla alia re nobilitati tuæ concedens, omnibus repente rebus suis spoliata, ac libertate amissa cubiculariis ancillis annumerata, ac nulla non ancilla miseriorem vitam agere coacta est, hoc uno cæteras antecellens, quod propter non comparabilem calamitatis magnitudinem, lacrymas eorum omnium, qui ipsam aspicerent, eliciebat.

15. Fertur etiam Artemisia viro valde claro nupta, quoniam et ille tyrannidem affectavit, in eandem incidisse paupertatem, ac præterea oculis esse capta. Nam magnitudo ægritudinis, et lacrymarum vis lumina exstinxit. At nunc quidem hominibus eget, qui deducant, atque ad alienas portas adducant; ut hoc modo necessarium sibi victum comparare queat. Nec vero aliæ familiæ desunt itidem dejectæ, ac prostratæ, quas commemorarem, nisi probitatem, ac prudentiam tuam

même résignation quand il s'agit pour votre époux et pour vous, non d'un empire terrestre, mais du céleste royaume; quand vous devez revoir le bienheureux Théradius, non pas orné de la pourpre, mais revêtu de l'immortalité et brillant de toute la gloire des élus. Peut-être l'attente qu'il vous faut subir est-elle trop longue au gré de vos impatients désirs. Mais sans doute votre époux vous apparaît quelquefois dans vos songes, sans doute il vous parle, il vous montre encore ses traits chéris. Que cette correspondance mystérieuse soit votre consolation. Elle est plus douce que toute autre; elle vous permet de reconnaître, et la noble figure, et le tranquille sourire, et la voix pleine de charmes de celui que vous aimez.

14. Pourquoi donc verser des larmes? Est-ce la sécurité dont sa protection vous entourait que vous regrettez? Pleurez-vous vos espérances déçues, ces espérances qui vous montraient dans un avenir prochain votre époux assis sur le trône des préfets? S'il en est ainsi, songez à tous ceux qui, après s'être élevés plus haut encore, sont tombés tout d'un coup du faite des grandeurs, et ont fini misérablement leurs jours. Je prendrai la liberté de vous rappeler quelques-uns de ces exemples éclatans des caprices de la fortune. Vous avez sans doute entendu parler du fameux Théodore de Sicile. La nature lui avait donné la force et la beauté; il jouissait auprès de l'empereur d'un pouvoir sans bornes. Les plus intimes confidens du prince étaient jaloux de son crédit; mais aveuglé lui-même par l'éclat de sa fortune, il ne mit plus de bornes à son ambition; il osa tramer contre la vie de son maître, et paya de sa tête une tentative criminelle. Son épouse, qui ne vous était inférieure, ni sous le rapport de l'éducation, ni sous celui de la naissance et de la noblesse, se vit dépouillée de tous ses biens, privée de sa liberté, mise aux rangs des plus viles esclaves, et le seul avantage qui lui resta sur ses compagnes de servitude, ce fut d'inspirer la pitié, et d'arracher des pleurs à tous ceux qui, en la voyant, se rappelaient son ancienne fortune.

15. Artémise était également unie à un homme puissant, et l'ambition de son époux fut également cause de leur perte à tous deux. L'infortunée, réduite à la misère, eut encore le malheur de perdre la vue. Ses yeux, éteints par l'abondance de ses larmes, furent à jamais couverts de ténèbres; et maintenant, guidée par une main étrangère, elle va devant la porte du riche mendier le pain qui la nourrit. Combien je pourrais vous citer d'autres exemples de renversemens soudains, de ruines imprévues! Mais votre cœur est trop

probe nossem, quæ minime ex alienis malis calamitati tuæ cupis solatium adhibere. Neque vero hæc exempla aliam ob causam commemoravi, quam ut intelligas res humanas nihil esse, vereque a propheta esse dictum: « Omnis gloria hominis, ut flos fœni ¹. » Quo enim altius evehitur, atque emicat, eo majorem parit ruinam, neque iis solum, qui sub alieno imperio vivunt, sed etiam imperatoribus ipsis. Neque enim facile quis inveniatur privatam domum æque refertam calamitatibus, ac regis malis redundant. Nam et orphanis, et viduitates immaturæ, et necesse violentæ, atque iis quidem, quæ in tragœdiis narrantur, multo scelestiores, et acerbiores in hoc ipsum præcipue cadunt imperium. Atque, ut vetera omittamus, ex iis omnibus, qui ævo nostro imperarunt (fuerunt autem novem) duo soli communi morte vitam clausurunt. Reliquorum autem hic quidem a tyranno, ille vero in bello, alius domesticorum custodum insidiis, alius autem ab illo ipso, qui coronam, ac purpuram imposuerat, interfectus occubuit. Uxores vero illorum partim, ut ferunt, veneno interierunt, partim moerore. Earum vero, quæ adhuc superstites sunt, altera quidem filium habens pupillum tremuit, ac metuit, ne quis eorum, qui rerum potiantur, metu futurorum, eum de medio tollat, altera vero vix multorum precibus ab exilio rediit, quo antea ab eo, qui rerum potiebatur, missa erat. Quod ad eorum autem qui nunc imperant uxores; altera ex pristinis calamitatibus respirans, voluptati magnum habet dolorem admistum, eo quod qui rerum potitur nimis juvenis, ac inexpertus sit, multosque habeat undique insidiantes: altera vero timore exanimata iis, qui capite damnati sunt, miseriorem vitam ducit, eo quod vir ipsius ab eo tempore, quo diadema suscepit, usque ad hodiernum diem in bello et præliis versetur, verecundiaque et probris, quibus undique afficitur, magis quam ex calamitatibus tabescat. Quod enim antea nunquam, nunc evenit, ut Barbari propriam relinquentes regionem, multa stadiorum millia regionis nostræ percurrerint, et agris incensis, captisque urbibus domum redeundi omnem cogitationem abjecerint. Ac perinde quasi choreas ducerent, non bellum gererent, ita nostros omnes irrident, et quemdam ex illorum regibus dixisse ferunt, mirari se impudentiam nostrorum militum, qui cum facilius quam oves soleant jugulari, adhuc

¹ Isai. xl, 5.

noble et trop généreux pour trouver dans les malheurs d'autrui des consolations aux chagrins qu'il éprouve. Et si j'ai rappelé à votre souvenir quelques-unes de ces grandes catastrophes, c'est afin de vous montrer que les grandeurs humaines ne sont que néant et vanité, et combien le prophète avait raison de s'écrier : « La gloire de » l'homme est une fleur prête à se faner. » Plus on s'élève, plus la chute qui succède à cette élévation est profonde et terrible. Je ne parle pas seulement de ceux qui sont investis des dignités de l'empire, mais des empereurs eux-mêmes. Le malheur habite, de préférence le palais des rois : c'est là que les enfans deviennent vite orphelins, que les épouses sont veuves de bonne heure : c'est là que la mort aime à frapper violemment ses victimes ; c'est là que se passent les plus sanglantes tragédies. Oublions le passé ; ne parlons que des catastrophes arrivées de notre temps. Eh bien ! de neuf empereurs que nous avons vus sur le trône, deux seulement ont échappé à une mort violente : tous les autres sont tombés, celui-ci sous les coups d'un ambitieux prétendant, celui-là sous le fer des barbares, un autre sous le poignard d'un perfide serviteur, un autre enfin sous le glaive de celui qui lui avait donné la couronne et qui l'avait revêtu de la pourpre. Leurs épouses sont mortes pour la plupart, les unes consumées par le poison, les autres par le chagrin. Parmi celles qui vivent encore, l'une tremble pour son jeune fils, et craint à chaque instant que ceux qui ont usurpé le pouvoir ne lui ravissent cette dernière espérance pour affermir leur domination. L'autre revient à peine, grâce aux prières de ses amis, de l'exil où elle languissait depuis long-temps. Quant aux épouses de ceux qui règnent aujourd'hui, l'une, respirant enfin de ses maux passés, ne peut jouir sans crainte de son bonheur présent ; elle redoute l'avenir pour le jeune monarque auquel elle est unie et dont l'inexpérience enhardit les criminelles tentatives des ambitieux ; l'autre est en proie à des alarmes plus terribles encore, parce que son époux, depuis son avènement au trône jusqu'à ce jour, n'a point déposé les armes, et reçoit de la part de ses ennemis des affronts plus cruels que tous les revers. Il était réservé à ce règne de voir les Barbares, quittant leur patrie, s'avancer hardiment dans la nôtre, porter en tous lieux le fer et la flamme, s'emparer de nos villes et s'y établir en conquérans. Et comme si la guerre qu'ils nous font était un jeu pour eux, ils méprisent nos soldats, ils insultent à leur courage. Un des chefs de ces hordes errantes s'étonnait de l'impudence des défenseurs de l'empire : Ils se laissent égor-

victoriam sperent, neque ex sua regione velint excedere. Nam ipse quidem dixit, sese illis cædendis satietate sæpe captum esse. Quo igitur animo et imperatorem, et ipsius uxorem ista verba audientem existimas esse?

16. Et quoniam hujus belli mentio incidit, magnum mihi viduarum agmen occurrit, quarum aliæ olim ex virorum quidem dignitate plurimum splendoris acceperunt, nunc vero repente omnes nigra, ac luctuosa stola amictæ omne tempus in lacrymis ducunt. Neque illis hoc datum est, quod honorato tuo capiti. Tu enim, o admirabilis, et in lectulo jacentem vidisti honestum illum, et supremam audisti vocem, cum quibus modis res domesticæ administrandæ essent, te doceret, et testamento omnem alieni appetentibus ac sycophantis aditum obstrueret. Adde illud, quod jacenti mortuo sæpe incubuisti, et suaviata es oculos et amplexa es, ac luxisti, honestissimoque funere elatum vidisti: omnibus quæ decebat, erga illum officiis functa es, et justa persolvisti: et ad sepulcrum sæpe accedens non minimum habes tui doloris solatium. Illæ vero omnibus hujusmodi solatiis sunt destitutæ, cum omnes quidem ad bellum misissent viros suos tanquam rursus ipsos receptoræ, at pro illis tristem illorum mortis acceperint nuntium. Non enim quisquam corpora ipsorum afferens, sed verba tantum mortis genus narrantia, ad ipsas rediit. Verum sunt, quæ neque hac ipsa narratione dignæ fuerint habitæ, neque quomodo illi ceciderint, doceri potuerint, cum in magno cæsorum numero reliquis essent coacervati. Ecquid vero mirum, si multi ex ducibus hoc modo interierunt, quando et imperator ipse in vico quodam cum paucis militibus conclusus, exire quidem, et sese invadentibus opponere minime ausus est, sed intus manens, accenso ab illis igne, una cum iis omnibus, quos secum habebat, combustus est; nec viris solum, sed etiam equis, et trabibus, et muris, et omnibus in unum atque eundem cinerem abeuntibus? Atque hunc nuntium ii, qui una cum imperatore ad bellum profecti fuerant, loco imperatoris ipsius, ad uxorem reportantes redierunt. Nihil enim, nihil plane ea, quæ in mundo splendida sunt, ab iis, quæ in scena geruntur, atque a vernorum florum venustate differunt. Primum enim antequam appareant, evanescunt, deinde etiam

ger comme des moutons , disait-il , et ils osent encore espérer la victoire , et ils ne veulent point nous céder la terre , ces faibles ennemis que mon bras s'est si souvent fatigué de tuer sur le champ de bataille. Quel langage orgueilleux ! et quels sentimens pénibles il doit faire naître dans le cœur de l'empereur et dans celui de son auguste épouse !

16. J'ai rappelé la guerre des Barbares ; puis-je me dispenser de dire un mot de tant de veuves qu'elle a faites ? Quelques-unes ont brillé avec éclat dans le monde , et toutes passent maintenant leur vie dans le deuil et les larmes. Vous avez pu entourer de vos soins votre époux bien-aimé avant qu'il vous fût ravi ; vous avez entendu ses dernières paroles , à cette heure suprême où , prêt à vous dire adieu , il s'inquiétait encore de votre bonheur à venir et vous donnait les conseils que lui inspirait sa prudence. Vous avez pu serrer dans vos bras ses restes inanimés , les couvrir de vos baisers et de vos larmes , les honorer par de magnifiques funérailles ; vous pouvez soulager votre douleur en pleurant sur sa tombe. Mais les infortunées ont été privées de ces douces consolations. Elles ont vu leurs époux s'éloigner d'elles pour aller au combat ; elles se flattaient de l'espérance qu'ils leur seraient bientôt rendus , et elles n'ont reçu que la nouvelle de leur mort. Nul n'a rapporté à ces veuves désolées les restes des guerriers étendus sur le champ de bataille. Le récit de leur trépas , voilà tout ce qu'elles ont pu recueillir. Combien , parmi elles , n'ont pas même obtenu cette triste consolation , et n'ont pu savoir comment leurs époux étaient tombés sous le fer ennemi , ensevelis qu'ils sont restés sous des monceaux de cadavres. Et doit-on s'étonner que nombre de chefs aient péri de cette manière , quand l'empereur lui-même trouva une fin si déplorable dans cette guerre désastreuse ? Renfermé dans un village avec quelques soldats , et n'osant point en sortir pour repousser les Barbares , ceux-ci y mirent le feu : il fut donc brûlé vif , ainsi que ses compagnons. Cavaliers et chevaux , et jusqu'aux murailles des maisons , tout fut consumé et réduit en cendres. Telle fut l'affreuse nouvelle que les troupes qui avaient suivi l'empereur à la guerre rapportèrent à sa veuve désolée , au lieu d'un époux vainqueur et triomphant. Tout ce qui brille dans le monde passe comme une fleur , s'évanouit comme un éclair. Ce monde est un grand théâtre où les scènes les plus diverses se succèdent rapidement aux yeux des spectateurs , où les événemens se pressent et nous offrent en passant tour à tour devant nous les contrastes les plus soudains et les plus imprévus.

si paululum temporis maneant, cito tamen ad interitum properant.

17. Quid enim honore, qui a vulgo exhibetur, et gloria exilius, ac vilis? quem fructum, quam utilitatem afferunt? quonam bono exitu concluduntur? Atque utinam nihil aliud subesset mali: nunc vero præterquam quod nihil vere boni inde provenit, multas etiam molestias, multa damna assidue is ferre cogitur, qui se huic acerbissimæ dominæ subjecit. Domina enim est eorum, qui ipsam admiserunt, et quo majoribus blanditiis et assentionibus colitura servis, eo magis sese contra ipsos erigit, et durioribus ipsos urget mandatis, eos vero, qui ipsam rejiciunt ac despiciunt, nullatenus ulcisci potest. Ita et tyranno, et fera qualibet immitior est. Nam tyrannus quidem et feræ, blanditiis sæpe mitescunt: hæc autem tunc maxime efferatur, quando ei maxime auscultaverimus, ac si dicto audientem inveniatur, atque ad omnia obsequentem, nihil est præterea, quod imperare omittat. Habet vero et alteram belli sociam, quam non male fortasse quis ipsius filiam appellaret. Quando enim ipsa probe a nobis educata et aucta radices egerit, tunc arrogantiam parit, rem quæ nihilo minus quam mater animam quem ceperit, præcipitem agere potest.

18. Hoc igitur, dic mihi, luges, quod ab hac durissima domina Deus te liberavit? quod omnibus his pestiferis morbis omnem obsepsit viam? Vivente enim adhuc tibi viro nullum in mentem tuam insultandi finem fecissent; mortuo autem, non habent unde in cogitationes tuas, impetum faciant. Hoc igitur tibi posthac curandum, ac præstandum est, ut ne illarum discessum lugeas, neque acerbum illum dominatum expetas. Nam ubi illæ vehementius spirant, omnia funditus evertunt, ac prosternunt. Et quemadmodum meretrices, cum plerumque suapte natura deformes sint, ac squalidæ, frictionibus, et fucis incautos et simplices juvenum animos illaqueant, et postquam in suam ditionem receperint, servis omnibus contumeliosius, tractant: ita et hujusmodi affectiones, ambitio, et arrogantia quavis lue hominum animos magis inquinant.

19. Hinc et multi divitias magnum bonum duxerunt: quare qui ambitionem ejecerit, neque a divitiis etiam capiatur. Nam quibus licuit ob paupertatem consequi magnam gloriam, si ditescere minime voluerunt, sed magnam auri vim sibi oblatam contempserunt. Atque hos

17. Qu'y a-t-il de plus vain et de plus méprisable que la gloire ? quel bien peut-on en attendre ? quel fruit peut-on en recueillir ? Et plutôt à Dieu qu'elle ne fût qu'une chose inutile ! Mais elle cause la perte de ses adorateurs ; c'est une maîtresse cruelle qui aime à tourmenter ses esclaves : plus elle reçoit d'eux de respects et d'hommages empressés, plus elle rend leur servitude pénible et douloureuse, tandis qu'elle est impuissante à se venger des dédains de ceux qui la méprisent. Le tyran le plus farouche, l'animal le plus féroce, s'appivoisent souvent par les caresses ; mais elle, les caresses ne font qu'irriter sa fureur, et la complaisance qu'on met à la servir ne la rend que plus impérieuse et plus dure. La gloire a une compagne qu'on pourrait appeler sa fille. Quand elle s'est bien emparée de nous, elle donne naissance à l'arrogance, vice qui n'est pas moins funeste que la gloire, sa mère, à ceux qu'il domine. L'ambition et l'orgueil sont inséparables ; ces passions se prêtent un mutuel secours, elles agissent de concert, elles habitent ensemble dans le même cœur, et le ravagent à l'envi.

18. Pourquoi donc verser des larmes, encore une fois ? est-ce parce que Dieu vous a soustraite au joug de cette maîtresse cruelle qu'on appelle la gloire, parce qu'il vous a mise à l'abri de l'arrogance, dont elle est la compagne et la mère ? Si votre époux était encore vivant, vous seriez sans cesse exposée à subir leur domination ; maintenant qu'il n'est plus, vous n'avez plus à les redouter. Ne serait-ce donc pas être ingrate envers le Seigneur que de pleurer votre délivrance et regretter la tyrannie de ces passions funestes qui perdent ceux dont elles s'emparent ? Semblables à ces courtisanes qui cachent sous le fard la laideur de leur visage pour séduire quelques jeunes gens sans expérience, et qui, après les avoir enlacés dans leurs liens, les traitent avec plus de mépris que de vils esclaves, la gloire et l'arrogance font peser sur ceux qu'elles éblouissent d'un faux éclat la plus honteuse et la plus flétrissante de toutes les servitudes.

19. Combien de fois le désintéressement n'a-t-il pas été l'auxiliaire de l'ambition ! combien de fois n'a-t-on pas méprisé les richesses pour se faire honneur de la pauvreté ! Vous connaissez aussi bien et mieux que moi Épaminondas, Socrate, Aristide, Diogène, et ce Cratès qui

minime ex me cognoscere necesse habes : ipsa enim longe melius, quam ego, nosti Epaminondam, Socratem, Aristidem, Diogenem, Cratem, qui suos agros in pecorum pastum reliquit. Nam alii quidem, cum non esset in promptu ditescere, exorientem sibi ex paupertate gloriam animadvertentes, facile in eam se partem dederunt. Hic autem et ea, quæ habebat, projecit. Adeo omnes hujus feræ belluæ sibi acquirendæ cupiditate insaniebant. Ne igitur queramur Deum ex hac turpi nos tyrannide, et ridicula, et multorum probrorum plena exemisse. Nomen enim solum splendidum est, res autem ipsa longe alios, atque appellatio ipsa polliceatur, amatores suos reddit, ac nemo est, qui gloriæ causa quidpiam agentem non irrideat. Ille enim solus suspiciendum se præbere, et gloria circumfluere poterit, qui eo minime spectat. Qui autem magnum quiddam putat gloriam a multis delatam, atque illius consequendæ causa omnia facit, et patitur, is potissimum ab ea longe aberit, ejusque experserit ; rerum vero gloriæ adversantium maxime particeps, irrisionis, crimiuationis, maledictorum, offensionis, odii.

20. Neque in viris tantum id usuvenit, sed etiam in vobis mulieribus, atque multo magis. Nam quæ et figura, et incessu, et vestitu simplicem quamdam bonitatem præ se fert, et a nemine honorem aucupatur, eam omnes admirantur, suspiciunt, prædicant, omnibus bonis ominibus prosequuntur : vanæ autem gloriæ cupidam aversantur, oderunt, et veluti belluam quamdam agrestem fugiunt, sexcentas in illam exsecrationes, et contumelias conjicientes. Nec vero his duntaxat malis nos eripimus vulgarem gloriam contemnentes, sed et ea, quæ omnium maxima sunt, lucratur, dum præter ea, quæ dicta sunt, paulatim erudimur respirare, et adspirare ad cælum, et terrena omnia despiciere. Nam qui delato ab hominibus honore minime egere se putat, quidquid boni faciet, magna cum securitate faciet, neque aut adversis, aut secundis hujus vitæ rebus quidquam incommodi sentiet. Neque enim aut adversæ illum dejicere, atque obruere possunt, aut secundæ inflare, ac tumidum reddere, sed in rebus maxime caducis ac fluxis ipse omnis mutationis expers manet. Quod celeriter et in tuo ipsius animo eventurum spero, confestimque terrenis omnibus abjectis cœlestem te nobis vivendi rationem repræsentaturam, gloriam

fit don de ses champs à ses concitoyens pour nourrir leurs troupeaux. Les premiers, qui ne pouvaient s'enrichir facilement, et qui voyaient que la pauvreté augmenterait l'éclat de leur vertu, tournèrent sans peine leur ambition de ce côté. Cratès alla jusqu'à faire le sacrifice de ses biens pour arriver au même but ; tant ces grands hommes étaient épris d'un fol amour pour cette idole qu'on appelle la gloire ! Ne nous plaignons donc point si Dieu nous a délivrés de cet esclavage honteux et ridicule. La gloire ! voilà sans doute un mot sonore ; mais que la réalité diffère de ce qu'il fait entendre ! que de trompeuses promesses cette divinité mensongère fait à ses adorateurs ! et qui ne rirait point des sacrifices qu'on lui offre ? Celui-là seul peut acquérir la véritable gloire, qui méprise la fausse ; mais celui qui ambitionne l'admiration du vulgaire, et qui fait tout pour l'obtenir, ne saurait atteindre à la véritable gloire, et ne recueille le plus souvent pour prix de ses efforts que les affronts, les injures, les dédains et la haine générale ; et tandis que les honneurs vont chercher le mérite modeste qui se retire à l'écart, ils fuient ceux qui les poursuivent, qui mendient les suffrages de la multitude et joignent la bassesse à l'orgueil.

20. Et ceci est applicable non seulement aux hommes, mais encore et plus particulièrement aux femmes. Celle dont les regards sont pleins de modestie, dont la démarche annonce la simplicité, et qui ne cherche point à s'attirer l'attention, celle-là est admirée de tout le monde, on la contemple avec bienveillance, on la loue, on la bénit. On déteste au contraire celle qui cherche à briller, on l'évite, on la couvre de blâme, on la maudit. Mais le mépris de la vaine gloire fait plus que de nous mériter l'estime de nos semblables, il nous accoutume peu à peu à détacher nos regards de la terre et à les élever vers le ciel. Celui qui n'ambitionne point les honneurs d'ici-bas marche d'un pas tranquille dans le chemin de la vertu ; l'adversité ne peut l'abattre ni la prospérité l'enorgueillir ; il reste calme et inébranlable au milieu des vicissitudes de la fortune. J'espère que vous arriverez bientôt à cet état de perfection, que vous laisserez de côté toutes les vanités du monde pour vous occuper uniquement du ciel, et que la gloire, aujourd'hui l'objet de vos regrets, deviendra celui de vos dédains. La seule gloire légitime est celle que donne la vertu ; voilà celle que vous devez chercher ; les honneurs d'ici-bas ne méritent que votre mépris, et les honneurs célestes doivent être le but constant de vos efforts et de votre ambition.

vero, quam nunc dedes, paulo post irrisuram, et vanam, ac frilem illius personam illusuram.

21. Quod si pristinam, qua per illum potiebaris, securitatem desideres, et bonorum custodiam, nec patere velis eorum insidiis, qui alienis calamitatibus insultant, « jacta super Dominum curam tuam, et » ipse te entriet¹. » « Inspicite enim, inquit, in antiquas generationes, » et videte si quis speravit in Domino, et confusus est, vel si quis invocavit illum, et despectus est, vel si quis stetit in mandatis ejus, et » derelictus est². » Nam qui onus tam intolerabilis calamitatis levius reddidit, et in præsentī tranquillitate te collocavit, is et quæ imminent, propulsabit. Nam hac quidem plaga nullam te unquam graviozem posse accipere profecto nobis assentieris. Quando igitur præsens malum adeo fortiter, ac generose tulisti, idque cum te usus nondum docuisset, multo magis ex iis, quæ accidere possunt, si quid præter voluntatem nostram acciderit, quod Deus omen avertat, facile feres. Cælum quære, et omnia quæcumque ad vitam illic degendam conducunt, ac nihil eorum, quæ hic fiant, lædere te poterit, ne ipse quidem tenebrarum imperator, dummodo ne nobis ipsi nocueamus. Nam et si quis bonis spoliet, et si corpus concidat, nihil horum ad nos, modo animus nobis incolumis maneat.

22. Omnino autem si vis pecunias ab omni periculo tutas custodire, et amplificare, ego sane et modum, et locum demonstrabo, quo nulli eorum, qui insidiari solent, fas est irruere. Quis igitur locus est? cælum: mitte illas ad optimum illum virum, ac neque fur, neque insidiator, neque ulla alia pestis impetum facere in illas poterit. Si ibi has ipsas pecunias defoderis, magnum ex his lucrum reportabis. Omnia enim quæcumque a nobis in cælis seruntur, longe majorem, ac meliorem proventum habent, ac plane talem, qualem consentaneum est ex iis, quæ in cælis radices egerunt. Quod si hoc feceris, vide qualibus fruëris bonis: primum quidem sempiterna vita, et iis, quæ promissa sunt diligētibz Deum, quæ neque oculus vidit, neque auris audivit, neque in cor hominis ascenderunt³: deinde consuetudine optimi viri tui in omne ævum: postremo a curis, timoribus, pe-

¹ Psal. LIV, 23. — ² Eccli. II, 12. — ³ I Cor. II, 9.

21. Si c'est, je le répète, la sécurité dont la protection de votre époux vous entourait que vous regrettez, si vous craignez que le désordre ne se mette dans vos affaires, et si vous voulez n'être point exposée aux embûches de ces gens qui sont toujours prêts à tirer profit du malheur des autres, « placez votre confiance en Dieu, et il aura » soin de vous. » « Consultez le passé, dit l'Ecclésiaste, et voyez si jamais » on a espéré vainement dans le Seigneur, si jamais on a invoqué son » nom sans attirer ses regards, si jamais on a observé ses commande- » mens sans obtenir sa protection. » Celui qui a su alléger le poids de vos douleurs et faire renaître le calme dans votre ame saura aussi écarter les dangers qui vous menacent. Le malheur qui vous a frappée est sans contredit le plus grand de tous ceux qui peuvent vous arriver. Eh bien ! puisque vous l'avez supporté avec tant de courage et de fermeté, malgré votre jeunesse et votre inexpérience de la vie, manquez-vous de force pour supporter de nouveaux chagrins, si (puisse Dieu détourner ce présage !) de nouveaux malheurs viennent vous frapper ? Cherchez le ciel, méritez de l'obtenir par vos vertus, et vous serez supérieure à tous les événemens ; le démon lui-même ne saurait nuire à ceux qui ne travaillent qu'à leur salut. Qu'on nous dépouille de nos biens, qu'on nous arrache la vie, que nous importe, si notre ame reste saine et sauve ?

22. Si vous voulez absolument que votre fortune ne coure aucun risque, je puis vous indiquer un lieu où elle sera en sûreté. Quel est-il ? C'est le ciel. Remettez vos richesses entre les mains de votre bienheureux époux, et vous n'aurez à craindre ni les voleurs ni les fripons. C'est aussi le moyen de les augmenter. Ce qu'on sème dans le ciel rapporte une ample et riche moisson. Si vous suivez mon conseil, voyez quel trésor vous amasserez : vous jouirez de l'immortalité et de la béatitude promises à ceux qui aiment Dieu, béatitude ineffable, inouïe, et que le cœur de l'homme ne saurait comprendre ici-bas ; vous jouirez aussi pendant l'éternité de la présence de votre époux ; enfin vous serez délivrée des soucis, des alarmes, des périls de toute sorte qui rendent cette vie si pénible et si agitée. Tant que vous garderez votre fortune entre vos mains, vous aurez à redouter qu'on y porte atteinte d'une manière ou d'une autre ; mais si vous la faites passer dans le ciel, votre vie sera désormais tranquille et douce ; car vous aurez l'aisance avec la piété. Celui qui veut acheter une propriété a soin de

riculis, insidiis, simultate, odio, quæ hanc vitam exercent, te ipsam liberabis. Quamdiu enim pecunias apud te retinebis, erunt fortasse aliqui, qui fraudibus intervertant; sin autem ad cœlum transmiseris, periculis vacuum, tutam, ac tranquillitatis plenissimam vitam vives, quippe quæ sufficientia una cum pietate frueris. Magnæ enim dementiæ est, si agri quidem emendi sint, feraciorem terram sectari, cum vero cœlum terræ loco sit propositum, cum ibi liceat prædium sibi comparare, terræ potius inhærere, seque molestiis, quæ ex hac sæpe incidunt, exponere : sæpe enim nostram frustratur spem.

23. Quoniam vero illud graviter percellit, concutitque animum tuum, quod sæpe sperasti fore, ut is ad præfectorum dignitatem eveheretur, ideoque magistratum illi quodam modo ereptum doles, primum illud quidem fac tecum cogites, licet valde explorata esset hæc spes, attamen humanam fuisse spem, quæ sæpe fallere sit solita, ac multa hujusmodi in hac vita quotidie evenire cernimus : ut cum ea, quæ valde sperantur, minime exitum inveniant, ea, quæ neque in mentem venerunt, ad finem sæpenumero perducantur : sive ad imperia, sive ad regna, sive ad hæreditates, sive ad matrimonia, sive alio animum intendamus. Quocirca quamvis prope adesset tempus, tamen, ut in proverbio est : « Multa sunt inter calicem, et summum labium. » Ac sane Scriptura ipsa inquit : « A mane usque ad vesperam immutatur » tempus ¹ ; » sic et rex, qui hodie est, cras moritur. Ac rursus quam incerti rerum exitus sint, nobis declarans hic ipse Sapiens, inquit : « Multi tyranni sederunt in solio, et insuspiciabilis portavit diadema ². » Non igitur exploratissimum erat, si vixisset, ad eum dignitatis gradum perventurum. Nam incertus futuri eventus, atque alia etiam erant, quæ nobis suspicionem injicerent. Unde enim manifestum erat, si vixisset, ad magistratum illum evectum iri : nullaque adversa evenitura esse, verbi gratia, ut morbo correptus, aut invidia, ac malevolentia eorum, qui prosperitatem illius non ferrent, circumventus, vel aliqua alia calamitate affectus, præsentem etiam dignitate privaretur ?

24. Sed ponamus exploratum fuisse, si diutius vixisset, ad illud fastigium perventurum : at certe, quanto major dignitas, tanto majoribus periculis, curis, insidiis necessario suberat. Cæterum absint et

¹ Eccli. xviii, 26. — ² Ibid. xi, 5.

choisir le terrain le plus fertile ; ne serait-ce donc pas une folie, quand on a le choix entre le ciel et la terre, de préférer à l'acquisition d'un domaine céleste la possession de quelques champs ici-bas, et les peines attachées à leur culture, et les fruits incertains dont ils paient vos travaux ? Ce domaine céleste, c'est le royaume de Dieu ; là jamais ce qu'on a semé ne trompe nos espérances ; là on recueille des fruits immortels ; là tous nos travaux sont récompensés par une éternité de bonheur et de gloire, tandis qu'ici-bas nous nous consumons souvent en vains efforts pour obtenir des biens méprisables qui nous échappent et dont la jouissance même est mêlée d'inquiétudes et de soucis continuels.

23. Mais je sais ce qui vous cause de plus amers regrets ; je sais ce qui vous désole par-dessus tout. Vous espériez voir bientôt votre époux assis sur le trône des préfets, et vous pleurez votre espérance déçue, et vous gémissiez comme si les honneurs auxquels il pouvait prétendre lui avaient été ravés, comme s'il avait été dépouillé d'une dignité qu'il n'avait pas encore. Songez pourtant que cette espérance, toute fondée qu'elle pouvait être, n'était qu'une espérance humaine, c'est-à-dire quelque chose de trompeur. Ne voyons-nous pas tous les jours la capricieuse fortune se jouer de nos désirs et de notre attente, et produire les résultats les plus imprévus ? « Il se passe bien des choses, » dit le proverbe, entre le bord de la coupe et celui des lèvres. » Et l'Écriture sainte elle-même ne dit-elle pas : « Le temps change du matin au soir ? » Ainsi tel qui règne aujourd'hui sera demain étendu sur un lit de mort. « Bien des tyrans, » dit encore l'Ecclésiaste, se sont assis sur le trône et se sont vu arracher leur diadème par un rival » qu'ils ne soupçonnaient pas. » Il n'est donc pas tout-à-fait certain que si votre époux eût vécu plus long-temps il serait parvenu à la dignité de préfet ; car qui peut être sûr de l'avenir ? qui nous dit qu'une maladie, l'envie et la malveillance de ceux qui ne pouvaient supporter l'élévation de votre époux, ou bien quelque malheur inattendu, ne lui eussent pas fait perdre jusqu'au rang qu'il occupait déjà ?

24. Mais supposons que, s'il eût vécu plus long-temps, il serait parvenu à la dignité de préfet. Eh quoi ! ses inquiétudes et ses dangers ne se seraient-ils pas multipliés à mesure qu'il se serait élevé plus haut ? Supposons encore que ces inquiétudes, ces périls n'auraient

ista, ac sine periculo summaque cum tranquillitate illud navigarit pelagus : ecquis finis, dic mihi, manebat? annon idem, qui nunc? aut potius non idem, sed alius fortasse, tristis nimirum, ac votis omnibus fugiendus? Primum quidem tardius vidisset cœlum, et ea, quæ in cœlis sunt, quod iis, qui res futuras fide, et spe præceperunt, non minimum damnum est. Deinde, quantumvis pure vixisset, attamen vitæ longitudo, ac necessitas quædam in illum magistratum incurrens, non æque integrum, et purum abire hinc permisissent, atque hoc tempore. Incertum quoque et illud, an forte multis modis immutatus, ac negligentia deditus, extremum emisisset halitum. Nam nunc quidem confidimus Dei gratia illum evolasse ad locum quietis, quod nullam ex iis culpis in se admiserit, quæ a regno cœlorum excludunt : tunc vero publica negotia plerumque tractans, fortasse multas ad se atraxisset sordes. Nam tot undique malis circumstantibus, rectum tenere cursum rarum admodum est; peccare autem, et per imprudentiam, et sponte, valde usitatum, ac quotidianum.

25. Nunc vero a timore isto longe absumus, ac magnopere confidimus venturum in die illa plenum gaudii et splendoris proximum Regi, atque una cum angelis præeuntem Christo, gloria amictum ineffabili, et judicanti regi assistentem, et in præstantissimis muneribus ministrantem. Quamobrem misso jam fletu, et eulatu eadem vivendi rationem, imo accuratiorem tene, ut eadem atque ille, adepta virtutem, in idem etiam cum illo tabernaculum recipiaris, ac rursus conjungi cum illo queas in sempiterna illa sæcula, non hoc matrimonii nexu, sed alio quodam longe meliore. Hic enim corpora tantum copulat, ille vero multo elegantior, jucundior, melior animam animæ jungit.



point existé pour lui, qu'il aurait toujours vogué sur une mer sans orages et sans écueils : n'aurait-il point fallu en finir tôt ou tard avec la vie et les grandeurs, et peut-on savoir si cette fin eût été aussi heureuse que celle qu'il a faite ? Il eût joui moins vite de la vue de Dieu et de la béatitude céleste, et les âmes qui aspirent à la vie future de toute la force de l'espérance et de la foi souffrent des retards apportés à leur bonheur. Malgré sa vertu, la durée plus longue de sa vie et je ne sais quelle fatale influence attachée aux honneurs ne lui eussent point permis de sortir aussi pur, aussi irréprochable que maintenant de ce monde plein de corruption. Qui peut répondre qu'il n'eût pas beaucoup changé et que sa mort eût été le sommeil du juste ? Maintenant nous avons la ferme confiance qu'avec la grâce de Dieu son âme s'est envolée au séjour du repos ; nous savons qu'il n'a commis aucune de ces fautes qui ferment au pécheur l'entrée du royaume des cieux ; tandis qu'alors le maniement des affaires publiques eût pu altérer l'éclat de sa vertu. Il est bien difficile de suivre toujours le droit chemin au milieu des pièges de l'ambition, et rien n'est plus ordinaire que de pécher par imprudence quand on ne pèche pas volontairement.

25. Maintenant, je le répète, nous n'avons plus rien à craindre pour lui. Nous pouvons espérer qu'au grand jour du jugement nous le verrons, plein d'allégresse et resplendissant de gloire, précéder le Christ avec la troupe immortelle des anges, assister le souverain Juge et prendre place au rang le plus élevé de ses ministres. Essayez donc vos larmes ; ne songez plus qu'à imiter les vertus de votre époux, afin que vous puissiez le retrouver dans les tabernacles célestes et vous unir encore à lui pour l'éternité, non par le lien terrestre du mariage, qui unit la chair à la chair, mais par un lien plus noble, plus étroit et plus doux, qui unit l'âme à l'âme.



LIBER

DE COHABITATIONIBUS ILLICITIS.

§ I.

Regulares feminae viris cohabitare non debent.

1. Heu me, o anima! Sic enim ego quoque nunc cum propheta tempestive dico, et semel et iterum, ac sæpius : Heu me, o anima ! quale negotium, et quanta indigens philosophia ! Virginitas injuria est affecta, velum quod eam a nuptiis separabat, sublatum est, et ab impudentissimis manibus dilaceratum. Sancta sanctorum conculcata sunt, honesta et reverentiæ plena profanata, et omnibus pervia. Quæ honestior nuptis erat, adeo depressa est et humiliata, ut nuptas magis dicere beatas liceat. Semper quidem virginitas cum conjugio comparata primas partes tenuit, et omnem dignitatem : nunc autem neque in secundo ordine manere potuit, sed valde procul, et plane in ultimum concessit ordinem : et quod multo gravius, non hostes, neque inimici, sed ipsæ potissimum quæ illam colere videbantur, eam sic affecerunt, et eæ, quibus fulti adversus infideles hactenus libere loquebamur, illæ ipsæ ora nostra maxime obturant, et multa ignominia suffundunt.

2. Inter Græcos sane quidam, licet pauci, ita philosophati fuerunt, ut opum essent contemptores, et iram vincerent : virginitatis certe flos nullo modo apud illos fuit, in qua semper concesserunt nobis primam dignitatem, fatentes rem supra naturam esse, et non humanam. Eapropter illis omnibus summæ admirationi fuimus : sed nunc non item, quin potius derident, et in fabulam vertunt. Ideo diabolus ita contra hunc gregem spiravit, quoniam vidit in hac potissimum phalange fulgidum Christi exercitum : sicque tentavit ipsam confundere, ut posthac melius sit, ne virgines quidem esse, quæ ita rem hanc suscipiant. Causa malorum omnium, quod nomine solum tenuis res consistat, et negotium totum in ore circumscriptum sit, quod scilicet minima virginitatis pars est : quæ autem plus necessaria, et ipsam magis demonstrant, neglecta sint, et nulla ratio habeatur vestium,

TRAITÉ

SUR LES COHABITATIONS ILLICITES.

§ I.

Les femmes vouées à Dieu ne doivent pas cohabiter avec des hommes.

1. Hélas ! ô mon ame ! m'écrierai-je avec le prophète ; hélas ! et encore hélas ! quel spectacle, quel oubli de toute sagesse ! La virginité est foulée aux pieds ; plus de voile qui la sépare du mariage ; des mains sacrilèges l'ont mise en lambeaux. Le sanctuaire est profané ; l'asile saint, qui ne s'ouvrait qu'aux cœurs chastes, est livré à qui veut y pénétrer. La virginité, regardée autrefois comme un état bien plus relevé que le mariage, a tellement été avilié, déshonorée, qu'il faut plutôt appeler heureuses celles qui sont mariées. Comparé au mariage, le célibat avait toujours été mis au premier rang ; mais aujourd'hui, dégradé, il lui cède le pas et ne marche que bien loin après lui. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les coups qui lui sont portés ne viennent pas de mains ennemies, ni de ses détracteurs, mais de celles-là mêmes qui s'étaient vouées à son culte. Celles qui faisaient jadis notre force pour combattre hardiment les infidèles rendent maintenant notre bouche muette et font toute notre honte !

2. Les Grecs ont bien eu quelques hommes assez sages pour mépriser les richesses et vaincre la colère, encore ont-ils été rares ; mais jamais la fleur de la virginité n'a brillé au milieu d'eux : aussi cette vertu nous a-t-elle placés au premier rang dans leur estime. Ils ont avoué qu'elle leur paraissait au-dessus des forces humaines : nous avons en cela captivé toute leur admiration, en cela maintenant nous ne sommes plus pour eux que l'objet des plus sanglantes railleries. Le démon s'est acharné contre cette portion des mortels, parce qu'il a vu que c'était l'élite sacrée de Jésus-Christ ; il a voulu la mettre assez bas pour qu'on soit heureux de ne plus voir de vierges, s'il faut les voir ainsi. La cause de tous ces désordres vient de ce que l'on conserve bien le nom de virginité, mais seulement sur les lèvres, ce qui est la moindre portion de cette vertu ; et quant à ce qu'elle exige impérieusement, quant à ce qui la constitue essentiellement, on le néglige. On

quæ virginitatem decent, vel silentii, vel compunctionis, vel alicujus id genus. Quin temere nugantur omnia, et rident intempestive, et tumultuantur, et in deliciis magis vivunt, quàm mulieres, quæ in fornice prostant, dum spectatores technis suis undique pelliciunt, et in meretricum turpitudinem se conjicere conantur, ac si cum illis concertent, deque turpitudinis gloria contendant.

3. Unde enim, dic mihi, poterimus postea talem virginem ordine illarum et societate eximere, quando scilicet adolescentum corda in fraudem illicit, quando et ipsa idem facit, quod illæ; quando petulans est et intemperans, quando eadem venena porrigit, eadem pocula miscet, eandemque parat cicutam? Sed non dicit: Veni, amore involvamur; nec dicit: «*Aspersi cubile meum croco et lectum meum* » cinnamomo¹. » Utinam cubile et lectum, non vestes et corpus! Illæ enim domi escam occultant, tu ubique laqueum circumfers, et expandis voluptatis alas obambulans in foro. Sed non dixisti, neque contulisti verba illa meretricia: Veni, amore involvamur. Non dixisti lingua, sed dixisti habitu: non locuta es ore, sed locuta es gressu: non invitasti voce, sed invitasti oculis clarius quam voce. At postquam vocaveras, non te obtulisti? Neque sic a peccato liberaris. Est enim et hæc alia fornicationis species. Pura mansisti ab injuria corporis quidem, sed non animæ, et completum est a te peccatum, etiamsi non per coitum, sed per aspectum.

4. Cujus enim gratia vocas prætereuntes? cur accendis ignem? Quomodo putas te puram a peccato, cum totum ipsum opus operata sis? Etenim cum adulterum feceris perfectum eum, quem tuo isto habitu cepisti, quomodo potes non esse adultera, cum opus tuum adulterium esse deprehendatur? illius insania tuum opus est. Profecto te quæ adulteros præparasti, adulterii supplicium minime posse effugere,

¹ Prov. vii, 17.

n'a nul souci de la mise, du recueillement, de la componction ni des autres vertus qui doivent orner la virginité; au lieu de tout cela, nos prétendues vierges s'abandonnent à des futilités de tout genre, à des rires désordonnés, à une gaieté folle, à une vie de délices et de séductions plus recherchée que celle des courtisanes. Elles ne tendent, par leurs efforts, qu'à se plonger dans la fange des prostituées : on dirait qu'elles luttent avec ces femmes dégradées et qu'elles leur disputent la palme de l'infamie.

3. Et comment, dites-moi, pourrons-nous les distinguer de ces dernières, quand elles se ressemblent par leur conduite, quand, à leur exemple, elles abusent de l'inexpérience des jeunes gens; quand elles sont aussi effrontées, aussi débauchées; quand elles présentent les mêmes poisons, offrent la même coupe et la même ciguë? Elles ne disent pas, il est vrai : Viens, livrons-nous à l'amour; ni : « J'ai par- » fumé ma demeure de safran, ma couche de cinnamome. » Plût à Dieu qu'elles eussent embaumé leur demeure et leur couche, et non leurs vêtemens et leur corps! Ces femmes perverses, auxquelles je vous compare, cachent au moins leurs séductions entre des murailles; vous, au contraire, vous tendez vos filets en tous lieux : la volupté vous donne des ailes, et vous les déployez fièrement au milieu du forum. Vous n'avez pas proféré, il est vrai, vous n'avez adressé à personne directement ces paroles impudiques : Viens, livrons-nous à l'amour. Votre bouche ne les a pas prononcées, mais tout votre extérieur les fait entendre; vos lèvres se sont tues, mais votre démarche a parlé; vous n'avez pas invité de la voix, mais le langage de vos yeux a été bien plus expressif. Vous avez bien provoqué des désirs, direz-vous, mais vous ne les avez pas satisfaits! Vous n'êtes pas pour cela exemptes de péché; car c'est aussi là une fornication d'une autre espèce. Votre corps est resté pur de toute souillure, mais non pas votre ame : vous avez consommé le péché, sinon en réalité, du moins en apparence.

4. Et, en effet, dans quel but appelez-vous les passans? pourquoi allumez-vous la flamme? Comment vous croyez-vous pure de péché, lorsque c'est vous qui avez fait tout le mal? Eh quoi! cet époux en qui vous faites naître un désir impur devient adultère, et vous croiriez ne pas l'être vous-même, vous, cause de l'adultère? Car cette passion désordonnée qu'il a conçue est votre ouvrage. Puisque c'est vous qui avez poussé à l'adultère, vous serez punie comme telle, on ne saurait en douter. Vous avez aiguisé le fer, vous en avez armé.

nulli non manifestum. Tu gladium acuisti, tu dexteram armasti, tu armatam dexteram in miseram animam impulisti : quomodo igitur poteris ab homicidii supplicio liberari? Dic enim, quosnam habemus odio, et aversamur? quos autem puniunt legislatores et iudices? num eos qui bibunt mortifera venena, an miscentes calicem, præparantes ea, arteque sua per dentes alios? Nonne bibentes quidem, utpote injuria affectos, miseramur, veneficos autem omnibus calculis condemnamus? nec sufficit eis ad excusationem dicere, Non me ipsum læsi, sed alium perdidisti : sed propter hoc tanto graviores luunt pœnam. Tu autem misera et calamitosa, miscuisti calicem hunc perniciosum, et præbueris et dedisti pharmacum : et postquam bibit, et perditus est, defensam te putas, quia non ipsa biberis, sed alteri præbueris venena? Quanquam et vos tanto graviores luetis pœnam, quam pharmacopolæ illi, quanto et mors gravior. Non enim corpus solum, sed et animam interimitis. Et illi quidem sæpe vel furore, vel ira hoc faciunt, vel inopia : vos autem ad nullum talem confugere prætextum potestis. Neque enim hoc facitis inimicis, vel eis qui nocuerunt, vel ob inopiam : sed ob solam vanam gloriam in alienis luditis animabus, et ex aliorum morte voluptatem propriam constituitis.

5. Sed nescio unde, ut hæc dicerem, huc sum appulsus, propter quod redeundum ad id unde digressus sum. Nam quasi non sufficerent hæc in totius feminei generis confusionem, et aliud quiddam majus excogitaverunt. Sed nemo hæc de omnibus dicta putet; non enim tam miser sum, ut simul omnia commisceam et confundam. Nam de his quæ culpæ obnoxie et hæc dicta sunt, et quæ postea dicentur. Quasi igitur non satis damnosa essent hæc, viros sibi minime cognatos secum includunt, et omni tempore contubernales faciunt, quasi demonstraturæ et per hæc, et per ea quæ dicta sunt, quod invitæ ad virginitatem raptæ sint, et extremam vim sustinuerint, et hac ratione consolentur vim et necessitatem. Quid igitur? Annon his deteriora, cum hac contingunt, dicuntur ab amicis familiaribus? Permittendæne sunt illæ vivere et respirare, et non potius dissecandæ mediæ, vel vivæ cum illis ipsis tumulandæ? Etenim et hæc et his multo plura omnes dicunt.

vosre main, vous en avez dirigé la pointe vers le cœur du malheureux, comment pourriez-vous échapper à la peine des homicides ? Et, dites-le-moi, quel est celui qui mérite notre haine et notre exécration ? quel est celui que punissent les lois et les tribunaux ? est-ce le malheureux qui a bu la coupe empoisonnée, ou l'infâme qui l'a remplie, qui l'a présentée, dont l'attentat a causé la mort d'un autre ? Ne mérite-t-il pas toute notre pitié celui qui périt victime de la trahison, et le dernier supplice celui qui en est l'auteur ? Vainement ce dernier alléguerait-il pour se justifier : Je n'ai point commis de crime contre moi-même, c'est sur autrui que s'est fait le mal ; raison de plus pour que le châtiment soit plus sévère. Malheureuse et perfide que vous êtes, vous avez préparé le breuvage mortel, vous l'avez porté aux lèvres d'un innocent, vous l'avez empoisonné : et lorsqu'il a eu épuisé la coupe, lorsqu'il a succombé, vous vous croyez à l'abri du reproche, parce que vous n'avez pas bu vous-même, tout en abreuvant votre victime ? Votre punition sera celle des empoisonneurs, mais d'autant plus terrible que la mort causée par vos drogues a été plus funeste. Ces misérables tuent le corps : vous, vous avez de plus tué l'ame. Ils cèdent à la vengeance, à la colère ou à la misère : vous, vous n'avez aucun de ces prétextes. Vous n'aviez pas d'injure à laver, d'inimitié à éteindre, ni la misère à repousser ; c'est par un simple motif de coquetterie que vous vous jouez du salut des ames : la mort de vos semblables fait votre joie.

5. Mais je ne sais comment j'ai été entraîné à cette digression ; je reviens à mon point de départ. Et en effet, comme si une telle conduite n'eût pas suffi pour couvrir d'infamie le sexe entier, leur coupable audace a été bien plus loin. Ces reproches, du reste, ne s'appliquent pas à toutes indifféremment, personne ne le pensera, et je ne suis pas assez insensé pour mêler et confondre toutes choses. Je ne parle que de celles qui font mal ; c'est à celles-là seulement que s'adresse ce que je viens de dire et ce que je vais ajouter. Je le disais donc : comme si cette conduite n'eût pas été assez scandaleuse, elles ont ouvert leur demeure à des hommes qui ne leur sont rien, s'y sont enfermées avec eux, y passent leur vie, comme si elles tenaient à prouver, par ce dernier fait et par la conduite que nous avons signalée plus haut, que la force et la violence seules les ont poussées à la virginité, qu'elles se vengent ainsi de la force et de la violence. Est-ce tout encore ? Ce pas une fois franchi, ne deviennent-elles pas le sujet de révélations plus graves dans la bouche de leurs amis, de leurs

6. Cæterum et frequens, et quotidianus est cursus obstetricum ad virginum domus, quasi ad parientes, non quod obstetricentur parienti, quamvis contigit in aliquibus etiam hoc, sed quod probentur et iudicentur sicut emptæ ancillæ, quænam corruptæ, vel quæ intactæ: et illa quidem facile obediit probationi: hæc vero contradixit, et hoc ipso confusa abiit, etiamsi non corrupta sit: et hæc quidem deprehensa est, illa vero non; sed hæc non minus quam illa confunditur, cum non possit digna fide ex moribus comprobari, sed opus habeat externo examinis testimonio. Quantis lacrymis hæc non sunt digna? quantis non digna mortibus? quis autem sic lapideus, et durus, ut non accendatur zelo sicut Phinees? Et ille quidem si suo tempore hanc turpitudinem vidisset, non ipsis pepercisset, sed fecisset idem quod in Madianitide olim fecit¹: nos autem cum nobis non sit permissum arripere gladium, neque lancea confodere eos qui ista perpetrant, affecti certe sumus sicut Sanctus ille, non facimus autem eadem, sed dolori aliter succurrimus, ploratibus scilicet ac lamentis. Venite ergo, dolorum ac gemituum sociæ estote, quotquot ab hac obscœnitate estis alienæ: nam calamitosæ et miseræ illæ forte in tanta sunt miseria, ut mali dolorem ullum non sentiant. Sed vos quæ hanc suscepistis vitam, dignæ factæ thalamo et sponso, lampades claras gestatis, et honesto virginitatis serto magis ornatæ, quam corona regia, lacrymas fundite nobiscum, et amare simul ejulate: nam hoc non parvum est remedium et ad curandos eos qui incurabiliter ægrotant, et ad consolationem lugentium.

7. Hoc ipsum aliquando et sponsus vester fecit. Nam cum videret Jerusalem in extremam perditionem inductam², ita ut non posset jam ab

¹ Num. xxv, 14. — ² Luc. xix, 15.

connaissances ? Comment peut-on laisser vivre de pareilles créatures ? Ne vaudrait-il pas mieux les mettre en pièces ou les ensevelir vivantes avec leur complice ? Voilà ce que tout le monde dit, et plus encore.

6. Du reste, chaque jour on voit les sages-femmes se rendre dans des maisons de vierges; vous croiriez qu'il s'agit d'un accouchement : tel n'est pas cependant, à part quelques cas où cela arrive, le motif de leur visite. Elles sont appelées à vérifier et à prononcer, comme pour une esclave qu'on achète, celles qui ont perdu leur innocence, celles qui l'ont conservée. L'une se soumet sans peine à cet examen, l'autre s'y refuse, et se voit par cela seul condamnée, fût-elle innocente : l'une est déclarée pure, l'autre non. Mais la honte est le partage de l'une et de l'autre, si, pour témoigner de la pureté de leurs mœurs, leur réputation ne suffit pas et qu'il faille avoir recours à des preuves matérielles. Pouvons-nous déplorer assez cette conduite ? Est-il supplice trop barbare pour de telles infamies ? Quel est le cœur assez insensible, assez dur, à qui il ne donnât la sainte indignation d'un Phinée ? Lui du moins, s'il avait été témoin de ces turpitudes, il ne les aurait point épargnées ; il aurait fait alors comme jadis à ce Madianite. Mais pour nous, à qui il n'est pas permis de tirer le glaive et de percer de la lance les malheureux qui commettent de tels crimes, pénétrés du même sentiment de douleur qui déchirait ce saint homme, nous ne nous chargeons pas de venger le Seigneur ; mais nous donnons un libre cours à notre douleur, que nous exhalons par nos pleurs et nos sanglots. Venez du moins vous associer à notre douleur et à nos gémissemens, vous de qui la contagion n'a point souillé les mœurs : car ces malheureuses sont dans un tel état d'aveuglement qu'elles ne voient pas leur misère et qu'elles sont insensibles au mal qui les dévore. Mais vous, ames vertueuses, qui vous êtes consacrées avec joie à cette vie pure ; dignes épouses de Jésus-Christ, qui entretenez fidèlement vos lampes ardentes, qui vous honorez du bandeau virginal dont votre tête est ceinte plus que du royal diadème, mêlez vos larmes aux nôtres, répandez-vous en gémissemens, pleurez sur ces infortunées : vos larmes ne seront pas d'un faible secours et pour soulager ces plaies invétérées, et pour adoucir les larmes qu'elles font répandre.

7. Imités en cela l'exemple de votre divin Époux. Car, en voyant Jérusalem tellement descendue avant dans le précipice qu'il ne lui était plus possible de l'arracher à son malheureux sort, il se prit à pleurer sur elle : de même envers Bethsaïde, il ne mit point en usage

infirmirate reduci, lacrymas fudit : et in Bethsaïda admonitione quidem non est usus, neque signis, miserans autem civitates solum : Væ subinde inclamavit, sicut et nos facimus in iis qui animam jam efflant. Item beatus Paulus exemplo magistri sui non cessavit per omnem vitam suam eos, qui exciderant, et qui in ruina sua manserant, et resurgere postea noluerant, deplorare tam amare, ut hac valida determinatione significaret et scriberet Romanis dicens : « Tristitia mihi » est magna, et continuus dolor cordi meo. Optabam enim ego ipse » anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei » secundum carnem, qui sunt Israelitæ ¹. » Vides quantam habeat verba emphasim, quantam anxietatem cordis præ se ferant? Insuper fideles claudicantes, et tempestatibus depressos sic deplorat, quasi ipse eadem mala experiretur. « Quis enim, ait, infirmatur, et ego non » infirmor? quis scandalizatur, et ego non uror²? » Et non dicit : Tristor, sed, uror, intolerabilem et incredibilem dolorem per incendium enuntiare volens. Imitemur igitur etiam nos et Dominum nostrum et conservum. Nam nobis horum gemituum non parva erit merces : sicut neque vulgariter reprehenduntur a Deo, qui absque commiseratione suorum membrorum mala prætercurrunt. Et illud quidem apud patientissimum Ezechielem, hoc vero apud beatum Michæam videre licet. Ille enim dicit, cum Judæi in extremum malorum venissent, et sponte idolorum cultu se coinquinassent, imperasse Deum dari signum super facies virorum gementium, et dolentium super iis quæ fiebant. Neque enim simpliciter gemere oportet, sed et dolere : quamvis nihil unquam dixerint vel fecerint illi ad correctionem eorum quæ fiebant : sed quoniam sua intulerant solum, tantum adepti sunt honorem a misericordi Deo, ut et securitatem et gloriam multam assequerentur. Michæas autem cum aliis reprehensionibus, comestationis et ebrietatis, et inunctionis unguentorum, aliud adjicit crimen, nempe defectum commiserationis, sic dicens? « Neque compati » tiebantur super contritione Joseph³, » et eos qui habitabant civitatem Ænan propter hoc reprehendit, iterum dicens : « Quod non exivit » ut ploraret domum contiguam ⁴. »

¹ Rom. ix, 2, 3. — ² 2 Cor. xi, 29. — ³ Amos. vi, 6. — ⁴ Mich. i, 11.

les saintes admonestations ni les miracles ; mais seulement, touché de compassion en voyant cette ville : Malheur à toi, s'écria-t-il, malheur à toi ! ainsi que nous faisons auprès d'un moribond prêt à rendre le dernier soupir. De même le bienheureux Paul, qui pendant toute sa vie ne cessa de marcher sur les traces de son divin Maître, pénétré d'une mortelle douleur à la vue de ses frères qui, après être tombés dans le péché, y persistaient et ne voulaient point en sortir, fait connaître aux Romains sa courageuse détermination, et s'écrie en ces termes : « Ma tristesse est immense, et mon ame est déchirée par la » douleur. Je demandais à Dieu de faire tomber sur moi l'anathème » lancé par Jésus-Christ sur mes frères, qui sont aussi mes frères selon » la chair, puisqu'ils sont enfans d'Israël. » Quelle expression dans ces paroles ! quelle charité ! Il déplore ensuite le sort des chrétiens faibles dans la foi et entraînés dans le mal ; et, comme s'il était en proie aux mêmes douleurs : « Quel est celui, dit-il, qui est malade et » dont je ne partage pas les souffrances ? Quand un de vous a-t-il été » scandalisé, et que je ne me suis pas senti brûlé comme par un fer » rouge ? » Il ne dit pas : Je suis triste, mais je suis brûlé ; voulant faire comprendre que la douleur qu'il éprouvait était intolérable. Suivons aussi, nous autres, l'exemple de Notre-Seigneur et de son serviteur. Car ces pleurs que nous aurons versés sur nos frères nous seront largement payés ; de même que notre insensibilité envers notre prochain nous attirera la juste vengeance du ciel. Nous en voyons des exemples frappans dans Ézéchiël, si sublime par sa patience, et dans le bienheureux Michée, qui nous apprend que, les Juifs s'étant abandonnés à toute espèce de crime et s'étant adonnés spontanément au culte des idoles, Dieu ordonna de marquer au visage tous ceux qui étaient dans l'affliction et les larmes à la vue des crimes de leurs frères. Car ce n'est pas assez de gémir, il faut encore témoigner sa douleur ; et, quoiqu'ils n'aient jamais rien dit ni rien fait pour corriger leurs concitoyens, le Seigneur veut combler ces Juifs d'honneur, de gloire et de prospérité, parce qu'ils ont pleuré sur ces désordres. Michée, de son côté, parmi les reproches qu'il leur adresse sur leur intempérance, leurs débauches, leur sensualité, leur fait un crime d'avoir de plus fermé leur cœur à la commisération ; il s'exprime en ces termes : « Et » ils ne compatissaient pas à la douleur de Joseph. » Il réprimande les habitans de la ville d'Anan, « parce que, dit-il, ils ne sont point » sortis pour prendre part à la douleur de leurs voisins. »

8. Si autem ubi Deus irascitur, reprehendit sum qui non compatitur ei qui punitur, qua venia dignus erit, qui non condolet cum eo, qui in peccatum prolapsus est? Neque mireris, si oporteat nos simul dolere cum iis qui puniuntur, quamvis Deus puniat: neque enim Deus ipse qui punit, vult hoc facere. « Non enim voluntate volo mortem » peccatoris ¹, » inquit. Si igitur qui vindictam sumit, non vult vindictam sumere, multo magis nos condolere operet iis qui puniuntur: forte hac via illos eripiemus, forte recuperabimus. Nam licet perierint, tamen curam quæ reliqua est geramus, lacrymemur, et ploremus, non mulierum choros inducentes, sed unusquisque privatim apud semetipsum, non præsentibus illis. Si autem vultis, ipse incipiam luctuosum hoc canticum: neque enim pudet me cum Jeremia hoc facere, et Hesaia, et Paulo, et imprimis cum Domino nostro. Incipiamus igitur sicut Christus incepit primum, et dicamus: Væ tibi, anima! ad quam vocata dignitatem per benignitatem et misericordiam Dei, qualem accipies locum propter ignaviam tuam? Væ tibi! quia ipse te ad thalamos traxit spirituales; tu autem te ipsam ab hac gloria abruptisti, et inducta es in diaboli ignem, et ad gravissima supplicia, ubi fletus et stridor dentium, ubi nullus consolaturus est, nec manum porrecturus: sed tenebræ omnia, et perplexitas, et turbatio, et mala neque consolationem neque finem habentia.

9. Hæc tibi omnia mundi amor peperit, quia prætulisti cælo terram, et noluisti audire vocem Sponsi assidue admonentis ut nihil nobis esset cum præsentis sæculi rebus commune. Quis te miseram et calamitosam miserari potest postea? Nam etsi ipsum videas Noe, qui in communi totius orbis diluvio totam domum salvavit, in hac ira patrocinantem, etsi Job, etsi Danielelem, cumque illis Mosem et Samuelem, etsi patriarcham Abraham, nullus tibi manum porriget: etiamsi genere illum attingas, etiamsi filia sis, etiamsi soror: etiamsi supplices ~~maulum~~, sicut dives ille, omnia frustra et in vanum facies. Quomodo excidisti e cælo, quæ non Lucifer es, neque mane oriens ², sed ipsius

¹ Ezech. xviii, 23. — ² Isai. xi, 12.

8. Si donc le Seigneur s'irrite et punit celui qui ne compatit pas à la douleur de celui qui subit une peine, quelle sera sa vengeance contre celui qui ne s'afflige pas lorsque son frère est tombé dans le péché? Et ne vous étonnez pas de l'obligation où nous sommes de compatir à ceux qu'atteint la justice de Dieu; car Dieu lui-même n'a pas la volonté de le punir, tout en sévissant contre lui. « Ma volonté, » dit-il, ne veut pas la mort du pécheur. » Si donc celui qui exerce la vengeance ne le fait qu'à contre-cœur, à plus forte raison devons-nous compatir à ceux qui subissent un châtement : peut-être parviendrons-nous à les arracher à leurs désordres et à les ramener à la vertu. Ainsi donc, quoiqu'elles aient succombé, employons la dernière ressource, humilions-nous en nous-mêmes devant le Seigneur; versons des ruisseaux de larmes, non dans l'assemblée de ces femmes coupables, mais dans notre particulier et hors de leur présence. Si vous le voulez, je commencerai moi-même ce cantique de douleur : je n'ai point honte de l'entonner avec Jérémie, Isaïe, Paul, et surtout avec Notre-Seigneur. Commençons donc ainsi que Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et disons : Malheur à toi, ô ame infortunée ! à quelle haute destinée t'appelaient la bonté et la miséricorde de Dieu ! dans quel abîme te plonge ton infamie ! Malheur à toi ! l'Époux céleste t'invitait à ses noces spirituelles, tu t'en es exclue toi-même, tu as refusé cet honneur pour te jeter dans un chemin qui aboutit aux lieux qu'habite le démon, séjour de feu et de supplices, où il n'y a que pleurs et grincemens de dents, où il n'y a pas de consolation, où nul ne vient vous tendre une main secourable, mais où il n'y a de toutes parts que ténèbres et confusion, repentir sans consolation et souffrances éternelles.

9. Voilà ce que t'a valu l'amitié de ce monde, auquel tu as préféré le ciel ; ce monde perfide avec lequel l'Époux te criait sans cesse de n'avoir rien de commun. Qui maintenant, dans ton malheur, pourra prendre pitié de toi ? Quand tu appellerais à ton secours, pour détourner la colère céleste, Noé, qui, au milieu du déluge universel, obtint le salut de toute sa famille, Job, Daniel, et avec eux Moïse, Samuel, et même le patriarche Abraham, nul ne pourra se rendre à tes prières. Quand bien même ceux que vous implorez vous seraient unis par les liens du sang ; quand ce serait votre mère, votre sœur ; quand vous les supplieriez avec l'ardeur de ce mauvais riche dont parlent les saintes Écritures ; ce serait en vain : ils ne pourraient rien faire pour vous. Comment es-tu tombé du ciel, astre qui pouvais être

solis radiis plus splendere potuisses? Quomodo sedes deserta? Atque adeo haud quis aberrarit, si in hanc majori captivitati traditam animam et plura lamenta, quam quæ in civitatem illam dicta sunt, transferat.

10. Sed forte lamentorum satis, satis, inquam, ut scriptura libellusque ferre potest: alioquin ad condignam animæ tot malis oppressæ deplorationem neque omne tempus nobis sufficeret. Quid enim quis deploraret primum? an quod venerabile et sanctum, et magnum nomen Dei per vos blasphematur in gentibus, et ipsius gloria profanatur? an quod tam venerabilis et magna res in invidiam adducitur? an quod multæ animæ per vos tot scandalis perduntur? an quod sana pars chori vestræ gloriæ macula fœdatur? an quod inexstinguibilem et vobis, et cohabitantibus vobis accenditis ignem? Et quomodo necessarium est, ut hæc fiant, inquit, cum possimus ostendere corpus nostrum non corruptum, neque vitiatum? Verum hæc demonstratio, non nunc, sed in die illo erit manifesta. Obstetricis enim ars et sapientia hoc solum potest videre, an congressum viri corpus tulerit: an vero tactum inhonestum, et adulterium ex oculis et corruptionum amplexibus, effugerit; dies illa tunc declarabit, quando vivus Dei sermo, qui occulta hominis in medium adducit, et præsens nunc his quæ clam fiunt, omnia nuda et aperta ante omnium oculos ponet: tunc sciemus bene an ab his sit purum, et undequaque incorruptum corpus tuum.

11. Atqui de his non tam exacte loquemur, neque contendemus: sed ponatur, superatis omnibus retibus, esse corpus undequaque purum, ab omnique damno liberum, et maneat virgo quæ virgo: quid hoc ad ea quæ dicta sunt a nobis? Etenim hoc omnium gravissimum est, et plurimis dignum lacrymis, quod tantum undequaque sustinuerit laborem, diligenter observavit corpus, et omnem laborem evacuaverit, et sudorem effuderit, propter blasphemiam in Christum, cumque pepercerit carni, non pepercit gloriæ Dei, sed ut intactum ipsi maneret corpus, omnia fecit: ut autem ille non afficeretur contumelia, nec dehonestaretur apud multos, ne ullam quidem curam habuit. Utinam non omnia fecisset, nec operam dedisset ut gloria Dei infamaretur. Et quomodo hoc facio, inquit? quia viros tecum in domo inclusos

plus brillant que l'étoile du matin? Comment te trouves-tu ainsi abandonnée? Oui, c'est avec raison qu'à la vue du malheur qui pèse sur cette ame coupable, on doit répandre des pleurs plus amers que ceux du prophète sur les murs de Jérusalem.

10. Mais c'est peut-être assez de larmes, assez, veux-je dire, pour la faiblesse de ma plume et les bornes d'un simple traité; car pour déplorer comme il le mérite le sort épouvantable de cette ame infortunée, la vie entière ne suffirait pas, tant il y a dans cette conduite de sujets de larmes. Grâce à vous, un nom vénérable et sacré, le nom de Dieu trois fois saint est blasphémé; l'état le plus honorable, le plus beau, n'excite que le mépris. Mais, m'objecterez-vous, ces conséquences sont-elles si rigoureuses qu'il soit impossible d'y échapper? Si nous prouvons qu'il n'y a pas eu de commerce criminel et que notre personne est demeurée intacte, que direz-vous? Nous ne pouvons rien vous répondre; tout s'éclaircira au jour du jugement. En effet, la science des sages-femmes se borne à constater que vous n'avez pas reçu d'hommes dans vos bras; mais nous dira-t-elle si vous êtes pure de tout attouchement déshonnête, si vous n'avez pas commis l'adultère par vos regards, par vos baisers impudiques? C'est au grand jour que tout sera dévoilé, quand la parole du Dieu vivant déchirera la voile qui couvre le secret de nos cœurs, et que nos actions les plus secrètes seront jetées, nues et démasquées, aux yeux de tout l'univers. Alors nous saurons sûrement si la pureté de votre corps n'a souffert aucune de ces atteintes impudiques.

11. Mais qu'il y ait eu ou non commerce criminel, qu'importe? Je veux bien supposer qu'il n'en a pas existé, qu'au milieu de tant d'écueils votre corps est resté entièrement pur et votre ame innocente; admettons que, vierge, vous soyez restée vierge: le sujet de nos plaintes en existe-t-il moins? Non; et c'est ce qu'il y a de plus déplorable! Voilà donc à quoi viennent aboutir tant de combats livrés, tant de précautions prises pour se défendre contre le dernier degré de séduction: à faire blasphémer le nom de Jésus-Christ! Vos résistances ont sauvé l'honneur de votre chair; ont-elles sauvé l'honneur du christianisme? Tous vos efforts n'ont eu pour but que de préserver votre corps, et vous n'avez pris aucune peine pour épargner à Dieu les outrages et les dédains. Plût au ciel que vous fussiez restée dans l'inaction, et que vous n'eussiez pas aidé à ternir la gloire du ciel!

semper tibi assidentes habes. Nam si viros habere cohabitatores concupiscis, non oportebat virginitatem eligere, sed ad nuptias transeundum erat : multo enim melius sic nupsisse, quam illo modo virginem profiteri fuisset. Nam illas nuptias neque Deus condemnat, neque homines reprehendunt. Honesta enim res est, neminem offendens, neminem lædens : virginitas autem illa cum viris plus ab omnibus arguitur, quam fornicatio ipsa. Namque suum perdit ordinem, et in profundius, quam sit fornicationis, barathrum ejecta est. Non enim aliquis feret cum virginibus numerari eam, quæ non curat quæ sunt Domini, et multos reddit adulteros; neque cum nuptis. Illa enim curam habet, quomodo placeat viro uni : tu autem ut innumeris, et iis qui non lege conjugii noti, sed alio quodammodo ab omnibus condemnato et rejecto : unde vereor ne ab utroque loco excidens, in malierum inhonestarum ordinem redacta videaris.

12. Etenim ab appellatione ipsa si quis rem dijudicare velit, ipsam contradicere nihil possumus. Nam si quando in forum se conferant, vel alias sermo domi de ipsis sit apud eos, qui disputant de absurda hujusmodi copulatione, significare volentes illam, hujus vocant, non matrem, neque enim illum peperit; neque sororem non enim ex eodem utero prognata est; neque conjugem, non enim lege conjugii cohabitant; neque alio quopiam cognationis nomine, quod concessum vel lege permissum sit; sed turpi quodam ac ridiculo. Non enim ego quidem tulerim ipsum nominare, sic exosam habeo et aversor hanc appellationem, et præponitur mihi etiam contubernii cognomen. Sed non peperisti, nulli tolerati partus dolores : et quid hac defensione fœdus? quid item miserius quam quod ab iis vult apparere virgo, ad quæ et multæ fornicatrices mulieres confugere possunt? Sed illæ, inquit, aliunde arguantur quod libidini vacent. Unde aliunde, dic mihi? a vestitu, a visu, a gressu, ab amatoribus quos capiunt? Bene quidem nobis depinxisti scorti characterem : sed vide ne his conjecturis et argumentis, antequam illas, te ipsam capias. Etenim et tu tibi ipsi tales sæpe preparas amatores, atque per eadem retia. Quod si non vocas in domicilium prætereuntes, at habes intra conclusos semper, quod

Comment ai-je fait tout cela ? direz-vous. En ouvrant votre maison à des hommes, en vivant familièrement avec eux. Puisque vous vouliez avoir des hommes en votre société, ce n'était point l'état de vierge qu'il fallait embrasser : il eût mieux valu vous marier. Cette union légitime eût été bien plus honorable qu'une virginité ainsi gardée ; car le mariage n'eût point attiré sur vous la colère de Dieu ni le mépris des hommes : il n'a rien de déshonorant, il ne blesse aucune loi, aucune convenance ; tandis qu'une pareille virginité est plus coupable à tous les yeux que la fornication elle-même ; de telles vierges perdent toute la dignité de leur état et retombent dans un abîme plus profond encore. Ainsi celles qui ne respectent pas ce qui appartient à Dieu et font commettre l'adultère, ne peuvent être comptées ni au nombre des vierges ni parmi les femmes mariées. Ces dernières n'ont qu'un seul homme à qui elles veulent plaire, c'est leur mari ; vous, au contraire, vous en avez plusieurs, et de quelle sorte ? sans aucun lien légitime, et par je ne sais quelle union généralement réprouvée. D'où je crains fort que, repoussées de tous côtés, il ne vous reste plus de rang que parmi ces femmes vouées publiquement au libertinage.

12. En effet, si l'on veut vous donner le même nom, qu'avons-nous à objecter ? Toutes les fois que vous paraissez en public, toutes les fois qu'en particulier on s'entretient de ces sortes de liaisons, quel nom donne-t-on à la femme ? On ne dit pas : C'est sa mère ; car elle ne l'a pas enfanté : ni sa sœur ; les mêmes entrailles ne les ont pas portés : ni son épouse ; la loi n'a pas sanctionné leur union. On ne peut leur donner aucun autre titre qu'elle ait établi ou consacré ; il ne reste qu'une expression triviale et infamante : je ne la répéterai pas ; je rougirais d'en salir mes lèvres ; j'aime mieux n'y voir qu'une camaraderie. Mais direz-vous que vous n'avez pas mis d'enfans au monde ? que vous ne connaissez pas les douleurs de l'enfantement ? Eh ! quoi de plus humiliant qu'une telle excuse, et qu'elle est pauvre en même temps ! Vous n'avez pour témoigner de votre virginité que les preuves auxquelles peuvent recourir les femmes prostituées. On peut leur faire d'autres reproches, direz-vous, qui prouvent leur mauvaise conduite. Et d'où les tirerez-vous, je vous prie ? de leur mise, de leurs regards, de leur tenue, des amans qu'elles débauchent ? Vous avez parfaitement tracé les caractères qui dénotent la prostitution ; prenez garde seulement que cette esquisse ne fasse votre condamnation avant la leur ; car c'est par ces mêmes moyens que, comme elles, vous vous entourez d'adorateurs ; vous vous servez des mêmes filets pour les séduire. Vous

multo gravius, ob nihil quidem aliud, quam ut absurdam voluptatem impleas, et illius et tuam, non congressum inquam. Sed quid inde lucri, quandoquidem mutuis aspectibus istud ipsum contingit? Alio-qui si hoc non est, neque adulterium istud committitis, quare ipsum habes domi? Quam causam justam et rationabilem nobis dices? Nupta enim nuptias dicet; scortum, libidinem; tu autem virgo qualem nobis causam narrabis dignam quæ proferatur, et justam?

13. At cur curiose inquiris, inquit, cum non simul dormiant, neque nobiscum congregiantur, ut illis mulieribus illi? imo hoc potissimum plerique affirmant. Verum quid hoc dicit contra suum caput? an vero contra suum tantum caput dictum hoc sit, postea inquiremus. Et jam quidem manifeste demonstratum est, cum de viris diceremus, quod non solum qui maledicunt, sed et qui occasiones temere præbent in causa quæ agitur, rei sunt supplicii: verum tamen hoc ipsum denuo demonstrabimus. Jam autem si te rogavero causam hujus contubernii, num aliquam dicere potes? Infirmam sum, inquit, mulier, neque sola valeo meo usui sufficere. Enimvero cum hæc cohabitatoribus vestris objicimus, ab eis contraria audimus, nempe quod propter suum ministerium vos teneant. Quomodo igitur quæ ex abundantia viris etiam solatio esse potestis, vobis mulieribus subsidio esse non potestis, sed aliis indigetis? Nam sicut vir viro, ita mulier mulieri commodius et rectius utique cohabitavit. Quando autem et viris ad ministerium commodiores estis, multo magis vobis ipsis. Ad quid enim, quæso, necessaria et utilis viri societas? aut quale ille mulieri exhibebit ministerium quod non possit mulieri mulier?

14. Num telam tecum texere vel tramam nere cum stamine ille magis poterit quam mulier? Annon contra se res habet? Ille enim etiamsi vellet, non utique sciret, nisi forte nunc id ipsos docueritis: quippe mulieris solius hoc opus est. Sed vestem lavare, ignem accendere, et ollam ferverefacere, etiam hæc non minus, sed melius quam vir, mulier efficere potest. Quomodo igitur utilis vir, dic quæso? An quando vendere aut emere oportet? sed neque hic mulier valet minus quam vir,

ne les arrêtez pas, il est vrai, au passage; mais vous les tenez continuellement enfermés dans votre demeure, ce qui est bien pire, et vous n'avez d'autre but que votre satisfaction réciproque. Je ne parle d'aucun acte impur; mais qu'importe, si vos désirs mutuels l'ont consommé? S'il n'en était pas ainsi, si ce n'était pas pour commettre l'adultère, pourquoi les garder chez vous? quel motif raisonnable pourrez-vous invoquer? L'épouse dira: Je suis mariée; la courtisane: Je cherche le plaisir; mais vous qui vous dites vierge, quelle raison bonne et valable apporterez-vous?

13. Pourquoi, dira-t-on, nous poursuivre avec tant d'acharnement? Nos chambres sont séparées, ils ne partagent pas notre couche comme ces sortes de femmes font partager la leur. Je pourrais vous dire que bien des personnes vous en accusent aussi. Comment cette médisance les atteindrait-elle? ajoutez-vous. Nous verrons plus tard si c'est à eux seuls qu'elle s'adresse. Seulement nous avons déjà démontré, à propos de ces hommes, qu'en cette circonstance la même culpabilité pèse et sur ceux qui médisent et sur ceux qui donnent lieu à la médisance. Nous reviendrons sur ce point. Mais si je demande la raison de cette cohabitation, pourrez-vous m'en donner une seule? Je suis faible, dira la femme, je ne puis me servir moi-même; et les hommes, quand nous leur adressons la même question, nous répondent au contraire que c'est vous qui les servez. Comment donc se fait-il qu'ayant assez de force pour servir des hommes, vous n'en ayez pas assez pour vous servir vous-mêmes, et que vous ayez besoin de leurs secours? Il est bien plus naturel et plus commode que les hommes n'aient auprès d'eux que des hommes, et les femmes que des femmes. Si les premiers trouvent que vous êtes plus propres à les servir, vous devez bien mieux encore vous convenir entre vous. A quoi donc, je vous prie, peut vous être utile la société d'un homme? quels services est-il à même de rendre à une femme, qu'elle ne puisse également recevoir d'une personne de son sexe?

14. Est-ce qu'il pourra tisser une toile ou attacher une chaîne sur un métier mieux que ne le ferait une femme? Non certes; et quand bien même il le voudrait, il ne pourrait le faire, à moins que vous ne le lui ayez montré; car cet ouvrage est uniquement celui d'une femme. Laver les vêtements, allumer le feu, faire chauffer les mets, sont l'affaire d'une femme, et elle le fera beaucoup mieux qu'un homme. A quoi donc, encore une fois, à quoi vous sert un homme? Est-ce quand il s'agit de vendre ou d'acheter? mais une femme s'y entend beaucoup

et testabitur utique forum, et omnes quotquot vestimenta emere volunt, a mulieribus plerumque emunt. Quod si turpe virginibus in foro stare in commerciis, sicut et turpe est : quanto magis cohabitare viro turpius? verumtamen et hoc minus quam illud effugere potest. Nam hæc vel puellæ quæ ministrat, vel vetulis quæ ad hæc idoneæ sunt, rectius commiserim : unde palam est hæc prætextus et effugia esse ac tegumenta infirmitatis. Qualis infirmitatis velamenta? inquit. Nam si concupiscerem virum et nuptias, et id genus vitæ, quis prohiberet? Annon adesset libertas ut hoc facerem, quo neque offenderetur Deus, neque ipsa ab hominibus redargueret? Etenim et ego hoc dico, et non tam tua quam mea sunt verba. At necesse dicere, ubi tibi viri usus tantopere necessarius, vel cum monstrare non possis, ejiciatur is, qui male cohabitatur : nam ab hac contumelia absolvi aliter non potest.

15. Hæc enim quæ dicebas, non tua magis sunt, quam eorum qui turpitudinem tuam dolent. Oportebat quidem, tametsi plurimum utile esset, viri ministerium cum tanto convicio non admittere. Nam quando Dei gloria dedecore afficitur, nullus tam necessarius esse poterit prætextus, ut persuadeatur contemni tantum malum. Quinetiam si milles in die sit moriendum, ne hoc fiat, cum multa voluptate hoc sustinere oportebat, multo minus quietis vel mundani usus gratia, negligendum erat malum. Audi igitur quomodo idipsam timuit Paulus, et tremuit, et quam vehementer : « Bonum enim mihi est mori, ait, quam » gloriam meam ut quis evacuet ¹. » Sane ille, ut ne evacuaret suam gloriam, mori elegit : nos autem ut scandala tollamus, neque parvum commodum contemnimus? et quomodo poterimus unquam salvari, cum non sit par, neque accedat prope, laude privari, et in crimen incidere? Ille enim etsi hoc fecisset, non offendisset Deum : ipse namque ei constituerat ex Evangelio vivere ; attamen malebat mori, quam tam bonum opus relinquere ; nos autem turbantes ea quæ ubique sunt ordinata, licet sciamus quod maximam propterea luitari simus pœnam, neque consuetudinem frigidam et intempestivam despici patimur, et quæ tandem nobis erit venia? Oportebat igitur, etsi virum unum multi

¹ 1 Cor. ix, 15.

mieux ; j'en atteste le forum, qui vous dira que tous ceux qui veulent acheter des vêtemens chargent une femme de le faire. Si donc il y a de la honte pour une vierge d'occuper une place dans le marché et de se livrer au commerce, à plus forte raison y en aura-t-il pour elle de demeurer avec des hommes. Cependant l'un est encore plus facile à éviter que l'autre. J'excuserais encore celles qui donnent leurs soins soit à un jeune enfant, soit à un vieillard habitué à leurs services ; ceci du moins est un prétexte, une excuse dont elles peuvent colorer leur faiblesse. Une excuse à ma faiblesse ? vous dira-t-elle ; mais si je voulais prendre un mari, si j'avais du goût pour le mariage, qui m'empêcherait d'embrasser cet état ? Ne suis-je pas maîtresse de le faire sans offenser Dieu et sans m'attirer les reproches du monde ? C'est précisément aussi ce que je dis ; ces paroles que vous venez de prononcer m'appartiennent plus qu'à vous. Mais il faudrait alors nous dire en quoi un homme vous est si nécessaire ; et si vous ne le pouvez, il vous faut congédier celui dont la cohabitation est un mal ; c'est le seul moyen qui vous reste pour vous soustraire au déshonneur.

15. Ce que vous disiez tout à l'heure est chaque jour dans la bouche de ceux qui déplorent vos désordres. Il valait mieux, quelque avantage qui pût résulter du contraire, vous priver des services d'un homme, puisqu'ils étaient accompagnés pour vous de tant de dangers. Dès l'instant où la gloire de Dieu peut être obscurcie, il n'y a plus de nécessité à alléguer pour justifier l'oubli d'un tel devoir. Eussiez-vous eu mille morts à affronter chaque jour pour éviter un pareil désordre, il fallait courir au-devant d'elles avec joie, bien loin de le laisser commettre sous prétexte de votre repos ou de votre utilité temporelle. Écoutez avec quel tremblement l'apôtre saint Paul redoutait de porter atteinte à la gloire de Dieu : « J'aime mieux mourir, » dit-il, que de souffrir que quelqu'un me fasse perdre ma gloire. » Pour conserver sa gloire, l'Apôtre choisit la mort ; et nous, quand il s'agit d'éviter un scandale, nous ne pourrions renoncer à une simple commodité ? Comment espérer de nous sauver jamais, lorsqu'il y a une si grande différence entre commettre un crime et être privé de sa gloire ? Et pourtant saint Paul, en consentant à ce qu'on voulait de lui, n'aurait point offensé le Seigneur. Il lui avait permis de vivre de l'Évangile ; cependant il eût cru compromettre sa gloire en acceptant les offrandes des chrétiens : il préfère la mort. Nous, au contraire, sans respect pour les bienséances, au mépris des jugemens de Dieu, nous ne voulons pas nous départir d'une habitude inutile et dange-

usus requirent, ut antea dicebam, tanta vero inde nasceretur contumelia, eligere mortem potius, quam hoc contemnere. Cum autem per mulierem commodius et facilius hæc omnia perfici possint, quæ vobis erit venia sic delicate agentibus, et contra salutem vestram vos foedantibus?

16. Dic item mihi, quando tibi hæc ille exhibet, annon exhibebis etiam illi vicissim aliquod ministerium? Nulli non manifestum. Et quanto melius non retribuere talia, neque vicissim accipere, sed tempus laborum, quod in illius quietem impendis, hoc in tuam insumere, quam graviter laborantem tuam existimationem confundere? Sed nullum ipsi exhibes ministerium. Ergo ipsum sibi ipsi omnia ministrare necessarium, et sternere lectos, et coquere, et ignem accendere, et alia id genus facere. Hæc neque famulus ferret ita ministrans, et nihil commodi a domino accipiens. Sed hic fert omnia, inquit, propter timorem Domini et repositam huic ministerio mercedem, et gratiam habebit, qui imperio subest, cum nihil illi sit utilitatis ex nobis. Unde igitur postea impudentium obturabimus ora? Etenim si tantam ipsa ejus testaris pietatem, et sic tremet et veretur Dei mandata, ut se ipsum plus quam vilissimum mancipium despiciat, omniaque tibi exhibeat, nullum inde capiens fructum: ante omnia oportebat ipsum rationem habere gloriæ, et honoris Dei: nunc autem non est ejusdem animæ simul et per idem tempus tantam obsequentiam simul et despectum ostendere circa mandata Dei, et nunc quidem ipsa tremere, nunc vero nullam rationem habere ejus qui leges dedit, dum contumelia afficitur. Etenim si se purum servare a voluptate, et nihil humani agere, seipsum humiliare, affligere, et ærumnis subjicere, suisque laboribus aliis quietem parere, vere valde sapientis animæest, et sublimis: sane gloriam Dei contumelia non afficere, neque hæc facere, propter quæ blasphematur a multis, hoc multi, nec valde magni bene et cum laude præstiterunt. Quomodo igitur tibi credemus quod hoc propter Deum et asceseos studium facias, quod magnam et generosam animam requirit: quando illud quod scilicet minus est, et vulgare despiciere non potes, neque absistere vis ab iis, a quibus Deo infertur injuria, et corpus et omnia prodis pro iis, quæ non ipsi placent? et qui

reuse. Quel pardon avons-nous à attendre ? Il fallait, quand même de nombreux besoins eussent réclamé pour vous les services d'un homme, il fallait, comme je le disais tout à l'heure, en considération du mal qui devait en résulter, accepter plutôt la mort que d'oublier votre devoir. Or, comme vous auriez plus d'avantage et de commodité à vous faire rendre tous ces services par les mains d'une femme, quelle sera votre excuse si vous achetez ces sensualités au prix de votre salut ?

16. Mais, dites-le-moi, aux services que cet homme vous rend ne répondez-vous pas par des services réciproques ? Personne n'en doute. Ne vaudrait-il pas mieux vous affranchir de ces obligations en n'acceptant pas ses soins, en employant pour vous-même le temps où vous travaillez pour ménager son repos, plutôt que d'exposer si périlleusement votre réputation ? Vous ne faites rien pour lui, direz-vous ; le voilà donc chargé de veiller seul à tous ses besoins : il lui faut arranger les lits, préparer les repas, allumer le feu, faire mille autres choses de ce genre. Un domestique obligé de servir ainsi n'y suffirait pas, si son maître ne l'aidait pas de temps en temps. Lui le supporte, me direz-vous encore, dans la seule vue de plaire à Dieu, de qui il attend sa récompense ; car moi je ne puis lui être utile à rien. Ne parviendrai-je donc pas à réduire au silence votre bouche impudente ? S'il a, comme vous le dites, une piété si grande ; s'il est pénétré de l'amour et de la crainte du Seigneur au point de se mettre au-dessous du plus vil serviteur, de vous obéir en tout sans exiger le moindre salaire, avant tout il devrait songer à la gloire et à l'honneur de Dieu. Or comment faire accorder cette scrupuleuse soumission à vos ordres avec la désobéissance formelle aux commandemens du Seigneur ; cette crainte devant une femme, et ce mépris pour le souverain législateur qu'il offense ? Vous le supposez insensible à l'amour du plaisir, supérieur aux faiblesses humaines ; c'est par esprit d'humilité qu'il se prête aux emplois les plus bas et les plus pénibles ; sa charité le porte à consacrer ses veilles au repos des autres. Voilà vraiment une vertu sublime, une charité héroïque ! Eh bien ! que la gloire de Dieu ne soit point flétrie ; que l'on ne se permette rien de ce qui peut provoquer les blasphèmes de l'impiété ; voilà ce qu'on a droit d'exiger de la vertu la plus commune. Mais, de bonne foi, comment nous persuader, hommes obstinés, que vous fassiez uniquement pour la gloire de Dieu, et avec désintéressement, les sacrifices qui demandent le plus de grandeur d'ame et le plus de perfection, quand vous n'avez pas la force de vous plier aux exigences les plus simples,

hæc persuaderi poterunt? Sed nescio quomodo a virginibus ad earum cohabitatores simul transiverim, propterea utique ad eas nobis redeundum.

17. Unde igitur illis, qui ita eas accusant et argumentantur, nos poterimus persuadere? Non persuadeantur, ait: An vero piæ animæ hoc fuerit? Tunc enim maledici despiciendi sunt, cum nos illis ansas non præbuerimus: imo neque tunc, quandoquidem ipsorum obturare ora possumus; quando autem totum ex nobis est, in nostrum vertitur caput totus ignis.

18. Sic enim, ait, peccantes in fratres, et infirmam ipsorum conscientiam percutientes, in Christum peccatis¹. Sciebat enim, sciebat manifesta, quod non sufficeret ad defensionem nostram, eorum qui offenduntur infirmitas, sed hoc ipsum potissimum est, quod condemnat nos. Quanto enim puriores sumus a causa quæ intentatur, tanto nos æquius præstabimus, s infirmitati eorum parcamus. Et nondum dico quod hic immerito offendantur; sed ponatur, quod absque ratione hoc patiantur. Nam nec sic despiciendi sunt. Quæ Romanis per epistolam scribens Paulus docuit nos sic dicens: «Noli propter escam de-»
struere opus Dei²;» quamvis illi improvide erant offensi, attamen non eum qui offenditur, sed offendentem increpat. Nam quod jam videlicet dicebam, et nunc dico: Quando magnum aliquod lucrum obvenerit, et plaga ipsa majus, contemnendi sunt, qui scandalum patiuntur: quando autem nullum fuerit amplius, quam quod infirmi dejiciantur, etiamsi millies ex imprudentia hoc patiantur illi, parcendum eis erit, quoniam et Deus eos, qui impellunt in lapsum, et dejiciunt, lata sententia supplicii puniet. Nam nihil lucrantes alium offendere, extremæ malitiæ est.

19. Nos autem quando videmus aliquem inquietum ob diuturnam valetudinem, eos qui illum exacerbant, domo abigimus, neque multum disputamus, an juste vel injuste illi hoc faciant, sed negata illis

¹ 1 Cor. VIII, 12. — ² Rom. XII, 20.

quand vous refusez de rompre avec des personnes dont la société est contraire à la gloire de Dieu, et que vous perdez votre ame et votre corps pour des actes qui ne sauraient lui plaire? Non, de tels prétextes n'en imposeront à personne. Mais je ne sais comment j'ai oublié les vierges pour m'occuper de ceux qui habitent avec elles; je reviens à mon sujet.

17. Que faut-il donc faire pour imposer silence à ceux qui les accusent? Ne l'essayez pas, me direz-vous. Mais est-ce bien ce que doit faire une ame pieuse? Il est permis de mépriser la médisance quand on n'y a pas donné lieu; alors même on doit, si l'on peut, la faire cesser; mais quand la faute vient de nous seuls, le feu qui s'allume retombera sur notre tête.

18. En péchant de la sorte contre vos frères, dit l'Apôtre, en effrayant leur conscience qui est timide, vous péchez contre Jésus-Christ. Il savait, en effet, il savait que la faiblesse de ceux qui se scandalisent, loin d'être une excuse, est au contraire la cause de notre condamnation; car, plus nous sommes innocens de ce qu'on nous impute, plus nous devons ménager la faiblesse de ceux qui nous accusent. Encore je ne dis pas qu'en cette circonstance on se scandalise à tort; mais admettons qu'on n'en ait pas de motif, alors même il faut prendre souci de ces paroles. C'est la leçon que nous donne saint Paul dans sa lettre aux Romains: « N'allez pas, leur dit-il, détruire l'ouvrage de Dieu au sujet de votre nourriture. » C'était sans raison que l'on se scandalisait ici, et cependant ce n'est pas à ceux qui se scandalisent que s'adressent les reproches de l'Apôtre, mais à ceux dont on se scandalise. Ainsi donc que je le disais plus haut et que je le répète, c'est seulement quand il y a avantage, et avantage plus grand que n'est le danger, qu'on doit ne point tenir compte de ceux qui se scandalisent; mais quand le seul motif de votre silence est le peu de cas que vous faites de la faiblesse d'autrui, fût-il scandalisé mille fois à tort, vous devez avoir pitié de lui; car Dieu punira d'un long supplice ceux qui auront été cause de la chute de leurs frères; parce que nuire gratuitement à autrui suppose un cœur méchant.

19. Si un malade que de longues souffrances rendent morose se fâche contre un des domestiques de la maison, nous renvoyons à l'instant ce dernier, sans nous inquiéter s'il a tort ou raison, sans écouter sa justification. Compatissans pour celui qui souffre, nous excusons sa colère, quand même elle serait injuste. Si donc nous en usons

omni defensione, et huic data ob infirmitatem venia, quamvis injuste exacerbetur, ejus miseremur. Quod si nos hac cura circa famulos et pueros utimur, et sæpe filium ita peccantem flagellamus, multo magis bonus Deus, et clemens et æquus, hoc faciet. Quid dicis? Infirmus est qui offenditur? igitur dignus est cui parcat, non ut lædatur: vulnera habet? ne igitur atteramus, sed curemus. Suspiciatur male et imprudenter? igitur auferamus suspicionem, non augeamus. In Christum enim peccat, quæ de his contendit. Annon audis in veteri Moysem sæpe dicentem: «Deus zelotes est¹?» et iterum: «Zelavi Jerusalem²;» in novo vero Paulum clamantem: «Æmulator enim vos Dei æmulatione³?» Hoc, si nihil aliud, sufficere debebat, ne subverteretur anima, etiam non valde infirma et ægra. Cum enim res adeo sit terribilis, dulcis magis est, quam terribilis. Nunquam enim zelus est, non præeunte charitate aliqua calida et fervente, ita ut hoc sit argumentum vehementis ardentisque Dei charitatis et amicitiae. Non enim affectio est zelus in Deo, sed volens immensum amorem suum interpretari, hoc sæpe usus est nomine. Attamen nos qui valde insensati ad humanas decidimus affectiones, eum qui nos tantum amat, contumelia afficimus: eos autem, qui nihil nobis prodesse possunt, omnibus modis colimus.

20. Quid enim tibi, o misera, tantum prodesse potest frigida hæc cohabitatio, cum tanto thesauro te privet? Vide, quæso, deducit te e cælis, excludit te spiritali thalamo sejungit te a cœlesti Sponso, parat tibi immortalia supplicia, et tormenta finem non habentia. Pro his si talenta innumera præberet contubernalis tuus, si promptior esset mancipiis venalitiis, si te in majori honore et dignitate constitueret, quam sit regina: annon ut damnosum et inimicum, et plura auferentem, quam dantem sic aversari, et audio habere oporteret? Proponitur tibi cura de bonis cœlestibus, de regno futuro, de vita immortalis, de ineffabili gloria; tu vero negotia terrena commemoras, et hunc ad illa utilem visum colis quasi dominum, et non te occultas, neque oras ut te terra absorbeat, ut sic inde migres? Sed infirmitatem muliebris naturæ mihi prætexis, et humanorum usuum dispensationem, et quietem

¹ Exod. xx, 5. — ² 1 Zach. i, 14. — ³ 2 Cor. xi, 2.

ainsi envers nos enfans et nos serviteurs , si nous allons jusqu'à châtier un fils qui n'a que ce tort, à plus forte raison Dieu, dont la bonté, la clémence et la justice sont infinies, doit-il le faire. Que pourrez-vous dire, en effet ? que s'il s'offense, c'est parce qu'il est faible d'esprit ? Voilà précisément pourquoi il faut le ménager et non le blesser. Mais il est blessé malgré vous ? n'aigrissez pas sa plaie, cherchez au contraire à la fermer. C'est un esprit ombrageux, méfiant ? détruisez ses soupçons au lieu de les augmenter. D'ailleurs c'est offenser Dieu que chercher tous ces détours. Moïse, dans l'ancien Testament, vous dit à chaque page : « Notre Dieu est un dieu jaloux ; » et ailleurs : « Je suis jaloux de Jérusalem. » Et dans le nouveau Testament, entendez saint Paul qui vous crie : « Je brûle de vous voir brûler de la » charité de Dieu. » Quand il n'y aurait du reste aucune autre considération, ne pas désespérer une ame qui n'est que faiblement affectée devrait être pour vous un motif suffisant. Cette jalousie de Dieu est terrible, et cependant elle est encore plus consolante, car elle ne peut provenir que d'une ardente charité ; en sorte que l'on ne doit voir dans cette jalousie de Dieu qu'un témoignage irrécusable de son amour et de son affection pour nous ; et quoique ce mot ne puisse convenir à Dieu, on s'en est servi pour exprimer l'immensité de sa tendresse. Et nous, insensés ! nous nous abaissons aux affections humaines, nous outrageons celui qui nous entoure de sa tendresse bienveillante, et ceux qui ne peuvent nous être utiles à rien ont tout notre attachement.

20. Quel attrait a donc pour vous cette vaine cohabitation, infortunée que vous êtes ? elle ne vous est d'aucune utilité, et elle vous prive d'un trésor infini. Voyez, je vous prie, ce que vous lui sacrifiez : elle vous déshérite du ciel ; elle vous exclut de la chambre nuptiale de Jésus-Christ ; elle vous sépare de l'Époux céleste ; elle vous prépare des supplices éternels, des tourmens qui ne finiront jamais. Quand de cette intimité résulteraient pour vous de nombreux avantages ; quand votre service en serait plus prompt et mieux fait ; quand elle vous placerait, en respect et en considération, plus haut qu'une reine, ne devriez-vous pas encore la haïr et la détester comme nuisible et funeste, comme vous enlevant bien plus qu'elle ne vous donne ? On vous met sans cesse devant les yeux le soin des biens célestes, le règne futur, la vie immortelle, la gloire ineffable du paradis. Vous, au contraire, vous ne vous occupez que des biens terrestres ; vous adorez comme un dieu celui que vous avez cru capable de vous les procurer, et vous ne vous cachez pas à tous les regards ! et vous ne criez pas à

domesticam, fingens et componens prætextus qui non sunt. At neque sic eos qui cor habent falles.

21. Non est enim, non est quæ ad tantam turpitudinem cogat. Mulier enim si voluerit, non sibi ipsi solum, sed et aliis pluribus sufficet ad ministerium: quoniam cum ab initio vir civilia negotia susceperit, mulier sortita est domesticam administrationem et curam. Non igitur quietis indigæ intus rapitis viros. Ad quid ergo? stupri gratia et libidinis? Ego quidem non sic dixerim, absit, imo non desino objurgare eos qui sic dicunt. Utinam autem possibile esset id persuadere. Quis ergo prætextus, quæ causa efficit ut rem illam expetamus, inquit? Inanis gloriæ amor. Et quemadmodum viris voluptas frivola, et misera, sic illis honoris concupiscentia hoc contubernium conciliat. Nam vanæ gloriæ cupidam pene omne hominum genus est, maxime autem muliebre. Nam cum neque opus habeant quiete, sicut declaratum est, neque cum ipsis rem habeant, manifestum quod hoc solum reliquum est suspicari.

22. Quoniam igitur hanc mali radicem invenimus, age cætera non reprehendamus: admoneamus autem et persuadeamus, quod sicut viri, qui cohabitant, videntur quidem voluptate frui, majori autem tormento subduntur: etenim sola pura et solida voluptas, quæ per sequestrationem est: sic utique et causa illarum habet. Videtur quidem, ut ipsæ opinantur, gloria aliqua hinc et claritas nasci; si autem diligente quis exquisierit, plena et referta est risu, confusione, opprobriis, et extrema ignominia. Et de his dicta sunt in principio pauca, dicentur autem et nunc. Sit igitur qui cohabitatur, si velis, non aliquis vilis neque abjectus, sed qui multam in Ecclesia dignitatem habeat, et ob generis claritudinem, et ob eloquentiam et pietatem admirabilis sit omnibus, sitque undequaque clarus: neque vel sic poterit illam facere claram ac probatam. Gloriam enim habiturus quispiam ex amicitia erga aliquem, illius gloriam prius custodire debet, qui præbet ut glorificetur:

la terre de vous engloûtir, de vous retrancher du nombre des vivans ! Vous alléguez pour excuse la faiblesse naturelle à votre sexe, le soin des affaires domestiques, la tranquillité de votre intérieur ; vains prétextes que vous pouvez accumuler à plaisir, mais qui ne convaincront que de esprits peu clairvoyans.

21. Non, mille fois non, il n'y a point d'excuse qui puisse faire tolérer une pareille infamie. Une femme, quand elle le voudra, pourra suffire aux soins de sa maison, elle trouvera encore le temps de s'occuper de bien d'autres choses ; et si, dès le commencement, à l'homme est échue en partage l'administration des affaires civiles, à la femme ont été réservés tous les soins de l'intérieur. Mais ce n'est point dans le but d'obtenir un repos dont vous pouvez avoir besoin que vous retenez des hommes dans vos demeures : pourquoi donc le faites-vous ? serait-ce par esprit de débauche et de libertinage ? Telle n'est point ma pensée, car je ne cesse d'imposer silence à ceux qui le disent. Et plutôt à Dieu que je pusse les persuader ! Dites-nous au moins le motif que vous donnez de notre conduite ? Je dis que c'est l'amour d'une vaine gloire ; que si les hommes sont portés à cette cohabitation par des désirs frivoles et coupables, les femmes y trouvent de quoi satisfaire leur avidité pour les honneurs ; car tous les hommes, et particulièrement les femmes, sont avides de gloire : or, comme ces liaisons n'existent ni par raison de tranquillité et de repos, ce que nous avons déjà prouvé, ni par raison de passion à assouvir, il est évident qu'elles n'ont d'autre motif que celui-là.

22. Puisque nous avons assigné une cause au mal, nous n'en chercherons pas d'autre ; mais nous ferons remarquer et nous prouverons que si, dans ce commerce intime, les hommes semblent éprouver quelques plaisirs, ils y ont aussi bien des ennuis : la vraie félicité, le bonheur solide, ne se trouvent que dans la retraite. La femme aussi y éprouve bien des contrariétés. On voit cependant quelquefois, ainsi qu'elles le disent elles-mêmes, ces sortes de liaisons attirer sur elles un certain renom, une certaine illustration ; mais, pour l'œil observateur, de combien de ridicules, de honte, d'opprobre et d'ignominie ne sont-elles pas accompagnées ? J'en ai indiqué une partie, je vais en déduire encore plus. Admettons, si vous le voulez, que cet homme dont vous faites votre société continuelle ne soit ni méprisable, ni même ordinaire, mais, au contraire, distingué par le rang qu'il tient dans l'Église, par sa naissance, ses talens, sa réputation de vertu et de piété. Mais en quoi tous ces titres contribuent-ils à votre illustra-

nam si illius gloria offenditur, multo magis suam ipsius gloriam dejicit. Nam sicut fonte corrupto, et quæ inde manant fluentia corruptioni communicant : et radice corrupta, multo magis fructus corrumpentur : si cet nunc, si is qui virginem claram facturus est, fiat ridiculus ob cohabitationem, ipsa quoque ante illum, et cum illo ridebitur ; et si mulieri antea contigerit gloria bona apud multos, eam tamen statim ingressus ille domo ejiciet ; tantum abest ut aliam secum afferat, ac licet etiam ipse habeat talem existimationem, idem illi continget.

23. Non igitur famam vobis bonam adducit hæc consuetudo, sed eam aufert, quam habebatis : et malam insuper conflat quam non habebatis. Et quod de Judæis propheta dicit, opportunum est etiam nunc dicere : « Si mutabit Æthiops pellem suam, et pardus maculas suas¹, » etiam qui talibus cohabitant, maculam hanc aliquando deponent : sic quemadmodum corpori, cauterium amborum existimationi inuritur, et bona ipsorum omnia offuscat. Sed forte gloriam putant hoc ipsum, imperare viris : at hoc est mire ridiculum, et quo maxime gloriantur solæ meretrices. Mulierum utique liberarum et castarum hoc non fuerit, in talibus retibus deliciari. Quoniam et hinc iterum aliud ignominie argumentum, et quanto magis imperant viris, et graviora injungunt, tanto magis se ipsas confundunt cum ipsis. Non enim quæ servire facit viros mulier, sed quæ reveretur, omnibus est reverenda et gloriosa. Si autem non sustinuerint hæc nostra verba, Dei lex occludere ora earum potest, sic dicens : « Ad virum tuum conversio tua, » et ipse tui dominabitur². » « Caput enim mulieris vir³. » Et aliunde e multis locis quis hoc inveniet sic legibus cautum, et hunc olim datum esse ordinem : itaque magna est fœditas, si superiora fiant inferiora : caput deorsum et corpus sursum. Quod si in nuptiis hoc turpe, multo magis in hoc consortio, ubi non hoc solum grave est, quod sit transgressio divinæ legis, sed quod pessimam et mulieri et illi afferrat fa-

¹ Jerem. XIII, 22. — ² Gen. III, 16. — ³ 1 Cor. XI, 3.

tion particulière? quels droits vous donnent-ils à l'estime générale? Vous voulez que la gloire des personnes que vous affectionnez se reflète sur vous; l'amitié que vous leur portez devrait d'abord vous engager à respecter cette gloire dont vous voulez vous parer; car du moment où elle se flétrit, ce qui en rejaillit sur vous doit avoir bien moins d'éclat. La corruption passe vite de la source au ruisseau; quand le mal est à la racine, les fruits doivent nécessairement s'en ressentir: ainsi donc, si celui qui pourrait augmenter la gloire d'une vierge devient l'objet du mépris général par sa cohabitation avec elle, il la rendra aussi l'objet de la risée du public, qui l'atteindra la première et qu'elle partagera avec lui. L'infortunée eût-elle joui jusque là de l'estime des gens de bien; à peine a-t-il mis le pied sur le seuil de sa porte que la réputation s'enfuit, et lui aussi, loin d'en apporter une nouvelle, perd la sienne, s'il en a une bonne.

23. Il s'en faut donc de beaucoup qu'une telle conduite vous place d'une manière honorable dans l'opinion publique, puisque, au contraire, elle ternit l'éclat qui vous entourait, et, de plus, vous couvre de honte. Nous pouvons appliquer ici ce que le roi-prophète disait des Juifs: « Si l'Éthiopien change sa peau, le tigre perdra aussi les taches » de la sienne; » c'est-à-dire que nous ne tardons pas à devenir pareils aux personnes avec lesquelles nous vivons; il y a ici comme un caustique puissant qui brûle le corps et la réputation des deux individus, qui fait même disparaître leurs vertus. Peut-être trouvez-vous de la gloire à gouverner un homme? Sotte vanité, qui appartient bien et qui n'appartient qu'à des courtisanes! car certainement ce ne seront pas des femmes vertueuses et honnêtes qui se féliciteront de faire porter de telles chaînes! je dis plus, cet empire qu'elles se sont arrogé est pour elles un nouveau témoignage de leur ignominie, et plus elles mettent d'arrogance et de dureté dans les ordres qu'elles imposent, plus elles se ravalent et se dégradent avec eux; car ce n'est pas la femme faisant ployer les hommes à ses caprices qui attire sur elle la considération et le respect, mais celle qui a pour eux le respect qui leur est dû; et si nos paroles ne sont pas capables de persuader cette vérité, écoutez la voix de Dieu qui doit vous fermer la bouche: « Retournez vers votre mari, et qu'il étende sur vous sa domination, » parce que la tête de la femme, c'est l'homme. » Voilà la maxime établie par les lois et l'ordre des sociétés; c'est donc une monstruosité que de voir la partie la plus noble soumise à celle qui l'est le moins, le corps prendre la place de la tête; et si un tel renversement est hon-

mam. Nam si cohabitare est turpe, multo magis cohabitantem viro dominari. Non enim undequaque imperare laudem habet, sed fieri potest ut qui imperatur laudabiliter, et qui imperat turpiter agat.

24. Itaque si vis in admiratione esse apud viros, nihil tibi commune sit cum ipsis : procul a congressu et aspectu et cohabitatione illorum esto, tunc te et mulieres obstupescant, et viri omnes simul admirabuntur, utpote virginem Sponso indivulse assidentem : tunc non domestici solum, sed et gentiles et Judæi, et omne hominum probabit genus¹ : atque adeo si gloriam amas, hanc vade viam, non aliam, tunc te non jam illius vel illius vocabunt, sed Christi. Huic autem ornatus alius par a nullo tibi erit. An vero exigua sunt, quæso, quæ quotidie canuntur et in foro, et in domibus, et in aliis civitatibus? Puella isthæc formosa valde et adolescens, si voluisset, multos patronos sibi conciliare potuisset, sed noluit : imo maluit quævis sustinere ac pati, quam Christi amorem relinquere, et castitatis florem obscurare. Beata et bis et ter et sæpius. Quantis fruatur bonis, qualem accipiet coronam, quanta mercede donabitur, quæ cum ipsis incorporeis certat virtutibus? Hæc et talia de hac omnes dicent, et ad emulationem suis filiabus proponent : et si quis admonere honeste viventem, et si quis corruptam ad modestiam reducere voluerit, hæc illi iterum omnes encomia in medium ferent : non hic autem solum, sed et quoties de virginitate fiat sermo : et sic omnes laudabunt, non solum qui caste vivunt, sed et illi qui studuere et omnia fecerant ut ipsam obtinerent, ac deinde contempti et despecti fuerint.

25. Atque ista quidem tanta, et multo majore quam dictum est,

¹ 1 Cor. vii, 35.

teux dans le mariage, comment le qualifier dans une liaison de cette nature, où non seulement il transgresse les ordres de Dieu, mais de plus déshonore l'homme et la femme? Oui, s'il est honteux de cohabiter avec un homme, il l'est bien davantage de gouverner cet homme. La gloire qui peut résulter de l'exercice du commandement ne revient pas invariablement à celui qui l'exerce. Il peut arriver en effet que le subordonné se conduise d'une manière honorable, et que celui qui commande ne mérite, au contraire, que le blâme et le mépris.

24. Voulez-vous vous attirer l'estime et les hommages des hommes, qu'il n'y ait rien de commun entre eux et vous; fuyez leurs regards, leur rencontre; évitez de demeurer avec eux, alors toutes les femmes seront dans l'étonnement, et les hommes vous admireront comme une vierge unie à son divin Époux par un lien indissoluble. Alors, non seulement vos serviteurs, mais les gentils et les Juifs, mais tout le genre humain, vous entoureront de leur approbation. Si donc vous aimez la gloire, suivez cette voie, ne vous en écarter pas, et l'on ne vous appellera pas la femme de celui-ci ou de celui-là, mais l'épouse de Jésus-Christ. Un tel hommage n'est-il pas incomparable à tous ceux auxquels vous pourriez prétendre? et comptez-vous pour rien, je vous prie, ce qui se dit chaque jour sur la place publique, dans l'intérieur des maisons, dans les villes voisines: Telle jeune personne dans la fleur de l'âge, avec tout l'éclat de la beauté, pouvait attirer de nombreux adorateurs; mais elle ne l'a pas voulu. Bien plus, elle a préféré supporter toutes sortes de souffrances plutôt que d'abandonner l'amour de Jésus-Christ et ternir son bandeau virginal. Qu'elle est heureuse! mille fois heureuse! quelle félicité lui est réservée! quelle brillante couronne elle recevra! quelle récompense sera le partage de ses combats spirituels! Voilà ce que chacun se fera un plaisir de répéter, et les mères la proposeront pour modèle à leurs filles. Si quelqu'un a des conseils à donner à une jeune personne honnête, ou cherche à rappeler à la vertu quelqu'un égaré dans les sentiers du vice, de suite on citera son exemple, non seulement dans cette circonstance, mais toutes les fois que la conversation roulera sur la virginité; et ces éloges lui viendront non seulement de la part des personnes qui vivent dans la chasteté, mais aussi de celles qui cherchèrent à obtenir sa main, et se firent payées que par ses dédains et son mépris.

25. Telle et mille fois plus belle sera la gloire qui l'attend: celle, au contraire, qui habite avec des hommes a un sort bien différent: d'abord, lorsque des débauchés veulent censurer la virginité, ils

fruetur gloria : quæ vero cohabitantes habet, omnia secus reperit : et primo quidem quando ab aliquibus impuris accusatur virginitas ; de utrisque habetur memoria in talibus conventibus : sed illa quidem aperit ora defensantium, ista autem accusantium. Postea quando corrigi aliquam et compositam reddi decet, hæc quidem ut pharmacum adstringens, et quod putredinem repellere potest in medium affertur, et præceptoris os ornat : illa autem, cum confusa stat, tametsi non adsit erubescens et pudefacta. Necesse enim est ut occasione cujusque lapsæ hæc accusetur, et iterum confundatur : et ubi de re hac sermo sit, sicut illa beata, ita ista misera et calamitosa, et quidvis simile audietur. Et sicut illam non qui vident solum, sed et qui ignorant, et nullo beneficio affecti, celebrant, et laudant : ita et hanc quotquot vel sciunt vel ignorant ipsam, et qui nihil mali ab ea sunt passi, affligunt et criminantur. Nam ii qui recte vivunt, non a notis solum, sed et ab ignotis, imo ab ipsis inimicis laudantur, et admirationi sunt : qui autem corrupti et improbi, et ab amicis affliguntur. Et vero divinæ hoc providentiæ opus est, quod tantam nobis cum virtutibus cognitionem, et tantam vitiorum abominationem indidit : ut illa quidem omnium calculo probetur, etiam eorum, qui illam non adeunt ; malitia vero, condemnatur et ab iis qui illam aversantur, et ab iis qui illam consecretantur. Unde clarum, quod ignavas illas non noti solum, sed et ignoti, aversantur, et maxime omnium ii qui cohabitant.

26. Nam etsi se dicant valde vos diligere, et admirari, etsi gratiam habeant pro hac voluptate, et pro donis vestris, attamen odio iterum eritis conscientis eorum, ubi parum resipuerint, et intellexerint quo laqueo fuerint capti. Tantum est nequitia malum, ut ii, quos maxime omnium colitis, vos potissimum condemnaturi sint, quoniam et maxime omnium vestra sciunt in peritissima admissi, et secreta vestra omnia diffamant. Et quod oderint, hinc manifestum est : sæpius voluerunt ab hac scabie et hoc morbo gravi liberari : impedit vero consuetudo, et voluptas quædam, quæ inesse videtur : quandoquidem et illa liberari ægritudine optant quidem, eamque omnes, qui illa laborant, oderunt, at delectantur tamen dum ea laborant, ut in hoc casu contingit. Nam licet quis valde miser et calamitosus sit, non est tamen ita desperatus, nec ita suam cupit inquinari gloriam, ut velit in tur-

parlent de ces deux sortes de vierges ; plusieurs bouches s'ouvrent pour défendre l'une ; l'autre , au contraire , ne trouve que des voix accusatrices. S'agit-il de corriger une femme , de la rappeler à la réserve , de suite on cite la première , on s'en sert comme d'un remède capable d'éloigner la corruption ; l'autre , au contraire , est couverte de confusion , elle qui , depuis long-temps , n'est plus honteuse et ne sait plus rougir. On lui rappelle une à une toutes les fautes qu'elle a commises , on les lui reproche avec amertume ; et chaque fois que la conversation est ramenée sur ce sujet , autant l'une est glorifiée , autant l'autre est humiliée par tous les propos qu'elle est forcée d'entendre. L'une est célébrée à l'envi , non seulement par ses amis , mais encore par ceux qui ne la connaissent pas , et qui ne sont guidés par aucun intérêt , tandis que l'autre est condamnée , flétrie , et par tous ceux qui la connaissent , et par ceux à qui elle est tout-à-fait étrangère ; car les personnes dont la vie est vertueuse sont un objet d'admiration pour tout le monde : amis , étrangers , ennemis , tous se réunissent pour l'admirer , tandis que celles qui vivent dans le vice et la corruption sont réprouvées même par leurs amis. Et cette conséquence est l'œuvre de la Providence , qui a mis en nous un attrait si invincible pour la vertu , et une horreur si prononcée pour le vice , que l'une est estimée même par ceux qui ne la pratiquent pas , tandis que l'inconduite est hautement désapprouvée et par ceux qui la détestent et par ceux mêmes qui s'y livrent ; ce qui explique clairement pourquoi ces vierges sans pudeur sont méprisées par leurs amis , par les étrangers , et plus particulièrement encore par ceux qui ont habité avec elles.

26. Ils ont beau se dire vos adorateurs , vous couvrir d'éloges , quelque reconnaissance que leur inspirent vos faveurs , vos présens , ils seront les premiers à vous haïr dès que la voix de leur conscience se sera fait entendre , et qu'ils verront le piège où ils sont tombés. Et tel est le caractère odieux du vice , que ceux que vous aurez le plus entourés de vos soins vous condamneront d'autant plus impitoyablement , qu'admis dans une familiarité plus intime , ils sont plus à portée de connaître tous vos secrets et de vous diffamer. Une preuve bien évidente de leur haine , c'est que bien souvent ils ont voulu rompre leurs chaînes , se guérir de cette faiblesse ; mais ils sont retenus par l'habitude et par je ne sais quel plaisir qui les attache. Cet état d'indécision est pénible ; on voudrait s'en affranchir , on le voudrait ; et cependant on trouve un certain charme à rester comme l'on est. Quel est en effet l'homme assez misérable , assez enfoncé dans le mal , qui n'a pas de

pitudine vivere, et in ore omnium versari, maledictis incessi, rideri, opprobriis onerari, et spectaculum esse in foro commune, omniumque digitis monstrari per ignominiam. Enimvero non parva his insuavitas ab hujusmodi suspitione nascitur, quæ conscientiam assidue exagitat, et omni verme tenacius mentem intus depascitur.

27. Si autem ubi hæc apud homines sequitur infamia, licet nihil palam proferant, sed intra se solum improbent, tantus oritur dolor; cum ad injuria affectum sponsum proficiscemur, cum occulta in medium adducentur, quando et corda revelabuntur, et sermo, et figura, et visus, et cogitatio; transeo enim quæ his turpiora: quando igitur omnia simpliciter in orbe toto nuda apparebunt, et aperta, quantam sustinebimus ignominiam, et supplicium, et vindictam? Tunc enim si non se sistat fulgens virtutibus anima, ut decet hujusmodi junctam Sponso, si non omni labe, macula, et ruga sit pura, peribit, et extrema feret. Quod si quantalibet macula ejicere illam potest, quando multæ sordes sunt, et tantus foetor, et plurima ubique ulcera, quis eam eruet e supplicio et illa pœna? Nam si hic ita despecta et insuavis ejus est vita, ut omnes eam aversentur, et amici et inimici, quomodo poterit ad regia transcendere vestibula, tanta luti foeditate oblita? Non vides, quod in domo viri privati et vilis nemo ferret porcum luto voluptatum intus admitti, sed illum abigunt et persequuntur omnes, et januas claudunt, et fugant procul? Si autem brutum animal, in luto educatum, non ferunt homines intus excipi cum tali macula, quomodo in cœlestia tabernacula, ubi tanta claritas, ubi omnia fulgida, ubi lux inaccessa, ubi fulgure omni fulgidiores occurrent virgines, poterit quis sic coinquinatus ingredi?

28. Quæ non habebant oleum, a thalamo exclusæ sunt, et quomodo vos adyta illa ingredi expectatis? Etenim multo hoc illo gravius peccatum est. Non enim est par corporalem cibum non impertire, et

secrets retours vers le bien , qui veuille vivre toujours dans la fange , qui consente à être constamment le sujet de tous les propos injurieux , de tous les sarcasmes , qui se résigne à être plaisanté , chargé d'opprobres ; à servir de plastron à la populace sur la place publique , à être montré au doigt comme un être infâme ? Oh ! qui pourra dépeindre le supplice d'une conscience torturée par une pensée pareille , qui est là continuellement comme un ver rongeur ?

27. Si donc lorsque nous sommes descendus à ce degré d'ignominie aux yeux des hommes , dont le mépris pourtant ne se manifeste pas au dehors , mais reste concentré , nous éprouvons une si grande affliction , que sera-ce lorsqu'il nous faudra paraître devant l'Époux irrité de nos crimes , lorsque nos fautes secrètes seront révélées au grand jour , lorsque le fond de nos cœurs sera dévoilé ; que nos paroles , nos regards , nos pensées , je passe sous silence nos actions les plus honteuses , apparaîtront , aux yeux de l'univers , nues et sans voile ! quels regrets alors , quel supplice , quel tourment ! Alors , si votre ame n'est pas brillante de l'éclat de vos vertus , comme il convient qu'elle soit pour être unie à son divin Époux , si elle n'est pas purifiée de toute faute , de toute souillure , elle périra et sera livrée à ce qu'il y a de plus affreux. Si donc une souillure légère peut la faire exclure du séjour fortuné , quel supplice et quels châtimens ne seront pas le prix de tant de turpitudes , de tant d'horreurs et de dépravations ? Si la légèreté de sa conduite , si l'irrégularité de sa vie suffisent pour lui attirer les dédains de ses amis et de ses ennemis , comment pourra-t-elle se disculper de désordres plus scandaleux et trouver place dans les tabernacles sacrés du Seigneur ? Voyez si , dans la maison d'un homme , je ne dis pas ordinaire , mais du commun , on laisse pénétrer un pourceau tout dégoûtant de fange et de boue , on le chassera , tout le monde le poursuivra , on fermera les portes , chacun fuira son approche. Si donc on repousse un vil animal , élevé dans le fumier , si on le chasse de chez soi pour éviter ses souillures , comment peut-on croire que ces célestes tabernacles , tout brillans de splendeurs , tout resplendissans de la lumière éternelle , où seront assises les vierges du Seigneur entourées d'une lumière plus brillante que le soleil ; comment , dis-je , peut-on croire que ces tabernacles s'ouvriront à une créature souillée de tant d'impuretés ?

28. Les vierges ont été exclues de la couche du divin Époux parce que leurs lampes étaient éteintes ; comment espérez-vous pénétrer dans ce sanctuaire , puisque vos crimes sont mille fois plus grands ? Entre

multas perdere animas. Illæ quidem pauperes nulla in re affecerant injuria, sed quia sua illis non impartitæ sunt, neque eorum inopiam levaverunt, hæc passæ sunt : tu autem injuria affecisti, et expulisti, et non solum non profuisti, sed et maxime nocuisti. Quod si quæ nihil profuerunt, tantam dederunt pœnam, præsertim virginitate sincera manente : quæ non solum inutiles aliis, sed et plurimum sibi ipsis nocuerunt, necnon contubernalibus et iis, qui scandalizati sunt, et præ omnibus nomen Sponsi contumelia affecerunt, qualem sustinebunt cruciatum?

29. An nescitis qualem rem aggressæ, in quem agonem instructæ estis? quam prælii partem sortitæ? Apud ipsum belli ducem, imo apud ipsum habitatis regem, et militatis. Sicut igitur in bellis non unum locum exercitus omnis occupat, sed alii cornua agminis, alii medium, alii postrema, alii frontem phalangis ornant, alii autem ubi rex comparet, ubique cum ipso apparent ac cum ipso currunt : sic quoque virginum chorus, si vere virginum chorus sit, nullum alium, nisi hunc ordinem sortitus est. Non sic ii qui aureas togas induti, et equis auro ornatis vecti, et aurea gemmisque distincta ferentes scuta, regis præsentiam declarare debent, ut virgo Christi. Nam illi quidem apud ipsum curram regium versantur : virgo autem regius quoque curram fit, sicut cherubim, si vult, et adstat ipsi sicut seraphim.

30. Igitur cum in publicum prodit, oportet omnis philosophiæ specimen præ se ferat, et omnes in stuporem convertat, sicut angelus si nunc e cœlo descenderet, et sicut ex cherubim aliquis si in terris appareret, omnes homines in se converteret : sic et virginem omnes qui vident, adduci in admirationem et stuporem suæ sanctimonix oportet. Nam si dum incedit, quasi per desertum eat : quando autem sedet in Ecclesia, profundissimo cum silentio ; oculus ejus nullum videat præ-

ne pas partager son pain avec les malheureux et perdre les âmes de ses frères, la différence est grande. Celles-là n'avaient cependant fait aucun mal aux pauvres ; mais parce qu'elles ne leur ont pas fait part de ce qu'elles possédaient, et qu'elles n'ont pas soulagé leur misère, elles ont été réprochées : vous, de plus, vous les avez abreuvés d'affronts, vous les avez repoussés, et non seulement vous leur avez refusé vos services, mais encore vous leur avez nui. Si donc un tel châtiment atteignit celles qui, tout en conservant avec soin la fleur de leur virginité, avaient seulement négligé les préceptes de la charité envers le prochain, quel sera le supplice réservé à celles qui, non contentes de rester inutiles aux autres, se sont nui à elles-mêmes, ont nui à ceux qui vivaient avec elles et à ceux que leur conduite scandalise, et n'ont pas craint d'ajouter à tous ces griefs le mépris de la gloire de leur céleste Époux ?

29. Ignorez-vous quelle affaire vous avez entreprise, dans quelle arène vous êtes entrée, dans quel genre de combat vous vous êtes engagée ? Vous combattez auprès du général : bien plus, vous reposez sous les tentes mêmes du roi. Ainsi, de même que dans les combats toute l'armée n'occupe pas la même situation, les uns sont placés aux angles, les autres au centre, ceux-ci à l'arrière-garde, ceux-là au front de la colonne, d'autres enfin sont attachés à la garde du roi et l'accompagnent partout où il va ; de même aussi le chœur des vierges, celles-là qui sont vierges devant le Seigneur, remplit auprès de lui cet emploi, réservé à elles seules. Ainsi ces hommes d'armes, tout brillants d'acier, montés sur des coursiers recouverts de housses brodées et revêtus de boucliers étincelans d'or et de pierreries, attestent moins la présence du roi que le chœur des vierges n'annonce celle de Jésus-Christ. Cette garde forme, il est vrai, le cortège qui accompagne le char du prince, tandis que le chœur des vierges sert lui-même de char à Jésus-Christ, qu'entourent les chérubins et les séraphins.

30. Lors donc que les vierges sortent en public, tous les dehors de la sagesse doivent les précéder, et le respect les accompagnera, de même que si un ange descendait du ciel parmi nous ou qu'un chérubin apparût sur la terre, tous les hommes se tourneraient vers lui ; voilà l'admiration que doit commander une vierge : lorsqu'elle marche, elle doit s'avancer comme au milieu d'un désert ; quand elle prend place dans l'église au milieu des fidèles, elle doit se distinguer par son recueillement ; que ses yeux soient fermés à tous ceux qui

terentium, non mulieram, non virorum, sed solum Sponsum ut præsentem et conspicuum: concedens autem iterum in domum, ei in precibus loquatur, et ejus solius vocem per Scripturas audiat: domi vero eum quem desiderat et amat, solum cogitet, sit quasi peregrina et advena; omniaque faciat, quasi res præsentis nihil ad eam pertineant: et non solum masculorum fugiat aspectus, sed et conventum sæcularium mulierum: tantaque corpori suppeditet, quanta necesse est, et universa in animæ salutem impendat: quis non admiretur, quis non obstupescat, in muliebri natura vitam angelicam intuens? quis autem homo accedere, quis tangere audeat tam flagrantem animam? Eapropter omnes quidem ab ea abstinebunt, et sponte et inviti: omnes item in stuporem vertentur, utpote aurum fulgens et ignitum videntes. Nam et auri natura habet per se multum fulgoris: cum autem et ignem in se tenet, majori miraculo est et terribior. Quod si hoc in corpore; quando idem in anima contingit aurea, non tunc hominibus solum, sed et angelis desiderabile erit hoc spectaculum.

31. Quare ergo vestibus te ipsam ornas, quæ ab hac flamma tantum habes ornatum? Etenim vestes non sunt datæ ut eis ornemur, sed ut nuditatis fœditatem occultemus, non ut talibus induamur, quæ nos majori turpitudini, quam ipsa nuditas, exponant. Idcirco et Adam induit Deus vestes pelliceas¹, similiter et ejus uxorem: quamvis si voluisset, pulchris eum potuisset induere vestibus: sed nobis antiquitus et per illas ostendit, quod non sit præsens tempus deliciarum, sed gemitus et planctus. Quod si ignominia est et condemnationis, et ex peccato venit, ut amictu indigeas, quid reprehensionis materiam augeas? Annon satis casum nostram indicat, quod vestibus egeamus? Cur crimen exaggeras? cur indigentia ampliore accusationem augeas? Oportebat enim ejulare et gemere, et corpus ipsum castigare², secundum Paulum: nos autem sedemus, et velamenta artificiose contexentes, sicut si quis tumores circa oculos habens, ea cogatur obvelare, et hæc adhuc velamenta exornet. Propterea Helias, propterea Joannes

¹ Gen. III, 21. — ² 1 Cor. IX, 27.

passent, hommes ou femmes; qu'elle n'ait que son divin Époux présent à la pensée; que, de retour dans sa maison, elle s'entretienne encore avec lui dans ses prières, et qu'elle n'écoute pas d'autre voix que la sienne, qui lui parle dans les divines Écritures; que celui qu'elle aime et qu'elle désire occupe à la maison son esprit; qu'elle soit comme une étrangère et une personne qui voyage; que toutes ses actions soient faites comme si les choses de ce monde ne la touchaient nullement; qu'elle évite non seulement les regards des hommes, mais encore les assemblées des femmes du monde; qu'elle ne s'occupe de son corps qu'autant que ses besoins l'exigeront, et que toutes ses démarches aient pour but le salut de son âme. Qui ne sera pas saisi d'étonnement et d'admiration en voyant cette vie angélique dans le corps délicat et faible d'une femme? quel homme osera en approcher? qui osera effleurer cette âme embrasée de l'amour de Dieu? Volontairement ou malgré soi, chacun respectera sa solitude; les regards s'abaisseront devant elle comme devant un monceau d'or étincelant au milieu d'un brasier; car l'éclat naturel dont brille ce métal s'accroît s'il est soumis à l'action du feu et devient éblouissant. Si tel est l'effet produit par une vile matière, l'âme ainsi épurée sera, non seulement pour les hommes, mais encore pour les anges, un spectacle digne d'envie.

31. Pourquoi donc cherchez-vous à vous parer avec des vêtements, lorsque cette flamme divine vous fait un si bel ornement? Car les vêtements ne nous ont point été donnés pour nous servir de parure, mais pour cacher la honte de notre nudité; ne vous en revêtez donc pas de telle sorte qu'il en résulte pour vous une infamie plus grande que de cette même nudité. Pour cette raison, Dieu revêtit Adam et sa femme de vêtements faits de peaux d'animaux; cependant, s'il l'avait voulu, il eût pu leur en donner de pompeux et d'élégans; mais par là il a voulu, dès le principe, nous apprendre que le temps de cette vie n'est pas un temps de délices, mais de larmes et de gémissements. Si donc c'est en punition de nos fautes, et par suite de notre condamnation et de notre péché, que nous avons besoin de vêtements, pourquoi augmenter encore nos torts envers Dieu? Les vêtements auxquels nous sommes condamnés ne témoignent-ils pas assez clairement de l'état de notre âme? Pourquoi grossir notre crime? pourquoi ajouter à notre misère et accroître notre culpabilité? Il fallait, selon l'apôtre saint Paul, pleurer et gémir, et châtier notre corps. Loin de là, nous nous livrons au repos, nous nous entourons de voiles artistement arrangés,

simplicem habentes amictum, et pelliceas tunicas, et vestibus e pilis induti anhelabant et concupiscebant indumenta incorruptionis accipere. Tu autem scenicas mulieres præcellis vestium curiositate, quibus insidias adolescentibus elegantioribus pares. Non sic te indui et ornari vult Sponsus, sed in anima tua omnem repositam suam esse gloriam jussit: tu autem illam negligis, et lutum ac cinerem varie decoras, et amatores incontinentes illicis, et adulteros facis pene omnes, qui te vident. Et quod multum hinc ignem congeras, nec te puto inficias ire; quod autem inde ignominia et probra sequantur, id ex amatoribus tuis ostendam.

32. Nam cum ea quæ animam ornat, Deum suæ pulchritudinis habeat amatorem: tu vero homines, imo non homines, sed porcos et canes, et si quid magis est rationis expers; quis ita est insipiens, ut te ornatorem illis patet, quarum desiderio Deus ducitur ob internam formositatem? Atque adeo, quanto curiositati plus vacas, tanto abominabilior facta es: et Deum quidem a te avertis, hos autem illicis, hincque tanto magis fœda ac turpis appares. Nam quomodo non turpis, si Deum allicere non potes? Quod si quæ se ornat, adeo ingrata: quæ cohabitantem habet, cogita quantum conciliet sibi odium. Sed si videtur, non cohabitationem dicamus solum, sed ipsam aperiamus palam, ut magis fœda videatur. Nam quoniam non timent oculum soporis nescium, sed oculi hominum timor eorum, age et ipsas hac consolatione privemus, quæ occulta et tecta parietibus sunt in medium afferentes, aperiamus januam iis qui videre ea volunt, a lecto ipsos primum excitantes: imo si videtur, primum exquiramus quæ domi contingunt, et ponamus parietibus ipsos separari et in cubiculis variis dormire. Non enim puto aliquem, etsi valde fœditati sit obnoxius, ita se ipsum traduci velle, ut in uno dormiat cubiculo. Sint igitur disjuncti parietibus: et quid hoc fuerit? Non enim sufficit ut a suspitione liberentur. Verum nunc de suspitione nihil: licet ancillæ plurimæ ei cohabitent: aliam autem turpitudinem jam exquiramus.

comme si nous voulions dérober aux yeux des plaies dégoûtantes, et nous disposons ces vêtemens de manière à nous en faire une parure. Élie, Jean, recouverts de simples manteaux de peaux de bêtes et de vêtemens faits de poils, soupiraient après des vêtemens incorruptibles et les désiraient avec ardeur; vous, au contraire, vous portez des habits plus recherchés que ceux des femmes de théâtre, et vous vous en servez pour séduire les jeunes gens les plus élégans. Ce n'est pas par de telles parures et de tels ajustemens que l'Époux veut que vous cherchiez à lui plaire; c'est dans votre ame qu'il veut que repose tout le soin de sa gloire. Vous, au contraire, vous la négligez; vous ornez de diverses manières la boue et la cendre, vous attirez tous les amis de la débauche, et vous rendez adultères presque tous ceux qui vous voient. Que par cette conduite vous accumuliez des flammes sur votre tête, c'est ce que je ne pense pas que vous puissiez nier; mais qu'elle vous couvre de honte et d'ignominie, c'est ce que je vais vous faire prouver par vos adorateurs eux-mêmes.

32. Celle qui s'attache à orner son ame a son Dieu pour amant; vous, au contraire, qui avez-vous? des hommes; non, ce ne sont pas des hommes, ce sont des êtres immondes au niveau de la brute. Quel serait l'esprit assez dépourvu de sens pour vous croire plus brillantes que celles dont la beauté intérieure a su attirer les regards de Dieu? D'où il s'ensuit que plus vous vous adonnez à la coquetterie, plus vous vous rendez abominable à ses yeux; vous éloignez de vous le Seigneur pour attirer les hommes, et par cette conduite vous n'en devenez que plus infâme et plus digne de mépris; car comment ne seriez-vous pas telle, puisque vous ne pouvez vous attirer l'amitié de Dieu? Puisque celle qui se complait dans sa coquetterie trouve si peu de grâce à ses yeux, jugez jusqu'où va sa colère et sa haine contre celle qui habite avec des hommes. Nous allons donc, si vous le trouvez bon, non seulement parler de la cohabitation, mais déchirer le voile qui la couvre et la montrer avec tous ses désordres. Car ce n'est pas l'œil qui ne se ferme jamais, mais les yeux des hommes qu'ils redoutent. Enlevons-leur donc la consolation qui leur reste; arrachons-les au mystère qui les entoure; produisons au grand jour les secrets de leur intérieur; ouvrons les portes à ceux qui veulent voir, et prenons-les au moment du repos, et voyons ce qui se passe entre eux. Supposons qu'ils aient des chambres et des lits séparés; car je ne pense pas, quelle que soit leur dépravation, qu'ils avouent partager la même couche. Supposons-les donc séparés par des murs: qu'en résultera-t-il? Cette précaution

33. Evenit enim cum per idem tempus surgunt, non ob pervigiliam; nihil enim pium ab his animabus expectandum, ut transeant ad se invicem jacentes, et compellent nocte, quo quid esse queat turpius? Quod si contingat repente et cohabitantem ægrotare, neque parietum hic postea aliqua utilitas; sed exurgens præ aliis ad virginem jacentem ingreditur, infirmitatem prætexens, et ancillis sæpe tardius paratis, et assidet, et alia curat, quæ mulierem quandoque solam vix ministrare fas est, neque pudet illam, sed gloriam putat, neque ipse erubescit, sed magis gaudet, et tanto magis, quanto foediorem servitutem præ se fert. Apostolicum illud verbum quod dicit: « Gloria in » confusione ipsorum¹, » tunc re ipsa monstratur. Ubi autem et ancillæ surrexerint, major turpitude; nam et aperto capite, et una tunica, et nudis manibus utpote turbatae, et in nocte surgentes discurrunt illo præsentem, imo in medio versante et simul currente, omnia coguntur implere: quo quid fieri possit foedius?

34. Quod si et obstetrix adsit, neque sic pudefit, sed et aliis virginibus ingredientibus hoc sibi gloriosum existimat. Unum enim solum spectat, quomodo monstret ægrotanti suum ministerium, ignorans, quod quo magis ostendit, eo magis et seipsum et illam dehonestat. Et quid mirum, si præsentem non erubescat? sæpe enim mediis noctibus vilium ancillarum opus factururus, ad ipsam obstetricem currere non gravatur. Quando autem adest, nunc quidem ipsum ejiciunt vel invitum, licet valde impudens sit: nunc autem permittunt, ut iterum ingrediatur, et assideat: quamvis quidnam facere quispiam possit ad illum pudore afficiendum, etiamsi millia conetur, iis simile quæ ipse sibi facit? Ubi autem dies illuxit, et utrosque electo surgere oportet custodiæ et observationes sunt, neque enim ad exteriorem domunculam progredi sine timore possit. Sæpe autem progressa, fortasse et in

¹ Philip. III, 19.

sera-t-elle suffisante pour les garantir du soupçon ? non certes. Mais laissons de côté le soupçon lui-même ; admettons qu'il y ait plusieurs servantes dans la maison, et voyons s'il n'y a pas encore infamie.

33. Souvent tous deux se lèvent en même temps, non pour vaquer aux offices de la nuit (peut-on rien attendre de vertueux de la part de telles ames ?), mais pour se rapprocher l'un de l'autre, s'appeler et abrégier le temps par leurs causeries. N'est-ce pas là déjà quelque chose de bien honteux ? Qu'une subite indisposition survienne, les murs de séparation deviennent alors inutiles ; l'homme qui dort sous le même toit se lève le premier : prenant la maladie pour prétexte, il entre dans la chambre où repose la jeune vierge, lui offre ses soins avant l'arrivée des servantes, qui ne sont pas encore prêtes, lui rend des services qu'une femme seule pourrait à peine rendre sans blesser la décence, et elle les reçoit sans honte ; bien plus, elle en paraît flattée. Lui, de son côté, loin d'en rougir, s'en réjouit et s'en glorifie d'autant plus qu'il montre davantage sa servilité ; vérifiant ainsi cette parole de l'Apôtre : « Ils trouvent leur gloire dans leur propre honte. » Mais dès que les servantes sont levées, le tableau devient plus obscène encore : elles arrivent dans tout le désordre d'un sommeil interrompu, les cheveux épars, un simple voile sur le corps, les bras nus, elles viennent remplir leur ministère, tout cela devant cet homme qui est au milieu d'elles et court avec elles. Peut-on se figurer quelque chose de plus révoltant ?

34. Que si la sage-femme est appelée, cet homme sans pudeur reste encore là, semble fier de la liberté qui lui est accordée, en tire vanité aux yeux des autres vierges, ne pense qu'à une seule chose, montrer à la malade son zèle et son dévouement, oubliant que ses services empressés ne font qu'augmenter leur honte mutuelle. Est-il du reste surprenant qu'il ne rougisse pas de se trouver à ces opérations ? ne lui est-il pas arrivé mainte fois de remplir pendant la nuit les fonctions les plus pénibles de la domesticité, et n'a-t-il pas souvent couru lui-même chez la sage-femme ? Quelquefois cependant, par pudeur, pendant la consultation, on le fait sortir malgré lui ; mais bientôt après on lui permet de rentrer, de s'asseoir. Pourquoi le renvoyez-vous ? vous feriez plus encore qu'il ne rougirait pas ; il fait bien plus lui-même ! Et le matin, au lever, on s'épie, on s'observe ; la vierge ne peut se rendre sans crainte auprès de lui : elle se hasarde pourtant, et souvent il arrive qu'il n'est pas encore vêtu. Celui-ci, qui s'en doute, tantôt reçoit la visite après avoir averti qu'il s'habille, tantôt est sur-

virum nudum incidit. Ille vero hoc ipsum suspicans, modo id monens ingreditur, modo incautus deprehenditur, ac multo risu dignus est: nihil enim amplius dicere volo. Hæc autem quamvis parva, tamen magnæ libidinis carbones accendere consueverunt. Et hæc quidem domi, et majora his.

35. Quando autem in publicum iverit rediturus, iterum major turpitudine. In domum suam ingressus, et dum non cogitur prænuntiare, inventis mulieribus assidentibus illam pudefacit, et ipsa sæpe ita afficitur, turpeque cænet si mulier mulieres excipiat, et ille si vir viros: mutuam autem contubernium non recusant: cavent autem ne suos contribules hospitio excipiant: quo quid deterius fieri possit? Accidit interdum, ut ipsum mulieres inveniant assidentem agglomeranti vel collum tenenti. Quid opus est dicere jurgia, et quotidianas lites? nam etiamsi multa amicitia sit, hæc quoque contingere est verisimile. Audivi autem et de aliquibus quod zelotypi sunt. Nam ubi non est dilectio spiritualis, et hoc necesse est fieri: inde et varii casus, inde corruptiones, inde virgines redduntur impudentes et illiberales; etsi corpore non corrumpantur, moribus tamen. Quando enim discit libere loqui viro, considerare, in eum obtueri, et ridere, et multa alia fœda agere, neque hoc grave aliquid esse putat: tollitur virginitatis velum, et flos conculcatur.

36. Inde vero nihil agere dubitant, nihil deprecantur, sed et internuntia nuptiarum fiunt, et institoriam aliorum negotiorum obeunt, multasque volentes esse viduas prohibent, putantes se suorum malorum defensionem invenisse, ibi omnibus despicabiles sunt, inde et nuptæ ipsarum causa non erubescunt: utpote in omnibus melius agentes. Multo enim melius unum et alterum inire conjugium, quam hæc fœda agere, et lenonum suspicionem apud omnes subire, quod a suavitate nuptiarum se abstrahant, et oneribus nuptiarum se subdant. Quid enim onerosius quam virum habere et sollicitam esse de iis quæ illius sunt? Exoneravit te ab hac molestia Deus: « Ad virum tuum » conversio tua, et ipse tui dominabitur ¹. » Soluta es per virginitatem

¹ Gen. III, 16.

pris au milieu de sa toilette, et tous deux se prennent à rire; je ne veux rien dire de plus... Toutes ces familiarités, quoique légères, ne laissent pas que d'allumer vivement le feu de la concupiscence. Voilà pour l'intérieur; encore tout ne se borne-t-il pas là.

35. Qu'il soit obligé de sortir, lorsqu'il rentre c'est une nouvelle infamie. N'étant pas obligé de se faire annoncer, il arrive, et s'il trouve notre vierge en compagnie d'autres femmes, il la fait rougir. La même chose lui arrive à lui en pareille circonstance: elle, femme, se fait un crime de recevoir des femmes; lui, homme, de se trouver avec des hommes. Leur cohabitation ne les effraie point; mais ils se garderaient bien d'admettre en tiers quelqu'un du même sexe qu'eux. Est-il rien de plus affreux? Plus d'une fois on l'a surpris assis à ses côtés, enlacé dans ses bras! Dirai-je les querelles et les disputes journalières? Quelle que soit l'amitié, il ne peut manquer d'en arriver. J'en ai entendu aussi se plaindre de la jalousie. Doit-on s'étonner de trouver un tel sentiment dans une affection qui n'a rien que de charnel, d'où résultent mille chutes, la corruption la plus indigne, l'impudence et le dévergondage? Le corps peut, il est vrai, ne pas être souillé; les mœurs le sont toujours. Dès l'instant où une vierge ose parler librement avec un homme, s'asseoir familièrement à ses côtés, le regarder avec effronterie, rire avec lui, se permettre toutes les inconvenances de ce genre, qu'elle regarde comme sans importance, le voile de la virginité est déchiré, la fleur de l'innocence est foulée aux pieds.

36. Arrivée là, tous les services sont faciles pour elle, on n'a pas même besoin de les lui demander: elle se charge de négocier des mariages, se fait l'agent des affaires des autres, détourne de leurs pieuses résolutions celles qui voudraient rester veuves; elle croit avoir trouvé dans les fautes d'autrui une excuse aux siennes, et ne remarque pas que chacun la méprise. Les femmes mariées seules apprennent à ne plus rougir en jetant les yeux sur elle, car leur conduite est bien meilleure que la sienne. Ne vaudrait-il pas mieux voir de telles vierges embrasser le mariage, se remarier même, plutôt que se conduire ainsi, et se faire regarder par tout le monde comme des entremetteuses qui se privent de ce que les nœuds de l'hymen ont d'agréable pour s'en donner tous les embarras? Est-il rien de plus embarrassant, direz-vous, que d'avoir un mari et d'être obligée de

quid iterum te servituti subicis? Liberam te effecit Christus, tu autem tibi ipsi nectis negotia. Ab omni sollicitudine liberam te fecit, tu autem curas excogitas.

37. Sed quoniam sollicitudinis mentio incidit, tempestive hæc dicenti succurrit apostolicum illud. Nam si cohabitare viris mulieres, et mulieribus viros, curas tolleret, ad continentiam adhortando Paulus non dixisset: « Volo autem vos sine sollicitudine esse¹, » ut et hac ratione nos admoneret. Quid enim vultis? ait: quietem et libertatem? Deinde non videtis contrarium evenire, servitatem et labores et miseriae multas, dum viris cohabitatur? Multæ igitur sæpe amissis viris ob hoc non iterum nubunt, ne sub iugo servitutis iterum sint. Prorsus autem si in paupertate vivis et omni potrocinio cares, virtutem vitæ ostende, et cum viro nihil habe commune. Coniunge te mulieribus quæ honeste vixerunt, et neque tuam coronam disperdes, et omni perferis securitate. Quod si hoc difficile esse putas, quære diligenter, et omnino invenies, imo non necessarium est quærere. Nam sicut ad lucem occurrimus omnes, si refulgebunt radii vitæ tuæ, omnes accurrent te diligentes, unaquæque tibi munere fungetur ministræ et le domus suæ securitatem putabit esse, et ornatum vitæ et coronam, secundum sermonem Christi. « Quærite enim, ait, regnum Dei, et hæc » omnia adjicientur vobis². » Nunc autem et nos auctores sumus, ut ex hac sæculari felicitate excidamus, quod cœlestia negligamus. Nos autem quando dico, non viros solum dico, sed et vos, et vos magis quam viros. Quoniam ab initio ob hoc graviorem pœnam accepit mulier, quia deceptionis major causa fuit, propter hoc et decipientem magis quam deceptum punivit Deus: quod et nunc erit, si non volueritis corrigi et ad propriam redire nobilitatem. Propter hoc enim et mulier tunc reprehensa, quod viro dedisset de fructu, non audebat dicere oportuisse, cum vir esset, non persuaderi neque decipi³: sed hanc quidem utpote frigidam defensionem tacuit, ad aliam autem ve-

¹ 1 Cor. vii, 32. — ² 2 Matth. vi, 33. — ³ Gen. iii.

veiller à tout ce qui le regarde? Dieu vous a affranchie de ces soucis : « Retournez vers votre mari, vous dit-il, et il aura sur vous un œm- » pire absolu. » La virginité vous a mis à l'abri de ce joug, pourquoi vous soumettre de vous-même à la servitude? Le Christ vous a rendue libre, et vous vous suscitez vous-même des entraves; il vous a délivrée de toute sollicitude, et vous cherchez à vous en créer de nouvelles.

37. Mais puisque nous parlons de sollicitude, les paroles de l'Apôtre doivent naturellement trouver ici leur place. Si la cohabitation des personnes de sexe différent affranchissait de tous soins, saint Paul, en exhortant les fidèles à la continence, n'aurait pas dit : « Je veux » que vous soyez exempts d'inquiétudes. » C'est un avertissement qu'il nous a donné. Que voulez-vous en effet? Vous dites : le repos et la liberté? Eh! n'est-ce pas le contraire que vous obtenez lorsque vous cohabitez avec un homme? n'êtes-vous pas esclave? n'êtes-vous pas soumise à mille peines, à mille exigences? Plusieurs, par ce seul motif, n'ont pas voulu convoler à de secondes noces, pour ne pas se trouver de nouveau soumises à l'esclavage. Si donc vous êtes pauvre et sans appui, montrez à chacun la pureté de votre vie; fuyez la société des hommes, liez-vous avec des femmes de mœurs pures et chastes : ainsi vous ne fanerez pas votre couronne; ainsi vous jouirez de la paix et du repos. Peut-être croyez-vous la chose difficile; cherchez avec soin et vous trouverez. Que dis-je? il n'est pas nécessaire de chercher : de même que la lumière attire tous les regards, l'éclat de vos vertus attirera vers vous tout le monde; chacun vous chérira, chacun se fera un plaisir de vous rendre tous les services que rend une servante; chacun vous regardera comme la sauve-garde de sa maison, comme la récompense et l'ornement de sa vie. C'est ce que dit Jésus-Christ : « Cherchez le royaume de Dieu, et le reste vous sera » donné par surcroît. » Eh bien! nous nous privons nous-mêmes de ce bonheur sur la terre en négligeant les choses du ciel, et lorsque je dis nous, je n'entends pas parler des hommes seulement, mais bien plus encore des femmes; car c'est la femme qui dès le commencement a reçu en partage les plus grandes misères pour avoir été la cause de notre chute. Le Seigneur a puni avec plus de sévérité celle qui a séduit que celui qui s'est laissé séduire. Encore ici-bas vous aurez le sort le plus triste si vous ne voulez pas revenir à votre première dignité. Ève, réprimandée par le Seigneur parce qu'elle avait présenté le fruit à Adam, n'osa pas lui dire que ce dernier n'aurait pas dû se

nit infirmam quidem et ipsam, attamen plus hac habentem rationis. Unde palam est magis licere deceptis in deceptores culpam rejicere, quam deceptoribus in deceptos.

38. Scortum accersit eum qui contumelia corpus suum afficit, et postquam eum illo dormierit, iterum dimittit : tu autem ubi vocaris eum qui injuria afficit et corrumpit animam tuam, semper ipsum includis, et non permittis exire, vinculaque gravia injicis adulatione, cura et aliis operibus, et putas te glorificari cum te ipsam ita confundis? Non cogitas tu, dic mihi, præsentem vitam, quam brevis, ut somniis assimiletur, et flosculus marcescentibus, et umbræ prætereunt? Cur vis deliciari nunc in somnio, et puniri tunc in veritate? Quamvis neque delicias hæc res habet : quomodo enim, ubi condemnatio, et reprehensiones, et convicia, et scandala? Verum etsi deliciæ essent, quid est parva aquæ gutta ad immensum mare? « Audi, filia, » et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum, et domum patris tui, et concupiscet rex decorem tuum¹, » ad orbem terræ aliquando male affectum dicebat David. Hoc igitur nos tibi occinemus, breve verbum prophetæ subimmutantes, et dicemus cum propheta : Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere malæ consuetudinis, et eorum qui tibi male cohabitant, et concupiscet rex pulchritudinem tuam. Quid tibi hoc majus? Quid item par poterimus dicere quam ut cœli, terræ et angelorum, et archangelorum, et supernarum Virtutum Dominum amatorem sortita, libereris a vilibus conservis, tuam nobilitatem dehonestantibus?

39. Propter quod e re fuerit hic finire sermonem. Nihil enim dicere poterimus, quod huic honori sit par. Nam si quæ sponsum in terra acceperit regem, omnibus se putat esse beatiorem : tu cum habeas non terrenum, non conservum, sed eum qui in cœlis, eum qui super

¹ Psal. XLIV, 12.

laisser séduire et pécher ; laissant cette excuse comme futile , elle en alléguait une autre moins faible en apparence, mais aussi impuissante. Il est en effet plus permis à ceux qui ont été trompés de rejeter la faute sur leur séducteur qu'à ces derniers d'accuser ceux qu'ils ont séduits.

38. La femme prostituée, au moins, après avoir reçu dans ses bras celui par lequel son corps a été déshonoré, le renvoie, le repousse ; vous, au contraire, quand vous avez entouré un homme de séductions, vous enfermez chez vous celui qui vous a couverte d'opprobre, qui a corrompu votre ame ; vous ne lui permettez plus de vous quitter ; vous le comblez de soins, de prévenances ; par vos caresses vous resserrez les nœuds dont vous l'avez enlacé, et vous semblez tirer vanité de ce qui fait votre honte. Vous ne pensez donc pas, dites-moi, combien cette vie est courte, qu'elle ressemble à un court sommeil, à une fleur qui brille et se fane, à une ombre passagère ? Pourquoi vouloir vous endormir dans les délices pour vous réveiller dans les tourmens ? Encore si vous trouviez quelques délices dans ce genre de vie ; mais peut-il y en avoir là où s'écrit votre condamnation, le mépris général, les outrages et le scandale ? Et ces joies fussent-elles véritables, qu'est, dites-le-moi, une goutte d'eau comparée au vaste Océan ? « Écoutez, ma fille, et voyez ; prêtez une oreille attentive à mes discours ; oubliez votre patrie, la maison de votre père ; alors le roi » enviera votre gloire et votre félicité. » Voilà ce que disait jadis David à l'univers affligé. Et nous aussi nous vous dirons, nous répéterons après le prophète, en modifiant ses paroles : Écoutez, ma fille ; prêtez une oreille attentive à nos discours ; oubliez vos mauvaises habitudes, renoncez à ces cohabitations dangereuses, et le roi sera jaloux de votre beauté. Que pouvez-vous désirer de plus grand ? à quel sort plus brillant pouvez-vous aspirer que de vous voir la bien-aimée du Dieu du ciel et de la terre, du Dieu qui commande aux anges, aux archanges et à toutes les vertus célestes ? quoi de plus heureux pour vous que d'être délivrée de ces compagnons scandaleux qui dégradent votre noblesse ?

39. Arrivé là, il faut se taire ; tout ce que nous ajouterions serait faible à côté de cette promesse de gloire. Si celle qui sur la terre a épousé un roi se regarde comme la plus heureuse des femmes, comment n'abandonneriez-vous pas tout, votre vie même s'il le fallait, vous qui avez pour époux et pour amant éternel, non un être terrestre, non un esclave, mais celui qui règne dans les cieux, dont le nom

omnem principatum et potestatem, et virtutem, et omne nomen quod nominatur, eum qui super cherubim sedet, qui concutit terram, qui extendit cœlum, qui terribilis est cherubin's, inaccessus seraphinis, non sponsum solum, sed amatorem quovis homine ardentiorum : quomodo non omnia relinquis quæ hic sunt, etiamsi animam ipsam relinquere oporteat? Quoniam igitur sufficit hoc verbum solum, ad plumbum omni graviorem corrigendum et promovendum ad supernam conversationem, et nos huc desinimus, teque admonemus, ut quasi divinum aliquod canticum concinas : ac domi et in foro, et die et nocte, et in via et in thalamo, et voce et mente continue loquaris animæ dicens : « Audi, anima mea, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere malæ » consuetudinis, et concupiscet rex pulchritudinem tuam¹. » Etsi hoc continue verbum dixeris auro omni puriorem facies animam. Dictum enim hoc igne vehementius et efficacius afflare tuas cogitationes, et omnes tuæ mentis maculas expurgare valebit in Christo Jesu Domino nostro, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

§ II.

Adversus eos qui apud se habent virgines subintroductas.

1. Majoribus nostris duæ tantum fuerunt causæ, propter quas mulieribus viri cohabitarent. Et una quidem vetus est ac justa rationique consentanea : nempe matrimonium, quod Deo legislatore institutum est. « Propter hoc enim, inquit, relinquet vir patrem suum et matrem » suam, et adhærebit uxori suæ, eruntque duo in carnem unam² : » altera vero recentior, iniqua, et legi adversa, nempe fornicatio, quæ a malignis introducta est dæmonibus. Atqui nostra hac ætate tertius quidam novus et insolitus mos prodiit, cujus causam haud facile investigaveris.

2. Sunt enim nonnulli, qui puellas nuptiarum inexpertas domum ducunt, et usque in extremam senectutem inclusas tenent, ac fovent, non procreandorum liberorum gratia : negant enim se cum illis rem habere : neque libidinis causa : aiunt enim quod illas incorruptas ser-

¹ Psal. XLIV, 12. — ² Gen. II, 24.

est au-dessus de toute principauté, de toute puissance et de toute vertu; celui qui siège au-dessus des anges, dont le pied ébranle l'univers, dont l'immensité embrasse les cieux; celui que les chérubins et les séraphins ne contemplent qu'en tremblant? Nous terminons en vous suppliant de ne point oublier cette parole du prophète, dont le sens profond suffira pour ramener la plus coupable et l'exciter à la conversion; répétez-la, comme un divin cantique, à la maison, dans vos promenades, le jour et la nuit, dans le travail et dans le repos; que votre bouche et votre esprit redisent sans cesse: « Écoute, mon » ame; vois et prête une oreille attentive; oublie tes mauvaises habi- » tudes, et le roi sera jaloux de ta beauté. » Si vous ne vous laissez pas de répéter ces mots, votre cœur deviendra plus éclatant que l'or le plus pur; car ils seront plus puissans que le feu pour purifier vos pensées et laver toutes les souillures de votre ame, avec la grâce de Jésus-Christ notre Seigneur, a qui gloire et honneur dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

§ II.

Contre ceux qui reçoivent et gardent de jeunes vierges dans leur maison.

1. On ne connaissait, du temps de nos pères, que deux motifs pour habiter avec une femme sous le même toit : le premier, et le seul légitime, c'était le mariage. Le mariage est une institution divine et aussi ancienne que le monde. « L'époux, a dit le Seigneur, quittera son » père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils ne feront tous » deux qu'une même chair. » Le second, c'était le libertinage, vice introduit plus récemment sur la terre par la malice du démon. Mais on a trouvé de nos jours un moyen étrange et nouveau pour habiter avec une femme sans être son époux ni son séducteur.

2. Il y a des hommes qui prennent chez eux de jeunes vierges, et les tiennent toute leur vie mystérieusement renfermées. Quel est le motif de leur conduite? Il n'est pas trop facile de le deviner. Ce n'est point le mariage, ils prétendent n'avoir rien de commun avec ces singulières compagnes; ce n'est point le libertinage, ils assurent, au contraire, qu'ils veillent sévèrement sur elles. Questionnez-les, ils vous diront.

vent. Et si quis ab eis causam rogaverit, dicunt sibi multas esse : sed fingunt. Ego enim nullam eos habere crediderim, quæ vel honesta vel idonea sit. Verum de his nondum dicemus. Afferemus autem in medium, quam nos potissimum causam suspicamur. Et quænam illa? Omnino, si a scopo aberravero, fas vobis esto ut me redarguatis. Et quænam causa? Quis ille prætextus? Videtur mihi mulieris convictus, non ex lege nuptiarum modo, sed etiam absque nuptiis ac congressu, voluptatis habere nonnihil. Quod si non recte sentio, non possum dicere. Meam vobis sententiam narro, forte autem non meam solum, sed et illorum : nam et illis sic videtur; quod hinc liquet. Tantam enim gloriam, et tanta scandala neutiquam despicerent, nisi ingens quædam et vehemens cohabitandi voluptas esset.

3. Quod si forte succenseant quidam, quod hæc dicamus : precor ut nobis venia detur, absitque indignatio : neque enim libens ac temere hanc inimicitiam susciperem. Non sum tam miser ac ærumnosus, qui temere omnes offendere ve'im : sed valde doleo ac crucior, et gloriam Dei blasphemari intuens, et multorum salutem propter voluptatem hanc paulatim perire. Quod enim illud suave sit, et nuptiali consortio ardentior pariat amorem, nunc forte stupebitis audientes, sed ubi id demonstravero, vos etiam confitebimini. Etenim cum legitima muliere congredi, cum non sit vetitum, concupiscentiam sedat, et sæpenumero satietatem affert, immodicum restinguens ardorem. Præterea partus et partuum dolores, puerorumque procreationes ac educationes, necnon et frequentes qui ex his sequuntur morbi, corpus affigunt, florem ætatis marcidum reddunt, invalidumque voluptatis calcar faciunt : in virgine autem cohabitatrice nihil horum reperies. Abest enim coitus, qui naturæ impetum deprimat et obtundat : neque dolores partus, neque puerorum educationes carnem marcescere faciunt : sed juvenilem vigorem diu conservat, utpote intacta manens. Post partus enim et educationes puerorum, corpora uxorum informiorafunt : illæ autem usque in quadragesimum annum in sua permanent forma, et cum virginibus jam elocandis certant. Hinc est quod cohabitantes duplici igne accenduntur : nam et ardor eorum non restinguitur coitu eis interdicto, et ardoris fomes manet redditurque validior.

qu'ils ont d'excellentes raisons pour agir de la sorte. Mais ils ne disent point la vérité, et, pour mon compte, je ne croirai jamais qu'ils puissent alléguer une seule raison valable. J'en soupçonne une cependant, et je vais la dire, quitte à m'attirer leurs sarcasmes si je me trompe. Quelle est donc cette raison, ou plutôt quel est ce prétexte? Le voici : c'est que la présence continuelle d'une femme, même d'une femme à laquelle on n'est pas marié et dont on respecte l'honneur, ne laisse pas de procurer un certain plaisir. Ai-je tort? je ne sais, mais tel est mon avis, et peut-être aussi le leur. Il faut bien que cela soit, puisqu'ils font si peu de cas de l'opinion publique et du scandale causé par leur conduite; il faut bien qu'il y ait un charme puissant qui les enchaîne, puisqu'ils chérissent si fort leur esclavage.

3. Je supplie en grâce qu'on ne s'offense point de mes paroles; je ne suis pas assez méchant pour blesser mon prochain de propos délibéré; mais je souffre et je gémiss de voir un si grand nombre de mes frères sacrifier à un plaisir funeste et la gloire de Dieu et leur propre salut. Je le répète donc, cette espèce d'union a pour eux des charmes attrayans; elle fait naître dans leur cœur un amour plus vif et plus brûlant que ne le ferait l'union conjugale. Ceci vous étonne, mais si je le prouve, vous serez forcés d'en convenir. Les jouissances légitimes du mariage apaisent le feu des passions, éteignent l'ardeur des désirs, et souvent engendrent la satiété par cela même qu'elles sont faciles et permises. De plus, les douleurs de l'enfantement, les maladies fréquentes qui en résultent et toutes les inquiétudes maternelles, ont bientôt flétri la jeunesse de l'épouse, fané sa beauté et détruit ses attraits. Rien de tout cela n'arrive chez une vierge; elle ne connaît ni les jouissances du mariage, ni les douleurs de l'enfantement, ni les maladies qui en résultent, ni les inquiétudes maternelles; rien n'altère sa santé et ne détruit ses forces; rien ne lui fait perdre le pouvoir de ses charmes; elle conserve long-temps la fraîcheur de sa jeunesse et l'éclat de sa beauté; et, tandis qu'une femme mariée vieillit aussitôt qu'elle peut revivre dans ses enfans, une vierge, à quarante ans pourrait rivaliser encore avec celle qui va prendre un époux. La passion qu'elle inspire à l'homme qui vit avec elle est donc doublement brûlante, car il ne peut l'éteindre par des jouissances qui lui sont interdites, et elle est sans cesse alimentée par l'objet qui l'allume.

4. Hanc ego hujus contubernii causam suspicor : sed ne valde succenseamus eis, neque difficiles simus et importuni. Nam qui ægrum vult restituere, non hoc agit ira et verberibus, sed offert pharmaca magna cura, et blanda adhortatione. Etenim si ab illis pœnas exoptere nobis propositum esset, et si iudicium ordinem teneremus, indignari oporteret; sed si illo dimisso, medicorum et curare volentium munus suscipiamus, hortari, obsecrare, et si opus sit, genua tangere opus est, ut quod agendum suscepimus, perficiamus. Igitur quemadmodum medici, qui ægros a cibo vel potu nocivo arcere cupiunt, licet illa mixtam habeant voluptatem, ante omnia tamen persuadent inesse illis præter nocumenta etiam multum insuavitatis: sic et nos faciamus, commonstrando illis quod cohabitatio illa, quamvis suavis et jucunda videatur, pernicioosa sit, et nihilo melior, quam mortiferæ potiones. Et videtur quidem multam habere lætitiâ latent tamen multum in ea amaritudinis, quam animæ, quæ voluptatibus oblectatur, infundit. Nam qui persuasus discedit, secure discedit. Sane qui metu et necessitate a dilecta sejungitur, fortior amator fit, et fortassis iterum ad illam accedet: at si ut rem damnosam et amaram fugit, haudquaquam iterum revertitur ob calculum sententiæ suæ, quæ quavis necessitate violentius illi persuadet.

5. Quomodo ergo persuadebimus illis, quod hoc non solum noceat, sed et amarum sit? et quomodo aliter, quam ex ipsa rerum natura? Interrogemus ergo eos, si quis mensa sumptuosa apposita, variis dulcissimisque plena eduliis, denuntiet summis minis, ne quid propositorum contingatur: num vellet aliquis ad talem mensam considerare, et seipsum cruciare? Ego utique non opinor: neque enim tanta ex aspectu voluptate frueretur, quantam tristitiâ ex interdicto conciperet. Quid autem si quis sitiienti et adusto præ siti fontem limpидum et purum demonstratum, non solum non degustare, sed ne extremis quidem digitis contingere permetteret, an quid eo cruciatu acerbius?

6. Neque hic, opinor, mihi contradixerit ullus. Tantum enim hoc malum est, ut etiam profani, qui plurimum valent in naturæ voluptate et tristitia expendenda, volentes effingere quosdam qui valde cruciantur, talem quamdam fabulam in medium proferant. Introducitur in

4. Ainsi s'expliquent, encore une fois, ces unions étranges que ne forme ni le mariage ni le libertinage. Mais je ne veux point me montrer trop sévère à l'égard de ceux qui les contractent ni mettre trop d'âpreté dans mes paroles. Un médecin ne frappe pas ses malades, il ne s'emporte pas contre eux pour les guérir, il leur présente avec douceur les remèdes qui peuvent les sauver, et les encourage avec bienveillance. Si je faisais l'office de juge à l'égard de mes frères, si j'avais dessein de les mettre à la question, je pourrais leur tenir un langage menaçant. Mais tel n'est pas mon rôle, telle n'est pas mon intention. Je me suis constitué leur médecin, je désire les guérir, et pour cela il n'est rien que je ne fasse ; je n'épargnerai ni les conseils, ni les exhortations, ni les prières, s'il le faut. Or, quand un médecin veut défendre à ses malades des alimens qui peuvent leur être funestes, bien qu'ils flattent leur goût, il cherche avant tout à les convaincre que ces alimens sont aussi désagréables que nuisibles. Je ferai de même, je prouverai à mes frères que le plaisir de vivre avec des femmes sous le même toit est mêlé de beaucoup d'amertume, et qu'il n'est pas moins faux que pernicieux. C'est le seul moyen de les ramener dans le droit chemin ; car, s'il en est parmi eux qui se privent de ce plaisir amer et funeste en obéissant à la persuasion, on peut espérer qu'ils n'en seront plus désireux, retenus qu'ils seront par la conscience de leur devoir mieux que par la contrainte et la force ; au contraire, ceux qui obéiraient à la nécessité en se privant de ce même plaisir ne chercheraient qu'avec plus d'ardeur à le goûter de nouveau.

5. Comment donc leur persuader que ce plaisir est aussi amer que funeste ? comment, si ce n'est en examinant sa nature, en l'analysant avec soin ? Or, je le demande, si on permettait à quelqu'un de s'asseoir devant une table chargée de mets variés et succulens, avec défense cependant d'y toucher, croyez-vous que ce singulier convive accepterait une pareille faveur pour subir un pareil supplice ? Non certes, car il jouirait bien moins de la vue de tous ces mets qu'il ne souffrirait de ne pouvoir y goûter. Supposez encore qu'on fit approcher un homme mourant de soif d'un ruisseau limpide et pur, avec défense d'y tremper ses lèvres, ou même le bout de ses doigts ; est-il un tourment comparable à celui qu'endurerait ce malheureux ?

6. Non, sans doute ; les poètes profanes, qui sont si habiles à peindre les voluptés et les douleurs physiques, ne nous ont pas laissé de tableau plus énergique de la souffrance que la fable de Tantale. Ils nous montrent ce grand criminel consumé d'une soif brûlante au milieu d'un

fabula quidam extremo supplicio afficiendus, cui ostenditur omnium ciborum copia, et præterfluens aqua : nec conceditur, ut aliquo istorum fruatur : et cum extendit ille manum, omnia quæ videntur, a tactu fugiunt, fitque hoc semper. Et hæc est profanorum de illo supplicii genere fabula. Philosophorum vero quidam, cum vidisset sodalium quemdam osculum formoso puero dare, admirabundus dixit : Hic, opinor, præcipitem facile se in ignem injiceret, qui tantam in se fornacem osculo est ausus accendere.

7. Ego autem non idem dixerim, quod nempe contubernales suas osculentur et contrectent. At si qui sunt qui hæc calaminientur, demonstrare tentabo, quod si illo usque perveniant, durius sibi quam prius supplicium accersant. Nam si aspectus solus tantum infert dolorem, quando contactus accendit, ut est voluptas multo crassior, quam aspectus, ita majorem struit flammam, acerbiolem efficit dolorem, et vehementius feram illam exasperat. Quanto enim magis concupiscentias augemus, et plurima eis fomenta suppeditamus, tanto et dolores nostri magis intenduntur. Et quemadmodum qui mensæ et fonti assidet, non sic videndo dolet, ut cui permissum est manu attingere, et tamen ne degustet prohibetur : sic utique qui ad contrectanda virginum corpora admittuntur, graviolem hauriunt cruciatum ex tactu, quam ex aspectu, dum acerbius rei tactæ privatione torquentur. Et quid opus est philosophari ex rebus externis? Dei enim sententia his omnibus potentior, ipsa nobis ostendit rem ita sese habere. Nam cum vellet punire Adam, non procul a paradiso ipsum habitare fecit¹, sed prope paradysum, ut continuam pœnam haberet e spectaculo loci quem desiderabat, et eo, quamvis semper illum ante se videret, frui non permetteretur.

8. Jam forte aliquis dixerit, et quomodo si hoc natura tam amarum, plerique tanto studio sectantur? Ad hoc ego dixerim, istud ipsum

¹ Gen. III.

fleuve dont l'eau sans cesse échappe à ses lèvres desséchées, et dévoré par la faim, sous des arbres dont un vent jaloux éloigne les fruits chaque fois que sa main tente de les cueillir. Voilà ce que racontent les poètes. Rappelez-vous maintenant ce philosophe qui, voyant quelqu'un embrasser un bel enfant, s'écria tout étonné : Voilà un homme qui se jetterait au milieu des flammes pour peu de chose, puisque, pour un baiser, il allume dans son cœur un si dévorant incendie.

7. Je ne dis point que l'égarement de mes frères aille jusque là, ni qu'ils se permettent aucune liberté avec ces jeunes vierges qu'ils gardent chez eux ; mais la calomnie peut le dire, et je veux les mettre à l'abri de ses attaques ; je veux leur montrer que, s'ils s'abandonnaient à la moindre familiarité, ils ne feraient qu'accroître leurs tourmens. Si la vue seule d'une femme jeune et belle cause des désirs si douloureux quand ils ne peuvent être satisfaits, que sera-ce d'une caresse, fût-elle la plus légère et la plus innocente ? N'allumera-t-elle pas des feux plus vifs et plus violens ? Ne rendra-t-elle pas plus pénibles les combats que la vertu soutient contre les passions ? Si un homme dévoré par la faim ou consumé par la soif souffre devant une table richement servie ou devant un ruisseau limpide, de voir ce qu'il ne peut toucher, il souffrirait encore bien davantage de toucher ce dont il ne pourrait jouir. Il en est de même de celui qui se permet la moindre familiarité avec une femme qu'il respecte d'ailleurs, et qu'il est obligé de respecter. Une caresse, si légère, si innocente qu'elle soit, le fait plus souffrir que la présence continuelle de l'objet aimé, parce que cet avant-goût d'un bonheur désiré lui rend la privation de ce bonheur plus douloureuse encore. Mais à quoi bon chercher nos comparaisons dans la mythologie païenne et demander à la poésie de profanes argumens ? Consultons l'Écriture sainte, son autorité vaut mieux que celle de tous les poètes et de tous les philosophes. Eh bien ! quand le Seigneur voulut punir Adam de sa désobéissance et le chasser du paradis terrestre, il ne le condamna pas à un exil lointain ; il le plaça tout près de cet heureux séjour, afin que la vue continuelle de ce lieu de délices rendit son châtiement plus douloureux en lui rappelant sans cesse un bonheur dont il ne pouvait plus jouir.

8. Mais, dira-t-on, si le plaisir d'habiter avec une femme sous le même toit est mêlé de tant d'amertume, comment se fait-il qu'une foule d'hommes le recherchent avec une ardeur si vive ? Eh ! cette

extremis illorum aegritudinis maximum esse argumentum. Nam hic mos est aegrotantium, ut quaerant frigidam quamdam, brevisque temperis voluptatem, unde prolixior sibi conciliant poenam. Hoc et in febricitantibus videre quis potest, qui cum paulisper abstinere non ut a refocillatione momentanea vitiorum vel esculentorum, vel poculentorum, longum quemdam et difficillimum invehunt sibi morbum.

9. Oportet autem ut ii qui bene valent, non eorum qui male habent sententiam sequantur. Nam si illos sequemur, et a medica arte, et a philosophia condemnabimur. Neque enim aegrotantibus hoc solum in febre contingit, vel mulierum amore, sed et in divitiis et in omnibus aliis. Etenim qui in pecunias insaniunt, licet sciant quod ii qui parva hæc indigis impartiuntur, infinita illic bona capiant: detinent tamen ea et defodiunt, et bonis omnibus excidere malunt, ob frigidam brevemque hanc voluptatulam, quam æterna poena liberari, et immortalis vitam adipisci, illas ad breve tempus despiciendo. Hoc utique et illis contingit dum a parva oculorum concupiscentia se ipsos aliquantisper continere nolentes, intolerabilem sibi ignem colligunt: et quanto scilicet se magis oblectari putant, tanto magis malo implicantur, diabolo suis artibus hoc curante ad incrementum et perseverantiam incendii; ut ardentes et delectentur et doleant, absurdum quoddam temperamentum in animabus suis efficientes.

10. Jamvero si quis nos intemperantiæ ob hæc verba condemnet: sane strenuos illos viros, et cum mulieribus habitantes, qui nihil grave patiantur, beatos quidem dico, qui tales sint, et vellem etiam ipse hoc robore donari; et ipse quidem forte adducor ut credam, posse hujusmodi viros reperiri. Vellem tamen eos qui nos reprehendunt posse hoc nobis persuadere, quod adolescens fervens corpore, puellæque virgini cohabitans, et ad latera ejus assidens, et simul cœnans, et per diem totum confabulans, ut nihil aliud apponam, intempestivos risus et effusos cachinnos, et mollia verba, atque alia quæ dictu inhonesta: sed in eadem, inquam, habitans domo, eidemque communicans mensæ,

ardeur si vive n'est-elle pas la preuve de la maladie de leur cœur? N'est-ce pas l'habitude de ceux que tourmente la fièvre de mettre leur vie en péril pour satisfaire un vain caprice, et d'ajouter à la gravité de leur état en refusant de suivre un régime salubre ?

9. Mais il est du devoir de ceux qui se portent bien et qui jouissent de leur raison de ne point consulter le goût capricieux des malades et les idées fantasques d'un cerveau en délire ; sans quoi on va contre toutes les règles de l'art médical et de la philosophie. Ce n'est pas seulement dans la fièvre, dans les transports du délire, dans l'amour, que le jugement se fausse et se déprave, mais aussi dans l'avarice et dans toutes les passions. Les hommes que possède une cupidité sordide ont beau savoir qu'en distribuant aux pauvres une partie de leur fortune ils amasseraient un trésor immense dans le ciel ; ils gardent leur or, ils l'enfouissent, ils aiment mieux s'exposer à la damnation éternelle pour jouir quelques instans du sot plaisir de contempler leurs richesses que de faire le sacrifice momentané de ces biens périssables pour acquérir l'immortalité et la béatitude céleste. Voilà précisément ce qui arrive à ceux de mes frères dont je blâme ici l'imprudence ; pour ne point se priver du vain plaisir des yeux, ils se préparent des tourmens insupportables. Plus ils trouvent de charme dans la jouissance de ce plaisir, plus ils se rendent malheureux ; car c'est le démon lui-même qui leur rend si doux un plaisir si funeste, afin d'accroître la violence de leur passion et d'entretenir sans cesse la dévorante ardeur de leurs désirs, en produisant dans leur ame je ne sais quel mélange singulier de tourmens et de délices, de douleurs et de voluptés.

10. On m'imputera peut-être à moi-même les faiblesses que je sais si bien dévoiler et que je blâme si fort chez les autres. S'il y a des hommes qui, vivant avec des femmes sous le même toit, ne perdent rien de leur calme et de leur tranquillité, j'avoue que j'admire leur courage ; ceux-là sont heureux, et je voudrais être doué de la même force d'ame ; ce n'est pas que je nie qu'il puisse s'en trouver. Je serais bien aise cependant que ceux qui m'accusent pussent me persuader qu'un jeune homme plein de feu, vivant avec une jeune fille sous le même toit, s'asseyant à ses côtés, à la même table, s'entretenant avec elle tout le jour, pour ne rien dire de plus, soit capable de rester impassible et sans désir coupable au milieu des séductions qui l'entou-

ubi multa est libertas verborum, et ultro citroque accipiuntur multa danturque, nulla humanarum affectionum capiatur, sed purus a mala voluptate et concupiscentia permaneat. Vellem hæc ab his qui nos arguunt me doceri posse: sed neque ipsi volunt doceri, et nobis hæc ad defensionem afferentibus reclamant quasi impudentibus, eodem quo ipsi morbo correptis, propriamque tegentibus malitiam.

11. Et quid hæc ad nos, inquit? Neque nos sumus obnoxii insipientiæ alienæ, neque si quis stulte scandalizetur, dignus ego sum, qui pœnas dem ob illius insipientiam. Sed hoc non dixit Paulus, sed jussit, ut si injuste scandalizetur aliquis, ejus infirmitati consulatur. Tunc enim solum liberamur a pœna, quæ posita est in eos qui scandalum dant aliis, si ex scandalo aliud quoddam lucrum nascatur majus damno quod ex scandalo fit. Adeoque si hoc non fuerit, et hoc solum obvenierit, ut scandalizentur alii, sive ob rationem aliquam, sive ob nullam, sive ut infirmi offendantur, sanguis illorum super caput nostrum, et ex manibus nostris Deus animas tales requiret.

12. Et propter hoc ne per omnia negligeremus vel abjiceremus eos quibus offendiculo sumus, terminos quosdam et regulas nobis Christus præscripsit. Nam et hoc et illud fecit, prout tempus postulabat. Enimvero cum de natura ciborum dissereret, et ostenderet eam esse puram, et a judaica observatione liberaret, Petro ingresso et dicente: « Scandalizati sunt; » dixit: « Sine ipsos. » Et non solum despexit, quin et accusavit: « Omnis enim plantatio, quam non plantavit Pater meus » coelestis, eradicabitur ¹. » Ita legem de cibis irritam fecit. Ubi autem qui petebant didrachma, ad Petrum accedentes dixerunt: « Magister » tuus non solvit didrachma, » tunc non idem egit sicut antea, sed rationem habuit scandali, et ait: « Ut autem non scandalizemus ipsos, » mitte hamum in mare, et piscem qui primus egressus fuerit, tolle, » inveniesque in ore ejus statarem; hunc acceptum da pro me et » te ². »

13. Vides modo curantem, modo nihil curantem? Nam hoc loco nihil valde referebat gloriam Unigeniti revelati: quomodo enim, cum

¹ Matth. xv, 13. — ² Ibid. xvii, 26.

rent. Je serais bien aise, je le répète, que ceux qui m'accusent pussent me le persuader. Mais eux refusent de m'entendre quand je veux leur donner de salutaires avis ; ils crient à l'impudence parce que je leur signale les dangers que court leur vertu, et ils se vengent de la sévérité de mes leçons en disant que je les calomnie pour cacher mes propres faiblesses.

11. Que nous importe, disent-ils, ce qu'on pense de notre conduite ? nous ne sommes pas obligés de nous soumettre aux caprices de l'opinion ni de souffrir de la sottise de celui qui se scandalise de rien. Ce n'est pourtant pas ce que dit saint Paul : il veut qu'on ait égard à la faiblesse de ceux qui se scandalisent même sans motif raisonnable. Il n'est permis de se mettre au-dessus du scandale que lorsqu'il doit en résulter évidemment plus de bien que de mal ; mais quand le mépris de l'opinion n'a d'autre résultat que le scandale, celui qui se met au-dessus d'elle à tort ou à raison s'expose à toute la sévérité de la justice divine.

12. Jésus-Christ a déterminé lui-même dans quel cas le mépris de l'opinion est juste et dans quel cas il est coupable, et sa conduite doit être la règle de la nôtre. Un jour qu'il expliquait à la foule assemblée la nature des alimens et lui montrait que tous sont également purs, afin de lui faire abandonner l'observation de la loi judaïque, ses disciples s'étant approchés lui dirent : « Maître, les pharisiens sont » scandalisés. Laissez-les, répondit-il ; » et non seulement il méprisa l'opinion des pharisiens, mais encore il les condamna avec sévérité. « Tout ce que mon père qui est dans les cieus n'a point planté de sa » main, ajouta-t-il, sera déraciné du sol. » C'est ainsi qu'il détruisit la distinction établie par Moïse entre les alimens purs et les alimens impurs. Un autre jour les collecteurs d'impôts venant trouver Pierre lui adressèrent ces paroles : « Votre maître n'a point payé le tribut. » Alors Jésus ne voulut point scandaliser ce peuple ignorant et grossier qui l'entourait, et se tournant du côté de Pierre : « Pour ne point cau- » ser de scandale, lui dit-il, va jeter ton hameçon dans la mer, et le » premier poisson qui sortira, prends-le ; tu trouveras dans sa gueule » une pièce de monnaie que tu donneras pour moi et pour toi. »

13. Remarquez-vous cette différence de conduite ? C'est que dans le dernier cas il n'était d'aucune utilité que la gloire du Fils de Dieu fût révélée, cette gloire que Jésus cherchait à voiler autant que possi-

et alibi studuerit eam obumbrare, præceperitque multis, ne cui dicerent quod ipse esset Christus? Et propterea nihil damni ex eo quod dependit didrachma : si autem non solvisset, magna inde nata fuissent mala. Nam ut tyrannum et oblectantem et civitatis universæ inimicum, et in extrema pericula injicientem utique aversati fuissent : propterea ipsos qui volebant ipsum rapere, et facere regem, longius fugit, eamque opinionem a multis, qui circa ipsum erant, repulit. Priori autem loco necessarium erat id, quod agebatur, ideo utiliter ac tempestive, et ut in meliori opere contempsit scandalum. Etenim valde temporis congruebat, ad supremam philosophiam ascensuros non prohiberi, ut Judæis mos gereretur; sed abire, vocante tempore, ad animi puritatem, neque retardari corporali observatione, sed a vili illa cura eximi.

14. Sic et Paulus modo contempsit eos qui scandalizabantur, modo non contempsit, magistrum sequens, et dixit : « Per omnia omnibus » placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi » fiant ¹. » Si autem Paulus suam contemnit utilitatem, ut inveniatur quod multis prosit : quanta nos digni erimus poena, si neque proprium fugimus damnum, ut inveniatur quod utile sit aliis, sed nos quoque cum aliis suaviter perdimus, cum possemus et nos ipsos et alios servare? Propterea cum videt majus lucrum quam damnum, contemnit eos qui scandalum patiuntur. Ubi autem lucrum videt nullum, solum autem scandalum inde evenire, omnia et facere et pati paratus est, ne eveniat. Et non disputat talia more nostro. Non enim dicit : Quare sunt infirmi? quare sine causa sic affecti sunt? Sed ea de causa ipsis potissimum parcit, quia ob rationis penuriam ita se habent, et ita infirmi sunt.

15. Dic enim mihi, qualem ille rationabilem prætextum dicere potest, qui scandalizatur in comedente carnem et bibente vinum? Hanc quippe legem Deus olim posuit. Verumtamen in his si scandalizetur aliquis, Paulus abstinet. « Non enim carnem comedam, inquit, neque » vinum bibam, ut ne scandalizem fratrem ²; » nec dixit ea quæ nos dicimus. Subjiciendusne ego alienæ iasi ientia?, num quia alicui simpliciori videtur esse scandalum, ego dignus qui supplicium luam?

¹ 1 Cor. x, 33. — ² *Ibid.* vii, 13.

ble en défendant à ceux qui le connaissent de découvrir qu'il était le Christ. Il ne pouvait résulter aucun mal de ce que le Sauveur payait le tribut imposé par les lois; mais il pouvait en résulter beaucoup de son refus d'obéir à ces mêmes lois, car on l'aurait considéré comme un ambitieux, un rebelle et un ennemi de sa patrie; et c'était afin de ne pas donner de lui-même une semblable opinion qu'il s'était dérobé déjà aux poursuites importunes de ceux qui voulaient le faire roi. Mais, dans le premier cas, Jésus avait raison de mépriser le scandale. Il était important que les hommes sur le point de s'élever à la connaissance d'une philosophie céleste ne restassent pas enchaînés à la matière par les habitudes judaïques et pussent, affranchis des pratiques extérieures, travailler désormais à purifier leur âme.

14. Imitateur de Jésus, saint Paul a quelquefois méprisé le scandale, quelquefois il l'a évité: « Je tâche, dit-il, de plaire en tout à tous, ne cherchant pas mes propres intérêts, mais le salut des autres. » Si l'Apôtre oublie ses propres intérêts pour ne chercher que ce qui peut être utile au plus grand nombre, combien ne serions-nous pas coupables de ne point sacrifier à l'utilité de nos frères un plaisir aussi funeste que vain, et de nous perdre avec eux quand nous pourrions les sauver avec nous? Saint Paul ne fait point attention à ceux qui se scandalisent quand du scandale doit résulter un grand bien; mais quand le scandale n'a d'autre résultat que de blesser nos frères, il est prêt à tout faire, à tout souffrir pour l'éviter. Il ne cherche pas, comme nous, à justifier le mépris de l'opinion par de frivoles argumens; il ne demande pas pourquoi ses frères sont faibles, pourquoi ils se scandalisent sans sujet. Loin de là, il les épargne à cause de leur aveuglement et de leur faiblesse même.

15. Répondez, quelle excuse raisonnable peut alléguer celui qui se scandalise de voir manger de la viande et boire du vin? Dieu n'a-t-il pas permis à l'homme l'usage de ces deux choses? Cependant saint Paul veut s'en abstenir pour éviter le scandale: « Je ne mangerai point de viande, dit-il, je ne boirai point de vin, de peur de scandaliser un de mes frères. » Il ne dit point, comme nous: Dois-je me soumettre aux caprices de l'opinion et souffrir de la sottise de celui qui se scandalise de rien? Il eût pu le dire pourtant avec plus de justice que nous; car celui qui se scandalise de voir manger de la viande

Quamvis si etiam dixisset, multo tamen justius dixisset quam nos. Nam qui in illis scandalizatur, insensatus est, et valde insipiens. Verum in his ipse multas justas et dignas causas, quas dicat, habet. At multo justiores dixisset Paulus, siquidem dicere voluisset: at non dixit; sed ad unum solum spectavit, nempe salutem proximi. Et vide quam eminen- ter: non enim dixit semel, aut bis, aut tanto tempore; sed, in æternum, ait, non comedam, si scandalizetur alius. Et ut ne putes in his eum subsistere, et aliud quiddam adjicit hoc majus. Ut enim dixit, « bonum » est non comedere carnem, et non bibere vinum, » conjunxit et illud, « neque illud, per quod frater tuus impingit, vel scandalizatur, vel in- » firmatur ¹. »

16. Et animadvertite rursus sapientiam præceptoris. Relicto enim infirmo, fortem corrigit ante illum. Nam fortis auctor est, quod ille infirmus sit, eo quod possit infirmitatem corrigere, et non faciat. Et quid dico de infirmis fratribus? Etenim Judæis et gentibus jubet eam- dem curam impendi. « Sine offendiculo, ait, estote et Judæis et Gen- » tibus, et Ecclesiæ Dei ². » Itaque quanto te fortiorem esse dicis, nihilque a cohabitatione nocu- menti accipere, tanto magis te ipsum debitorem constituis, ut vinculum hoc rumpas. Nam quanto fortior eras, tanto æquius fuit, ut infirmio- rem gestares. Igitur si infirmus es, propter te ipsum desiste: sin robustior, propter alterius infirmitatem. Non enim sibi ipsi duntaxat, sed et aliis fortem esse oportet eum qui fortis est. Quod si te fortem esse dicis, et infirmitatem illius contemnis, duplam dabis pœnam, tum quod non pepercisti, tum quod multa tibi vis erat ut illi parcere posses. Nam unusquisque nostrum debitor est salutis proximi. Propterea jussi sumus, non quæ nostra sunt, sed quæ proximi spectare. Pretio enim empti sumus, et qui nos redemit, hoc præcepit in communem animarum nostrarum utilitatem. Non enim hoc solum nostrum est lucrum, quando propria servamus membra, sed et quando alios in majori securitate constituimus.

17. Quamvis enim millies philosophis, redargueris tamen per opera, damnum ex hac cohabitatione accepturus non vulgare. Quando enim te video ita avelli non posse, et millia eorum despiciere, quæ

¹ Rom. xiv, 22. — ² 1 Cor. x, 32.

et boire du vin n'a véritablement pas le sens commun ; mais celui qui se scandalise de voir un homme habiter avec une femme sous le même toit, sans lui être uni par les liens du mariage, celui-là ne manquerait pas d'excellentes raisons pour justifier son opinion. Saint Paul ne considère qu'une chose, le salut du prochain ; et voyez avec quelle force il exprime sa pensée : il ne détermine pas la durée de l'abstinence à laquelle il se voue ; cette durée est indéfinie : « Je ne mangerai point de viande et je ne boirai point de vin, dit-il, de peur de scandaliser un de mes frères. » Et ce n'est pas seulement dans le boire et le manger qu'il veut qu'on évite le scandale, c'est dans toutes nos actions.

16. Admirez la sagesse du grand Apôtre : il laisse en paix le faible pour corriger le fort ; car le fort est coupable de la chute du faible, parce que pouvant lui venir en aide il ne le fait pas. Que parlé-je de nos frères qui sont faibles ? saint Paul veut qu'on ait les mêmes égards pour les juifs et les gentils : « Ne scandalisez, dit-il, ni les Juifs, ni les gentils, ni l'Église de Dieu. » Ainsi donc, plus vous prétendez être fort et rester calme au milieu des séductions qui vous entourent quand vous habitez avec une jeune vierge sous le même toit, plus vous vous imposez l'obligation de rompre le lien qui vous attache à elle. Votre force vous fait un devoir de venir en aide aux faibles. Si vous êtes faible, brisez ce lien pour vous-même ; si vous êtes fort, brisez-le aussi pour les autres. Car celui qui est fort ne doit pas l'être pour lui seul ; il faut qu'il le soit également pour ses frères. Si, tout en prétendant être fort, vous ne faites rien pour secourir la faiblesse de votre prochain, vous serez doublement coupable, et parce que vous ne lui êtes point venu en aide, et parce que vous étiez plus en état de le faire. Chacun de nous est solidaire du salut de ses frères, et voilà pourquoi il nous est ordonné de chercher non pas notre intérêt, mais celui des autres. Nous avons été rachetés de l'esclavage, et notre libérateur nous a imposé la loi de veiller à l'utilité commune de nos âmes. Notre intérêt n'est pas seulement de nous sauver nous-mêmes, mais aussi de sauver notre prochain.

17. Vous avez beau employer tous les argumens possibles pour vous justifier, vos actions prouvent assez combien vous est funeste la présence continuelle d'une jeune fille dans votre maison. Vous ne pouvez vous soustraire au charme qui vous subjugue malgré les tourmens

damnum inferunt, nec converti te tam multis reprehendensibus, sed et gloriam tuam concutere, Ecclesieque magnam invidiam confare, atque infidelium ora aperire, omnesque mala opinione imbuere : et tanta quidem ex cohabitatione nasci mala, nullum autem provenire bonum ; ex separatione vero, horum omnium malorum sublationem, multorum autem aliorum bonorum possessionem adipisci licere, Deinde cum resilere nolis, quomodo persuadere potero aliis, quod affectionis sis expertus, et a concupiscentia mala purus ?

18. Imo vero super his nihil contendo : sed esto quod sis etiam cohabitando purus, quamvis ne Job quidem ille beatus ausus fuit tantam virtutem et sapientiam sibi adscribere. Sed qui omnem transcenderet virtutem, ex omnibus diaboli reibus extractus, qui primus et solus tantam fortitudinem demonstravit, et omne ferram, et adamantem sua continentia prætergressus, subnervavit diaboli potestatem : sic veritas erat talem pugnam, et ita putavit impossibile esse cohabitare virgini sine damno et purum, ut non solum a cohabitatione tali procul et longe se ipsum, sed et ab aspectu prorsus et consortio subduxerit, legemque posuerit oculis suis omnino in virginem ne respicere quidem¹ ; sciebat enim et probe noverat, quod non solum cohabitantem, sed et aspicientem curiose in faciem virginis, difficile, forte autem et impossibile sit effugere damnum, quod inde oritur. Propter quod et dicebat : Ne cogitem quidem de virgine.

19. At si parvus videtur tibi ad certamen Job, quamvis revera neque stercore illius simus digni : verumtamen licet minus tua magnanimitate esse putes exemplum, cogita vocalissimum præconem veritatis Paulum, qui totum orbem circuit, et dicere potuit verba illa multa sapientia referta, quod non jam ipse sit viveus, sed Christus in ipso : et quod crucifixus sit mundo, et mundus sibi² ; et quod quotidie memoriatur, post tantam spiritus gratiam, et tanta certaminum specimina, post inenarrabilia pericula, post tam eximie diligentie et sapientie studium ; declarat nobis et commonstrat, quod donec spiraverimus, et hac carne fuerimus circumdati, certaminibus nobis opus est et laboribus, neque otio temperantia paratur, sed multis sudoribus et laboribus opus est ad hoc tropæum parandum ; sic dicebat : « Castigo corpus

¹ Job. xxxi, 1. — ² Galat. ii, 20 ; vi, 14, et 1 Cor. xv, 31.

qu'il vous fait endurer ; vous refusez d'écouter les conseils de vos frères ; vous foulez aux pieds votre honneur et celui de l'Église ; vous exposez la religion et ses ministres aux sarcasmes des infidèles, et vous espérez encore nous persuader que vous restez pur et sans coupable désir au milieu des séductions qui vous environnent !

18. Je voudrais le croire ; je voudrais avoir tort de vous blâmer et acquérir la conviction de votre innocence ; cependant le bienheureux Job lui-même n'osait pas prétendre à une vertu si ferme, à une sagesse si supérieure aux passions. Il en avait le droit plus qu'aucun de nous. Sa patience inébranlable dans le malheur, le courage avec lequel il avait supporté les revers les plus accablans et les souffrances les plus cruelles, étaient certes des garanties suffisantes de sagesse et de vertu. Eh bien ! lui que toutes les ruses du démon n'avaient pu vaincre, lui qui avait déployé tant d'énergie contre les tentations, si redoutait tellement les séductions de la beauté, il jugeait si impossible de demeurer avec une jeune fille sans dommage pour la vertu, qu'il faisait à ses yeux une loi de ne point regarder le visage d'une vierge. Il savait que non seulement la vue continuelle d'une vierge, mais encore un seul regard jeté sur elle, ne peut jamais être sans péril. Aussi défendait-il à sa pensée elle-même de s'arrêter sur un objet non moins funeste qu'attrayant.

19. Si l'autorité de Job ne vous semble pas suffisante, bien que nous soyons infiniment loin du mérite de ce saint homme, consultez le plus éloquent interprète de la vérité, le prince des Apôtres, celui qui parcourut le monde en prêchant l'Évangile, et ne vivait que par Jésus-Christ. Après avoir reçu tous les dons de l'Esprit divin, après tant de glorieux travaux, de souffrances inouïes et de preuves signalées d'un dévouement sublime, il a déclaré que tant que nous sommes ici-bas chargés de l'enveloppe grossière du corps, notre existence doit être une lutte pénible, un combat douloureux ; qu'on ne remporte pas la victoire sur les passions en restant dans l'oisiveté et le repos, mais en se dévouant avec courage aux labeurs de la vertu. « Je châtie » mon corps, dit-il, et je le réduis en servitude, de peur d'encourir » la réprobation divine tandis que j'enseigne aux autres la voie du » salut : » Telle est, en effet, la fureur de la concupiscence, telle est

» meum, et in servitatem redigo; ne dum aliis prædicavero, ipse re-
 » probus fiam ¹. » Hæc autem dicebat declarans seditionem carnis, et
 concupiscentiæ rabiem, præliumque continuum, ac vitam semper in
 agone constitutam.

20. Et idcirco etiam Christus difficultatem rei declarans, neque vel
 licite aspicere permittit mulierum facies : sed et adulterorum pœna
 puniendos sic respicientes interminatus est. Et cum dixisset Petrus :
 « Non expedit uxorem ducere, » non statuit legem ne ducantur uxores,
 sed gravitatem rei declarans dicebat : « Qui potest capere capiat ². »
 Audimus autem et hoc nostro sæculo, quod nonnulli ferro totum cor-
 pus ligantes, et sacco vestientes, et ad vertices montium currentes, et
 in continuis jejuniis ac pervigiis viventès, omnemque disciplinæ se-
 veritatem ostendentes, omnibus mulieribus ingressum in domunculam
 et tugurium suum interdicerè, atque hac ratione se ipsos castigantes
 ægre tamen concupiscentiæ furorem comprimere. At tu dicis, quod
 licet videas cohabitantem virgini, et alligatam, et deliciantem, et ani-
 mam potius amittentem quam cohabitricem, paratumque omnia et
 facere et pati potius quam separari a dilecta, ne suspiceris aliquid
 mali, ne putes concupiscentiæ negotium, sed pietatis potius. Admi-
 rande vir, is affectus est iis qui lapidibus cohabitant, non hominibus.
 Et tu quidem forte non credis ob magnam tuam continentiam : ego
 autem audivi quosdam dicentes, quod etiam multi erga lapides et sta-
 tuas nonnihil affecti sint. Quod si tantum valuit artificium solum, ubi
 aspera et dura effigies, quantam operabitur insaniam in effigie pul-
 chra tenerum corpus?

21. Quomodo non credentur magis verisimilia dicere qui vos accu-
 sant, quam vos qui defenditis? Quid enim verisimile, dic mihi? An
 quod vir mulierem concupiscat, an quod non concupiscat? Omnino
 dixerimus quod concupiscat. Rursum cum innumeræ causæ impellant
 ut egrediatur, nec egredi velit, sed se ipsum injiciat, nullo operæ
 pretio; multis vero probris, ac nocumentis sequentibus, tum suis, tum

¹ 1 Cor. ix, 27. — ² Matth. xix, 10.

la difficulté de dompter la révolte de la chair, que la vie de celui qui veut rester fidèle à la vertu n'est qu'une longue et cruelle agonie.

20. Aussi Jésus-Christ lui-même défendait-il de jeter sur une femme un seul regard de désir, et condamnait-il comme adultère qui-conque violerait cette défense. Et lorsque, dans une autre circonstance, ses disciples s'écrièrent d'une voix unanime « qu'il n'était pas » avantageux pour l'homme de se marier, » il ne fit pas une loi du célibat et de la virginité; il connaissait trop bien la faiblesse des hommes; mais il dit : « Que celui qui peut comprendre ma parole la » comprenne. » Ne raconte-t-on pas de notre temps que de saints personnages, retirés du monde, couverts du sac de la pénitence, vivant sur la cime des montagnes, dans la prière, le jeûne et les mortifications, loin de la présence des femmes, qui n'entrent jamais dans leur modeste asile, peuvent encore à peine, en dépit de toutes ces austérités, éteindre en eux le feu des passions et dompter une chair rebelle? Et l'on veut qu'en voyant un homme demeurer avec une jeune vierge sous le même toit, s'enchaîner à elle par je ne sais quel lien étrange et mystérieux, trouver son bonheur dans son esclavage, et tout faire, tout souffrir, plutôt que de rompre le charme qui le retient captif; l'on veut, dis-je, que nous ne soupçonnions rien de mal d'un pareil homme, que nous ajoutions foi à sa vertu et à sa piété! A-t-il donc une âme de fer? une jeune fille n'est-elle pour lui qu'une froide statue? Une froide statue peut causer encore une certaine émotion à celui qui la contemple. Rappelez-vous l'histoire de Pygmalion. Si un marbre insensible, façonné par une main savante, a pu inspirer à l'artiste un si vif amour pour son œuvre, quels transports, quel délire ne doit pas faire naître dans le cœur d'un homme la vue continuelle de la beauté unie à la vie et au sentiment?

21. Les reproches de vos accusateurs ne méritent-ils pas plus de foi que vos justifications? L'homme désire-t-il la possession de la femme, oui ou non? Répondez : la vraisemblance est-elle du côté de celui qui l'affirme, ou du côté de celui qui le nie? L'affirmative est vraie, tout le monde en convient. Et quand vous avez mille motifs de rompre le lien qui vous enchaîne, et que vous préférez votre esclavage à tout, sans considérer les suites funestes de votre imprudence, quelles conjectures voulez-vous que nous fassions? Pouvons-nous

ationis : quid hinc conjicias? ex bono hoc agatur proposito, an ex malo? Opinor quis facile dixerit quod ex malo.

22. Verumtamen non de iis ipsis diligenter scrutabimur : sed ponatur, quod ii qui scandalizantur, non scandalizentur juste, sed temere et sine causa : dic mihi, *cujus gratia virginis cohabitatis?* Nulla enim alia de causa statuta est cohabitatio hæc, quam propter dilectionem et amorem : nam aufer hoc, et auferetur rei utilitas. Quis enim vir est, qui vellet sine hac necessitate ferre delicias et injurias muliebres et alia hujus sexus vitia? Propterea et ab initio Deus mulierem hoc robore armavit, probe sciens quod valde despicibilis esset, nisi hoc genus imperii induceret, et quod nullus ei cohabitaturus esset, qui a cupiditatibus esset immunis : nam quod nunc tam necessariae et utiles sunt, ideo est, quia et pueros procreant, et domum custodiunt, et alia multa his plura administrant. Si igitur, inquam, quæ ita viris ministrant, sæpe tamen contemptæ sunt, ut e domo ejiciantur : quomodo absque concupiscentia nobis esse possunt dilectæ, præsertim quæ nos tot opprobriis onerant? Vel ergo causam cohabitationis dicite, vel nullam aliam suspicari necesse, quam malam concupiscentiam, et ignominiosam voluptatem.

23. Quid igitur si poterimus, ait, causam justam et rationabilem dicere, num frustra hæc dixeris? Maxime vero : sed nullam talem dicetis. Verumtamen hac etiam ratione vellem discere, an vel umbram aliquam justæ prætextus dicere possitis. Defensore caret, ait, virgo, neque virum habet, neque tutorem, sæpe item neque patrem, nec fratrem; indiget aliquo, qui ei manum præbeat, et solitariæ mœrorem consoletur, et ubique se pro ea opponat adversariis, et ipsam in securitate et portu constituat. Quam tu mihi securitatem, quæso, quem portum narras? Portus enim propugnaculum video non arceps fluctus, sed excitans : et portum non comprimentem tempestates, sed graves, quæ non aderant, moventem procellas. Non confundimini, non vultus vestros obtegitis, dum hanc defensionem offertis?

24. Nam si ex hoc ministerio neque accusatio, neque damnum, neque scandalum nasceretur, sed fama adhuc salva liceret istud ipsum facere, annon admodum miseri essetis, qui dum divitias ejus augetis,

croire que vous n'avez aucun dessein coupable? Est-il permis de conserver le moindre doute à ce sujet?

22. Mais je ne veux point vous traiter avec trop de rigueur, ni vous mettre à la question pour vous arracher l'aveu de votre faute. J'admets que le scandale auquel vous donnez occasion n'a point de motif réel : veuillez me dire au moins pourquoi vous retirez une jeune vierge dans votre maison. L'amour est la seule raison qui puisse engager un homme à vivre avec une femme sous le même toit : sans l'amour, qui lui fait un besoin d'une compagne, l'homme resterait solitaire, et ne voudrait point avoir à supporter les défauts d'un sexe capricieux, hautain et léger. Aussi Dieu a-t-il armé la femme du don de plaire et de séduire, sachant bien qu'elle n'aurait contre le mépris de l'homme d'autre défense que le pouvoir de ses charmes, et que l'entraînement des passions engagerait seul celui-ci à s'unir à elle. A quoi se réduit l'utilité de la femme? à faire revivre l'homme dans ses enfans, à gouverner sa maison. Mais si, malgré les services qu'une épouse rend à son époux, elle est souvent dédaignée de lui et forcée de quitter le toit conjugal, comment pouvez-vous, si vous n'êtes possédé par une violente passion, garder auprès de vous une femme dont la présence dans votre maison cause tant de scandale? Veuillez donc, encore une fois, nous expliquer les motifs de votre conduite, ou ne trouvez point mauvais qu'on vous accuse de coupables desseins.

23. — Mais si je puis me justifier par de solides raisons, que direz-vous? — J'avouerai que j'ai eu tort de vous accuser; mais je vous défie de trouver une excuse tant soit peu fondée. Parlez donc, et voyons s'il peut vous rester l'ombre d'un prétexte. — Cette jeune fille a besoin d'un défenseur; elle n'a ni père, ni frère, ni tuteur, ni ami dans le monde : ne faut-il pas que quelqu'un lui tende une main secourable, la console de son abandon, écarte les périls qui l'environnent, lui donne un asile sûr, lui ouvre un port où elle soit à l'abri des orages de la vie. — Que parlez-vous d'asile et de port? Singulier asile que celui où elle court plus de dangers que jamais! singulier port que celui où elle est sans cesse exposée à faire naufrage! Eh quoi! vous ne rougissez pas, vous ne cachez pas votre visage de honte en articulant cette misérable défense?

24. Quand même il ne devrait résulter aucun mal, aucun scandale, aucun déshonneur de votre imprudente conduite, ne seriez-vous pas encore mille fois coupable d'oublier votre saint ministère pour des-

et ad pecuniarum amorem illam exercetis, in negotia conjicitis, et ad mundanas curas instituitis, œconomorum, curatorum et fœrensium officia adiretis? Non poteritis multa de paupertate disserere, ac persuadere, ut facultates contemnantur, qui omnia facitis, ut facultates maneant et augeantur, ut opibus opes accrescant, institores quidam, et iterum institores propter illas facti, tametsi inutiles. Non enim ingenua spes vestra. Nam cum jussi fueritis portare crucem et sequi Christum, abjecta cruce, quasi effœminati milites scuto projecto, ad colum et calathum considetis, per aliam turpiorem methodum aperta in præsentem vitam janua. Non enim tam turpe est eos qui in matrimonio sunt hæc administrare, quam vos qui simulatis vos resilliisse a præsentium rerum curis, sub alterius persona iterum easdem subire. Propterea helluonum, et adulatorum, et parasitorum, et mulieribus servientium ubique famam suscipimus, quandoquidem abjectam omnem generositatem nobis superne datam cum servilitate et vilitate terrena commutamus. Et viduarum quidem dispensare opes noluerunt generosi olim illi viri, cum tanta inde oriretur blasphemia quod nullus esset qui administraret, sed existimantes hoc inferius esse sua philosophia, aliis demandarunt. Nos autem non erubescimus divitias alienas augere, cum damno possidentium, nihilo meliores eunuchis in hoc occupatis: quibus mandatum est, ut quotidie sanguinem et animam in manibus feramus, in vicem armorum.

25. Quid igitur? oportebitne omnia quæ virgini rapiuntur contemnere, dum tolluntur et circumferuntur a cognatis, a familiaribus, et alienis et domesticis? Non profecto bonam reddemus virgini retributionem, quod neque nupserit, neque præsentem mundum dilexerit, sed pro omnibus Christum elegerit, sinentes illam expositam iis, qui eam facultatibus suis privant. Et quanto satius ipsi erat nubere, et uti contubernali, cui incumberet harum rerum administratio, quam si innupta manens fœdera cum Deo inita conculcet, et injuriam faciat rei tam honestæ ac reverendæ, et alios quoque ad naufragia suorum malorum trahat? Quo pacto autem hanc omnibus Christum prætulisse dices, cum Christus clamet, ac dicat: « Non potestis servire Deo, et » mammonæ¹? » Quo pacto item mundum et præsentia odio habere

¹ Matth. vi, 24.

cedre au rôle d'économe, de curateur et d'avocat, en donnant tous vos soins à la fortune de votre protégée, en vous jetant dans le tourbillon des affaires humaines? Pourrez-vous faire désormais l'éloge de la pauvreté, et persuader à vos frères qu'ils doivent mépriser les richesses, vous dont tous les efforts tendent à augmenter des biens périssables, et qui n'avez pas honte d'accepter l'emploi d'intendant? Mais c'est en vain que vous travaillez; vos espérances de gain ne sont pas légitimes. Il vous a été ordonné de porter la croix et de marcher sur les traces de Jésus-Christ, et, comme un lâche soldat qui jette son bouclier, vous abandonnez vos armes spirituelles pour vivre dans la mollesse et le luxe, en sacrifiant votre honneur aux vanités du monde. Que ceux qui sont époux et pères s'occupent des intérêts d'ici-bas, je le conçois; mais vous qui avez feint de renoncer aux choses de la terre, et qui vous occupez encore des intérêts de la vie présente, ne méritez-vous point les plus sévères reproches? Si les ministres de la religion sont si souvent attaqués dans leur honneur, n'est-ce point que quelques-uns d'entre eux, devenus indignes de leur mission glorieuse, échangent les trésors du ciel contre les vanités du monde? Nos devanciers, ces hommes illustres, ne voulaient pas même administrer le bien des veuves, malgré les solides raisons qui pouvaient les déterminer à le faire; ils trouvaient les soins d'ici-bas trop au-dessous de leur dignité, et les laissaient à d'autres. Et nous, malheureux que nous sommes, nous ne rougissons point d'accepter la gestion de biens également funestes pour nous et pour ceux qui nous les confient!

25. — Mais quoi! faut-il donc voir avec indifférence la fortune d'une orpheline sans appui dilapidée par des parens avides ou des étrangers qui trompent sa confiance? Est-ce là le prix que mérite la vertu d'une jeune vierge qui a renoncé au monde pour s'attacher à Jésus-Christ? — Eh! combien il vaudrait mieux pour elle prendre un époux qui s'occuperait des intérêts de sa fortune que de se vouer au célibat, en foulant aux pieds la promesse qu'elle a faite à Dieu, en déshonorant le titre de vierge, en perdant son âme et celle des autres! Comment osez-vous dire qu'elle a renoncé au monde pour s'attacher à Jésus-Christ, quand Jésus-Christ lui-même a déclaré « qu'on » ne peut servir à la fois Dieu et Mammon? » Comment vous-même pouvez-vous haïr le monde et ses vanités, en instruisant votre protégée à aimer les richesses et le luxe? comment persuaderez-vous à une femme mariée qu'elle doit mépriser les biens de la terre quand vous-

poteris, qui concupiscentias hujus mundi non adspernandas suades? Quomodo autem eam, quæ virum habet hortari potes, ut contemnat opes, cum tu virgini divitias conquiras? et hanc ipsam quomodo permittes assidue et constanter hære Domino, cum omnem vitam et omne studium in ejus negotiis expendas? Quomodo poterit virgo philosophari, cum te virum videat indigne ferre, si ejus pecuniæ diripiuntur? Quomodo poterit damnum contemptui habere, cum te videat omnia facientem et patientem, ut illius opes accumules? Non sic nos Deus a negotiis liberari vult, sed contemnere facultates, et omnibus quæ ad hanc vitam pertinent renuntiare: at non sinitis vos, neque conceditis legem Dei valere.

26. Quid ergo, si aliorum opus habeat patrocínio, inquit, et multa ferat indigna? Annon indigna sunt hæc virgine? Imo nihil tam indignum virgine, ut ditari et negotiorum turba obrui. Quid autem si et alia cum his jubeat, qualia sunt fœnerari aurum: deinde nobis vocatis ad commercia, id non persuaserit: et cum non persuaserit, alios adeat, nosne in causa erimus? quid autem, si negotiationes aliquas alias illiberales et serviles instruat? Deinde si, cum nos cooperari noluerimus, aliis quibusdam opus habeat: dignine erimus qui redarguamur? Nullo modo, quin potius digni qui laudemur. Nam contra vituperio digni essemus si mutuas illis operas daremus. Vis non auferri neque diripi opes illius? admone eam ut deponat, ubi neque viro opus habeat ad custodiam, et perpetuo integræ maneant: si autem voluerit negotia habere, quare ludit in non ludicris? Nam si virgo hæc agat, ludit ludum non jucundum, sed mortiferum. Quando enim obnoxiam his certaminibus se constituit, et omnia indigna sua pollicitatione facit: major poena, gravior est parata vindicta. Num audisti qualem ipsi legem posuit Paulus, imo Christus qui per illum locutus est, quod divisa est mulier, et virgo? « Et quæ innupta est, cogitat quæ sunt Domini, ut sit sancta et corpore, et spiritu? » Sed vos non sinitis, et omnia earum desideria auscultantes magis, quam emptitia mancipia, morigeri estis.

27. Ita est, inquit. Quid igitur, si extrema inopia laberet? Nam de

¹ 1 Cor. vii, 34.

même vous êtes occupé du soin d'augmenter la fortune d'une jeune vierge? comment votre protégée apprendra-t-elle de vous à s'attacher constamment et uniquement à Dieu, en vous voyant sans cesse livré aux affaires d'ici-bas? comment élèvera-t-elle son ame au-dessus des vicissitudes humaines, lorsque vous, homme courageux et fort, la moindre atteinte portée à ses intérêts pécuniaires suffit pour vous accabler? comment restera-t-elle inaccessible à la cupidité, quand vous êtes prêt à tout faire, à tout souffrir pour augmenter ses richesses? Ce n'est pas ainsi que Dieu nous ordonne de vivre éloignés des embarras du monde; il veut que nous méprisions les biens périssables de la terre, que nous renoncions à tout ce qui tient à la vie présente; mais vous vous élevez contre la loi de Dieu, vous mettez obstacle à son exécution.

26. — Mais quoi! si cette jeune fille a besoin d'un appui, si elle est exposée à mille indignités, ne serait-ce pas un crime de l'abandonner? — Eh! qu'y a-t-il de plus indigne d'une vierge que de s'occuper des intérêts d'ici-bas et de se jeter dans le tourbillon des affaires? Si, non contente de tenir à sa fortune, elle voulait encore l'augmenter par l'usure et vous chargeait de faire valoir ses capitaux, seriez-vous coupable de repousser ses offres? Et si l'amour du gain lui faisait entreprendre quelque trafic plus déshonorant encore, seriez-vous blâmable de lui refuser votre coopération? Non, certes; votre refus mériterait des éloges, tandis qu'une lâche complaisance vous attirerait le mépris universel. Voulez-vous que les richesses de votre protégée soient en sûreté? dites-lui qu'elle les dépose dans le ciel: c'est un lieu où ses trésors seront à l'abri de tout danger. Ici-bas elle court sans cesse risque de les perdre et de perdre son ame avec eux; car elle viole la promesse qu'elle a faite au Seigneur, en s'inquiétant des choses de la terre; elle s'expose à toute la sévérité du céleste Époux, en donnant entrée dans son cœur aux affections humaines. Ignorez-vous donc la loi austère que saint Paul, ou plutôt que Jésus-Christ, dont saint Paul est l'interprète, a imposée aux vierges? Ne vous souvient-il plus de ces paroles: « Une vierge doit s'occuper » des choses du ciel, et rester pure de corps et d'ame? » Votre lâche complaisance empêche l'exécution de cette loi, et vous devenez l'ennemi de la virginité en vous faisant l'esclave obéissant d'une jeune fille que vous prétendez protéger.

27. — Mais quoi! si elle est en proie à la misère la plus profonde, si elle languit délaissée sans la moindre ressource, est-ce un crime de

abundantibus hæc bene a te dicta sunt. Quæ autem in mendicitate et inopia multa neglectæ jacent, quid criminis est si erigantur? Utinam non dejecissetis et depulissetis eas in perditionis barathra, et id optabile esset. Enimvero si hoc facis obsequens ejus mandato, qui jussit pauperibus subsidio esse, habes multos fratres: ibi bonum hoc opus exhibe, ubi nihil suspicor offendiculo futurum esse: at hic eleemosyna omni inhumanitate et crudelitate deterior est. Quæ enim utilitas, dum tu quidem corpus alis, animam autem deprimis? quando vestem das, suspicionem autem nuditate turpiorem facis? quando prodes in iis quæ sunt corporis, omnia autem spiritualia disperdis? quando ei prosperam rem facis in terra, ejicis autem e cœlis? Qualis autem hæc eleemosyna, quando gloria Domini contemptui est, quando palam sunt opprobria et confusio, et convicia, et scommata, et ejus cujus misereris, et aliorum multorum qui scandalizantur? Non a misericordia, sed ab inhumana et crudeli anima hæc proficiscuntur. Nam si ex misericordia et humanitate essent hæc circa viros quoque exhibere oportebat.

28. At mulieres, inquis, majore opus habent patrocínio: viri autem a natura multa habent adjumenta. Quin et in viris multi sunt qui mulieribus infirmiores, et ob grandem senectam, et ob valetudinem, et ob mutilationem corporis, et ob morbos graves, aliasque id genus causas. Verumtamen quia maxime vobis curæ est mulierum genus, utpote infirmius, et ad eas valde misericordes et compatientes estis, neque hac in parte occasione destituemur: sed ostendemus vobis argumenta in quibus nihil vituperii, et mercedis est plurimum. Sunt enim et mulieres quædam senio confectæ, vel resectis manibus, vel captæ oculis, variisque aliis morbis invalidæ, et difîciliore morbis paupertate. Siquidem inopia, cum prorsus nihil habetur, corporis morbos affert. Ipsa autem paupertas a morbis quoque gravior fit, et intolerabilior. Has perquire et collige, imo in colligendis nullo opus erit labore, ita autem omnes jacent, paratæ omnibus qui porrigant manum. Si opes habes, in has expende: si validus es, has corporis ministerio adjuva, multa et hic negotia videbis quæ indigent corporali ministerio, et sumptu opum et circumcursatione. Nam opus habent ut illis assig-

lui tendre une main secourable ! Plût au ciel qu'elle reçût de vous de véritables secours , et que , pour sortir de l'abîme de la misère , elle ne tombât pas , grâce à vous , dans l'abîme de la perdition ! Si vous voulez véritablement obéir au précepte de celui qui nous a ordonné de secourir les pauvres , vous avez un grand nombre de frères , confiez votre protégée à celui qui peut la recueillir sans scandale ; car c'est la perdre que de la recueillir chez vous. Qu'importe que vous lui donniez la nourriture du corps , si vous lui refusez celle de l'ame ? qu'importe qu'elle vous doive d'être honnêtement vêtue , si vous lui ravissez sa plus glorieuse parure , une réputation sans tache ? qu'importe que vous fournissiez à tous ses besoins matériels , si vous négligez ceux de son esprit ? qu'importe enfin que vous l'arrachiez à la pauvreté de la terre , si vous la privez des trésors du ciel ? Quel est donc ce bienfait qui entraîne après lui de si funestes résultats ? et peut-on attribuer votre conduite à un motif pieux quand elle outrage le Seigneur , quand elle vous couvre vous-même d'opprobre , quand elle est pour les autres un sujet de scandale et d'étonnement douloureux ! Non , ce n'est point la charité qui vous inspire : si c'était la charité , vos bienfaits ne s'adresseraient pas aux femmes de préférence aux hommes.

28. — Mais les femmes sont faibles ; elles ont surtout besoin d'appui : les hommes ont des ressources qu'elles n'ont pas. — Eh ! n'y a-t-il pas des hommes qui plus que certaines femmes ont besoin d'appui et de secours , soit à cause de leur grand âge , soit à cause des infirmités et des maladies qui les tourmentent , et leur ôtent tout moyen d'existence. Mais , puisque les femmes vous inspirent un intérêt plus vif et plus tendre , à cause de leur faiblesse , je veux vous montrer comment vous pouvez leur venir en aide sans causer de scandale et sans exposer votre salut. Il y a de pauvres femmes que la vieillesse accable , qui ont perdu l'usage de leurs membres , qui sont aveugles ou bien affligées de quelque autre incommodité , sans parler de l'indigence , qui est le pire de leurs maux ; car l'indigence fait naître les maladies , et les maladies , à leur tour , rendent l'indigence plus insupportable. Voilà celles que vous devez chercher et recueillir , ou plutôt vous n'avez pas besoin de les chercher ; elles sont sous vos yeux ; tout le monde peut les voir , tout le monde peut leur tendre une main secourable. Si vous êtes riche , employez vos richesses à soulager la misère de ces infortunées ; si vous êtes jeune et vigoureux , employez vos forces à leur rendre service : vous ne manquerez pas

nantur domicilia, præparentur medicamenta, et lectus et vestes emantur, et curentur cibi boni, aliaque multa, etiamsi solum decem essent, quæ ita ægrotant: nunc autem civitas nostra his tota impleta est, invenesque mille et duo millia.

29. Istæ sunt, quæ auxilio indigent: istæ desolatæ sunt, istæ humi jacent. Hæc est eleemosyna, hæc est humanitas, hoc in gloriam transit Dei, et in utilitatem eorum qui vident, et qui accipiunt, et qui faciunt. Etenim justius adjuvantur infirmiores, quam fortiores: et vetulæ quam juniores: et hæ quibus neque necessaria sunt, quam illæ quæ mediocria possident: et illæ quæ apud multos abominabiles, quam quas multi adamant: et illæ quæ contumeliis onerantur, quam eæ quæ illatas avertere, et bonam sibi famam conciliare possunt. Ostende igitur quod propter Deum hoc facias, et illis opitulare.

30. Quod si has neque per somnum videre vis, sed formosas et adolentes obambulando venaris, et illiberalis hujus venationis causam quidem aliam habes non ferendam, prætexis autem aliam quæ in speciem honesta et accepta est, nempe tutelam, licet homines decipias, sed non item tribunal Dei, quod muneribus corrumpi nequit: nam ob aliam quidem causam hæc facis, et aliam prætexis. Dicitis quidem, quod propter Deum faciatis omnia, facitis autem opera quæ sunt inimicorum Dei. Siquidem efficere ut Dei nomen blasphemetur, et accusetur, id demum est inimicorum Dei. Ego vero et aliud suppono quippiam: ponamus enim hoc vere dici, eumque omni concupiscentia purum esse, neque ex ulla alia re, quam ex sola pietate hanc curam suscipere: attamen neque sic ipsum a pœnis fore liberum inveniemus. Nam si deessent occasiones aliæ, in quibus etiam pietatem exhibere, idque facere, nullis animabus in eo impingentibus, posset: ne sic tamen hoc agere oporteret, ubi majus lucro damnum. Num enim par est, ut ob corporalia negotia unius aut duarum virginum infinita multitudo animarum jacturam faciat? Verumtamen neque sic gravis est accusatio: cum autem innumeras invenias vias, et alienas ab accusa-

avec elles d'occasions pour contenter votre humeur libérale et pour exercer votre activité. Il vous faudra leur trouver un domicile, veiller à ce qu'elles soient bien soignées, bien vêtues, bien nourries. N'y en eût-il que dix qui réclameraient vos soins, elles vous donneraient encore assez d'occupation ; mais la ville est pleine de ces pauvres femmes ; vous en trouverez plus de mille, plus de deux mille, qui ne doivent qu'à la pitié publique leur pain de chaque jour.

29. Voilà, encore une fois, celles qui ont besoin de vos secours ; voilà celles à qui vous devez offrir des consolations et un appui. Arrachez-les à la misère ; ce sera une aumône bien placée, une aumône agréable au Seigneur, une aumône féconde en heureux résultats pour elles, pour vous et pour ceux qui seront témoins de votre conduite. Eh ! n'est-ce pas justice de secourir celles qui sont accablées d'infirmités, de préférence à celles qui sont pleines de santé et de vigueur ; de témoigner plus d'intérêt à la vieillesse indigente qu'à la jeunesse qui peut travailler ; de montrer plus de compassion à la laideur, que tous rebutent, qu'à la beauté, qui inspire à tous l'admiration et l'amour ? Prouvez, je le répète, que vous êtes guidé par un motif pieux, et secourez ces infortunées.

30. Si vous ne voulez point entendre parler de ces pauvres femmes, si vous redoutez leur aspect, s'il vous faut de belles et jeunes orphelines à protéger, cette prétendue protection n'est qu'un prétexte honnête sous lequel vous cachez le véritable motif de votre conduite, motif que vous ne voulez point dire, et qui peut échapper aux hommes, mais qui ne saurait échapper au regard pénétrant du souverain Juge. Vous dites que vous agissez en vue de Dieu, et vos actions sont celles d'un ennemi de Dieu ; car n'est-ce pas être son ennemi que d'insulter à sa gloire et de fouler aux pieds ses commandemens ? En supposant même que vous disiez la vérité, en supposant que vous ne soyez point guidé par de coupables désirs, mais par la piété, nous ne pourrions encore vous absoudre. Lors même que vous n'auriez pas d'autres occasions d'exercer votre piété et de l'exercer sans scandale, vous seriez encore coupable de faire un acte de charité qui entraînerait après lui plus de résultats funestes qu'il ne produirait de bien. Est-il juste de sacrifier aux intérêts pécuniers d'une jeune fille le salut d'un grand nombre de fidèles ? Non, sans doute, et un pareil acte de charité mériterait un blâme sévère ; ce blâme cependant ne serait rien en comparaison de celui que mérite réellement votre conduite. Vous avez mille autres occasions d'exercer votre piété, de l'exer-

tionē, et liberas a scandalis, et quæ majorem habent quæstum : cujus rei gratia tibi ipsi nectis negotia frustra et incassum, et lucrum suffodis, et periculose extruis, atque ignominiose, cum liceat sine damno et cum magna gloria?

31. An nescis christiani vitam usquequaque lucere debere, et eum qui suam gloriam fœdet, ubique postea inutilem fore, et nihil magnum lucrari posse, etiam si præclara facinora ediderit? Nam, « si sal infan- » tuatum fuerit, inquit, in quo salietur ultra¹? » Sal enim nos esse vult, et lumen et fermentum Deus, ut et alii a nobis utilitatem accipiant. Quod si homines irreprehensibiliter viventes, vix convertere valent negligentes : quomodo si illis ansam dederimus, non undequaque perditionis illorum rei erimus? Nam sicut qui perversam agit vitam, nunquam salvatur : ita neque qui se ipsum ignominia adspersit, pœnam effugere poterit. Quod si etiam admirabile quiddam dicendum : etiam si graviter quis peccet, si clam hoc faciat, et neminem scandalizet, minorem dabit pœnam, quam qui levius peccavit, sed impudenter, et cum multorum scandalo.

32. Et ne dictum admireris, neque plus justo dictum putes, tibi hanc e cœlo sententiam afferemus, et hanc legem inde prolatam probabimus : nam beatum Moysen omnium, qui super terram, hominum mitissimum, Dei amicum, prophetarum maximum, quandoquidem Deus aliis per ænigmata locutus est, huic autem sicut amicus amico. Hunc igitur et talem qui multas miseras in deserto tulit tot annis, qui in extremis sæpe periculis fuit, et apud Ægyptios propter Judæos, et apud Judæos pro ipsis ingratis : tamen hunc talem et tantum nihil aliud prohibuit post tot ærumnas multaque præclare gesta, promissione potiri, quam quod scandalo fuisset iis qui cum ipso erant apud aquam. Et hoc est quod insinuabat Deus dicendo : « Quia non credi- » distis mihi, ut sanctificaretis me coram filiis Israel, propter hoc non » inducetis congregationem hanc in terram, quam dedi eis². »

¹ Math, v, 13. — ² Num. xx, 12.

cer sans scandale et avec profit pour vous-même et pour les autres , pourquoi donc vous créer inutilement des embarras , et chercher le moyen le plus difficile , le plus funeste et le plus scandaleux de faire le bien quand vous pouvez le faire sans peine , sans danger et avec gloire ?

31. Avez-vous oublié que la vie d'un chrétien doit être aussi pure que la lumière du jour, et que celui dont la réputation est souillée n'est plus bon à rien désormais, quelques efforts de vertu qu'il fasse? « Si » le sel se gâte, dit le Seigneur, avec quoi salera-t-on dorénavant? » Notre divin Sauveur veut que nous soyons pour notre prochain le sel qui empêche la corruption, la lumière qui chasse les ténèbres. Si les hommes dont la vie est irréprochable peuvent à peine ramener dans la bonne voie les âmes paresseuses, comment ne seraient-ils pas coupables de la perte de ces mêmes âmes, ceux dont la conduite donne prise à la médisance? Le crime n'est pas la seule chose qui mérite châtement, et le déshonneur ne saurait rester impuni. Je vais plus loin, et je dis que les fautes graves commises en secret et sans scandale seront moins sévèrement punies que les fautes légères commises ouvertement et avec éclat.

32. Ceci vous étonne peut-être; mais, pour vous convaincre que je n'exagère point, j'invoquerai le témoignage des saintes Écritures et l'autorité de Dieu lui-même. Moïse était à la fois le plus doux des hommes et le plus grand des prophètes; Dieu se montrait à lui face à face, il s'entretenait avec lui comme un ami avec son ami, tandis qu'il n'a jamais parlé aux autres que par des énigmes et des symboles. Eh bien! ce législateur des Hébreux qui, pendant tant d'années, souffrit dans le désert tout ce qu'il est donné à un mortel de souffrir, dont la vie fut si souvent en danger au milieu des Égyptiens qui persécutaient son peuple, et au milieu de ce peuple ingrat qu'il avait délivré de la servitude, pourquoi fut-il condamné à mourir loin de la terre promise, après tout ce qu'il avait enduré, tout ce qu'il avait fait pour entrer dans cette future patrie des enfans d'Israël? N'est-ce pas parce qu'il avait été un sujet de scandale pour ceux qui l'entouraient près du rocher qu'il frappa deux fois de sa verge puissante? Cette explication ne ressort-elle point des paroles que le Seigneur lui adressa ainsi qu'à son frère Aaron: « Puisque vous avez douté de ma » puissance et que vous ne m'avez pas glorifié devant les enfans » d'Israël, vous n'entrerez point avec ce peuple dans la contrée que » je lui ai donnée pour patrie. »

33. Quamvis autem antea in nonnullis minus obedisset : contradixit enim Deo semel ac iterum cum mitteretur in Ægyptum, et postea in deserto incredulus dicebat : « Sexcenta millia sunt peditum, et tu » dixisti : Carnes dabo ipsis, et comedent mensem dierum : num oves » et boves mactabuntur, vel omnia edulia maris congregabuntur et » sufficient ipsis ¹ ? » Et postea iterum difficilem se reddidit, et populi præfecturam detrectabat : attamen nihil aliud potuit ipsum propositis præmiis privare, quam illud solum quod apud aquam contigit, quod natura quidem minus aliis erat, sed quia cum damno aliorum fiebat, multo majus judicatum est. Illa enim privatim et occulte accidebant, hoc autem manifeste, et coram omni populo palam peccatum est. Propterea et reprehendens Deus, hoc insinuabat dicens : « Quia non » sanctificastis me coram filiis Israel : » peccati eorum naturam detegens, et unde factum, quod veniam non mereatur, declarans.

34. Si autem talem virum hoc fecit impingere, nos vermiculos et nullius pensi, quomodo non destruet et perdet? Nihil enim ita exacerbat Deum, ut quando nomen ejus blasphematur. Unde sursum ac deorsum apud Judæos hoc jactat, eos reprehendens : « Quia nomen » meum profanatur : » et iterum : « Vos profanatis ipsum : » et : « Prop- » ter vos nomen meum blasphematur in gentibus ². » Et tanta ipsi fuit cura ne hoc eveniret; ut et indignos sæpe salvarit, ne hoc fieret. « Feci enim, ait, ne nomen meum profanetur; » et : « Non propter vos » ego facio domus Israel, sed ut nomen meum non profanetur ³. »

35. Paulus vero anathema esse optabat pro gloria Dei : et ipse Moyses quoque e libro vitæ deleri orabat pro gloria nominis Dei ⁴ : vos autem non solum nihil pati vultis, ut hanc arceatis blasphemiam, sed etiam omnia facitis, per quæ illam augeatis, et quotidie intendatis. Quis igitur vos excusaret? quis vobis ignosceret? Nullus est. Tantam autem curam et Deus et sancti gerunt, ut non blasphemetur nomen

¹ Num. xi, 21. — ² Isai. lxxviii, 11; Lii, 5; et Malac. i, 12. — ³ Ezech. xx, 9, et xxxvi, 22. — ⁴ Exod. xxxii, 32.

33. Et pourtant Moïse, dans cette circonstance, obéit à Dieu plus docilement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Deux fois il s'était montré rebelle envers lui avant d'aller trouver Pharaon; et depuis, quand les Israélites, dédaignant la manne qui les nourrissait dans le désert, regrettèrent les viandes succulentes de l'Égypte, et que Dieu promit de les en rassasier pendant un mois entier, Moïse répondit à cette promesse par des paroles de doute et d'incrédulité. Plus tard encore, il se montra indocile à la volonté du Seigneur en cherchant à se débarrasser du lourd fardeau du commandement. Mais rien ne put le rendre indigne des récompenses promises à ses travaux que le scandale auquel il avait donné lieu près du rocher de Contradiction. Bien que cette faute fût, de sa nature, plus légère que les autres, elle fut jugée plus sévèrement, parce qu'elle avait eu des conséquences plus funestes. En effet, les autres avaient été commises en secret, et Dieu seul en avait été témoin; mais celle dont Moïse se rendit coupable en frappant deux fois le rocher de sa verge avait eu pour témoins tous les enfans d'Israël, et voilà pourquoi le Seigneur la punit sans pitié.

34. Si Moïse encourut la disgrâce de Dieu, à quoi devons-nous nous attendre, misérables pécheurs, qui sommes si éloignés de la vertu de ce grand homme? Ne soyons pas étonnés cependant de la rigueur avec laquelle il fut traité; rien n'irrite autant le Seigneur qu'un outrage fait à son nom; nous en voyons des témoignages fréquens dans l'Écriture sainte. A chaque instant Dieu reproche aux Juifs d'insulter à sa gloire: « Vous profanez mon nom; mon nom est blasphémé à cause de vous parmi les nations, » leur répète-t-il par la bouche des prophètes. Sa gloire lui est si chère que souvent il a sauvé des hommes qui ne le méritaient point pour la conserver intacte: « J'ai fait cela, dit-il, afin que mon nom ne soit point profané; ce n'est pas pour vous, enfans d'Israël, que j'agis de la sorte, dit-il encore ailleurs; c'est afin que mon nom ne soit point profané. »

35. Saint Paul demandait qu'on prononçât anathème sur lui pour la gloire de Dieu, et Moïse désirait également être rayé du livre de vie pour l'honneur de son nom. Et vous, non seulement vous ne faites rien pour la gloire de Dieu, mais encore vous faites tout pour l'outrager. Qui donc pourrait vous excuser? qui pourrait vous pardonner? personne au monde. Si le Seigneur tient tant à sa gloire, si les saints craignent tant de l'outrager, ce n'est point que Dieu ait besoin de nos louanges; il est parfait et il se suffit à lui-même; mais c'est qu'il n'est rien de plus funeste aux hommes qu'une offense faite à sa majesté.

ejus, non quod Deus opus habeat ut a nobis glorificetur : nullius enim indiget et perfectus est, sed quod ex ea re multum damni hominibus accidat. Quando enim apud ipsos male audit nomen Dei, et gloria ejus, nihil ipsis ultra prodest. Quod si Deus cum accusatur, nihil prodest : multo magis nos.

36. Omnia igitur faciamus, ut nulla sit occasio scandali, etiam si injuste reprehendant, persuasionibus diluamus crimina et imitemur sanctos, quibus tantum fuit studium gloriæ Dei, ut suam contemnerent propter Deum. Ne abjectis omnibus et conculcatis, sufficere arbitremur ad defensionem si dixerimus : Vestem emimus virgini, et calceos, et alia quæ ad corporale virginis commodum attinent, bene disposuimus. Quis, ait, administraret ea quæ domi nostræ? quis possessionibus prospiceret? quis præesset domui nobis absentibus, et cum intus non sit mulier? nam et hæc dicunt prioribus contraria, et turpiora. Et nihil curant ista, neque erubescunt, sicuti ebrii, omne quod in buccam venit loquentes : quapropter neque nos defatigabimur, etiamsi talia sint quæ ab iis dicuntur, ut nullum responsum mereantur. Non gravabimur, inquam, et respondere, et mansuete cum eis agere, donec ab hac ebrietate illos liberemus, quantum scilicet in nobis erit. Me pudet enim et erubesco, cum hæc evertere tento, quæ contradicentes illi opponere non erubescunt : ferenda tamen omnino erubescencia ad utilitatem eorum qui erubescere nesciunt. Etenim absurdum fuerit, dum redarguimus eos qui pro nihilo habent, quod fratribus offenculo sint, pudoris causa illorum curam abjicere.

37. Dic enim mihi, quænam illa dicunt domi ad curam virginis tam necessaria esse? Barbararumne puellarum tibi examina sunt, et nuper empta, quæ oportet erudire et ad lanificium et ad alia ministeria? At penuaria adsunt opum et vestium, et oportet custodem intus semper sedere, et a famulorum malitia virginis oculos ea tutare, cœnam quoque et convivia continue apparare, et oportet domum ornari, et coquos et mensæ ministros cura regi virginis? Suntne item multi varii sump-tus et frequentes, et oportet aliquem semper esse præfectum, ut custodiantur cum diligentia, ut ne illa a domo sine utilitate elabantur? Nihil horum ait; sed ut ipsi arcam et vestem, et aliam curet facultatulam, bene paret mensam, bene sternat lectum, et accendat ignem, et

Dès l'instant où ils offensent le nom et la gloire de Dieu, ils ne peuvent plus l'invoquer, et si par un outrage le Créateur devient inutile, que sera-ce des hommes ?

36. Il est donc de notre devoir de tout faire pour éviter le scandale ; et d'imiter les saints qui étaient si dévoués à la gloire de Dieu qu'ils lui sacrifiaient la leur. Ne croyez pas, après avoir foulé aux pieds le respect des hommes et de Dieu, qu'il suffise à votre justification d'avoir arraché une jeune fille à la misère, de lui avoir fourni tout ce dont elle avait besoin pour la vie présente. Mais qui donc gouvernera ma maison ? qui veillera à mes intérêts ? qui prendra soin de mes affaires pendant mon absence ? Quels misérables argumens ! Eh quoi ! vous ne voyez point qu'ils contredisent les précédens et qu'ils vous couvrent de plus d'ignominie ? Ne rougissez-vous point de parler ainsi au hasard et comme un homme ivre ? Mais, bien qu'une pareille justification ne mérite qu'un dédaigneux silence, je veux encore y répondre ; je ne me lasserai pas de vous dire la vérité avec douceur, jusqu'à ce que je vous aie ramené, s'il est possible, à la raison. J'ai honte de réfuter les argumens que vous m'opposez sans rougir ; cependant je dois braver la honte pour le bien de ceux qui ne savent pas rougir. Cherchant à confondre des hommes qui s'inquiètent peu d'être une pierre d'achoppement pour leurs frères, il serait absurde d'écouter la pudeur au mépris de leur propre guérison.

37. Parlez, quel besoin si pressant avez-vous d'une gouvernante dans votre maison ? Êtes-vous entouré d'un essaim de jeunes esclaves venues d'un pays barbare et qu'il faut dresser aux travaux domestiques ? Votre demeure est-elle encombrée d'objets précieux, qui réclament des soins attentifs d'une foule de serviteurs qui exigent une surveillance active ? Passez-vous votre temps en festins continuels ? Êtes-vous obligé de faire de grandes dépenses ? et ne sauriez-vous absolument vous passer d'un intendant qui préside à tout, qui s'occupe de tout, qui règle tout ? Ce n'est point cela ; j'ai besoin d'une gouvernante qui garde ma maison, qui prenne soin de mes vêtemens, qui fasse mon lit, qui allume mon feu, qui prépare mon bain, qui me rende enfin tous les petits services que j'aurai droit d'en attendre

abluat pedes, et aliud solatium omne præbeat. Deinde pro parva et frigida commoditate hac tantam forem accusationem, tanta sustinebimus opprobria?

38. Et quanto melius frater et facilius administraret? Natura enim fortior est muliere vir, usu autem nobis accommodatior, et non tam sumptuosus. Mulier quippe, utpote tenerior, et molliore indiget lectulo, et tenuiore vestitu, et fortassis puella altera, quæ ei ministret: et non tantum nobis ministerium præbebit, quanto ipsi opus erit a nobis: frater autem his omnibus non eget. Quod si aliquo eget, eodem et nos indigemus, quod non parvæ commoditatis est, si contubernaless non variis, sed iisdem utantur: id quod certe in virgine non est. Primum sane sive lavari velit, sive corpore ægra sit, neque frater ipsi ad hæc ministrabit, tametsi valde impudens sit, neque ipsa sibi sufficiens erit. Si autem fratres sunt qui cohabitant, vicissim ministrare poterunt. Item quando dormire opus fuerit, virgine quidem intus sedente, et lectos duos esse oportet, et strata duo, et lodices duos: si autem sapiant, et domicilia duo. At si fratres sint, iterum re familiari tanta non est opus. Etenim domus una, cervical unum, et lectus unus, et eadem tegmina utrisque sufficiunt: et in summa, si quis omne percurrat ministerium, hic multam inveniet facilitatem, ibi autem difficultatem. Taceo domus turpitudinem. Quale enim est, si in domum viri solitarii itur, videre calceos muliebres suspensos, et cingula, et mitras, calathiscos et colum, et radium textorium et pectines, et fusa, et alia quæ particulatim omnia numerare non licet? Si autem quæ divitis sunt scruteris, major est risus materia. Primum quidem in puellarum tanta turba solus versatur, quasi choraules in orchestra, qui in choro mulierum saltantium concinit: quo quid turpius et inhonestius?

39. Deinde dirumpitur tota die famulis succensus ob res quæ ad mulierem spectant. Nam ei necessarium est aut omnino silere, et omnia negligentem ab illa increpari, vel dicentem et increpantem turpiter agere: et vide quid contingat. Nam qui jussus est ne prope qui-

Et c'est à de si faibles avantages que vous sacrifiez votre réputation et votre honneur !

38. Mais encore une fois, tous ces services seraient bien plus faciles et meilleurs de la part d'un frère. L'homme, par sa nature, est plus fort que la femme; il convient bien mieux à nos habitudes et coûte bien moins. Une femme, en effet, étant plus délicate, a besoin d'un lit plus doux, de vêtemens plus élégans, peut-être même d'une autre jeune fille qui la serve elle-même, et nous sera certainement moins utile que nous ne le serons nous-mêmes pour elle; rien de tout cela n'est nécessaire pour un frère; s'il lui faut quelques soins, il nous les faut aussi, et ce n'est pas un faible avantage, pour vivre en communauté, quand on est du même sexe, de se servir des mêmes objets, avantage dont vous êtes privé si vous avez auprès de vous une femme. Qu'elle veuille prendre un bain, qu'elle soit malade, un frère ne viendra certes pas l'aider dans ces diverses circonstances, quelque impudent qu'il soit, et elle ne pourra se suffire à elle-même. Si, au contraire, ce sont tous des frères qui habitent ensemble, ils pourront toujours se prêter un secours mutuel. Quand vient la nuit, si vous avez une femme dans votre maison, il faut avoir deux lits, doubles draps, doubles couvertures : si vous étiez prudens, vous auriez deux domiciles. S'il y a deux frères, tout ce bagage est inutile, une seule chambre, un seul oreiller, un seul lit, les couvertures d'un seul servent aux deux : pour tout dire, prenez toute la vie domestique en détail, vous trouverez avec des hommes facilité et avantage; avec des femmes, embarras et désagrémens. Encore n'ai-je pas parlé de l'aspect honteux de l'intérieur. Quel sentiment peut-on éprouver lorsqu'en entrant dans la demeure d'un homme religieux on voit suspendus çà et là des jupons, des ceintures de femme, des bonnets, des fuseaux, une quenouille, les navettes et les peignes pour travailler la laine, mille objets enfin que nous ne pourrions énumérer? Combien plus encore sera-t-on tenté de rire si l'on considère l'homme retiré qui est riche? Il vit au milieu d'un essaim de jeunes filles; on dirait un chef de chœur dans un orchestre, qui chante pour animer une troupe de danseuses. Est-il rien de plus honteux et de plus indécent?

39. Puis il lui faut, tout le jour, gourmander les servantes pour ce qui a rapport au service de cette femme; car il est forcé, ou de se taire entièrement et la laisser reprendre celles qui manquent à leur besogne, ou de la servir quand elle se fâche et gronde; et voici ce

dem ad temporalia negotia accedere, non solum temporalia, sed muliebria ipsissima tractat. Etenim vasa muliebria afferre non detrectabit argentariis, subinde rogans non speculum dominæ præparatum sit, non cadum absolverint, num lecythum reddiderint: nam in eam corruptionem venerunt omnia, ut pluribus vasis, quam sæculares multæ utantur virgines. Hinc iterum ad unguentarium currit collocaturus de aromatibus dominæ: sæpe etiam præ nimio studio nec detrectabit si et pauper injuria sit afficiendus. Utuntur autem virgines unguentis, et variis, et pretiosis. Deinde ab unguentario ad vendentem lintea: et ab illo iterum ad auleorum textorem. Non enim verentur impedire hæc prava, quia vident eos valde obedientes, et gratiam habentes imperantibus majorem, quam aliis ministrantibus. Hinc iterum si quando aliquid apparandum quod ad gestariorum tabernaculum hoc pertineat, usque ad vesperam impransi perseverant officinis affixi.

40. Et illud non est mirandum, sed quod et miseris famulis sint molesti, et frequenti injuria et inclamatione hos urgeant. Cogita quantæ hinc querimonie: minister enim injuria affectus, maxime pro talibus rebus, quia eum qui se injuria affectus non alio modo ulcisci potest, lingua hoc facit, et occulta obtrectatione: nec parcit alicui eorum, quibus furori suo satisfaciat, sed tam immodice ulciscitur, quantum verisimile est servum ita exprobratum, et cui sola hæc est consolatio e malis suis adversus eum qui se contristavit. At qui pauperi, inquit, cohabitatur, cum argentariis negotia non habet: non enim paupertas sinit assidere officinis unguentariis, et cum sutoribus, et textoribus, et variegatoribus et tinctoribus multum conversari: et quid opus recensere sordes omnes, ut quando in domum intrant, quo subtegmen ac tramam vendant, et deinde in foro, ut talia iterum requirant? Et hæc quidem domi, in foro autem risu digniora ferunt.

41. In ecclesia vero dici non potest quanta sit turpitudine. Nam quasi oporteat, ut locus nullus illorum opprobrium ignoret, et illiberalem servitutem: sic in loco hoc sancto, et terribili, omnibus suam intemperantiam prædicant: et quod utique gravius ea re gloriantur, ob quam erubescere oportebat. Ante fores ipsas excipiunt, eunachorum loco inserviunt, obvios submovent, ac præeuntes altum sapiant vi-

qu'il en résulte : celui qui ne doit presque en rien s'occuper des affaires de ce monde fait non seulement ce qui est de ce monde, mais plus encore ce qui ne regarde que les femmes ; ainsi il ne refuse pas de porter aux argentiers des cassolettes de femme ; il va s'informer si le miroir de madame est prêt, si l'on a arrangé sa coupe, rendu ses flacons (car la corruption s'est tellement répandue partout, que les vierges ont à leur usage mille choses inconnues aux femmes du monde) ; de là il court chez le parfumeur pour s'occuper des arômes qu'elle demande : souvent même, s'il le faut, son zèle l'emporte jusqu'à nuire au pauvre. Les vierges, en effet, emploient mille parfums variés et précieux. Ensuite il se rend chez le marchand de toiles, chez le tapissier ; car on ne balance pas à le charger de ces petites commissions en les voyant si obséquieux et bien plus reconnaissans de ces ordres qu'ils reçoivent que des siens auxquels on obéirait. Et si quelqu'un de ces objets presse à la dame du logis, qu'il faille le rapporter, il attend à jeun jusqu'au soir dans l'atelier.

40. Ceci n'est, du reste, pas étonnant ; mais ce qui l'est davantage, c'est de voir ces mêmes hommes tourmenter les domestiques, les poursuivre chaque jour de leurs criaileries. Je laisse à penser les plaintes qui s'ensuivent : la domestique injuriée, et ne pouvant se venger autrement, se venge avec la langue, et, en décriant la conduite de son maître, elle n'épargne ni l'un ni l'autre pour satisfaire sa haine ; elle agit avec toute la méchanceté que lui ont inspirée les mauvais traitemens, comme quelqu'un à qui il ne reste que cette consolation pour la douleur qu'elle a éprouvée. Mais, me dit-on, celui qui ne garde chez lui qu'une femme pauvre n'a rien à faire avec les argentiers ; dans sa pauvreté elle ne l'envoie pas chez le parfumeur ni chez le tapissier ; il n'a pas grand besoin d'aller parler aux brodeuses, aux teinturiers. Il est inutile que je dise dans ce cas les mille bassesses auxquelles il faut s'avilir : les faire venir dans la maison, leur vendre des hardes, sortir pour en acheter d'autres. Voilà pour l'intérieur ; au dehors, c'est bien pire.

41. A l'église leur infamie passe toute croyance ; car, comme s'il fallait que tous les lieux possibles fussent témoins de leur turpitude et de leur avilissement, ils viennent aussi afficher aux yeux de tous, dans le temple saint et redoutable, leur inconduite ; il y a plus, ils semblent tirer vanité de ce qui devrait les couvrir de honte. Ils reçoivent ces femmes sur la porte, remplacent auprès d'elles les eunuques,

dentibus omnibus, et non verecundantur, sed ea re gloriantur, atque in ipso sancto et horrendo mysteriorum tempore, ministrantes ad earum placitum, criminandi occasiones multis intuentibus præbent. Illæ autem miseræ et calamitosæ, cum oporteret ab hac illos gratia prohibere, illa insuper gloriantur, et confidentiores fiunt. Quanquam si quis vel iis, vel illis maledicere vellet, quid maledicto hoc inveniret atrocius, quam ut tam innumeris testibus intemperantia eorum arguatur, et in oculis omnium sæde agant? Quid opus est dicere quot in Ecclesiis ob illarum gratiam subvertantur, quot divina opera a multis negligantur, ut ne has irritent? Et quid dico ne irritent? si quis tantum insuaviter et tristius eas adspexerit, omnia malunt ferre, quam dissimulare illam hoc passam esse.

42. Sed quousque tandem et nos sæde agimus, illorum omnia enarrantes? Non utique hoc proposuimus: nam si omnia tractare velimus, multa et longa nobis oratione opus esset: imo si maxime vellem, non possent omnia dici: quandoquidem dum ex multis pauca colligimus, etiam sic prolixi sumus. Sed non ad hoc venimus, verum inviti ad illorum memoriam rapti sumus, ut cordati auditores parumper admonerentur: quod reliquum esse operæ-pretium videtur, ut obsecrationem et precationem adhibeamus. Oro igitur et supplico, et ante genua vestra me provolve, atque obnixè rogo, persuadeamini, et ab hac emergamus ebrietate: simus nostri ipsorum compotes, et agnoscamus honorem quem dedit nobis Deus: et Paulum clamantem audiamus: « Ne sitis servi hominum ¹: » et desinamus, ut serviamus mulieribus ad communem omnium nostrorum perniciem. Milites nos esse Christus vult strenuos et athletas. Non propter hoc nos armavit armis spiritualibus, ut puellarum triobolarium ministeria suscipiamus, ut circa lanas et stamina, et alia ministeria versemur, ut assideamus mulierculis nentibus et textentibus, ut totum diem consumamus, verbisque et moribus muliebribus animas imbuamus; sed ut configamus invisibiles virtutes quæ nobis adversantur: ut diabolum percutiamus, qui con-

¹ 1 Cor. vii, 23.

écartent tous ceux qu'ils rencontrent, avertissent à haute voix ceux qui marchent devant eux, et cela devant tout le monde; et ils ne rougissent pas, ils sont fiers de leur action! Au moment même où se consomment les augustes et divins mystères, ils préviennent leurs désirs, et deviennent ainsi une cause de scandale pour tous ceux qui les entourent. Quant à elles, malheureuses infortunées, au lieu d'arrêter leur zèle, on dirait qu'elles en font gloire, leur audace semble s'en accroître. Et cependant, si quelqu'un s'avisait de blâmer l'un ou l'autre, tous deux trouveraient bien affreux un reproche d'inconduite fait devant tant de témoins, lorsqu'ils ne craignent pas, eux, de mal se conduire devant tous. Disons-nous, après cela, les désordres occasionnés dans les églises pour plaire à leurs caprices, les exercices de piété négligés dans la crainte de les irriter? Que dis-je, irriter? leur arrive-t-il seulement d'apercevoir la moindre tristesse, le moindre ennui sur leurs fronts, ils consentent à tout supporter plutôt que d'en ignorer la cause.

42. Mais jusqu'à quand nous-mêmes souillerons-nous nos lèvres du récit de ces turpitudes? Nous ne continuerons pas, car si nous voulions les énumérer toutes, nous aurions à parler encore beaucoup et longtemps: peut-être même avec la meilleure volonté ne pourrions-nous les dire toutes, puisque, pour n'en citer que quelques-unes, nous avons déjà mis tant de temps. Du reste, tel n'était pas notre but, nous nous sommes laissé entraîner malgré nous à ces quelques détails, par commisération pour quelques-uns des cœurs endurcis qui nous écoutent; le point le plus important de notre tâche nous reste encore à faire; écoutez nos prières et nos supplications; oui, je vous en conjure, je vous le demande à deux genoux, je veux l'obtenir; laissez-vous toucher; sortez de votre léthargie, reprenez votre place, remontez au rang honorable que vous a assigné l'Éternel: écoutez la parole de saint Paul, qui crie à tous: « Ne vous faites point les esclaves des » hommes: » cessez d'être ceux des femmes, puisqu'un tel esclavage perd les uns et les autres. Jésus-Christ veut que nous soyons des soldats forts et vaillans. Il ne nous a pas fait don des armes spirituelles qui sont en nous pour nous employer au service de quelques misérables jeunes filles, pour passer notre temps au milieu des métiers et des laines, pour aider des femmes à coudre ou à broder, pour énerver nos ames aux discours et aux habitudes féminines, mais bien pour terrasser les puissances invisibles qui nous assiègent, pour frapper de mort Satan, qui conduit ses troupes contre nous; pour repousser au loin les

tra nos ducem agit, ut abigamus feroces dæmonum phalanges, ut subvertamus eorum propugnacula, ut potestates et mundi dominos, rectores harum tenebrarum in servitutem ducamus, ut spiritualia malitiæ fugemus, ut ignem spiremus, ut ad quotidianas mortes parati simus. Propter hoc induit nos thorace justitiæ, propter hos cinxit nos zona veritatis, propter hoc imposuit galeam salutis, propter hoc pedes nostros calceavit præparatione Evangelii. pacis, et tradidit gladium spiritus, propter hoc ignem accendit in nostris animabus.

43. Si igitur militem aliquem postquam induerit galeam, ocreas, thoracem; postquam acceperit gladium, lanceam, scutum, tela, sagittas, pharetram, tuba jam clarum sonante, et omnes evocante, hostibus magno impetu sævientibus, et civitatem a fundamentis evertere molientibus, videres non in agmen foras currere, sed in domum ingredi, et mulieri assidere cum armis: annon, si modo liceret, gladio medium transfoderes, ne sermone quidem eum dignatus? At si tu tanta ira impletus es, quomodo putas Deum in multo turpioribus erga nos affici? Tanto enim turpiora et absurdiora sunt hæc quam illa, quanto et gravius bellum, et hostes truculentiores, et præmia, pro quibus bellatur, majora, et in summa, omnia tantum transcendunt, quantum umbram veritas. Itaque ne effeminemus robur nostrum, ne succidamus nervos nostros istis conversationibus. Etenim multam et immensam animabus nostris instillant malitiam. Quid enim, etiam si non sentiamus amore ebrii? Istuc enim ipsum omnium est longe gravissimum, quod nesciamus quomodo enervemur, ceraque omni molliores reddamur. Nam sicut si quis leonem superbum et torve intuentem arripiat, et juba abradat, dentes excutiat, ungues amputet, turpemque faciat et ridiculum, et terribilem illum et intolerabilem, et rugitu solo omnia concutientem, facile a puero superabilem reddat: ita et illæ quos capiunt omnes, superatu faciles reddunt diabolo, molliores, concitatiores, impudentes, inconsiderantes, iracundos, audaces, importunos, humiles, abjectos, crudeles, illiberales, temerarios, nugaces, et in summa, omnino corruptos mulierem mores in animam illorum immittunt et inferunt.

phalanges formidables des démons , pour renverser leurs barricades , pour soumettre à nos lois les puissances de la terre qui sont à leur tête ; ils nous doivent servir , ces dons précieux , à fuir l'esprit de malice , à aspirer le feu céleste , à ne pas redouter mille morts. Voilà pourquoi le Seigneur nous a revêtus d'une cuirasse de justice , nous a entourés d'une ceinture de vérité ; voilà pourquoi il a couvert notre tête du casque du salut , enfermé nos pieds dans la paix du saint Évangile , armé nos mains du glaive de l'esprit , allumé dans nos ames son feu divin.

43. Et , je vous le demande , ne faudrait-il pas traverser de part en part , comme indigne même d'un reproche , le soldat qui , après avoir pris son casque , ses cuissards , sa cuirasse , après s'être muni d'une épée , d'une lance , d'un bouclier , de son javelot , de ses flèches et de son arc , au moment où la trompette donne le signal et appelle chacun au combat , lorsque les ennemis s'élancent avec rage et tentent un dernier effort pour détruire la ville de fond en comble , au lieu de se précipiter dans la mêlée , s'enfermerait dans une maison et viendrait , ainsi armé , s'asseoir auprès d'une femme ? Vous ne pourriez supporter cette lâcheté sans frémir de colère ; quels doivent donc être les sentimens de Dieu envers nous pour des infamies bien plus graves encore ? Ces vices contre lesquels nous nous élevons sont et plus honteux et plus inconcevables que ceux dont se rendrait coupable le soldat dont nous avons parlé , d'abord parce que le sujet du combat est bien plus important et l'ennemi plus acharné , et puis les récompenses qui doivent être le prix de la victoire sont et plus grandes et plus belles : c'est la différence qu'il y a entre l'ombre et la réalité. Cessons donc d'efféminer nos cœurs , d'énervier nos forces par ce genre de vie ; il ne peut qu'engendrer toute sorte de mal dans nos ames. Que sera-ce lorsqu'à notre insu l'amour viendra nous enivrer ? Oh ! alors c'est le comble du malheur ! Nous ne voyons pas ce qui nous enlève nos forces ; et cependant nous devenons plus faibles que cire. C'est un lion redoutable , au regard farouche , qu'on enchaîne , auquel on arrache sa crinière , dont on brise les dents , dont on coupe les griffes , que l'on abandonne , ainsi mutilé , aux caprices d'un enfant , lui qui tout-à-l'heure était indomptable et faisait trembler la forêt par ses seuls rugissemens. Celui qui se fait l'esclave d'une femme ne peut lutter avec le démon ; il devient faible , emporté , imprudent , inconsidéré , colère : l'audace chez lui s'allie à la lâcheté , la témérité à la

44. Etenim fieri non potest mulieri cohabitantem cum tanto affecta, et illarum conversationibus emollitum, non esse circulatorum, et forense, et sordidum. Nam si quid loquitur, de staminibus et lanis loquitur, lingua ejus muliebri loquacitate infecta: et si quid facit, hoc magna servilitate operatur, et se ipsum procul a christiana libertate sejungit: ad nihil eximium, aut præclarum utilis. Nam cum ad sæculares et civiles res hominum inutilis sit et nullius frugis, multo magis ad magnitudinem rerum spiritualium, quæ tanto generosiores viros requirunt, ut ne attingi quidem possint, nisi ab iis qui ad eas transituri angeli ex hominibus frant: non ipsi autem solum tanto malo afficiuntur, sed et illis morum pessimorum auctores fiunt. Nam quemadmodum illi qui istis valde placere volunt, officii sui rationem negligunt, ita ipsæ propter illos a via sibi convenienti aberrant, malam et perniciosam invicem exhibentes retributionem. Etenim se ornant curiosius, delicatiorum vestium et incessus multam curam habent, et quæ non licet tota die nugantur: nam quia vident his incompositis moribus et verbis oblectari, omnia studiose sectantur, per quæ ipsos in servitute contineant. Jam si voluerimus paucis resipiscere, et nostri ipsorum esse, et illas lucrabimur, et nos ipsos et alios omnes: et sicut nunc perditionis multorum rei facti sumus: sic et a multorum salute tunc mercedem accipiemus: et quibus nunc potimur turpiter, illis fruemur magno cum honore. Cur enim vis honorari a mulieribus, dic mihi? Maxime indignum hoc est viro spirituali, amare talem honorem. Verumtamen et tunc aderit, quando non quæremus ipsum.

45. Solet enim homo despiciere eos qui se colunt, et admiratione habere eos qui non adulantur: cui rei muliebris natura magis obnoxia est. Nam si illis quis aduleatur, intolerabilis est: admiratur autem omnium maxime eos qui cedere nesciunt, nec succumbunt intempestivis suis concupiscentiis: et hujus vos mihi testes eritis. Nunc enim non solum externi, sed et ipsæ quoque contubernales vos irrident: etsi non manifeste, certe tamen in conscientia, glorianturque hac dura tyrannide: tunc autem omnino vos admirabuntur, et vestram

peur ; son cœur seul s'endurcit , son ame n'a plus de raison ; il subit l'influence de celle qui le gouverne à son gré.

44. Comment, en effet, le malheureux qui passe ainsi sa vie à adorer une femme, qui s'amollit dans cette intimité, ne serait-il pas bavard, futile et corrompu ? S'il parle, il ne parlera que de métiers et de faïnes, car sa langue ne sait plus prononcer autre chose ; s'il agit, c'est toujours avec servilité : il s'est exclu de la liberté chrétienne ; il n'est plus bon à rien d'utile, d'honnête, de grand. Son corps n'est plus capable de s'occuper avec fruit des choses même de la vie de ce monde ; comment s'élèverait-il à la hauteur des choses spirituelles, qui réclament des esprits tellement supérieurs qu'il faut, pour y atteindre, les vertus d'un ange ? Ce qu'il y a de plus pénible à voir, c'est que ce malheur ne les atteint pas seuls ; il s'étend aussi à celles qui en sont la cause. Eux, pour leur plaire, renoncent aux prérogatives de la raison ; elles, pour les retenir, s'éloignent du chemin qu'elles devraient tenir : chacun fait la perte de l'autre. La femme s'habille avec plus d'art, soigne sa mise, sa tournure, s'occupe tout le jour à des futilités ; elle reconnaît que c'est là ce qui plaît au malheureux qu'elle tient captif, et ne cherche qu'à serrer davantage les nœuds qui l'enchâment. Un peu de courage donc, revenons à nous ; nous pouvons les sauver et nous sauver nous-mêmes. Notre exemple a perdu bien de nos frères, notre exemple peut en sauver beaucoup. L'empire que nous exerçons est bien honteux, nous en obtiendrons un plein de gloire. Quel honneur, dites-moi, pouvez-vous attendre d'une femme ? Rechercher de telles admirations convient peu à un homme spirituel. Je dis plus, nous l'obtiendrons, cette admiration, alors surtout que nous ne la chercherons pas.

45. L'homme, en effet, méprise ordinairement ceux qui s'abaissent devant lui ; il admire ceux qui ne le flattent pas, et ce sentiment est encore plus dans la nature de la femme. Celui qui les cajole leur devient insupportable ; elles accordent toute leur admiration à celui qui sait ne pas céder à tous leurs vains caprices ; je n'en veux que votre exemple. Oui, vous êtes un objet de raillerie, non seulement pour les indifférens, mais encore pour celles qui habitent avec vous. Elles ne vous le témoignent point peut-être ouvertement ; mais c'est ce qui se passe dans leur conscience ; elles se vantent de la cruelle tyrannie

obstupescunt libertatem. Quod si nostris sermonibus non creditis, illas ipsas interrogate, utros magis laudent et approbent, an eos qui serviunt, an qui dominantur : subjectos, et qui omnia faciunt et patiuntur in ipsarum gratiam, vel qui nihil horum ferunt, et pravis earum parere mandatis erubescunt. Et si volent dicere verum, omnino, illos, respondebunt : imo neque responso opus, rebus istuc ipsum clamantibus.

46. At voluptatis gratia qui cohabitatur, opibus inhiat, oculos pascentes virginum aspectibus : maxime quidem licet hoc ita se haberet, tamen propter hoc ipsum fugere oportebat. Nunc autem vobis satis demonstratum est, quod suave hoc non sit, sed plane contrarium, si quis hac contemplatione non fruatur : et tu illis adjicito bonæ conscientiae lætitiā. Nihil enim nos sic exhilarare solet, ut conscientia pura et bona spes. Sed quietis gratia hoc inquiris? jam demonstratum est, quod hoc facilius esset, si frater cohabitaret : at nunc nihil a servo differs : et quærens requiem, servitutem invenisti gravissimam : cum vero immunis ab hoc ministerio fueris, tum eris inter eos qui imperant, non quibus imperatur. Igitur si ibi pro voluptate mœror, et pro gloria confusio, et pro libertate servitus, et pro requie labor ; et accedunt ad hæc, quod et Deus blasphematur, et tanta perditio ac scandala, et immortalis pœna, et plurimorum bonorum amissio : hic autem contraria omnia, gloria, honor, voluptas, fiducia, libertas, salus animarum, regni hæreditas, pœnæ effugium ; cujus rei gratia non hæc illis commutamus? ego certe nescio : nisi quis se ipsum perdere desideret ; nulla siquidem nobis posthac defensio erit, nec venia. Si enim, quamvis nihil horum esset, omnia tamen pro gloria Dei ferre oportebat : cum et præsentia percipere, et futura assequi bona liceat : nos autem præterquam quod Dei gloria blasphematur, nos ipsos etiam perdimus, quis nos eripiet et liberabit a supplicio propter hoc imminente? Nullus sane.

47. Omnia igitur hæc nobiscum perpendentes, vel sero tandem

qu'elles exercent sur vous. Changez de conduite, et vous les verrez émues, saisies d'étonnement et de respect devant votre affranchissement. Et, pour peu que vous n'ajoutiez pas foi à nos paroles, interrogez-les elles-mêmes, demandez-leur qui a leur estime, leurs louanges, de ceux qu'elles gouvernent ou de ceux qui les gouvernent; de ceux qui leur sont soumis, qui se ploient à toutes leurs volontés, ou de ceux qui ne reconnaissent nullement leur empire, et qui rougiraient d'obéir à leurs caprices. Et si elles veulent être sincères, elles vous diront exactement comme nous : vous n'avez même pas besoin de leur réponse, les faits crient assez haut.

46. Celui qui ne veut de cette cohabitation que pour son plaisir est l'avare couché sur son trésor; il ne cherche qu'à repaître ses yeux de la vue d'une femme : quand il en serait ainsi, cela seul suffirait pour vous ordonner de fuir cette cohabitation. Mais n'avez-vous pas compris qu'il n'y a en cela rien d'agréable? Au contraire, cette vue seule fait votre tourment : encore ne vous parlé-je pas de la joie que procure une bonne conscience. Rien, en effet, ne peut causer de plaisir comme les douces espérances d'une conscience pure. Vous y cherchez, dites-vous, votre tranquillité? Il doit vous être prouvé que vous la trouveriez encore mieux dans l'intimité d'un frère : en l'état présent vous êtes réellement un esclave; vous vouliez le repos, et vous n'avez en partage qu'une pénible sujétion. Affranchissez-vous de ces devoirs, et vous commanderez, au lieu d'obéir. Comment balancerions-nous dans notre choix quand, d'un côté, il n'y a pour plaisir que la tristesse, pour gloire que la honte, pour liberté que l'esclavage, et de plus un blasphème continuels envers Dieu, le scandale et la chute de nos frères, un gage de châtement éternel, la perte d'un bien infini; de l'autre, au contraire, la gloire véritable, le bonheur, la souveraine liberté, le salut de nos semblables, la promesse de l'héritage céleste, l'exemption des peines de l'enfer? Il faudrait être bien ennemi de soi-même, puisque, ce choix une fois fait, nous n'aurons plus d'excuse, plus de pardon. Quand d'ailleurs tous ces avantages ne nous seraient pas offerts, nous devrions encore tout faire pour la gloire de Dieu. Si donc, lorsque nous pouvons posséder le bonheur sur la terre et jouir des délices de l'autre vie, non contents de blasphémer la sainte majesté de Dieu, nous courons volontairement à notre perte, qui pourrait nous arracher au supplice que nous aurons ainsi appelé sur notre tête? personne.

47. _Devant toutes ces considérations, songeons donc enfin au salut

reparemus animarum salutem. Quod si quid difficultatis habet divelli a longa consuetudine, vi ratiocinii una cum Dei gratia hoc totum permittamus : et illud nobis persuadeamus, vel si principium solum imponamus operi, non ultra visuros nos difficultatem : sic adversus consuetudinem prævalebimus. Nam si decem dies te abstraxeris, facilius feres viginti, et iterum bis tantos, deindeque sensim progrediens neque senties difficultatem, quam habuisti initio, videbisque facillimum factu, quod tot agones prius exposebat, et in aliam te transferes consuetudinem, inveniens haud ita gravem translationem : neque id per consuetudinem solum, sed et per bonam spem continget. Sic te illæ magis admirabuntur, et Deus præ aliis acceptum habebit, et homines coronabunt, vivesque libere et jucunde. Quid enim fuerit suavius quam a mala conscientia liberari, et perpetuum concupiscentiæ bellum dirimere, et multa facilitate insignem continentiae coronam plectere, et liberis oculis in cælum respicere, puraque voce et corde Dominum universorum invocare? Nullus catenis, squallore et aliis carcerum incommodis exemptus, imo nullus qui cæcus erat apertis oculis, et visa hac dulci luce sic exultat, gestit et tripudiat, ut qui ab hac servitute liberari potuit. Longe enim dulcior hac luce est liberatio ab hac tyrannide, et omni caligine gravior servitutis illius et vinculorum miseria.

48. Verum quid opus est prolixius utriusque vitæ conditionem persequi, cum illa quidem indignitatem, tristitiam, damnam et corruptionem magnam : hæc vero libertatem, voluptatem, utilitatem et multam prudentiam præ se ferat? nullus enim ea sermo potest exprimere, sed sola rerum experientia. Et tunc probe scietis, a quibus malis liberati sitis, quam assecuti fueritis vitam, cum reipsa nobis obtemperare volueritis. Obtemperabitis igitur, cum opere ipso quæ dicta sunt didiceritis. Quod si adhuc respuitis, et nostris sermonibus non creditis, interrogate aliquos qui hanc servitutem tulerint aliquando, et deinde liberati ad libertatem bonam recurrerint, et scietis admonitionis hujus lucram. Etenim et Salomon cum sæcularium rerum concupiscentia teneretur, magnas eas et admirandas putabat, multumque in eis laboris et sollicitudinis insumebat, magnificas ædificando domos, immensum coacervando aurum, congregando tantorum cho-

de l'ame. Que si nous éprouvons quelque peine à rompre une longue habitude, employons-y toute la force de notre raison, en demandant le secours de Dieu ; persuadons-nous bien qu'il suffit de commencer pour que le reste nous devienne facile : c'est le seul moyen de dompter l'habitude. Éloignez-vous pour dix jours, vingt ensuite ne vous seront plus aussi pénibles ; vous supporterez facilement après une absence plus longue du double, et ainsi peu à peu la difficulté que vous aurez d'abord éprouvée disparaîtra, et rien ne vous paraîtra plus facile que ce qui, dans le principe, exigeait de vous tant de combats. Vos habitudes changeront, et ce changement ne vous sera plus pénible : le temps s'unira à la tranquillité de votre conscience pour produire ce résultat. Alors les femmes vous admireront, Dieu vous aimera, les hommes vous accorderont leur estime, vous vivrez libre et heureux. Quoi de plus heureux, en effet, que d'être débarrassé des reproches de sa conscience, de terminer les combats incessans de la concupiscence, d'obtenir sans efforts la couronne de la chasteté, de pouvoir lever des yeux tranquilles vers le ciel, et invoquer, purs de corps et d'esprit, le Dieu de l'univers ? Non, le prisonnier qu'on décharge de ses chaînes, qu'on retire des horreurs d'un cachot infect, l'aveugle qui recouvre l'usage de la vue et que la lumière du jour vient réjouir, n'éclateront pas en transports plus vifs d'allégresse que celui qui saura s'arracher à cette honteuse domination. Cet affranchissement est bien plus doux que la lumière du soleil ; cette tyrannie est bien plus lourde à supporter que la noirceur d'une prison et que le poids des chaînes.

48. Et qu'est-il besoin de chercher plus long-temps en quoi ces deux positions diffèrent l'une de l'autre, quand on voit, d'un côté, déshonneur, tristesse, corruption et malheur sans égal ; de l'autre, gloire, bonheur, pureté et joie infinie ? La parole humaine est impuissante à peindre cette dernière existence ; l'expérience seule peut en découvrir les précieux avantages. Vous saurez à n'en pas douter de quel joug vous vous êtes affranchi et quelle félicité est devenue votre partage, si vous cédez à nos prières. Et vous y céderez, j'en suis sûr, lorsque vous essaieriez d'en faire l'épreuve. Et si vous pouviez balancer encore, si nos paroles n'avaient pas assez d'empire sur vous, interrogez ceux qui comme vous ont subi cet esclavage, mais qui l'ont ensuite secoué pour redevenir libres ; ils vous diront la vérité de nos observations. Salomon, par exemple, tant qu'il n'eut en vue que les biens périssables de cette vie, les mit au-dessus de tout ; il n'épargna ni peine ni oucis pour élever des palais somptueux, pour entasser de

ros, varia genera ministrorum mensæ et popinæ, quærendo animæ suæ voluptatem ab hortorum et corporum formosorum gratia : et omnem, ut ita dicam, oblectationis et refrigerii viam sectando. At ubi inde ad se reversus, et quasi ex caliginosa quadam abysso ad lumen veræ sapientiæ respicere valuit, tunc sublimem illam, et cœlis dignam emisit vocem : « Vanitas vanitatum, dicens, et omnia vanitas¹. »

49. Hanc et vos et hac sublimiorem, si volueritis, efferitis sententiam de intempestiva hac voluptate, si aliquantisper a mala consuetudine vos sejunxeritis. Quamvis autem a Salomone sæculis superioribus non tam multa sapientiæ exigebatur diligentia : neque enim delicias lex vetus prohibebat, neque aliis frui supervacuis dicebat, esse vanum : attamen et sic se habentibus rebus, in ipsis conueri potuit, quam viles et vanitati obnoxie res essent. Nos vero ad majorem vocati vitam, et ad excellentius fastigium ascendimus, et in majoribus exercemur palæstris. Et quid aliud, quam quod sicut supernæ Virtutes, intellectuales et incorporeæ illæ viam instituere jubemur? Annon igitur est turpe, extremoque supplicio dignum, illo multo minores apparere : et non solum concessis non fieri sublimiores, ut ille, sed et vetita aggredi, quæ intolerabilem pœnam afferant? Nam in anima malum amorem pascere, ex concupiscentia spectare mulierem, speculari alienam formositatem, dehonestare se ipsum, nocere infirmioribus, multas gentilibus et judæis ansas præbere, domesticos et alienos supplantare, multamque contra Dei gloriam procurare blasphemiam, servili ministerio mancipatos esse, ad sæcularium negotiorum turbam nos ipsos intrudere, donatam nobis libertatem diabolo propinare, et cum immanissima tyrannide commutare : ridiculum quidem amicis, probrosum vero inimicis esse, malam omni Ecclesiæ opinionem invehere, confundere honestam virginitatis dignitatem, et luxuriantibus multas præbere occasiones, aliaque his plura facere gravia ; neque enim omnia scire licet, aut verbis exprimere, quæcumque per hujusmodi opera sustinent ; hæc et valde prohibita sunt, et cruciatum intolerabilem secum afferunt.

50. Itaque licet parva etiam voluptas sit, opponantur ei risus, con-

¹ Eccle. 1, 2.

l'or, pour s'entourer de chœurs harmonieux, pour orner ses festins; son ame chercha toutes ses délices dans les jardins magnifiques, dans la pureté des formes corporelles : il suivit, en un mot, la route la plus sûre du bonheur et de la joie de la terre; mais quand il rentra en lui-même, quand du milieu de cet abîme obscur il ouvrit les yeux à la lumière de la véritable sagesse, alors sortit de sa bouche cette exclamation sublime et digne du ciel : « Vanité des vanités, s'écria-t-il, tout n'est que vanité. »

49. Tels seront, et plus énergiques encore, vos aveux sur la fausseté de ces plaisirs, si vous renoncez tant soit peu à vos habitudes coupables. Encore faut-il avouer que, dans ces premiers siècles, Dieu n'exigeait pas de Salomon une aussi grande sagesse. La loi ancienne n'interdisait pas les plaisirs, et ne trouvait pas qu'il y eût vanité à s'entourer de toutes ces délices; et malgré cela, en les bien considérant, il reconnaît que tout cela n'est que vanité. Notre but à nous est bien plus élevé, notre vie doit être bien plus belle, nos combats plus grands. N'avons-nous pas à fournir la même carrière que les intelligences célestes et incorporelles? Et n'est-il pas honteux, digne du dernier supplice, que nous restions au-dessous du saint roi; que non seulement nous ne nous élevions pas comme lui au-dessus de ce qui nous est permis, mais que, de plus, nous nous livrions à des plaisirs illicites, qui ne peuvent nous procurer que peines et misères? Or, nourrir dans l'ame un amour criminel, ne regarder une femme qu'avec concupiscence, s'extasier devant la beauté d'une créature, se déshonorer soi-même, scandaliser les autres, donner contre la religion des prétextes aux gentils et aux juifs, corrompre des domestiques, faire blasphémer le saint nom de Dieu, s'enchaîner à un dur esclavage, se plonger soi-même dans le tourbillon des affaires de ce monde, livrer au démon notre prérogative de liberté, l'échanger contre la soumission la plus tyrannique; devenir ainsi un objet de raillerie pour nos amis, de dédain pour nos ennemis, de calomnie contre l'Église entière; ternir la réputation d'une vierge sans tache, fournir aux impudiques un motif de péché : tout cela n'est-il pas chose expressément défendue et la source de mille chagrins? Encore n'avons-nous pas tout dit; car il serait impossible de connaître et d'énumérer tout ce qu'il y a de mal dans ce genre de vie.

50. Que si, par hasard, il s'y trouvait quelque légère satisfaction, balancez-la, si vous pouvez, par la risée générale, la confusion, les

fusio, multarum suspiciones, reprehensiones, convicia, exprobrationes, vermis qui non moritur, tenebrae exteriores, ignis inextinguibilis, tribulatio, angustia, stridor dentium, vincula insolubilia: hæc sicut in statera appendamus, resiliamusque vel sero a pernicioso gravissimoque hoc morbo, ut cum fulgentibus coronis illuc migremus, et possimus libero ore ad Christum dicere: Propter te et propter gloriam tuam, et familiaritates contempsimus, et voluptati imperavimus, et animam nostram affliximus, rejectaque omni amicitia et præjudicata opinione, te amoremque tui rebus omnibus præposuimus. Sic enim lucrabimur nos ipsos, lucrabimur miseris illas, lucrabimur eos, qui scandalizantur; et cum martyribus collocabimur, primoque in ordine erimus. Nam iis, qui hoc maximo certamine vicerunt, et fortiter cruciatus tulerunt, non minorem pono hominem, concupiscentia veteri detentum, et in suavissima et antiqua consuetudine præoccupatum: et deinde per timorem Dei dirumpentem vincula, et ad id quod Deo probatur, recurrentem. Est enim et hoc multo difficilius, affectum et dilectionem inveteratam ejicere, et multiplices occasiones avellere, et assumptis aliis ad cœlestes apsidem recurrere. Et sicut martyrum velox labor, ita et horum prolixior dolor. Quapropter et pares coronæ, quoniam et certamina inter se sunt similia. Nam si qui educit et separat pretiosum a vilis, sicut os Dei erit: qui et se ipsum liberaverit, et multos alios criminatione exemerit, cogita quantam accipiet mercedem.

51. Et præmiorum spe levis et alacris, contemne malam consuetudinem, ut juxta Dei voluntatem decursa vita hac, cum pura illam conscientia in cœlis videas, sanctissimamque illius conversatione fruaris. Nam ubi corporales affectiones solutæ fuerint, et extincta fuerit tyrannica concupiscentia, nullum erit obstaculum simul ibi esse mulierem et virum, e medio sublatis omnibus suspicionibus malis, et agere et servare cum liceat omnibus, qui in regnum cœlorum introducuntur, vitam, quam agunt angeli, et intellectuales Virtutes, gratia et benignitate Domini nostri Jesu Christi, cum quo Patri una cum Spiritu sancto gloria, honor et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

soupons injurieux, les reproches, les injures, le mépris, les soucis rongeurs; puis les ténèbres extérieures, les flammes sans fin, les supplices, les tourmens, les grincemens de dents, les chaînes éternelles: voyez de quel côté penchera le plateau, et sortez au plus vite, il en est temps encore, de cet état cruel de maladie, pour pouvoir vous envoler ensuite aux demeures célestes, et dire avec joie à Jésus-Christ: Pour vous et pour votre gloire, Seigneur, nous avons renoncé à ces intimités; nous avons commandé à nos passions, nous avons asservi notre ame, nous avons repoussé toute amitié, toute habitude vicieuse, et nous avons préféré votre amour à toute autre chose. C'est le moyen de nous sauver, de sauver nos malheureuses complices, de sauver ceux que nous scandalisons, et d'obtenir les premières places au milieu des saints martyrs. Et, en effet, je ne mets pas au-dessous de ces saints personnages, qui n'ont remporté la victoire qu'au prix des plus cruels tourmens et de la mort, le chrétien qui, après avoir été enchaîné sous le joug de la concupiscence et en avoir pris une longue et douce habitude, a su, par la crainte de Dieu, briser ses chaînes et revenir à ce que Dieu commande. Il est bien moins difficile, en effet, d'affronter la mort que de renoncer à une affection, à un charme invétéré, de se fermer les nombreuses occasions de pécher et d'ouvrir ses ailes pour s'élever aux voûtes célestes. Le sacrifice des martyrs était de courte durée; ici la douleur se prolonge. Les couronnes seront donc pareilles, puisque les combats se ressemblent. Si celui qui sépare ce qui est vil d'avec ce qui est précieux devient agréable à Dieu, jugez quelle sera la récompense de celui qui se dégage du mal et rachète ses frères de leurs fautes.

51. Que l'attente de ces divines récompenses vous rende léger et dispos; renoncez à cette intimité funeste, afin que, vivant selon la volonté de Dieu, vous puissiez vous réunir avec cette femme dans le ciel et y jouir, sans trouble de conscience, de toute son amitié. Les affections corporelles une fois brisées, la concupiscence éteinte, aucun obstacle ne s'oppose à ce que l'homme vive dans le ciel en compagnie de la femme; les soupçons ne pourront les y atteindre; tous ceux qui seront admis dans le royaume céleste se réjouiront pour vivre de la vie des anges, des vertus intellectuelles, sous la protection immédiate et bienveillante de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui, avec le Père et le Saint-Esprit, puissance, honneur et gloire dans les siècles des siècles.

LIBER

DE COMPUNCTIONE.

Ad Demetrium monachum.

1. Cum te video, beate Demetri, assidue insistentem mihi, et multa cum vehementia de compunctione sermones exposcentem, beatum te semper prædico, animique tui puritatem demiror. Neque enim fieri potest, quemquam in hujusmodi sermonis venire desiderium, nisi prius sese probe purgaverit, atque omnibus sæcularibus curis superior evaserit. Quod facile deprehendas ex iis, qui pari desiderio tenentur, in quibus tanta repente mutatio efficitur, ut confestim in cœlum transferantur : animam quippe mundanis curis, ceu vinculis gravissimis solutam, ita sinunt ad proprium naturalemque sibi locum advolare. Sed hoc multis quidem per totam vitam raro contingit : te autem, o divinum caput, hoc semper compunctionis igne flagrare novi. Cujus rei testes sunt noctes insomnes lacrymarum fontes, solitudinis amor in anima tua perpetuo residens et accrescens.

2. Quænam igitur ex sermone nostro tibi accessio speranda? Nam vel hoc ipsum, quod cum ad verticem jam perveneris, putes te cum humi repentibus incedere, animamque tuam alis instructam, lapideam appelles, quodque frequenter dexteram meam contingens ac deosculans cum lacrymis dicas : contere obduratum cor meum, quantæ pietatis, quanti fervoris signum esse putandum est? Certe si ut nos dormientes excitates, ad hoc argumentum pertraxisti, magnam illam tuam sapientiam providentiamque approbo; sin autem ut tibi consuleres, ratus te excitante opus habere, nescio quo pacto nos aliunde docueris, te non nostra egere opera. Ut ut vero sit, tibi obtemperabimus et obsequemur nullis non rationibus permoti, tua nempe in Deum fiducia, studioso rogatu, amore nostri. Tu gratiam rependas velim precibus tuis, ut possimus et vitam emendare nostram, et in præsentī dignum quidpiam proferre, quod possit et jacentes animas erigere, et remissas constringere, restituereque.

LIVRE

DE LA COMPONCTION DU CŒUR.

Au moine Démétrius.

1. Mon cher Démétrius, vous m'avez souvent demandé un discours sur la componction, et chaque jour vous m'adressez les prières les plus vives pour m'engager à me mettre à l'œuvre. Je vous félicite de votre persévérance, et ne puis m'empêcher d'admirer en vous les hautes vertus dont elle est la preuve. Un pareil désir ne peut venir qu'à une ame pure et dédaigneuse des vanités du monde; il suffit de l'éprouver tant soit peu pour opérer en soi un changement soudain et s'élever de la terre au ciel; il nous délivre de tous les soins d'ici-bas, il nous donne des ailes et nous permet de nous envoler vers notre divine patrie. Mais la plupart des hommes ne prennent que rarement et par intervalles ce sublime essor. Pour vous, cher Démétrius, votre cœur est sans cesse embrasé du feu sacré de la componction; je le sais, j'en ai pour preuves vos nuits sans sommeil, vos saintes larmes et cet amour de la solitude qui ne vous abandonne jamais, et qui prend chaque jour en vous de nouvelles forces.

2. Quel progrès pourriez-vous faire encore, grâce à mes conseils, dans le chemin de la perfection? Vous êtes arrivé à une hauteur divine, et vous croyez toujours être confondu avec ceux qui rampent ici-bas; votre ame s'est envolée au ciel, et vous vous plaignez de son inertie qui l'attache à la terre, et souvent vous saisissez mes mains, vous les baignez de pleurs, et vous me dites d'une voix suppliante : Brisez ce cœur endurci. Cette profonde humilité n'est-elle pas le témoignage le plus éclatant de votre piété et de votre ferveur? Si vous avez voulu, en m'engageant à traiter un pareil sujet, réveiller mon esprit endormi, je vous rends grâce de cette marque d'attention et d'intérêt; mais si c'est pour vous-même que vous me faites cette demande, je ne comprends guère que vous puissiez avoir besoin de mes faibles secours. Cependant je ferai tout mon possible pour vous satisfaire : Votre foi vive, vos pressantes sollicitations, l'amitié que vous me témoignez m'en font un devoir. Veuillez, en retour, vous souvenir de moi dans vos prières, et m'obtenir la grâce d'en-haut, afin que ma vie soit désormais digne d'un chrétien, et que l'œuvre à la-

3. Unde igitur nobis, unde sermonis exordium erit? Quod illi fundamentum, quam crepidinem ponemus, nisi verba Christi, qui miseros prædicat eos, qui rident, beatos autem eos qui lugent, his verbis: « Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur ¹; » et: « Væ qui ridetis nunc, quoniam lugebitis et flebitis ²; » ac jure merito quidem: luctus enim vere, luctus ac gemituum est totum præsentis vitæ tempus; tanta calamitas universum invasit orbem; tanta omnes homines detinent mala, ut si quis velit ea accurate perpendere, si tamen accurate possit, nunquam finem lugendi et lacrymandi facturus sit; ita nempe omnia eversa et confusa sunt, ita nullum usquam virtutis vestigium.

4. Quod autem longe infelicius est, nos occupantium malorum ne sensum quidem vel habemus, vel aliis præbemus: sed similes sumus corpori extrinsecus florenti, intrinsecus vero igne liquescenti. Omnisque sensus expertes, nihil differimus a mente captis, qui multa periculosa et turpia sine metu dicunt et faciunt, nec ullo pudore tenentur, sed glorianur, adstantibusque se sapientiores esse putant. Ita et nos cum omnia quæ ægrotorum sunt agamus, ne hoc ipsum quidem, quod ægrotemus, scimus.

5. At enim quod ad corpus spectat, si vel levis infirmitas adsit, medicos advocamus, pecunias impendimus, perseverantiam exhibemus, nec prius finem omnia agendi facimus, quam ægritudinem deponamus; animæ vero quotidianis vulneribus confossæ, discerptæ corporeis affectionibus, adustæ, per præcipitia actæ, ac modis omnibus pereuntis, ne minimam quidem rationem habemus. Hujus autem rei causa est, quod morbus omnes occuparit. Ac quemadmodum si inter ægros corpore, nemo sanus adsit, nihil impedit quominus omnes in extremam ruant perniciem, nemine effrænas eorum cupidines cohibente: sic et apud nos, quod nemo perfecte sanus in fide sit, sed omnes, alii plus, alii minus infirmentur, nemo est qui jacentibus opituletur. Nam si quis extrinsecus accedens, et Christi præcepta, et vitæ nostræ confusionem probe didicerit, nescio an quospiam alios Christo inimiciores, quam

¹ Math. v, 4. — ² Luc. vi, 25.

quelle vous m'engagez puisse être de quelque utilité et relever quelques âmes déchues.

3. Quel sera mon exorde? puis-je mieux faire que de l'emprunter à ces paroles de Jésus-Christ : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce » qu'ils seront consolés! Malheur à vous qui riez maintenant; un jour » viendra où vous gémirez et verserez des larmes! » Oui, les jours d'ici-bas sont le temps des larmes et du deuil. Et qui ne gémerait pas à la vue des maux qui règnent dans le monde? Ces maux sont si grands et si nombreux, que, si on pouvait les compter et s'en faire une idée exacte, on ne saurait jamais assez les déplorer, tellement le désordre et la confusion ont effacé jusqu'aux dernières traces de la vertu sur la terre!

4. Et ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que nous n'avons pas même le sentiment de nos maux ni pour nous-mêmes ni pour autrui. Nous ressemblons à ces infortunés qui ont perdu la raison, qui ne redoutent ni la honte ni le danger, qui se livrent aveuglément à leur instinct brutal, et qui, en donnant tous les signes de la folie la plus incurable, se croient plus sages que les autres. Ainsi nous agissons en insensés et sans savoir ce que nous faisons, sans nous douter de l'égarément de notre esprit.

5. Que la moindre maladie attaque notre corps, nous avons aussitôt recours aux médecins, nous les payons généreusement, nous suivons leurs ordonnances avec le plus grand soin, nous ne négligeons rien pour revenir à la santé. Et quand notre âme languit et dépérit, consumée par le poison du péché, insoucians de son état, nous bâtons sa mort par de nouvelles fautes. D'où vient cette funeste indifférence? N'est-ce point que ce mal est un mal général, universel? Supposez que la peste attaque tous les habitans d'une ville, rien n'empêchera qu'ils ne périssent tous, privés qu'ils seront des moindres secours. Ainsi la contagion du mal nous a tous attaqués plus ou moins, et il n'est personne parmi nous qui puisse tendre à ses frères une main secourable. Si un étranger se faisait enseigner les préceptes de l'Évangile et qu'il comparât notre manière de vivre à ces préceptes, ne penserait-il pas que nous sommes les ennemis les plus acharnés de Jésus-Christ, tellement la voie dans laquelle nous marchons est opposée à celle qu'il nous a ordonné de suivre?

nos esse arbitretur ; ita enim hæc viam decurrimus, ac si contrariam ejus mandatis ingredi vellemus.

6. Ne quis autem hæc per hyperbolen dicta esse existimet, demonstrationem jam afferre aggrediar, nec aliunde, quam ex ipsis Christi mandatis. Quid ergo ait Christus? « Audistis quia dictum est antiquis : » Non occides. Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo sine causa, reus erit iudicio. Qui autem dixerit fratri suo : » Raca, reus-erit concilio. Qui autem dixerit : Fatue, reus erit gehennæ ignis ¹. » Hæc quidem Christus. Nos autem plus, quam ii qui increduli sunt, hanc legem calcamus, dum innumeris quotidie fratres nostros afficimus contumeliis. Quodque magis ridiculum est, dum ab hac voce, « fatuus, » cavemus, sæpe hac graviores contumelias irrogamus; quasi vero illud solum verbum sit, cui deputata est pœna. At res non ita se habet; sed omni contumelioso hanc indicit pœnam; ut palam est ex his Pauli verbis : « Nolite errare; neque fornicarii, neque idololatræ, » neque adulteri, neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt ². »

7. Quod si is, qui fatuum vocat fratrem suum extremo dignus est supplicio; qui maleficum, invidum, temerarium inanis gloriæ cupidum dicit, et similia innumera in eum maledicta conjicit, quantis se gehennæ flammis obnoxium reddit? Illud enim, « fatue, et raca » longe levius est supra dictis. Quamobrem illo omisso, hoc apposuit Christus; ut discas ex ejus verbis, si levius convicium gehennam attrahit, multo magis quæ graviora et atrociora sunt id effectura esse. Quod si qui existiment id per hyperbolen dici, nonnullos enim sic affectos novi, qui putant terrendi solum causa hasce minas intentari; restat ut adulteros, masculorum concubitores, molles, idololatræ a memorato supplicio eximant. Nam si terrendi solum causa maledicis comminatus est, palam est et de reliquis eandem esse rationem : cum enim omnes simul posuisset, sic regni amissionem intulit.

¹ Matth. v, 21. — ² 1 Cor. vi. 9.

6. Qu'on ne taxe point mes paroles d'exagération. Elles ne sont que l'expression rigoureuse de la vérité ; j'en ai pour garant l'autorité même de Jésus-Christ et le témoignage de ses préceptes. Quel est le premier de ces préceptes ? « Vous avez entendu qu'il a été dit aux » anciens : Vous ne tuerez point ; et moi je vous déclare que quicon- » que se met en colère sans motif contre son frère , sera condamné » par le tribunal ; quiconque dira à son frère , Raca , sera condamné » par le conseil ; quiconque le traitera de fou sera condamné au feu » de l'enfer. » Telle est la loi établie par Jésus-Christ, et nous, plus rebelles à cette loi que les païens eux-mêmes, nous la foulons aux pieds en accablant chaque jour nos frères d'outrages sans nombre. Et, chose étrange ! tout en craignant de les traiter de fous, nous nous servons souvent à leur égard d'expressions plus injurieuses encore, comme si l'offense que nous leur faisons dans le premier cas était la seule digne de châtement. Mais il n'en n'est pas ainsi, et toute espèce d'injure, toute espèce d'offense faite au prochain sera sévèrement punie par le souverain Juge. La preuve en est dans ces paroles de saint Paul : « Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les ido- » lâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni ceux qui dérobent le » bien de leurs frères, ni ceux qui les injurient, n'entreront dans le » royaume des cieus. »

7. Si celui qui traite son frère de fou mérite d'être condamné au feu de l'enfer, quel supplice ne mérite point celui qui le traite de menteur, d'envieux, d'orgueilleux, ou qui se sert à son égard de quelque autre terme offensant ? de pareilles épithètes sont bien plus injurieuses que celles de fou. Aussi Jésus-Christ a-t-il fait de préférence mention de cette dernière, afin de nous montrer que si une offense légère entraîne après elle de si terribles châtimens, les offenses plus graves doivent à plus forte raison être punies sans pitié. On dira peut-être que la menace du supplice éternel faite à celui qui injurie son frère est une menace exagérée à dessein pour effrayer les hommes ; mais alors que ne dit-on aussi que la malédiction prononcée par l'Apôtre contre les adultères, les efféminés et les idolâtres, n'est qu'une vaine hyperbole ? Si la menace faite à celui qui injurie son frère ne doit point avoir son accomplissement, il en sera de même de la menace faite aux autres criminels, puisque l'Apôtre les frappe tous d'une seule et même réprobation.

8. Quid igitur, inquires, maledicusne cum adultero, et molle et avaro et idololatra ponetur? Utrum easdem, quas illi, pœnas daturus sit, alterius est temporis inquirere : quod autem a regno cœlorum similiter excidat, Paulo credo dicenti; imo potius Christo per illum operanti; quod nempe neque hi, neque illi regnum Dei possessuri sint. Neque hac solum in re, sed etiam in aliis multis plurimi ita affecti sunt, ut quæ omnino eventura sunt, hyperbolice dicta putent. Diabolicus autem est hic laqueus. Ut enim futuri supplicii metum solveret iis, qui in charitate Dei compuncti erant, eosque ad obsequendum mandatis remissiores efficeret, hyperboles consolationem induxit, quæ in præsentibus quidem segniore animos inescare potest; sed in die iudicii redarguetur, quando nihil inde lucri accedere poterit. Quid enim, quæso, utilitatis iis, qui nunc decepti sunt, si tunc fallaciam agnoscant, cum nihil ex pœnitentia poterunt in resurrectione juvari?

9. Ne itaque nosmetipsos decipiamus, neque circumveniamur in perniciem nostram, neque aliud nobis supplicium procuremus, nempe ex incredulitate. Non enim solum mandatis Christi non obtemperare, sed etiam iis non credere, gravissimum inducit supplicium. Illa porro incredulitas paritur ex segnitie in exsequendis mandatis. Cum enim obsequentiae securitatem nobis comparare nolumus, neque ea facere quæ præcepta sunt, ut animum futurorum metu liberemus : conscientiae onere gravati et præfocati, ingentem parati supplicii metum abjicere studentes, in aliud nos barathrum præcipites agimus, dum tormentis illis fidem abrogamus. At quemadmodum ii, qui ardente febre tenentur, etiamsi in aquas se frigiditas coniecerint, præfocationem illam non amittunt, sed novum adjiciunt ignis ardorem; sic et nos conscientiae stimulis agitati, in hyperboles Euripum nos præcipitare cogimur, ut omnia in posterum sine metu peccata admittamus. Non solum enim præsentibus irascimur fratribus, sed etiam cum absentibus sæpe litigamus : quod sane feritatis excessus est. Et majores quidem poten-

8. Mais qu'oi! celui qui offense son prochain par une expression injurieuse esera-t-il donc puni aussi sévèrement que l'adultère, et l'efféminé, que l'avare et l'idolâtre? Je n'ai pas à m'occuper en ce moment de savoir si son châtimement sera aussi terrible que le leur; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le royaume du ciel lui est fermé aussi bien qu'à eux. Vous pouvez en croire les paroles de saint Paul, ou plutôt de Jésus-Christ, dont saint Paul est l'interprète. Ce n'est pas seulement à propos des châtimens réservés à celui qui injurie son frère, que certains esprits sont disposés à taxer d'exagération les vérités sévères du christianisme. Tout ce qui effraie leur conscience est exagéré pour eux. Cette fureur de ne voir dans les menaces de la religion que des hyperboles, est une véritable inspiration de Satan, afin d'ôter la crainte des châtimens futurs à ceux qui étaient pénétrés de l'amour de Dieu, et de les rendre moins attentifs à observer les préceptes de l'Évangile en les endormant dans une fausse sécurité. Le démon leur a persuadé que Dieu n'exécuterait point ses sentences dans toute leur rigueur, douce illusion qui peut séduire maintenant les âmes nonchalantes, mais qui sera détruite au jour du jugement, et détruite sans profit pour elles. A quoi leur servira de reconnaître alors leur erreur? Il sera trop tard pour recueillir les fruits de la pénitence. Les temps seront accomplis, et le souverain Juge prononcera son arrêt.

9. Ne nous abusons donc point, ne nous tendons point un piège à nous-mêmes, et pour bannir de notre âme la crainte des châtimens futurs, gardons-nous de mériter ceux qui attendent les incrédules. L'enfer n'est pas seulement pour celui qui refuse d'obéir aux préceptes du Christ, mais aussi pour celui qui refuse de croire à ses paroles. Cette incrédulité n'a pas d'autre cause que notre lâche paresse, qui cherche à se soustraire à la pratique des vertus chrétiennes. Nous ne voulons point trouver le calme de la conscience dans l'accomplissement de nos devoirs, et bannir de notre âme la crainte de l'enfer en méritant le ciel. Alors, tourmentés par cette voix intérieure qui nous reproche notre honteuse trahison et nous menace de la sévérité du souverain Juge, nous cherchons à la faire taire en l'accusant de mensonge, en opposant l'incrédulité à ses austères avertissemens. Un malade que la fièvre consume aurait beau se plonger dans une eau glacée, il n'éteindrait pas le feu qui le dévore, ou plutôt il ne ferait que le rendre plus brûlant; c'est ainsi que poursuivis par les remords de notre conscience, nous nous jetons, mais sans plus de succès, dans le gouffre de l'incrédulité pour échapper à la crainte de l'enfer et

tioresque nobis, etiamsi injuriis nos et contumeliis afficiant cum moderatione magna toleramus eorum metu cohibiti, æquales autem inferioresve, ne læsi quidem, aversamur tamen, tantum hominum metus Christi timori prævalet.

10. Ecqua tandem nobis salutis spes, tantam segnitiam, tantum contemptum exhibentibus? Undenam, dic mihi? Quid grave, quid onerosum a nobis exigit Christus? Ne irascaris, inquit, fratri tuo sine causa: id porro longe facilius est, quam alterum ferre sine causa iratum. Ibi enim jam congregata est ignis materia; hic vero cum nihil causæ subsit, tu ipse flammam accendis. Neque enim par res est, alio facem admovente id tolerare, neque accendi, ac nullo concitante, quiescere. Siquidem qui illud superare potuit, summæ philosophiæ documentum exhibuit: qui autem hoc præstitit, nihil admiratione dignum egit. Cum ergo quod majus est propter metum hominum perficimus, quod autem minus, propter Dei timorem præstare nolumus, perpende quanto supplicio, quanto cruciatui nos obnoxios constituamus.

11. Fratrem porro non æqualem, non liberum tantum esse putes, sed etiam famulum: « Nam in Christo Jesu neque servus neque liber ¹, » secundum Apostolum; ita ut si vel contra famulos sine causa ferociamus, easdem pœnas daturi simus. Nam ille quoque frater est, et vera libertate donatus, cum unum eundemque habeat Spiritum. Quis itaque vitam omni convicio puram, ira irrationabili aut inani vacuum exhibere potest? Nec mihi quempiam alleges cui hæc raro contigerint, sed qui in ea nunquam inciderit. Donec enim id nobis ostenderit, non ideo sane minas solvere poteris, quod hoc non frequenter acciderit. Etenim qui furatur, vel qui fornicatur, etsi semel in hoc peccatum in-

¹ Galat. III, 28.

commettre désormais le mal avec une entière sécurité. Et voyez jusqu'où va notre impudence? Ce n'est pas assez de nous irriter contre nos frères lorsqu'ils sont présents, nous les poursuivons encore en leur absence des éclats de notre colère. N'est-ce pas là le comble de la fureur? Qu'un homme puissant nous couvre d'outrages, nous supportons tout de lui avec une modération merveilleuse, retenus que nous sommes dans le respect par la crainte qu'il nous inspire; mais nous n'attendons pas que nos égaux ou nos inférieurs nous blessent en quelque chose pour les accabler du poids de notre colère; tant la crainte des hommes est plus forte sur nous que la crainte du Seigneur.

10. Quel espoir de salut peut-il donc nous rester quand nous violons si lâchement les préceptes de l'Évangile? Qu'y a-t-il de pénible et d'onéreux dans tout ce que Jésus-Christ exige de nous? Ne vous irritez point sans motif contre votre frère, nous dit-il. Certes il est plus facile d'obéir à ce commandement que de supporter la colère souvent injuste d'un supérieur. Celui qui vous accable d'injures vous donne un motif de vous irriter, tandis que vous êtes obligés de vous exciter vous-même à la fureur, quand vous n'avez point été offensé. Autre chose est de ne pas prendre feu quand on fait tout pour allumer votre fureur, autre chose est de rester calme et paisible, quand on ne fait rien pour vous exciter. Celui qui a triomphé de lui-même dans le premier cas a fait preuve d'une noble fermeté, et celui qui s'est contenu dans le second n'a fait qu'éviter une faute digne de blâme. Ainsi donc, quand la crainte des hommes nous fait remporter sur nos passions les victoires les plus pénibles, et que la crainte de Dieu ne peut nous décider aux plus faciles efforts, combien ne sommes-nous pas coupables? à quels terribles châtimens ne nous exposons-nous pas?

11. Et qu'on ne s' imagine point que le nom de frère n'exprime qu'un rapport d'égal à égal, d'homme libre à homme libre; la fraternité chrétienne unit le supérieur à l'inférieur, le maître au serviteur. « En Jésus-Christ, dit l'Apôtre, il n'y a ni esclave ni homme libre; » ainsi le souverain Juge condamnera également ceux qui s'irritent sans motif contre leurs domestiques. Nos serviteurs sont aussi nos frères; ils ont reçu comme nous la vraie liberté en recevant comme nous le Saint-Esprit. Qui donc me montrera un homme qui n'ait pas eu à se reprocher, pendant tout le cours de sa vie, une seule expression injurieuse, un seul mouvement de colère déraisonnable? Qu'on ne m'objecte point qu'il y a des hommes qui se sont rarement rendus coupables de pareilles fautes; et puis ne suffit-il pas de s'en être rendu coupable

cidant, non ideo a supplicio liberantur, quod non frequenter id perpetrarint, sed quia vel semel ausi sunt, haud dubie puniuntur.

12. Quod autem postea sequitur, quis non, etsi infidelis sit, fabulam esse reputet, cum videat a nobis cum tanta vehementia violari? Nam cum Deus dicat: « Si offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te; relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo; et tunc veniens offer munus tuum¹; » nos bella mutuo gerentes, et exulcerati animo, ad altaria accedimus. Ac cum Deus tantam reconciliationis nostrae curam habeat, ut patiatnr sacrificium suum imperfectum manere, et ministerium interrumpi, donec inimicitia et ira deponatur; nos rem ita flocci facimus, ut capitis nostri damno multis diebus inimicitiam servemus. Neque iracundos tantum plectit Deus, sed etiam eos, qui huiusmodi morbo liberi, offensos fratres negligunt. Quia enim laesorum est irasci, is vero qui injuria afficit, non ita facile hoc morbo capiatur; ideo hunc ad illum adducit, ostendens poena digniorem esse eum, qui peccati radicem posuit.

13. At nos ne sic quidem emendamur, sed pro levissimis etiam rebus fratres contristamus. Deinde ac si nihil molestiae intulerimus, ita negligimus, illatam injuriam oblivioni damus, inimicitiamque in longum tempus extractam despiciamus, ignorantes tanto majus nos supplicium luituros esse, quanto pluribus diebus maestitiae locum dederimus; ad haec vero difficiliorem postea fore reconciliationem. Quemadmodum enim amicitia obstringente, nihil facile distrahere, nihil adversum credi poterit. Sic inimicitia animos nostros occupante, omnia facilia et obvia sunt iis, qui rixam augere velint, cum bona minime, mala vero solum credantur. Ideo jubet, dono ad altare dimisso, prius reconciliari fratri; ut discamus, si in illo tempore reconciliationem differre non liceat, multo minus licere in aliis.

¹ Matth. v, 23, 24,

une seule fois pour mériter la condamnation prononcée par Jésus-Christ? Le voleur et l'adultère ne seront pas absous parce qu'ils n'auront pas souvent fait le mal; s'ils l'ont fait une seule fois, ils n'échapperont point à la justice du ciel.

12. Quant au précepte qui suit, quel est l'homme, quel est l'infidèle qui ne serait pas indigné de l'impudence avec laquelle nous le violons? Le Seigneur nous dit : « Allez-vous présenter votre offrande à » l'autel, et là vous souvenez-vous que votre frère a quelque chose » contre vous? laissez votre offrande devant l'autel, et courez d'abord » vous réconcilier avec votre frère; puis vous reviendrez présenter » votre offrande. » Dieu a tellement à cœur notre réconciliation avec nos frères, qu'il nous permet, qu'il nous ordonne même d'interrompre le sacrifice offert en son honneur par la piété, jusqu'à ce que notre cœur soit pur de tout sentiment haineux. Et nous, insensés que nous sommes, nous faisons si peu de cas de l'amitié de nos frères, qu'au péril de notre salut nous nourrissons contre eux des haines implacables. Les châtimens du souverain Juge ne sont pas seulement pour ceux qui se livrent à une aveugle fureur contre leur prochain, mais aussi pour ceux qui, n'étant point eux-mêmes émus par la colère, dédaignent d'apaiser leurs frères offensés. Comme le ressentiment appartient à l'offensé plutôt qu'à l'offenseur, c'est à celui-ci que Dieu ordonne de tenter les premiers efforts de réconciliation; nous montrant par là que le plus coupable est celui qui a donné à son prochain occasion de pécher.

13. Mais rien ne peut nous corriger; nous offensois nos frères sans motifs; puis, comme si nous n'avions rien fait de mal, nous oublions l'offense qu'ils ont reçue de nous, nous les laissons nourrir de longs ressentimens, sans réfléchir que ces longs ressentimens auxquels nous donnons lieu aggravent encore notre faute, et rendent désormais la réconciliation presque impossible. Quand l'amitié règne entre deux hommes, il est difficile de rompre le lien qui les unit; mais il ne l'est pas moins de rapprocher ceux que la discorde sépare. Voilà pourquoi le Seigneur nous ordonne de laisser notre offrande devant l'autel et d'aller d'abord nous réconcilier avec notre frère; il veut nous faire entendre que, si même pendant le temps consacré au service divin il n'est pas permis de différer cette réconciliation, nous serions, à plus forte raison, coupables de la différer dans tout autre moment.

14. Nos vero symbola quidem rerum tenemus, a veritate autem ipsa excidimus, dum nos ante doni quidem oblationem mutuo amplectimur; sed labiis tantum et ore id agimus. At non id solum vult Dominus, sed animæ etiam osculum, et amplexum cordis proximo dari: hoc enim vere amplecti dicitur; illud vero quasi scena quædam et larva dicenda est, ita ut qui sic osculatur, magis Deum irritet, quam placet. Since-ram enim et radicibus firmam amicitiam requirit a nobis, non hanc, cujus speciem et simulacrum quodam circumferimus, vim autem omnem exstinximus, quod et ipsum indicium est earum, quibus detinemur, iniquitatum. « Nam quoniam abundabit iniquitas, inquit, refrigescet charitas multorum ¹. » Et hæc agimus homines, quibus vetitum est vel irasci, vel inimicos habere quospiam: aut si forte habeamus, ad unum tantum diem habere permittimur: « Sol, inquit, non occidat » super iracundiam vestram ². » Neque hic consistimus, sed et insidias alii in alios struimus, et verbis et gestis nostris membra propria mordentes ac devorantes: quod utique apertæ insanix est. Etenim insanabiles dæmoniacos et furiosos hoc maxime signo dignoscimus. Quid autem de lege circa adversarium, circa illegitimam concupiscentiam, oculos impudicos, amicitiam irrationabilem et damnosam, dicemus? Oculus enim dexter et manus dextra, non aliud nobis subindicant, quam eos qui damno nostro nos amant. Lex vero de repudiatis uxoribus, a quibusnam non violata, et conculcata frequenter fuit?

15. Nam leges de non jurando erubesco proferre in medium; non solum ob juramenta, sed etiam ob perjuriam frequentia. Etenim si jurare, etsi vere, crimen est, et præcepti prævaricatio, perjurium ubi ponemus? Et si id quod « est » et « non » excedit, a malo est, quod hoc etiam exsuperat, a quo tandem erit?

16. Deinde vero ait: « Si quis te percusserit in dexteram maxillam, » converte illi et alteram. Et ei qui vult tecum iudicio contendere, et » tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium: et quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo et alia duo. Qui petit a te, da » ei: et a volente mutuari a te, ne avertaris ³. » Quid ad hæc dici potest? Pro singulis enim hujusmodi dictis restat solum ut fleamus, et

¹ Matth. xxiv, 12. — ² Ephes. iv, 26. — ³ Matth. v, 37-42.

14. Le baiser de paix que les fidèles se donnent à l'église avant l'offrande est bien un symbole de réconciliation, mais un symbole qui n'exprime rien pour eux. Le Seigneur veut que ce baiser de paix soit cordial et sincère; il faut que le cœur y participe aussi bien que les lèvres et la bouche; autrement ce n'est plus qu'un vain simulacre, une froide comédie qui déplaît à Dieu. Il exige de nous une amitié vraiment fraternelle pour notre prochain, et il s'irrite de cette amitié menteuse que nous nous témoignons les uns aux autres par des politesses affectées, qui cachent l'absence de tout sentiment. Ce manque d'affection réelle pour le prochain est un indice certain de l'iniquité du siècle; « car, à mesure que l'iniquité s'accroît, l'affection diminue nue, » selon ce que dit le Seigneur. Voilà comment nous agissons, nous chrétiens, à qui la haine et le ressentiment ont été défendus, ou du moins chez qui la haine et le ressentiment ne doivent pas durer plus d'un jour. « Que le soleil, dit saint Paul, ne se couche pas sur votre » colère. » C'est peu de violer cette défense; nous nous dressons mutuellement des pièges, nous nous déchirons les uns les autres comme des bêtes féroces. Que dirai-je de la loi que Jésus-Christ a établie concernant les désirs criminels, les regards impudiques, les amitiés dangereuses? car ce qu'il dit de l'œil et de la main, qui sont pour nous un sujet de scandale, doit s'appliquer à ces faux amis qui nous perdent en nous donnant de mauvais conseils. Quant à la loi qui défend le divorce, combien de fois n'a-t-elle pas été violée, foulée aux pieds?

15. Pourrais-je, sans rougir de honte, rappeler celle qui nous défend de jurer? On ne se contente pas de désobéir à cette loi, on se parjure tous les jours. Si c'est un crime de jurer, même lorsqu'on ne fait point un faux serment, que sera-ce du parjure? Si tout ce que l'on dit de plus que oui et non est un péché, que sera-ce du mensonge?

16. Jésus-Christ dit ensuite: « Si l'on vous frappe sur une joue, » tendez aussi l'autre. Si quelqu'un veut vous susciter un procès et » vous enlever votre tunique, abandonnez-lui jusqu'à votre manteau; » si quelqu'un vous demande quelque chose, donnez-le-lui, et si on » veut vous emprunter de l'argent, prêtez ce qu'on désire de vous. » Hélas! chacune de ces paroles est la condamnation de nos fautes; chacune d'elles doit nous faire rougir de honte, tant nous faisons le contraire de ce qu'elles nous ordonnent, tant nous vivons au milieu des

audere suffundamur; ita ex diametro oppositam viam sectantes, iudiciis, pugnis, litibus et rixis omne tempus insumentes, ne minimam quidem aut rerum aut verborum molestiam toleramus, sed vel pro levissimis ferocimus. Quod si quospiam proferre possis, qui multa pauperibus erogarint, et postea paupertatis causa in contemptum venerint, innumeraque mala perpassi sint, paucos rarissimosque tales numerabis. Attamen nullum, qualem hic describimus, philosophum ostendes. Hæc quippe vita longe magis, quam illa, spiritualis est. Neque enim æquale est sponte largiri, et omnibus spoliatum patienter ferre.

17. Ecquid dico ferre? Nam quod Christus dixit hoc longe præstantius est. Siquidem sermo ejus læsorum animos ab ira contra lædentes usque adeo avertit, ut non modo de raptis conqueri non sinat, sed etiam ea, quæ relicta sunt, sponte offerre jubeat, et majorem ad mala ferenda alacritatem exhibere, quam illi ad inferenda insaniam. Nam cum is, qui lædere vult, eum quem lædit paratiorem ad patiendum invenit, quam ille voluerat; et postquam implevit concupiscentiam suam, eum quem læserat, ex abundantia videt ad alia patienda promiorem, superatus discedit, de tolerantis magnitudine erubescens: quamvis fera, quamvis immanius quidpiam fuerit, moderatior tandem evadet, inspecta tum nequitia sua, tum illius virtute per factam utriusque comparisonem.

18. Hanc ego nunc quæro vitam, quam in Scripturis tantum propositam video; alibi vero operibus exhibitam nusquam. Nec mihi dicas quempiam læsum patienter tulisse; id enim potuit defectu virium contingere. Sin etiam cum æqualibus, quos ulcisci poterat, id exhiberit; at non eo usque processit, ut ejus concupiscentiam superaret, et plus quam vellet daret, magnanimitatemque suam, præter rapta additis libenter aliis, ostenderet. Quod autem his longe superius est, ad ipsumque verticem pertingit, eos, qui talia agunt, et sive in pecuniis, sive in corporibus, aliisque omnibus nocumentum important, in amicorum, imo amicorum genuinorum numero constituere jussit Christus. Nam dicit: Rapienti, et auferenti ne solum dona alia addas, sed etiam ipsum vehementissimo et sincero amore dilige. Hoc sane,

procès, des querelles, des disputes ; tant nous sommes impatiens de tout ce qui nous blesse et prompts à nous emporter pour le moindre sujet ! Quels sont, parmi nous, les hommes qui font le sacrifice de leur fortune aux indigens ? Il en est bien peu, et ceux-là même qui ont assez de vertu pour faire un pareil sacrifice n'approchent point encore du sage dont Jésus-Christ a dessiné les traits principaux dans ses préceptes. Il y a infiniment moins de mérite à donner une partie de ses richesses qu'à supporter qu'on vous dépouille du peu que vous possédez.

17. Que dis-je, supporter ? Jésus-Christ ne nous défend pas seulement de nous plaindre de ceux qui nous dépouillent ; il nous ordonne encore d'offrir volontairement ce qu'on nous laisse, et de triompher de l'acharnement de notre ennemi par une patience supérieure à sa rage. Lorsque celui qui veut maltraiter son frère le trouve disposé à tout souffrir, lorsque, après avoir satisfait sa méchanceté, il le voit se soumettre volontairement à de nouvelles insultes, n'est-il pas forcé de s'éloigner, vaincu par cette douceur magnanime et rougissant de sa brutalité ? fût-il une bête féroce, ne sera-t-il point obligé de calmer sa fureur, de sentir combien elle est injuste à la vue de cette tranquillité sublime qu'on lui oppose ?

18. Je cherche vainement parmi nous une pareille vertu ; l'Évangile nous en donne le précepte ; mais je ne vois nulle part ce précepte accompli. Qu'on ne m'objecte point quelques exemples de patience qui ne sont dus, pour la plupart, qu'à l'impuissance où était l'offensé de se venger de l'agresseur. En supposant même que l'offensé, ayant le pouvoir de se venger, ne l'a point fait, il est encore loin d'avoir accompli le précepte de l'Évangile ; il n'a pas été au-delà des souhaits de l'agresseur ; il n'a pas triomphé de la rage de son ennemi par sa magnanimité, en se soumettant volontairement à de nouvelles insultes. Mais l'Évangile nous impose une vertu plus difficile encore que cette noble patience ; il nous ordonne d'aimer, et d'aimer de l'amour le plus ~~vis~~ et le plus tendre ceux qui nous attaquent, soit dans notre personne, soit dans nos biens. « Priez pour ceux qui vous font du mal, » dit le Seigneur ; or nous n'avons l'habitude de prier que pour nos amis les

hoc declarare cum vellet, ait : « Orate pro calumniantibus vobis¹, » quod pro solis iis, quos admodum diligimus facere solemus.

19. Ne vero putes hæc verba hyperbolice dicta fuisse, neve diabolicam inducas fallaciam, rationem et causam congruentem affert his verbis : « Si enim dilexeritis eos, qui vos diligunt, quam mercedem » habetis? Nonne publicani idipsum faciunt? Et si amplexi fueritis » eos qui vos amplectuntur, quid amplius facitis? Nonne et ethnici » hoc faciunt²? » Cum igitur a publicanis, atque ethnicis nihil hac in re differamus, quomodo a luctu et a lacrymis temperemus? Sed utinam hoc duntaxat malum adesset : nunc enim tantum abest ut inimicos diligamus, ut etiam eos qui nos diligunt aversemur et odio habeamus. Invidere namque illis, verbis atque gestis nostris gloriam et famam illis auferre, odientium et aversantium est. Ita non solum ab ethnicis nihil differimus, sed ea in re longe pejore quam illi affectu sumus.

20. Ac Christus quidem pro calumniantibus orare jussit; nos autem dolos concinnamus, et maledicentibus benedicere jussi, eosdem innumeris maledictis oneramus. Quid hac contraria agendi ratione vehementius? quid gravius hac pugna, qua contra legislatorem decertamus, omnibus ejus præceptis adversi stantes? Nam vanæ gloriæ tyrannidem, quam ipse sequentibus verbis destruit, nos auximus, dum eam non in preces modo, jejunia et eleemosynas, sed in alia quoque omnia induximus, eique plusquam servi quilibet nos subjicimus : quam rem, quod manifesta omnibus sit, prætereo, hoc adjecto; nempe ex hominibus, alios postquam extremo contemptui se dediderunt, nulla præcepta curare; alios vero tantisper obsequi volentes, et aliqua servare præcepta studentes, in idem, atque illi, detrimentum ruere, quod nolint vanæ gloriæ vincula deponere. Et alius quidem nullatenus eleemosynam erogat; qui autem egenis suorum quædam largitur, sed vana permotus gloria, non meliore conditione est, quam is qui nihil dedit.

21. Sic omnes undique in laqueos suos injecit malignus. Quod quis hoc detrimentum vitare possit, amentia iterum correptus, in eandem ruinam incidet; imo in longe graviolem : non solum enim, ut

¹ Luc. vi, 28. — ² *Ibid.* 32-34.

plus chers. Jésus-Christ veut donc que nous chérissions ceux qui nous font du mal.

19. Ne croyez point qu'il y ait ici de l'exagération, ne vous laissez point tromper par les artifices du démon. Non, il n'y a point d'hyperbole dans ce précepte de Jésus-Christ; écoutez les raisons qu'il nous donne pour nous faire comprendre toute la rigueur du devoir qu'il nous impose. « Si vous chérissez ceux qui vous chérissent, quelle » récompense méritez-vous? Les publicains n'observent-ils pas cette » loi de la nature? Si vous embrassez ceux qui vous embrassent, que » faites-vous de plus que les gentils? » Si donc en aimant ceux qui nous aiment nous descendons au rang des publicains et des gentils, pourrions-nous assez déplorer une semblable dégradation? Et plutôt au ciel que ce fût là notre seul malheur! Mais nous sommes si loin d'aimer nos ennemis, que nous détestons même ceux qui nous chérissent. N'est-ce pas les détester que de nuire à leur réputation, à leur gloire, par nos paroles et nos actions? Ainsi, non seulement nous n'avons aucun avantage sur les publicains et les gentils; mais encore nous leur sommes inférieurs sous le rapport de l'affection qu'on doit à ses amis.

20. Jésus-Christ nous a ordonné de prier pour ceux qui nous calomnient; et nous les calomnions à notre tour avec plus de méchanceté; il nous a ordonné de faire l'éloge de ceux qui nous dénigrent, et nous déchirons à notre tour leur réputation sans pitié. Est-il possible de se révolter plus ouvertement contre Dieu et ses saintes lois? Il condamne sévèrement l'ostentation, et l'orgueil préside à nos prières, à nos austérités, à nos aumônes, à toutes nos actions; nous sommes esclaves de la vaine gloire, nous sacrifions tout à cette idole. Que pourrais-je dire à ce sujet qui ne soit connu de chacun? Je n'ajouterai plus qu'un mot: parmi les hommes, les uns, ouvertement rebelles à la loi de Dieu, en violent tous les préceptes; les autres, dociles à demi, en observent quelques-uns; mais ils se perdent comme les premiers en refusant de bannir de leur cœur l'amour de la vaine gloire. Ainsi les uns ne font jamais l'aumône aux pauvres, les autres peuvent secourir l'indigence, mais l'ostentation qui accompagne leurs bonnes œuvres en détruit tout le mérite.

21. Voilà comment nul n'échappe aux pièges de l'esprit malin. Si on évite celui de la vaine gloire, c'est pour tomber dans quelque autre plus dangereux encore. Je connais une foule de personnes qui font du bien pour inspirer de l'amour et de la vénération à ceux qu'ils obligent, et non pour obéir à l'ordre de Dieu. Si donc les hommes les

ante, cum detrimento recedit, sed novo etiam affectus malo. Multos ego novi, qui non his solum causis ducuntur, sed amore etiam vel reverentia, aliisque similibus, egenis opem procurantes, non autem ex Dei timore aut præcepto. Cum itaque tot hujusmodi sint quæ opera bona labefactent, quis ex iis, qui in hæc mala incidunt, facile poterit salutem consequi?

22. Illud autem : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris ¹ : » hoc, inquam, quis cum fiducia dicat? Etiam si enim non lædamus inimicos, vulnus tamen insanabile servamus. Christus vero non ut ita solum dimittamus optat, sed ut eos inter primos amicos numeremus. Ideo itaque, ut prius dixi, pro iis orare jussit. Si porro nihil quidem lædas, sed averseris, nec placide respicias, vulnusque in animo conserves, nondum præceptum exsecutus es, quod Christus dedit. Cur ergo Deum iis, qui in te peccaverint, propitium esse rogas, cum nondum tu ipsis propitius sis? Illud autem irridens quidam sapientum ait : « Homo homini conservat iram, et a Domino » querit medelam ²? » Misericordiam non habet erga hominem sibi æqualem, et pro peccato suo precatur : caro cum ipse sit, servat iram : et quis propitiabitur peccatis ejus?

23. Vellem jam silere et sermonis cursum sistere, ita pudore afficior, vereorque ulterius progredi; hoc enim bellum, quod movimus contra præcepta Christi, inimicitiamque irreconciliabilem, clarius hoc sermone demonstratur. Sed quid lucri ex silentio nostro, rebus ipsis pugnam illam clamantibus, et illo, qui nos judicaturus est, omnia perspicue cognoscente vel ante rerum eventum? Præceptum illud non thesaurizandi in terra, sed in cælo, etiam si paucos, nonnullos tamen reperias, qui accurate custodierint. Nam cæteri omnes, ac si contrarium prorsus audissent, jussique essent in terra thesaurizare, dimisso cælo, terrenis omnibus prorsus adhærent, et insano pecunias colligendi studio tenentur, Deumque odio habentes mammonam diligunt.

24. Illud autem : « Ne solliciti sitis de crastino ³, » neminem vel au-

¹ Math. vi, 12. — ² Eccli. xxviii, 3. — ³ Math. vi, 34.

plus vertueux en apparence perdent si souvent le fruit de leurs bonnes œuvres, quel espoir de salut peut-il rester à ceux qui font le mal et rien que le mal ?

22. « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux » qui nous ont offensés. » Qui d'entre nous pourrait prononcer cette prière avec confiance ? Bien que nous ne cherchions pas à nuire à nos ennemis, notre cœur nourrit toujours contre eux un ressentiment implacable. Ce n'est pas ainsi que Jésus-Christ prétend que nous leur pardonnions : il veut que nous les chérissions comme des amis, puisqu'il nous ordonne de prier pour eux. Si, vous bornant à ne point leur nuire, vous nourrissez encore dans votre cœur des sentimens de haine, vous êtes loin d'avoir accompli tout-à-fait le précepte de Jésus-Christ. Comment donc osez-vous implorer pour vous-même la miséricorde divine, quand vous êtes implacable pour votre prochain ? N'est-ce pas là une audace ridicule et folle, et l'Ecclésiaste n'a-t-il pas raison de s'en moquer lorsqu'il dit : « L'homme garde son ressentiment contre » l'homme, et il supplie Dieu d'apaiser sa colère ! » Il est sans pitié pour son prochain, pour son frère, et il voudrait que Dieu eût pitié de lui. Créature éphémère, il nourrit un ressentiment éternel, et il s' imagine que le souverain Juge oubliera ses fautes !

23. Je voudrais me taire, résister à l'entraînement de mon sujet, tant je suis accablé de confusion, tant je redoute d'en dire davantage ; car tout ce que je pourrais ajouter ne serait que la suite de l'histoire de nos fautes, et ne servirait qu'à faire mieux connaître notre révolte contre Dieu. Mais à quoi bon garder le silence, quand notre conduite parle si haut et nous accuse avec tant de force devant le tribunal de ce Juge souverain, qui connaît tous nos péchés même avant qu'ils soient commis ? Jésus-Christ nous ordonne d'amasser des trésors dans le ciel et non sur la terre. Quelques hommes sans doute observent ce précepte avec soin, mais tous les autres le violent sans pudeur ; on dirait qu'ils ont reçu un précepte tout opposé, à voir le mépris qu'ils font des biens du ciel, et l'ardeur avec laquelle ils poursuivent les biens d'ici-bas.

24. « Ne vous inquiétez point du lendemain, » dit encore le Seigneur. Personne, que je sache, n'observe ce nouveau précepte, et

disse vel amplexum esse novi, ob fidei nostræ tenuitatem. Quapropter hoc præceptum præ pudore præteribo. Oportebat Christo eam sententiam simpliciter ferenti fidem habere; nunc autem licet invicta ratiocinia et exempla afferat, avium videlicet et fœni, ipsi tamen non credimus. Sed quemadmodum ipsi gentiles, imo fortasse timidius, quam illi; etsi pro illis precari non jubeamur, omnem in his ipsis rebus sollicitudinem impendimus. Hoc igitur, ut dixi, præceptum cum rubore præteribo, et ad sequentia pergam, si forte pro hujusmodi pudore aliquam vel tenuem, consolationem reperiam.

25. Quid ergo dicit postea? « Nolite judicare, ut non judicemini¹. » Putabam ego hic me aliquam pudoris consolationem reperiturum esse; sed video ejusdem pudoris accessionem non minimam. Etenim etiamsi nihil aliud mali fecissemus, vel hoc unum posset nos in extremam gehennam abducere; ita scilicet alienorum delictorum acerbi iudices sedemus, dum trabes nostras despiciamus: atque in alienis curiose inquirendis et damnandis tota vita consumitur nostra. Ac neminem facile invenias, sive sæcularem virum, sive monachum aut clericum, ab hac culpa liberum: etiamsi tanta comminatio adjaceat: « In quo enim » judicio judicaveritis, judicabimini, » inquit, et: « In qua mensura » mensi fueritis, remetietur vobis². » Attamen cum hoc peccatum tantam annexam pœnam, nullamque voluptatem habeat, omnes in hoc malum præcipites currimus, ac si id studeamus, in hoc contendamus, ut non per unam solum, sed per multas quoque vias in gehennæ caminum ingrediamur.

26. Neque solum in ea quæ laboriosa esse videntur, sed etiam in leviora illis similiter incidimus, et hæc et illa pariter transgredientes: ac per levia ostendimus, nos difficiliora ob contemptum, non ob gravitatem præceptorum, non perficere. Nam, dic mihi, quid laboris inest in non curiose perquirendis alienis negotiis, et in non damnandis proximorum delictis? Contra vero, laboratur sane in curiosa tali perquisitione et in judicio de aliis ferendo. Quis igitur hæc audiens, nobis

¹ Math. VII, 1. — ² Ibid. 2.

cela vient de notre peu de foi. Je ne m'appesantirai point sur ce sujet, j'aurais trop à rougir des réflexions qu'il fait naître. Quand même Jésus-Christ aurait établi cette loi sans en expliquer les motifs, nous devrions encore l'exécuter à la lettre ; mais il l'a commentée, il l'a appuyée d'argumens invincibles, et nous refusons de l'observer. Aussi inquiets de l'avenir que les gentils eux-mêmes, et plus encore peut-être, nous nous créons mille tourmens pour assurer dans ce monde notre bonheur futur, bien qu'il nous ait été ordonné de ne désirer autre chose que notre pain de chaque jour. Je ne veux point, je le répète, m'appesantir sur un sujet qui fait naître tant de réflexions humiliantes pour nous. Passons aux préceptes suivans, et voyons si nous en trouverons un qui puisse nous fournir occasion d'applaudir à notre conduite.

25. Que dit encore le Seigneur ? « Ne jugez point, de peur que vous » ne soyez jugés à votre tour. » Hélas ! j'espérais trouver dans un nouveau précepte quelque motif de consolation, et je ne vois qu'un nouveau sujet de douleur et de honte. Quand nous n'aurions à nous reprocher que la violation de ce précepte, nous serions encore exposés à toute la rigueur de la justice divine, tant nous sommes des juges impitoyables pour notre prochain et faciles pour nous-mêmes ; tant nous aimons à examiner, à condamner les fautes de nos frères en oubliant nos propres fautes. On trouverait difficilement un séculier, un moine, un prêtre qui n'ait rien à se reprocher sous ce rapport. Et pourtant, voyez quelles menaçantes paroles suivent le précepte qui nous a été donné : « Dieu vous jugera comme vous aurez jugé votre » prochain ; il se servira pour vous de la mesure dont vous vous serez » servis pour vos frères. » Mais, en dépit de cette menace, nous com-mettons tous à l'envi ce péché, et l'on dirait que nous rivalisons d'efforts pour perdre notre ame.

26. Nous violons tous les préceptes du Seigneur, les plus doux comme les plus sévères, et notre paresse à accomplir des devoirs faciles prouve que c'est notre seule lâcheté qui nous empêche d'accomplir les devoirs pénibles. Qu'y a-t-il de plus facile que de ne pas examiner d'un œil curieux la conduite de nos frères, de ne pas la condamner sans pitié ? N'est-ce pas un travail plutôt qu'un plaisir que cet examen de la conduite d'autrui, que cette fonction de juges que nous remplissons à l'égard de notre prochain ? et ne dirait-on pas que nous faisons le mal non par lâcheté, mais de propos délibéré

inquam credat, quod scilicet ex segnitie, non autem de industria et defectu voluntatis ad prævaricandum accedamus? Cum enim quæ præcipiuntur, levia et facilia sunt volentibus; quæ autem vetantur, grævia et laboris plena, nosque tamen dimisso præcepto, quæ vetita sunt facimus: annon contendendi cum Deo causa, nos hæc peccata admittere dicent inimici?

27. Atenim quod nihil laboris præceptis Christi insit, ipse pronuntiavit his verbis: « Tollite jugum meum super vos, jugum enim meum » suave est et onus meum leve¹. » Sed nos incredibili segnitie id facimus ut quæ levia sunt, multis grævia appareant. Sane ei, qui semper otiosi et dormire velit, vel ipse cibus et potus prorsus onerosus esse videtur; qui vero vigilant et excubant, ne mirabilia quidem et ardua refugiunt: sed cum majori fiducia hæc aggredi audent, quam levia segnes et somnolenti. Nihil enim, nihil utique ita facile est, quin admodum grave et onerosum ingens nostra segnitie ostendat: quemadmodum nihil ita durum aut difficile, quod non sollicitudo et alacritas admodum facile reddat. Quidnam, dic mihi, molestius erat, quam quotidie periclitari, imo capitis periculum subire? Attamen id leve vocavit beatus Paulus his verbis: « Id enim, quod in præsentibus est » momentaneum et leve tribulationis, supra modum in sublimitate » æternæ gloriæ pondus operatur in nobis². » Nam etsi res natura gravis sit, spe tamen futurorum levis efficitur: quam ille causam posuit dicens: « Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ » non videntur. »

28. Videamus quæ sequuntur. « Nolite, inquit, dare sancta canibus, » neque mittatis margaritas vestras ante porcos³. » Certe Christus hanc præcepti more legem dedit: nos autem præ inani gloria et absurda ambitione, hoc item præceptum pessum dedimus: dum corruptores, incredulos, hominesque sexcentis vitiis onustos, temere et sine examine ad mysteriorum participationem admittimus, et antequam accuratam mentis sententiæque suæ probationem dederint, omnia illis dogmata revelamus; ac licet vestibula nondum videre potuerint, confestim eos in adyta ducimus. Quæ causa fuit ut quidam ex non initiatis cito resiliantes, innumera mala perpetrarint. Ac non in aliis tantum, sed in

¹ Matth. xi, 29. — ² 2 Cor. iv, 17. — ³ Matth. vii, 6.

et par esprit de contradiction ? Il est bien moins pénible, avec un peu de bonne volonté, de faire ce que Jésus-Christ nous ordonne que de faire ce qu'il nous défend ; quand donc nous aimons mieux violer ses défenses que d'accomplir ses ordres, nos ennemis n'ont-ils pas le droit de nous accuser de faire le mal pour le seul plaisir de nous révolter contre Dieu ?

27. Ce que Jésus-Christ nous ordonne est facile à exécuter ; lui-même l'atteste dans ces paroles : « Portez mon joug, car mon joug » est doux et mon fardeau est léger. » Mais, grâce à notre incroyable lâcheté, le fardeau le plus léger nous paraît au-dessus de nos forces ; le moindre mouvement semble un travail à ceux qui passent leur vie dans une oisiveté léthargique. Mais tout est facile à ceux dont l'esprit est actif et vigilant, et les entreprises les plus hasardeuses leur coûtent moins que le plus petit effort aux esprits paresseux et endormis. Il n'est rien de facile que notre lâcheté ne puisse rendre pénible et douloureux ; de même qu'il n'est rien de pénible, rien de douloureux que le zèle et le dévouement ne puissent rendre facile et doux. Eh ! qu'y a-t-il de plus insupportable que d'être exposé à des périls continuels, que de voir sans cesse sa vie en danger ? Eh bien ! saint Paul trouvait tout cela facile à supporter : « Les légères peines de » cette vie, dit-il, nous vaudront une gloire immense dans l'éternité. » Ce n'est pas que les afflictions de cette vie ne soient douloureuses de leur nature ; mais l'espérance des biens futurs les rend faciles à endurer.

28. Voyons maintenant ce qui suit : « Ne donnez pas aux chiens les » choses saintes, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux. » Ce nouveau précepte de Jésus-Christ nous le violons aussi tous les jours, aveuglés que nous sommes par une vaine gloire et une absurde ambition. Nous admettons au hasard et sans examen à la participation des mystères sacrés des hommes corrompus, incrédules, souillés de vices, et avant que nous ayons éprouvé leur ame avec soin, nous leur révélons tous les dogmes de notre sainte religion ; et, bien qu'ils ne soient pas encore en état de comprendre les merveilles du vestibule, nous les faisons pénétrer dans le sanctuaire de la vérité. Aussi, qu'arrive-t-il ? c'est qu'initiés trop tôt ils profanent les mystères.

nobis ipsis horribilissimum hoc præceptum despiciamus, quando immortalibus mysteriis participaturi, impuritate et impudentia pleni id agimus.

29. Nec illa solum præcepta, sed etiam ea quæ sequuntur ab omnibus violari videas. Cum enim Christus dixerit : « Quæcumque vultis » ut faciant vobis homines, ita et vos facite illis ¹, » nos omnia facimus ea quæ pati nolumus : ac jussi per angustam portam intrare, latam ubique perquirimus. Quod porro sæculares quidam hanc amplectantur et ament, non usque adeo mirum est ; quod autem viri qui sese crucifixisse videntur, eam plusquam illi sectentur, hoc sane stuporem ingentem affert ; imo potius ænigmati similis res videtur. Monachos enim propemodum omnes, si ad quoddam ministerium venire rogaveris, hæc statim et imprimis loquentes audias ; sciscitantur nempe, num ibi quietem invenire possint : et num requiem procurare possit is qui accersit : ac ultro citroque quietis nomen jactitant. Quid ais, mi homo ? In arcta via incedere jussus, de quiete interrogas ? Et per angustam portam intrare jussus, latam quæris ? Quid hac perveritate deterius ?

30. Ne vero putes me hæc dicentem alios condemnare, rem me spectantem narrabo. Cum nuper ego decrevissem, relicta urbe, ad tabernacula monachorum accedere sollicitè quærebam et sciscitabar, undenam necessariorum commeatus affuturus esset, et num fieri posset ut panis recens ac diurnus comederetur : an quis me coacturus esset eodem uti oleo pro lucerna et pro cibo ; an quis me impulsurus ad miseram leguminum escam, an assignaturus opus durum, ut est, fodere, ligna deferre, aquam comportare, et cætera omnia hujusmodi ministeria : et, ut summatim dicam, multa de quiete corporis, percontabar.

31. At ii qui vel principum ministeria, vel publicorum negotiorum administrationem suscipiunt, nihil horum sciscitantur ; sed solum si res lucro futura sit, lucro, inquam, temporali : quod si hoc sperare valeant, non labores, non pericula, non ignominiam, non servilia ministeria, non peregrinationes longas, non diurnam in alia regione commorationem, non contumelias, non cruciatus, non temporum mutationem,

¹ Matth. VII, 12.

Nous les profanons nous-mêmes quand nous les célébrons le cœur rempli de pensées impures et mondaines.

29. Les préceptes suivans ne sont pas violés avec moins d'impudence et d'audace. Jésus-Christ a dit : « Faites à autrui ce que » vous voudriez qu'on vous fit; » et nous faisons à autrui tout ce que nous voudrions qu'on ne nous fit pas. Il nous a été ordonné de marcher dans la voie étroite, et nous cherchons partout la voie large et commode. Que les séculiers tiennent aux vanités du monde, cela n'est pas étonnant; mais que des hommes qui ont, disent-ils, renoncé aux choses de la terre se montrent les plus attachés aux objets d'ici-bas, voilà ce qui doit surprendre, voilà ce qui est incroyable. Appelez un moine à remplir un devoir de son ministère, sa première inquiétude sera pour les commodités de la vie présente; il demandera tout d'abord s'il peut trouver le repos chez vous, si vous pouvez lui procurer le repos; ce mot de repos est sans cesse dans sa bouche. Eh quoi! serviteur de Dieu, il vous a été ordonné de marcher dans la voie étroite et vous parlez de repos! N'est-ce pas là le comble de l'audace et de la rébellion?

30. Je n'ai point ici dessein d'accuser aucun de mes frères, et pour le prouver je vais raconter un trait qui m'est personnel. A l'époque où je résolus de quitter la ville pour me retirer dans un monastère, j'étais encore, je l'avoue, désireux des douceurs de la vie; je demandais avec une curiosité inquiète si dans la solitude où j'allais m'exiler on pouvait trouver toutes les choses nécessaires, si je ne serais point forcé de manger du pain dur, si je n'aurais pas d'autre assaisonnement que l'huile la plus commune, d'autres mets que des légumes; si on m'imposerait des travaux pénibles, comme de bêcher la terre, de porter du bois ou de l'eau; enfin je faisais mille questions au sujet des commodités de la vie et du repos du corps.

31. Mais voyez les princes, les magistrats, tous ceux qui sont revêtus du pouvoir, tous ceux qui exercent une fonction publique, ils ne songent à rien de semblable; ils ne pensent qu'à leur intérêt, à leur intérêt temporel bien entendu; et pour peu qu'ils soient animés de l'espoir d'arriver au but de leur ambition, ils se soumettent aux plus rudes sacrifices pour réussir. Ni les travaux, ni les dangers, ni la honte ne les effraient; les fatigues d'un long voyage, les ennuis de l'exil,

non periculum a sperato fine aberrandi, non præmaturam mortem, non separationem a domesticis, non uxoris et liberorum solitudinem, non aliam quempiam difficultatem cogitant; sed pecuniarum cupidine, ceu amentes effecti, omnia subeunt mala, quæ ad hanc conducere possint. Nos autem quibus non pecuniæ, neque terra, sed cœlum proponitur et cœlestia bona, quæ nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt, de quiete sciscitamus; usque adeo sumus illis miserabiliores et molliores.

32. Quid ais, mi homo? In cœlumne mittendus, ibi regnum accepturus, percontaris an quid sit arduum in via et peregrinatione hujusmodi, et non te pudet, non erubescis, nec te sub terram defodis? Etiamsi omnia, quæ hominibus contingere possunt mala occurrant, sive convicia, sive contumeliæ, sive ignominia et sycophantiæ; seu gladius, ignis, ferrum, feræ, demersiones; sive fames, morbus, et omnia quæ ab initio in hac vita contingunt acerbiora, annon, quæso, hæc irridebis, et despicias? An de illis vel minimum cogitabis? Ecquid hujusmodi animo stolidius, quid vilius, quid miserius?

33. Cœlestium desiderio captum non dico tantum quietem querere non debere, sed ne ejus quidem præsentis affectu moveri. Quomodo absurdum non fuerit eos, qui ineptis amoribus tenentur, amatis ita se totos dedere, ut præter eos eorumque consortium, nihil eorum quæ in hac vita sunt, sunt autem bene multa, dulce existiment; nos autem, qui non inepto quodam, sed omnium supremo amore tenemur, non solum præsentem quietem non despiciere; sed etiam absentem requirere?

34. Nullus hactenus, charissime, ita cœlestium desiderio correptus est, ut corripere par erat: alioquin quæ gravia videntur esse, umbram et risu digna esse putasset. Sane qui præsentia suspicit, nunquam futurorum contemplatione dignabitur: qui autem illa despicit, et omnia nihilo meliora esse, quam umbras et somnia existimat, cito magna illa et spiritualia assequetur. Iis enim quibus bonum istud vere obtigerit, tantam vim exhibebit, quantam ignis in spinis: etsi innumeris hominem invenerit præfocatum malis, multis peccatorum funiculis obstrictum, cupiditatum flamma incensum, magno sæcularium negotiorum tumultu obsessum, omnia illa seu quodam flagello statim ex-

les offenses les plus cruelles, la crainte d'une mort prématurée, l'abandon de leur famille, rien ne les arrête. Enflammés de l'amour de la gloire ou des richesses, ils bravent tout pour obtenir l'objet de leurs désirs insensés. Et nous, dont l'ambition doit avoir pour but non pas les biens d'ici-bas, mais les trésors du ciel et cette ineffable béatitude que Dieu réserve à ses élus et que le cœur de l'homme ne saurait comprendre, nous demandons le repos, nous recherchons les douceurs et les commodités de la vie !

32. Eh quoi ! nous voulons arriver au ciel, conquérir le royaume de Dieu, et nous nous inquiétons des difficultés du chemin, et nous ne rougissons pas de notre lâcheté ! Quand même tous les maux de la vie viendraient fondre sur nous ; quand même nous aurions à subir les plus sanglants outrages, les calomnies les plus effrontées ; quand même il nous faudrait traverser les flammes, nous jeter au milieu des épées nues pour arriver à ce but sublime où tendent nos espérances, ne devrions-nous pas mépriser toutes les injures, braver tous les périls, supporter tous les maux, afin de mériter que ces espérances se réalisent ?

33. Celui qui désire les biens célestes doit non seulement ne pas chercher le repos qui le fuit, mais éviter le repos dont il peut jouir. Les hommes que possède un amour insensé donnent leur cœur tout entier à l'objet de leur folle passion ; ils ne trouvent leur bonheur qu'en lui ; rien ne leur plaît que lui ; hors de lui la vie leur est odieuse ; et nous, qui devons être embrasés de l'amour divin, nous chercherions hors de Dieu notre bonheur, nous demanderions à la terre ce que le ciel seul peut nous donner !

34. Personne encore, mon très-cher frère, n'a été enflammé de ce désir des biens célestes comme on doit en être enflammé. Ceux qui auraient été assez heureux pour cela n'auraient vu dans ce qui paraît d'abord si pénible que des objets dignes de pitié. Certainement celui qui veut s'arrêter aux choses de ce monde ne méritera jamais de voir celles de l'autre vie ; mais celui qui ne regarde les premières qu'avec dédain, comme n'ayant pas plus de réalité que des ombres et des songes, s'élèvera bientôt à la possession des secondes, dont le prix est infini. Ce détachement des biens de la terre produit dans le cœur l'effet de la flamme sur les buissons ; quels que soient les vices qui le dominant, quels que soient les péchés qui l'enchaînent, les passions

pulsa ab anima procul abigit. Ac quemadmodum contra venti violenti impetum, pulvis exiguus nunquam steterit; sic absurdarum concupiscentiarum multitudo compunctionis ingruentem vim ferre non poterit, sed de medio tolletur ac dispergetur citius quam pulvis et fumus. Quod si corporum amor usque adeo animam in servitutem redigit, ut ab omnibus eam avellat, et solius amicæ tyrannidi obstringat, quid non faciat Christi amor, et illius amittendi metus?

35. Quemadmodum enim difficile est, imo fieri nequit ut aquæ misceatur ignis, ita nec voluptatem et compunctionem simul cogere possumus. Nam hæc contraria sunt, seque mutuo destruunt. Etenim hæc quidem lacrymarum et temperantiæ mater est; illa vero risus et insaniam: hæc levem et alis instructam animam reddit, illa plumbo graviolem constituit. Et hoc non ego verbis meis, sed ejus qui præclara hujusmodi cupiditate tenebatur, demonstrare tentabo. Quis ille est? Ipse amore Christi incensus Paulus; qui ejus desiderio usque adeo vulneratus erat, ut de mora et de peregrinationis hujus diuturnitate ingemisceret. Nam, «qui sumus, inquit, in tabernaculo hoc, ingemi-» scimus¹.» Desiderabat tamen et volebat adhuc hic manere propter Christum: «Permanere, inquit, me in carne necessarium propter» vos²;» id est, ut fides in Christum augetur. Ideo famem, et sitim, et nuditatem, et vincula, et mortes, et transmarina itinera, et naufragia, et alia omnia, quæ recensuit, sustinebat: ac non solum hæc non moleste ferebat, sed etiam gaudebat. Causa autem horum erat amor Christi; quare dicebat: «In his omnibus superamus propter eum qui» dilexit nos³.» Nec ideo mireris. Nam si amor hominum mortem sæpe audacter adire fecit, quid non faciat amor Christi? Quam difficultatem non levem faciet?

36. Sic omnia illi tolerabilia erant, quod ad dilectum solummodo respiceret, et quod propter illum omnia pati, omni voluptate et deliciis majus existimaret, quod sane verum est. Non enim arbitrabatur se in terra esse, vel in præsentī vita degere, vel cum hominibus conversari. Sed ac si jam cœlestem sortem obtineret, ac cum angelis degeret regnum acciperet, et facie ad faciem illo frueretur, sic et dulcia et tristia,

¹ 2 Cor. v, 4. — ² Philip. 1, 24. — ³ Rom. viii, 37.

qui le rogent, les occupations terrestres qui l'accablent, c'est un fouet puissant qui frappe et chasse tout au loin; et de même que le sable léger ne peut résister à la violence des vents déchaînés, de même la tourbe des concupiscences mondaines cède à la force puissante de la componction, s'envole et disparaît comme la poussière et la fumée. L'amour de la créature soumet l'ame au point de lui faire tout oublier et l'asservit sans retour à l'objet aimé; que sera-ce de l'amour pour Jésus-Christ, de la crainte de le perdre?

35. Autant il est difficile, nous pouvons dire impossible, de mêler l'eau avec le feu, autant la componction et la volupté sont inaliabiles; ce sont des contraires qui se repoussent : l'une est la source des larmes et de la tempérance, l'autre engendre les ris et la dissolution; l'une donne à l'ame la légèreté des oiseaux, l'autre lui donne la consistance du métal le plus lourd. Et ne croyez pas que je n'appuie mes assertions que de mes propres paroles : j'en appelle à celui qu'animait ce zèle admirable, à saint Paul, amant passionné de Jésus-Christ. Écoutez-le, dans ses sublimes aspirations vers le ciel, se plaindre de son dur et long pèlerinage sur la terre : « Qui que nous soyons, s'é- » crie-t-il, nous gémissons dans notre dure enveloppe. » Et cependant il vou'ait, il désirait prolonger sa peine pour l'amour de Jésus-Christ. « Pour vous plaire, ô mon Dieu! dit-il ailleurs, il faut que je reste » enfermé dans la chair; » c'est-à-dire : Il faut que je vive sur cette terre pour fortifier ma foi en vous. Voilà avec quels sentimens il endura la faim, la soif, la misère, les fers, les supplices, l'exil, les naufrages, et mille autres malheurs dont il fut assailli sans jamais se plaindre, toujours avec joie, trouvant toute sa force dans son amour pour Dieu, comme il le dit lui-même : « Je m'élève au-dessus des afflic- » tions en considérant celui qui m'aime. » Du reste un tel dévouement n'a rien qui doive nous étonner : l'amour terrestre a plus d'une fois fait affronter la mort; que doit produire celui de Dieu? quels sacrifices ne rendra-t-il pas légers?

36. C'est dans cet amour que le bienheureux apôtre a puisé son courage; ses yeux ne voyaient que son bien-aimé; souffrir pour lui lui paraissait, et avec raison, préférable aux plus grandes joies; il ne se regardait pas comme vivant sur la terre de la vie de ce monde, au milieu des hommes. Possesseur en esprit du royaume céleste, uni déjà aux chœurs des anges, voyant Dieu face à face, plaisirs, tristesses de ce monde, rien ne troublait son ame; il faisait peu de cas de cette tranquillité d'ici-bas, après laquelle nous soupirons tous, et ne cessait

quæ in hoc mundo sunt, contemnebat, nullamque requiei illius, quam assidue inquirimus, rationem habebat; sed clamabat dicens: « Usque » in hanc horam esurimus, et sitimus, et nudi sumus et colaphis cæ- » dimur, et instabiles sumus, et laboramus operantes manibus nostris: » maledicimur et benedicimus, persecutionem patimur et sustinemus, » blasphemamur et obsecramus, tanquam purgamenta mundi facti » sumus, omnium peripsema usque adhuc¹.» Cum enim semel oculos animæ in cælum convertisset, et coelestium pulchritudine captus esset, in terram reverti non sustinebat; sed velut pauper quidam et inops, in obscura et vili domuncula semper inclusus, si regem videat auro multo, et lapillorum splendore fulgentem, nunquam volet postea de paupercula domo sua cogitare; sed nihil non aget ut in illam domum se transferat, si fieri possit; sic beatus ille cum coelestia intuitus esset, hujus vitæ paupertatem despiciebat: et cum hominibus quidem pronecessitate corporis versabatur, ad nullam vero rerum sæcularium se convertebat; sed se totum in illam civitatem transferebat. Ecquid loquar de præsentis vitæ ærumnis? Tanto quippe Christi amore flagrabat, ut si propositum sibi fuisset immortales illos cruciatus pro Christo subire, ne hoc quidem recusasset. Non enim quemadmodum nos mercenarii, qui gehennam formidamus et regnum concupiscimus, sic ille Christo serviebat; sed alio longe præstantiore beatioreque amore captus, omnia patiebatur et agebat, nulla alia de causa, quam ut amori erga Christum suo satisfaceret, qui a mor a deo mentem ejus vicerat, ut quod illi charius erat, nempe esse cum Christo, pro quo et gehennam et regnum cælorum despiciebat; hoc ipsum, inquam, libenter desereret: ac propter Christum, inenarrabilem illum lapsum, quasi rem optabilissimam vellet amplecti, et magna cum alacritate suscipere.

37. At fortasse nunc obscurum multis videtur esse quod dictum est. Cum autem id clarius enarravero, tunc incredibile videbitur iis ipsis quibus antea obscurum erat. Nihilque mirum: nam beatus ille cum sibi fidem circa hæc non habendam esse exspectaret, hæc præmisit: « Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibente » conscientia mea in Spiritu sancto². Attamen his adjectis, advocatisque talibus conscientiarum suarum testibus, etiam nunc non creditur. Quid

¹ f Cor. iv, 11-13. — ² Rom. ix, 1.

de s'écrier : « Tant que nous sommes sur la terre nous avons faim, nous avons soif, nous sommes nus, exposés aux affronts, changeant chaque jour, travaillant à la sueur de notre front; nous sommes maudits et nous bénissons; nous sommes persécutés et nous remercions; nous sommes injuriés et nous prions. Creusets du genre humain, nous lavons ses souillures pendant toute notre vie. » Ses regards s'étaient portés vers le ciel, son brillant aspect les avait charmés, et il ne pouvait plus les abaisser sur la terre. Il en était de lui comme d'un pauvre malheureux qui, après avoir long-temps habité dans une obscure et étroite demeure, vient à jeter les yeux sur un palais de roi resplendissant d'or et de pierreries : il ne voudra plus songer à sa chétive cabane; tous ses vœux, tous ses efforts tendront à venir, s'il le peut, s'abriter sous ces somptueux lambris. Ainsi le bienheureux Apôtre, ayant entrevu les trésors célestes, n'avait plus que mépris pour les misères d'ici-bas; ses besoins corporels le retenaient bien au milieu des hommes, mais leurs vaines occupations n'étaient rien pour lui; toutes ses pensées s'élevaient à la cité céleste. Que parlé-je encore des peines de ce monde? l'amour dont il brûlait pour Jésus-Christ était si ardent qu'il n'eût pas reculé devant les supplices éternels, s'il lui eût fallu les endurer pour ce divin maître. Bien différent de nous autres, vils mercenaires, qui ne suivons Dieu que par crainte de l'enfer et en vue du royaume des cieux, sa flamme, à lui, était autrement épurée, autrement brillante; ses actes, sa résignation n'avaient qu'un but, témoigner son amour sans bornes envers son Sauveur. Ce sentiment embrasait tout son être au point qu'il lui eût sacrifié sans se plaindre la possession même de celui qu'il aimait, possession cependant si précieuse pour lui qu'elle lui faisait mépriser et les flammes de l'enfer et les joies du paradis. Oui, pour l'amour de son Dieu, il eût appelé de tous ses vœux, il eût accepté avec joie cette terrible déchéance.

37. Peut-être trouvera-t-on un peu obscur ce que nous venons de dire : nous allons l'expliquer avec plus de clarté; mais alors l'obscurité se dissipera pour faire place à l'incrédulité. Nous ne devons pas en être surpris; saint Paul lui-même, comprenant qu'on ne voudrait pas ajouter foi à ses paroles, se hâte de dire : « Ce que j'avance en Jésus-Christ est la vérité, je ne mens point; ma conscience m'en rend témoignage par la grâce du Saint-Esprit. » Et cependant, malgré cette haute profession, malgré les témoignages irrécusables de sa conscience, on a peine à y croire. Que veut-il dire en effet? voyons.

igitur vult dicere? Audi. Postquam de hujus mundi ærumnis disservit ac dixit : « Quis nos separabit a charitate Christi? Tribulatio? an angustia? an persecutio? an fames? an nuditas? an periculum? an gladius¹? » et omnibus quæ in terra sunt recensitis, in cœlum ascendit; utque ostendat, non magnum quidpiam esse hujus vitæ cruciatus propter Christum despiceret, sic infert : « Neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro². » Quod autem dicit tale est. Non solum homines me non poterunt ab hoc amore abstrahere; sed neque angeli, neque si omnes cœlestes virtutes in hoc conspirarent, id efficere possent. Quid dico? Neque si e regno excidere, neque si in gehennam incidere propter Christum oporteret, id mihi formidabile esset. Nam altitudo et profundum, vita et mors, nihil aliud, quam hoc declarant. Id vero dicebat, non quod angeli tentaturi essent ipsum a Christo separare; sed ea quæ nunquam contingere possunt, verbo tenus proponit, ut magnitudinem amoris sui declarare, omnibusque palam facere possit.

38. Talis namque amantium mos est : non possunt silentio amorem suum tegere, sed familiaribus omnibus flammam efferunt, ut assiduitate narrandi, animum desiderio ingenti flagrantem mitigent ac recreent. Quod ipsum tunc fecit beatus ille, omniaque sermone complexus, præsentia, futura, præterita, quæ nunquam contingere poterant, visibilia et invisibilia, omnem cruciatum, omnem quietem; quasi hæc non sibi sufficerent ad affectum suum declarandum; postquam tot alia non existentia supposuit et extulit; nam illud, « creatura alia, » de non existentibus dicitur; sic intulit ostendens nihil supra dictorum posse nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro. Et ille quidem amorem suum in tantam sublimitatem extulit : nos autem qui jussi sumus ejus imitatores esse, ne vitæ quidem hujus ærumnas facile ferimus; sed non minus, quam febricitantes, mœremus, et indignamur. Nam longus hic morbus, qui animas nostras occupavit, diuturnitate insanabilis evasit, ut ita dicam, ac perfectam valetudinem

¹ Rom. VIII, 35. — ² Ibid. 38, 39.

Après avoir énuméré les maux divers de l'humanité en disant : « Qui » nous séparera de la charité en Jésus-Christ? seraient-ce les tribulations, ou la misère, ou les persécutions, ou la faim, ou la pauvreté, » ou les périls, ou la mort? » Après avoir ainsi passé en revue tout ce qui peut affliger l'homme sur la terre, ses considérations s'élèvent vers le ciel; et, afin de faire comprendre que c'est peu de mépriser toutes ces peines pour Jésus-Christ, il ajoute : « Ni les anges, ni les » puissances suprêmes, ni les vertus célestes, ni les maux qui nous » assiègent ici-bas, ni les peines qui nous menacent après la mort, » ni la hauteur, ni la profondeur, ni toute autre créature ne pourra » nous séparer de l'amour de Dieu, qui est en Jésus-Christ notre Sei- » gneur. » Et voici ce que signifient ces paroles : Non seulement les hommes ne pourraient m'arracher cet amour, il résisterait encore aux anges et aux puissances célestes conjurées contre lui; bien plus, fallût-il pour Jésus-Christ renoncer à l'héritage du paradis, fallût-il aller brûler dans les flammes de l'enfer, rien ne m'effraierait. C'est là ce qu'il entend par hauteur et profondeur, par la vie et la mort. Non pas qu'il crût que les anges dussent jamais le détourner de Jésus-Christ; mais il suppose même ce qui ne peut arriver, afin de donner une idée de l'immensité de son amour, afin d'en faire comprendre toute l'étendue aux hommes.

38. Telle est du reste la conduite de tous ceux qui aiment véritablement : il leur est impossible de garder le secret de leur amour, leur cœur a besoin de s'épancher sur tous ceux qui les approchent; ces confidences continuelles semblent adoucir et calmer le feu qui les dévore. C'est ce que fait ici le saint apôtre : après avoir tout énuméré, le présent, l'avenir, le passé, l'impossible, les choses visibles, celles qui échappent à nos sens, les tourmens, le bonheur, il croit n'avoir pas encore assez dit pour exprimer l'ardeur qui l'anime, et il invente, il défie ce qui n'existe même pas; car cette expression, « ni toute autre créature, » désigne évidemment ce qui n'a pas reçu l'existence; voulant montrer par là que rien de tout ce qu'il a nommé ne doit pouvoir nous séparer de l'amour de Dieu, qui est en Jésus-Christ notre Seigneur. Voilà donc quelle est la sublimité que saint Paul donne à son amour; et nous, qui devrions être ses imitateurs, nous ne pouvons nous résigner seulement aux afflictions passagères de cette vie; à nos plaintes, à nos pleurs, on nous croirait tourmentés d'une fièvre. Et en effet, cette longue maladie qui s'est emparée de notre âme, le temps l'a rendue pour ainsi dire incurable, et nous ne pou-

ne cogitare quidem possumus. Imo etiam nobis ea non ultra recuperari posse videtur. Si vero quempiam audiamus apostolos in medium proferentem, et eorum præclara opera narrantem; cum statim lugere deberemus, quod usque adeo illis inferiores simus, ne peccatum quidem eam rem esse putamus: sed quasi non possit culmen illud attingi, ita remisse degimus. Si quis causam petat, statim ineptam hanc excusationem proferimus: Ille Paulus erat; ille Petrus; ille Joannes. Quid sibi vult illud: Ille Paulus erat: ille Petrus erat? Annon, dic mihi, ejusdem naturæ consortes erant? Annon eadem via in hanc vitam prodierant? Annon iisdem cibis nutriti fuerant? Annon eundem respiraverant aerem? Nonne iisdem rebus utebantur? Nonne quidam ipsorum uxores duxerant, et liberos susceperant; alii vero artes sæculares exercebant, alii demum in ipsum nequitiae barathrum delapsi fuerant?

39. At magna, inquires, fruebantur Dei gratia. Sed si quidem jubere-mur mortuos suscitare, cæcorum oculos aperire, leprosos mundare, claudos erigere, dæmonas ejicere, aliosque similes morbos sanare, opportune posset hæc excusatio proferri: sin accurata vitæ ratio proponatur et obsequentia exhibitio, quæ consonantia inter hoc et illud? Tu enim in baptismo divina potitus es gratia, ac spiritus particeps fuisti, etiamsi non ut signa ederes, sed quantum satis erat ad rectum et accuratum vitæ institutum; ita ut pernicies ex sola segnitie nostra procedat. Sane Christus in die illa non signa edentibus simpliciter munera dat; sed iis qui mandata sua sunt executi; nam « venite, inquit, benedicti » Patris mei, possidete præparatum vobis regnum a constitutione » mundi, » non quia miracula edidistis, « sed quia esurivi et dedistis » mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et col- » legistis me; nudus, et operuistis me; infirmus fui, et visitastis me; » in carcere eram, et venistis ad me ¹. » Et in beatitudinibus nusquam signa operantes ponit, sed qui vitam probe ducunt.

¹ Matth. xxv, 34-36.

vous pas espérer une guérison complète. Bien plus, il nous semble que jamais un moment de santé ne peut venir nous reposer. Cependant si l'on nous propose les exemples des apôtres, si l'on nous dit leurs œuvres d'édification, au lieu de verser des larmes en voyant combien nous leur sommes inférieurs, nous ne nous croyons même pas coupables, et comme si ces perfections étaient au-dessus des forces humaines, nous n'en prenons nul souci; et si l'on nous demande la raison de notre conduite, nous n'avons à donner que cette excuse ridicule : C'était un Paul, c'était un Pierre, c'était un Jean. Que signifie, je vous le demande, cette réponse : c'était un Paul, c'était un Pierre? N'étaient-ils pas, je vous le demande, de la même nature que nous? n'avaient-ils pas reçu le jour de la même manière? ne s'étaient-ils pas nourris des mêmes alimens? n'avaient-ils pas respiré le même air? n'étaient-ils pas soumis aux mêmes besoins? quelques-uns d'entre eux n'avaient-ils pas aussi embrassé le mariage, eu des enfans? plusieurs n'exerçaient-ils pas une industrie? quelques-uns même n'étaient-ils pas tombés dans l'abîme du mal?

39. Mais, direz-vous, ils étaient doués de la grâce puissante de Dieu. Certes, si l'on nous ordonnait de ressusciter les morts, de rendre la vue aux aveugles, de guérir la lèpre, de redresser les boiteux, de chasser les démons, de rendre la santé aux malades, je concevrais cette excuse, elle serait valable; mais on ne nous demande qu'une vie réglée, une constante soumission; or qu'y a-t-il de commun entre cela et l'objection précitée? Vous avez reçu dans le baptême la grâce divine, vous avez été éclairés des lumières de l'Esprit saint, non pas, je l'avoue, au point de faire des miracles, mais assez pour mener une vie sage et réglée; nous ne devons attribuer notre faiblesse qu'à notre lâcheté. Certainement le souverain Juge, au jour de la justice, ne récompensera pas seulement ceux qui ont eu le don des miracles; ses bienfaits s'étendront aussi sur tous ceux qui auront accompli ses commandemens. Écoutez-le : « Venez, dira-t-il, venez, les » bénis de mon Père; venez prendre possession du royaume qui vous » a été préparé depuis le commencement du monde; » non pas parce que vous avez fait des miracles, mais « parce que j'ai eu faim et vous » m'avez nourri; j'ai eu soif et vous m'avez désaltéré; j'étais errant » et vous m'avez recueilli; j'étais nu et vous m'avez donné des vê- » mens; j'étais malade et vous m'avez visité; j'étais prisonnier et vous » êtes venus vers moi. » Et il placera parmi les bienheureux ceux qui n'ont jamais opéré des prodiges, mais qui ont mené une vie pure.

40. Itaque licet illa gratia nunc contracta sit, id nihil nobis nocet : neque inde nos excusare poterimus, quando facinorum nostrorum rationem dabimus. Siquidem beatos illos non ob signa miramur : nam illa ad divinam prorsus potentiam pertinent ; sed quod vitam angelicam exhibuerint ; hoc autem cum superno nutu, etiam illorum propositi opus est. Et hoc non ego dico, sed is ipse Christi imitator : quando enim discipulis scribens contra pseudoapostolos contendebat, ut discrimen inter probatum et improbum ministerium declararet, non a signis sed ab operibus id faciebat his verbis : « Ministri Christi sunt, » ut minus sapiens dico, plus ego ; in laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter. A » Judæis quinquies quadragenas, una minus, accepi. Ter virgis cæsus » sum, semel lapidatus sum, ter naufragium feci, nocte et die in profundo maris fui : in itineribus frequenter, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis » in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis » fratribus : in labore et ærumna, in vigiliis frequenter, in fame et » siti, in jejuniis frequenter, in frigore et nuditate ; præter illa quæ ex » trinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum. Quis infirmatur, et ego non infirmor ? Quis scandalizatur, et ego non uror ¹ ? »

41. Ideo ego apostolos admiror. Ita ut qui sine operibus per dispensationem quamdam signa exhibere concessi sunt, non modo non admirabiles, sed etiam reprobii fuerint, ut declarat Christus his verbis : « Multi dicent mihi in die illa : Domine, Domine, nonne » in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus ? Et dicam illis : » Recedite a me omnes qui operamini iniquitatem ; nunquam » novi vos ². » Idcirco discipulos sic monebat : « Nolite gaudere » quia dæmonia vobis subjiciuntur ; sed quia nomina vestra scripta

¹ 2 Cor. xi, 23-29. — ² Matth. vii, 22, 23.

40. Ainsi, quoique la grâce qu'ils ont reçue nous ait été refusée, nous n'en sommes pas plus coupables; mais ce ne sera pas non plus une excuse quand on nous demandera compte de nos mauvaises œuvres. Ce ne sont point, en effet, les miracles seuls qui nous font admirer ces saints personnages, puisqu'ils appartiennent exclusivement à la puissance divine; c'est bien plutôt la vie évangélique qu'ils ont menée, et c'est en cela qu'avec l'aide de Dieu nous devons les imiter. Ici encore, ce n'est pas mon opinion que j'émet, mais celle de ce fidèle imitateur du Christ. Il écrivait à ses disciples au sujet des faux apôtres; or, la différence qu'il établissait entre le ministère véritable et celui qui ne l'est pas, il la fondait, non sur les miracles, mais sur les œuvres, et voici ses paroles: « Ils sont les ministres du Christ (j'ai » tort de les appeler de ce nom), et moi aussi, je le suis: j'en appelle » à mes longues souffrances, à mes dures prisons, à mes afflictions » sans nombre, à mes supplices de tout genre. Cinq fois, de la part » des Juifs, j'ai reçu les quarante coups, moins un, de la flagellation, » trois fois j'ai été frappé de verges, une fois j'ai été lapidé, j'ai essuyé » trois naufrages; un jour et une nuit je suis resté enseveli dans le fond » des mers: j'en appelle à mes longs voyages, aux divers dangers que » j'ai bravés, dangers des fleuves, dangers des voleurs, dangers de mon » pays, dangers des gentils, dangers dans les villes, dangers dans la » solitude, dangers sur la mer, dangers de la part des faux frères; » dangers au milieu des peines et des chagrins, dans les veilles, dans » la faim et la soif, dans les jeûnes, dans le froid et la nudité. Et puis, » à part ces épreuves qui me sont venues du dehors, mes chagrins » intérieurs, ma sollicitude pour toutes les églises. Qui souffre, que je » ne partage ses souffrances? qui est scandalisé, que je ne sois brûlé » moi-même? »

41. Voilà ce qui me fait admirer les apôtres et ce qui nous prouve que celui à qui a été accordée une certaine puissance de miracles non seulement ne mérite pas notre admiration, s'il ne se sanctifie pas par ses œuvres, mais encore sera réprouvé au grand jour, d'après ces paroles de Dieu même: Plusieurs me diront dans ce jour de justice: « Seigneur, n'avons nous pas prophétisé en votre nom? En votre nom » encore n'avons-nous pas chassé les démons, opéré mille prodiges? Éloignez-vous, leur répondrai-je, éloignez-vous de ma présence, vous tous » qui avez fait le mal; je ne vous connais pas. » Aussi disait-il à ses disciples bien aimés: « Ne vous réjouissez pas parce que les démons vous » sont soumis, mais parce que vos noms sont écrits dans le ciel. »

» sunt in cœlis ¹; » vita enim proba, etiam illis destituta, coronas accipiet, nec quidpiam minus habebit quod illis careat; vita autem iniqua ne cum signis quidem supplicium effugere poterit.

42. Itaque supervacanea est illa loquendi ratio; nec tantum supervacanea, sed etiam periculosa, quæ multis hæreticorum ansas præbere possit. Nam si illi non ex proposito suo sic mirabiles evasissent, sed per Christi gratiam tantum, quid impediatur quominus omnes tales efficiantur? Gratia namque nisi operam nostram prius requireret, conferretur in omnium animas effusa esset: neque enim personarum acceptor est Deus. Sed quia operam nostram requirit, ideo alios quidem sequitur et cum illis permanet; ab aliis evolat, reliquos autem ne a principio quidem attingit. Quod vero propositum prius scrutatus, sic gratiam dedit Deus, antequam beatus ille quidpiam mirabile exhibuisset, audi quid de illo dicat: « Vas electionis est mihi, ut portet nomen » meum coram gentibus et regibus, et omni genere Israel ². » Hæc gratia nondum præsentem testificatus est is, qui corda nostra scrutatur. Ne itaque nosmetipsos decipiamus, dilecti, dicentes non posse quempiam Pauli similem esse. Etenim quantum ad gratiam quidem et signa non alter Paulus postea erit; sed quantum ad vitæ diligentiam, quisquis voluerit hujusmodi esse poterit: quod si tales nusquam existant, ex eo quod nolint tantum contingit. At nescio quomodo in hanc absurditatem delapsus sim, ut Pauli similes nunc requiram; cum nec tertio nec quarto post illum gradu positos videre queam. Ideo nempe lugendum, lamentandum et plangendum est non una vel altera die; sed per totam vitam. Nam si quis hocce modo affectum præstiterit, non facile deinceps peccabit.

43. Quod si his non credas dictis, lugentes considera eos, qui luctu sæculari cruciantur: non ex multitudinis numero, neque eorum, qui laboriosam vitam ducunt; sed ex numero delicatiorum illorum, qui

¹ Luc. x, 20. — ² Act. ix, 15.

C'est qu'une vie exempte de reproches, quoique n'ayant pas reçu des pouvoirs surnaturels, obtiendra la couronne de l'immortalité et y aura autant de droit que les autres; une vie coupable, au contraire, même ayant opéré des prodiges, n'évitera pas le châtement.

42. Cette excuse est donc superflue; je dis plus, elle est dangereuse, en ce qu'elle fournit matière aux folles prétentions des hérétiques. Car si les saints n'ont pas mérité l'admiration qui les entoure par leurs propres vertus, mais seulement par la grâce de Jésus-Christ, pourquoi la même grâce ne serait-elle pas accordée à tous? La grâce, en effet, si elle était indépendante de nos œuvres, eût dû se répandre également sur tous les hommes, puisque Dieu ne fait aucune différence des personnes. Il n'en est cependant pas ainsi, et, comme elle n'est qu'une suite de nos actions, elle inonde les uns et ne les abandonne plus, disparaît chez ceux-ci, ne se montre même jamais chez les autres. Ce qui nous prouve, d'un autre côté, que ce fut en considération de ses bons propos que saint Paul reçut les trésors de la grâce avant même d'avoir rien fait pour cela, ce sont les propres paroles du Seigneur à son égard : « Il est pour moi le vase d'élection » qui portera mon nom devant les nations et les rois, devant tout le » peuple d'Israël. » Tel est le témoignage rendu en faveur de l'Apôtre, bien avant qu'il eût reçu la grâce et par la bouche de celui qui pèse nos consciences. Ne nous faisons donc point illusion à nous-mêmes, mes très-chers frères, en alléguant que personne ne peut être semblable à Paul. Certainement, pour ce qui est de la grâce et du don des miracles, jamais il n'aura de semblable; mais quant aux vertus d'une sainte vie, quiconque voudra se rendre égal à lui le pourra; et si nos yeux n'en rencontrent aucun sur la terre, il ne faut en accuser que notre mauvaise volonté à tous. Mais comment vais-je m'égarer au point de chercher des chrétiens qui ressemblent à Paul, lorsque je ne puis en trouver un seul digne d'occuper après lui la troisième ou la quatrième place. Voilà ce qui doit nous arracher des larmes : pleurons donc et lamentons-nous, non pas un jour plutôt qu'un autre, mais pendant toute notre vie. Alors nous ne commettrons plus le péché.

43. Et si vous ne voulez pas vous rendre à mes prières, voyez les pleurs de ceux que tourmentent les chagrins du siècle : je ne dis pas le commun du peuple, ni ceux dont la vie n'est que misères, mais ces heureux de la terre qui n'en ont jamais connu que les délices. Voyez ces hommes dont la seule occupation est de manger et boire, qui prolongent leurs

nihil aliud norunt, quam delicias. Hi enim, hi qui ebrietati et ventri student, qui prandia usque ad vesperam producunt, et cœnas ad mediam usque noctem, qui aliena rapiunt, qui neque pauperi, neque viduæ, neque inopi parcunt, qui magnam exhibent crudelitatem; si quando luctu gravi corripiantur, qui possit animam funditus movere et perturbare; tunc missis illis voluptuosis iniquisve cogitationibus, in philosophorum vitam se transferunt, severitatem, vigiliam, humilationem, tolerantiam, jejunium, silentium, modestiam, humilitatem, humanitatemque plurimam exercent: ac licet aliena rapere soleant, sua tunc placide largiuntur: etiamsi quis eorum bonis et domui toti ignem subjicere velit, non commoventur. Multos ego novi post charissimorum amissionem, relicta urbe ejusque commodis, in agro sedes posuisse; aliosque prope defunctorum sepulcra structis ædibus, ibi vitam clausisse. Verum de his alias. Porro donec luctus perseveraverit, nulla ipsis est præsentium ratio. Verum insanam illam sollicitudinem, quam de servandis et colligendis pecuniis, de acquirenda potentia et gloria apud multitudinem, ceu quoddam fœnum aut fœni florem mœroris igne comburentes, ab animo suo repudiant, in tantamque tunc philosophiam mens eorum se transfert, ut de vitæ voluptatibus ne verba quidem facere quempiam patiantur, sed omnia, quæ in deliciis antea erant, odiosa tunc et acerba videantur: nemoque tunc sive domesticorum, sive amicorum de rebus hujus mundi, vel admodum urgentibus, vocem emittere audeat; sed omnia repudiantur, et philosophicis sermonibus cedunt; animaque tunc, magistro luctu, ceu in sacro quodam loco docetur humanæ naturæ vilitatem, præsentis sæculi brevitatem, sæcularium rerum corruptibilitatem et instabilitatem, scenæ rerum quæ geruntur histrionicam. Tunc magnus pecuniarum contemptus, ira tollitur, ambitio despicitur: nec livor occupare, nec arrogantia ultra modum extollere potest eum, qui luctu atteritur: non concupiscentia lascivum incendit. Sed illis omnibus fugatis, una solum cogitatio obtinet, quæ defuncti imaginem indesinenter offert. Hoc cibus, potus, somnus, voluptas, requies, consolatio multa: hoc gloria, divitiæ, potentia, voluptas.

44. Sic nos oporteret amissam lugere salutem, ne quid amplius dicam. Desiderio illo tanto et alacritate opus esset omnes oculum mentis

repas du matin jusqu'au soir, celui du soir jusqu'au milieu de la nuit ; qui volent le bien d'autrui , n'épargnent ni le pauvre, ni la veuve, ni l'orphelin, dont le cœur est sans pitié : voyez-les, dis-je, sous le coup d'une violente affliction qui vient bouleverser leur ame ; oh ! alors leurs pensées de volupté et de rapine disparaissent , leur vie s'épure ; ils s'imposent les privations , les veilles , la tolérance , les jeûnes , le silence , la modestie , l'humilité ; ils couchent sur la terre nue , compatissent aux maux de leurs frères. Jusque là leur bonheur avait été de ravir le bien des autres ; maintenant ils se plaisent à distribuer le leur : on viendrait mettre le feu à leurs propriétés , à leur propre demeure , qu'ils n'en seraient point émus. J'en ai vu plusieurs qui , à la mort d'un être chéri , abandonnaient la ville et ses douceurs pour venir se confiner dans les champs ; d'autres ont bâti une simple demeure auprès du tombeau de ceux qu'ils pleuraient , et y ont enfermé leur existence. Nous aurons ailleurs occasion de parler de ces derniers. Tous , au milieu de la tristesse , ont oublié les biens de la terre. Aux flammes du chagrin , ils ont brûlé comme la paille des guérets toutes ces vaines illusions du monde , cet or amassé à grands frais , conservé avec tant de peines ; cette gloire , ces honneurs vulgaires dont ils étaient si fiers , leur cœur s'en est détaché. Ils ont embrassé le renoncement à toutes choses , au point de ne pas vouloir même que quelqu'un leur parle des plaisirs , tant ce qui était naguère délices et bonheur pour eux leur est devenu odieux et insupportable : ni parens ni amis n'osent plus leur dire un mot des choses de ce monde , quelque besoin qu'ils aient de leur en parler. Ils sont sourds à tout ce qui n'est pas raison et sagesse ; leur ame , recueillie comme dans le sanctuaire de la science , apprend à l'école du malheur que la nature humaine est vile et méprisable , que la vie de ce monde est courte , ses biens passagers et périssables , ses œuvres de vains fantômes. Alors l'homme méprise souverainement les richesses , fait taire la colère , dédaigne l'ambition. La jalousie , l'orgueil n'ont plus de place dans ce cœur ulcéré par le chagrin ; la concupiscence ne brûle plus ses membres : tout s'efface à ses yeux pour faire place à une seule pensée , celle de l'objet perdu , qui l'occupe sans cesse , qui lui tient lieu de nourriture , de sommeil , de plaisir , de repos , et quelquefois de consolation ; qui remplace pour lui la gloire , les richesses , la puissance , tous les bonheurs.

44. Voilà comment , pour ne pas dire plus , nous devrions pleurer la perte de notre salut ; voilà vers quel but les yeux de notre esprit

illuc dirigere, ejusque memoriam et formam omnium loco nobis esse. Nunc autem qui filios et uxores amiserunt, nihil aliud in mente versant, quam ut ablatorum imagines sibi confingant. Nos autem, qui regnum cœlorum perdidimus, omnia potius, quam illud cogitamus. Ac illorum quidem nemo etsi regio sit genere, de luctu solito erubescet : sed humi sedebit, acerbe lugebit, vestem mutabit, aliaque omnia, quæ hujusmodi cruciatum comitantur, magna cum alacritate feret : non cogitabit de educatione, de corporis habitu, non de morbis qui ab ejusmodi ærumnis accidere possunt ; sed omnia admodum facile feret. Et hæc non modo viri, sed etiam mulieres, etsi valde infirmæ, exhibent, hisque etiam majora. Nos autem qui non filios, non uxores, sed animæ perniciem lugemus, animæ, inquam, non alienæ, sed nostræ, corporis imbecillitatem fingimus, victusque mollitiam : atque utinam hic stet malum : at ne illa quidem facimus, in quibus corporis opere non egemus. Quid enim, dic mihi, corporis viribus opus est, quando cor conterere debemus, cum vigiles precari oportet, cum peccata recogitare, arrogantiam et tumorem deponere, mentem deprimeret? Hæc quippe sunt, quæ Deum nobis placant, nec multo egent labore. Neque tamen hæc facimus.

45. Neque enim hic solus est legendi modus, si sacco accingamur, in domuncula nos claudamus, vel in tenebris sedeamus; sed si assidue memoriam delictorum circumferamus, conscientiam examinemus, viæ longitudinem frequenter metiamur, quantum scilicet a regno cœlorum distemus. Et quomodo, inquires, hoc fieri poterit? Qua ratione? Si gehennam semper præ oculis habeamus, nec non angelos ubique locorum tunc discurrentes, atque ex universo orbe congregantes eos qui in gehennam abducendi sunt : si cogitemus etiam quantum malum, gehenna seposita, excludi a regno cœlorum. Etenim etiamsi nulla esset ignis illius comminatio, etiamsi immortalia supplicia non nos manerent; illud solum quod abalienandi essemus a Christo, mansueti illo, et hominum amatore, qui se ipsum pro nobis ad mortem tradidit, et omnia passus est, ut nos ab illo supplicio liberaret, et Patri suo reconciliaret, qui per delicta nostra ipsius inimici eramus, etiamsi a

devraient se diriger ; voilà le désir et la joie qui devraient nous tenir lieu de toutes les joies. Mais, ô douleur ! les malheureux qui ont perdu leurs fils ou leurs épouses ne demandent plus qu'une chose, en conserver un éternel souvenir ; et nous qui avons perdu le royaume du ciel, nous pensons à tout plutôt qu'à cela ! Aucun de ces hommes affligés, fût-il issu du sang des rois, ne rougira de sa douleur ; il se prosternera, versera d'abondantes larmes, se couvrira d'habits de deuil, donnera sincèrement tous les signes de l'affliction : il oubliera ses études, le soin de sa personne, sa santé que les chagrins peuvent altérer, rien ne l'arrêtera. Et ce ne sont pas seulement les hommes qui nous donnent ces exemples de dévouement, les femmes elles-mêmes, malgré leur faiblesse, s'en montrent capables ; elles le portent même plus haut. Et nous, qui avons à déplorer la mort, non pas d'un fils, non pas d'une épouse, mais d'une âme, et non pas d'une âme de nos frères, mais de notre âme à nous, nous prétextons la faiblesse de notre corps, le soin de notre santé. Plût à Dieu encore que le mal ne commençât que là ; mais, robuste et vigoureux, nous nous en exemptons encore. Que font, dites-le-moi, les forces du corps, lorsque nous avons à châtier notre cœur, à prier attentivement, à repasser nos péchés, à dépouiller l'insolence et l'orgueil, à rabaisser notre esprit ? car c'est là ce qui apaise la colère de Dieu envers nous, et certes tout cela ne demande pas beaucoup de peines ; cependant nous ne le faisons pas.

45. L'expression de la douleur ne se manifeste pas seulement en se couvrant d'un sac, en s'enfermant dans une cabane, en vivant dans les ténèbres, elle se témoigne encore par un retour continu sur nos fautes, par un examen entier de notre conscience, par l'appréciation constante du chemin que nous avons à parcourir et de la distance qui nous sépare du royaume des cieux. Comment pratiquer tout cela, me demanderez-vous ? quel moyen faut-il employer ? Avoir sans cesse devant les yeux les flammes de l'enfer, les anges peuplant l'espace et recueillant de tous les coins du monde ceux qu'ils doivent y précipiter ; penser quel malheur doit être pour une âme, laissant même de côté les tourmens de l'enfer, la privation de la vue de Dieu. Oui, quand nous n'aurions pas à redouter ces feux éternels, ces supplices sans fin, la pensée seule d'être séparés de Jésus-Christ, lui si bon, si dévoué à l'homme, lui qui s'est livré à la mort pour nous sauver, qui a tout souffert pour nous arracher au châtiment et nous réconcilier avec son Père que nos péchés avaient irrité contre nous ; cette pensée, dis-je,

bonis illis propositis, ineffabilibus et immortalibus, excidere non deberemus; illud, inquam, solum omni supplicio majus est, sufficitque ad excitandas, et ad semper vigilandum inducendas animas nostras. Nam si vel cum legimus exemplum quinque virginum, quas olei penuria extra Sponsi cubiculum exclusit, de illarum infortunio perinde atque illæ dolemus atque turbamur; si cogitemus nos ipsos ob segnitiam nostram idipsum passuros esse, quis ita lapideus erit ut, anima semper hoc exemplo concitata, in negligentiam cadat?

46. Poteramus quidem sermonem longius producere; sed quia obedientiæ gratia solum, et non alia de causa hæc a nobis dicta sunt, plus quam satis erunt. Nam probe novi te compunctionis virtutem perfecte tenere, et aliis eam posse vel silentem tradere, si vellent tantum ad breve tempus cum pietate tua vivere, vitamque illam crucifixam videre. Ita ut si velint ii, qui nunc vivunt, compunctionem ediscere, ad habitaculum tuum se conferant; qui vero post futuri sunt, gesta tua audiant, oporteat. Magnam enim ad id opem allaturam esse puto vel vitæ tuæ narrationem. Quamobrem obsecro vices mihi rependas, precesque tuas in mercedem tribuas; ita ut non modo de compunctione loquar, sed et rem ipsam operibus exhibeam. Quandoquidem doctrina sine opere, non modo nihil lucri, sed etiam detrimentum magnum et condemnationem affert ei, qui cum tanta socordia vitam ordinat suam. « Non enim, inquit, omnis qui dicit mihi: Domine, Domine, sed qui » fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum ¹. »

COMPARATIO

POTENTIÆ, DIVITIARUM ET EXCELLENTIÆ REGIS, CUM MONACHO IN VERISSIMA ET CHRISTIANA PHILOSOPHIA VIVENTE.

1. Ego cum intuear ex hominibus complures quæ bona esse videntur, ea majori et amore, et admiratione sectari, quam quæ natura ac verissime bona sunt: necessarium esse reor, brevi oratione de utrisque hic agere, et componere inter se tum quæ vulgo neglectui sunt, tum quæ magno mortales studio sequuntur, ut utrorumque differentiam edocti, illa quidem ut seria, ac salutaria magni faciamus, hæc autem tanquam nihili æstimanda contemnere discamus.

¹ Matth. v, 19.

devrait suffire pour nous empêcher de faillir, même sans avoir égard aux biens infinis qui peuvent être notre partage ; la crainte de l'inimitié de Jésus-Christ doit être pour nous au-dessus de tous les supplices, et doit suffire pour nous réveiller de notre engourdissement. N'est-il pas vrai qu'au récit de ces cinq vierges exclues du lit nuptial pour n'avoir pas entretenu l'huile de leur lampe, nous ressentons la douleur mortelle qui dut les accabler ? et alors quel sera le cœur assez dur pour ne pas gémir de voir qu'un pareil malheur le menace ? quelle sera l'âme assez faible pour faire le mal devant un tel exemple ?

46. Nous pourrions certes prolonger notre discours ; mais comme nous n'avons fait ici qu'un acte de simple obéissance, nous nous tairons. Je sais bien que vous avez une componction parfaite, que votre vie seule suffit pour y exciter tous ceux qui voudront seulement jeter un rapide regard sur vos sacrifices de tous les jours. Pour apprendre cette componction, vos contemporains n'ont qu'à s'approcher de vous, les hommes à venir n'auront qu'à lire vos actions. Le simple récit de votre vie suffira, j'en suis sûr, pour gagner bien des cœurs à cette vertu. Répondez-moi, je vous prie, récompensez-moi par vos prières, faites que je ne me contente pas de parler de la componction ; mais qu'elle éclate dans mes œuvres, car la science sans les œuvres est non seulement sans profit, mais devient un sujet de reproche et de condamnation pour celui qui s'abandonne ainsi à la négligence de son salut. « Ce ne sera pas, dit Jésus-Christ, celui qui s'écrie : Seigneur ! » Seigneur ! mais celui qui aura joint la pratique au précepte, qui sera » appelé grand dans le royaume des cieux. »

PARALLÈLE

ENTRE UN ROI ET UN MOINE.

1. La plupart des hommes se laissent éblouir par l'éclat des faux biens, et dédaignent les biens véritables. Je veux donc comparer ici ce qui fait l'objet de leur mépris avec ce qui fait l'objet de leur admiration, afin qu'ils reconnaissent leur erreur et qu'ils apprennent à estimer ce qu'ils rejettent et à rejeter ce qu'ils estiment.

2. Igitur magnopere expetuntur divitiæ, principatus, imperium, gloria, ac beatos quidem vulgus eos ducit, qui gentium principes sunt, qui splendidis vehiculis feruntur, qui præconum clamorem, ac satellitium magnum assequuntur. Contra philosophantium vita, et eorum qui monasticum institutum delegerunt, despicibilis est : atque illi quidem dum foras prodeunt, ad sese contuendos populum ipsum convertunt ; hi autem sicubi apparuerint, nullius oculos, aut certe perpaucorum ad sui spectaculum trahunt ; et præterea horum nullus similis esse concupiscat, illorum vero omnes.

3. Quanquam principatum quærere gentis alicujus imperio potiri, arduum sane ac supra vulgarium hominum vires, ac quorum animos imperii amor incessit, iis magna pecunia opus : monasticam vero vitam eligere, Dei cultui vitam suam mancipare, æque omnibus proclive ac facile. Adde quod principatus possessio una cum vita hac desinit, seu verius dicam, vivos item sui amatores destituit : atque etiam multos in periculum, vel certe magnam in ignominiam conjecit. At monastica vita justos hic bonis multis cum repleverit, a vitæ exitu ornatos ac hilares ad Dei et Patris tribunal ducit, quo tempore eorum qui imperio functi fuerint bonam partem, magnas peccatorum in vita admissorum pœnas luere videas.

4. Age itaque conferentes inter se tum philosophiæ bona, tum ea quæ in hac vita principatus ac gloriæ bona esse videntur, utrorumque bonorum discrepantiam perdiscamus : sic enim collata apertiora fient ; quin potius, si placet ; ipsum bonorum fastigium, regnum intelligo, cum philosophia comparantes, utriusque possessionis fructus contempleremur diligenter edocti, quibus rex, quibus rursus philosophus imperet. Rex igitur urbium, regionum tum multarum gentium imperium gerit, magistros militum, præfectos, exercitus, populos, senatus, suo unius nutu regens : at vero qui se ipse totum Deo dedit, solitariamque vitam elegit, iræ, invidiæ, avaritiæ, voluptati, cæterisque animi morbis imperat assidue speculans, ac meditans, quemnam in modum non committat, ut suum animum obscœnis affectibus subjiciat, neu

2. Quels sont les biens que le vulgaire envie? Ce sont les richesses, les dignités, la puissance, la gloire. Quels sont les heureux du siècle? Ce sont les princes de la terre, ceux qui passent au milieu de la foule trainés sur un char superbe, environnés de hérauts et de satellites. Ce que l'on dédaigne, c'est la vie simple des sages et des solitaires. Que les grands de la terre sortent de leurs brillans palais, tous les yeux se dirigent vers eux; mais qu'un humble ermite paraisse hors de son modeste asile, il passe inaperçu ou n'attire que bien peu de regards; et encore ces regards sont-ils de pure curiosité; personne n'envie le sort de ce pauvre anachorète, tandis que tout le monde envie la destinée des potentats.

3. Et pourtant il n'est pas donné à tous les hommes de commander une province, et ceux qui ambitionnent le pouvoir ont besoin de semer l'or autour d'eux pour arriver au but de leur ambition; mais il n'est personne qui ne puisse, à son gré et sans effort, embrasser la vie monastique et se vouer au service de Dieu. D'ailleurs il faut quitter le pouvoir avec la vie, ou plutôt le pouvoir abandonne les ambitieux avant que la mort vienne le leur arracher; heureux encore quand la chute qui succède à leur élévation ne fait que les couvrir de honte! Mais un solitaire n'a rien à craindre; il coule en paix sa vie, et lorsqu'il est arrivé au terme de sa carrière, il se présente, riche de vertus et rayonnant d'espoir, devant le tribunal du souverain juge, tandis que le plus grand nombre de ceux qui ont été revêtus de la puissance sur la terre paraissent couverts de leurs crimes devant ce même tribunal, et viennent entendre leur condamnation.

4. Mais revenons à notre sujet, établissons un parallèle aussi complet que possible entre les biens dont la sagesse est la source, et ceux qui sont attachés en apparence au pouvoir et aux honneurs; car de ce parallèle ressortiront les caractères intrinsèques des uns et des autres; ou plutôt comparons la sagesse avec ce qui semble le plus haut degré de la félicité humaine, je veux dire la royauté, et voyons de quel côté est l'avantage. Un roi commande à des villes, à des provinces, à des nations; il a sous ses ordres des chefs militaires, des préfets, une armée, un sénat. Un sage qui s'est voué au service de Dieu et vit dans la solitude commande à la colère, à l'envie, à l'avarice, à la volupté, à toutes les passions; il veille sans cesse au maintien de sa puissance, il met tout en œuvre pour ne point subir le joug du vice, pour conserver son âme libre, indépendante, supérieure à toutes les faiblesses et inaccessible à toutes les craintes, si ce n'est à

amaræ tyrannidi ratio inserviat, sed supra res humanas omnes cogitationem semper erectam habeat, Dei timorem animi morbis præficiens. Hujusmodi igitur imperium rex, hujusmodi item principatum monachus adeptus est: ut justius quidem hunc regem voces, quam eum qui purpura indutus, ac corona ornatus splendescit, throno in aureo sedens.

5. Nam is demum vere rex est qui iram, qui invidiam, qui voluptatem cohibens, omnia sub Dei lege agit, mentem liberam servans, neque patiens voluptatum dominationem animo suo imperitare. Talem equidem regem libens viderem, et terræ, et mari, et civitatibus, et populis, et exercitibus jura dantem. Quisquis enim animi affectibus rationem magistram præfecerit, is parvo admodum negotio et hominibus una cum divinis legibus præfici possit, ut eundem patris loco subditi habeant, cum omni mansuetudine civitatibus consuetudinis suæ copiam facientem. Qui vero hominibus imperare cum videatur, iræ tamen, ambitioni, voluptatibus servit: hic primum subditis suis ridiculus videri possit hoc ipso, quod coronam quidem gestat gemmis intertextam, et auream, temperantiæ vero corona minime insignis est: et purpureo quidem vestitu toto corpore fulget, animum autem inornatum habet. Deinde hic ne administrandi quidem imperii scientiam habiturus est. Qui enim sibi ipsi imperare nescit, hic quo tandem modo alios legibus regere poterit?

6. Quin si id belli genus, quod uterque sibi peculiariter gerendum sumpsit, spectare volueris, invenies hunc cum dæmonibus depugnantem, eundemque et superantem, et vincentem, et a Christo coronam capientem: utpote qui ad pugnam accedat divino sustentatus auxilio, cælestibus armis communitus, ut necesse quidem sit victoriam ab ipsius partibus stare; cum interim regem illum cum barbaris bellantem cernas: quanto autem hominibus dæmones terribiliores sunt, tanto splendidior est qui hos superat, eo qui illos vincit.

7. Quod si utriusque belli causam perdiscere cupis, magnam profecto inæqualitatem reperies. Alter enim proprietate ac Dei cultu cum dæmonibus bellum gerit, vel urbes, vel pagos ab errore eripere desiderans: alter vero cum barbaris digladiatur pro lacis, finibus, opibusve raptis, illum avaritia, vel injusti principatus ambitione ad

celle de Dieu. Tel est l'empire qu'exerce un roi, tel est l'empire qu'exerce un sage. Et certes le titre de roi convient mieux à ce dernier qu'à celui dont le front porte une couronne, qui est revêtu de pourpre et qui brille assis sur un trône d'or.

5. Car le véritable roi est celui qui commande à la colère, à l'envie, à toutes les passions, qui ne reconnaît d'autre loi que celle de Dieu; qui conserve son ame libre, et ne souffre point qu'elle cède à l'attrait des voluptés. Que je verrais volontiers un pareil roi, souverain absolu de la terre et des mers, donnant ses lois aux villes, gouvernant les peuples et conduisant les armées! car celui qui sait commander aux passions pourrait sans peine commander aux hommes; il serait un père pour ses sujets, et tous auraient pour lui un respect filial. Mais celui qui, revêtu d'un semblant d'autorité sur les hommes, demeure l'esclave des passions, ne mérite-t-il point le mépris de ses sujets? Eh quoi! l'or et les pierres précieuses brillent sur son front, et il laisse à d'autres le glorieux diadème de la vertu; tout son corps est couvert de pourpre, et son ame est dépouillée d'ornement. Peut-on attendre de lui la science du gouvernement? Et celui qui ne sait pas se gouverner lui-même saura-t-il gouverner les autres?

6. S'agit-il du mérite guerrier? Il éclate dans les luttes soutenues par le sage bien mieux que dans les combats livrés par un roi. Le sage fait la guerre aux démons, il les repousse, il triomphe de leurs attaques, et reçoit de la main du Christ le prix de la victoire, comment ne serait-il pas vainqueur? il a Dieu pour auxiliaire, et il s'avance au combat, couvert d'une armure céleste. Un roi fait la guerre à quelques peuplades barbares; il remporte la victoire, je suppose; mais son triomphe est-il aussi glorieux que celui du sage? et les ennemis qu'il a vaincus étaient-ils aussi redoutables que les démons?

7. Quelle différence, au reste, dans les motifs qui les dirigent l'un et l'autre! Si le sage fait la guerre aux démons, c'est pour remplir un devoir de piété, pour être agréable à Dieu ou pour ramener à la vérité les victimes de l'erreur. Un roi fait la guerre aux barbares pour reculer les frontières de son royaume ou pour reprendre ce qui lui a été

pugnam provocante; ubi certe plerique sæpe reges majora cum appetivissent, jam parta amisere. Itaque tum principatus, tum ipsa bellorum genera arguunt, eo usque inter se discrepare et regem, et eum qui vitæ suæ studium Dei cultui addixit. Sed tamen eosdem illos exacte utique pernoscas, si ad utriusque vitam, quotidianaque gesta examinanda descenderis. Revera enim hunc invenias cum prophetis versantem, Pauli sapientia animum exornantem, assidue a Moyse ad Hesaiam, ab Hesaiâ ad Joannem, a Joanne ad alium quempiam transeuntem: at regem assidua centurionum, præfactorum, et spiculatorum consuetudine utentem. Porro solitum esse videmus, cum quibus assidue quis versatur, horum mores similes habere. Itaque qui solitarius vivit, is animum suum ad apostolorum et prophetarum mores conformat: at rex ad mores ducum, satellitum, scatorum, hominum vino servientium, voluptatibus indulgentium, bonam diei partem in potu contententium, denique nullius rei necessariæ, aut honestæ scientiam, vino impediente, callentium. Hac ergo ratione monasticam vitam convenit ea beatiorem dicere, quæ principato, quæ regno, quæ sceptris constat.

8. Quod si et noctis tempus examinare voluerimus, monachum quidem videbimus Dei cultu ac precibus insignem, multo ante gallinaceos tempore canentem, angelis convictoribus utentem, cum Deo colloquentem, cœlestibus bonis fruentem: eum vero qui multis gentibus, multis populis, atque exercitibus præest, quique terra ac mari late imperat, in lecto distentum ac stertentem. Ille quidem bicis iis alitur, qui altum ab eo somnum minime exigant: hunc autem deliciæ consopiunt et potus, eumdem in lectulo ad ipsum usque diem detinens. Jam monacho et vestis et mensa moderata, et convictores ejusdem virtutis æmuli: at regem necesse est et lapillis et auro superbum esse, mensamque apponere splendidam, tam convictoribus uti, siquidem imprudens ille fuerit, sua stoliditate dignis; sin autem mentem habeat, temperansque sit, probis fortasse et justis, sed tamen virtute iis quos ante dixi longe inferioribus: ita rex ut philosophiæ deditus sit, tamen ne tantillum quidem ad monachi virtutem propius accedere queat. Etenim in itineribus faciendis, subditis gravis est, præterea et urbem habitans, et pace fruens, et bello operam dans, tum tributa exigens,

enlevé ; tantôt c'est l'avarice , tantôt c'est une injuste ambition qui lui met les armes à la main , et souvent le désir de conquérir lui fait perdre ce qu'il avait déjà. Ainsi donc , sous le rapport de la puissance et de la victoire , le sage est supérieur au roi. Mais , pour apprécier avec exactitude la condition de l'un et de l'autre , il est bon de descendre aux détails de leur vie ordinaire , à leurs actes de chaque jour. Le sage dans sa solitude converse avec les prophètes ; il nourrit son esprit de l'éloquence sublime de Paul ; il passe sans repos de Moïse à Isaïe , d'Isaïe à Jean , de Jean à quelque autre écrivain sacré. Le monarque est sans cesse entouré d'une foule de centurions , d'officiers et de gardes. Or on contracte facilement les habitudes de ceux au milieu desquels on vit. Ainsi le sage , dans sa solitude , imite les prophètes et les apôtres , dont il s'entourne par la pensée : le monarque suit l'exemple de ses courtisans , de ses officiers , tous gens livrés à la débauche et aux plaisirs , passant leur temps en orgies et incapables de rien de bon et d'honnête. La vie monastique ne vaut-elle donc pas mieux que toute la puissance du monde ?

8. Mais poursuivons notre parallèle. Plus matinal que l'aurore , le solitaire se lève pour chanter un hymne au Seigneur ; il répand son ame en prières , il converse avec Dieu ; il se nourrit du pain céleste , et les anges le visitent sur la terre. Que fait , pendant ce temps , celui dont la volonté gouverne tant de peuples , fait marcher des armées si nombreuses , et dont l'empire s'étend si loin sur la terre et sur les mers ? il est étendu sur une couche somptueuse et molle ; il dort , car les délices énervent son esprit , appesantissent ses membres , et le soleil brille de tout son éclat que ses yeux sont encore fermés. Les vêtemens du solitaire sont simples , sa table est frugale , et il a pour convives ses rivaux en vertu. Il faut que l'or et les pierreries brillent sur les vêtemens du monarque ; il faut que sa table soit splendidement servie ; s'il manque de prudence , il aura pour convives des hommes indignes de cet honneur ; s'il sait se respecter , ceux qu'il admettra à sa table pourront être des hommes irréprochables et justes , mais à coup sûr bien inférieurs en vertu à ceux que le solitaire admet à la sienne. Ainsi , quelque philosophe que soit un roi , il ne saurait approcher le moins du monde du mérite d'un pieux anachorète. Qu'il visite ses provinces ou reste dans sa capitale ; qu'il fasse la paix ou la guerre ;

tum exercitus colligens, tum captivos agens, et dum victor, et dum victus est: nam dum victus est, subditos propriis malis replet; victor autem intolerabilis est, tropæis se ornans atque altum sapiens, cum militibus præbens licentiam rapiendi, deprædandi, viatores injuria afficiendi, urbes obsidione cingendi, pauperum domos depopulandi, ab iis a quibus excepti fuerint ea quotidie exigendi, quæ nulla lex permittit, idque per causam priscae alicujus consuetudinis iniquæ et injustæ. Cum interim divitem per hujusmodi mala rex minime lædit, sed de paupertate tantum male meretur: perinde quasi vere ille divites vereatur. At vero non sic monachus, qui simul ut conspectus fuerit, statim tam divitibus quam pauperibus donum aliquod afferens, utrisque æque munificum se præstat, uno tantum amictu toto anno utens, tum aquam libentius bibens, quam generosum vinum alii; pro se quidem nullam neque parvam, neque magnam a divitibus gratiam postulans: pro indigentibus autem tum multas, tum continuas, easque utrisque conducentes, hoc est, tam iis qui largiuntur, quam iis qui accepturi sunt. Sic fit, ut communem ille agat medicum divitum juxta et inopum, illos peccatis liberans per bonam admonitionem, hos ab indigentia eximens. At rex tributa dum minus gravia esse jubet, divitibus magis, quam pauperibus usui est. Idem dum contra facit, paucarum facultatum dominos lædit: nam diviti tenuem admodum jacturam attulerit tributorum acerbitas: at eadem pauperum domos tanquam torrens distrahit, fletu complens pagos: cum interim neque senectus iis miserabilis est, qui tributa exigunt, neque mulierum viduitas, neque liberorum orbitas; quinimo proterve agendi figem nullum illi faciunt, communes quidam regionis hostes, quæ tellus nequaquam tulit, ea ab agricolis exigentes.

9. Age vero et illud insuper examinemus, quanam in parte monachus, qua contra in parte rex subditis beneficus sit. Igitur hic quidem aurum largitur, ille vero spiritus gratiam: præterea idem hic dum bonus est, paupertatem solvit, ille autem animas dæmonum tyrannide oppressas precibus liberat: ac si quis forte hujusmodi calamitate afflicteretur, is regem tanquam inanime quidpiam præterit, ad monachorum vero habitaculum confugit, quasi qui conspecti lupi timore ad venatorem gladium manu gestantem fuga contendit. Etenim quod venatori

qu'il lève des impôts ou assemble une armée ; qu'il soit vainqueur ou vaincu , il est toujours à charge à ses sujets. Vaincu , les désastres qui suivent sa défaite retombent sur son peuple ; vainqueur , son triomphe est odieux , son orgueil insupportable ; rien n'est à l'abri de sa violence ; les voyageurs sont insultés par ses troupes , les citoyens pauvres voient leurs maisons mises au pillage , et chaque jour ils sont obligés d'ajouter à leur misère pour obéir à l'exigence d'une soldatesque effrénée , qui abuse d'un pouvoir injuste. Les riches ne sont pas , à beaucoup près , aussi à plaindre ; le monarque semble avoir des égards pour eux , et tout le poids de sa tyrannie tombe sur les malheureux. Voyez maintenant le solitaire : sa présence est un bienfait pour les riches et pour les pauvres ; il a toujours quelques dons à répandre autour de lui ; aussi avare pour lui-même que généreux pour les autres , il se contente d'un vêtement grossier , qui lui sert toute une année , et il boit l'eau plus volontiers que les grands du monde ne boivent le vin le plus exquis. Il ne demande rien pour lui-même à l'opulence , mais il ne se lasse point de l'intéresser en faveur des indigens , et de réclamer pour eux des secours aussi utiles à ceux qui les donnent qu'à ceux qui les reçoivent. Ainsi il est à la fois le bienfaiteur des pauvres et des riches ; il met ceux-ci à même d'obtenir la rémission de leurs péchés , et il arrache ceux-là à leur misère. Le monarque diminue-t-il les impôts ? cette largesse est plus profitable aux riches qu'aux pauvres ; les augmente-t-il , au contraire ? les riches se ressentent à peine de ce surcroît de charges , tandis que les pauvres en sont écrasés ; car la fortune des premiers leur permet de supporter facilement le poids des sacrifices qu'on leur impose ; mais comment les seconds pourraient-ils supporter le moindre fardeau ajouté à celui de la misère qui les accable , surtout quand rien n'est capable d'inspirer la pitié aux collecteurs d'impôts , et que ces ennemis publics exigent du labourneur ce que la terre ne lui a point donné ?

9. Examinons maintenant en quoi consistent les bienfaits d'un solitaire , en quoi consistent les bienfaits d'un monarque. Celui-ci répand l'or autour de lui , il arrache les malheureux à l'indigence ; celui-là répand les dons de la grâce et arrache les âmes à la tyrannie du démon. L'infortuné que persécute l'esprit du mal passe devant le palais du monarque sans y jeter les yeux ; il accourt se réfugier dans le modeste asile du solitaire , comme celui qui , poursuivi par une bête féroce , vient se mettre sous la protection du chasseur. Si le chasseur est armé du glaive , le solitaire est armé de la prière , et l'animal le plus

gladius, id preces sunt monacho : neque sane sic lupos gladius, ut dæmonas justorum preces terrent.

10. Itaque non nos modo ad sanctos monachos, dum rei usus postulat, confugimus, sed vel reges ipsi ad eosdem in temporibus formidandis, haud aliter quam famis tempore mendicantes ad divitum domos, confugiunt. Nonne Achab Judæorum rex per famem, et annonæ charitatem, in Eliæ precibus spem posuit suam? Nonne Ezechias illud idem imperium ¹, illum eundem principatum obtinens, æger, ac jam-jam moriturus, instantem sibi mortem cum videret, ad prophetam confugit, tanquam morte potentior, ac vitæ largitorem? Atqui bello erumpente, Palæstinaque in tantum adducta periculum, ut funditus excidenda esset, Judæorum reges dimisso exercitu, dimissis peditibus, sagittariis, equitibus, ducibus, centurionibus, ad Elisei preces se receperunt : existimabant enim Dei servum sibi multarum myriadum instar fore. Itidem et Ezechias rex bello persico instante, cum urbis excidium immineret, civibusque qui pro mœnibus starent, jam trementibus, metuentibus, ac perinde commotis, ut commoveri homines solent, quoties vel tonitruum vel terræ motum omnia quatientem exspectant, Isaïæ preces multis Persarum millibus opposuit, neque sua illum spes fefellit. Nam simul ut propheta manus in cœlum sustulit, statim Deus sagittis e cœlo missis persicum bellum confecit : reges erudiens, eo se loco ipsius ministros habere debere, ut eos omnes communes esse terræ servatores existiment, ut hac quidem ratione edoceantur per justorum exhortationes, ad omne bonum atque humanum opus invitati, tum consilia revereri, tum bonis admonitionibus obtemperare.

11. Proinde non ex iis solum quæ dixi, utriusque discrimen cognoscere licet; sed si usuvenerit et hunc et illum deturbari; hunc quidem virtute, illum autem regno privatum; hic parvo admodum negotio ad se redit; ac statim per preces, per lacrymas, per mœrorem, per pauperum curam, peccatis abstersis, de integro facile ad pristinum principatum recurrit. At rex solio dejectus cum fuerit, tum demum multis sane sociis indiget, multis item armatis militibus, equis, pecuniis, periculis : denique salutis suæ spem in aliis sitam habet. Monachus vero

¹ 4 Reg. xx, 1.

furieux redoute moins l'arme du premier que le démon celle du second.

10. Et ce n'est pas seulement le commun des hommes qui cherche ainsi au besoin un refuge auprès de l'humble serviteur de Dieu; les rois eux-mêmes, dans leurs jours d'affliction, ont recours à lui; ils entourent sa demeure comme des mendiants affamés entourent celle du riche. Achab, roi d'Israël, dans un temps de disette et de famine, ne mit-il pas toute son espérance dans les prières d'Élie? Ézéchias, roi de Juda, étant malade et voyant sa fin prochaine, ne demanda-t-il point la santé et la vie au prophète Isaïe, certain qu'il était que le serviteur de Dieu serait plus puissant que la mort? Et quand la Palestine, en proie à toutes les horreurs de la guerre, était sur le point de subir la domination étrangère, les souverains de cette contrée renvoyaient leurs troupes, leurs fantassins, leurs cavaliers, leurs capitaines pour aller implorer le secours d'Élisée; car ils savaient que la protection du juste valait mieux que les armées les plus nombreuses. Rappelez-vous les menaces orgueilleuses de Sennachérib; l'épouvante des habitans de Jérusalem à la vue des Assyriens campés sous leurs murs; la consternation dont ils étaient frappés en songeant à la ruine prochaine de leur patrie. Quelles furent les armes qu'Ézéchias opposa à tant de milliers d'ennemis? Ce furent encore les prières d'Isaïe, et son espérance ne fut point trompée. Le prophète leva les mains au ciel, et soudain le Dieu des armées extermina les persécuteurs de son peuple, montrant ainsi aux rois qu'ils doivent regarder ses serviteurs comme les bienfaiteurs du monde, respecter leurs conseils et obéir à leurs saintes admonitions.

11. Considérons encore le sage et le monarque sous un nouveau point de vue : je suppose que tous deux soit tombés, l'un du haut de son trône, l'autre du haut de sa vertu. Le sage se relève facilement, et, grâce aux prières, aux larmes, à la pénitence, à la charité, il a bientôt reconquis son empire sur les passions. Le monarque déchu a besoin, pour ressaisir le pouvoir, que des alliés généreux lui prêtent des secours en troupes et en argent; il a mille risques à courir, et tout son espoir est dans la pitié des étrangers, tandis que le solitaire n'a qu'à vouloir pour opérer une heureuse révolution en sa faveur : « le royaume des » cieux est en vous, dit l'Évangile. » Le monarque redoute la mort;

salutem celeriter voluntati suæ, studio, ac sententiæ mutationi comitem habiturus est. « Regnum enim cœlorum, inquit ille, in vobis est ¹. » Jam mors regi terribilis est, eadem philosopho minime molesta. Eum enim qui divitias, voluptatem, delicias, quorum gratia vitam agitare multi concupiscunt, despicit, necesse est migrationem ab hoc orbe haud ægre ferre. Quod si et hunc et illum jugulari contigerit, hic quidem pro pietate pericula sibi accerset, immortalem et cœlestem vitam morte sua comparans : at rex tyrannum aliquem, et eum qui imperium affectat, jugulatorem suum habiturus est, miserabile, idemque horrendum post cædem spectaculum ; monachum vero pro pietate jugulatum cernere, dulce atque salutare spectaculum est. Adde his quod monachus honorum suorum affectatores habiturus est, æmulatores ac discipulos, bona ex parte comprecantes, ut ipsius similes evadant : at rex multos frustra in precibus sermones insumpserit, Deum rogans, ut nemo existat, qui regnum affectet. Præterea illum interficere nullus audeat, cum existimet impium se in Deum futurum, si eum sustulerit : huic vero multi jugulatores ingruunt, tyrannidis affectatores. Quamobrem alter milites adhibet corporis sui custodes, alter urbes precibus suis tanquam muro communit, neminem timens, cum rex perpetuo in timore, continua in cædis expectatione vivat : secum enim circumfert avaritiam periculosam, pro qua monachus tutam præ se fert salutem.

12. Proinde de rebus quæ nos in præsentī vita circumstant, abunde mihi dixisse videor. Quod si et certamen futurum examinare velimus, monachum quidem videbimus splendidum ac conspicuum rapi inter nubes, ad occursum Christi in aera exemplo ducis, et institutoris hujus vitæ salutaris, omniumque virtutum. At rex, si quidem juste et humane imperium rexisse visus fuerit suum ; hoc autem admodum rarum est ; minorem salutem, minorem honorem sortiatur : non enim idem, non, inquam, idem fuerit, bonus rex, et monachus summam in Dei cultu curam ponens. Sin autem malum et importunum vixisse eum constituerit, ac multis malis orbem replevisse : quis tandem enarrare possit calamitates eas quas sustinere eum videbis, igni exustum, flagellatum, cruciatum, denique ea patientem, quæ neque verbo exprimi, neque re ipsa tolerari possunt ? Hæc omnia reputantes, atque ediscentes, oportet

¹ Luc. xvii, 21.

le sage la voit venir sans peur. Celui qui tient aux richesses, aux plaisirs, à tout ce qui fait le charme de la vie aux yeux du vulgaire, ne saurait sans peine se voir forcé de quitter ce qui faisait son bonheur ici-bas. Supposons qu'une sentence de mort violente vienne les frapper tous deux. Le sage marche gaiement au supplice; il sait qu'une vie immortelle sera le prix de son trépas; son martyre est un spectacle sublime et salutaire; le monarque arraché de son trône est égorgé par quelque ambitieux prétendant, et n'offre en mourant qu'un objet de pitié et un spectacle affreux. Le sage ne craint point ceux qui l'entourent; nul ne prétend à sa couronne que ses émules et ses disciples; et ils ne demandent qu'à la partager avec lui; ils n'ont point besoin de commettre un crime et d'attenter à sa vie pour devenir ses égaux. Le monarque est sans cesse inquiet; sans cesse il prie Dieu de le protéger contre les ambitieux rivaux; car mille assassins le menacent dans l'ombre et cherchent à se frayer un chemin sanglant vers le trône; il s'environne de gardes et de sentinelles; il tremble sous la pourpre, et sa vie n'est qu'une crainte continuelle de la mort. Le sage ne songe pas à sa défense, il forme de ses prières comme un rempart aux cités. L'un ne pense qu'à satisfaire son avarice au péril de sa vie; la charité de l'autre le met à l'abri de tout danger.

12. Mais c'est assez parler de la condition présente du sage et du monarque : voulez-vous savoir quelle sera la condition future de l'un et de l'autre? le sage s'élèvera, triomphant et radieux, dans les nuées du ciel, à l'exemple de Jésus-Christ, le guide du salut, le législateur de la sainteté. Le monarque, si, chose rare, il a fait régner avec lui sur le trône la justice et l'humanité, sera sauvé sans doute, mais sauvé avec infiniment moins d'honneur et de gloire que celui qui a voué sa vie entière au service de Dieu. S'il n'a été qu'un tyran cruel, un fléau pour le monde, qui pourrait dire les tourmens auxquels il sera condamné par le souverain juge? Réfléchissons sur tout cela, et apprenons à ne plus admirer les riches, puisque les rois eux-mêmes ne sauraient approcher du mérite d'un humble solitaire. Quand vous voyez passer un homme opulent, couvert d'habits magnifiques et pompeusement traîné sur un char superbe, ne dites point : Cet homme est heureux; car les richesses sont des biens périssables, et les jouis-

non divites admirari : etenim constat horum dominum ne tantillum quidem ad monachi virtutem propius accedere. Ergo ubi conspexeris divitem veste ornatum , auro superbum , curru vectum , incessu magnifico incedentem , ne hominem beatum dixeris. Temporariæ enim divitiæ , et quidquid bonum esse videtur , una cum vita hac corrumpitur. At monachum ubi videris solum incedentem , humilem , mansuetum , quietum , pacificum hominem æmulare , fac videare imitator philosophiæ ipsius , fac preceris esse justis similis. « Petite enim , inquit , » et dabitur vobis ¹. » Hæc enim vere sunt bona , salutaria , manentia , propter Christi benignitatem ac providentiam : cui gloria et imperium per sæcula sæculorum. Amen.

¹ Luc. XI, 9.



sances qu'elles donnent sont fugitives et mêlées d'amertume. Mais quand vous verrez passer un solitaire au maintien modeste et recueilli, à l'air bienveillant et doux, enviez le sort de cet homme de paix ; imitez sa sagesse ; marchez sur ses traces dans la voie de la justice ; « demandez à Dieu les biens spirituels de la grâce, et ils vous seront » accordés : » ces biens sont les seuls vrais, les seuls désirables, et c'est Jésus-Christ qui les puise dans les trésors de sa bonté pour les répandre sur nous. Gloire et puissance à lui dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.



TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

	Pages
Notice.....	3
Du Sacerdoce.....	11
Traité de la Virginité.....	185
A une jeune veuve.....	375
Traité sur les cohabitations illicites.....	405
Livre de la componction du cœur, au moine Démétrius.....	509
Parallèle entre un roi et un moine.....	553





